UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291445 5

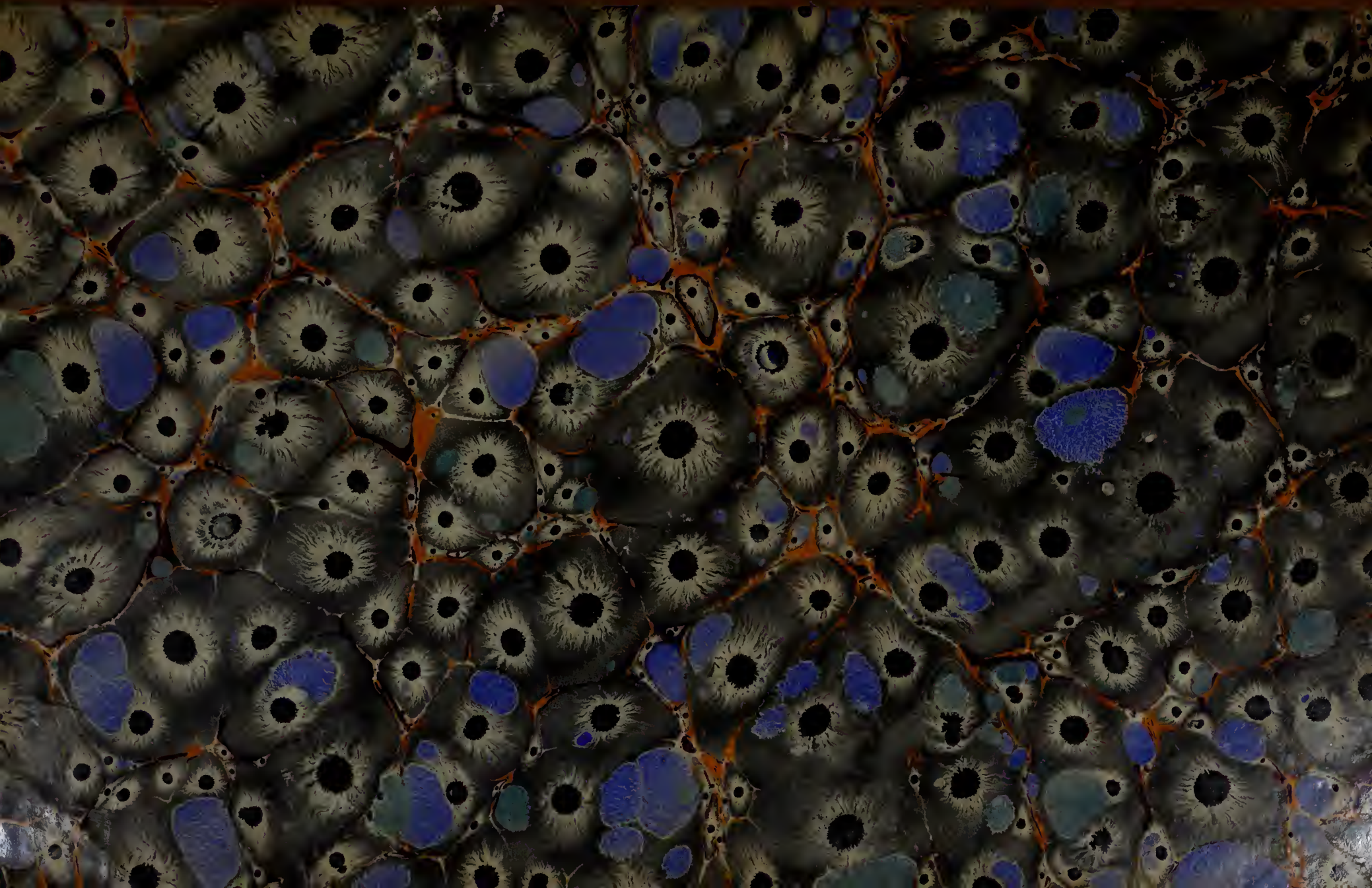

University of Toronto.
KING ALFRED'S LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME DIX-HUITIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME DIX-HUITIÈME

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XLIX

69791
30/5/06

AS
162
P318
t.18
ptie.2

DEUXIÈME PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XVIII.

Pages.

Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, antérieurement au milieu du xi^e^ siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois; par M. Reinaud..... 1

Mémoire sur la poliorcétique assyrienne et l'âge des monuments de Ninive découverts à Khors-Abad; par M. Dureau de la Malle.... 400

Mémoire sur la poliorcétique des Perses; — Conquête de l'Ionie par Cyrus; par M. Dureau de la Malle..... 412

Mémoire sur un opuscule anonyme intitulé : *Summaria brevis et compendiosa doctrina felicis expeditionis et abbreviationis guerrarum ac litium regni Francorum;* par M. Natalis de Wailly..... 435

Mémoire sur Geffroi de Paris; par M. Natalis de Wailly..... 495

Mémoire sur les tablettes de cire conservées au trésor des chartes; par M. Natalis de Wailly..... 536

Addition au Mémoire sur l'Inde, par M. Reinaud..... 565

FIN DE LA TABLE.

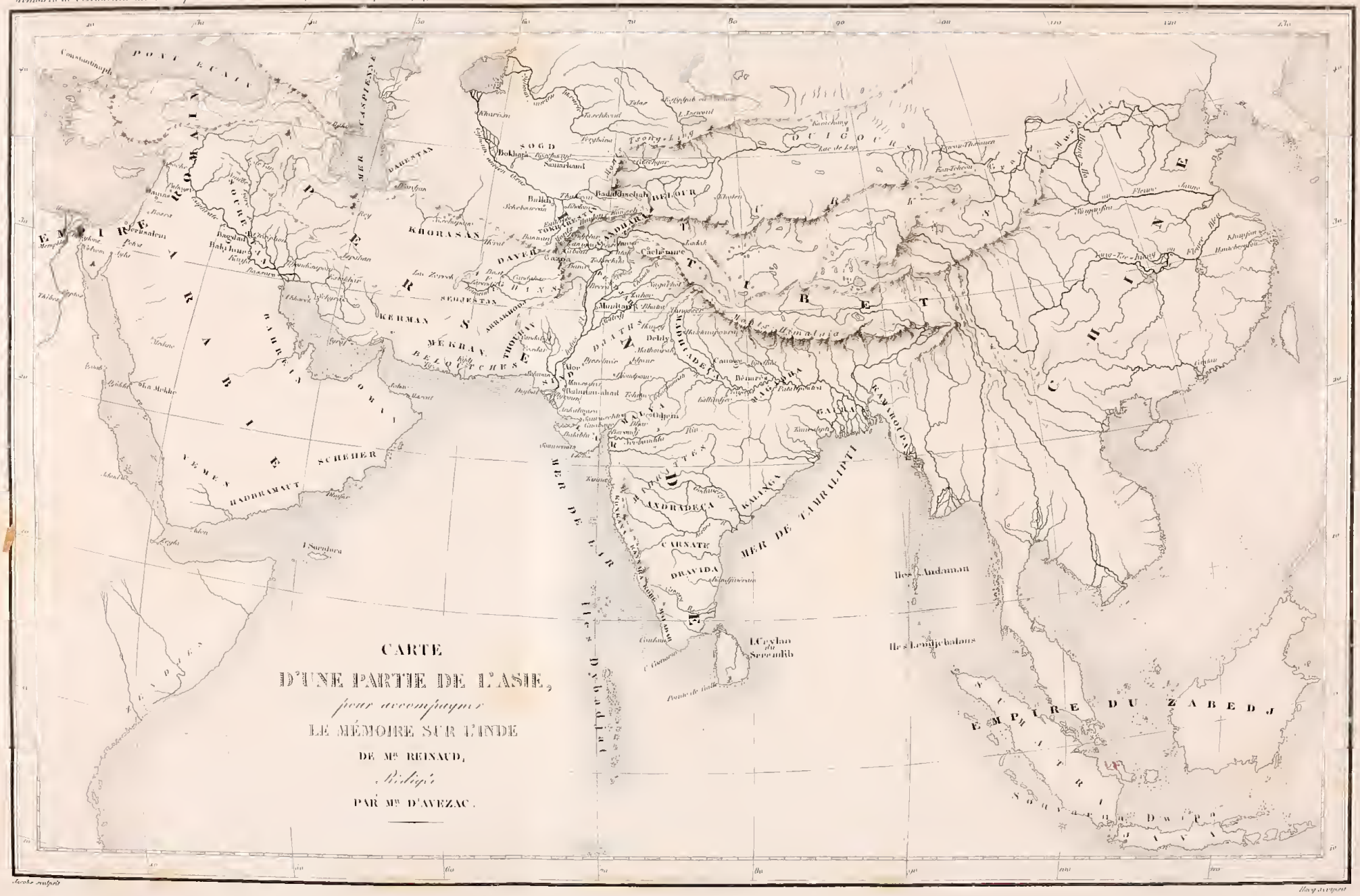
CARTE
D'UNE PARTIE DE L'ASIE,
pour accompagner
LE MÉMOIRE SUR L'INDE
DE M^r REINAUD,
Lu
PAR M^r D'AVEZAC.
EMPIRE ROMAIN D'ORIENT
EMPIRE DES ARABES
EMPIRE DES TURCS
EMPIRE DU ZABEDJ
MER CASPIENNE
MER ROUGE
MER DE PERSE
MER DE TABRALIPTI
GOLFE PERSIQUE
GOLFE DE BENGALE
OCÉAN INDIEN
Constantinople
Bokhara
Samarcand
Balkh
Badakschan
Kaschgar
Khoten
Yarkand
Kaschmire
Delhy
Agra
Lahore
Moultan
Candahar
Hérat
Ispahan
Bagdad
Bassora
Mecque
Médine
Yemen
Hadhramaut
Schehr
Maskate
Ormus
Kerman
Mekran
Beloutches
Thoukhar
Khorasan
Seidjestan
Dayem
Sogd
Ouigours
Tibet
Himalaya
Gange
Gandjam
Andradeca
Karnatic
Dravida
Malabar
Ceylan
Serendib
Iles Andaman
Iles Lemdjebalons
Java
Sumatra
Pégu
Siam
Cochinchine
Tonquin
Chine
Fleuve Jaune
Fleuve Bleu
Grande Muraille

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

SUR L'INDE,

ANTÉRIEUREMENT AU MILIEU DU XI^{e} SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE,
D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ARABES, PERSANS ET CHINOIS.

PAR M. REINAUD.

1re lecture, 28 mars 1845; 2e lecture, 20 février 1846.

Depuis quelque temps, plusieurs savants qui font de l'Inde l'objet spécial de leurs études, s'attachent à recueillir les données géographiques, historiques et scientifiques, qui sont éparses dans les livres sanscrits, ou qui existent sur les monuments. On sait que l'Inde, considérée dans ses rapports avec les populations indigènes, brahmanistes et bouddhistes, qui l'ont occupée dans les anciens temps, ne possède pas d'histoire proprement dite. Les habitants sont persuadés que l'âge où est arrivée l'espèce humaine est un âge de décadence et de corruption, et que, depuis des milliers d'années, ce qui se fait ne mérite pas de passer à la postérité.

Il a été publié, dans ces derniers temps, une Histoire sanscrite de la vallée de Cachemire, en vers. La première partie de cette histoire, qui commence à l'origine des choses et qui s'étend jusqu'au XI^e^ siècle de notre ère, a été rédigée dans le XII^e^ [1]. Mais là, trop souvent, le lecteur européen a le regret de se voir transporté du monde réel dans un monde fantastique. Sous la plume de l'écrivain indien, certains rois de Cachemire, à une époque sur laquelle la science a acquis des notions sûres, deviennent des conquérants irrésistibles, des maîtres du monde; et cependant l'écrivain n'a pas trouvé un mot à dire sur les véritables conquérants, sur le grand Alexandre et les enfants de Mahomet [2]. Tout porte à croire que l'auteur, d'une part, n'a connu qu'une portion des faits; et, de l'autre, qu'il a mis sur le compte des souverains de sa patrie certains épisodes qui se rapportent à d'autres contrées de l'Inde. L'embarras est bien plus grand, si on aborde les Pouranas et les livres de légendes; dans ces livres, on n'est pas seulement exposé à rencontrer des récits en opposition avec la réalité des choses. Si, uniquement occupé à se rendre compte, pour une époque donnée, des mœurs et des croyances populaires, on veut recourir aux moyens que fournit la critique européenne, on

[1] Une édition du texte de l'Histoire du Cachemire a paru à Calcutta, en 1836. M. Troyer a publié, à Paris, en 1840, sous les auspices de la Société asiatique, la première partie de l'ouvrage, sous le titre de *Râdjataranginî* ou Histoire des rois du Cachemire, texte sanscrit, traduction française et notes, 2 vol. in-8°.

[2] M. Wilson, qui, le premier, fit connaître, par une analyse détaillée, l'Histoire du Cachemire, dans le tome XV des *Asiatic researches*, crut rencontrer dans le texte certaines expressions qui se rapportaient aux musulmans. Mais il a été reconnu plus tard que ces expressions avaient une autre signification. Le nom des musulmans ne se trouve que dans la version persane, faite, il y a deux siècles, par un musulman de l'Inde. (Voy. le recueil intitulé : *Scriptorum Arabum de rebus indicis loci et opuscula*, par M. Gildemeister; Bonn, 1838, in-8°, p. 10 et suiv. Voy. aussi les notes de M. Troyer, *Histoire du Cachemire*, t. I, p. 502.)

reconnaît souvent des traces d'interpolation et d'altération.

Les principaux renseignements vraiment historiques que nous ont transmis les indigènes, consistent dans des inscriptions sur cuivre, renfermant des concessions de terres faites à certains temples, avec les noms des donateurs et quelques dates. On a également relevé, dans ces derniers temps, des inscriptions sculptées sur les rochers et sur des colonnes monumentales; enfin, l'on a recueilli un grand nombre de médailles appartenant, les plus anciennes, aux principautés grecques qui se formèrent aux environs de l'Indus, après la dissolution de l'empire fondé par Alexandre; celles qui viennent ensuite, à des aventuriers, soit indigènes, soit d'origine scythe, qui se substituèrent aux Grecs; enfin, les dernières, aux diverses monarchies entre lesquelles se partagea la presqu'île, soit avant la première invasion musulmane, soit plus tard. Les recherches auxquelles ces différents documents ont donné lieu, ont produit des résultats importants et font beaucoup d'honneur aux savants qui s'y sont livrés; il est juste de citer parmi eux, en se conformant à l'ordre des dates, Wilkins, Colebrooke, James Prinsep et M. Wilson, chez les Anglais; M. Lassen, en Allemagne; et M. Raoul Rochette, parmi nous. Mais ces résultats sont restreints et se bornent à quelques faits isolés. Les médailles grecques elles-mêmes, et les médailles, moitié grecques, moitié sanscrites, dont les légendes ont été expliquées de la manière la plus heureuse, n'ont pu encore recevoir une classification définitive. On reconnaît qu'aux environs de l'Indus et du Caucase indien, comme dans l'intérieur de la presqu'île, dans les siècles qui précédèrent immédiatement l'ère chrétienne, comme dans les temps postérieurs, le pays a été morcelé en un grand nombre de principautés; des dynasties ont supplanté les dynasties; mais comment faire la part de chaque principauté?

Quel ordre établir dans les dynasties? Les médailles grecques et les médailles aux légendes indigènes portent des noms de prince; mais elles n'offrent ni date, ni nom de lieu. Les inscriptions sur planches de métal renferment des généalogies et des noms de lieu; mais, d'une part, les généalogies n'embrassent pas un assez grand nombre de générations; de l'autre, des princes, qui, suivant toute apparence, ne jouèrent qu'un rôle secondaire, sont présentés comme ayant régné sur toute la presqu'île, et même comme ayant soumis l'univers entier à leurs lois[1].

Ces observations ne diminuent en rien l'importance des résultats obtenus, ni le mérite des personnes à la sagacité desquelles on en est redevable. Elles ont pour objet de montrer la nécessité où nous sommes de recueillir avec soin toutes les données qui se trouvent, soit dans les documents indigènes, soit dans les documents venus d'ailleurs.

Il existait des témoignages précieux sur l'Inde dans les écrits des Arabes et des Persans. A la vérité, ces ouvrages sont tous postérieurs à Mahomet, et les plus anciens datent du commencement du VIII^e^ siècle de notre ère, époque où les Arabes, portant, comme on l'a dit, le sabre d'une main et le Coran de l'autre, envahirent pour la première fois la vallée de l'Indus. Mais ces témoignages étaient dus à des hommes graves, dont plusieurs parlaient de ce qu'ils avaient vu et entendu. Il était d'ailleurs naturel de penser que les écrivains auxquels on les doit avaient pu mettre à contribution des écrits indigènes qui ne nous sont point parvenus.

Anquetil-Duperron, si connu par son courage et son dé-

[1] On peut voir, comme exemple, les inscriptions publiées par Wilkins, dans le tome I des Recherches asiatiques de Calcutta, traduction française, p. 62, 75 et 306 (p. 123, 133 et 282 de l'édition originale).

vouement à la science, essaya, il y a environ soixante ans, de recueillir et de coordonner les matériaux relatifs à l'histoire de l'Inde, qui se trouvaient dans les livres des Arabes et des Persans. Mais, à cette époque, la science n'offrait pas les mêmes ressources qu'aujourd'hui. D'ailleurs, les esprits n'étaient pas aussi bien préparés à recevoir la vérité : c'était le temps où Bailly, épris de ses rêves ingénieux, voulait, à toute force, faire croire à l'existence d'un peuple primitif, d'un peuple qui avait tout su, tout connu, excepté les moyens de se faire connaître lui-même. Bailly, qui pliait les documents à sa manière de voir, ne prit pas la peine de les étudier avec la maturité que commandait l'importance de la matière. Anquetil-Duperron fit comme lui; seulement, il adopta l'opinion diamétralement opposée. Suivant Bailly, les Indiens avaient reçu en dépôt et conservé l'ensemble des sciences, dont les découvertes d'Hipparque, de Ptolémée et de Newton ne sont qu'un léger reflet. A en croire Anquetil, les Indiens n'ont jamais rien connu à fond, et les notions de géométrie et d'astronomie qu'on a trouvées chez eux sont un emprunt qu'ils firent dans le x^e^ siècle aux Arabes, après l'apparition de ceux-ci dans l'histoire de la science.

Les essais d'Anquetil furent composés à l'occasion de la publication de la description géographique de l'Indostan, par le P. Tieffenthaler, et ils ont été insérés dans les tomes II et III de cet ouvrage [1]. D'après Anquetil, les Indiens reconnaissent généralement que les sciences leur sont venues des contrées septentrionales. Or un astronome persan appelé Abou-Maschar, qui était né à Balkh, dans l'ancienne Bactriane, vers la fin du VIII^e^ siècle, et qui, au rapport de l'auteur de l'*Ayyn-Akbery*, était allé jusque dans l'Inde, pour étendre le cercle

[1] Berlin, 1786 et années suivantes.

de ses connaissances[1], a longuement parlé de la création du monde, et des différentes ères qui ont eu cours en Orient. Il est vrai qu'Abou-Maschar était plutôt un astrologue qu'un astronome; et d'ailleurs il paraît s'être occupé beaucoup plus des traditions contenues dans la Bible, le Coran et les livres sacrés des Perses que des traditions indiennes. Anquetil a cru pourtant retrouver, dans les écrits d'Abou-Maschar, le germe de tout ce qui se remarque de scientifique dans les livres de l'Inde[2].

Anquetil ne s'est pas contenté de refuser aux Indiens une civilisation plus ou moins vieille, plus ou moins étendue. Il a essayé de reconstruire la chronologie indienne, et il a composé un tableau des diverses dynasties qui ont régné sur la presqu'île depuis les temps les plus anciens, c'est-à-dire depuis plus de deux mille ans avant notre ère, jusqu'aux temps modernes[3]. L'ouvrage sur lequel Anquetil s'est principalement appuyé, est un manuscrit persan de la Bibliothèque nationale, intitulé *Tadzkiret-al-salâthyn* ou Histoire des sulthans, lequel a été composé dans l'Inde, au commencement du XVIII^e^ siècle[4]. On trouve en effet, dans ce traité, la suite des dynasties de l'Inde; mais il en est de cet écrit comme de tous les écrits du même genre qui ont été rédigés sur les lieux dans les temps modernes. Ces ouvrages sont faits à l'aide de traductions de livres sanscrits, qui sont quelquefois cités dans la préface; et, comme on connaît maintenant les originaux sanscrits, nous savons qu'ils ne méritent aucune confiance. Anquetil a, de plus, invoqué le secours de médailles qui, si elles étaient authen-

[1] *Ayyn-Akbery*, Londres, 1800; t. II, p. 316.

[2] Recueil du P. Tieffenthaler, t. II, p. IV et suiv. p. XVI et suiv.

[3] Recueil du P. Tieffenthaler, t. II, p. XXXII et suiv. t. III, 2^e^ part. p. 80 et suiv.

[4] Fonds Gentil, n° 6.

tiques, remonteraient au delà de mille ans avant notre ère. Ces médailles sont, il est vrai, citées par les écrivains orientaux ; mais elles n'ont jamais existé, et l'allégation d'Anquetil ne prouve qu'une chose ; c'est que cet illustre savant était resté étranger à la science de l'archéologie.

La marche la plus sûre, j'ose le dire, la seule pour arriver à des résultats plausibles, c'était de rassembler les témoignages arabes et persans des premiers temps de l'islamisme, les témoignages rendus en dehors des traditions mythologiques de l'Inde, à une époque d'ailleurs où l'intérieur de la presqu'île était resté pur de l'invasion étrangère, et où les vraies traditions nationales n'étaient pas encore altérées.

M. Gildemeister, professeur de langues orientales à l'université de Marbourg, publia à Bonn, en 1838, le premier fascicule d'un recueil intitulé : *Scriptorum Arabum de rebus indicis loci et opuscula inedita,* renfermant le texte arabe, une version latine et des notes. M. Gildemeister était d'autant mieux en état de s'acquitter d'une pareille tâche, qu'à la connaissance de la langue arabe, il joint celle du sanscrit. Cependant, il n'a pas jusqu'ici donné de suite à cette publication. Le premier fascicule, d'ailleurs, offre quelque prise à la critique. M. Gildemeister, à l'époque où sa publication a commencé, était loin de connaître ce que les écrivains arabes et persans nous ont transmis de plus intéressant. Ajoutez à cela qu'il a mêlé ensemble des témoignages anciens et des récits qui, par leur date récente, ne peuvent avoir une grande autorité. Enfin, dans ses traductions, il n'a pas toujours été exact, et, chose qui a droit de surprendre, dans un sujet spécial à l'Inde, il a quelquefois méconnu le point de vue indien. Il est juste, au reste, d'ajouter que, dans les matières dont il est traité ici, la science a marché vite dans ces dernières an-

nées, que d'ailleurs, M. Gildemeister, ayant écrit loin des principaux dépôts de manuscrits orientaux, ne pouvait pas disposer des mêmes ressources que moi.

Pour donner une idée de l'insuffisance des documents arabes et persans relatifs à l'Inde ancienne qui étaient à la portée du public, il suffira de faire une remarque : M. Lassen, dont personne ne conteste le savoir, publie en ce moment, à Bonn, un grand ouvrage intitulé *Indische Alterthumskunde,* qu'il annonce comme devant renfermer le résumé de tout ce que les études indiennes ont jusqu'à présent produit d'important. La première partie du premier volume, qui a paru il y a environ un an, contient une description géographique de l'Inde et le commencement du tableau historique. C'était le cas de faire usage du témoignage des écrivains arabes et persans, pour fixer l'état de l'Inde au moyen âge, notamment dans le moment où les enfants de Mahomet envahirent la presqu'île. A la vérité, comme je le dirai plus tard, les Arabes et les Persans, n'ayant pénétré dans l'intérieur de la presqu'île qu'à la suite des armées du sulthan Mahmoud le Gaznévide, au commencement du XI^e^ siècle, ne connurent, pendant longtemps, d'une manière satisfaisante, que la vallée de l'Indus et les côtes maritimes. Mais ce sont, précisément, les contrées sur lesquelles le récit des indigènes laisse le plus à désirer. En effet, les régions situées entre les cours du Gange et de la Djomna ont été regardées comme le berceau et le centre de la civilisation nationale, et les écrivains indigènes ont négligé les pays frontières, les uns, parce qu'ils furent, de tout temps, exposés aux invasions étrangères; les autres, parce qu'ils recevaient dans leur sein des marchands et des aventuriers venus des contrées les plus éloignées, et pour qui les doctrines nationales étaient un objet de mépris. Eh bien! M. Las-

sen n'a pas connu les témoignages arabes et persans, ou du moins, il n'en a presque pas tenu de compte, et de là une lacune considérable dans son travail.

Du reste, les résultats auxquels je suis parvenu auraient été nécessairement imparfaits, s'ils n'avaient pas été soumis à un contrôle quelconque; et les documents fournis par les indigènes étant insuffisants, il fallait recourir ailleurs. Sous ce rapport, j'ai été heureusement secondé par le témoignage des écrivains chinois. On sait que la nation chinoise étendit, dès avant notre ère, sa domination sur le Tibet et sur la Tartarie, jusqu'au bord de la mer Caspienne; sa politique était donc intéressée à se tenir au courant des événements qui se passaient dans l'Inde. A l'intérêt politique, se joignait l'intérêt religieux. Le bouddhisme, qui naquit plusieurs siècles avant notre ère sur les bords du Gange, se répandit de bonne heure dans le Céleste empire, et y compta de nombreux prosélytes. Les bouddhistes chinois montrèrent le plus grand zèle à venir s'instruire, dans la mère patrie, des traditions relatives au fondateur de leur religion; c'est à ces communications que la Chine fut redevable de la première notion d'un alphabet proprement dit.

Les principales relations chinoises qui traitent de l'Inde sont dues à des bouddhistes. Ces relations se sont naturellement ressenties de l'esprit étroit et crédule propre au bouddhisme. On y rencontre, à tout moment, des récits de miracles et les légendes les plus singulières; ajoutez à cela que presque tout ce qui est étranger à la secte est comme non avenu. Lorsqu'Alexandre le Grand porta ses armes sur les bords de l'Indus, la masse de la population était restée brahmaniste. Porus et les princes voisins, ainsi que les aventuriers grecs qui ne tardèrent pas à se rendre maîtres du pays, fermèrent les yeux

aux doctrines de Bouddha; ces divers personnages, dont nous ne connaissons presque que le nom, et qui jouèrent un rôle plus ou moins considérable, ont été, pour les voyageurs chinois, comme s'ils n'avaient jamais existé. Cependant, les écrivains bouddhistes doivent avoir à nos yeux un grand avantage sur les écrivains brahmanistes. S'ils ne voient sur la terre que Bouddha et le culte qu'il institua, ils n'ont pas dédaigné de nous conserver les souvenirs des docteurs qui se distinguèrent dans l'établissement de cette religion, et des princes qui s'en montrèrent les zélés défenseurs.

On connaît la relation du voyage fait au commencement du v^e^ siècle de notre ère, par un bouddhiste nommé Fa-hian. Cette relation a été publiée en français par le célèbre Abel-Rémusat, sous le titre de *Foë-kouë-ki*[1]. De plus, Abel-Rémusat a inséré, dans le tome XIII du nouveau Recueil de l'académie, un mémoire où sont discutées les principales questions auxquelles la relation donne lieu.

Il existe à la Bibliothèque nationale une compilation chinoise intitulée *Pian-i-tian*, laquelle se compose d'extraits d'ouvrages relatifs aux contrées voisines du Céleste empire. Plusieurs volumes de ce recueil sont consacrés à la presqu'île de l'Inde, et à chaque province on trouve rangés, dans un ordre chronologique, les renseignements qui s'y rapportent. Les extraits les plus intéressants sont empruntés à la relation d'un prêtre bouddhiste chinois, appelé Hiuen-thsang, lequel visita l'Inde entre les années 628 et 645 de notre ère, un petit nombre d'années avant l'arrivée des Arabes dans la vallée de l'Indus [2].

[1] *Foë-kouë-ki*, ou Relation des royaumes bouddhiques, traduit du chinois et commenté par M. Abel-Rémusat; ouvrage posthume, revu, complété et augmenté d'éclaircissements nouveaux, par MM. Klaproth et Landresse. Paris, 1836, in-4°.

[2] *Journal asiatique* du mois d'août 1836, p. 183 (article de M. Stanislas Julien); *Asie centrale*, par M. le baron de Humboldt, t. II, p. 441 et suiv.

Les sommaires des différents extraits de la relation de Hiuen-thsang ont été publiés par M. Landresse, à la suite de la traduction du *Foĕ-kouĕ-ki*. M. Stanislas Julien, qui possède la relation originale, a commencé, il y a quelques années, à en faire une traduction complète. Mais il fallait d'abord se rendre compte de l'état géographique et historique des contrées par lesquelles passa le voyageur. D'ailleurs, le récit est hérissé de termes sanscrits reproduits en caractères chinois, et comme ces termes, faute de signes concordants, ont été plus ou moins défigurés en passant d'une écriture dans l'autre, il était indispensable d'établir un alphabet harmonique des deux écritures. M. Julien s'est livré depuis quelque temps à de profondes recherches pour fixer cet alphabet, et je parlerai bientôt des résultats auxquels il est arrivé. Pour moi, qui ne connais ni le sanscrit, ni le chinois, j'ai été obligé d'aborder directement la traduction de la relation de Fa-hian, et la table imprimée des articles de la relation de Hiuen-thsang; mais, guidé par les renseignements que fournissent les écrivains arabes et persans, j'ai pu reconnaître un certain nombre de noms d'homme et de lieu, qui avaient résisté aux efforts d'Abel-Rémusat, de Klaproth, de M. Wilson et de M. Lassen. En effet, mes restitutions ont été confirmées à la fois par l'alphabet que s'est fait M. Julien, et par les descriptions des lieux que cet habile sinologue a bien voulu traduire pour moi.

Voilà par quels moyens je suis arrivé à certains résultats, qui étonneront peut-être, et auxquels, moi-même, je ne m'attendais pas, quand j'ai commencé ce mémoire. J'ai rectifié la partie de l'itinéraire de Fa-hian qui se rapporte aux royaumes actuels de Kaboul et de Lahor, partie qu'Abel-Rémusat avait transportée dans le Balouchistan. Il m'a été également possible de tracer, sinon dans tous ses détails, du moins dans

son ensemble, la route suivie par Hiuen-thsang, tant à son départ de la Chine à travers la Tartarie, la Transoxiane, le Tokharestan et l'Hindoukousch, qu'à son retour en Chine à travers l'Hindoukousch, le Tokharestan, le petit Tibet et la Tartarie. A cet égard, je dois beaucoup de remercîments à M. Stanislas Julien, qui, non content de mettre à ma disposition la partie de la relation de Hiuen-thsang qu'il avait traduite précédemment, a bien voulu interpréter pour moi tous les passages chinois que je lui ai demandés, et qui, par son obligeance de tous les jours, m'a mis en état de discuter les textes chinois, comme si j'avais été moi-même un sinologue.

Le mémoire que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie a pour objet de présenter l'ensemble des données que nous offrent les écrits des Arabes et des Persans sur la nation indienne. Mon travail ne s'est pas borné à la presqu'île proprement dite. Fa-hian et Hiuen-thsang prolongent la terre de l'Inde jusqu'aux montagnes situées entre les sources de l'Oxus, du Yaxarte et des rivières qui coulent à l'est, vers le lac de Lop. De leur côté, les anciens écrivains arabes et persans, à l'exemple des Grecs et des Romains[1], comprenaient dans l'Inde tout l'Afghanistan actuel et le Balouchistan. Mais je ne dépasse pas la première moitié du XI^e^ siècle, époque où le célèbre Mahmoud, franchissant l'Indus, s'avança d'une part jusqu'au Gange, au delà des limites où s'était arrêté Alexandre, de l'autre jusque dans le Guzarate, à Soumenat, ville qui était alors un des principaux sanctuaires de la presqu'île. En effet, à partir de ce moment, l'Inde fut ouverte aux entreprises des musulmans, et ceux-ci ne perdirent la suprématie que pour faire place à l'influence européenne. En même temps, j'ai cru devoir me

[1] Voy. l'Histoire naturelle de Pline, liv. VI, chap. XXIII, et le livre d'Arrien, intitulé ΙΝΔΙΚΉ, au commencement.

dispenser de m'étendre longuement sur les ères fabuleuses des Indiens, et les notions qu'ils avaient recueillies en mathématiques, en géométrie et en astronomie. Déjà, depuis Bailly, il a été fait, à ce sujet, des travaux importants, et il s'en prépare d'autres.

Le but que je me suis proposé a été de fournir quelques traits au tableau d'une civilisation aussi ancienne qu'originale. Peu de nations, sous ce rapport, offrent un spectacle aussi intéressant : une race, dont l'existence remonte à plusieurs milliers d'années, est restée jusqu'ici, en grande partie, pure de mélange, et a conservé presque toutes ses institutions primitives; une religion qui était née dans son sein, et qui y balança longtemps l'influence du culte dominant, je veux parler du bouddhisme, compte encore à présent beaucoup de sectateurs dans la Chine, et domine à Ceylan, dans l'empire Birman, dans la Tartarie, et jusque dans le Japon. On sait que les partisans de Brahma et de Bouddha constituent aujourd'hui deux des sectes les plus nombreuses du globe. C'est d'ailleurs aux Indiens que nous sommes redevables du système de numération, tel qu'il est maintenant usité partout. Ce sont eux qui ont inventé le jeu d'échecs, et qui ont fourni l'idée fondamentale des contes charmants des Mille et une nuits. Si la disette de documents indigènes ne permet pas d'espérer qu'on parvienne jamais à tracer un récit suivi et complet des vicissitudes d'un peuple si intéressant, n'est-il pas à désirer que chacun fournisse les renseignements qui se trouvent à sa portée?

Un des résultats les plus singuliers auxquels je suis parvenu, c'est la preuve que, au moyen âge, certaines doctrines indiennes sur l'astronomie, la géographie et le calendrier, pénétrèrent, par le canal des Arabes, jusqu'en Europe, et y

balancèrent l'influence des écrits d'Hipparque et de Ptolémée, jusqu'à ce que, Vasco de Gama faisant le tour de l'Afrique et Christophe Colomb découvrant l'Amérique, un nouveau champ fût ouvert à l'activité des esprits.

Du reste, il ne m'a pas toujours été possible de mettre dans mon travail autant de précision que je l'aurais voulu. Les textes qui se trouvent à ma disposition sont quelquefois défectueux. D'un autre côté, ne connaissant pas le sanscrit, je n'ai pu, dans certains cas, faire les rapprochements philologiques dont le sujet était susceptible; je me suis alors borné à des indications, et ce sera aux indianistes à suppléer à ce qui manque à ce mémoire. Enfin, lorsqu'il s'est agi d'invoquer en témoignage les écrits déjà connus du public, notamment ceux que j'ai publiés moi-même, je me suis cru dispensé d'en reproduire les détails.

Je vais faire connaître les ouvrages que j'ai mis à contribution dans le cours de mon travail. Cette espèce de revue offrira l'ensemble des traités arabes et persans relatifs à l'Inde, dont la rédaction est antérieure au XII^e^ siècle, et qui ont été à ma disposition. Elle permettra de mieux distinguer les écrits du même genre que je n'ai pas connus, et qui sont peut-être cachés dans quelque bibliothèque. Voici la liste de ces ouvrages dans l'ordre de leur composition.

On trouve dans un manuscrit persan de la Bibliothèque nationale, intitulé *Modjmel-al-Tevarykh*, et qui a été successivement mis à contribution par Anquetil-Duperron, Silvestre de Sacy, M. Quatremère et M. Mohl, un chapitre relatif à l'Inde, qui était resté jusqu'ici inédit[1]. Ce chapitre, que j'ai publié avec une traduction dans le Journal asiatique du mois d'août 1844, porte le titre d'*Histoire des rois de l'Inde et leur ordre*

[1] Manuscrits persans de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 62, fol. 68 et suiv.

chronologique. A l'exception du commencement, où l'auteur du *Modjmel* essaye de rattacher les origines indiennes aux traditions de la Bible, ce chapitre est un extrait de la version persane d'un ouvrage arabe, faite l'an 417 de l'hégire (1026 de J. C.), par Aboul-Hassan Aly, bibliothécaire du prince de la ville de Djordjan, au sud-est de la mer Caspienne. L'ouvrage arabe était lui-même la traduction d'un livre sanscrit, faite par Abou-Saleh, fils de Schoayb, et le traité sanscrit portait un titre qui est rendu en arabe par les mots أدب الملوك, ou instruction des rois. Cet ouvrage, qui traitait des devoirs de la royauté, ainsi que des besoins de l'administration et de la justice, remontait, à en juger d'après l'extrait que nous en possédons, aux plus anciennes traditions de l'Inde, et traitait ensuite de la lutte qui, un grand nombre de siècles avant notre ère, s'éleva entre les deux branches de la famille royale de Hastinâpoura, les Coravas et les Pandavas, dans la presqu'île formée par les cours du Gange et de la Djomna. Cette lutte, qui forme le sujet du poëme sanscrit intitulé *Mahâ-bhârata,* se retrouve dans les légendes qui ont cours dans la presqu'île et dans les îles de la mer Orientale soumises à l'influence brahmanique. Mais le récit de l'écrivain indien ne s'arrêtait pas là; il s'étendait jusque vers les commencements de l'ère chrétienne, d'où il serait peut-être permis d'inférer que la composition du traité est antérieure à celle du *Mahâ-bhârata,* et que c'est la grande réputation du poëme qui a fait tomber l'ouvrage en oubli. Une circonstance fâcheuse, c'est que, ni l'original sanscrit, ni la version arabe ne sont cités nulle part. Du reste, d'après ce que nous apprend le traducteur persan, la version originale était rédigée en forme de dialogue, et, suivant l'usage indien, les interlocuteurs étaient des animaux.

L'ouvrage, d'après l'esprit qui domine dans le chapitre du

Modjmel, était rédigé dans le sens des idées brahmaniques, et sous l'influence d'une foi aveugle au pouvoir surnaturel des dévots et des djoguis. C'est aussi l'esprit général du *Mahâ-bhârata* et du *Harivansa,* qui y fait suite. Mais, au milieu des récits les plus étranges, on voit apparaître une intention historique. Il semble résulter de l'ensemble de la narration, que le traité original fut rédigé vers les commencements de notre ère. Une chose positive, c'est que la scène des événements est d'abord placée dans la vallée de l'Indus, d'où elle passe dans l'intérieur de la presqu'île, notamment à Hastinâpoura, jadis capitale de l'empire.

On peut se faire une question. Quelle confiance accorder à un extrait fait sur un texte persan, lequel était une traduction d'un texte arabe, rédigé à son tour d'après un texte sanscrit? L'extrait offre quelquefois des rapprochements entre le récit original et le poëme de Ferdoussy, intitulé *Schah-nameh.* Ces rapprochements semblent ne pouvoir appartenir qu'à l'auteur du *Modjmel;* à cela près, et en tenant compte des notions très-imparfaites que l'écrivain persan avait sur l'Inde ancienne, l'extrait paraît être la reproduction fidèle du texte sanscrit. L'auteur du *Modjmel* s'exprime nettement à cet égard, en commençant : « J'ai, dit-il, tiré de l'ouvrage le tableau de l'origine des rois, avec un court récit de leur histoire. »

Le deuxième ouvrage que j'ai mis à contribution est une relation arabe des premières conquêtes des musulmans en Asie, en Afrique et en Europe. Cet écrit, qui porte le titre de كتاب فتوح البلدان, ou livre des conquêtes des pays, et qui se trouve dans la riche bibliothèque de Leyde[1], renferme un chapitre particulier sur la première occupation de la vallée de

[1] Hamaker, *Specimen catalogi codicum manuscriptorum orientalium;* Leyde, 1820, p. 7 et suiv. et p. 239.

l'Indus par les Arabes, et j'ai publié ce chapitre dans le Journal asiatique du mois de février 1845. Beladory, auteur de l'ouvrage, et dont le véritable nom était Ahmed, fils de Yahya, vécut à la cour du khalife de Bagdad Al-Motavakkel, vers le milieu du IX^e^ siècle de notre ère; il fut même chargé de l'éducation d'un prince de la famille du khalife. Il mourut l'an 279 de l'hégire (892 de J. C.).

L'ouvrage de Beladory est le récit des premières invasions des Arabes en Syrie, en Mésopotamie, en Égypte, en Perse, en Arménie, dans la Transoxiane, en Afrique et en Espagne. A l'époque où il fut rédigé, les musulmans ne possédaient pas encore de chronique; car la Chronique de Thabary ne fut composée que quelques années plus tard; mais déjà certains écrivains s'étaient attachés à retracer le récit d'événements si glorieux pour l'islamisme, et ces ouvrages, rédigés d'après un plan plus ou moins étendu et d'une manière plus ou moins satisfaisante, devinrent une source de renseignements pour les écrivains postérieurs.

L'auteur, dans son chapitre de la conquête de la Perse, dit quelques mots sur les premières tentatives faites par les Arabes contre les populations idolâtres établies à l'occident de l'Indus; mais c'est principalement dans le chapitre consacré à la vallée de l'Indus que j'ai puisé. Les incursions des Arabes commencent quelques années après la mort de Mahomet, sous le khalifat d'Omar; bornées d'abord à des courses maritimes, dont le point de départ était l'Oman et le Bahreyn, pays livrés de tout temps aux entreprises de mer, elles prirent, vers les commencements du VIII^e^ siècle de notre ère, le caractère de véritables invasions. Ici le récit se termine à la fin du règne du khalife Motassem, l'an 227 de l'hégire (842 de J. C.). L'auteur ne paraît pas avoir visité les diverses contrées dont il parle; il

raconte ce qu'il avait lu et entendu dire, et il cite les noms des personnes qui lui servaient de garants [1].

Un autre livre arabe, qui m'a été fort utile pour l'objet que je me proposais, est la Relation des voyages que les Arabes et les Persans faisaient dans l'Inde et en Chine au IX^e^ siècle de notre ère. Cette relation ne se trouve que dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et elle nous est arrivée mutilée[2]. Elle fut publiée en français, d'une manière imparfaite, en 1718, par l'abbé Renaudot, sous le titre d'*Anciennes relations de l'Inde et de la Chine.* Feu Langlès fit imprimer, en 1811, le texte arabe de cette relation; mais, bien que M. Langlès ne soit mort qu'en 1824, il négligea de revoir son édition et de l'accompagner des éclaircissements indispensables, et cette édition était restée jusqu'ici dans les magasins de l'Imprimerie nationale. J'ai revu le texte, et j'en ai rempli les lacunes à l'aide d'ouvrages analogues; de plus, j'ai fait une nouvelle traduction, et l'ai fait précéder d'une longue introduction. Le tout a paru en 1845, en deux volumes in-18.

Dans cette introduction, je discute l'origine de la relation et les parties dont elle se compose. La première partie, qui porte le titre de *Livre premier,* a été rédigée d'après les récits d'un marchand nommé Soleyman, qui fit plusieurs voyages dans l'Inde et à la Chine, dans la première partie du IX^e^ siècle. Cette

[1] L'ouvrage de Beladory est resté inconnu au célèbre Thabary, qui pourtant écrivait à Bagdad, quelques années seulement après lui. Aussi un certain nombre des faits retracés par Beladory, notamment ce qui concerne les premières invasions des Arabes dans la vallée de l'Indus, sont passés sous silence dans la Chronique de Thabary. Mais on trouve un extrait du récit de ces invasions, d'après Beladory, dans un ouvrage de Codama, qui écrivait à Bagdad, vers la fin du IX^e^ siècle, ouvrage qui est conservé à Constantinople, dans la bibliothèque Kuprili (*Journal asiatique* de juin 1846, p. 587). Un extrait analogue se trouve dans la grande chronique d'Ibn-al-Atir, années 89 et 95 de l'hégire (manuscrits du supplément arabe de la Bibliothèque nationale, n° 740).

[2] Ancien fonds arabe, n° 595.

partie a été mise par écrit l'an 237 de l'hégire (851 de J. C.). La deuxième partie, qui consiste en remarques et en observations critiques et anecdotiques, a pour auteur un amateur de géographie nommé Abou-Zeyd, qui était originaire de la ville de Syraf, sur les côtes orientales du golfe Persique, et qui avait établi sa résidence à Bassora. Syraf et Bassora étaient alors les deux centres principaux des relations commerciales entre l'empire des Arabes et les mers orientales. Abou-Zeyd, qui avait eu des rapports personnels avec le célèbre Massoudi, lui emprunte diverses remarques; Massoudi, à son tour, ne dédaigne pas de mettre à contribution les renseignements recueillis par Abou-Zeyd. Cette dernière partie a été rédigée vers l'an 920 de notre ère.

Du reste, les explorations des Arabes, à cette époque, ne s'étendaient pas au delà des côtes maritimes, à l'exception de la vallée de l'Indus, où les musulmans possédaient un territoire considérable. L'Inde proprement dite, c'est-à-dire, la vaste région qui avait pour centre les cours du Gange et de la Djomna, était restée fermée à leurs investigations. Le marchand Soleyman, dont les observations forment la base de la relation tout entière, s'était rendu des bouches du Tigre et de l'Euphrate à Mascate, près de l'entrée du golfe Persique; là il s'était abandonné à la mousson, et avait relâché successivement dans le golfe de Cambaye et à Coulam, près du cap Comorin. Après cela, il s'était rendu en Chine, soit en tournant l'île de Ceylan, soit en passant entre le continent et l'île. J'ai développé ces diverses considérations dans l'introduction placée en tête du premier volume de la Relation des voyages.

On a vu qu'Abou-Zeyd avait fait des emprunts à Massoudi. Il n'existe peut-être pas, chez les Arabes, d'écrivain qui, autant que Massoudi, ait recueilli des faits sur les peuples étrangers

à sa nation, soit avant Mahomet, soit pendant l'islamisme. On sait que Massoudi naquit à Bagdad, dans la dernière moitié du IX^e^ siècle, et qu'il passa la plus grande partie de sa vie en voyages. Il visita successivement, et pour certaines contrées, à plusieurs reprises, les bords de la mer Caspienne et les îles de l'Afrique orientale, les provinces de l'Espagne et celles de la côte occidentale de l'Inde. Il se trouvait dans l'Inde, où il s'était rendu par mer, vers l'an 913 de J. C., et il parcourut successivement la vallée de l'Indus, ainsi que les places maritimes du golfe de Cambaye, de la côte de Malabar et de l'île de Ceylan. Massoudi se comparait au soleil, à qui rien n'échappe dans son cours, et il s'appliquait ces paroles d'un poëte arabe : « Je me suis tellement éloigné vers le couchant, que j'ai perdu jusqu'au souvenir du levant, et mes courses se sont portées si loin vers le levant, que j'ai oublié jusqu'au nom du couchant. » Évidemment, l'on voyageait alors plus facilement dans les pays musulmans que dans les pays chrétiens. Les haines religieuses étaient plus vives chez les musulmans que dans ce qu'on appelait alors en Europe la *république chrétienne;* mais les états étaient moins morcelés, et la féodalité n'y avait pas élevé ses innombrables barrières. Massoudi avait composé, entre autres ouvrages, une espèce d'encyclopédie historique, intitulée *Akhbar-al-zeman* ou Mémoires du temps. Il rédigea un abrégé de cette encyclopédie, et l'intitula *Moroudj-al-dzeheb* ou Prairies d'or. L'abrégé seul nous est parvenu; il fut rédigé l'an 332 de l'hégire (943 de J. C.). L'auteur en fit une révision quelques années après; mais cette révision n'est point arrivée jusqu'à nous.

On remarque dans les écrits de Massoudi des erreurs qui ont le droit d'étonner. C'est ainsi que, bien qu'il ait remonté l'Indus jusqu'à la hauteur de Moultan, il semble faire venir le

Gange de la même chaîne de montagnes que le Helmend, qui va se perdre dans le Sedjestan[1]. Cependant, Massoudi paraît n'avoir rien négligé pour connaître la vérité; il a été si bien convaincu que, dans ses remarques sur les Indiens, il disait des choses à la fois vraies et nouvelles, qu'il a eu soin d'avertir qu'on ne devait pas confondre cette partie de son récit avec ce qui avait été dit précédemment par Aboul-Cassem de Balkh et par Hassan, fils de Moussa-al-Noubakhty, auteurs de traités particuliers sur les doctrines religieuses et philosophiques de la presqu'île[2].

Il est certain que Massoudi, bien qu'il n'eût pas appris le sanscrit, avait consulté l'opinion des indigènes. Je puis affirmer que, plus j'ai étudié ses paroles, plus j'ai été à même de constater sa véracité. Si, en certains endroits, il n'apporte pas toute la précision désirable, c'est qu'il lui aurait fallu, pour s'exprimer plus clairement, user des termes sanscrits, et il a craint de blesser l'oreille de ses compatriotes, qui, à cet égard, étaient aussi susceptibles que l'avaient été jadis les Grecs et les Romains.

M. Gildemeister a publié le septième chapitre du *Moroudj*, qui est consacré à l'Inde. Malheureusement, ce chapitre n'a pas été emprunté directement au *Moroudj* par M. Gildemeister; il lui fut fourni par M. Vullers, aujourd'hui professeur de langues orientales à l'université de Giessen, lequel l'avait copié sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Voilà pourquoi M. Gildemeister n'a pas eu connaissance de ce que Massoudi rapporte sur l'Inde avant et après ce chapitre. Massoudi, dans ses divers écrits, ne suit pas une méthode rigoureuse; et quand

[1] *Moroudj-al-dzeheb*, manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, supplément, n° 714, t. I, fol. 93 v°.

[2] Recueil de M. Gildemeister, déjà cité, p. 7 du texte.

on ne le lit pas de suite, on est exposé à perdre une bonne partie de ce qu'il dit.

L'Inde, je veux dire la vallée de l'Indus et les côtes occidentales de la presqu'île, fut visitée, quelques années après les explorations de Massoudi, par deux voyageurs arabes, Al-Estakhry et Ibn-Haucal. Al-Estakhry est ainsi nommé, parce qu'il tirait son origine de la ville d'Estakhar, l'ancienne Persépolis; pour Ibn-Haucal, il était originaire de Bagdad. Tous deux se rencontrèrent dans la vallée de l'Indus, vers l'an 330 de l'hégire (941 de J. C.); mais Ibn-Haucal, qui paraît avoir été plus jeune que son compagnon, retourna longtemps après dans les mêmes régions. Al-Estakhry avait rédigé une relation des voyages qu'il avait faits dans les diverses contrées musulmanes, depuis l'Indus jusqu'à l'océan Atlantique, depuis la mer Caspienne jusqu'au golfe de Cambaye. Sa relation, qui était accompagnée de cartes, a été publiée en 1839, à Gotha, par M. Moeller, sous le titre de *Liber climatum*[1]. Ibn-Haucal s'appropria cette relation, la développa et la reproduisit sous son nom.

Le chapitre d'Ibn-Haucal qui traite de l'Inde a été inséré par M. Gildemeister dans le premier fascicule de son recueil déjà cité; mais Ibn-Haucal a aussi parlé des peuples brahmanistes et bouddhistes, dans les chapitres consacrés aux provinces de la Perse orientale, et ces chapitres ont échappé à l'attention de M. Gildemeister.

Yacout, écrivain arabe de la première moitié du XIII^e^ siècle de notre ère, fait mention, dans son grand Dictionnaire géographique, d'un personnage appelé Misar-abou-Dolaf, fils de

[1] L'édition est autographiée d'après un ancien manuscrit de la bibliothèque de Gotha; cette édition forme un volume in-4°. M. Mordtmann a publié une traduction de l'ouvrage en allemand. Hambourg, 1845, in-4°.

Mohalhel, lequel, l'année 331 de l'hégire (942 de J. C.), accompagna, à leur retour dans leur pays, des députés de l'empereur de la Chine qui s'étaient rendus à Bokhara, auprès de l'émir samanide. Misar visita successivement la Tartarie, la Chine et l'Inde, et il rédigea une relation de son voyage, que Yacout a reproduite, en grande partie, dans son Dictionnaire. Cazouyny a inséré quelques fragments de la même relation dans son ouvrage intitulé *Atsar-al-bilad.* Il y a plus; l'auteur du *Ketab-al-fihrist,* qui florissait à Bagdad l'an 377 de l'hégire (987 de J. C.), invoque plusieurs fois le témoignage d'un Abou-Dolaf, qui avait visité l'Inde, et qui ne peut être que Misar, et il en parle comme l'ayant connu personnellement; mais, autant que je puis en juger par les fragments que je connais, le témoignage de Misar ne mérite pas beaucoup de confiance[1].

Le *Ketab-al-fihrist* est un traité arabe de bibliographie ; il est d'autant plus précieux, qu'une foule d'ouvrages qui y sont indiqués sont maintenant perdus, et qu'on ne les connaît que d'après ce qui s'y trouve rapporté. L'auteur a consacré un chapitre du deuxième volume aux croyances et aux mœurs de l'Inde, et il a mis à contribution un écrit qui était de la main du célèbre philosophe Alkendi, lequel, ainsi qu'on le sait, florissait au milieu du IX^e^ siècle[2].

Les écrivains dont il a été parlé jusqu'ici n'avaient pu pénétrer dans l'intérieur de la presqu'île, notamment dans

[1] Les fragments de la relation de Misar qui nous ont été conservés par Yacout et Cazouyny, ont été publiés par M. Kurd de Schlœzer, en arabe et en latin, sous le titre de *Abu-Dolef Misaris ben Mohalhal, de Itinere asiatico commentarium.* Berlin, 1845, in-4°.

[2] Le deuxième volume du *Ketab-al-fihrist* manquait à la Bibliothèque nationale. Ce volume a été copié récemment à Constantinople, par les soins de M. le baron de Slane, sur un exemplaire d'une des bibliothèques de cette capitale, la bibliothèque Kuprili.

l'Indostan proprement dit, siége principal des traditions nationales. Le grand rôle joué jadis par les empires placés près du confluent du Gange et de la Djomna, avait retenti jusqu'à eux; mais ils n'avaient qu'une idée vague du pays; et ces vastes et belles contrées qui enrichissent maintenant le commerce de l'Angleterre, étaient regardées comme des régions sauvages et impraticables. Ibn-Haucal, après avoir donné le relevé des villes de la vallée de l'Indus et des côtes occidentales, qu'il avait visitées, s'exprime ainsi: « Voilà les villes que je connais. L'Inde renferme d'autres cités dans l'intérieur des terres, notamment Canoge; mais ces villes sont entourées de déserts, comme le sont (en Afrique) Lamtha et Audagast. Il n'y a que les marchands indigènes qui puissent y pénétrer, tant ces régions sont isolées de toute communication avec les contrées voisines, tant elles offrent de dangers à quiconque voudrait s'y frayer une route[1]. »

Les difficultés qui jusque-là avaient empêché les musulmans de s'introduire dans le cœur du pays, provenaient des préjugés des Indiens et de la politique intéressée de la caste sacerdotale. De tout temps, les étrangers, même à l'époque où les Grecs étaient maîtres d'une partie de la presqu'île, ont eu de la peine à établir des rapports avec les indigènes. Les étrangers, en effet, n'ayant pas été, en naissant, purifiés d'après certains rites, et en général montrant peu de respect pour les institutions locales, sont rangés parmi les êtres impurs, et l'on évite tout contact avec eux. Ces difficultés ne pouvaient disparaître que lorsqu'une armée se serait ouvert un passage: c'est ce qui eut lieu au commencement du XI^e^ siècle, sous la conduite de Mahmoud le Gaznevide. Mahmoud avait reçu en héritage, de son père

[1] Ce passage, qui donne lieu à quelques difficultés, est discuté dans mon introduction à la Relation des voyages des Arabes dans l'Inde, p. L.

Sebektekin, la principauté de Gazna, qui comprenait une partie de l'Afghanistan actuel. Né brave et ambitieux, il acheva de subjuguer les populations bouddhistes et brahmanistes établies à l'occident de l'Indus; ensuite, il se mit en devoir de franchir le fleuve, et de faire flotter l'étendard musulman jusque sur les bords du Gange.

Les exploits de Mahmoud, qui contribuèrent puissamment aux progrès de l'islamisme, eurent, de son temps, un grand retentissement, et plusieurs écrivains contemporains prirent à tâche d'en transmettre le souvenir à la postérité. Malheureusement la plupart de leurs ouvrages ne nous sont point parvenus.

La Bibliothèque nationale possède une chronique arabe, renfermant l'histoire de Sebektekin et de son fils Mahmoud, depuis la première élévation du père, l'an 365 de l'hégire (976 de J. C.), jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Mahmoud, l'an 412 de l'hégire (1022 de J. C.[1]). Cet ouvrage, qui est intitulé *Tarykh-yemyny* ou Chronique yemyny, à cause du surnom de *Yemyn-eddaulé* ou bras droit de l'empire, décerné à Mahmoud par le khalife de Bagdad, a pour auteur un écrivain nommé Otby, lequel vivait à la cour de Mahmoud. Malheureusement Otby, sacrifiant au goût de la plupart de ses compatriotes, s'est plus occupé de la forme que du fond. Il a adopté, bien qu'il écrivît en prose, un style cadencé et rimé, et il s'est interdit les détails qui auraient donné de la précision au récit. Cette lacune est d'autant plus à regretter, que nous manquons souvent de moyens d'y suppléer.

Il existe à la Bibliothèque nationale deux exemplaires de la

[1] M. de Sacy a cru que l'ouvrage s'arrêtait à l'an 409 de l'hégire. (Voy. le recueil des Notices et Extraits, t. IV, p. 329.) Il est vrai que l'ouvrage, dans les trois dernières années, ne contient que très-peu de renseignements historiques.

chronique d'Otby, d'une écriture ancienne et soignée; mais ces exemplaires ne s'y trouvent que depuis un petit nombre d'années[1]. Jusqu'à présent l'ouvrage d'Otby ne nous était connu que d'après une version persane faite dans le XII^e^ siècle de notre ère, et que possède aussi la Bibliothèque nationale[2]. L'illustre Silvestre de Sacy, qui a tant contribué au progrès des lettres orientales, publia, en 1799, dans le tome IV du recueil des Notices et Extraits des manuscrits, une traduction presque complète de la version persane; mais, privé du secours du texte arabe et n'ayant pas à sa disposition toutes les ressources dont il avait besoin, il n'a pas toujours présenté les faits sous leur véritable jour.

Mirkhond, dans son Histoire universelle persane, intitulée *Rauzet-al-safa* ou Jardin de la pureté, a consacré un long chapitre à la dynastie des princes de Gazna. Mais, pour les règnes de Sebektekin et de Mahmoud, qui constituent la partie principale de son récit, il n'a eu à sa disposition, ainsi que j'ai été à même de m'en assurer, que la version persane; il en a été de même de Ferischtah, auteur originaire de l'Inde, qui a rédigé en persan une histoire de la puissance musulmane dans l'Inde[3]. Le récit de Mirkhond donne lieu à une remarque encore plus grave. Cet auteur, ayant pris à tâche de dérouler le tableau du monde entier, tel qu'on pouvait le connaître de son temps, s'est vu forcé de se borner à un certain nombre de faits; mais, au lieu de faire un choix parmi ces faits et de lier ensemble ceux qu'il jugeait convenable de conserver, il

[1] Supplément arabe, n° 770, et fonds Ducaurroy, n° 23.

[2] Ancien fonds persan, n° 66.

[3] Cet ouvrage, dont il existe des exemplaires manuscrits à la Bibliothèque nationale, a été lithographié dans l'Inde. De plus, il en a été publié une version anglaise, par M. John Briggs, sous le titre de *History of the rise of the mahomedan power in India*. Londres, 1829, 4 vol. in-8°.

copie quelquefois un passage au hazard et supprime toute la partie qui suivait, d'où il arrive que le lecteur, qui n'a pas d'autre guide, est privé de l'enchaînement nécessaire [1]. M. Wilken, qui a publié le chapitre des Gaznevides, bien que s'étant aidé de tous les secours qu'il a pu recueillir, n'a eu qu'une connaissance imparfaite de son sujet [2].

Il a existé une autre histoire de Mahmoud, intitulée aussi *Tarykh-yemyny*, par Aboul-Fadhl Mohammed, fils de Hossein-al-Beyheky. L'auteur, qui était né l'an 385 de l'hégire (995 de J. C.), accompagna Mahmoud dans sa fameuse expédition de Soumenat. Plus tard, il fut attaché au bureau de la correspondance, sous le petit-fils de Mahmoud, Abou-Schodja Ferrokhzad; ainsi il se trouvait parfaitement placé pour bien connaître les événements. Malheureusement, l'ouvrage ne nous est point parvenu, et, pour les dernières années du règne de Mahmoud, nous manquons de renseignements tout à fait authentiques. La Bibliothèque nationale possède de cet auteur une histoire du règne de Massoud, fils de Mahmoud, qui a reçu le titre de *Tarykhi-Massoudy* ou Chronique de Massoud [3]. Cette chronique, qui est écrite en persan, et qui semble avoir été inconnue à Mirkhond et à Ferischtah, aurait pu fournir des matériaux précieux; mais elle est rédigée sans ordre et de la manière la plus prolixe. Elle fut mise par écrit dans les

[1] M. Defrémery a fait la même remarque pour le chapitre qui traite de la dynastie des Samanides, et qu'il a publié. (Voy. la préface de l'Histoire des Samanides, de Mirkhond, texte persan, traduction française et notes. Paris, 1845, in-8°.)

[2] *Mohammedi filii Chondschahi, historia Gaznevidarum*, texte persan, version latine et notes. Berlin, 1832, in-4°.

[3] Manuscrits persans, fonds Gentil, n° 38. (Voy. aux fol. 9, 34 v°, 40 et suiv. 52 et suiv. et fol. 94.) C'est probablement l'ouvrage dont parle sir William Ouseley (*Travels in various countries of the east*, t. III, p. 303), et qui faisait partie de sa collection de manuscrits orientaux. (Voyez le n° 356 de son catalogue.) L'ouvrage se trouve dans la bibliothèque de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. (Voy. le bulletin des séances de l'Académie im-

années 450 et 451 de l'hégire (1058 et 1059 de J. C.). L'auteur mourut l'an 470 de l'hégire (1077 de J. C.).

Il a existé également une chronique universelle, qui probablement renfermait des détails curieux sur les règnes de Sebektekin et de Mahmoud. Cette chronique, rédigée en arabe, fut composée du vivant même de Mahmoud, sous les auspices de son frère Nasr, qui joua un rôle considérable; elle est intitulée كتاب الغرر فى سير الملوك واخبارهم, ou Livre des marques brillantes dans la vie et l'histoire des princes; l'auteur se nomme Hossein, fils de Mohammed al-Meraguy. Malheureusement, la portion que possède la Bibliothèque nationale s'arrête à la mort de Mahomet[1].

Mahmoud était un prince ami des lettres, et il se plaisait à réunir autour de sa personne des hommes éclairés de tous les pays. Il ne se contenta pas de faire ses efforts pour recueillir et mettre en lumière les anciennes traditions persanes, que l'invasion arabe et les progrès de l'islamisme effaçaient de jour en jour. Lorsqu'il commença ses expéditions de l'Inde, il appela auprès de lui des hommes instruits, qu'il voulait mettre en état de s'initier aux doctrines indiennes. Parmi les personnes auxquelles il s'adressa étaient Avicenne et Albyrouny, qui s'occupaient alors ensemble d'études de philosophie, de médecine et de mathématiques, dans la ville de Kharizm, près de l'embouchure de l'Oxus. Avicenne, qui cherchait avant tout l'indépendance, se refusa aux instances de Mahmoud; mais Albyrouny, qui voyait s'ouvrir devant lui un champ nouveau à exploiter, accepta avec empressement[2].

périale de Saint-Pétersbourg, année 1842, p. 49, mémoire de M. Dorn.)

[1] Cette portion a été copiée à Constantinople sur un exemplaire de la bibliothèque d'Ibrahim-Pacha; et dans cet exemplaire, cette portion avait été intercalée dans le grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun. (Voy. le supplément arabe, n° 742.)

[2] Sur les rapports d'Albyrouny et d'Avicenne, voy. les Mines de l'Orient, t. III,

Aboul-Ryhan Mohammed était surnommé Albyrouny, probablement parce que lui ou sa famille était originaire de la ville de Byroun, sur les bords de l'Indus. On lui donna le sobriquet de *Mohakkik* ou subtil, à cause de l'exactitude rigoureuse dont il se piquait dans ses déductions; ses amis, Avicenne lui-même, avaient eu quelquefois à se plaindre de la sévérité de sa critique. Albyrouny traversa l'Indus, à la suite des armées musulmanes, et se mit en rapport avec les hommes instruits du pays. Dans ses études, il avait embrassé le système presque entier des sciences humaines; il paraît même avoir lu les livres grecs dans le texte original. A la connaissance du grec, il joignit celle du sanscrit, et il traduisit certains traités sanscrits en arabe. Il rédigea même en arabe quelques traités qu'on traduisit en sanscrit, afin de répandre les doctrines occidentales dans la presqu'île. Aboulfarage dit, dans sa Chronique arabe, qu'Albyrouny demeura un grand nombre d'années dans l'Inde, et que, ni de son temps, ni après lui, on ne vit un homme plus savant dans l'astronomie [1]. Il est à regretter que nous manquions de renseignements plus précis sur sa personne et ses travaux. On sait seulement, d'après ce qu'il dit lui-même, qu'il fit des observations astronomiques dans les villes de Gazna, Kaboul, Lameghan, Peichaver, Moultan, etc.[2]. Il assista à la conquête que les musulmans firent de la ville de Nagarkot, située au pied de l'Himâlaya, et célèbre par un ancien temple idolâtre[3]. Probablement, il pénétra jusqu'à Mathoura et à Canoge, sur les bords de la Djomna et du Gange.

p. 163 et suiv. (extrait du *Habyb-alsyar*, de Khondémir, par Jourdain), ainsi que le traité manuscrit des ères d'Albyrouny, lequel se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 133.

[1] *Historia orientalis*, édition de Pococke, texte arabe, aux pages 348 et 349.

[2] Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, fonds Ducaurroy, n° 22, fol. 80 (supplément arabe, n° 934).

[3] *Journal asiatique*, du mois de septembre 1844, p. 291. (Tirage à part, p. 149.)

Albyrouny a écrit sur des matières très-variées, et, dans plusieurs de ses ouvrages, il a parlé des choses de l'Inde. On trouve, à Paris, à la bibliothèque de l'Arsenal, un traité de lui relatif aux ères usitées chez les différents peuples, et où ne sont pas oubliées les ères indiennes. Il est intitulé كتاب الاثار الباقية من القرون الخالية, ou Recueil des vestiges qui subsistent sur les anciennes générations. Raschyd-eddin, dans son grand ouvrage sur l'histoire des Mongols, a mis à contribution un autre livre d'Albyrouny, traduit du sanscrit en arabe, sous le titre original de *Patanjali,* et où se lisaient divers renseignements sur la presqu'île. Cette partie de l'ouvrage de Raschyd-eddin, qui ne se trouve pas en France, et qui, comme le reste de cet ouvrage, avait été rédigée à la fois en arabe et en persan, a été récemment découverte en Angleterre, dans l'une et l'autre version [1]. On peut encore citer un volume manuscrit arabe, que possède la Bibliothèque nationale, et qui, au milieu de remarques sur l'arithmétique et l'astronomie, contient quelques observations sur les doctrines indiennes [2].

Parmi les écrits d'Albyrouny qui ont été à ma disposition, celui qui m'a été le plus utile est un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui ne porte pas le nom de l'auteur, mais qu'on reconnaît avoir été composé dans l'Inde, l'an 1031 de notre ère. Cet écrit est un tableau de l'état littéraire et scientifique de la presqu'île, au moment où les armées musulmanes y pénétrèrent pour la première fois. On y voit successivement apparaître les principaux travaux littéraires, philosophiques et astronomiques des Indiens, le tableau de leurs ères, la manière dont ils comptaient les jours, les mois, les années et les cycles. J'ai publié quelques chapitres de ce traité dans le Journal

[1] *The Journal of the royal asiatic society of Great Britain,* n° XI, année 1840, p. 11 et suiv. et n° XIV, 1843, p. 267.

[2] Ancien fonds arabe, n° 584.

asiatique du mois de septembre 1844. M. Munk, qui à la connaissance de l'arabe joint celle du sanscrit, prépare une édition complète du traité, accompagnée d'une traduction française [1].

On croirait peut-être qu'Albyrouny, marchant à la suite d'une armée victorieuse, arriva sans peine à acquérir une connaissance de l'Inde plus intime qu'aucun de ses devanciers. Au contraire, d'après ce qu'il rapporte lui-même, il rencontra les plus grandes difficultés. Il confirme ce qui avait été dit par Ibn-Haucal, sur la répugnance que les brahmanes manifestèrent de tout temps pour se mettre en rapport avec les étrangers [2], et il ajoute que cette répugnance était devenue encore plus forte depuis les invasions de Mahmoud, invasions qui, il faut l'avouer, surtout à la fin du règne de ce prince, avaient pour principal mobile un fanatisme sanguinaire et une insatiable cupidité. Albyrouny se sert, dans plusieurs endroits, d'expressions sévères au sujet des indigènes : « Les Indiens, dit-il, négligent de rédiger la chronique des règnes de leurs rois ; quand ils sont embarrassés, ils parlent au hasard [3]. »

Un autre ouvrage composé sous le règne de Mahmoud, mérite d'être consulté pour l'histoire de l'Inde; mais il est loin de fournir tous les renseignements qu'on serait tenté d'y chercher. C'est le poëme persan intitulé *Chah-nameh*. La Perse et l'Inde sont contiguës l'une à l'autre, et tout porte à croire qu'à l'origine des choses, il exista des rapports de langage et de

[1] Ce traité porte en tête le titre de تاريخ هند, ou Chronique de l'Inde. Il n'est cité dans aucune bibliographie arabe, et nous ne sommes pas sûrs que tel ait été son véritable titre. Il fait partie du supplément arabe, et porte le numéro 934. On en trouve un autre exemplaire à Constantinople, dans la bibliothèque Kuprili ; c'est probablement sur cet exemplaire qu'a été copié celui de la Bibliothèque nationale.

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 6 v°.

[3] *Journal asiatique*, du mois de septembre 1844, p. 291 (p. 149 du tirage à part).

croyances entre les deux pays. Ferdoussy, auteur du poëme, avait pour objet spécial de reproduire les légendes qui avaient cours en Perse, et qui se présentaient à ses contemporains, sous l'aspect de traditions nationales. C'était une occasion naturelle de tracer le tableau des croyances, des institutions et des superstitions indiennes, et personne n'était mieux placé que Ferdoussy pour s'acquitter d'une pareille tâche. Mahmoud, pour lequel le poëte écrivait, et à la cour duquel il passa ses plus belles années, aurait pu, ainsi que plusieurs des officiers de son armée, lui procurer les renseignements les plus exacts. Mais le génie poétique de Ferdoussy s'attacha exclusivement à embellir les traditions persanes, et à les parer des charmes de l'imagination. L'auteur ne mit que peu d'intérêt à établir la vérité des faits; il paraît même ne les avoir connus que très-imparfaitement. En ce qui concerne l'Inde en particulier, il semble n'avoir eu qu'une idée vague des origines de sa civilisation, des principautés entre lesquelles la presqu'île fut, depuis un temps immémorial, divisée, et des révolutions auxquelles le pays fut plus d'une fois exposé. Un seul épisode m'a paru revêtir un caractère propre; c'est le chapitre relatif à l'origine du jeu d'échecs, dont j'ai donné la traduction dans le Journal asiatique du mois d'août 1844; et encore, dans ce chapitre, les couleurs sont plutôt persanes qu'indiennes[1]. A ce chapitre, j'avais d'abord voulu joindre celui qui se rapporte au règne de Cosroès Parviz, vers l'an 591 de notre ère[2]. On sait quels rapports s'établirent à cette époque entre la Perse et l'empire grec. Cosroès venait d'être chassé de ses états par les armes d'un rebelle nommé Bahram-Tchoupin; il s'était

[1] *The Schah nameh, an heroic poem*, texte vérifié sur un grand nombre de manuscrits, par M. Turner Macan. Calcutta, 1829, p. 1726 et suiv.; *Fragments arabes et persans inédits relatifs à l'Inde*, p. 54 et 55.

[2] *Ibid.* p. 1923.

réfugié sur les terres de l'empire, et quelques-uns de ses officiers se rendirent à Constantinople pour solliciter l'assistance de l'empereur Maurice. Parmi ces officiers était Khorrad, fils de Burzyn, qui avait voyagé dans un grand nombre de pays, et que le poëte représente comme ayant appris à parler plusieurs langues[1]. Un jour, l'empereur adressa à Khorrad quelques questions sur les croyances des Indiens et les cérémonies de leur culte. Khorrad s'empressa de répondre; malheureusement, la réponse, telle qu'elle est rapportée par Ferdoussy, manque de précision dans les termes, et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, que j'ai comparés avec le texte imprimé, diffèrent sur des points essentiels.

Telle est la série des ouvrages arabes et persans que j'ai mis à contribution pour la composition de ce mémoire. Tous ces écrits ont devancé la rédaction de la chronique de Cachemire, le seul ouvrage historique dont on soit jusqu'ici redevable à la littérature sanscrite. Du reste, je ne me suis pas borné à ces documents; on verra apparaître des témoignages d'un autre genre. Ce sont des passages de vieilles traductions latines faites sur des textes arabes qui ne nous sont point parvenus.

Mais, avant de passer outre, je dois dire quelques mots sur la transcription des noms d'hommes et de lieux qui se rencontrent en grand nombre dans ce mémoire. Cette question est de la plus haute importance; les mêmes noms reviennent en général dans les écrits des Arabes, des Persans, des Indiens et des Chinois, et cependant la plupart de ces noms, à s'en tenir aux systèmes de transcription suivis jusqu'ici, paraissent différer beaucoup. Il était nécessaire de montrer comment l'on peut les identifier.

La langue chinoise, bien que fort riche en articulations et

[1] *The Schah nameh, an heroic poem, etc.* pag. 1962.

en voyelles, est privée de certains sons usités dans les autres langues; par exemple, elle ne possède pas, du moins en général, le son de la lettre *r*, et le même caractère est ordinairement employé pour les lettres *r* et *l*; quelquefois l'une et l'autre lettre, dans les transcriptions chinoises de mots étrangers, sont supprimées. Le même signe, en chinois, sert presque indifféremment pour les lettres *b*, *v*, et *p*[1]. D'ailleurs, la langue dans laquelle sont rédigées les relations de Fa-hian et de Hiuen-thsang, est la langue savante, langue qui s'écrit et ne se parle pas. Sans doute, il y avait en Chine, dans les premiers siècles de notre ère, comme à présent, une langue ou plutôt plusieurs langues parlées; mais il ne nous est point parvenu d'échantillon de ces dialectes, et les documents qui nous restent de ces temps reculés, sont lus d'après un mode conventionnel, un mode qui varie suivant les pays[2].

Ajoutez à cela un fait particulier à la Chine. Les caractères chinois équivalent chacun à une articulation accompagnée d'une voyelle; c'est ce qu'Abel-Rémusat appelait un monosyllabe, mais qui, suivant la remarque de M. Bazin, n'est en certains cas qu'une syllabe d'un mot qui en a plusieurs[3]. Dans les autres langues, il y a des mots et des syllabes qui ne se terminent pas par une voyelle; en pareil cas, les Chinois, dans la transcription de ces mots, sont maintenant dans l'usage de diminuer de moitié tout caractère médial ou final répondant dans notre alphabet à une consonne non suivie d'une voyelle; mais cet usage ne commença qu'assez tard, et on

[1] Cependant Hiuen-thsang, d'après la remarque de M. Julien, emploie presque toujours des signes différents pour l'*l* et l'*r*, ainsi que pour le *b*, le *v* et le *p*.

[2] Voy. le mémoire de M. Bazin sur les principes généraux du chinois vulgaire, *Journal Asiatique*, du mois d'avril 1845, p. 350 et suiv. juin, p. 473; août, p. 121 et suiv.

[3] *Ibid.*

oublie quelquefois de l'appliquer. Il y a plus : là même où la voyelle doit se faire sentir, et où nos sinologues marquaient, jusqu'à présent, dans leurs transcriptions, une voyelle, et même quelquefois une diphthongue, le son est si peu sensible qu'on a souvent de la peine à le distinguer[1]. On voit tout de suite à quel point ces différentes circonstances ont dû rendre les transcriptions chinoises imparfaites[2].

Quelque chose d'analogue a eu lieu pour les transcriptions indiennes. On distingue, dans les provinces septentrionales de l'Inde, deux systèmes de prononciation, l'un suivi dans le Bengale, l'autre à Bénarès et dans les provinces situées près du confluent du Gange et de la Djomna. Le premier système fut d'abord adopté par les Anglais établis dans la presqu'île, et l'on en trouve des traces dans le premier volume du recueil des mémoires de la société de Calcutta. D'après ce système, les articulations, principalement à la fin des mots, sont, le plus souvent, accompagnées d'un *o* légèrement marqué; c'est l'*omicron* des Grecs, que les Latins convertissent en *u*, en ajoutant à la fin du mot une *s*. Maintenant, les indianistes suivent en général la prononciation de Bénarès, qui change ordinairement l'*o* presque muet en un *a* plus ou moins marqué. De plus, dans certains cas où les indigènes font sentir un *o*,

[1] C'est ce que M. Bazin a eu occasion de constater récemment, dans des conférences qu'il a eues avec un lettré chinois venu à Liverpool.

[2] Il est difficile d'exprimer les mots chinois en caractères européens; mais il est encore plus difficile d'exprimer les mots européens en caractères chinois, d'où il arrive que les transcriptions européennes en caractères chinois sont presque méconnaissables. Pour *Stockholm*, les Chinois écrivent *So-to-ko-lo-me*, et pour *France* ils écrivent *Fo-lang-si*. La raison de ces altérations est sensible; non-seulement la langue chinoise manque de certains sons qui se trouvent dans les autres langues, mais encore les caractères chinois expriment des mots au lieu d'exprimer de simples sons, ou, si l'on veut, ils expriment le son de plusieurs lettres ensemble. (Voy. la Description de la Chine, par le P. Duhalde, t. II, p. 230.)

ils écrivent un *ou*, qu'on serait tenté de prendre chez nous pour une diphthongue, mais qui, chez les indigènes, n'a qu'une valeur brève. On peut citer dans le même genre le son *ya*, qui, chez les indigènes, est quelquefois bref. Une autre différence des prononciations du Bengale et de Bénarès, c'est que certaines articulations sont rendues avec plus de force dans la première que dans la seconde : ce qui dans celle-ci est une *h*, devient un *k* dans la première. On dit *sinka* (lion) pour *sinha*, etc.

Une partie de ces irrégularités disparurent dans la pratique, dès le moment où feu Chézy et M. Burnouf, consultés par M. Abel-Rémusat, parvinrent à rétablir un certain nombre de mots indiens transcrits en chinois. Par exemple, on reconnut que le sanscrit *tchandra* (lune) était l'équivalent du chinois *tchento-lo*, et que le pays de Dravida, dans l'Inde méridionale, répondait au chinois *tha-lo-pi-tcha*. M. Stanislas Julien, qui s'occupe depuis quelque temps de traduire les relations chinoises sur l'Inde, n'a pu se dispenser d'étudier les différentes formes des noms propres, et il a considérablement avancé cette partie importante de la philologie. Non content de s'aider de divers alphabets et vocabulaires chinois-indiens, dont quelques-uns n'avaient pas encore été mis à contribution, il a entrepris de dépouiller un dictionnaire des mots indiens qui sont reproduits dans les livres bouddhiques chinois; et, bien que son travail ne soit pas terminé, il a établi le rapport de plusieurs milliers de sons chinois et indiens.

M. Stanislas Julien a naturellement adopté, pour ses transcriptions, la prononciation sanscrite de Bénarès; maintenant cette prononciation est suivie généralement, et je m'y suis aussi conformé. Mais cette prononciation, ainsi que je l'ai dit, ne répond pas toujours aux sons indigènes, et l'imperfection du système devient très-sensible dans les mots qui ne sont pas

indiens, ou qui, étant indiens, ne sont pas significatifs. Pour suppléer à ce qui a manqué, à cet égard, à Abel-Rémusat, à Klaproth et à M. Julien, j'ai eu à ma disposition un troisième terme de comparaison; ce sont les transcriptions arabes.

Dans l'écriture arabe, on ne marque pas les voyelles; mais on marque fidèlement les consonnes et les diphthongues. Partout où il y a une véritable diphthongue, les Arabes la reproduisent; là où la diphthongue n'est qu'un effet de l'imperfection des systèmes de transcription, ils n'en tiennent aucun compte. Je vais citer quelques exemples.

Le nom de l'Indus est écrit par les indianistes *Sindhou,* et par les sinologues *Sin-tou, Sin-dou* et *Sin-theou;* les Arabes écrivent *Sind,* et ne font sentir à la fin qu'une voyelle muette, ce qui est tout à fait conforme au *Sindos* des Grecs et au *Sindus* des Latins, où la lettre *s* est ajoutée pour la désinence. Le nom du pays appelé à présent *Tokharestan* se compose du mot indigène *tokhar,* et de la terminaison persane *estan.* Les Grecs écrivaient Τοχαροί, et les Latins *Tokhari,* et dans ces diverses formes, la syllabe *to* est brève; les Arabes font sentir dans la prononciation un *o* qu'ils n'écrivent pas. Or, à la place de *Tokhar,* Abel-Rémusat a lu *Tou-ho-lo,* et M. Stanislas Julien *Tou-ka-ra.* On connaît le nom d'une contrée qui faisait jadis partie du Tokharestan, et qu'on appelle encore aujourd'hui *Khotl,* ou *Khotol;* les Arabes n'écrivent que les trois articulations *kh, t* et *l.* Abel-Rémusat a cru qu'entre les deux dernières consonnes il y avait une diphthongue, et il a écrit *Kho-tou-lo.*

J'ai dit que dans certains cas où nos indianistes terminent une syllabe par un *ya* simple, les Arabes élident ce son, ou du moins l'abrègent. Par exemple, le mot *âditya,* qui exprime le soleil considéré dans ses rapports avec la révolution qu'il décrit tous les mois, est écrit par les Arabes *adit,* ادت, avec

une voyelle muette à la fin. Quand la finale *ya* est double, comme dans *soûryya* (soleil), *atchâryya* (docteur), les Arabes placent à la fin la lettre *dj;* c'est aussi l'articulation que font sentir, en pareil cas, les Bengalis.

On serait peut-être autorisé à induire de ces divers faits qu'en général la prononciation bengali est plus proche de la véritable orthographe que la prononciation de Bénarès, et qu'au temps de Hiuen-thsang et d'Albyrouny, elle était suivie dans la plus grande partie de l'Inde.

Pour procéder avec ordre, je divise les traditions et les faits que j'ai recueillis en deux parties distinctes. La première partie est consacrée aux faits géographiques et historiques, depuis la première origine des choses jusqu'au XI^e^ siècle de l'ère chrétienne; la deuxième partie traite des sciences de l'Inde et de la transmission des doctrines indiennes chez les Arabes, et, par le canal des Arabes, chez les peuples de l'Occident. J'ai subdivisé la première partie, à cause de sa grande étendue, en trois sections. La première se prolonge jusqu'à l'invasion d'Alexandre le Grand, la deuxième jusqu'à la première arrivée des Arabes dans la vallée de l'Indus, et la troisième jusqu'à la mort de Mahmoud le Gaznevide.

PREMIÈRE PARTIE.

FAITS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES.

SECTION I^re^. — Depuis la première origine des choses jusqu'à l'invasion d'Alexandre le Grand.

L'Inde, suivant Massoudi[1], est une vaste contrée qui comprenait dans ses limites le royaume du Zâbedj. Or le royaume du Zâbedj répondait aux îles de Java et de Sumatra, et au

[1] Recueil de M Gildemeister, p. 13.

temps de Massoudi ces îles formaient le centre des états d'un prince puissant, désigné par le titre sanscrit de mahâ-râdja ou grand râdja[1]. Albyrouny dit, de plus, que les îles du Zâbedj avaient reçu des Indiens le surnom de Souvarna-Douîpa ou îles d'or[2]. Cette dénomination se retrouve dans les traités sanscrits, et elle avait été appliquée par Wilford à l'Irlande[3].

Massoudi rapporte que les îles du Zâbedj formaient la séparation de l'Inde et de la Chine. En effet, les traditions mythologiques de l'Inde dominent encore dans les îles de Java et de Sumatra, malgré les fréquentes immigrations chinoises qui ont eu lieu dans ces îles, tandis que, dans le royaume de Siam et dans la Cochinchine, c'est l'esprit chinois qui a le dessus, bien que les croyances religieuses soient bouddhistes.

Massoudi fait remarquer que l'Inde touche, par les montagnes, au Khorassan et au Tibet. Il ajoute que le pays est habité par des populations parlant des langues diverses et en guerre les unes avec les autres[4]. Il n'est pas besoin de faire observer que la chaîne de montagnes qui sépare l'Inde du Tibet est l'Himâlaya; à l'égard de la chaîne qui séparait l'Inde du Khorassan, c'est l'Hindoukousch, appelé par les Grecs et les Romains du nom vague de Caucase indien. Ainsi Massoudi, malgré les conquêtes partielles faites par les Arabes, comprenait le royaume de Kaboul dans les limites de l'Inde. Il en avait été de même de la plupart des écrivains de l'antiquité.

Ce qui justifie l'opinion de Massoudi, c'est que, encore de son temps, une grande partie des populations établies à l'ouest de l'Indus, professaient des doctrines brahmaniques et bouddhi-

[1] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. 93 et suiv.

[2] *Journal Asiatique*, du mois de septembre 1844, p. 265 (p. 123 du tirage à part).

[3] *Asiatick researches*, t. XI, p. 21, 132 et 137.

[4] Recueil de M. Gildemeister, déjà cité, p. 13.

ques. Il y a plus : le royaume actuel de Kaboul obéissait à des princes indigènes. Le récit des Indiens est conforme à celui des Arabes ; les Indiens désignaient ces diverses régions par la dénomination générale de Djambou-Douîpa, et y joignaient le Tokharestan. Le voyageur chinois Fa-hian, étant arrivé au pied de la chaîne de montagnes qu'il nomme Tsoung-ling, et qui donne naissance à l'Oxus et au Yaxarte, s'exprime ainsi : « Quand on a traversé cette chaîne, on entre dans l'Inde du nord[1]. » Hiuen-thsang émet la même opinion[2]. Il faut savoir que les indigènes comptent cinq Indes, dont l'ensemble forme le Djambou-Douîpa. Ce sont l'Inde du nord, l'Inde de l'occident, l'Inde de l'orient, l'Inde du midi et l'Inde du milieu. L'Inde de l'orient répond au Bengale et à la côte d'Orissa ; l'Inde du midi occupe la pointe de la presqu'île ; l'Inde de l'occident forme le Malva et le Guzarate ; l'Inde du milieu n'est pas autre que la contrée située près du confluent du Gange et de la Djomna ; quant à l'Inde du nord, elle comprenait l'Afghanistan et l'ancien Tokharestan, situé au nord de l'Hindoukousch et embrassant dans ses limites le Tokharestan actuel avec le petit Tibet[3].

Albyrouny énonce, sur la formation de la presqu'île indienne, une opinion qui avait déjà été émise par Strabon et Arrien. « Si, dit-il, tu examines de tes yeux ce pays, et si tu fais attention aux pierres rondes et polies qu'on trouve dans le sol, à quelque profondeur qu'on creuse, pierres qui sont

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 30.

[2] *Ibid.* p. 396, n° 122.

[3] Klaproth et Abel-Rémusat ont parlé de la division de l'Inde en cinq parties ; mais ils ne se sont pas aperçus que l'Inde du nord s'avançait au delà de l'Hindoukousch.) Comparez les Tableaux historiques de l'Asie, n° 14 et suiv. de l'atlas ; le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 31, et le tome XIII du nouveau recueil de l'Académie, p. 383. Voy. aussi l'analyse d'une carte chinoise, par Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. II, p. 411 et suiv.) Le passage de la Relation de Hiuen-thsang, analysé dans le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 378, n° 35, ne me paraît pas non plus avoir été rendu exactement.

grandes près des montagnes, là où le cours des eaux des rivières est impétueux; petites loin des montagnes, là où le cours des eaux s'est ralenti, et qui se changent en sables là où les eaux dorment, près des endroits où l'eau s'absorbe, et dans le voisinage de la mer, tu seras tenté de penser que le pays n'a pas jadis été autre chose qu'une mer qui a été comblée par les alluvions des torrents[1]. »

Les Indiens sont rangés, par les écrivains arabes et persans, parmi les peuples de race nègre; seulement, selon la remarque de Massoudi, les Indiens diffèrent du reste des nègres par l'intelligence, l'esprit d'ordre, la sagesse, untempérament sain et la pureté du teint[2]. Strabon et Arrien disent aussi que les indigènes, surtout dans les provinces du Dekhan, se rapprochaient des nègres. Arrien, après avoir parlé des rapports que l'Inde, sous le point de vue physique, avait avec l'Éthiopie et l'Égypte, ajoute ceci : « Les Indiens ne diffèrent pas non plus des Éthiopiens par la figure. Cette ressemblance a surtout lieu pour les Indiens du midi; car ceux-ci sont noirs et ils ont les cheveux noirs; seulement, ils n'ont pas le nez aussi plat que les Éthiopiens, et ils n'ont pas les cheveux aussi crépus. Quant aux Indiens qui habitent les provinces septentrionales, ils se rapprochent davantage des Égyptiens[3]. »

Le récit d'Arrien s'accorde avec l'opinion de Massoudi et des autres écrivains arabes des premiers siècles de l'islamisme. Suivant ces auteurs, la population du nord de la presqu'île était d'une autre race que celle du midi. Elle était venue des contrées situées au nord de l'Himâlaya et de l'Oxus, et elle appartenait à la nation turke, dénomination qui, dans le langage

[1] *Journal asiatique*, du mois de septembre 1844, p. 240 (p. 98 du tirage à part).

[2] Massoudi, dans le recueil de M. Gildemeister, p. 13 et 14.

[3] ΙΝΔΙΚΉ, chap. VI.

de ces auteurs, a une signification aussi étendue que le nom de Scythe chez les écrivains grecs et romains. Voici comment s'exprime Massoudi : « Au nombre des petits-fils de Noé, était Amour. Quand les descendants de Noé se partagèrent les différentes régions de la terre, les enfants d'Amour traversèrent l'Oxus, et se répandirent à l'orient et au sud-est, jusqu'en Chine. Les uns adoptèrent la vie domiciliaire; les autres, particulièrement les Turks, firent choix de la vie nomade. Une partie des enfants d'Amour s'établirent sur les frontières de l'Inde; pour ceux-ci, la force des rayons du soleil influa sur leur teint, et ils se rapprochèrent des Indiens plus que des Turks, leurs compatriotes[1]. »

Une autre colonie s'établit dans le Tibet. Suivant Massoudi, les anciens habitants du Tibet étaient de race himyarite, et ils tiraient leur origine de l'Arabie Heureuse. Les rois, à l'imitation des princes du Yémen, portaient jadis le titre de *tobba;* ils adoptèrent plus tard le titre de khacan, en usage parmi les Turks. La langue du pays, qui était himyarite, s'altéra à la suite de l'immigration des Turks. Ceux-ci, ajoute Massoudi, formaient une population extrêmement nombreuse, et menaient la vie nomade, à la différence des anciens habitants, qui avaient adopté la vie domiciliaire[2].

Ce qui est dit par Massoudi sur l'origine arabe des premiers habitants du Tibet est, bien qu'invraisemblable, répété par les autres écrivains de sa nation[3]. A l'égard de l'établissement

[1] *Moroudj*, t. I, fol. 56 et suiv.

[2] *Ibid.* t. I, fol. 68 et suiv. Le père Orazio della Penna, qui résida longtemps au Tibet, s'exprime ainsi : « I Tartari « dimorano nelle tende fatte di feltro o di « tele grosse tessute di peli de iak ossiano « bovi pelosi, ed i Tibetani dimorano nelle « case. » (*Journal asiatique*, du mois de septembre 1834, p. 178, et introduction à la Relation des voyages, p. CXLV.)

[3] Voy. le Journal asiatique du mois d'avril 1841, p. 399, et sur le fait considéré en lui-même, voyez mon introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CCCLV.

des Turks dans le Tibet, c'est un fait attesté par les témoignages les plus graves. Dans le chapitre du *Modjmel,* que j'ai publié, les Turks sont représentés, dès le v^e^ siècle avant notre ère, comme étant les maîtres des régions situées aux environs du royaume de Kaboul[1]. On verra ci-dessous qu'aux VIII^e^, IX^e^ et X^e^ siècles de notre ère, ils occupaient le Tibet et le Khoten, et qu'ils faisaient des incursions dans la vallée de Cachemire.

Pour la vallée du bas Indus, elle était au pouvoir d'une population particulière, sur laquelle on trouve des détails curieux dans le chapitre du *Modjmel* déjà cité. D'après ce qui est dit dans ce chapitre, deux races, à l'origine des choses, s'établirent sur les bords du fleuve, les Zath ou Djath, et une population qui est appelée tantôt *Meyd* et tantôt *Mend.* Les Meyd s'adonnèrent à la vie pastorale, et les Zath à la pêche et à la navigation. Il m'a été impossible de rattacher le nom de *Meyd* ou *Mend* à une population connue; peut-être cette dénomination est défigurée. A l'égard des Djath ou Zath, c'est une race qui existe encore sur les bords de l'Indus, qui même s'est répandue au nord-est et au nord-ouest, et qui, à différentes époques, a joué un rôle considérable.

On lit dans le *Camous* que la véritable prononciation de ce nom est *Djatt,* mais que les Arabes prononcent *Zoth*[2]. C'est la première prononciation qui a prévalu dans les relations européennes. En ce qui concerne la confusion des lettres *z* et *dj,* il faut savoir que le *z* n'a pas de signe particulier dans les dialectes de l'Inde, et que le son du *dj* est prononcé de manière à tenir lieu de l'un et de l'autre. C'est de là que dans les mots indiens qui ont passé en grec, en arabe et en persan, l'on voit continuellement le même signe rendu tantôt par une de

[1] *Journal asiatique,* du mois d'août 1844, p. 171 (p. 41 du tirage à part). — [2] Édition de Calcutta, p. 942.

ces lettres, et tantôt par l'autre. Par exemple, le nom de l'ancienne capitale du Malva, qui s'écrit en sanscrit *Oudjayanî,* est rendu par Ptolémée sous la forme Ὀζήνη; ce même nom en arabe s'écrit tantôt *Odjeyn*, et tantôt *Ozeyn*. J'aurai plus d'une fois à revenir sur les Djath ou Zath et sur les Mend.

L'Inde fut de tout temps partagée en un grand nombre de principautés, au milieu desquelles se distinguait ordinairement un monarque universel, ou du moins un souverain qui l'emportait sur ses voisins par l'éclat et le pouvoir. Lorsque Alexandre arriva sur les bords de l'Indus, il ne trouva pas un maître unique de la presqu'île; mais, peu de temps après sa mort, il s'éleva à Palibothra, sur les bords du Gange, aux environs de la ville actuelle de Patna, un prince nommé Tchandragoupta ou Sandracottus, lequel étendit sa domination depuis le golfe du Bengale jusqu'à l'Indus. Palibothra resta longtemps un centre considérable, et les provinces voisines formaient encore, au VII^e^ siècle de notre ère, un royaume puissant, sous le nom de royaume de Magadha. D'autres noms de capitales sont mentionnés aux diverses époques de l'histoire. On verra dans le cours de ce mémoire que, dans le siècle qui précéda notre ère, le monarque le plus puissant de l'Inde avait son siége dans le royaume actuel de Kaboul. Un siècle plus tard, la prééminence appartint à un prince qui régnait à Srâvastî, à l'orient du Gange. Le souverain qui l'emportait sur les autres, était distingué par le titre de *mahâ-râdja,* ou grand râdja, et de *maître du Djambou-Douîpa,* c'est-à-dire de maître de toute la presqu'île.

Mais les traditions des indigènes placent le berceau de la civilisation nationale et le véritable siége de l'empire dans la contrée située entre les cours du Gange et de la Djomna. Cette contrée a été appelée en conséquence *Douab,* de deux mots

sanscrits et persans signifiant *deux eaux;* le pays a reçu en même temps le nom de *Madhyadesa,* ou pays du milieu. C'est là que les livres des indigènes placent certaines villes qui jouirent jadis du titre de capitale : ce sont Hastinâpoura, située au nord-est de Dehli, et qui fut emportée par les eaux du Gange, Côsâmbî, etc. La dernière en date est Canoge (Canyâcoubdja), qui était située sur la rive occidentale du Gange, au nord du confluent du Gange et de la Djomna, et dont il est fait mention, sous la forme Καναγίζη, dans la Géographie de Ptolémée. La grande importance de Canoge eut lieu dans les IVe, Ve et VIe siècles de notre ère, au temps où les princes Sassanides régnaient en Perse. Ces monarques, dont les états touchaient à l'Inde, eurent plus d'une fois des rapports à établir avec les souverains de Canoge. Aussi le nom de cette cité se répandit dans l'Asie occidentale, et quand les Arabes parurent sur la scène, bien qu'elle eût perdu une partie de son influence, elle continua à jouir d'une grande célébrité.

Les traditions des indigènes attribuent également une très-haute antiquité à la ville de Moultan et au temple que les habitants avaient érigé au soleil. A en croire ces traditions, Moultan fut le siége d'une monarchie qui remonte au delà des temps historiques. C'est là, suivant eux, que régnaient leurs rois d'une nature plus qu'humaine, Hiranyâkcha, Pralhâda et Bali[1].

Je vais maintenant passer aux traditions historiques de l'Inde, telles qu'elles nous ont été transmises par les musulmans. Massoudi s'exprime ainsi : « D'après les personnes qui ont étudié l'histoire avec le plus de soin, les Indiens formaient dans l'origine une société de sages adonnés au culte de la vertu et de la philosophie. Quand ensuite les familles se divisèrent

[1] *Mythologie des Indous,* ouvrage rédigé d'après les matériaux recueillis par le colonel Polier dans l'Inde; 1809, t. I, p. 274.

et se rangèrent par groupes, il se forma plusieurs principautés. Mais les hommes les plus considérables se concertèrent pour établir un gouvernement central qui veillerait au bien-être du pays tout entier. Les grands de l'empire dirent en cette occasion : « Nous avons assisté à la naissance de l'état, nous lui avons « procuré son dernier développement; c'est à nous à décider « de ses intérêts. Nous ne souffrirons pas que personne entrave « nos projets, ni qu'on cherche à faire triompher d'autres « volontés que les nôtres, ni qu'on ait l'air de nous mépriser. « Nous nous lèverons contre quiconque s'opposera à nous; il « se soumettra ou nous l'exterminerons[1]. »

Massoudi a désigné la province qui devint le siége du gouvernement par le mot arabe *hauza*[2], qui signifie *centre,* et cette province, dans la pensée de Massoudi, ne peut être que le territoire de Canoge. Il est probable que le mot *centre* ne se rapporte pas seulement au rang de capitale dont Canoge était censée jouir. Cette expression me paraît être, dans la pensée de Massoudi, l'équivalent de *Madhyadesa* ou pays du milieu, dénomination employée par les indigènes. En effet, comme le remarque Albyrouny, cette contrée, considérée sous le rapport de sa position géographique, se trouvait entre la mer et les montagnes du nord, entre les pays chauds et les pays froids, et à égale distance des frontières orientale et occidentale. Sous le rapport politique, Canoge fut autrefois la demeure des monarques les plus puissants[3].

C'est dans un sens analogue que l'Hindostan proprement dit, c'est-à-dire la contrée située entre le cours de l'Indus et le fond du golfe du Bengale, a reçu le nom d'*Aryâvartta*, ou séjour des hommes honorables, parce que c'est là que s'est

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 1 et 13.

[2] الحوزة

[3] *Journal asiatique,* de septembre 1844, p. 241 (p. 99 du tirage à part).

développée la doctrine des brahmanes, et que les trois premières castes ont établi de préférence leur demeure[1]. Suivant Albyrouny, quelques auteurs donnaient pour limite à l'Aryâvartta la Tcharmanwatì[2], rivière nommée aujourd'hui Chumbul, et qui coule du Malva dans le lit de la Djomna[3].

Massoudi reprend ainsi : « Les grands firent choix de l'un d'entre eux qu'ils appelèrent le *père suprême*, et auquel ils donnèrent le titre de roi. Leur choix tomba sur le grand Brahman; la sagesse devint la règle de la masse de la nation, et les savants furent placés au premier rang. On commença à extraire le fer des mines; on fabriqua les épées et les khandjars; on bâtit des temples qui furent ornés de pierres précieuses, et on y représenta le mouvement des sphères célestes; on traça la marche des astres, et on montra quelle était leur influence sur les hommes et sur les animaux. Les droits du grand ordonnateur, qui est le soleil, furent déterminés. Tout cela fut mis par écrit et rendu accessible au vulgaire. Pour les hommes d'un rang élevé, ils s'inspirèrent d'idées encore plus hautes. Brahman leur révéla l'existence d'un premier principe, qui donne la vie à tous les êtres et qui les conserve par sa grâce.

On s'est divisé, ajoute Massoudi, au sujet de Brahman : quelques-uns l'identifient avec Adam; d'autres disent que c'était un prophète envoyé de Dieu aux peuples de l'Inde; il y en a qui croient que c'était un roi bienfaisant, et, suivant Massoudi, cette opinion était la plus répandue[5]. Les premières paroles de Massoudi ne peuvent se rapporter qu'aux chrétiens, aux juifs ou aux musulmans, qui rattachent naturellement les divers souvenirs de l'antiquité aux traditions de la Bible.

[1] *Code de Manou*, liv. II, n^os^ 21 et suiv.

[2] جرمفت

[3] *Traité d'Albyrouny* (supplém. arabe, n° 934), fol. 138 v°. — [4] Recueil de M. Gildemeister, p. 2

[5] *Ibid.* p. 8.

On trouve dans l'ouvrage rédigé d'après des matériaux recueillis dans l'Inde, par le colonel Polier, et intitulé *Mythologie des Indous,* quelques détails appliqués à un fils de Brahma, nommé Brahman, et qui se rapprochent du récit de Massoudi[1]. D'un autre côté, Arrien, dans le VII^e^ chapitre de ses *Indica,* a tracé, d'après la relation de Mégasthène, un tableau des origines de la civilisation indienne, qui ne s'éloigne pas beaucoup de celui-ci. Le récit de Massoudi et celui du colonel Polier sont probablement l'expression d'une opinion vulgaire, d'après laquelle Brahma, regardé aujourd'hui comme le créateur des êtres et le chef de la triade indienne, aurait été primitivement un simple bienfaiteur de l'humanité.

Massoudi attribue à Brahman un règne de trois cent soixante-six ans, et il exagère la vie des rois de l'Inde, suivant qu'ils sont plus anciens. En cela il reproduit l'opinion des indigènes, opinion d'après laquelle plus les hommes se rapprochent de l'origine des choses, plus leur vie est longue; plus ils s'en éloignent, plus elle se raccourcit[2].

Suivant Massoudi, Brahman donna le jour aux brahmes, ainsi appelés du nom de leur père. « Les Indiens, ajoute Massoudi, ont beaucoup de vénération pour les brahmes; c'est la classe la plus noble de la société. Les brahmes ne mangent de rien qui ait eu vie; hommes et femmes, tous portent au cou des fils jaunes avec lesquels ils se ceignent, comme on attache autour de soi une épée. C'est pour eux une manière de se distinguer du reste du peuple[3]. »

Massoudi rapporte de plus que, sous le règne de Brahman,

[1] *Mythologie des Indous,* t. I, p. 167 et suiv.

[2] Voy. le Code de Manou, liv. I, n° 83.

[3] Recueil de M. Gildemeister, p. 5. On peut consulter sur le cordon des Brahmes le Code de Manou, liv. II, n^os^ 36 et suiv., et les Mœurs des peuples de l'Inde, par M. l'abbé Dubois, t. I, p. 218.

sept sages se réunirent dans la Maison d'or pour discuter sur la philosophie et l'origine des choses, mais qu'ils furent tous d'un avis différent. Telle est, dit-il, la source des divers systèmes de philosophie qui ont cours parmi les Indiens, et dont le nombre s'élève à soixante et dix[1]. On verra ci-dessous que, par la Maison d'or, il faut entendre le temple du soleil, dans la ville de Moultan. Les sept sages sont probablement les sept richis auxquels les Indiens attribuent l'origine de toutes les sciences.

Quant au nombre de soixante et dix, assigné aux systèmes de philosophie qui ont cours chez les Indiens, c'est le nombre que les musulmans attribuent aux systèmes des mages; ils en supposent soixante et onze chez les juifs, soixante et douze chez les chrétiens, et ils s'en attribuent soixante et treize[2]. Massoudi ajoute que Brahman déposa dans la Maison d'or un récit de la création du monde, avec l'indication de l'époque où l'Inde, antérieurement à tous les autres empires, commença à se constituer en état particuli er

Suivant Massoudi, « la mort de Brahman causa une grande affliction aux Indiens. Ils mirent à sa place celui de ses fils qu'il avait lui-même désigné; c'est le roi Bahboud. Ce prince prit à tâche de marcher sur les traces de son père; il mit un soin encore plus grand à construire des temples et à répandre le goût de la sagesse parmi le peuple. Son règne fut de cent ans[3]. »

Le récit de Massoudi, sur les temps qui suivirent la mort de Brahman, peut être comparé avec celui d'Arrien, dans le VIII^e^ chapitre de ses *Indica*.

Les Indiens plaçaient au temps de Bahboud l'invention du

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 6 et suiv. — [2] Pococke, *Specimen historiæ Arabum*; Oxford, 1650, p. 18 et 209, et suiv. — [3] Recueil de M. Gildemeister, p. 8.

jeu de trictrac, et Massoudi fait observer, à cette occasion, que, suivant les Persans, ce jeu fut découvert par leur roi Ardeschir, fils de Babek, dans le IIIe siècle de notre ère. Massoudi ajoute que le trictrac est un jeu de hasard, où le bonheur fait presque tout, et où, sans beaucoup d'adresse, on peut gagner des sommes considérables. En conséquence, dit-il, ce jeu, à la différence du jeu d'échecs, où l'habileté décide du succès, peut donner une idée de la manière dont la providence (le *cadr* ou décret divin) distribue le bien aux hommes.

Dans l'extrait de l'ouvrage indien qui nous a été conservé dans le *Modjmel,* l'auteur, qui s'était placé sous un point de vue indien, entre en matière en faisant connaître la manière dont fut habitée et civilisée la vallée de l'Indus. Il parle des deux races, les Zath ou Djath et les Meyd, et il poursuit ainsi : « Les Zath et les Meyd ne tardèrent pas à se diviser, et cherchèrent à se dominer les uns les autres. Fatigués ensuite de leurs guerres, sans cesse renaissantes, ils prirent le parti de se ranger sous la dépendance des rois de Hastinâpoura. Djayadratha, qui avait épousé la sœur du roi de Hastinâpoura, nommé Douryodhana, fut mis à la tête de la province du Sind. Une partie du pays fut concédée aux Zath, une autre partie aux Meyd; des villes furent fondées et la vallée se civilisa. La princesse s'était acquis une grande réputation de sagesse, et trente mille brahmanes se rendirent auprès d'elle pour éprouver son savoir[2]. »

Mais bientôt arriva la grande lutte des Koravas et des Pandavas. Le chapitre du *Modjmel,* déjà cité, reproduit ce qui est rapporté avec beaucoup plus de détails dans le *Mahâ-bhârata.*

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 8 et suiv., avec les notes qui accompagnent la traduction latine, p. 137 et suiv.

[2] *Journal asiatique,* d'août 1844, p. 155 et suiv. (p. 25 et suiv. du tirage à part, sous le titre de *Fragments arabes et persans.*)

Cette guerre eut pour théâtre le territoire de Tanesser, situé au nord de Dehli, à l'occident du cours de la Djomna, et le souvenir en est resté si présent, que les Indiens vont encore en pèlerinage aux lieux où les deux armées se mesurèrent ensemble. C'est une vaste plaine, parsemée d'étangs; les étangs sont ombragés de banians, et servent à la purification des indigènes qui ont contracté quelque souillure. Des hommes lettrés lisent sur les lieux les chants du *Mahâ-bhârata,* où sont retracés les divers épisodes de ces guerres terribles [1].

Dans cette lutte Djayadratha fut tué, et sa veuve se crut obligée de mourir sur un bûcher. Les Pandavas ayant eu le dessus, Youdhischthira, l'aîné des Pandavas, monta sur le trône. Sendjoura, fils de Djayadratha, alla aussitôt solliciter sa faveur, et fut nommé vice-roi du Sind à la place de son père. Les Pandavas se transmirent l'autorité de père en fils; la famille de Djayadratha se maintint également dans la vallée de l'Indus. Je ne relève pas les noms de ces princes; on peut les voir dans le chapitre du *Modjmel* qui a été inséré dans le Journal asiatique. La plupart d'ailleurs paraissent altérés.

Après un certain nombre de générations, les princes Pandavas oublièrent, dans la mollesse, les devoirs de la royauté. Le roi Cârtavîrya, entre autres excès, fit mourir un brahmane, avec une vache, qui était son seul moyen de subsistance. Or, ce brahmane avait un fils qui, bien que livré à la vie d'anachorète, était doué du caractère le plus énergique. Quand celui-ci apprit la mort injuste de son père, il s'arma d'une hache et appela les mécontents autour de lui. Bientôt il se trouva à la tête d'une armée formidable; marchant alors sur la capitale, il tua le roi et extermina sa famille. Il n'échappa

[1] *Voyage dans l'Inde,* de M. Saint-Hubert-Theroulde. Paris, 1843, p. 212 et suiv.

au massacre que ceux qui parvinrent à cacher leur naissance; plusieurs se mirent à exercer le métier de boucher, de boulanger et d'autres occupations analogues. L'auteur du *Modjmel* ajoute que les joueurs de guitare de race indienne, qu'on voyait de son temps en Perse, passaient pour appartenir à cette illustre famille. Du reste le fils du brahmane n'osa pas occuper le trône; effrayé du sang qu'il avait versé, il fit choix d'un homme vertueux, appelé Sounaca, pour exercer l'autorité, et il retourna dans la solitude[1].

Tel est le résumé du récit de l'écrivain oriental. Le fait qui en forme le sujet est un événement immense, qui changea la face de la presqu'île. Le brahmane qui fut cruellement mis à mort s'appelait Djamadagni, et sa vache, Câmadhenou. Le fils du brahmane qui renversa les Pandavas est nommé Parasou-Râma, dénomination dont le sens est le *Râma de la hache,* et qui sert à distinguer ce personnage de Râma-tchandra, le héros du poëme intitulé *Râmâyana.* Le roi Cârtavîrya, ainsi que tous les Pandavas et les Koravas, appartenait à la caste des kchatrias, la classe guerrière du pays. La violence à laquelle il s'était porté irrita d'autant plus la multitude, que les brahmanes formaient la caste sacerdotale et qu'ils étaient en possession de la vénération publique.

Suivant les écrivains indigènes, Parasou-Râma ne se contenta pas de détruire la famille des Pandavas; dans sa fureur il poursuivit la caste entière des kchatrias. Aussi quelques auteurs affirment que les kchatrias actuels n'ont qu'une origine d'emprunt. Il y a plus; on lit ces mots dans le Code de Menou[2]: « Le brahmane, en venant au monde, est placé au premier

[1] *Journal asiatique,* d'août 1844, p. 169 et suiv. (p. 39 et suiv. du tirage à part). Sur l'origine de la musique dans l'Inde, voy. l'Histoire de Ferischtah, traduction de M. Briggs, t. I, p. LXVI.

[2] *Code de Menou,* liv. I, n^os^ 99 et 100.

rang sur cette terre; souverain seigneur de tous les êtres, il doit veiller à la conservation du trésor des lois. Tout ce que ce monde renferme est la propriété du brahmane; par sa naissance, il a droit à tout ce qui existe. » Ce n'est pas que de tout temps l'on n'ait vu dans la presqu'île des hommes des dernières classes s'élever au faite de la puissance; mais afin de faire croire que toute entreprise de ce genre était une usurpation sacrilége, les brahmanes représentèrent leur caste comme étant, à l'origine de la société indienne, investie de tous les pouvoirs, et c'est sur la révolution opérée par Parasou-Râma qu'ils fondent leurs prétentions. D'après cela, cet événement remonterait à une époque beaucoup plus ancienne.

Le moment où la chute des Pandavas est placée par l'auteur du chapitre inséré dans le *Modjmel,* a l'avantage de concorder avec ce que nous apprennent les traditions indigènes sur l'état primitif de la presqu'île. Aussi loin que nos regards peuvent s'étendre, nous ne voyons pas la caste sacerdotale effacer l'autorité royale; c'est l'autorité royale qui domine la caste sacerdotale. Cependant, les légendes mythologiques de l'Inde, non-seulement font des exploits de Parasou-Râma et de la destruction des kchatrias un événement indépendant de la chute des Pandavas; mais elles supposent que Parasou-Râma vécut plusieurs siècles avant la lutte des Koravas et des Pandavas, d'où il résulterait que ni les uns ni les autres n'étaient de véritables kchatrias. Le héros Râma, qui est censé plus âgé que les guerriers qui figurèrent dans la lutte des Koravas et des Pandavas, est représenté, dans le poëme du *Râmâyana,* comme n'étant qu'un enfant lorsque Parasou-Râma était devenu vieux. Il y a plus; l'auteur du poëme se prétend contemporain des événements, et invité par Brahma lui-même à chanter les exploits du héros.

Peu de personnes seront disposées à admettre cette antiquité du *Râmâyana*, qui ne remonterait pas à moins de quinze cents ans avant notre ère. Albyrouny, qui avait acquis une connaissance si étendue de l'Inde ancienne, affirme que de son temps les savants du pays regardaient cette antiquité comme fabuleuse[1]; mais il n'entre pas dans mon plan de m'arrêter sur ce point, non plus que sur les différentes manières dont les auteurs sanscrits racontent les événements de la vie de Parasou-Râma. Je me contenterai de faire remarquer que, dans les provinces méridionales de la presqu'île, les indigènes se servent encore aujourd'hui d'une ère de Parasou-Râma, qui commence l'an 1176 avant J. C.[2], ce qui placerait l'époque du destructeur des Pandavas quelques générations après l'élévation de cette famille. D'un autre côté, l'auteur du *Modjmel* compte quinze générations entre les exploits de Parasou-Râma et le règne de Gustasp en Perse, vers le VI^e^ siècle avant notre ère. Ces deux circonstances qui, sans dépendre l'une de l'autre, coïncident ensemble, me paraissent dignes de beaucoup de considération. La lutte des Koravas et des Pandavas est placée ordinairement dans le XV^e^ ou XIV^e^ siècle avant notre ère, c'est-à-dire à peu près dans le même temps que le siége de Troie. Rien n'empêche d'admettre que les Pandavas soient tombés, à leur tour, après deux ou trois siècles de domination.

Au rapport de Massoudi, Bahboud, roi de l'Hindostan, eut pour successeur son fils Zaman, qui régna pendant cent cinquante ans, et Zaman eut des guerres à soutenir contre les rois de la Perse et de la Chine[3].

Les relations entre l'Inde et la Perse remontent à une haute antiquité. Ferdoussy, dans son *Schah-nameh*, suppose l'existence

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 280 (p. 138 du tirage à part).

[2] Prinsep, *Useful tables*, 2^e^ part. p. 26.

[3] Recueil de M. Gildemeister, p. 9.

de ces relations dès le temps des rois Pichdadiens, un très-grand nombre de siècles avant notre ère. Suivant lui, la vallée de l'Indus et le nord de la presqu'île étaient, sous Feridoun et ses successeurs, une dépendance de la Perse. Ces vastes contrées formaient plusieurs principautés, parmi lesquelles le poëte nomme Kaboul, Danbar, May et Morg. Malheureusement, Ferdoussy, dans le cours de son poëme, a puisé à des sources différentes, et il n'a pas pris la peine de faire accorder les récits entre eux; d'ailleurs, l'esprit d'exagération est chez lui tellement habituel, que souvent, quelques vers après la mention d'un chef de province, il oublie ce qu'il a dit, et il fait de ce chef le maître d'un immense empire, qui s'étendait depuis la Perse jusqu'à la Chine. Par exemple, Sam, prince feudataire de la province du Sedjestan, et grand-père de Rostem, est censé avoir régné sur toute l'Inde jusqu'aux frontières du Céleste empire[1]. Ferdoussy, dans un autre endroit, dit que l'Inde, jusqu'à Canoge, était soumise aux lois de Rostem[2].

D'un autre côté, l'auteur du *Modjmel* représente Mihrab, prince de Kaboul et vassal de Sam, comme issu de Dhahhak, personnage d'origine arabe[3]; fait qui, s'il était réel, pourrait se rattacher aux conquêtes de Ninus et de Sémiramis dans la vallée de l'Indus.

On sait que, dans les idées de Ferdoussy, la Perse ancienne, désignée par le nom d'Iran, s'étendait depuis la mer Égée jusqu'à l'Inde, et depuis l'Océan jusqu'à l'Oxus. Les contrées septentrionales, depuis la mer Caspienne jusqu'à la Chine, formaient un immense empire nommé Touran. Suivant quelques écrivains persans, un des généraux de l'armée du Touran, sous

[1] *Schah-nameh*, édit de Macan, p. 106; édition de M. Mohl, t. I, p. 235 et suiv.

[2] Édition de Macan, p. 1004; édition de M. Mohl, t. II, p. 589.

[3] *Modjmel*, fol. 18.

le règne d'Éfrasyab, pénétra, pendant une lutte de l'Iran et du Touran, dans les pays d'Assem et du Pegu, et s'avança jusqu'au Bengale[1].

Un point qui me paraît à l'abri de toute contestation, c'est que, depuis une époque très-ancienne, la partie inférieure de la vallée de l'Indus fut une dépendance de la province du Sedjestan, laquelle était un des principaux fiefs de la monarchie persane. Ce qui le prouve, c'est que dans le tableau des provinces de cette monarchie, d'après l'ordre des quatre points cardinaux, le Sedjestan avait reçu le nom particulier de *Nymrouz* ou pays du midi, désignation qui n'aurait pas de sens, si, sous la dénomination de Sedjestan, n'avait pas été compris le Baloutchistan jusqu'à l'embouchure du fleuve[2].

Dans le chapitre du *Modjmel* que j'ai publié, la première invasion perse dans l'Inde coïncide avec la décadence et la chute de la dynastie fondée par Sounaca. Cette invasion est placée sous le règne de Gustasp, prince qui, suivant une opinion vraisemblable, correspond à Darius, fils d'Hystaspe; et, chose remarquable, la vallée de l'Indus est comptée par Hérodote, sous le règne de Darius, au nombre des provinces de la Perse. On lit, dans ce chapitre, que Bahman, fils de Gustasp, se rendit avec une armée dans l'Inde, et en subjugua une partie[3]. D'après Otby, dans son Histoire des règnes de Sebektekin et de Mahmoud[4], l'armée de Gustasp, suivant les anciennes

[1] Cette opinion, qui est exprimée vaguement dans le *Schah-nameh* (édit. de Macan, p. 448, et édit. de M. Mohl, t. II, p. 349 et suiv.), se retrouve dans l'Histoire de Ferichtah (traduction de M Briggs, t. I, p. LXX), et dans l'*Alemguir-nameh*, ou histoire d'Aurengzeb (t. II des Recherches asiatiques, traduction française, p. 218).

[2] *Schah-nameh*, édit. de Macan, p. 227; édit. de M. Mohl, t. I, p. 481 et 567; t. II, p. 589. (Voy. aussi mon introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CCXXXI.)

[3] *Journal asiatique*, d'août 1844, p. 171 (p. 41 du tirage à part).

[4] *Chronique d'Otby*, fonds Ducaurroy, n° 23, fol. 225.

traditions persanes, aurait poussé sa marche jusque sur les bords du Gange, et aurait occupé la ville de Canoge [1].

Suivant l'auteur indien cité dans le *Modjmel*, Bahman fonda à l'ouest de l'Indus, sur les limites de l'Inde et du pays des Turks, qui occupaient dès lors le royaume actuel de Kaboul, une ville qu'il nomma Candâbyl; il fonda, sur le territoire d'une tribu qu'il nomme Bodhah, une ville appelée de son nom Bahman-abad ou ville de Bahman [2]. La situation de Candâbyl paraît avoir été dans les montagnes qui se développent à l'occident de l'Indus, non loin de la ville actuelle de Cosdar. Cette ville se maintint jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane. A l'égard de Bahman-abad, qui existait encore lors de l'arrivée des Arabes, elle se trouvait sur un bras du fleuve. Comme cette ville joua longtemps un rôle considérable, et qu'on s'est divisé sur le lieu qu'elle occupait, je vais essayer d'en fixer l'emplacement.

Bahman-abad, au commencement du VIII^e^ siècle de notre ère, quand les Arabes envahirent la contrée, était une des principales places de la vallée de l'Indus, et les premiers émirs arabes la choisirent pour leur résidence. Mais quelque temps après, ainsi qu'on le verra dans la suite, les émirs fondèrent dans le voisinage une ville qu'ils nommèrent *Al-Mansoura,* ou la Victorieuse, et l'ancienne cité s'éteignit peu à peu. Il est arrivé de là que les villes de Bahman-abad et de Mansoura ont été confondues par beaucoup d'écrivains arabes et persans; dans tous les cas, fixer la position de l'une, c'est fixer la position de l'autre.

[1] La question des relations entre l'Inde et la Perse a été traitée, d'après les écrivains grecs, par M. le docteur Schauffelberger, dans le premier fascicule de son ouvrage intitulé : *Corpus scriptorum veterum qui de India scripserunt.* Bonn, 1845, p. 17 et suiv.

[2] *Journal asiatique,* à l'endroit cité.

On lit dans le *Ayyn-akbery,* compilation persane rédigée dans l'Inde vers la fin du XVI^e^ siècle, que la ville de Mansoura était située sur l'emplacement de la ville moderne de Bahkar[1], et Bahkar est bâtie sur les bords de l'Indus, sous le 27^e^ degré et demi de latitude, entre Moultan et le Delta formé par les bouches du fleuve. Bahkar se trouve dans une île, au milieu du fleuve, en face de la ville d'Alor ou Aror, qui, à une certaine époque, fut la capitale du pays, et qui, encore aujourd'hui, sous le nom de Lohri ou Rori, forme une espèce de faubourg de Bahkar, du côté de l'orient[2]. Il est évident que l'auteur de l'*Ayyn-akbery* aura confondu ensemble deux villes qui furent tour à tour la capitale de la vallée de l'Indus. L'opinion émise par cet écrivain fut adoptée par le major Rennel[3], et elle a été reproduite par beaucoup d'écrivains. Mais l'illustre d'Anville, qui ne connaissait pas le témoignage de l'*Ayyn-akbery,* avait déjà émis une opinion différente et qui me paraît plus exacte. Se laissant conduire par son instinct, qui l'a rarement trompé, il transporta Bahman-abad, et par conséquent Mansoura, à plus de deux degrés au midi, sur la rive orientale de l'Indus, au nord-est du lieu où commence le Delta[4].

Le cours de l'Indus a changé plusieurs fois de direction, et il change encore de nos jours. On peut consulter à cet égard le récit d'Alexandre Burnes, qui remonta ce fleuve, il y a quelques années[5], et surtout la relation du capitaine Mac-Murdo, qui a fait sur les lieux une étude particulière du sol[6]. Mais nous

[1] *Ayyn-akbery,* t II, p. 122.

[2] *Voyages de l'embouchure de l'Indus à Boukhara,* par Alexandre Burnes, traduction française, t. I, p. 75 et suiv.

[3] *Description de l'Indostan,* traduction française, t. II, p. 245.

[4] *Éclaircissements géographiques sur la carte de l'Inde.* Paris, 1753, p. 37; *Antiquité géographique de l'Inde.* Paris, 1775, p. 34.

[5] *Voyages de l'embouchure de l'Indus, etc.* traduction française, t. I, p. 326 et suiv.

[6] *The Journal of the Royal Asiatic Society*

avons à notre disposition les témoignages des auteurs arabes, qui écrivirent à une époque où Bahman-abad et Mansoura étaient encore debout; quelques-uns avaient même visité le pays, et étaient par conséquent en position de bien connaître l'état des choses.

Lorsque, ainsi qu'on le verra plus tard, Mohammed, fils de Cassem, fit la conquête de la vallée de l'Indus, il partit de Schyraz et se rendit, en suivant les bords de la mer, à l'embouchure du fleuve. Après avoir pris la ville de Daybal, qui était située sur la côte, à l'occident du fleuve, il monta vers le nord, le long de la rive occidentale, jusqu'au-dessus du Delta. Là il franchit le fleuve et alla s'emparer de Bahman-abad. Ensuite, il reprit la direction du nord, et au bout de quelques journées, il arriva sous les murs d'Alor ou Aror, qui, suivant l'*Ayyn-akbery*, aurait été la même ville que Bahman-abad. Enfin, il se porta contre Moultan.

Massoudi place Mansoura à soixante et quinze yodjanas ou parasanges de Moultan[1], ce qui ferait une distance très-exagérée, si Mansoura avait répondu à Bahkar. De son côté, Alestakhry compte six marches ou étapes entre Mansoura et Daybal, c'est-à-dire entre Mansoura et la mer, ce qui, dans la même hypothèse, serait beaucoup au-dessous de la vérité. Ajoutez à cela qu'Alestakhry compte douze marches de Mansoura à Moultan, ce qui montre que, de Mansoura à Moultan, il y avait le double de la distance de Mansoura à la mer[2]. Enfin, Albyrouny dit qu'il y avait, entre Aror et Mansoura, une distance de vingt parasanges[3].

Mais quelle était la situation précise de Bahman-abad? Sui-

of Great Britain. Londres, 1834, t. I, p. 20 et suiv., p. 123 et suiv.

[1] *Moroudj*, t. I, fol. 74.

[2] *Liber climatum*, p. 78.

[3] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 255 (p. 113 du tirage à part).

vant Alestakhry, la ville de Mansoura se trouvait dans une île formée par un canal qui était alimenté par l'Indus[1]. Sur les cartes qui accompagnent le texte d'Alestakhry, et qui paraissent être l'ouvrage de l'auteur lui-même, l'emplacement de Mansoura est indiqué à l'orient du bras principal du fleuve, sur la rive occidentale du petit bras. Ibn-Haucal s'est conformé à l'opinion d'Alestakhry[2]. A la vérité, l'état des lieux, tels qu'ils existent maintenant, ne répond plus à la description qu'on vient de lire ; mais le capitaine Mac-Murdo a retrouvé à peu-près dans l'endroit qu'avait indiqué d'Anville, sur un sol qui a été exhaussé par les alluvions du fleuve, les ruines d'une ville du nom de Bahman-abad, ou, d'après une forme contractée, de Bahmanava[3].

Les témoignages des écrivains grecs et romains ne sont pas assez précis pour déterminer la configuration du sol dans l'antiquité; cependant, la carte qui accompagne les deux mémoires de d'Anville, consacrés à l'Inde ancienne, est, en ce qui concerne le cours inférieur de l'Indus, conforme au récit d'Alestakhry, qui pourtant n'avait pu être connu de cet illustre géographe. L'île où se trouvait Bahman-abad répond probablement à celle que Pline nomme Prasiane[4].

Mais il se présente une autre question. On verra, dans la suite de ce mémoire, que Bahman-abad conservait son rang de capitale du pays dans les premiers siècles de notre ère. D'un autre côté, l'auteur du Périple de la mer Érythrée, qui écrivait vers la fin du IIe siècle, fait mention d'une ville appelée *Minnagara,* laquelle était la capitale de la partie inférieure de la vallée de l'Indus, nommée par Ptolémée *Indo-*

[1] *Liber climatum*, p. 76.
[2] Recueil de M. Gildemeister, p. 28-35.
[3] *The Journal of the Royal Asiatic Society*, t. I, p. 27, — [4] *Histoire naturelle*, liv. VI, chap. XXIII.

Scythie[1]. Le nom de Minnagara ne répond-il pas à celui de Bahman-abad? D'Anville a rapproché *Minnagara* de *Minhavara*, nom qu'il a cru avoir été appliqué par Albyrouny à Bahman-abad, et là-dessus il s'est prononcé pour l'identité des deux dénominations[2]. D'Anville s'est trompé dans son rapprochement; car Albyrouny a écrit *Bahmanava*[3], absolument comme le porte la forme contractée, qui est encore usitée sur les lieux; mais l'identité des deux noms ne m'en paraît pas moins vraisemblable. Dans mon opinion, il faut regarder *Minnagara* comme une altération du sanscrit *Mahâ-nagara* ou grande ville, dénomination qui convenait à Bahman-abad, et qui semble avoir été appliquée, à la même époque, à une autre ville située aux environs du golfe de Cambaie.

Cependant la famille de Djayadratha avait continué à régner sur une partie de la vallée de l'Indus. La portion qui obéissait aux princes indigènes professait le brahmanisme, et celle qui dépendait de la Perse était livrée au culte du feu. Suivant ce qui est dit dans le chapitre du *Modjmel* que j'ai publié, des fabriques d'étoffes s'établirent dans le pays, sous le règne du prince indigène Hal. Or, par un mouvement d'orgueil dont on retrouvera d'autres exemples dans le cours de ce mémoire, le souverain avait défendu de transporter ces étoffes au dehors, à moins qu'elles ne fussent revêtues de sa marque; et cette marque consistait dans l'empreinte de son pied, qu'il appliquait lui-même sur l'étoffe, après l'avoir frotté de safran. L'étoffe était disposée de manière à ne pouvoir être découpée en robe, sans que la figure du pied apparût à tous les yeux. La reine de Cachemire acheta une pièce de cette étoffe et s'en fit faire

[1] Édition de Blancard, p. 163.

[2] *Éclaircissements géographiques*, p. 37; *Antiquité géographique*, p. 35.

[3] بهمنوا *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 255 (p. 113 du tirage à part.)

une robe; mais lorsque le roi aperçut la marque du pied, il fut saisi d'indignation. Il se mit en devoir d'envahir la vallée de l'Indus, jurant de couper le pied du prince qui lui avait fait une telle injure[1].

A la nouvelle du danger qui le menaçait, Hal s'adressa aux brahmanes de ses états, qui étaient pleins de dévouement pour lui. Par leur conseil, il fit fabriquer un éléphant d'argile qui lançait du feu. La résistance des guerriers du Sind fut si vive, que le roi de Cachemire fut obligé d'entrer en accommodement; seulement, pour ne pas manquer tout à fait à son serment, il fit faire une statue en cire du roi du Sind, et lui coupa le pied.

Mais il paraît que le roi de Cachemire, en se retirant, conserva quelques possessions dans la vallée de l'Indus. Suivant ce qui est dit dans le *Modjmel,* le roi bâtit dans le pays des villes et des villages. L'auteur cite dans le nombre la ville de Savendery, qui était située au midi de Moultan, et qui existait encore à l'époque de l'invasion musulmane[2]. Cette ville fut ainsi nommée du mot sanscrit *samoudra,* qui signifie *mer;* en effet, l'on était en ce moment dans la saison des pluies; l'Indus était sorti de son lit, et, comme il arrive en pareil cas, la vallée offrait l'aspect d'une mer véritable.

Le récit qu'on vient de lire donne lieu à deux remarques. La première se rapporte au roi de Cachemire. Il est parlé, dans l'histoire sanscrite de Cachemire, de la robe que mit la reine, et le roi y est appelé Mihirakula[3]. Seulement, suivant l'exagération habituelle aux écrivains indigènes, le roi y est supposé

[1] *Journal asiatique,* d'août 1844, p. 172 (p. 42 du tirage à part, sous le titre de *Fragments arabes et persans*).

[2] *Journal asiatique,* août 1844, p. 174 (p. 44 du tirage à part); février 1845, p. 173 (p. 199 du tirage à part).

[3] *Râdjataranginî,* liv. I^er^, slocas 289 et suiv.

le maître de toute la presqu'île, et l'étoffe est censée provenir des fabriques de l'île de Ceylan. Dès que le roi aperçoit cette étoffe sur les épaules de sa femme, il jure de se venger sur l'auteur de cette insulte; puis il se rend dans l'île de Ceylan avec la même facilité que s'il se fût agi d'aller d'une de ses provinces dans l'autre. Il n'est pas besoin de montrer l'invraisemblance du récit de l'écrivain cachemirien.

La seconde remarque se rapporte à ce qui est dit de l'éléphant d'argile qui lançait du feu. L'auteur veut probablement parler d'un éléphant d'argile dont la trompe était remplie de matières incendiaires, et qui était destiné à effrayer les éléphants de l'armée ennemie. On trouve des récits analogues à toutes les époques de l'histoire de l'Inde[1].

L'auteur oriental qui me sert de guide rapporte que le prince qui régnait dans la vallée de l'Indus, au moment de l'arrivée d'Alexandre le Grand, se nommait Kefend; et il suppose que Kefend était étranger à la race de Djayadratha[2]. Massoudi et Ferdoussy nomment ce prince Keid ou Kend[3]. Par le rôle qu'on lui fait jouer, il répond assez bien au prince que les écrivains grecs nomment Taxile; mais, suivant les Grecs, Taxile régnait à l'orient de l'Indus, entre ce fleuve et l'Hydaspe, tandis que les états de Kefend n'ont guère pu se trouver que dans la vallée de l'Indus, entre Moultan et le delta formé par les bouches du fleuve. Voici ce qu'on lit dans le *Modjmel :* « Kefend n'était pas d'une origine indienne; mais son habileté et son esprit de justice lui avaient gagné tous les cœurs. La vallée de l'Indus obéissait alors à trois souverains. Kefend profita de la

[1] *Calila et Dimna,* ou *Fables de Bidpaï,* édit. de M. de Sacy; Mémoire historique, p. 16; *Chronique de Ferischtah,* version anglaise, t. IV, p. 408; *Voyages de Bernier,* t. II, p. 64.

[2] *Journal asiatique,* d'août 1844, p. 174 et suiv. (p. 44 du tirage à part).

[3] كيد ou كند. *Moroudj,* de Massoudi, t. I, f. 130; *Schah-nameh,* édition de Macan, p. 1290 et suiv.

chute des monarques persans pour étendre sa puissance jusqu'à la mer. Le gouverneur persan, appelé Mahra, soutint dans Bahman-abad un siége de trois ans. A la fin, il se retira, et les pagodes prirent la place des temples du feu. Mahra chercha un refuge parmi les Turks[1]. »

Ferdoussy parle d'une place de la vallée de l'Indus qu'on nommait la *ville des brahmanes*[2]. Arrien et Diodore de Sicile font aussi mention, parmi les cités que soumit Alexandre, d'une ville des brahmanes. Cette dénomination s'applique probablement à la capitale des états de Kefend, ou du moins à quelque ville de son domaine. Elle ne peut se rapporter à Bahman-abad, qui sortait à peine de la domination des rois de Perse, et où le culte du feu avait dominé pendant deux cents ans. Dans tous les cas, la dénomination de *ville des brahmanes* montre que le brahmanisme n'avait pas cessé d'avoir des sectateurs dans une partie plus ou moins considérable de la vallée de l'Indus. Au reste, Ferdoussy donne à la capitale des états de Keyd le nom de Mylad.

Strabon et Arrien placent la ville où régnait Taxile, et qui portait le nom du prince, à l'orient de l'Indus, entre l'Indus et l'Hydaspe[3]. Philostrate, dans sa vie d'Apollonius de Thyane, parle de cette ville comme existant encore du temps d'Apollonius, c'est-à-dire dans le 1er siècle de notre ère, et comme conservant des monuments du règne de Porus[4]. Néanmoins, l'illustre d'Anville a cru qu'elle était située sur les bords mêmes de l'Indus[5]; d'Anville s'est probablement trompé.

[1] *Journal asiatique*, d'août 1844, p. 176 (p. 46 du tirage à part).

[2] *Schah-nameh*, édition de Macan, p. 1327.

[3] Strabon, liv. XV; Arrien, *Expéditions d'Alexandre*, liv. V, chapitre III et VIII.

[4] *Philostrati opera*, édition d'Olearius. Leipsick, 1709, p. 70 et suiv.

[5] *Éclaircissements géographiq. sur l'Inde*, p. 34; *Antiquité géographique de l'Inde*, p. 14.

Le nom de Taxile s'est maintenu plusieurs siècles après, et sa position était à quelque distance à l'orient du fleuve. Ainsi qu'on le verra plus tard, le voyageur bouddhiste chinois Fahian, qui parcourut le pays au commencement du v^e^ siècle de notre ère, fait mention d'une ville du nom de Taksila; il en est de même de Hiuen-thsang, qui visita les mêmes lieux, un peu plus de deux siècles après. Alexandre Burnes et M. Wilson se sont rangés à cette opinion, et ils ont placé Taxila dans les environs du lieu nommé aujourd'hui Manikiala[1].

Arrien a aussi parlé d'une ville considérable qui était située à l'orient de l'Indus, et qu'il appelle *Sangala* ou *Saggala*[2]. Cette ville me paraît répondre à celle que Hiuen-thsang nomme *Sagala*, et qui, de son temps, avait cessé d'être la capitale de la contrée[3]. C'est probablement la même qu'Albyrouny désigne sous la forme *Djaharaoura,* pour *Djaharapoura* ou ville de Djahara; Albyrouny a mis cette ville à environ cinquante milles au midi du confluent du Djylum et du Chenab[4].

Une autre ville, nommée par Arrien Peucéliotis[5], était située à l'occident de l'Indus, près de l'embouchure de la rivière de Kaboul, dans le fleuve. L'écrivain indien Varaha-mihira et Hiuen-thsang placent de ce côté une ville appelée Pouschkalavatî, et Albyrouny dit que le nom de Pouschkalavatî avait été contracté en Peukelah[6].

[1] *Voyage de l'Indus à Bokhara,* traduction française, t. II, p. 63; *Ariana antiqua,* p. 196. M. le général Court a publié un mémoire spécial sur Manikiala, *Journal asiatique,* du mois de juin 1836, p. 561.

[2] Livre V des Expéditions d'Alexandre, chap. XXII et suiv.

[3] *Foĕ-kouĕ-ki,* p. 381, n° 47, au mot *Tche-ko-lo.*

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 63.

[5] Πευκελίωτις πόλις. Liv. IV des Expéditions d'Alexandre, chap. XXVIII.

[6] Albyrouny s'exprime ainsi, fol. 76 : بكلاوت هو بوكله Voy. à ce sujet les remarques de feu Jacquet, *Journal asiatique,* du mois d'octobre 1837, p. 389. Il est fait mention dans le *Ayyn-akbery,* t. II, p. 169, d'un district nommé *Puckely,* qui se trouvait en partie à l'est et en partie

On sait qu'Arrien fait régner Porus à l'orient de l'Hydaspe. D'après le récit de Massoudi et de Ferdoussy, la capitale des états de Four ou Porus était Canoge; mais, tout porte à croire que Canoge n'avait pas encore acquis l'importance qu'elle obtint plus tard. Massoudi et l'auteur de l'introduction à la version arabe des fables de Pilpaï supposent que Porus fut tué dans un combat singulier par Alexandre [1].

D'un autre côté, Massoudi parle d'un roi nommé Four qui régnait à Mânekyr, ville dont il sera parlé plus tard, et qui paraît avoir été située dans le Malva. Massoudi ajoute que les princes qui régnaient de son temps dans la même contrée, se disaient issus de ce Porus [2]. La même prétention a été manifestée de tout temps par certains princes Radjepouts [3]. Strabon a parlé de deux ambassades qui furent envoyées à l'empereur Auguste par deux princes indiens, dont un se nommait Porus. Nicolas de Damas vit l'ambassadeur de Porus à son passage à Antioche, et il apprit de lui que ce monarque avait six cents princes sous sa dépendance [4]. Or, il a paru à d'Anville que le Porus dont parle Strabon avait régné aux environs du pays actuel des Radjepouts [5].

Les écrivains arabes et persans, principalement Ferdoussy, s'étendent fort au long sur les conquêtes d'Alexandre le Grand dans l'Inde, conquêtes qu'ils prolongent jusqu'à la mer orientale, et même au delà. Les détails dans lesquels ils entrent,

à l'ouest de l'Indus. C'est peut-être le même nom que celui de *Peukelah*. (Voy. du reste la Description de l'Hindoustan, par le major Rennel. tr. franç. t. II, p. 178.)

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 10; *Kalila et Dimna*, p. 17.

[2] *Moroudj*, t. I, fol. 130.

[3] *Voyages de Bernier*, édit. d'Amsterdam, 1724; t. I, p. 280; *Voyages de Jean Thevenot*, t. V, p. 209.

[4] *Géographie de Strabon*, liv. XV, au commencement et au milieu du livre.

[5] *Éclaircissements géographiques sur la carte de l'Inde*, p. 77; *Antiquité géographique*, p. 95.

et qui sont en général romanesques, n'ont pas même le mérite de l'originalité. La plupart des épisodes ont été imaginés en Égypte, en Grèce, en Asie Mineure et en Syrie. Les peuples de la Perse, et après eux les Arabes, qui n'avaient aucun intérêt à rétablir les droits de la vérité, adoptèrent ces récits sans examen; ils se contentèrent de leur faire subir quelques modifications, d'après un point de vue qui leur était particulier.

Mais si la vanité du héros macédonien et son amour insatiable de la gloire ont été satisfaits de ce côté, il n'en a pas été de même de l'autre. Le nom d'Alexandre n'est pas cité une seule fois dans les traités sanscrits bouddhiques et brahmaniques; on n'a pas pu y signaler jusqu'ici un seul mot qui se rapportât au conquérant. Le même silence existe dans les annales chinoises, qui pourtant remontent à plusieurs siècles avant Alexandre; en d'autres termes, le nom du conquérant n'a pas été jugé digne de trouver place dans les témoignages écrits des peuples de l'Asie orientale.

Section II. — Depuis l'invasion d'Alexandre le Grand jusqu'à l'arrivée des Arabes dans la vallée de l'Indus.

Suivant ce qui est dit dans le *Modjmel,* le Sind, après la mort de Kefend, fut divisé en quatre principautés, relevant toutes d'un chef unique. Mais la plupart des noms d'hommes et de lieux sont altérés, et, en l'absence d'autres témoignages, il est impossible de les rétablir. D'ailleurs, le traducteur, qui n'avait qu'une connaissance imparfaite du sujet, paraît avoir confondu les faits entre eux.

Il est parlé, dans cet ouvrage, d'un fils de Kefend nommé Ayanda. Ayanda fut remplacé à sa mort par son fils Rassel. Rassel, pressé par un rebelle, se réfugia dans le midi de l'Inde, et ses deux fils, Raoual et Barcamârys, eurent beau-

coup de peine à préserver leurs personnes. A la fin, grâce à la prudence de Barcamârys, l'usurpateur fut abattu, et Raoual monta sur le trône. Malheureusement, une politique jalouse et étroite engagea celui-ci à persécuter son frère. Barcamârys, poussé à bout, surprit Raoual et le poignarda, puis il s'empara du pouvoir [1].

L'instigateur de la funeste politique de Raoual avait été son ministre Safar. Barcamârys, plein d'estime pour l'habileté de ce ministre, désira l'attacher à son service; mais celui-ci ne voulut pas survivre à son maître, et il annonça l'intention de se brûler. Seulement, avant de mourir, il consentit à mettre par écrit les résultats de sa longue expérience, et telle fut l'origine de l'ouvrage historique et moral que nous a fait connaître l'auteur du *Modjmel*. L'écrivain indien rapporte, à cette occasion, quelques détails analogues à ce qui eut lieu plus tard, lors de la composition des fables de Pilpaï [2].

Il serait intéressant de savoir au juste qui étaient Raoual et Barcamârys. Cette connaissance nous fixerait sur l'origine du traité, qui, peut-être, n'est pas autre chose que la Chronique de Suvrata, invoquée en témoignage par l'auteur de la première partie de la Chronique sanscrite de Cachemire, comme une des sources où il avait puisé [3]. Les événements retracés ici me paraissent avoir eu lieu aux environs de notre ère. Il serait possible que les deux frères Raoual et Barcamârys fussent le célèbre Vikramâditya, qui régna dans le Malva, l'an 57 avant J. C., et son frère Bhartri-hari, connu par des sentences qui portent son nom. Bhartri-hari était l'aîné, et lorsque, en

[1] *Journal asiatique*, d'août 1844, p. 177 et suiv. (p. 47 et suiv. du tirage à part, sous le titre de *Fragments arabes et persans*).

[2] Comparez le Journal asiatique d'août 1844, p. 183 (p. 53 du tirage à part), et l'édition de *Kalila et Dimna*, par M. de Sacy, p. 20 et suiv.

[3] *Râdjatarangini*, liv. I, sloca 11.

cette qualité, il fut monté sur le trône, il maltraita son frère, qui le tua. L'auteur indien mis à contribution dans le *Modjmel* représente Barcamârys comme ayant régné sur tout l'Hindostan, c'est-à-dire comme ayant été le prince le plus puissant de son temps, et cette circonstance n'a rien que de conforme à la réputation qu'a laissée Vikramâditya. Malheureusement, il ne nous est parvenu, sur le règne de ce prince, que des notions à la fois incomplètes et confuses. Il y a eu, d'ailleurs, plusieurs princes appelés du nom de Vikramâditya, et cette dénomination est moins un nom propre qu'un titre qui signifie en sanscrit *soleil de la force,* ou *fort comme le soleil.* Wilford a consacré un mémoire spécial aux différents Vikramâdityas; mais on n'y trouve rien de précis [1].

Une tradition universellement reçue dans l'Inde porte que le plus ancien des Vikramâdityas vécut dans le milieu du siècle qui précéda notre ère, et que sa résidence était dans l'antique ville d'Oudjayanî ou Odjein, dans le Malva. Pendant les générations qui suivirent la mort d'Alexandre, la vallée de l'Indus et les contrées voisines avaient été successivement la proie des Grecs et de quelques aventuriers, soit indigènes, soit venus des contrées du nord. La langue, la littérature et les croyances nationales eurent nécessairement à souffrir de ces divers événements. Dans le même intervalle, le bouddhisme, dont il n'est point parlé d'une manière bien nette dans les écrits relatifs aux conquêtes d'Alexandre, avait fait de grands progrès et tenait tête au brahmanisme. Vikramâditya, ou du moins le prince qui est connu sous cette dénomination, prit en main la cause du culte national et de la littérature indigène. Il attira à sa cour les savants et les hommes les plus distingués de la presqu'île. En un mot, il rendit sa mémoire vénérable à

[1] *Asiatick researches*, t. IX.

tous les amis des doctrines qui ont fini par dominer dans toute la presqu'île.

M. Lassen et d'autres savants ne se sont pas contentés de faire de Vikramâditya le monarque le plus illustre de son temps; ils le représentent comme un prince guerrier, et lui attribuent la gloire d'avoir arraché le royaume de Kaboul et le centre de l'Hindostan à des princes d'origine scythe qui avaient supplanté les Grecs[1]. Pour moi, je suis porté à croire que l'influence de Vikramâditya fut plutôt morale que guerrière, et que les conquêtes dont on a voulu lui faire honneur appartiennent à un prince du même nom, qui régna auprès du confluent du Gange et de la Djomna, et vint cent trente-cinq ans après le premier. Mais d'abord il convient de faire connaître les événements qui avaient précédé le règne du second Vikramâditya.

Les traditions orientales s'accordent à dire que Bouddha prêcha sa doctrine dans les provinces septentrionales de l'Inde, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Mais elles se partagent sur l'époque précise de cet événement, qui était destiné à changer la face d'une grande partie de l'Asie. Quelques-unes le placent plus de mille avant J. C.; pour les traditions des Birmans, elles font mourir Bouddha à une époque qui correspond à l'an 544 avant notre ère[2]; c'est l'opinion que M. Burnouf a adoptée dans son Essai sur l'histoire du bouddhisme, et elle me paraît d'accord avec les faits les plus dignes de foi[3].

Tout nous fait croire que, lorsqu'Alexandre porta ses armes sur les bords de l'Indus, la masse de la population était restée fidèle aux doctrines brahmaniques. Un personnage appelé Tchandra-goupta, nom dont les Grecs ont fait Sandracottus,

[1] *Zur Geschichte der griechischen und indoskythischen könige in Baktrien, Kabul und Indien.* Bonn, 1838, p. 277 et suiv.

[2] Prinsep, *Useful tables*, p. 33 et 132.

[3] La même opinion est suivie par M. Langlois (nouveau recueil de l'Aca-

fonda, vers l'an 315 avant J. C., un empire qui, au bout de quelques années, embrassa tout le nord de l'Inde, et qui avait pour capitale la ville de Palibothra[1]. Un petit-fils de Tchandra-goupta, nommé Asoka, étendit sa domination jusque dans l'Afghanistan actuel et dans les gorges de l'Hindoukousch. Il fut un zélé bouddhiste, et c'est à lui que les légendes de la secte attribuent la principale part dans sa propagation.

Les auteurs grecs ont donné quelques détails sur Tchandra-goupta ; c'est à la cour de ce prince que Séleucus envoya en députation Mégasthène, dont la relation fut ensuite mise à contribution par Strabon, Diodore de Sicile et Arrien[2]. Mais ces auteurs ne nous apprennent rien de positif sur Asoka, sans doute parce que la dynastie des princes séleucides ne tarda pas à déchoir, et que, dans l'Asie occidentale, les esprits étaient trop occupés des catastrophes dont ils étaient témoins, pour songer à ce qui se passait loin d'eux. Quant à Massoudi, il fait mention, dans son chapitre du *Moroudj*, qui est consacré aux rois de Syrie[3], d'un prince qui régnait dans la vallée de l'Indus, et qui, après avoir subjugué la Perse orientale, s'avança jusque sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Massoudi appelle ce prince d'un nom qui varie dans les manuscrits, et qui est probablement un mot significatif; car il ajoute que ce nom formait encore de son temps la désignation des princes indigènes, et c'est par le même mot que sont désignés les rois bouddhistes de Kaboul, dans les relations arabes des premières invasions musulmanes dans la Perse orientale. C'est le terme *ratbyl* ou

démie des inscriptions, t XVI, p. 217 et suiv.).

[1] Prinsep, *Useful tables*, part. 2e, p. 100. (Voy. aussi le mémoire de M. Langlois, dans le nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, t. XVI, p. 215 et suiv.)

[2] Les fragments qui nous sont parvenus de la relation de Megasthène ont été recueillis par M. Schwanbeck, et publiés sous le titre de *Megasthenis indica*. Bonn, 1846.

[3] T. I, fol. 93 et 94, v°.

zenbyl, ou tout autre mot approchant; mais, pour le rétablir, il faudrait le retrouver écrit en caractères indigènes[1]. Quoi qu'il en soit, le roi de Syrie, fut tué; ce fut un scheikh arabe qui repoussa les Indiens. Ce scheikh occupa l'Irac, et les Syriens mirent sur le trône le fils du roi. Dans ce récit, sans doute exagéré, Massoudi parle probablement d'un prince séleucide de Syrie et d'Asoka, qui subjugua l'Arachosie et la Gédrosie. Massoudi aura confondu le maître de tout l'Hindostan avec un simple roi de Kaboul.

Un auteur arménien du IV^e^ siècle de notre ère, Zenob, évêque du pays de Daron, sur les bords de l'Euphrate, à l'occident du lac de Van, parle d'une colonie indienne qui s'était établie dans le pays, sous le règne de Vagharchag I^er^, dans le II^e^ siècle avant notre ère. Quelques écrivains ont vu dans cet événement un effet du progrès des armes indiennes du côté de l'occident, et ils se sont demandé si les colons professaient le bouddhisme ou le brahmanisme[2]. Mais le récit de Zenob, tel qu'il m'a été traduit par M. Levaillant de Florival, ne comporte pas une telle interprétation. Zenob fait seulement mention[3] de deux princes indiens qui étaient frères, et qui, se trouvant en butte aux poursuites d'un roi nommé Thinaskès, prirent la fuite avec un certain nombre de leurs compatriotes; le roi d'Arménie Vagharchag donna asile aux fugitifs et leur accorda un territoire particulier. Cette colonie existait encore au temps où Zenob écrivait; les colons étaient restés idolâtres comme leurs pères. Mais rien, dans le récit de Zenob, n'est assez précis pour faire connaître quel genre de culte ils suivaient.

On sait que, dans le cours des III^e^ et II^e^ siècles avant notre ère, des aventuriers grecs fondèrent diverses principautés dans

[1] M. Wilson a essayé de restituer ce mot; *Ariana antiqua,* p. 133.

[2] Recueil de M. Gildemeister, p. 29.

[3] Édition de Venise; 1832, p. 35.

la Bactriane, la vallée de Kaboul, le Pendjab et ailleurs. Quelques-unes de ces principautés paraissent avoir jeté un grand éclat. Mais la domination grecque tomba à son tour, et fit place à l'esprit d'entreprise d'autres aventuriers, nés dans le pays, ou venus des contrées situées au nord de l'Hindoukousch et de l'Himâlaya. Les derniers sont rattachés par les écrivains grecs à la race scythe, et par les écrivains arabes et persans à la race turke. Pour les indigènes, ils paraissent les avoir désignés sous les dénominations de Saka, Turuchka, etc.

Le passage suivant d'Albyrouny me paraît se rapporter aux aventuriers scythes : « Le Kaboul fut jadis gouverné par des princes de race turke ; on dit qu'ils étaient originaires du Tibet. Le premier d'entre eux, qui se nommait Barhatekin, s'établit, à son arrivée à Kaboul, dans une grotte où l'on ne pouvait s'introduire que couché et en rampant : cette grotte est encore à présent bien connue ; on la nomme Bacar. Barhatekin, en affectant une vie dévote, s'attira la vénération du peuple ; une foule nombreuse se tenait constamment aux environs de la grotte. Tout à coup Barhatekin sortit de sa retraite, revêtu du costume des Turks et couvert de la tunique, du bonnet, des bottines, en un mot, armé de pied en cap. La multitude le regarda comme un homme extraordinaire, comme un homme né pour l'empire, et il se rendit maître du pays [1]. »

Barhatekin est un nom composé qui signifie en turk *Barha le brave. Tekin* est le même mot qu'on trouve à la fin de plusieurs noms de personnages turks, tels qu'Alptekin et Thogriltekin. Barha répond peut-être au mot *pharahatassa*, que MM. Lassen et Wilson ont lu sur certaines médailles gréco-

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 289 et suiv. (p. 147 et suiv. du tirage à part).

barbares[1]. Barah est probablement le même nom dont les Grecs ont fait *Phraate* et *Phraote*.

Albyrouny ajoute, mais avec l'expression du doute, que la famille de Barhatekin resta maîtresse du pouvoir pendant soixante générations. Il rapporte que les musulmans, lorsqu'ils s'emparèrent de la ville de Nagarcot, au pied de l'Himâlaya, se saisirent d'une étoffe de soie sur laquelle étaient écrits les noms de ces princes. Albyrouny, qui était présent à cette conquête, négligea dans le moment de se faire remettre l'étoffe; plus tard, quand il la demanda, on ne la trouva plus. L'époque à laquelle Albyrouny place la chute de la famille de Barhatekin, paraît, ainsi qu'on le verra plus tard, coïncider avec la fin du IX^e^ siècle de notre ère. Parmi les descendants de ce prince, Albyrouny cite le roi Kank ou Kanika, lequel, dit-il, avait fondé, dans la ville de Peichaver, un vihara ou monastère bouddhique[2] appelé de son nom. L'écrivain arabe fait au sujet de Kank le récit suivant: « Le roi de Canoge avait offert, entre autres présents, à Kank une étoffe brillante d'un genre nouveau et propre à faire un habillement. Or sur l'étoffe était empreinte la figure d'un pied humain, disposée de manière qu'elle se trouvait nécessairement entre les deux épaules. Kank regarda cet envoi comme une insulte qui lui était faite, et il résolut aussitôt d'en tirer vengeance; son projet était d'envahir le royaume de Canoge. Comme le prince de Canoge n'était pas en état de lui résister, son ministre se dévoua pour lui. Les troupes de Kaboul, pour arriver sur la territoire de Canoge, avaient à traverser des contrées arides. Le ministre, après s'être fait couper le nez et les lèvres, se dirigea du côté par où s'avançait l'ennemi, et se fit conduire auprès du roi. Il se présenta comme une victime du zèle qu'il avait montré pour le service de son

[1] *Ariana antiqua*, p. 340 et suiv. — [2] Sur ce mot, voy. le *Foë-kouë-ki*, p. 19.

maître, disant qu'il avait été mis dans cet état en punition de la franchise de ses avis. Kank accueillit le ministre avec bonté et lui demanda conseil sur le chemin qu'il avait à prendre. Celui-ci répondit : « Si pour atteindre le royaume de Canoge tu suis la route ordinaire, il te faudra beaucoup de temps. Tu arriverais plus promptement à ton but en traversant le désert qui est devant toi ; il suffira que tu t'approvisionnes d'eau pour un certain nombre de jours. » En même temps, le ministre s'offrit pour guide au roi de Kaboul. Kank adopta cet avis ; mais, au lieu de conduire l'armée en ligne directe, le guide la mena (du côté du midi) dans un désert sans limites. Bientôt la provision d'eau s'épuisa, sans que le roi sût où il se trouvait. Il fit venir le ministre, qui lui dit : « J'ai cherché à sauver mon maître du danger qui le menaçait. Le chemin le plus court pour sortir de ce désert serait celui par lequel tu y es entré. Fais de moi ce que tu voudras ; il n'y a plus de chance de salut pour aucun de vous. » Mais (continue la légende) le roi de Kaboul avait à sa disposition des ressources que le ministre de Canoge ne soupçonnait pas. Kank monta à cheval et se rendit dans un lieu bas où les eaux de pluie se ramassent naturellement. Il planta sa lance au centre, et aussitôt il en jaillit de l'eau en assez grande quantité, non-seulement pour désaltérer l'armée, mais pour lui permettre de s'approvisionner. Kank pardonna au ministre de Canoge, en considération du dévouement dont il avait fait preuve ; mais, lorsque le ministre fut de retour auprès de son maître, il trouva celui-ci privé de l'usage de ses pieds et de ses mains. Cette disgrâce était survenue au roi, à l'instant même où Kank avait enfoncé sa lance dans la terre[1]. »

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 291 et suiv. (p. 149 et suiv. du tirage à part).

Cette légende porte en elle-même le caractère bouddhique; Albyrouny a dit, en effet, que le prince qui en est le héros avait fondé à Peichaver un monastère bouddhique. On retrouve le fond de cette légende dans les livres sanscrits, appliqué à d'autres personnages et à des époques différentes; par exemple, l'auteur de la première partie de l'Histoire de Cachemire a attribué au roi cachemirien Lalitâditya, qui vécut dans la première moitié du VIII^e^ siècle de notre ère, une aventure analogue à celle qu'on vient de lire[1].

Les circonstances romanesques qui accompagnent ce récit pourraient faire croire que tout y est inventé à plaisir; Kank est cependant un personnage réel, qui régna un peu avant notre ère. Albyrouny parle du vihara de Peichaver, comme existant encore de son temps, et cette circonstance va servir à nous faire reconnaître le prince.

Le voyageur chinois Fa-hian, à l'endroit où il parle de la province de Peichaver, fait apparaître le nom de Kanika, et, supposant, suivant l'usage des bouddhistse, une prédiction de Bouddha lui-même, il s'exprime ainsi : « Anciennement, Bouddha, parcourant ce pays avec ses disciples, s'adressa à Ananda et lui dit : « Après mon nirvana (ma mort), il y aura « un roi nommé Kanika, qui élèvera une tour dans cet endroit. » Par la suite, le roi Nika (Kanika), ayant paru dans le siècle, se mit à voyager; et, comme il parcourait ce pays, Indra voulut lui faire naître une pensée. Il produisit un jeune bouvier qui, sur sa route, élevait une tour. Le roi lui dit : « Que fais-tu là? — Je fais une tour à Bouddha, répondit-il. » Le roi lui donna de grands éloges, et il fit construire une tour au-dessus de celle du jeune berger. Cette tour était haute de plus de quarante toises, ornée de toute sorte de choses pré-

[1] *Râdjatarangini*, liv. IV, sloc. 277 et suiv.

cieuses, et tous ceux qui la voyaient admiraient la beauté de la tour et du temple, ainsi que leur magnificence, à laquelle rien ne pouvait être comparé. La renommée portait que cette tour était supérieure à toutes celles du Djambou-douîpa [1]. »

Hiuen-thsang a parlé de Kanika, qu'il nomme Kanichka; Kanichka est le même nom qui, dans la première partie de l'histoire sanscrite de Cachemire, désigne un roi de Cachemire [2]. Hiuen-thsang, à l'exemple d'autres écrivains, place sous ce prince la troisième et dernière assemblée bouddhiste, où cinq cents docteurs fixèrent les points de dogme et de discipline [3].

Suivant Hiuen-thsang, Kanika ou Kanichka régnait sur toute la vallée de Kaboul, la province de Peichaver, le Pendjab et le Cachemire. Il franchit même l'Hindoukousch et l'Himâlaya, et soumit le Tokharestan avec le petit Tibet. Hiuen-thsang ajoute que Kanichka reçut le titre de maître du Djambou-douîpa, ce qui équivalait au titre de *prince le plus puissant de toute l'Inde.*

Kanichka resta longtemps étranger aux dogmes du bouddhisme. Hiuen-thsang dit qu'il ne croyait ni au crime ni au bonheur, et qu'il méprisait la loi de Bouddha. Ce fut l'apparition du jeune bouvier dont parle Fa-hian, qui ouvrit ses yeux à la lumière. Là-dessus, Hiuen-thsang raconte, avec de longs détails, la construction de la tour et du vihara dont Fa-hian et Albyrouny ont parlé. Ce vihara servait de retraite aux plus illustres docteurs de la secte. Au temps de Hiuen-thsang, il avait commencé à déchoir, comme les autres établissements bouddhiques de la contrée; mais sa renommée était très-

[1] *Foë-kouë-ki*, p. 76. Abel-Rémusat a cru qu'au lieu de Peichaver, il fallait voir ici le Baloutchistan. Ce point sera ultérieurement discuté dans la suite du mémoire.

[2] *Râdjatarangini*, liv. I, sloca 168.

[3] *Foë-kouë-ki*, p. 248.

grande. Le voyageur chinois s'exprime ainsi : « On y voit des pavillons à deux étages, des belvédères élevés les uns au-dessus des autres, une tour à plusieurs étages et une grotte profonde. Quoique ce monument commence à tomber en ruines, on peut encore l'appeler un chef-d'œuvre de l'art. Depuis la fondation de ce monastère, il en est sorti, à certains intervalles, des hommes du plus grand mérite. On y sent l'influence des mœurs pures des docteurs qui y ont composé leurs écrits, et des personnages qui y ont atteint le degré de la sainteté[1]. »

Ces divers témoignages me paraissent constater l'identité du prince appelé Kanka, par Albyrouny; Kanika ou Nika, par Fa-hian; Kanichka, par Hiuen-thsang et par l'auteur de la première partie de l'histoire de Cachemire. On voit que Kanika joua un grand rôle, et que sa puissance s'était étendue à l'ouest et à l'est de l'Indus, au midi et au nord de l'Hindoukousch. Comme à cette époque, les rois d'origine grecque avaient introduit dans le pays l'usage des monnaies, il est à croire que, parmi les médailles trouvées sur les lieux, il en est qui ont été frappées au type de ce prince. Probablement, il faut rapporter à Kanika les médailles gréco-barbares portant le nom de Kanerkès[2]. La substitution de la lettre *r* à la lettre *s*, qui n'est pas un fait insolite dans nos langues, entre dans les règles de permutation de la langue sanscrite : on peut consulter à ce sujet les traités spéciaux.

A la vérité, les attributs qui accompagnent la figure du prince ne s'accordent pas tout à fait avec les croyances du bouddhisme ; mais Kanika n'embrassa le bouddhisme que dans

[1] Traduction de la relation de Hiuen-thsang, par M. Stanislas Julien.

[2] *Notice de la collection des médailles bactriennes et indo-scythiques rapportées par le général Allard*, par feu Jacquet (*Journal asiatique*, du mois de février 1836, p. 179 et suiv.) ; *Ariana antiqua*, p. 357 et suiv. *Note on the historical results*, par M. H. T. Prinsep. Londres, 1844, p. 105 et suiv.

les derniers temps de sa vie. D'ailleurs, ainsi qu'on le verra bientôt, il y avait à cette époque, dans les pratiques religieuses de l'Inde, un mélange qui comportait presque tous les genres d'attributs.

Il serait intéressant de fixer l'époque où a régné Kanika. Hiuen-thsang place ce règne quatre cents ans après la mort de Bouddha; cet auteur indique ordinairement ses dates en nombres ronds, de manière qu'il est impossible d'arriver à un chiffre précis. Mais Bouddha étant mort l'an 544 avant notre ère, le règne de Kanika vient se placer environ un siècle avant J. C. Ce règne serait même un peu plus récent, si le stoupa, ou tour bouddhique, qu'on a récemment découvert à Manikiala, avait été construit sous ce prince. En effet, l'on a trouvé dans cette tour, avec plusieurs médailles de Kanerkès et d'autres objets portant le nom de ce prince, un certain nombre de médailles de la république romaine, et ces médailles, ainsi que l'a prouvé M. Raoul-Rochette, s'avancent jusqu'à l'an 33 avant J. C., au temps d'Octave et d'Antoine[1].

Je vais maintenant passer à un autre fait, qui est une suite du premier. Albyrouny, parlant d'une ère qui commence l'an 78 de l'ère chrétienne, et qui, suivant lui, porte tantôt le nom d'un roi appelé Vikramâditya, tantôt le nom d'ère de Saca, s'exprime ainsi : « Saca est le nom d'un prince qui a régné sur les contrées situées entre l'Indus et la mer (du Bengale). Sa résidence était placée au centre de l'empire, dans la contrée appelée *Aryâvartta*. Les Indiens le font naître dans une classe autre que celle des sakyas; quelques-uns prétendent qu'il était soûdra, et originaire de la ville de Mansoura (Bahman-abad). Il y en a même qui disent qu'il n'était pas de race indienne, et qu'il tirait son origine des régions occidentales. Les peuples

[1] *Journal des Savants*, année 1836, p. 70 et suiv.

eurent beaucoup à souffrir de son despotisme, jusqu'à ce qu'il leur vînt du secours de l'Orient. Vikramâditya marcha contre lui, mit son armée en déroute et le tua sur le territoire de Korour, entre Moultan et le château de Louny. Cette époque devint célèbre, à cause de la joie que les peuples ressentirent de la mort de Saca, et on la choisit pour ère, principalement pour les calculs astronomiques. D'un autre côté, Vikramâditya reçut le titre de *sri* (auguste), à cause de l'honneur qu'il s'était acquis[1]. » Albyrouny ajoute que la date du règne de ce Vikramâditya ne permet pas de le confondre avec le prince du même nom qui régna dans le Malva.

Les sakyas dont parle Albyrouny formaient une branche de la race des kchatrias; le fameux Bouddha, et la race royale de laquelle il était issu, appartenaient à cette branche; c'est de là qu'est venu à Bouddha le surnom de Sakya-Mouni. C'est comme si l'auteur eût dit que Saca n'appartenait pas à l'ancienne famille royale du pays[2].

Hiuen-thsang fait mention, sous la date de cinq cents ans après la mort de Bouddha, c'est-à-dire, cent ans après Kanika, et vers les commencements de notre ère, d'un prince appelé Vikramâditya, qui régnait dans la ville de Srâvastî, un peu à l'est du confluent du Gange et de la Djomna[3]. Ce prince, qui, suivant le voyageur chinois, obtint à son tour le titre de maître du Djambou-Douipa, étendit son autorité jusqu'à l'occident de l'Indus; Peichaver tomba en son pouvoir, et comme il ne professait pas le bouddhisme, certains docteurs du pays n'eurent pas à se louer de son gouvernement. Il est difficile

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 282 (p. 141 du tirage à part).

[2] Sur les sakyas, voy. le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 161, 188 et 213.

[3] Traduction de Hiuen-thsang, par M. Stanislas Julien. Quant à la ville de Srâvastî, voy. le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 177.

de ne pas identifier le Vikramâditya de Hiuen-thsang avec celui d'Albyrouny, et c'est à ce personnage, de préférence au roi du Malva, que j'attribue, outre la victoire sur Saca, la gloire d'avoir abattu le despotisme des princes turks de la vallée de Kaboul[1].

Il se présente ici une autre question importante. On a vu qu'Albyrouny faisait venir les rois turks de Kaboul des montagnes du Tibet. D'un autre côté, les écrivains grecs et les écrivains chinois s'accordent à dire que, dans les premiers temps qui suivirent notre ère, la vallée de l'Indus et quelques contrées voisines furent occupées par un peuple venu de la Tartarie. Ptolémée et l'auteur du Périple de la mer Érythrée donnent au pays baigné par le bas Indus le nom d'Indo-Scythie[2]; Ptolémée applique la même dénomination à une région située au fond du golfe de Cambaye. A l'égard des écrivains chinois, ils nous apprennent qu'un peuple de race tartare, nommé Yue-chi ou Yue-tchi, franchissant l'Hindoukousch, s'établit dans l'Afghanistan. Fa-hian parle de ces barbares comme ayant occupé, longtemps avant son voyage de l'Inde, la province de Peichaver[3].

D'où venaient les Yue-tchi, et à quelle époque pénétrèrent-ils dans la vallée de l'Indus? Deguignes a fait le premier con-

[1] L'auteur de la première partie de l'Histoire de Cachemire (liv. III, sloca 128) emploie le mot *saka* au pluriel. En même temps, on lit dans un commentaire sur un traité de Varâhamihira, au sujet de l'ère de Saka, ces mots : « époque où les rois barbares nommés *Saka* furent défaits par Vikramâditya. » Un autre scoliaste dit que *Saca* est le nom d'un peuple étranger. Colebrooke (*Miscellaneous essays*, t. II, p. 475) croit qu'il s'agit là de deux ères différentes, dont l'une remonterait à l'an 57 avant J. C. et l'autre serait postérieure de soixante et dix-huit ans à notre ère. Pour Prinsep, il n'admet que la dernière ère. (*Useful tables*, p. 22 et 40.)

[2] *Géographie de Ptolémée*, livre VII, chap. III; *Périple de la mer Érythrée*, dans le Recueil de Blancard, p. 163.

[3] *Foë-kouë-ki*, p. 76. Klaproth (*Tableaux historiques de l'Asie*, p. 287 et 288) a mal à propos rattaché aux Yue-tchi les Djath, dont il est parlé en plusieurs endroits de ce mémoire.

naître, d'après les écrivains chinois, que, vers l'an 160 avant notre ère, une peuplade nomade, appelée Yue-tchi, et établie à l'occident des provinces de la Chine, fut chassée de son pays par une autre peuplade nommée Hioung-nou, et se porta dans la Transoxiane, d'où elle se répandit dans les contrées voisines[1]. Plus tard, Abel-Rémusat et Klaproth ont fourni, d'après les mêmes sources, de nombreux renseignements. Malheureusement, ces deux sinologues ne se sont pas accordés entre eux; ils sont même revenus plus d'une fois sur leur propre opinion. Il est vrai que les Chinois ont souvent appliqué aux pays des dénominations arbitraires, et qu'indépendamment des difficultés de transcription, l'équivalent de plusieurs de ces déterminations nous est tout à fait inconnu. Voici ce que j'ai trouvé de plus plausible dans les écrits de ces deux savants, combiné avec ce que j'ai recueilli ailleurs.

Les Yue-tchi, quand ils eurent pris possession de la Transoxiane, divisèrent cette belle région en cinq gouvernements, au nombre desquels était celui que les Chinois appellent Kouei-chouang, et qui répond probablement à la ville de Kochanya, située au cœur de la Sogdiane, à douze parasanges de Samarcand[2]. Ils ne tardèrent pas à prendre part à la lutte qui s'éleva entre les princes grecs de la Bactriane et les rois arsacides de Perse, et ils contribuèrent à la chute des Grecs[3]. Au bout de cent ans, c'est-à-dire quelques années avant notre ère, le prince de Kouei-chouang, nommé Khieou-tsieou-hy, subjugua

[1] *Histoire des Huns*, t. II, p. 41 et 42; *Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions*, t. XXV, p. 17 et suiv.

[2] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 83; *Nouveaux Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VIII, p. 116 et suiv.; *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 57 et 133; ci-dessous, p. 163.

[3] Le pays de Kouei-chouang est probablement celui que les écrivains arméniens appellent Kouschan; mais on ne doit pas le confondre avec celui de Kao-tchang, dont il est parlé ci-dessous, p. 105. (Voyez mon introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CCCLXII et suiv.)

les quatre autres gouvernements et se fit proclamer roi. Il soumit également les contrées situées entre l'Oxus, l'Hindoukousch et le petit Tibet. Le successeur de Khieou-tsieou-hy, qui se nommait Yan-kao-tchin, pénétra jusque dans l'Inde.

Par la suite, le roi des Yue-tchi, que les Chinois appellent Ki-to-lo, et dont Klaproth a changé le nom en Ghidor, descendit au midi de l'Hindoukousch, en suivant la vallée de l'Indus, et fit une invasion dans l'Inde du nord. Entre autres régions, il subjugua la province de Peichaver. Mais bientôt obligé de se porter du côté de l'occident, il laissa la garde du pays à son fils[1]. C'est peut-être Ki-to-lo que Fa-hian a eu en vue, quand il a dit : « Anciennement le roi des Yue-tchi leva une puissante armée et vint attaquer la contrée. Il désirait s'emparer de la marmite de Bouddha. Quand il eut sauvé le royaume, le roi, qui était fermement attaché au bouddhisme, voulut prendre le pot et l'emporter; c'est pourquoi il ordonna des sacrifices, etc.[2]. »

Les Yue-tchi qui restèrent dans la vallée de Kaboul reçurent le nom de *petits Yue-tchi*, par opposition à la masse de la nation, qu'on appela *grands Yue-tchi;* leur capitale était Peichaver. Les écrivains chinois disent que les petits Yue-tchi faisaient frapper des monnaies d'or et d'argent, mais que d'ailleurs ils marchaient à la suite de leurs troupeaux, menant la vie nomade, et allant d'un pays à l'autre, absolument comme les peuples de la Tartarie[3].

Ce qui me paraît résulter de cette longue discussion, c'est que, 1° il y a identité dans les noms de Kanika et Kanischka; 2° ces deux noms répondent probablement à celui de Kaner-

[1] *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, p. 223; *Foë-kouë-ki*, p. 84; *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 134.

[2] *Foë-kouë-ki*, p. 76.

[3] *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, p. 224.

kès, usité chez les Grecs; 3° les Yue-tchi ne s'établirent dans la province de Peichaver qu'après la mort de Kanika.

Il est à regretter qu'au milieu de faits, dont quelques-uns sont incontestables, l'ensemble du récit laisse matière à des doutes et à des incertitudes. Nous possédons une relation grecque qui se rapporte au milieu du 1er siècle de notre ère, et qui aurait pu lever toutes les difficultés; c'est la vie d'Apollonius de Thyane, qui fut rédigée primitivement par Damis, disciple d'Apollonius, et qui, plus de cent ans après, reçut une nouvelle forme, sous la plume du rhéteur Philostrate. Apollonius visita la Mésopotamie, la Chaldée et la Perse, sous le règne du prince arsacide Bardane, qui régnait vers l'an 44 de J. C. Damis, qui l'accompagnait, était né sur les bords du Tigre, aux environs des ruines de l'ancienne Ninive, et il parlait plusieurs des langues de l'Asie. Ils franchirent ensemble l'Hindoukousch, puis traversèrent l'Indus, auprès de la ville actuelle d'Attok, et s'avancèrent jusque sur les bords du Gange. Malheureusement, la relation du voyage présente certaines circonstances qui semblent en opposition avec les faits qu'on vient de lire. Damis était un esprit crédule et superstitieux, qui regardait Apollonius comme un être élevé au-dessus de la nature humaine; d'un autre côté, il est à croire que Philostrate, en donnant une nouvelle forme aux mémoires de Damis, ne se fit pas faute d'y ajouter des traits de sa façon.

Quoi qu'il en soit, voici une analyse de la relation du voyage d'Apollonius. Apollonius arriva dans l'Hindostan par le Khorassan, l'Hindoukousch et le royaume de Kaboul. En descendant l'Hindoukousch, il remarqua tout de suite un changement de race, un nouveau climat et de nouvelles habitudes[1].

[1] *Philostrati opera*, édition d'Oléarius. Leipzig, 1709, in-fol. La même remarque a été faite par le sulthan Baber (*Memoirs of Zehir-Eddin Baber*, traduction de

Jusque-là il avait vu les bœufs employés comme bêtes de somme; c'est pour cela que les Indiens désignent les contrées situées à l'occident de l'Afghanistan sous la dénomination générale de Godhanya ou pays riches en bœufs[1]. Ici les bœufs étaient en général remplacés par les éléphants[2]. A la manière dont s'exprime Philostrate, il semblerait que l'autorité du roi Bardane s'étendait en ce moment jusqu'à l'Indus[3]. Pour la contrée située entre l'Indus et l'Hyphase, elle appartenait à un prince que Philostrate nomme Phraote, et qui, bien que d'origine barbare, avait été élevé dans les doctrines grecques. Sa capitale était la ville de Taxile, dont il a déjà été parlé, et qui était encore remplie des souvenirs de l'invasion d'Alexandre[4].

Au delà de l'Hyphase était un autre royaume plus puissant, qui paraît avoir compris toute la région située entre le Setledj et le Gange. Le maître de ce royaume était resté étranger aux sciences de la Grèce; mais les brahmanes de ses états, qui avaient conservé une espèce de suprématie dans les affaires du gouvernement, étaient au courant de ce que la littérature grecque avait produit de plus intéressant. Philostrate raconte que ces hommes, dont la réputation de sagesse était parvenue jusqu'aux extrémités de l'Occident, avaient placé le siége de leur puissance dans le voisinage de l'habitation royale, sur une colline qui portait le nom de *Château des Brahmanes*[5]. Il

MM. Leyden et Erskine. Londres, 1826, p. 157).

[1] *Foë-kouë-ki*, p. 81.

[2] Édition de Philostrate, déjà citée, p. 54.

[3] Édition de Philostrate, déjà citée, p. 56. On lit aussi, dans le Périple de la mer Érythrée, que la domination des rois parthes s'étendait jusqu'aux bouches de l'Indus. Tacite, qui était contemporain des événements, dit également, dans ses Annales, liv. XI, chap. x, que Bardane étendit ses conquêtes jusqu'à l'Indus. Mais il résulte de son récit, que cette extension de territoire était un fait nouveau pour les Parthes, et qu'elle cessa au bout de peu de temps.

[4] Philostrate, p. 70 et suiv.

[5] *Idem*, p. 86 et suiv.

est à remarquer que l'écrivain arabe Otby, racontant l'expédition de Mahmoud le Gaznevide contre la ville de Canoge, au commencement du XI^e^ siècle, fait mention d'un château fortifié, qui était situé aux environs de la capitale, et qu'on nommait le *Château des Brahmanes*[1]. Philostrate dit de plus que ce lieu était regardé par les indigènes comme étant situé au milieu du monde, et que ceux-ci lui avaient donné l'épithète de *nombril de la terre,* dénomination qui rappelle celle de *Madhyadessa* ou pays du Milieu, dont il a été parlé.

Il y a du reste, dans l'ensemble du récit, certains points qui tiennent aux mœurs particulières de l'Inde, et qu'on aurait tort de regarder comme des incompatibilités. Il semble, d'après Albyrouny, que la famille de Barhatekin se maintint dans la vallée de Kaboul pendant un très-grand nombre de générations, et cependant les faits qui suivirent la mort de Kanika paraîtraient faire supposer l'extinction ou du moins la chute de cette famille. On verra plus tard des faits analogues pour la même famille, tant sous la domination des rois sassanides de la Perse, qu'au temps des khalifes arabes. L'Inde a été, à toutes les époques, en butte à des guerres et à des révolutions; mais, en général, dans l'Inde, les révolutions furent moins sanglantes qu'ailleurs. M. Wilson, que ses vastes connaissances dans la littérature sanscrite autorisent à prononcer dans ces matières, fait remarquer, à l'occasion de certains récits du *Mahabharata,* qu'à toutes les époques, dans l'Inde, les conquérants les plus terribles se contentèrent, de la part des vaincus, du payement d'un léger tribut et d'une soumission nominale[2]. On trouve la même observation dans la relation arabe du marchand Soleyman, qui visita plusieurs fois la

[1] قلعة البراهمة *Chronique d'Otby,* supplément arabe, n° 770, fol. 229, v.

[2] *The Journal of the royal asiatic Society,* Londres, 1842, n° XIII, p. 137.

presqu'île au IXe siècle de notre ère : « Quelquefois, dit le voyageur musulman, les Indiens se font la guerre dans un esprit de conquête; mais ces cas sont rares. Je n'ai pas vu de peuple se soumettre à l'autorité d'un autre, si ce n'est dans le pays qui fait suite au pays du poivre (la côte du Malabar). Quand un roi fait la conquête d'un état voisin, il met à sa tête un homme de la famille du prince déchu, lequel exerce l'autorité au nom du vainqueur. Les habitants du pays conquis ne souffriraient pas qu'il en fût autrement[1]. » Il existe, du reste, une disposition expresse à ce sujet dans le Code de Menou[2]. Ainsi dans l'histoire de l'Inde, si une famille royale disparaît un moment de la scène, ce n'est pas qu'elle se soit éteinte; elle a plié comme le roseau, et comme le roseau, elle s'est relevée plus tard. La chose qui flattait le plus les monarques ambitieux et guerriers, c'était de pouvoir s'attribuer le titre de *maître du Djambou-Douîpa*.

Le récit de Philostrate pourrait donner lieu à une autre objection. L'auteur suppose que lorsque Apollonius visita le nord de l'Inde, le souvenir de l'invasion d'Alexandre et de la domination de certains aventuriers grecs était encore présent à tous les esprits, et que la littérature grecque était cultivée par toutes les personnes d'un rang élevé, notamment par les brahmanes[3]. Or les faits que nous a révélés la science actuelle tendent à faire croire que, précisément à cette époque, la littérature sanscrite acheva de se fixer, et qu'elle était cultivée avec ardeur et succès. Différents écrits, notamment quelques pièces de théâtre, furent composés à Odjein, à la cour du roi Vikramâditya, vers l'an 50 avant notre ère. La grammaire de Pânini, qui est encore dans les mains des indigènes, et qui a

[1] *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans*, t. I, p. 52.

[2] Livre VII, nos 201 et suiv.

[3] Philostrate, p. 79 et suiv. et p. 107.

été récemment imprimée en Europe, remonte probablement à la même époque. Pânini reçut le jour à Palatoula, ou plutôt à Salatoula, ville de la province de Peichaver. Ainsi que pour plusieurs autres personnages notables du bouddhisme, Hiuen-thsang attribue à Pânini deux existences, la première à une époque où la vie de l'homme était plus longue qu'à présent, et la seconde vers l'an 500 après la mort de Bouddha, c'est-à-dire au temps du second Vikramâditya, un siècle environ après le règne de Kanika. Dans sa première existence, Pânini professait le brahmanisme; mais dans la seconde il se convertit avec son père au bouddhisme, et le bouddhisme devint la religion dominante du pays. Il semblerait naturel d'adopter la version qui place la vie de Pânini dans le 1^er^ siècle de notre ère; mais la grammaire de Pânini, telle du moins qu'elle nous est parvenue, n'a pu avoir été rédigée que par un brahmaniste; aussi M. Boehtlingh, éditeur de l'ouvrage, a fait vivre l'auteur deux ou trois siècles avant notre ère. D'un autre côté, suivant Hiuen-thsang, lorsque Pânini commença son travail, il existait déjà une foule d'autres traités du même genre, et la pensée qui dirigea principalement l'auteur, ce fut de dispenser les élèves de recourir à plusieurs ouvrages à la fois. Quoi qu'il en soit, l'on peut répondre, 1° que la composition de pièces de théâtre dans la langue nationale est à elle seule une preuve de l'influence de la littérature grecque dans la presqu'île; 2° que la grammaire de Pânini, quelque opinion qu'on adopte, a également subi l'influence grecque; car l'auteur fait allusion, dans ses remarques, à la langue des *Yavana*, langue qui, pour ces temps reculés, ne peut être que celle des Grecs [1].

C'est ici le lieu de dire quelques mots sur les doctrines

[1] *Grammaire de Pânini*, IV, 1, 49.

religieuses qui ont eu cours, à diverses époques, dans la presqu'île de l'Inde et dans les provinces qui l'avoisinent du côté de l'occident. Massoudi et l'auteur de la Relation des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et la Chine, s'accordent à dire que la plupart des Indiens professaient la doctrine de la métempsycose et de la transmigration des âmes; en effet, ce dogme est commun aux brahmanistes et aux bouddhistes, qui se sont, pendant longtemps, partagé l'influence dans la presqu'île. Mais ni Massoudi, ni aucun des anciens écrivains arabes dont les ouvrages me sont parvenus, ne fournit des détails un peu développés sur les dogmes respectifs et le siége de ces deux grandes sectes.

Albyrouny lui-même, dans le traité de sa composition qui est spécial à l'Inde, se borne à dire quelques mots sur la haine qui existait entre les brahmanistes et les bouddhistes, qu'il nomme tantôt *Samanéens,* et tantôt *Bodd*[1]. La dénomination de *Samanéen,* appliquée aux bouddhistes, se retrouve dans la relation de Beladori, au chapitre qui traite de la première invasion des Arabes dans la vallée de l'Indus, au commencement du VIII^e^ siècle de notre ère : c'est probablement une altération du sanscrit *sramana,* dont on a retranché la lettre *r*[2]. J'aurai, dans le cours de ce mémoire, à citer plusieurs autres dénominations qui tantôt renferment cette lettre, et tantôt en sont privées. Il faut savoir que, dans les dialectes de l'Inde, la lettre *r,* là où elle se trouve, est prononcée si faiblement, que souvent on ne l'entend pas. De là, les Arabes et les Persans ont fait du nom du dieu Crichna le mot *kichna*[3], et de Ardjouna, *adjouna*[4]. A leur tour, les Indiens, dans les emprunts qu'ils ont faits aux

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 6 et 28.

[2] *Foë-kouë-ki*, p. 13. (V. les frag. de Mégasthène, publ. par M. Schwanbeck, p. 45.)

[3] كشن

[4] اجون

Grecs, ont quelquefois supprimé la lettre *r*. C'est ainsi que le nom de la planète Mercure ÉPMΗΣ a été converti, en passant dans le sanscrit, en *Hema*, et le nom de la planète Saturne ΚΡΌΝΟΣ est devenu *Konah*[1]. A l'égard du mot *bodd*, qui, chez les Arabes, a servi aussi à désigner les temples d'idoles et les idoles elles-mêmes[2], c'est probablement une dérivation du nom de Bouddha lui-même. Il y a également lieu de croire que c'est de là qu'est venu le mot persan *bot*[3], signifiant idole, mot à l'aide duquel les Persans ont fait *botkedeh*[4] ou maison d'idoles, ce qui a été transformé chez nous en *pagode*. Maintenant le mot *bout* sert dans la vallée de Kaboul à désigner une idole en général[5].

Massoudi rapporte qu'un des cultes les plus anciens de l'Asie était celui des Sabéens. Suivant lui, il naquit jadis dans l'Inde, au temps où la Perse était sous les lois, soit de Thamouras, soit de Djemschid, un personnage appelé Youdasf, qui franchit l'Indus et pénétra dans le Sedjestan et le Zabulistan, puis dans le Kerman et le Farès. Youdasf se disait envoyé de Dieu, et chargé de servir de médiateur entre le créateur et la créature. C'est lui, ajoute Massoudi, qui établit la religion des Sabéens; or, par la religion des Sabéens, Massoudi paraît entendre le bouddhisme. En effet, il dit que Youdasf prêcha le renoncement à ce monde et l'amour des mondes supérieurs, vu que les âmes procèdent des mondes supérieurs, et que c'est là qu'elles retournent[6]. D'ailleurs, le mot *youdasf* est écrit par Massoudi يوداسف, et l'auteur du *Ketab-al-Fihrist*, qui emploie la forme يواسف *youasaf*, dit positive-

[1] *Transactions of the litterary society of Madras*. Londres, 1827, part. 1, p. 73.

[2] *Journ. asiat.* de février 1845, p. 167 (p. 193 du tirage à part), et deuxième volume du *Kitab-al-Fihrist*, fol. 224, v.

[3] بت

[4] بتكده

[5] Mémoire de feu Jacquet, *Journal asiatique*, de novembre 1837, p. 413.

[6] *Moroudj*, t. I, fol. 260, v.

ment qu'il s'agit ici de Bouddha considéré, soit comme le représentant de la divinité, soit comme son apôtre [1]. Il est évident que *youdasf* et *youassaf* sont une altération de la dénomination sanscrite *bodhisattva* بودستف, qui, chez les bouddhistes, désigne les différents Bouddha [2]; ajoutez à cela que, d'après le récit des bouddhistes, le fondateur du bouddhisme avait honoré de sa présence l'Afghanistan actuel et les contrées voisines.

Albyrouny s'est placé sous un point de vue analogue. Comme le bouddhisme était très-affaibli, de son temps, dans le nord de l'Inde, et que cependant sa grandeur passée était attestée par les nombreux édifices dont il reste encore des débris imposants, Albyrouny s'est imaginé, mal à propos, que la grande époque du bouddhisme remontait aux temps primitifs, et que les coups portés à cette religion étaient l'ouvrage de Zoroastre. Albyrouny, à ce qu'il paraît, est parti de l'idée que le bouddhisme avait jadis rempli l'Inde et toute la Perse; que le magisme était venu ensuite, et que, plus tard, le brahmanisme s'était substitué à l'un et à l'autre. Voici comment il s'exprime : « Le Khorassan, le Farès, l'Irac et Moussoul jusqu'aux limites de la Syrie, professèrent autrefois les doctrines des Samanéens [3], jusqu'au moment où Zoroastre appela les peuples au magisme [4]. Zoroastre tirait son origine de l'Aderbaydjan, et il commença ses prédications à Balkh, dans le Khorassan. Ses discours eurent du succès auprès du roi Gustasp. Esfendiar, fils du roi, adopta les nouvelles doctrines, et s'attacha à les propager à l'orient et à l'occident, de gré ou de force. Ce prince éleva des pyrées depuis la Chine jusque dans

[1] Deuxième volume du *Ketab-al-Fihrist*, fol. 221 et 224, v.

[2] *Foë-kouë-ki*, p. 65. (Voy. aussi le témoignage de Massoudi, *Recueil des Notices*, t. VIII, p. 178.) Au lieu de *Samanya* ou Samanéens, on a lu par erreur *Tesmina*.

[3] شمنية

[4] مجوسية

le pays des Roum (l'Asie Mineure). Après lui, les rois de Perse ne souffrirent pas d'autre religion dans le Farès et l'Irac, et le samanéisme fut relégué au delà de Balkh. C'est depuis cette époque que le magisme s'est établi dans l'Inde; les disciples de Zoroastre y sont connus sous le nom de *Maga*[1]. »

Albyrouny, en attribuant cette grande extension aux doctrines de Zoroastre, n'a fait que se conformer aux opinions des Parses. On peut voir dans la vie de Zoroastre, par Anquetil-Duperron, ce qui est dit, d'après le livre persan intitulé *Tchengreghatchah-Nameh,* sur les progrès du magisme dans l'Inde et le reste de l'Asie orientale[2]. Ainsi qu'on le verra dans la suite, ce n'est pas le seul emprunt fait par Albyrouny aux livres des Parses. Mais si le culte qui dominait en Asie avant Zoroastre n'était pas le bouddhisme, qu'était-il réellement? Le mot *sabéisme* est un terme vague et susceptible de différentes interprétations.

Colebrooke a émis l'opinion qu'à l'origine des choses, et antérieurement aux développements des doctrines brahmanistes et bouddhistes, la religion des Indiens consistait dans la croyance à un être suprême, se révélant aux hommes sous la forme des astres, des éléments et des grandes forces de la nature[3]. Tel est en effet l'esprit qui domine dans les Vêdas. Hérodote représente la Perse comme professant dans les anciens temps et de son temps encore, un culte qui, sous quelques rapports, était analogue; voici ce qu'il dit : « Les Perses ne croient pas qu'il soit permis d'ériger des statues, des temples et des autels, et ils traitent de folie l'usage contraire. Appa-

[1] ماك Traité d'Albyrouny, fol. 6 et 28, v. Ci-devant, p. 56 et suiv.

[2] *Zend-Avesta,* t. I, 2e partie, p. 47 et suiv. (Voy. aussi le *Schah-nameh,* édition de Macan, p. 1066 et suiv.)

[3] *Asiatic researches,* t. VIII, p. 474. (V. aussi l'extrait du mémoire de M. Langlois sur les Aryas, *Nouveau Recueil de l'Académie des Inscriptions,* t. XIV, 1re partie, p. 103 et 104.)

remment ils ne pensent pas, comme les Grecs, que les dieux puissent vêtir une nature et une forme semblables aux nôtres. Leur usage est d'offrir leurs hommages sur le haut des montagnes à Jupiter[1], et par *Jupiter* ils entendent la vaste étendue des cieux. Du reste, leurs hommages s'adressent aussi au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'eau et aux vents. Voilà les seules divinités qu'ils reconnaissent depuis les anciens temps. De plus, ils ont appris des Assyriens et des Arabes à faire des sacrifices à Uranie. Quant à Vénus, elle est nommée par les Assyriens *Mylitta,* par les Arabes, *Alitta,* et par les Perses, *Mitran*[2]. » On trouve dans la Géographie de Strabon un tableau du culte perse qui offre beaucoup d'analogie avec celui-ci[3].

La relation du voyage d'Apollonius de Thyane, par Philostrate, suppose que, de son temps, il en était à peu près de même dans le nord de l'Inde. Suivant cet écrivain, il y avait dans la ville de Taxile un temple érigé au soleil[4]. Le roi menait la vie des philosophes; il ne buvait du vin qu'après qu'il avait été offert au soleil, et, conformément à l'ancienne doctrine du pays, il s'abstenait de rien manger qui eût eu vie. A la vérité, les personnes de sa cour n'avaient pas le même scrupule[5]. Dans le royaume situé à l'orient de l'Hyphase, les doctrines indigènes avaient conservé plus d'autorité; on s'abstenait de manger de la chair des animaux, et néanmoins, dans la demeure des brahmanes, on adorait la lumière du soleil[6].

Les récits qu'on voit ici sont confirmés par des monuments irrécusables. M. de Longpérier m'a fait connaître une médaille inédite de bronze du roi Vologèse I^er^, vers l'an 60 de J. C.;

[1] *Id.*
[2] Liv. I, chap. CXXXI.
[3] Voyez la fin du livre XV.
[4] Philostrate, p. 76 et suiv.
[5] *Id.* p. 78.
[6] *Id.* p. 104.

médaille qui porte d'un côté la tête du roi, et qui, au revers, représente le roi debout, faisant un sacrifice sur un autel, au-dessus duquel est placé un croissant. D'un autre côté, certaines médailles bactriennes et indo-scythes, toutes antérieures ou postérieures de peu de temps à notre ère, portent la figure du soleil et de la lune, avec la dénomination grecque ΗΛΙΟΣ, et les dénominations indigènes *Mithro* et *Mao*. Telles sont les médailles de Kanerkès qui, ainsi qu'on l'a vu, régna dans l'Afghanistan, un peu avant notre ère.

Ces divers témoignages ne prouvent pas que telles fussent les doctrines religieuses de l'universalité des citoyens en Perse et dans l'Inde. Peut-être Hérodote, dans ce qu'il dit sur le culte perse, n'a pas assez marqué la part du culte établi par Zoroastre. Pour ce qui concerne le culte perse, sous la dynastie des princes arsacides, un fait qui prouve que le peuple entier ne partageait pas la manière de voir du souverain, c'est qu'au III^e^ siècle de notre ère, lorsque les Sassanides levèrent l'étendard de l'insurrection, un des moyens qu'ils employèrent pour s'assurer la faveur populaire, fut de rétablir le culte de Zoroastre. Quant au nord de l'Inde, les types brahmanistes et bouddhistes qui se remarquent sur une partie des médailles bactriennes et indo-scythes, montrent suffisamment quelle grande place le brahmanisme et le bouddhisme tenaient alors dans le pays. Ce qu'on peut conclure de plus vraisemblable de tous ces faits, c'est qu'en Perse et dans le nord de l'Inde, un peu avant notre ère et un peu après, il s'établit une espèce de fusion entre les diverses croyances, ou du moins que les doctrines les plus diverses furent professées en même temps.

Probablement le christianisme ne tarda pas à se mêler à ces croyances. Au nombre des rois indo-scythes qui régnèrent, peu de temps après Kanerkès, dans la vallée de l'Indus, les

médailles nouvellement découvertes offrent le nom d'un prince appelé Gondopharès[1]. Des médailles de la même catégorie se trouvent à Paris, à la Bibliothèque nationale. D'après une tradition qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, l'apôtre saint Thomas alla prêcher l'Évangile dans l'Inde, et il souffrit le martyre sur la côte du Coromandel. Or les actes de la vie de saint Thomas, qui nous sont parvenus à la fois en grec et en latin, citent un roi de l'intérieur de la presqu'île, qui se nommait Gondaphorus (Γονδαφόρος[2]). D'après ces actes, saint Thomas, qui se trouvait à Jérusalem, s'embarqua dans le port le plus proche, et arriva sur la côte de la presqu'île indienne. De là, il se rendit dans l'intérieur, auprès d'un roi appelé Gondaphorus, qui embrassa le christianisme. Après cela, il se porta dans une autre province de l'Inde, où il reçut la couronne du martyre. On voit que ce récit n'a rien d'incompatible avec ce que nous a transmis la tradition, et ce que nous apprennent les monuments archéologiques. A la vérité, l'on pourrait induire de quelques passages des écrits de saint Augustin[3], qu'au moins une partie de la légende de saint Thomas a été mise en circulation par les Manichéens; il paraît, en effet, que dès le IIIe siècle de notre ère, un disciple de Manès, appelé Thomas, alla prêcher ses doctrines dans l'Inde. L'authenticité de la légende entière a été contestée par Lenain de Tillemont et d'autres écrivains non moins respectables. Mais le nom de Gondaphorus ne se rencontre que sur une certaine classe de médailles, et les actes de saint Thomas sont le seul document écrit qui en présente la repro-

[1] Comparez l'*Ariana antiqua*, de M. Wilson, p. 340, et l'ouvrage de M. H. T. Prinsep, intitulé : *Note on the historical results, deducible from recent discoveries in Afghanistan*. Londres, 1844, p. 103.

[2] *Codex apocryphus novi testamenti*, par Jean Albert Fabricius. Hambourg, 1719, t. I, p. 687 et suiv.

[3] *Ibid.* p. 823 et suiv.

duction. N'est-on pas autorisé à croire qu'il s'agit réellement ici de l'apôtre saint Thomas et d'un prince indo-scythe, son contemporain?

Voici en peu de mots de quelle manière je me représente la suite des révolutions que subirent les croyances religieuses dans l'Orient. Le même culte paraît avoir dominé primitivement dans l'Inde et dans la Perse. Dans l'Inde, les forces de la nature se personnifièrent peu à peu, et l'on en vint à reconnaître trois divinités principales, à savoir : Brahma, Siva et Vichnou. Brahma était la puissance créatrice; Siva, la puissance qui détruit, et Vichnou, représenté plus tard par Crichna, qui en était censé l'incarnation, la puissance qui conserve. Ces trois divinités avaient d'ailleurs leurs intérêts et leurs passions, leurs affections et leurs antipathies; elles agissaient chacune dans une sphère particulière, à peu près comme les dieux chantés par Homère. Vers le milieu du VI^e^ siècle avant notre ère, Zoroastre opéra une réforme en Perse, et Bouddha une autre réforme sur les bords du Gange. Zoroastre fut surtout frappé de l'espèce d'antagonisme qui existe entre nos bons et nos mauvais penchants, et, tout en maintenant le culte du feu, il établit le dogme des deux principes, dont l'un était, par sa nature, l'ami du bien, et l'autre l'ami du mal. Quant à Bouddha, aux yeux de qui l'acte le plus simple de la vie était une charge pesante pour la faiblesse humaine, il plaça le bonheur suprême dans le repos et dans le détachement de toutes les choses sensibles. Suivant lui, nos efforts doivent tendre à briser notre volonté et à mériter que, dans un autre monde, notre âme soit dispensée d'exercer aucune de ses facultés. Chose singulière! l'Indien, faible et endurant, finit par se révolter contre une doctrine qui le gênait dans le développement de ses passions. Le bouddhisme, qui pendant les premiers siècles de notre

ère, luttait avec avantage contre le brahmanisme, fut chassé de la presqu'île, et n'y a plus reparu depuis. Le brahmanisme triompha également dans les îles de Java et de Sumatra, ainsi que dans la presqu'île de Malaka. Mais, chose non moins remarquable, le bouddhisme se maintint, et se maintient encore dans Cla hine et dans l'île de Ceylan, ainsi que parmi les populations énergiques de la Tartarie, de la presqu'île au delà du Gange et du Japon. Toutefois, les réformes de Brahma, de Zoroastre et de Bouddha ne furent pas tellement absolues qu'il ne restât plus de vestiges du culte primitif. Hérodote, quoique venu un peu après Zoroastre, représente le culte des Perses comme étant resté en partie le même que par le passé. D'un autre côté, le brahmanisme, qui n'avait pas oublié le point d'où il était parti, laissa subsister à côté de lui les anciennes pratiques, là où elles avaient conservé les sympathies populaires. En ce qui concerne le culte du soleil et des planètes, ce culte s'allie facilement avec les doctrines des brahmanistes, d'après lesquels le soleil et les planètes sont des êtres animés. Le Code de Menou recommande aux fidèles de réciter, matin et soir, la prière de la Savitri, qui est empruntée aux Vêdas, et qui s'adresse au soleil [1].

Les observations qui précèdent permettront d'expliquer certains témoignages qui sans cela auraient été peu intelligibles. Albyrouny rapporte que, de son temps, il y avait à Moultan un temple érigé au soleil, avec une statue à laquelle les indigènes attribuaient une antiquité de deux cent seize mille quatre cent trente-deux années [2], antiquité fabuleuse, mais qui montre que le culte du soleil était fort ancien dans le pays. Albyrouny ajoute, au sujet de Moultan, que, d'après les

[1] *Code de Menou*, liv. II, n° 77, avec les observations de Loiseleur-Deslongchamps; l'abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde*, t. I, p. 189. — [2] Traité d'Albyrouny, fol. 27.

écrivains indigènes, l'existence de cette ville remontait aux premiers âges du monde, et qu'elle porta différents noms. Elle fut appelée successivement Casyapa-Poura ou ville de Casyapa, Hansa-Poura ou ville de Hansa, Bhaga-Poura, Samba-Poura, et enfin Moultan [1]. Samba-Poura est l'équivalent de *ville de Samba,* et par *Samba,* il faut entendre Samba, fils de Crichna; à l'égard de Moultan, Albyrouny rapporte l'interprétation d'un écrivain de Cachemire, d'après laquelle ce nom serait dérivé de *moûla* (racine), et de *tana,* ou plutôt *sthâna* (lieu), ce qui ferait *le lieu de la racine,* c'est-à-dire, le lieu de l'origine des choses [2]. Albyrouny dit de plus, dans un chapitre consacré aux fêtes des Indiens, qu'on célébrait tous les ans à Moultan une fête du soleil, qui se nommait *Samba-Poura-Jatra* ou la fête de Samba-Poura [3]. Il semble, d'après la manière dont s'exprime Albyrouny, que l'année sur laquelle cette fête était réglée ne se composait que de trois cent soixante-cinq jours, d'où il devait arriver à la longue que la fête avait parcouru l'année entière. Cette fête n'avait donc rien de commun avec celle qui se célébra jadis au solstice d'hiver, lorsque le soleil entrait dans le signe du Capricorne, fête qui existe encore sous le nom de *Pongol,* dans le midi de l'Inde [4].

Ainsi qu'on le verra plus tard, l'existence d'un temple du soleil à Moultan est attestée quatre cents ans avant Albyrouny, par le voyageur chinois Hiuen-thsang. Ce voyageur vit aussi un temple du soleil à Canoge. Il y avait également un temple du soleil dans la vallée de Cachemire [5]. Voici maintenant un passage du *Bhavishya-Pourâna,* qui a été cité par Wilford, sans

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 72, v.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* fol. 149.
[4] L'abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde,* t. II, p. 333 et suiv. — [5] *Histoire du Cachemire,* livre IV, slocas 187, 192, etc.

qu'il en ait eu une intelligence complète[1]. Ce passage se rapporte à la ville de Moultan, qui, ainsi qu'on le sait, est située sur la rive orientale du Chenab, à une petite distance de cette rivière. Or, le Chenab porte, chez les écrivains indigènes, le nom de Tchandra-Bhaga.

« Il y a dans le Djambou-Douîpa trois sthânas ou sanctuaires du soleil : le premier est nommé Indravan, le second Mandara, et le troisième Câlapriyam. Il en existe un quatrième sur les bords du Tchandra-Bhaga; on le nomme Samba-Poura. La ville de Samba-Poura ne doit pas périr; c'est là que réside le soleil. Samba est le fils de Vâsoudeva, autrement appelé Crichna. Samba, attaqué de la lèpre, adressa une prière au soleil et fut guéri. En reconnaissance, il érigea une image du soleil sur les bords de la rivière, et comme ce lieu fut le premier où l'on adora le soleil, on lui donna le nom de *Adya-Sthânam* (le premier lieu). Parmi les douze soleils, Samba choisit Mitra; voilà pourquoi ce lieu a été appelé aussi Mitra-Padam (pied de Mitra).

« Samba avait érigé une statue d'or au soleil. Quand le moment de consacrer cette statue fut venu, il fit un appel à un brahmane appelé Maga, qui habitait hors du Djambou-Douîpa, dans le Saka-Douîpa (pays des Sakas). Maga et les personnes de sa tribu étaient très-versés dans les Vêdas, et rendaient un culte particulier au soleil. Tous se rendirent à l'appel de Samba, et, depuis ce moment, la ville de Samba-Poura devint fameuse dans les trois mondes (le ciel, la terre et les enfers). »

Il y a une corrélation évidente entre ce que dit Albyrouny et le récit extrait du *Bhavishya-Pourâna;* mais certaines expressions exigent une explication. Parmi les Pradjâpati ou pères des êtres créés, les Indiens nomment Casyapa, petit-fils

[1] *Asiatic researches*, t. XI, p. 69 et suiv.

de Brahma; c'est probablement de lui que la ville de Moultan fut d'abord nommée Casyapa-Poura ou ville de Casyapa, apparemment parce qu'on suppose qu'il établit sa demeure à Moultan. C'est à lui qu'on attribue la naissance des dieux et de leurs antagonistes les Detyas, celle des animaux et celle des plantes. Casyapa épousa treize femmes, notamment Aditi; et Aditi donna le jour à douze soleils, qu'on nomma Adityas ou fils d'Aditi, et qui répondent aux douze mois de l'année. Or, parmi les douze Adityas, l'on remarque Mitra et Bhaga [1]. La légende tirée du *Bhavishya-Pourâna* rapporte que Samba institua un culte particulier en l'honneur de Mitra; d'un autre côté, le nom de *Bhaga-Poura,* donné à Moultan, montre que Bhaga ne fut pas oublié. Probablement l'on éleva simultanément des autels à plusieurs Adityas. Ce qui est dit de l'intervention d'un brahmane, appelé des régions du nord, coïncide avec les témoignages de Varâha-Mihira et des écrivains arabes, témoignages rapportés ci-dessous, et d'après lesquels la statue du soleil à Moultan était couverte des pieds à la tête, comme on l'est dans les contrées septentrionales.

On verra plus tard, d'après un témoignage arabe du IX^e^ siècle de notre ère, que la lune avait aussi ses adorateurs dans la presqu'île. Quant au nom de *Hansa-Poura,* que Moultan porta en deuxième lieu, il vient probablement du mot sanscrit *Hansa,* qui est un des noms du soleil.

En parlant de la divinité adorée à Moultan, Albyrouny se sert ordinairement du mot arabe *schems,* qui signifie le soleil en général. Il en est sans doute de même dans le texte de

[1] *Harivansa,* traduction de M. Langlois, t. I, p. 18. Chezy, dans une note de la page 161 du texte de son édition du drame de Sacountala, a publié quelques vers sanscrits qui présentent dans leur ordre, à commencer par le mois mâgha, chacun des douze mois de l'année indienne, avec celui des douze Adityas qui sont censés y présider.

l'histoire de Cachemire et du *Bhavishya-Pourâna,* là où il est parlé du culte du soleil. Tel est aussi le cas des médailles bactriennes et indo-scythes, où est marqué le mot grec ΗΛΙΟΣ, ainsi que des divers passages de la vie d'Apollonius de Thyane, où il s'agit du culte de cet astre. Sur les médailles, le mot *mithro,* qui accompagne le mot ΗΛΙΟΣ, au lieu de se rapporà l'un des douze Adityas, paraît être l'équivalent du soleil, et répondre au mot persan *mihr,* qui est encore employé dans ce sens, de même que le mot *mao* des médailles semble répondre au persan *mah,* signifiant *lune.* Dans tous les cas, il ne faut pas confondre *Mithro* et *Mitra* avec le dieu Mithra, qui joua un si grand rôle dans les cultes persan et romain, aux premiers siècles de notre ère. Le soleil, dans l'opinion des Indiens, n'était qu'une des nombreuses manifestations de la divinité, tandis que Mithra, dans les doctrines mithriaques, était la divinité elle-même. Dans le *Zend-Avesta,* Mithra n'est jamais confondu avec le soleil; il est censé placé au ciel, entre le soleil et la lune; on le nomme le compagnon du soleil et de la lune, ainsi que le roi et le père de tout ce qui existe [1]. Ce n'est que plus tard, surtout parmi le peuple, que Mithra a été quelquefois identifié avec le soleil, tant chez les Perses que chez les Romains [2].

Du reste, Albyrouny, à l'endroit où il décrit la statue adorée à Moultan, se sert du mot particulier *Aditi* [3], qui ne peut être considéré ici que comme le soleil personnifié; et comme Aditi fut l'épouse de Casyapa et la mère des douze Adityas,

[1] *Zend-Avesta,* t. I, 2e partie, p. 28; t. II, p. 13.

[2] Mémoire de M. Lajard, *Mémoires de l'Académie,* t. XIV, 2e partie, p. 101. M. Lajard m'a fait remarquer que Mithra est représenté comme dieu-soleil à Takt-i-Bostan, sur un bas-relief publié par sir Robert Ker Porter (*Travels in Georgia, Persia, etc.* vol. II, planche 66), et par MM. Flandin et Coste (*Voyage en Perse,* pl. 3 et 14).

[3] ادتی

l'on peut se demander si la statue de Moultan n'était pas une statue femelle, plutôt qu'une statue mâle. Le mot *soûrya,* par lequel on désigne ordinairement le soleil en sanscrit, est susceptible du genre féminin, et le mot *soma* ou lune est masculin; une légende, qui remonte à une haute antiquité, suppose un mariage entre Sourya et Soma[1]. Plusieurs monuments asiatiques des commencements de notre ère montrent qu'en Orient le soleil était censé du sexe féminin, tandis que la lune était du sexe masculin[2]. Albyrouny ne s'est pas expliqué sur ce point; et la raison en est peut-être que, dans la langue arabe, *soleil* est un mot féminin, et *lune* un mot masculin.

On a vu que, d'après Albyrouny, le culte du soleil, dans l'Inde, était un effet de la propagation des doctrines de Zoroastre. Albyrouny dit que les disciples de Zoroastre étaient connus dans la presqu'île sous l'épithète de *maga.* Dans un autre endroit, il dit, en parlant du culte indigène, que les adorateurs du soleil dans l'Inde recevaient la même dénomination, synonyme, ajoute-t-il, de celle de *mage*[3]. Wilford a rattaché le nom du Brahmane qui vint consacrer la statue d'or du soleil, à Moultan, au mot persan *mage*[4], et bien que cette dénomination ne se trouve pas dans les dictionnaires sanscrits, le témoignage d'Albyrouny prouve qu'elle a été en usage dans la presqu'île.

Quelque opinion qu'on se forme de la manière dont Albyrouny identifie les doctrines de Zoroastre et celles d'une partie de la population indienne, on est autorisé à penser qu'il a dû exister quelque analogie dans les deux cultes. Cette analogie a

[1] Colebrooke, *Mémoire sur les Vêdas,* dans les *Asiatic researches,* t. VIII, p. 391.

[2] M. Lajard (*Recherches sur le culte de Vénus,* p. 20) émet l'opinion que ce fait était le résultat d'un changement qui s'était opéré dans les croyances orientales, un grand nombre de siècles avant notre ère.

[3] Traité d'Albyrouny, fol. 6 et 28, v.

[4] *Asiatic researches,* t. XI, p. 72 et suiv.

été si grande, que de tout temps il y a eu des écrivains arabes et persans qui les ont confondus ensemble. C'est ainsi que Scherf-eddin, dans son histoire de Timur-Bek, écrite en persan, n'a vu que des guèbres[1] et des mages[2] dans les provinces du nord de l'Inde où pénétrèrent les armes de Tamerlan, là où la masse des habitants professait le brahmanisme[3]. Je reviendrai plus tard sur le temple du soleil à Moultan. Maintenant, je vais reprendre le cours des événements.

Albyrouny parle d'une ère qui était usitée dans le nord de l'Inde,et qui commençait l'an 241 de l'ère de Saca, c'est-à-dire, l'an 319 de J. C.; c'est l'ère des Gopta. « Les Gopta, dit-il, étaient, d'après ce qu'on rapporte, des gens à la fois puissants et méchants, et l'ère qui porte leur nom est l'époque de leur extermination[4]. »

M. Wilson a admis l'existence d'une dynastie de princes qu'il nomme Gopta, et dont il prolonge la domination depuis le IIe siècle de notre ère jusqu'au septième. Ces princes, suivant M. Wilson, régnaient à la fois dans les provinces septentrionales et occidentales de l'Inde[5]. Les Gopta dont M. Wilson a voulu parler sont les princes qui régnèrent à Canoge, depuis le IVe siècle jusqu'au commencement du VIIe, et qui, sous le titre de *Maha-Radja*, exercèrent une espèce de suprématie dans la presqu'île. Il est certain que ce fut la période où le nom de Canoge jeta le plus d'éclat, éclat qui fut tel, que même après la décadence de l'empire, le nom de la capitale continua à dominer tous les autres noms. Mais ici il s'agit probablement d'autres personnages.

[1] گبر

[2] مجوس

[3] *Histoire de Timur-Bek*, traduction de Petis de la Croix, t. III, p. 89, 140 et ailleurs. J'ai eu soin de comparer la traduction avec le texte persan manuscrit de la Bibliothèque nationale.

[4] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 285 (p. 143 du tirage à part).

[5] *Ariana antiqua*, p. 406, 416 et suiv.

On a signalé dans ces derniers temps une ère qui commençait la même année que celle des Gopta, et qui était en usage dans le Guzarate. Cette ère fut appelée *ère de Balabha,* du nom d'un prince qui régnait dans la presqu'île du Guzarate, au fond du golfe de Cambaie, dans une ville nommée Balabhi. Suivant le major Tod, qui le premier a parlé de cette ère [1], et qui pendant son séjour dans l'Inde a recueilli sur les lieux des monuments de tout genre, les princes de Balabhi appartenaient à une tribu radjepout, nommée Gehlote, et ils furent renversés, l'an 524 de notre ère, par un peuple d'origine scythe, venu des bords de l'Indus. M. Wilson a admis le fait tel qu'il était présenté par M. Tod, et il a rappelé un passage de la relation de Cosmas, d'après lequel, à cette époque, une partie de la vallée de l'Indus était au pouvoir des Huns blancs ou Turks éphtalites [2].

La ville de Balabhi, suivant Albyrouny, était située au midi de Anhalvara, à la distance d'environ trente yodjanas ou parasanges. On a retrouvé ses ruines dans le Guzarate, au nord-ouest de Bhaonagar, sous le nom de *Balbih.* Voici ce que dit Albyrouny sur l'ère de Balabha : « Un marchand de légumes avait trouvé un trésor et s'était mis à acheter toutes les propriétés du pays qui étaient à vendre. Balabha voulut s'emparer de ses richesses, et lui demanda une somme d'argent. Le marchand s'y refusa; puis craignant le ressentiment du roi, il se retira auprès du prince de la ville de Mansoura (Bahman-abad). Ayant obtenu de lui une flotte à prix d'argent, il mit à la voile dans la direction de Balabhi; le roi fut surpris pendant la nuit et mis à mort; les habitants furent maltraités et la ville détruite. Encore à présent l'on trouve,

[1] *Annals and antiquities of Rajasthan,* t. I, p. 216 et 801.

[2] Cosmas, *Collectio nova patrum,* t. II, p. 338; *Ariana antiqua,* p. 407.

dit-on, dans les ruines de Balabhi, de ces objets qui montrent que la ville avait péri par un désastre subit[1]. »

Le récit d'Albyrouny n'indique pas positivement si le prince qui fut tué par le marchand de légumes était le fondateur de la ville et celui qui donna son nom à l'ère de Balabha, ce qui reporterait l'événement à l'an 319 de J. C., ou bien si ce fut un prince différent et venu un peu plus de deux siècles après. Si l'on adopte la seconde interprétation, le récit d'Albyrouny concorde singulièrement avec l'opinion du major Tod et de M. Wilson. Bahman-abad et une grande partie de la vallée de l'Indus étaient alors au pouvoir d'une peuplade d'origine tartare, et le goût que les indigènes avaient eu de tout temps pour la navigation permettait au souverain d'envoyer des flottes dans les contrées voisines. Quoi qu'il en soit, la ville de Balabhi ne fut pas entièrement détruite; ou bien l'on en construisit immédiatement une nouvelle dans le voisinage; car on verra plus tard le voyageur chinois Hiuen-thsang parler d'une ville du même nom, comme existant dans la première moitié du VII^e^ siècle.

La presqu'île de l'Inde fut visitée, dans les commencements du V^e^ siècle de notre ère, par quelques bouddhistes chinois, au nombre desquels était Fa-hian, celui qui mit par écrit la relation du voyage. Fa-hian sortit de la Chine du côté de l'occident, et se dirigea, à travers la Tartarie, vers le haut Indus. Au nombre des pays dont il fait mention, est celui de Kao-tchang, où avait pénétré la doctrine des Manichéens, et qui, plus tard, devint le siége de la puissance des Ouigours[2]. Fa-hian se rendit dans le royaume actuel de Kaboul en suivant les bords du fleuve; ensuite, il traversa de nouveau l'Indus,

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 284 et 285 (p. 142 et 143 du tirage à part). — [2] Voyez mon introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CCCLXIII.

dans la direction de Mathoura. Il suivit le cours du Gange jusqu'à la mer. Là il s'embarqua dans le port de Tamralipti, ville située non loin de l'emplacement de la ville actuelle de Calcutta, et qui faisait alors un riche commerce[1]. Après avoir fait quelque séjour à Ceylan, il mit à la voile pour Java, et rentra dans sa patrie, en passant par le détroit de la Sonde.

Il n'entre pas dans mon plan d'examiner la relation de Fa-hian, autrement que d'après le point de vue où me place le récit des écrivains arabes et persans. Sous ce rapport, je suis à même de relever quelques erreurs graves dans lesquelles est tombé le traducteur de la relation, le célèbre Abel-Rémusat.

Fa-hian fait mention d'une principauté située à l'occident de l'Indus, et qu'il nomme Fo-lou-cha[2]. C'est le même lieu qui est appelé par Hiuen-thsang, un peu plus de deux cents ans après, Fo-lou-cha-pou-ra[3]. Cette principauté se trouvait à quatre journées au midi de celle que Fa-hian nomme Gan-da-weï[4], mais qui, d'après Hiuen-thsang, devait porter le nom de Gandhara[5]. A sept journées à l'orient du Gandhara, se trouvait la principauté de Takchila[6], appelée par Hiuen-thsang Takchasila[7].

Fo-lou-cha ou Po-lou-cha-pou-ra, qu'Abel-Rémusat a confondue avec la capitale du Baloutchistan, est la ville qu'on nomme aujourd'hui Peichaver, et qui est située entre Kaboul et l'Indus. Peichaver[8] est une dénomination moderne; elle signifie dans la langue du pays *poste avancé*, et elle fut mise en usage dans le XVI^e^ siècle, sous le règne d'Akbar, lorsque ce prince fit rebâtir la ville[9]. Le nom usité dans les écrits arabes

[1] *Foë-kouë-ki*, p. 328 et suiv.
[2] *Ibid.* p. 74 et 76.
[3] *Ibid.* p. 379, n° 38.
[4] *Ibid.* p. 66.
[5] *Ibid.* p. 379, n° 38.
[6] *Foë-kouë-ki*, p. 74.
[7] *Ibid.* p. 380, n° 41.
[8] پیشاور
[9] Shakespear, *Dictionary hindustani and english*, 3^e^ édition.

et persans antérieurs à Akbar, est Borschaboura ou Forschapoura, ou bien encore, par contraction, Borschaoura. Albyrouny, qui avait séjourné dans cette ville, la nomme Borschaver[1]. Pouroucha-poura est une dénomination sanscrite qui signifie la *ville du premier mâle* ou *du premier homme;* c'est ce que dit un vocabulaire indien-chinois[2]. Cette dénomination a trait à quelque ancienne tradition brahmaniste qui m'est inconnue. La principauté de Fo-lou-cha, au temps de Fa-hian, formait un état particulier; elle continuait peut-être à être occupée par les Yue-tchi ou Yue-ti, qui avaient embrassé le bouddhisme.

Le Gandhara était situé au nord de la principauté de Peichaver, entre l'Indus à l'est, la rivière de Kaboul au sud, les montagnes au nord, et la rivière de Swat à l'ouest et au nord-ouest. La dernière rivière le séparait de la principauté nommée par Fa-hian Ou-tchang-na, ou plutôt Oudyana. Albyrouny, qui avait parcouru le Gandhara, nomme sa capitale Ouayhend[3]. Abel-Rémusat, qui avait pris la ville de Peichaver pour le chef-lieu du pays des Baloutches, confondit le Gandhara avec la contrée nommée aujourd'hui Candahar.

A l'égard de la ville de Ta-kchi-la, qui, d'après les expressions dont se sert Hiuen-thsang, était située à l'orient de l'Indus, il est dit, dans la relation de Fa-hian[4], que ce mot signifie en sanscrit (*takchita-siras*) *tête coupée*. Là-dessus le voyageur rap-

[1] برشاور Dans le Dictionnaire géographique arabe intitulé *Merassid-al-Itthilâ*, on lit فرشابور. L'identité de Po-lou-cha-pou-ra et de Peichaver a déjà été reconnue par M. Wilson (*The Journal of the royal asiatic Society*, t. V. Londres, 1839, p. 108 et suiv.)

[2] Voyez, sur le mot *pouroucha*, le *Harivansa*, traduction de M. Langlois, t. II, p. 315. Voyez aussi le *Bhâgavata purâna*, édition de M. Burnouf, t. I, p. CXIV et suiv. p. 199 et suiv.

[3] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 256 (p. 114 du tirage à part). Au lieu de *Gandhara*, j'ai écrit par erreur *Candahar*.

[4] *Foě-kouě-ki*, p. 74.

porte une légende d'après laquelle Bouddha, parcourant le pays, se serait laissé couper la tête en cet endroit, pour remplir une œuvre de charité. De son côté, Hiuen-thsang[1] parle d'un stopa et d'un monastère bouddhiste, situés aux environs de la ville, et le stopa était nommé *le stopa de l'aumône de la tête.* C'est évidemment la ville de Taxila, qui est mentionnée par Arrien, et qu'Alexandre Burnes plaçait dans les environs du lieu nommé aujourd'hui Manikiala.

Fa-hian, après avoir visité Peichaver, se dirigea vers le nord-ouest, et vit une ville qu'il nomme Naga[2]; aux environs, était une ville appelée Hilo, qui était le chef-lieu de la province; Naga est appelée par Hiuen-thsang *Na-ga-la-ha*[3]. Hilo et Naga-la-ha paraissent avoir été situées entre les villes de Peichaver et de Lamgan, sur les bords d'une rivière qui vient du nord et se jette dans la rivière de Kaboul[4]. Wilford a cru retrouver le nom de Nagalaha dans une ville du nom de Nagarhara, qui aurait été mentionnée dans l'*Ayyn-Akbery*[5]. Mais le texte de l'*Ayyn-Akbery* et la version anglaise s'accordent, aux endroits qu'indique Wilford, à porter *Neyknehar,* au lieu de *Nagarhar*[6].

Il résulte du témoignage de Fa-hian, qu'à l'époque où il visita la vallée de l'Indus, le royaume actuel de Kaboul était morcelé entre une foule de petits princes. Du reste, le bouddhisme y était florissant, et l'on rencontrait à chaque pas des monastères et des stopas. La piété des fidèles était excitée par les traditions relatives à Bouddha, qu'on croyait avoir honoré

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 380, n° 41.
[2] *Ibid.* p. 85.
[3] *Ibid.* p. 378, n° 37.
[4] *Ibid.* p. 54.
[5] *Asiatic researches*, t. VIII, p. 337.
[6] Édition de Londres, 1800, t. II, p. 180 et 306; manuscrit de la Bibliothèque nationale, fol. 324. Wilford a peut-être eu en vue la relation du sulthan Baber. (Voy. la version anglaise, p. 141.)

le pays de sa présence. On admirait un grand nombre d'édifices construits jadis par le roi Asoka et par le roi Kaniska. Les souvenirs laissés par Bouddha, et les édifices bâtis à son intention, s'étendaient jusqu'aux pics sourcilleux de l'Hindoukousch et de l'Himalaïa.

Fa-hian, après avoir visité la ville de Hilo, se dirigea du côté du midi, à travers des montagnes escarpées, vers un pays qu'il nomme Lo-i ou Ro-i [1]; de là il se rendit dans le pays de Po-na ou plutôt Bana; après cela, il traversa l'Indus et entra dans la province de Beda ou Bera; puis, marchant au sud-est, il arriva à Mathoura. Cette partie de la route n'ayant pas été suivie par Hiuen-thsang, il est devenu difficile d'en tracer le cours; je crois pourtant être parvenu à la reconnaître.

Le chemin qui, de tout temps, a été suivi de préférence pour se rendre du Khorassan et de la vallée de Kaboul dans la presqu'île de l'Inde, et de la presqu'île dans la vallée de Kaboul et le Khorassan, est celui qui longe la rivière de Kaboul et ses environs. Ce chemin passe à Attok ou dans ses alentours. Mais il existe deux autres routes qui se développent au midi de la première, et qui passent par Naghaz et Banou, à travers la vallée de Bangasch, et par Fermul. La dernière convient surtout aux personnes qui ont à se rendre des villes de Gazna et de Candahar au delà de l'Indus. Les personnes qui choisissent la route de Bangasch traversent l'Indus à Dinkot; celles qui passent à Fermul franchissent le fleuve à Chowpareh. Le major Rennel a décrit ces diverses routes avec beaucoup de précision, en s'aidant des notes que lui avait fournies le capitaine Guillaume Kirkpatrick [2], et Kirkpatrick avait, pour cet objet, mis surtout à contribution la relation alors inédite du

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 96 et suiv.

[2] *Description de l'Indostan*, traduction française, t. II, p. 64, 71, 118 et suiv., avec l'atlas qui l'accompagne.

sulthan Baber, qui eut occasion de parcourir le pays dans tous les sens[1].

Tamerlan, dans sa marche de Kaboul à Dehli et sur les bords du Gange, passa par les villes de Banou, de Naghaz et de Chenouzan[2]. C'était la route qu'avait suivie, près de deux cents ans auparavant, le sulthan du Kharizm, Djelal-eddin Mankberni, dans sa fuite devant les armées victorieuses de Gengis-khan[3]. Le territoire situé sur la rive orientale de l'Indus et où Djelal-eddin chercha un refuge, portait, au temps de Tamerlan, le nom de *désert Djélalien*[4]. C'est dans ses environs que le sulthan Baber place la ville de Bheera, située sur le Djilum[5]. Tamerlan, quand il revint de Dehli à Kaboul, repassa par le désert Djélalien, Banou et Naghaz.

La route suivie par Fa-hian est à peu près celle que prirent plus tard Djelal-eddin et Tamerlan. La chaîne de montagnes que le voyageur chinois appelle *les petites montagnes de neige,* répond à ce que le sulthan Baber nomme *Kouh-sefyd,* ce qui signifie, en persan, *le mont blanc*[6]. *Lo-i* ou *Ro-i* est l'équivalent du mot persan *kouh* ou montagne, qui, dans le pays, se prononce *roh*[7]. Bana représente parfaitement la ville de Banou, qui existe encore. Enfin, il est facile de reconnaître *Beda* ou *Bera* dans la ville de Bheera. Si Fa-hian est très-concis dans

[1] Version anglaise, p. 140, 159, 255 et suiv.

[2] *Histoire de Timur-Bek,* traduction de Petis de Lacroix, t. III, p. 35 et suiv.

[3] *Ibid.* p. 46 et suiv.

[4] جول جلالی M. Dorn n'a pas reconnu ce nom, dans la traduction de l'histoire des Afghans, *History of the Afghans.* Londres, 1829, 1re partie, p. 41. En général, M. Dorn paraît n'avoir fait pour son travail aucun usage de l'histoire de Tamerlan, par Scheref-eddin, ouvrage qui pourtant lui aurait été utile.

[5] Version anglaise, p. 255 et suiv.

[6] *Ibid.* p. 142.

[7] *Recherches asiatiques,* t. II de la traduction française, p. 119, et l'Histoire des Afghans, publiée par M. Dorn, 1re partie, p. 40 et 41. (Voyez aussi la Chrestomathie afghan, du même auteur. Saint-Pétersbourg, 1847, p. 496.)

cette partie de son itinéraire, et si, plus tard, Hiuen-thsang s'abstint de prendre le même chemin, c'est probablement parce que, depuis l'Indus jusqu'à Mathoura, la masse de la population était restée fidèle au brahmanisme, et que, zélé bouddhiste comme était celui-ci, le spectacle qu'il aurait eu sous les yeux ne lui aurait rien offert d'agréable[1].

Fa-hian visita successivement Canoge et les villes les plus importantes de la vallée du Gange. A cette époque, la cité de Palibothra, bâtie sur la rive méridionale du fleuve, avait conservé une partie de son éclat; mais on avait construit, à quelque distance, sur la rive septentrionale, une nouvelle capitale, et la contrée portait le nom d'empire de Magadha[2].

Pendant ce temps, la Perse était sous la domination des rois sassanides, qui soutenaient glorieusement la lutte avec l'empire romain. Suivant Ferdoussy, le chef de la dynastie, Ardechir, fils de Babek, crut devoir mettre dans ses intérêts le roi de Canoge[3]. Plus tard, l'an 436 de notre ère, c'est-à-dire quelques années après le voyage de Fa-hian, le roi persan Bahram-Gour, voulant se faire par lui-même une idée exacte de la civilisation indienne, se rendit dans la presqu'île. A cette époque, suivant Ferdoussy, le roi de Canoge se nommait Schankal; pour Massoudy, il nomme ce prince Schabarmah. Bahram, qui voyageait sous un nom supposé, se présenta à la cour de Canoge, et ne tarda pas à se faire remarquer par sa bonne mine et son courage. Il tua de sa main un éléphant qui répandait l'effroi dans la contrée, et dont personne n'avait pu venir à bout. Enfin, le roi lui donna une de ses filles en mariage. Au rapport de Ferdoussy, après que Bahram fut retourné dans ses états, Schankal voulut lui rendre sa visite; dans ce voyage, il se fit

[1] *Nouveau Recueil de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 371.

[2] *Foë-kouë-ki*, p. 253 et suiv.

[3] *Schah-nameh*, éd. de Macan, p. 1397.

accompagner des princes de Kaboul, de l'Inde proprement dite, du Sind, de Sandal, de Djandal, de Cachemire et de Moultan [1].

Ce que Ferdoussy dit sur la suprématie exercée par le roi de Canoge au v^e^ siècle, et sur le rôle que Bahram-Gour joua dans l'Inde, n'est pas contredit par le petit nombre de faits que nous connaissons sur cette époque. Une circonstance tout à fait remarquable, c'est que certaines médailles, qui paraissent appartenir au royaume de Canoge, portent des imitations des médailles sassanides. Ces imitations, qui m'ont été signalées par M. de Longpérier, se rattachent, en partie, au culte du feu, qui avait été rétabli en Perse par les princes sassanides. Doit-on y voir une suite de la fusion des croyances religieuses que j'ai signalée précédemment, ou bien était-ce l'effet de l'influence exercée par Bahram-Gour?

Suivant l'auteur du *Modjmel,* Bahram était passionné pour la musique, et il ne trouvait pas que ses sujets montrassent dans leurs réjouissances assez de gaieté. En conséquence, il écrivit au roi de l'Inde, pour le prier de lui envoyer des *kousan,* mot pehlvi qui désigne des musiciens. Cette demande fut accueillie, et l'on vit arriver en Perse douze mille joueurs d'instruments des deux sexes. C'est de ces musiciens, ajoute l'auteur, que descendaient les *lourys* ou musiciens de son temps. Bahram-Gour donna aux kousan un salaire et des montures, à la condition qu'ils feraient gratis de la musique pour les pauvres [2].

J'ai parlé de la grande réputation que se fit, vers le milieu du siècle qui précéda notre ère, le roi Vikramâditya, qui ré-

[1] Comparez le *Moroudj* de Massoudi, t. I. fol. 116, et le *Schah-nameh,* édition de Macan, p. 1560 et suiv.

[2] *Journal asiatique,* de décembre 1841, p. 515; *Schah-nameh,* édition de Macan, p. 1585.

gnait dans le Malva. Ce prince s'illustra à la fois par son talent dans le gouvernement et par la protection éclairée qu'il accorda aux lettres. Certaines relations écrites dans l'Inde, mais dont l'authenticité n'est pas prouvée, font mention d'un prince nommé Bhodja, qui, l'an 542 de l'ère de Vikramâditya, c'est-à-dire vers l'an 485 de J. C., régna dans les anciens états du premier Vikramâditya, et qui mérita de porter le même nom.

Il existe en sanscrit un roman intitulé *Vikrama-charitram* ou vie de Vikrama, c'est-à-dire de Vikramâditya, et qui a été successivement traduit en persan et en hindostani. La version hindostanie porte le titre de *Singhasan-battisi* ou le trône enchanté. En voici la pensée fondamentale : l'ancien Vikramâditya avait reçu d'Indra, dieu du ciel, en récompense de ses belles actions, un trône d'un éclat merveilleux, qui le mettait au-dessus de tous les princes de son temps. Après sa mort, ses successeurs n'ayant pu se maintenir au même rang, le trône fut enfoui dans la terre. Mais l'an 542 de l'ère de Vikramâditya, il apparut dans le Malva un prince du nom de Bhodja, dont le roman fait connaître les actions glorieuses, et qui obtint de s'asseoir sur le trône de Vikramâditya [1].

A ne considérer que le roman en lui-même, il ne mérite aucune confiance; mais l'idée principale ne repose-t-elle pas sur quelque fond de vérité? Différents témoignages sanscrits ont fait penser à William Jones, à Colebrooke et à M. Wilson [2], qu'à une époque plus ou moins reculée, il avait existé dans le Malva, sous un roi nommé Vikramâditya, une réunion de

[1] On trouve une analyse de la version sanscrite dans le Journal asiatique de septembre 1845, p. 278 et suiv. Quant à la version persane, elle a été publiée en français par le baron Lescallier, sous le titre de : *Le Trône enchanté.* New-York, 1817.

[2] Voyez la préface de la première édition du Dictionnaire sanscrit-anglais, par M. Wilson, p. v et suiv.

poëtes, d'écrivains et de savants, qui étaient en possession de la faveur publique. Parmi ces personnes, qui étaient au nombre de neuf, et qu'on a surnommées *les neuf perles*, on cite l'astronome Varâha-Mihira et le philologue Amara-Sinha, auteur du vocabulaire sanscrit intitulé *Amara-kocha*, qui a été imprimé. Or, il est reconnu maintenant que Varâha-Mihira florissait dans le Malva vers la fin du v^e^ siècle de notre ère, et Amara-Sinha, à moins que son traité n'ait subi des interpolations, n'a pas pu vivre avant cette époque. En effet, Varâha-Mihira, ainsi qu'on le verra plus tard, donne, dans un de ses écrits, une description des signes du zodiaque empruntée à quelque traité grec, et l'ouvrage d'Amara-Sinha reproduit la même description[1]. On ne peut pas du moins faire remonter Amara-Sinha au temps du premier Vikramâditya, époque où le zodiaque grec n'était pas encore complété. Aimerait-on mieux faire vivre Amara-Sinha sous un roi du Malva nommé Bhodja, lequel régnait dans la première moitié du xi^e^ siècle, et fut un ami passionné des lettres[2] ? Il sera parlé plus tard du dernier prince.

[1] Édition de Loiseleur-Deslongchamps, p. 19 et suiv.

[2] M. Wilson, dans la préface citée, place Amara-Sinha sous le règne d'un prince du nom de Vikramâditya, qui résidait à Odjein, et dont le règne aurait commencé l'an 441 de J. C. Quant à Prinsep, non-seulement il admet l'existence de ce prince, mais il lui donne le nom de Bhodja, en s'appuyant sur l'autorité de l'*Ayyn-akbery*. (Voyez les *Useful tables*, p. 106.) L'opinion qui fait vivre Amara-Sinha dans le Malva, sous un roi appelé Bhodja, dans la dernière moitié du v^e^ siècle, paraît justifiée par le récit des écrivains chinois. D'une part, il existe une version chinoise de l'*Amara-Kocha*, rédigée au vi^e^ siècle (*Journal asiatique*, du mois d'août 1847, d. 87.) D'autre part, les auteurs chinois font mention d'un pays qu'ils nomment *royaume de Sri-Bhodja* ou de l'auguste Bhodja, et où, au milieu du huitième mois, c'est-à-dire, probablement au solstice d'été, le soleil, en plein midi, ne projetait pas d'ombre; or, le Malva est situé sous le tropique du Cancer. Le dernier témoignage m'a été fourni par M. Stanislas Julien. Il y a plus : M. Julien a rencontré dans une relation chinoise antérieure au viii^e^ siècle, un passage où le royaume de Sri-Bhodja est identifié avec le Malaioudouipa ou presqu'île du Malva.

D'après le roman indien, Bhodja résidait aux environs de Odjein, dans une ville nommée *Radhânagarî*[1]. Cette dénomination signifie *ville de Radhâ,* et Radhâ est le nom de la femme favorite de Crichna. Radhânagarî n'est qu'une épithète qui peut se rapporter indifféremment à Dhar ou à toute autre ville considérable du Malva.

J'ai fait mention de Varâha-Mihira; c'est le nom d'un astronome qui était en même temps astrologue; car, de tout temps, dans l'Inde, ces deux épithètes ont été alliées ensemble. Les écrits de Varâha-Mihira ont toujours joui, parmi les indigènes, et jouissent encore d'une grande autorité. Dans son poëme astrologique intitulé *Sanhita,* il est fait mention d'un grand nombre de lieux disposés d'après l'ordre des points cardinaux, et soumis à l'influence de certaines constellations lunaires. Wilford a publié ces noms dans le huitième volume des Recherches asiatiques, en y joignant d'autres noms tirés de quelques pourânas, et en les accompagnant d'explications qui, en général, ne méritent pas de confiance[2]. Mais la liste empruntée au *Sanhita,* bien que disposée dans un ordre peu rigoureux, est digne, faute d'autres renseignements plus graves, de beaucoup de considération; et comme Albyrouny l'a reproduite dans son Traité arabe[3], j'ai dû l'examiner avec soin. Albyrouny a fait précéder cette liste d'une autre liste empruntée au *Vâyou-Pourâna,* et où se rencontrent plusieurs noms de la première. C'est apparemment tout ce qu'Albyrouny avait trouvé de renseignements géographiques dans les écrits des indigènes; et comme Wilford, qui disposait, à Calcutta, de toutes les ressources du gouvernement anglais, n'en a guère recueilli davantage, il est

[1] راد هانکری *Trône enchanté,* traduction de Lescallier, t. I, p. 55; t. II, p. 213 et suiv., rapproché du texte persan manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

[2] P. 337 et suiv.

[3] Fol. 72 et suiv.

à croire que les livres sanscrits n'en ont jamais renfermé beaucoup plus.

M. l'abbé Guérin, ancien missionnaire catholique dans le Bengale, a bien voulu revoir pour moi la liste de Wilford dans son exemplaire du texte du *Sanhita*. D'un autre côté, la liste d'Albyrouny est accompagnée d'annotations, dont quelques-unes sont fort curieuses. Ce sont ces annotations que je vais faire connaître.

Suivant Varâha-Mihira, les Indiens se représentent la partie habitée du monde sous la forme d'une tortue qui surnage au-dessus de l'eau ; c'est en ce sens qu'ils appellent le monde *Kaurma-tchakra*[1], c'est-à-dire, la roue de la tortue. Varâha-Mihira divise la presqu'île de l'Inde, qu'il nomme *Bharatavarcha*[2] ou pays de Bharata, en neuf parties, ce qui a fait donner à la presqu'île le surnom de *Nau-khanda*[3] ou neuf portions; chaque portion est désignée par le mot *varga*[4]. La première partie est placée au centre, la seconde est à l'orient, la troisième au sud-est, la quatrième au sud, la cinquième au sud-ouest, la sixième à l'occident, la septième au nord-ouest, la huitième au nord et la neuvième au nord-est. Chaque varga est sous l'influence de trois des vingt-sept nakchatra ou constellations lunaires. Les pays qui répondent aux neuf vargas sont : 1° le Pantchala; 2° le Magadha; 3° le Calinga; 4° le Avanta; 5° le Ananta; 6° le Sindhou et le Sauvira; 7° le Harhaura; 8° le Madra; 9° enfin le Koulinda[5].

Albyrouny, avant de reproduire la liste générale des lieux, fait remarquer qu'en général les noms recueillis dans le

[1] كورم چكر Au lieu de كورم, Abou-Maschar a écrit كرمه. (*Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque d'Oxford*, t. II, p. 278.)

[2] بهارت برش

[3] نوكند

[4] برك

[5] Wilford, p. 341, a omis le Koulinda, et il a fait deux vargas du Sindhou et du Sauvira.

Sanhita n'étaient plus usités à l'époque où il écrivait, que d'ailleurs les dénominations géographiques de l'Inde avaient changé aux différentes époques de l'histoire, ou plutôt de la fable; en effet, les traités sanscrits renfermaient des noms de localités pour des yougas qui remontaient à des millions d'années. Voici quelques-uns des points sur lesquels Albyrouny s'est arrêté.

Avanta, ou comme Albyrouny l'écrit, Afanta[1], répond, dit-il, à la ville d'Odjein. La même remarque a été faite par les écrivains indigènes[2]; mais ici le texte sanscrit, au lieu de *Avanta*, porte *Avartta*.

Ananta[3] est également rendu dans la version sanscrite par Anartta. Comme ce pays est censé placé au sud-ouest, au nord du Guzarate, il répond probablement aux environs du golfe de Kutch, à l'endroit où Hiuen-thsang place la ville d'Anantapoura[4].

Le Sauvira est présenté par Albyrouny comme l'équivalent de Moultan et de Djahraoura[5]. Moultan est une ville bien connue; quant à Djahraoura, j'ai déjà eu occasion de dire que cette ville répondait vraisemblablement à celle qui est nommée par Arrien Sangala ou Saggala[6]. Le nom de Sauvira est peut-être représenté par la ville moderne de Schowpareh, située sur la rive orientale de l'Indus, sous le 32ᵉ degré et quelques minutes de latitude.

Albyrouny place la ville de Uddehica[7] dans le voisinage de celle de Bazâné[8], et il dit ailleurs que Bazâné, à laquelle les écrivains arabes donnent le nom de Narayana, était la capi-

[1] افنت et ابنت

[2] *Râdjatarangini*, édit. de M. Troyer, t. I, p. 436.

[3] اننت

[4] *Foë-kouë-ki*, p. 393, n° 103.

[5] جهراور Traité d'Albyrouny, fol. 74 et 75, v. (Voyez aussi au fol. 63.)

[6] Ci-devant, p. 65.

[7] اودهك

[8] بزانة

tale du Guzrat; sa situation était au sud-ouest de Canoge, à vingt-huit parasanges de Mathoura, et à soixante parasanges au nord-est d'Anhalvara[1]. Le Guzrat, qui ne peut pas répondre ici au Guzarate, paraît avoir été situé du côté d'Adjmyr. Serait-ce la contrée nommée par Hiuen-thsang Koudjara[2]?

Suivant Albyrouny, la ville de Vanavasi[3] se trouvait sur la côte : ailleurs, il a parlé de cette ville comme existant encore de son temps, et il a dit que sa situation était sur les bords de la mer[4]; mais son récit n'est pas assez précis pour qu'on puisse en fixer la place. Il est parlé dans le *Harivansa*[5] d'une province du Dekhan, nommée Vanavâsin; c'est peut-être le même pays.

Albyrouny dit que Vena est le nom d'une rivière[6]. Il y a dans la presqu'île deux rivières de ce nom; l'une descend du mont Vindhia et l'autre des Gattes[7].

Enfin, Albyrouny identifie la ville de Lanpaka, située dans la vallée de Kaboul, et qui répond au lieu nommé *Lanpo*, par Hiuen-thsang, avec la ville appelée du temps d'Albyrouny Lamghan ou Laghman[8].

J'ajouterai que la dénomination de *Pantchala*, appliquée par Varâha-Mihira à la partie centrale de l'Inde, se retrouve chez les écrivains grecs et romains. Mégasthène nomme cette contrée Παξᾶλαι, Pline *Passalæ*, et Ptolémée Πασσᾶλαι.

On trouve dans le traité d'Albyrouny un autre passage ex-

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 249 et 252 (p. 107 et 111 du tirage à part).

[2] *Foe-koue-ki*, p. 393, n° 105.

[3] بنواس

[4] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 248 (p. 106 du irage à part).

[5] Traduction de M. Langlois, t. I, p. 402.

[6] بين. Traité d'Albyrouny, fol. 75.

[7] *Harivansa*, t. I, p. 402 et 508.

[8] Comparez le traité d'Albyrouny, fol. 63 et 74, et le *Foe-koue-ki*, p. 378, n° 36. C'est la ville nommée *Lampaga* par Ptolémée. Déjà ce rapprochement avait été fait par M. Lassen, *Zur Geschichte der Griechischen*, p. 152.

trait du *Sanhita,* lequel est relatif aux statues des dieux, telles qu'on les fabriquait du temps de Varâha-Mihira. Ce passage n'a jamais été publié, du moins à ma connaissance, et comme il donne une idée exacte du culte indigène, au v^e^ siècle de notre ère, je vais en reproduire la plus grande partie[1].

« Si l'on fait la statue de Râma, fils de Dasaratha, ou de Bali, fils de Virotchana, il faut donner à la statue (une hauteur de) cent vingt doigts, mesurés d'après nature. Pour la statue de tout autre personnage, il faut faire une réduction du dixième, c'est-à-dire, adopter une longueur de cent huit doigts.

« La statue de Vichnou a tantôt huit mains, tantôt quatre et tantôt deux. On place sous sa mamelle gauche la figure de Sri (sa femme Lakchmi). Si tu donnes huit mains à Vichnou, tu mettras dans la première de ses mains, du côté droit, une épée, et dans la seconde, une massue d'or ou de fer..... Du côté gauche, la statue portera un bouclier, un arc, le tchacra et une conque[2]. Si la statue n'a que quatre mains, on supprime l'arc et les flèches; si on ne lui en donne que deux, elle tiendra les doigts de la main droite écartés, et sa main gauche soutiendra une conque.

« La statue de Baladeva[3], frère de Narâyana (Vichnou) porte un pendant à chaque oreille, et ses yeux sont ceux d'un homme ivre.

« Si l'on représente ensemble Narâyana et Baladeva, il convient de leur adjoindre leur sœur Bhagavati[4]. La main gauche de celle-ci sera appuyée sur la hanche sans qu'elle touche aux flancs; dans sa main droite, elle tiendra un nénufar (lotus).

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 27, v. et suiv.

[2] Albyrouny écrit tantôt شنق et tantôt شنك; c'est le *chank* des relations modernes et le *sankha* des écrivains sanscrits. Je reviendrai plus tard sur ce coquillage.

[3] بلديو

[4] Le manuscrit porte نهكبت

Dans le cas où on lui aurait donné quatre mains, elle portera d'une de ses mains, à droite, un chapelet, et l'autre main aura les doigts écartés; du côté gauche, elle tiendra dans une de ses mains une feuille de nénufar. Que si elle avait reçu huit mains, elle portera du côté gauche un kamandalou[1], c'est-à-dire, un pot, avec un nénufar, un arc et une feuille; du côté droit, elle soutiendra un chapelet, un miroir et une flèche; la dernière de ses mains aura les doigts écartés.

« Samba[2], fils de Vichnou, aura seulement une massue dans sa main droite. Mais son frère Pradyoumna tiendra une flèche dans sa main droite et un arc dans sa main gauche. Si on les représente avec leur femme, ils porteront une épée de la main droite et un bouclier de la main gauche.

« Brahma doit avoir quatre faces, tournées chacune vers un des quatre points cardinaux. Il sera placé sur un nénufar, et tiendra un pot dans une de ses mains.

« Scanda[3], fils de Mahâdeva (Siva), est représenté sous les traits d'un enfant monté sur un paon. D'une main il tient un sakti[4], c'est-à-dire, une espèce d'épée qui perce des deux bouts. La poignée de cette épée est placée au milieu, à la manière du pilon d'un mortier.

« Indra porte une arme de diamant nommée vadjra (diamant); sa poignée doit être disposée comme celle du sakti, et de manière que les deux épées viennent se réunir à la poignée. Indra a un troisième œil sur le front, et il est monté sur un éléphant blanc armé de quatre défenses.

« Mahâdeva (Siva) a aussi un troisième œil au front. Sa tête

[1] كمندل

[2] سانب. C'est le même personnage dont le nom entre dans la dénomination *Sambapoura*. (Voyez ci-devant, p. 98.)

[3] اسكند

[4] شكد. Sur ce mot, voyez le Dictionnaire de M. Wilson, p. 824, et l'*Amarakocha*, p. 8.

est surmontée d'un croissant. Il tient à la main une arme nommée *soula*[1], en forme de massue, mais terminée en trois pointes; de plus, il porte une épée. De la main gauche, il saisit sa femme Gauri[2], fille de l'Himamanta[3], et la tient pressée sur sa poitrine.

« Si tu fais la statue de Djina[4], c'est-à-dire de Bouddha, tâche de lui donner une figure agréable et des membres bien faits. Il doit avoir les paumes de la main et le dessous des pieds en forme de nénufar. Tu le représenteras assis, ayant des cheveux gris, et respirant un air de bonté, comme s'il était le père des créatures. S'il s'agit de donner à Bouddha la figure d'un arhanta[5], il faut en faire un jeune homme nu, beau de figure, et d'une physionomie agréable. Il aura les deux mains appuyées sur les genoux, et sa femme Sri (Yasodhâra) sera placée sous sa mamelle gauche.

« On représente Revanta[6], fils du soleil, monté sur un cheval, et comme s'il allait à la chasse.

« Yama[7], dieu de la mort, est monté sur un buffle mâle; il tient une massue à la main.

« Kouvera[8], gardien des richesses, porte une couronne sur la tête; il a le corps gros, les flancs larges, et se fait porter à dos d'homme.

« On représente le soleil, la face aussi rouge que la moelle du nénufar rouge; son teint reluit comme un rubis; ses membres sont prononcés; il porte des pendants à ses oreilles. Un collier de perles lui descend du cou sur la poitrine. Sur sa tête est une couronne, comme en portent les grands per-

[1] شول
[2] كور
[3] همنت
[4] جن
[5] ارهنت
[6] Le manuscrit porte ريوتت
[7] جم
[8] كبر

sonnages. Il tient un nénufar de chaque main. A l'exemple des habitants des régions septentrionales, ses vêtements descendent jusqu'à ses talons[1].

« Enfin, si tu veux reproduire l'image des sept mères (*matri*), il faut les réunir toutes ensemble. Brahman (*Brahmi*) aura, (comme Brahma), quatre faces tournées chacune d'un côté différent; Kaumari aura six faces; Vaichnavi recevra quatre mains; tu donneras à Varâhi une tête de porc sur un corps d'homme; Indrâni (*Aindri*) aura un grand nombre d'yeux, avec une massue à la main; Bhagavati (*Maheswari*) sera représentée assise, comme on l'est ordinairement. Quant à Tchamounda, tu lui donneras une tournure difforme; ses dents canines lui sortiront de la bouche, et elle offrira un aspect décharné[2].

« Il ne faut pas oublier les deux fils de Mahâdeva : Kchetra-Pala[3] doit avoir les cheveux hérissés, l'air sévère et les traits difformes. Quant à Vinâyaka[4], il aura une tête d'éléphant sur un corps d'homme, avec quatre mains.

« Du reste, chaque divinité a ses ministres particuliers. Les serviteurs de Vichnou sont nommés Bhâgavata[5], ceux du soleil, Maga, c'est-à-dire mages[6], et ceux de Mahâdeva, Bherava[7]. Ceux-ci mènent une vie mortifiée, laissant pousser leurs cheveux, se couvrant la peau de cendre, portant sur eux des os de mort, et errant dans les bois. On donne le nom de *Brahmes* aux partisans des *Achta-matryn* (les huit *matri*)[8]; celui de *Samanéens*, aux bouddhistes; et celui de.....[9] aux sectateurs de Arhanta[10]. »

[1] Voyez ci-devant, p. 100.

[2] *Amara-kocha*, p. 7; *Râdjatarangini*, édition de M. Troyer, t. I, p. 357.

[3] كشيتر پال

[4] بنايك. Le sens de ce mot est *conducteur*; c'est un surnom de Ganesa. (Voyez l'*Amara-kocha*, p. 8.)

[5] بهاكبت

[6] مك et مجوس

[7] Le texte porte برارا

[8] هشت ماترين. *Râdjatarangini*, t. I, p. 357.

[9] تكن

[10] Le manuscrit porte ادهنت

Ce passage, je le répète, me paraît très-important, parce qu'il porte une date. Certaines expressions seraient susceptibles de quelques développements; c'est aux indianistes à suppléer à ce qui manque ici. Je me bornerai à une seule remarque. Varâha-Mihira n'a pas dit un mot de Crichna, qui est maintenant regardé comme une incarnation de Vichnou, et qui tient une très-grande place dans le culte national. Crichna, considéré comme dieu, n'est pas non plus nommé dans les livres sanscrits qui portent le cachet d'une certaine antiquité, et déjà l'illustre Colebrooke, dont l'opinion est d'un si grand poids dans ces matières, avait émis la pensée que le culte rendu à ce personnage était postérieur au développement du brahmanisme [1]. Quelques savants ont persisté à croire que déjà, au temps de l'invasion d'Alexandre, Crichna était en possession de son rôle divin [2]. Le silence de Varâha-Mihira me porte à penser qu'il faut reculer le culte de Crichna après le IV^e^ siècle de notre ère. Crichna, avec les circonstances qui, dans l'opinion de ses partisans, accompagnèrent sa naissance, avec les aventures de sa jeunesse, les exploits de son âge mûr et le caractère dramatique qui s'attache à ses principales actions, est devenu la divinité la plus populaire de la presqu'île. Le V^e^ et le VI^e^ siècle furent un moment de crise pour le bouddhisme et le brahmanisme. Si c'est réellement dans ce moment que le caractère de Crichna s'est fixé, il y a lieu de croire que les brahmanistes se servirent de ce personnage romanesque pour émouvoir l'esprit des masses et renverser le parti de leurs adversaires [3].

J'ai cité précédemment un passage du traité d'Albyrouny,

[1] *Asiatic researches*, t. VIII, p. 474, et t. IX, p. 293.

[2] Fragments de Mégasthène, publiés par M. Schwanbeck, p. 43 et 44.

[3] Comparez ce passage avec ce que dit M. Langlois, *Nouveau Recueil de l'Académie des inscriptions*, t. XVI, p. 232 et suiv.

d'après lequel une flotte, partie des bords de l'Indus, fit une descente sur les côtes du Guzarate[1]. J'ai ajouté que cet événement était placé par quelques savants dans l'année 524 de notre ère. L'existence d'une flotte indienne surprend, lorsqu'on songe au peu de goût que les indigènes ont eu, de tout temps, pour la mer; mais ce serait une erreur de croire que les habitants de l'Inde sont restés absolument étrangers aux entreprises maritimes. Le Code de Menou fait mention d'hommes expérimentés dans la navigation[2]. On sait que, dès une haute antiquité, les bouches de l'Indus, les côtes du Guzarate, du golfe de Cambaie et du Malabar ont servi de repaire à des pirates, de race en général indigène; il a fallu la toute-puissance anglaise pour mettre un terme à leurs excès. Il y a plus, les Indiens infestaient les côtes de l'Arabie, et je parlerai plus tard de flottes indiennes qui, au temps des khalifes de Bagdad, vinrent faire des descentes jusque sur les bords du Tigre[3].

En Perse, le commerce avait pris une grande extension par mer et par terre, et le nom persan devint le premier des noms dans les mers orientales[4]. A Ceylan et sur les côtes du Malabar, le sceptre du commerce était entre les mains des Persans. On sait que c'est par l'Égypte que l'empire romain communiquait avec les pays du poivre et des autres épiceries; or, à mesure que la partie occidentale de l'empire devint la proie des barbares, le goût du luxe et la consommation des produits de l'Inde diminuèrent à proportion. Les écrivains arabes et per-

[1] Ci-devant, p. 104.

[2] Livre VIII, distique 157. Voyez l'ouvrage de Heeren, intitulé : *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, t. III de la traduction française, p. 411 et suivantes, ainsi que le mémoire de M. Wilson, *the Journal of the royal asiatic society*. Londres, 1839, t. V, p. 137 et suiv.

[3] Voyez mon introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CCCLXXXII et suiv. ainsi que l'Essai sur l'histoire des Arabes, par M. Caussin de Perceval, t. I, p. 148.

[4] Cosmas, *Collectio nova Patrum*, t. II, p. 337 et 338.

sans s'accordent à dire qu'à la même époque le golfe Persique était sillonné par des navires arabes, persans, indiens et même chinois, et que les rives du Tigre et de l'Euphrate étaient le centre d'un vaste commerce.

L'époque la plus brillante de la dynastie des Sassanides fut le règne de Cosroès Nouschirevan, qui remplit tout le milieu du VI^e^ siècle du bruit de sa gloire, et qui ne resta pas étranger au mouvement politique et littéraire de l'Inde.

Suivant Ferdoussy, les armées de Cosroès Nouschirevan envahirent le pays des Baloutches, et pénétrèrent dans la vallée de l'Indus [1]. D'un autre côté, on lit dans la Chronique de Hamza d'Ispahan, qui écrivait au milieu du X^e^ siècle, que Cosroès fit une invasion dans l'île de Ceylan, ce qui ne put avoir lieu qu'à l'aide d'une flotte, et ce qui suppose un grief de Cosroès contre le prince du pays [2].

Il existe sur l'état de la vallée de l'Indus à cette époque un écrit composé longtemps après les événements, mais qui, bien que renfermant beaucoup de circonstances romanesques, jouit d'une grande autorité parmi les indigènes. Cet ouvrage, rédigé en langue persane, porte le titre de *Tchotch-nameh* ou histoire de Tchotch [3], du nom du prince qui y joue le principal rôle, et dont il sera parlé plus tard. Il a été mis à contribution par l'auteur de l'*Ayyn-akbery* [4] et par Ferischtah [5]. Plus tard, les Anglais, qui ont parcouru la vallée de l'Indus dans tous les sens, ont eu occasion d'en prendre connaissance, et il en a été publié des fragments par M. Henry Pottinger, dans son Voyage au Baloutchistan [6], et par Alexandre Burnes,

[1] *Schah-nameh*, édition de Macan, p. 1632.

[2] *Annales de Hamza d'Ispahan*, édition de Saint-Pétersbourg, 1844, p. 58.

[3] چچ نامه

[4] T. II, p. 128 et suiv. de la version anglaise.

[5] T. IV de la version de M. Briggs, p. 401 et suiv.

[6] T. II, p. 36 et 264 de la version franç.

dans son Voyage de l'embouchure de l'Indus à Bokhara[1]. Malgré les circonstances fabuleuses qui déparent le livre, l'accord du récit, du moins pour le fond, avec la relation arabe de Beladory, que j'ai publiée dans le Journal asiatique, et avec la relation chinoise de Hiuen-thsang, autorise à admettre son témoignage dans les discussions. Or, d'après le *Tchotch-nameh*, le royaume du bas Indus, qui, vers les commencements de notre ère, paraît avoir été absorbé, pour la plus grande partie, par les rois parthes, qui fut ensuite envahi par des peuplades venues du fond de la Tartarie, avait pris alors une grande extension. Les limites de ce royaume étaient, au nord, les royaumes de Kaboul et de Cachemire; le Mekran, à l'ouest; le golfe de Kutch et le désert de sel, à l'est, et la mer au midi. La capitale n'était plus Bahman-abad, mais la ville d'Alor ou Aror, située plus au nord, sur la rive orientale de l'Indus, presque en face de l'île où se trouve maintenant Bakkar. Le roi se nommait Sehris ou Sehin-Seng[2], et il est représenté, sans doute par erreur, comme issu d'un radja nommé Sassi, dont la famille aurait régné depuis près de deux mille ans dans le pays; les troupes persanes s'étant avancées dans le Mekran, le roi marcha à leur rencontre; mais il fut tué, et ses états furent envahis. Le fils de Sehris, appelé Sahy[3], monta sur le trône, et se hâta d'entrer en accommodement avec les troupes persanes, qui se retirèrent[4].

[1] Traduction française, t. I, p. 75. (Voyez aussi les extraits de l'histoire du Sind, intitulée تحفة الكرام, publiés par le lieutenant Postans, dans le *Journal of the asiatic society of Bengal*, années 1838, 1841, 1844 et 1845.)

[2] سيهرش

[3] راى ساهى ou le radja Sahy.

[4] *Ayyn-akbery*, t II, p. 128 (man. persan de la bibliothèque nat. fol. 303); Pottinger, t. II, p. 264. Pour Burnes, il donne aux rois d'Alor le titre de *Dalora rai* ou *radja Dalora* pour *radja* d'Alor. Burnes a probablement confondu la lettre ا, qui, dans le manuscrit persan, commençait le mot, avec la lettre د ou *d*, confusion qui a lieu quelquefois. (Voyez la relation de Burnes, t. I, p. 75.)

Tout porte à croire que, dans cette circonstance, le nouveau roi de la vallée de l'Indus consentit à payer tribut à Cosroès Nouschirevan, et se reconnut son vassal. Cette circonstance servirait à expliquer l'existence de certaines monnaies qui évidemment ont été frappées dans la vallée de l'Indus, et qui au type indigène joignent le type persan. Déjà la même idée avait été émise par feu James Prinsep[1], sur l'autorité du *Tchotchnameh,* et il est à regretter que le célèbre M. Wilson n'en ait pas tenu compte dans son *Ariana antiqua.*

Une tradition qui remonte presque jusqu'à l'époque dont je traite maintenant, place sous le règne de Cosroès Nouschirevan l'introduction en Perse d'un recueil d'apologues indiens, qui de Perse passa chez les Arabes, les Juifs et les Grecs, et qui, successivement, se répandit chez les nations les plus reculées de l'Occident. Je veux parler des fables de Pilpaï ou Pidpaï, que les Arabes nomment ordinairement *Katila et Dimna,* du nom des deux principaux interlocuteurs. Ces apologues, sous une forme des plus simples, dénotent une profonde connaissance du cœur humain, et si l'on se reporte à l'époque où ils furent composés, l'on ne sera pas étonné de la sensation extraordinaire qu'ils causèrent.

Suivant une autre opinion, l'origine de ces contes remonterait beaucoup plus haut. Massoudy en attribue la composition à un successeur de Porus, nommé Dabchelim[2], et par Porus il faut entendre ici le prince de ce nom qui, suivant Massoudy, régnait dans le Malva. En même temps, l'on remarque ce passage dans l'introduction de la version arabe : « Alexandre, ayant tué Porus, mit à sa place un de ses officiers qui n'était pas Indien d'origine. Après la retraite des Grecs, les indigènes

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal.* Calcutta, 1837, p. 377 et suiv. — [2] Recueil de M. Gildemeister, p. 10.

secouèrent le joug qui leur avait été imposé, et se choisirent pour souverain un homme de la race royale, nommé Dabchelim. Dabchelim, lorsqu'il se vit affermi sur le trône, s'abandonna à ses passions; mais il fut ramené à la vertu par un brahmane de ses états nommé Pidpaï, qui devint son ministre. L'administration de Pidpaï eut les effets les plus heureux. Alors le roi chargea le brahmane de composer un livre qui contînt les principaux résultats de l'expérience des siècles. Cet ouvrage, tout en paraissant destiné à réformer les mœurs du peuple, avait pour but de guider les rois dans la science du gouvernement [1].

Mais on a découvert dans l'Inde le texte sanscrit, d'après lequel fut faite la version pehlvie, laquelle servit à son tour de base aux versions arabe, grecque, hébraïque, etc.; c'est le traité intitulé *Pantcha-tantra,* dont Colebrooke a le premier révélé l'existence, et que M. Wilson a fait connaître par extraits [2]. Or Colebrooke reconnut dans le texte sanscrit un passage emprunté au poëme astrologique de Varâha-Mihira, intitulé *Sanhita*, poëme qui, ainsi qu'on l'a vu, a fourni à Albyrouny divers fragments; et comme Varâha-Mihira écrivait à la fin du v^e^ siècle, la composition du *Pantcha-tantra* était nécessairement récente lorsque Cosroès Nouschirevan fit connaître ces apologues à l'Asie occidentale.

L'illustre Silvestre de Sacy, non content de publier une excellente édition du texte arabe des fables de Pidpaï, est remonté jusqu'à l'origine de ce précieux monument de la sagesse des anciens temps, et en a suivi les vicissitudes, à travers les siècles, en Orient et en Occident. Je renvoie, à cet égard, aux

[1] *Calila et Dimna*, Discours préliminaire, p. 17 et suiv.

[2] *Transactions of the royal asiatic society.* Londres, 1824, t. I, p. 155 et suiv. Une édition complète du traité est publiée en ce moment par M. Kosegarten.

mémoires que ce savant a insérés dans les tomes IX et X du recueil des Notices et extraits, et je me bornerai ici à relever certaines circonstances, dont quelques-unes n'étaient pas encore connues lorsque ces mémoires furent composés.

Le véritable original des fables de Pidpaï n'est pas, comme on l'avait cru d'abord, le traité sanscrit intitulé *Hitopadesa,* mais le *Pantcha-tantra,* qui, du sanscrit, a passé dans le tamoul, et du tamoul en français [1]. Ce fait, démontré par M. Wilson, est attesté par Albyrouny [2].

Le titre de *Kalila et Dimna,* donné par les Persans et les Arabes aux fables de Pidpaï, est une altération du nom des deux principaux interlocuteurs, Carataka et Damanaka. Le nom de la ville où l'action se passe est Mihilaropya, ville qui paraît avoir jadis existé sur la côte du Coromandel. Mais tout porte à croire que l'honneur d'avoir donné naissance à ces contes, qui reposent sur des observations aussi justes que fines, appartient au Guzarate ou à quelque contrée voisine. On a vu quelle était l'opinion de Massoudi. Ibn-Haucal dit aussi, à propos de la ville de Seymour, qui paraît avoir été située sur la côte de Malabar, et qui dépendait du roi de Malva, désigné par lui sous la forme *Balhara,* qu'on était redevable au Balhara d'un recueil d'apologues [3].

Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque Mahmoud le Gaznevide, cinq cents ans plus tard, envahit le Guzarate, il trouva dans le pays deux princes issus de la race royale, et qui étaient reconnus pour appartenir à la famille de Dabchelim. Mahmoud crut qu'il était d'une bonne politique, ayant besoin de laisser dans une contrée si éloignée de sa capitale un lieute-

[1] La traduction française est de M. l'abbé Dubois, ancien missionnaire catholique dans le Dekhan.

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 37.

[3] Recueil de M. Gildemeister, p. 27.

nant qui eût pour lui les sympathies du peuple, de faire choix d'un des deux princes pour tenir sa place[1].

Ferdoussy, dans son poëme du *Schah-nameh,* a fait, sur l'introduction des fables de Pidpaï en Perse, un récit évidemment romanesque. Il suppose que ce livre était depuis longtemps conservé précieusement à la cour des rois de Canoge, et que sa possession était pour tout l'empire un gage assuré de bonheur. Comme, depuis quelque temps, l'on parlait en Perse d'une herbe merveilleuse, qui se trouvait dans l'Inde, au haut d'une montagne, et qui guérissait de tous les maux, un médecin de la cour de Cosroès, nommé Barzouyeh, offrit de se dévouer pour procurer ce bien à sa patrie. En conséquence, il se rendit dans l'Inde à travers mille incommodités, et après bien des recherches il s'aperçut que ce prétendu remède universel n'était pas autre chose que le livre des fables de Pidpaï. Il tourna dès lors tous ses efforts de ce côté, et il eut le bonheur d'apporter en Perse une copie de ce livre.

L'épisode du *Schah-nameh* où il est parlé du voyage de Barzouyeh fait partie des documents publiés par M. Silvestre de Sacy[2]. Je n'ai pas à m'y arrêter; je ferai seulement une remarque au sujet de l'herbe merveilleuse. A cette époque, il n'était bruit, jusqu'aux extrémités de l'Asie, que d'une herbe qui se trouvait dans l'Inde, et qui procurait l'immortalité. Les livres chinois font mention de cette croyance, et plusieurs empereurs chinois de la dynastie des Thang, envoyèrent à grands frais des hommes de confiance dans la presqu'île, pour leur apporter cet inappréciable trésor. En ce moment, le palais impérial était au pouvoir des eunuques de la cour, et plus d'une fois ces serviteurs audacieux empoisonnèrent leurs maîtres, sous

[1] Mirkhond, *Histoire des Gaznevides,* édition de Wilken, p. 219 et suiv.

[2] *Recueil des Notices et Extraits,* t. X, p. 147 et suiv.

l'apparence de leur présenter le breuvage de l'immortalité [1].

Ferdoussy place également sous le règne de Cosroès Nouschirevan, l'introduction en Perse du jeu d'échecs, que tous les documents s'accordent à faire venir de l'Inde. Suivant Ferdoussy, ce fut un ambassadeur du roi de Canoge qui apporta ce jeu, devenu bientôt populaire. Le poëte ajoute qu'à la même occasion Buzurdjemhir, ministre de Cosroès, inventa le tric-trac, jeu dont il avait déjà, ainsi que Massoudy, attribué la découverte à Ardechir, fils de Babek [2].

Ferdoussy ne fait pas connaître, dans le chapitre où il est parlé de l'ambassade indienne, le nom du roi de Canoge qui fit à l'Occident un si agréable présent. Mais dans un chapitre spécial, lequel se détache de ce qui précède et de ce qui suit [3], on trouve un long récit à ce sujet. Il est possible que ce chapitre ait été composé après coup, d'après quelque légende indienne, et qu'il s'applique à une autre époque que le règne de Nouschirevan; ou bien, dans la pensée de Ferdoussy, le prince qui transmit à l'Occident la connaissance du jeu d'échecs, est Gou, dont il est parlé dans ce chapitre, et que le poëte fait régner sur toute l'Inde. Quoi qu'il en soit, j'ai publié ce chapitre dans le Journal asiatique [4], et je vais en donner une simple analyse. Le pays de Sandaly avait pour roi un prince nommé Djemhour : en même temps, un frère de Djemhour, appelé May, régnait sur le pays de Dambar. Djemhour étant mort, sans laisser d'autre fils qu'un enfant en bas âge, May épousa sa veuve et régna sur les deux états; mais il mou-

[1] *Fragments sur l'Inde*, extraits par M. Pauthier des livres chinois. (*Journ. asiat.* des mois d'octobre et novembre 1839.)

[2] *Schah-nameh*, éd. de Macan, p. 1719 et suiv.; *Moroudj* de Massoudi, recueil de M. Gildemeister, p. 9. (Voyez aussi le traité de Hyde, intitulé : *De ludis Orientalibus*, dans le *Syntagma dissertationum*, t. II, p. 250 et suiv.)

[3] P. 1726 et suiv.

[4] Août 1844 (p. 54 et suiv. du tirage à part).

rut au bout de peu de temps, ne laissant aussi qu'un fils en bas âge. Le fils de Djemhour se nommait Gou, et celui de May, Thalhend. La veuve prit le timon du gouvernement, et mit un soin extrême à bien élever ses deux fils, dans l'espoir qu'ils feraient le bonheur des peuples. Mais dès que ceux-ci furent devenus grands, ils conçurent de la jalousie l'un pour l'autre; bientôt ils prirent les armes, et le pays fut divisé en deux camps. Thalhend ayant été tué, Gou resta maître du pouvoir. Alors la reine, qui avait de la préférence pour le cadet, s'abandonna à l'affliction la plus vive, et pour l'arracher à sa douleur, on inventa ce jeu de nature à absorber toutes les forces de l'esprit des joueurs.

Le jeu d'échecs est nommé en sanscrit *tchatur-anga* ou les quatre anga, et *anga* est synonyme de corps d'armée. En effet, ce jeu rappelle la composition des armées indiennes, qui, jusqu'aux temps modernes, ont consisté dans les éléphants, les cavaliers, les chars et les fantassins. Les poëtes indiens emploient quelquefois le mot *tchatur-anga* pour désigner une armée en général. De *tchatur-anga,* les Persans et les Arabes ont fait *schatrandj,* et c'est mal à propos que Hyde, qui a publié un traité spécial des jeux des Orientaux, a proposé une autre étymologie [1].

Williams Jones, qui, le premier, a fait connaître le nom du jeu d'échecs en sanscrit, ajoute que ce jeu a existé de tout temps dans l'Inde [2]. Le plus ancien témoignage qu'on ait cité sur ce jeu est probablement un vers du *Râmâyana,* dans lequel le poëte compare à une table de jeu l'effet que produisaient les maisons de la ville d'Ayodhya, soit parce qu'elles étaient peintes, soit peut-être parce qu'on les avait disposées

[1] Recueil cité, t. II, p. 49. — [2] *Recherches asiatiques,* t. II de la traduction française, p. 207 et suiv.

sur des lignes droites. Le poëte, pour désigner cette table, s'est servi du mot *ashtâpada*, qui signifie *à huit côtés* [1]. Mais ce passage, comme on voit, n'est pas assez précis pour qu'il soit possible d'en rien conclure. On a également allégué certaines expressions de l'*Amara-cocha* [2]; mais, ainsi que je l'ai dit, ce dictionnaire n'est pas antérieur au v^e^ siècle; d'ailleurs, les expressions qu'on cite ne sont rien moins que positives.

Le récit des écrivains arabes sur l'origine du jeu d'échecs est très-confus. Massoudi place la découverte de ce jeu sous le règne d'un prince indien nommé Belhyt; il cite un traité du jeu d'échecs, composé par ce prince, et qui avait beaucoup de cours dans le pays; mais il ne détermine pas l'époque où ce prince régnait [3]. De son côté, Ibn-Khallekan a fait mention, dans son Dictionnaire biographique, de Belhyt, comme du prince sous lequel le jeu d'échecs fut inventé; mais il suppose que ce prince était contemporain d'Ardechir, fils de Babek, ce qui le ferait vivre trois cents ans avant Cosroès Nouschirevan. En même temps, Ibn-Khallekhan fait honneur de cette découverte à un personnage appelé Sissah, fils de Dâher, et il place cet événement sous un prince nommé Schahram. Il ajoute que Schahram admira beaucoup les combinaisons de ce jeu, et que, pour en répandre le goût, il fit placer les pièces qui le composent dans les temples de ses états. Ce prince regardait le jeu d'échecs, non-seulement comme un exercice agréable, mais comme pouvant développer les facultés de l'esprit, et concourir, dans un moment critique, à la défense de l'état et à l'honneur de la religion [4].

[1] *Râmâyana*, texte et traduction latine de Guillaume de Schlegel. Bonn, 1838, p. 27 de la traduction.

[2] Gildemeister, *De rebus indicis loci et opuscula*, p. 140 et suiv.

[3] Recueil de M. Gildemeister, p. 10.

[4] Ibn-Khallekan, édit. de M. de Slane, t. I, p. 714; version anglaise, t. III, p. 71 et suiv. (Voyez aussi le traité de Hyde, dans le *Syntagma*, p. 56 et suiv. et le re-

On a déjà fait remarquer que les Indiens pouvaient se glorifier de trois choses : les fables de Pidpaï, le jeu d'échecs et la numération décimale. Il sera parlé plus tard des chiffres employés dans l'Inde; en attendant, l'on peut aussi faire honneur aux Indiens de l'idée qui a présidé à la rédaction des Mille et une Nuits. Ces contes charmants nous sont parvenus par le canal des Arabes, et l'illustre Silvestre de Sacy a essayé, dans un mémoire spécial, qui a été inséré dans le dixième tome du Recueil de l'Académie, de prouver que les disciples de Mahomet en étaient les premiers auteurs. Mais Guillaume de Schlegel[1], Loiseleur-Deslongchamps[2] et M. Gildemeister[3], ont revendiqué ce mérite en faveur des Indiens, et ils me paraissent avoir raison. Sans doute la forme actuelle du recueil est l'ouvrage des Arabes; l'idée première a été sensiblement modifiée dans les détails; la couleur générale du livre a été empruntée au goût et à la civilisation des musulmans. Mais sous cette couche d'emprunt l'on reconnaît encore les traces de l'esprit et des croyances de l'Inde. Du reste, il n'existe pas dans la littérature sanscrite de recueil semblable à celui des Mille et une Nuits, et tout porte à croire que si l'idée principale a été empruntée aux divers ouvrages sanscrits, tels que le *Mahâ-bhârata,* le *Râmâyana,* la mise en œuvre a eu lieu d'abord en Perse, dans la langue pehlvie. C'était l'opinion de Loiseleur-Deslongchamps, qui avait fait une étude particulière des contes et des apologues de l'Orient, et les divers témoignages recueillis jusqu'ici y sont conformes ou du moins ne s'y opposent pas.

cueil des *Opera mathematica* de Wallis, t. I, p. 59 et suiv.)

[1] *Essais littéraires et historiques.* Bonn, 1842, p. 521 et suiv.

[2] *Les Mille et une Nuits.* Paris, 1838, p. XIII et suiv.

[3] *De rebus indicis loci et opuscula,* p. 82 et suiv.

Le renseignement le plus ancien que nous possédions sur les Mille et une Nuits, est dû à Massoudi. Ce savant écrivain, parlant de certaines traditions fabuleuses qui avaient cours chez les Arabes, dit qu'il en était de ces histoires comme de certains livres qui avaient été traduits des langues persane, indienne et grecque. Là-dessus Massoudi cite, entre autres ouvrages, un recueil intitulé *Hezar-afsaneh,* dénomination qui est persane, et qui signifie les *mille contes*. C'est, ajoute Massoudi, le livre qu'on nomme communément les Mille et une Nuits, et qui contient l'histoire du roi, du vizir, de la fille du vizir et de la nourrice de celle-ci, femmes dont les noms sont Schirazad et Dinarzad [1]. On voit que si Massoudi n'indique pas l'origine précise des Mille et une Nuits, il suppose du moins qu'elle n'était pas arabe. Mais voici un témoignage plus explicite, et qui n'a pas été connu de M. Silvestre de Sacy. Ce témoignage, emprunté au *Ketab-al-fihrist,* recueil bibliographique arabe, qui fut composé dans le x^e^ siècle de notre ère, a été publié par M. de Hammer, qui, toute sa vie, s'est occupé des contes orientaux, et qui en a fait connaître plusieurs. L'auteur s'exprime ainsi : « Les premiers qui composèrent des contes furent les rois de Perse; ces contes furent augmentés et amplifiés sous la dynastie des Sassanides. Les Arabes les traduisirent dans leur langue, et leurs écrivains en composèrent de semblables. Le premier livre en ce genre fut celui des *Hezar-afsan,* ce qui veut dire *mille contes*. Le sujet de ce livre est un roi qui, lorsqu'il avait épousé une femme et passé une nuit avec elle, la tuait le lendemain; or, il épousa une esclave de sang royal, remplie d'esprit et d'intelligence, nom-

[1] Ce passage a été signalé pour la première fois par M. de Hammer; voyez le Journal asiatique du mois d'avril 1827, p. 253. Il a été reproduit par M. Silvestre de Sacy, t. X du Recueil de l'Académie, p. 61 et suiv.

mée Chehrazad. Quand elle se trouva avec lui, elle commença à l'amuser avec des contes, traînant le fil du récit jusqu'à la fin de la nuit; le roi l'interrompit, en lui demandant pour la nuit prochaine la fin du conte, jusqu'à ce que mille nuits se fussent écoulées. Au milieu de tout cela, elle devint enceinte, en sorte que le roi s'attacha à elle et lui conserva la vie. » L'écrivain ajoute que, d'après quelques personnes, l'auteur de ces contes était la princessse Homaï, fille de l'ancien roi de Perse, Bahman [1].

Je passe maintenant au VII^e^ siècle de notre ère, et j'arrive à la dissolution de l'empire de Canoge, événement qui changea la face de la presqu'île. Albyrouny, dans son chapitre des ères, que j'ai publié dans le Journal asiatique, s'exprime ainsi au sujet de l'ère de Sri Harcha ou l'auguste Harcha : « Les Indiens croient que Sri Harcha faisait fouiller la terre et cherchait les richesses enfouies dans le sol; à l'aide de ces richesses, il pouvait s'abstenir de fouler ses sujets. Son ère est en usage à Mathoura et dans la province de Canoge [2]. » Albyrouny ajoute que, d'après ce qui lui avait été dit par un homme du pays, Harcha avait vécu quatre cents ans avant Vikramâditya, ce qui reporterait son règne à l'an 457 avant J. C., mais que, d'après l'almanach de Cachemire, il fallait le placer six cent soixante quatre ans après, ce qui nous ramène à l'an 607 de notre ère.

Les Indiens comptent au nombre de leurs rois un prince nommé Sri Harcha ou Harcha-Deva, qui était un ami zélé des lettres. Son règne fut signalé par la composition de plusieurs ouvrages que les écrivains de sa cour se plaisaient à mettre

[1] *Journal asiatique*, du mois d'août 1839, p. 171 et suiv. Ce passage se retrouve dans le tome II du *Kitab-al-fihrist*, exemplaire de la Bibliothèque nationale, folio 158.

[2] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 280 (p. 139 du tirage à part).

sous son nom, et qu'il payait généreusement. Ainsi il donna au poëte Dhâvaka cent mille roupies, pour avoir, dit-on, le plaisir de se dire l'auteur du drame de Ratnavali. On lui attribue aussi un des six grands poëmes épiques de l'Inde, le Nechadya[1]. Un écrivain brahmaniste se plaint de la protection que ce prince accordait aux poëtes, aux comédiens et aux danseurs. Il paraît que Harcha, pour subvenir à ses dépenses, portait la main sur les trésors des temples, les vaisseaux d'or et d'argent, et même les statues des dieux. Cette conduite excita un orage qui troubla les dernières années de sa vie, et qui finit par entraîner sa ruine[2].

Ce roi semble être le même que celui dont parle Albyrouny. A la vérité, l'auteur sanscrit fait mention d'un roi de Cachemire qui vivait dans la première moitié du XII^e^ siècle, c'est-à-dire un siècle après le moment où écrivait Albyrouny, tandis qu'il s'agit ici d'un prince plus ancien, et qui avait régné sur les bords du Gange et de la Djomnah.

Enfin, on lit ce qui suit dans le *Moroudj-al-Dzeheb* de Massoudi, immédiatement après le règne de Belhyt, sous lequel Massoudi a placé l'invention du jeu d'échecs : « Belhyt eut pour successeur Kouresch ; celui-ci essaya d'établir des pratiques religieuses, suivant qu'il les jugea convenables à son temps, et selon que ses contemporains lui parurent capables de les supporter. Il abandonna la doctrine de ceux qui l'avaient précédé. De son temps et dans ses états, vécut Sindebad, auteur du livre des Sept vizirs, du précepteur, du jeune homme et de la femme du roi ; ce livre porte le titre de *Livre de Sinde-*

[1] La première partie du Nechadya a été publiée en 1836 à Calcutta, avec un commentaire, sous le titre de *The Naishadha-charita or adventures of Nala raja of Naishadha, a sanscrit poem by sri Harsha of Cashmir ;* in-8°.

[2] *Chefs-d'œuvre du théâtre indien*, traduct. de Langlois, t. II, p. 210 et 424.

bad. On composa, sous le même règne, un grand traité sur les maladies, la manière de les guérir, et sur la nature des plantes. Ce prince régna pendant cent vingt ans. Après sa mort, les vues de la nation se partagèrent : il se forma plusieurs états différents; les tribus se séparèrent les unes des autres; chaque chef de province se rendit indépendant. Le Sind devint un état à part, ainsi que la province de Canoge et le pays de Cachemire. Une autre principauté se forma dans la ville de Mânekyr, qui reçut, depuis ce moment, le titre de *grand centre;* c'est le pays du prince nommé *le Balhara,* titre qui se transmit à ses successeurs, et qui a été maintenu jusqu'à ce jour, l'année 332 de l'hégire (943 de J. C.)[1]. »

Les diverses circonstances qui composent le récit de Massoudi ne sont pas toutes d'une parfaite exactitude. Massoudi suppose, à tort, que, jusqu'au règne de Kouresch, il régna une unité complète dans la presqu'île. A mesure qu'on pénètre plus profondément dans l'histoire indienne, on reconnaît qu'à toutes les époques, la contrée forma une foule d'états particuliers. Mais occupons-nous d'abord de la personne du roi de Canoge, que Massoudi nomme *Kouresch,* mot qui, si on tient compte à la fois de l'affinité du *k* et de la lettre *h,* ainsi que de la différence des orthographes, ne paraîtra pas fort éloigné de *Harcha.* Le témoignage de Hiuen-thsang, qui se trouvait à Canoge vers l'an 635 de notre ère, me semble lever tous les doutes. Ce voyageur fait mention d'un prince bouddhiste qui, dit-il, régnait environ trente ans auparavant, et dans le nom duquel il entre un mot qui, prononcé à la manière des habitants de Benarès, est *Harcha,* mais qui, prononcé d'après le système d'Abel-Rémusat et de Klaproth, est *Ko-li-cha*[2]. Je dois faire ici mention d'une circonstance qui s'est reproduite plus d'une

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 12. — [2] *Foë-kouë-ki*, p. 384, n° 62.

fois dans le cours de mon travail; c'est qu'en lisant le sommaire imprimé de la relation de Hiuen-thsang, je reconnus, à la première vue, *Harcha* dans *Kolicha*, et que ce n'est qu'après être fixé que, m'étant adressé à M. Stanislas Julien, j'eus lieu de me confirmer dans mon opinion. Voici le passage de la relation de Hiuen-thsang, tel que M. Julien a eu la bonté de le traduire pour moi; ce passage appartient à la description de Canoge, et c'est vers l'an 645 que la relation chinoise fut mise par écrit :

« Le roi actuel est de la caste des Vaisyas; le (feu) roi portait le titre honorifique de Harcha-Vardhana (celui qui augmente la joie); il régna sur ce pays. Sa famille compte trois rois en deux générations. Le nom honorifique de son père était Prakara-Vardhana (celui qui augmente l'éclat[1]). Pour lui, il eut deux fils; l'aîné reçut pour titre honorifique Radja-Vardhana (agrandissement du roi). Radja-Vardhana hérita du trône en qualité d'aîné, et se mit à la tête du gouvernement.

« A cette époque, Sasanka, roi de Karna-Souvarna, dans l'Inde orientale[2] (et ennemi mortel du bouddhisme), disait souvent à ses ministres : *Dans un état voisin, il y a un roi doué de prudence; c'est un malheur pour mon royaume.* Un jour il invita Radja-Vardhana à une entrevue et le tua.

« Les peuples, privés de leurs princes, s'abandonnèrent au désordre; alors un grand ministre appelé Bani, qui était puissant et renommé, dit aux magistrats : « Le destin de l'empire « doit se décider aujourd'hui. Le fils du feu roi est mort; son

[1] La forme régulière est probablement *prabha-kara-vardhana.*

[2] Hiuen-thsang parle plus tard de ce pays. (Voy. le *Foë-kouë-ki*, p. 389, n° 85.) Le nom de ce pays, qui a été lu *Ko-lo-nou-sou-fa-la-na*, signifie en sanscrit *l'or des oreilles.* Le roi d'Arakan portait naguère, outre le titre de seigneur des douze provinces de Bengale, celui de possesseur des deux pendants d'oreilles. Hiuen-thsang fait mention ailleurs de la haine de Sasanka contre le bouddhisme. (Voyez le *Foë-kouë-ki*, p. 261.)

« frère cadet est doué d'humanité et de bienveillance; il est « plein de piété filiale et de retenue. Comme il affectionne les « sages et qu'il est dévoué à sa famille, je propose de le faire « monter sur le trône; le croyez-vous capable de gouverner? « Que chacun dise son avis. » Tous les magistrats, qui admiraient la vertu du prince, se firent scrupule de combattre cette proposition.

« Alors les ministres et les grands officiers s'approchèrent du prince, et lui dirent en l'encourageant: « Jeune prince, daignez « nous écouter. Le feu roi (Harcha-Vardhana) avait entassé « les mérites et les vertus, et il gouverna avec gloire. Lorsqu'en- « suite Radja-Vardhana fut tué, ses indignes ministres l'a- « bandonnèrent entre les mains de l'ennemi. Cette conduite « a été une honte pour le royaume, et vos humbles officiers « qui vous parlent se sont rendus coupables, en cette occa- « sion, d'un grand crime. Cet événement donna lieu à des ré- « flexions qui se manifestèrent dans les chansons du temps. « Maintenant que la couronne est échue à un prince vertueux « comme vous, et capable de gouverner, si vous êtes en état « de venger votre famille, de laver la honte du royaume, et de « remettre en lumière les hauts faits paternels, vous vous cou- « vrirez de gloire. De grâce, ne refusez pas la couronne. » Le prince répondit : « L'exercice de l'autorité a été, dans tous les « temps, un pesant fardeau. Avant de monter sur le trône, il « convient que je m'examine mûrement. En vérité, je n'ai « qu'une faible vertu. Mon frère aîné étant mort, on m'a mis « en avant pour lui succéder; en suis-je réellement digne? Il « est juste que je demande conseil. Pourrais-je oublier mon « insuffisance et mon incapacité? Il y a maintenant, sur les « bords du Gange, une statue du Bodhisattva Avalôkitesvara[1],

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 56.

« qui fait beaucoup de miracles; je veux aller la visiter et lui « demander son avis. »

« Le prince se rendit auprès de la statue du Bodhisattva Avalôkitesvara, et, après avoir gardé le jeûne, il lui adressa de ferventes prières. Le Bodhisattva, touché de son dévouement, lui apparut sous une forme corporelle, et l'interrogea en ces termes : « Que demandez-vous avec tant d'instance? » Le prince répondit : « Je suis sous le poids du malheur. J'ai perdu mon « père, qui était rempli d'affection pour moi; et mon frère « aîné, qui était doué d'une grande humanité, a péri sous le « fer d'un assassin. Je ne me trouve pas assez de vertu; cepen- « dant, les hommes du royaume veulent m'élever aux honneurs; « ils désirent que je monte sur le trône, et que je fasse revivre « les grands exploits de mon père. Pénétré du sentiment de « mon ignorance et de mon peu de lumières, j'ose solliciter « votre sainte décision. » Le Bodhisattva reprit : « Dans une de « vos existences antérieures, vous viviez dans cette forêt [1], pra- « tiquant les devoirs d'un bhikchou [2], et votre zèle était infati- « gable. Par cette conduite vertueuse, vous avez obtenu l'avan- « tage de renaître avec la qualité de prince royal. Le roi de « Karna-Souvarna ayant ébranlé la loi de Fo (le bouddhisme), « vous qui héritez du trône, vous devez faire régner la bien- « veillance et l'humanité. Quand la commisération et le senti- « ment de la pitié se seront établis dans votre cœur, vous ne « tarderez pas à régner sur les cinq Indes [3]. Si vous voulez « étendre le bonheur de votre royaume, il faut que vous suiviez « mes instructions. Je vous protégerai en secret, et nul des rois « voisins de vos états ne pourra vous tenir tête; mais ne montez

[1] Apparemment, la statue du Bodhisattva se trouvait sur les bords du Gange, au milieu d'un bois.

[2] Sur cette expression, voyez le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 60.

[3] Ci-devant, p. 40.

« pas sur le *siége du lion*[1], et ne prenez pas le titre de maha-« radja (grand roi). »

« Conformément à ces instructions, le prince accepta la couronne et prit le nom de Kumara (fils du roi), avec le titre de Silâditya (soleil de la conduite morale). Ensuite il parla ainsi à ses ministres : « Le meurtre de mon frère aîné n'est pas encore « vengé, et les royaumes voisins ne me rendent pas hommage. « Vous tous aidez-moi de votre appui. »

« Kumara assembla toutes les forces de son royaume et exerça ses soldats à la guerre. Son armée se composait de cinq mille éléphants, vingt mille cavaliers et cinquante mille fantassins. Il se porta de l'ouest à l'est pour soumettre ceux qui refusaient de reconnaître sa suprématie. Ses éléphants ne quittèrent pas leurs selles, ni les hommes leurs cuirasses[2]. Au bout de six ans, Kumara devint maître des cinq Indes. Quand il eut ainsi agrandi ses domaines, il augmenta le nombre de ses soldats. Il porta le nombre de ses éléphants de guerre à soixante mille, et celui de ses cavaliers à cent mille[3]. Après trente ans de paix, voyant que les lois étaient fidèlement observées et qu'une heureuse harmonie régnait alors dans tout le royaume, ce prince s'appliqua à pratiquer l'économie et à faire de bonnes œuvres. »

Il résulte des paroles du voyageur chinois que les rois de Canoge professaient le bouddhisme; autrement, il ne se serait pas étendu aussi longuement à leur sujet. C'était aussi le culte dominant à Kaboul, dans le Sind, dans le Malva, etc. Mais il

[1] Il paraît que le trône royal était supporté par des figures de lion, emblème de la puissance; de là les mots *siége du lion* sont devenus synonymes de *siége royal* en général. (*Journal asiatique*, de septembre 1845, p. 279.)

[2] On trouve des expressions analogues dans les livres sanscrits.

[3] La même exagération se trouve dans la Relation des voyages des Arabes, t. I, p. 28.

y avait aussi des brahmanistes à Canoge, et l'on se rappelle que, d'après le récit des indigènes, l'opposition des brahmanistes ne fut pas étrangère à la décadence de la famille de Harcha-Vardhana. Hiuen-thsang dit qu'à Canoge les bouddhistes et les brahmanistes étaient de forces à peu près égales. Il ajoute qu'à peu de distance d'un lieu nommé *la Chapelle de pierre*, il y avait un temple du soleil.

Le langage de Hiuen-thsang, qui était bouddhiste et qui parle d'un gouvernement bouddhiste, n'est pas aussi explicite qu'on le désirerait; mais il est facile de reconnaître qu'à la mort du fils aîné de Harcha-Vardhana, les princes vassaux se déclarèrent indépendants, et que le nouveau roi, en montant sur le trône, fut obligé de renoncer au titre de maha-radja; en effet, ce titre constituait une espèce de suprématie, et il répondait à celui de *roi des rois* qui, à la même époque, était usité en Perse. A la vérité, le nouveau prince ne tarda pas à reconquérir le rang de ses ancêtres; mais le coup était porté, et l'on a maintenant la preuve qu'à partir du VII^e^ siècle l'empire de Canoge perdit son ancien éclat.

Le Malva est une contrée située à l'orient du Guzarate, et baignée par le Mahi et la Nerbudda. Habité par une population nombreuse et guerrière, ce pays a toujours joué un rôle considérable dans l'histoire de la presqu'île. J'ai déjà parlé du lustre que le règne de Vikramâditya jeta sur toute la contrée. Hiuen-thsang fait mention d'un prince de Malva qui vivait quelque temps avant son arrivée dans l'Inde, et qui pendant cinquante ans avait fait la gloire du pays. Ce prince appartenait à la caste des Kchatria, et professait le bouddhisme. Il se nommait Silâditya, et il avait dans sa dépendance le Guzarate et le golfe de Cambaie. Suivant Hiuen-thsang, dans toute la presqu'île, les deux principaux foyers littéraires étaient le

Malva, au sud-ouest, et le pays de Magadha, au nord-est[1].

Massoudi donne au Malva le titre de *grand centre,* par opposition au royaume de Canoge, qui continua à être appelé du nom de Madhyadesa ou pays du milieu, mais qui, pour l'influence, se trouva, à partir de cette époque, dans une position secondaire. En effet, le Malva, par sa situation et les ports qu'il ouvrait aux navires des Arabes et des Persans, attirait l'attention des musulmans beaucoup plus qu'aucune autre province de l'Inde. D'ailleurs le Malva, comme on le verra plus tard, paraît avoir étendu, à une certaine époque, son influence jusque sur la côte de Malabar.

Massoudi désigne la capitale du Malva par le nom de Mânekyr ou Mânakyr, et il ajoute que la situation de cette ville était à quatre-vingts yodjanas ou parasanges de la mer[2]. Quelle était cette ville? Il n'est pas probable que ce fût Odjein; le nom de Odjein était bien connu des Arabes. D'ailleurs Hiuen-thsang place la capitale du Malva sur la rivière Mahi[3]. Je suis porté à croire que Mânekyr ou Mânakyr est une altération de la dénomination sanscrite *maha-nagara* ou la grande ville, et que ce mot servait à désigner Dhar, ville très-considérable de la contrée. C'est peut-être le même mot dont les écrivains grecs ont fait *Minnagara,* et qui paraît avoir été appliqué à plusieurs cités à la fois.

Il reste à expliquer la dénomination *Balhara,* par laquelle les écrivains arabes désignent les rois de Malva. On n'a pas pu jusqu'ici donner une interprétation plausible de ce mot. Je crois l'avoir trouvée. Parmi les auteurs arabes qui avaient visité la contrée, les uns, tels que Ibn-Haucal[4], disent que *Balhara* désignait le pays; les autres, tels que le marchand So-

[1] *Foĕ-kouĕ-ki,* p. 392, n° 99.
[2] Recueil de M. Gildemeister, p. 25.
[3] *Foĕ-kouĕ-ki,* à l'endroit cité.
[4] Recueil de M. Gildemeister, p. 27.

leyman[1] et Massoudi, affirment que ce mot formait le titre donné aux princes de la contrée. En considérant *Balhara* comme une altération de *Malvaraï*, ce qui signifie le *raï* ou *radja du Malva*, on satisfait aux deux opinions.

On a vu que Massoudi plaçait, sous le règne du prince qu'il nomme Kouresch, un mouvement littéraire très-prononcé, et qu'il en était de même des écrivains sanscrits pour le roi Harcha. Le roman de Sindebad, tel qu'il nous est parvenu, est probablement la reproduction d'un des ouvrages composés à la cour de Harcha. Du reste, ce roman ne doit pas, comme on l'a fait quelquefois, être confondu avec le récit des voyages de Sindebad, qui a été publié avec le recueil des Mille et une Nuits[2]. C'est un livre de morale qui, ainsi que les fables de Pidpaï, a été successivement traduit en arabe, en grec et dans les diverses langues de l'Europe. La scène se passe en Chine, sous un roi nommé Kousch ou Kouresch, et les sept vizirs prennent chacun à leur tour la parole; pour Sindebad, il est à la fois le précepteur du fils du roi et l'auteur du récit. On a nommé ce roman *Livre de Sintipa* et *Livre des sept sages de Rome*. La pensée principale est une pensée astrologique, conformément aux préjugés qui ont, de tout temps, dominé chez les Indiens[3].

Il se présente cependant une difficulté. L'auteur du *Modjmel*, reproduisant un passage du Traité de Hamzah d'Ispahan[4], cite le livre de Sindebad avec d'autres livres composés, dit-il, sous

[1] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. 26.

[2] Voyez mon introduction à la Relation des voyages des Arabes, p. CLXXV et suiv.

[3] Le livre de Sindebad a été inséré dans les deux éditions complètes du recueil des Mille et une Nuits; édition de Breslau, t. XII, p. 237 et suiv.; édition de Boulac, t. II, p. 52 et suiv. Loiseleur-Deslongchamps a donné l'analyse du roman dans son Essai sur les fables indiennes, p. 93 et suiv.

[4] Édition de Saint-Pétersbourg, p. 41.

la dynastie des princes arsacides, plusieurs siècles avant le règne de Harcha[1]. On peut répondre que deux des contes du livre de Sindebad se retrouvent dans le *Pantcha-Tantra*, et que, par conséquent, la composition du livre doit être reculée après la première moitié du VI^e^ siècle[2].

J'assigne à la mort de Harcha la dernière des deux dates qu'indique Albyrouny, et je mets cet événement à l'année 607 de notre ère. La première date, qui placerait le règne de Harcha l'an 457 avant J. C., me paraît se rapporter à un autre prince du même nom. M. Wilson, si bon juge en ces matières, regarde les livres attribués à Harcha, ou du moins composés à sa cour, comme marqués du sceau d'un goût dégénéré; c'est au point qu'il les a fait descendre jusqu'au XII^e^ siècle de notre ère; comment pourrait-on les faire remonter à une aussi haute antiquité?

L'espèce de révolution qui avait eu lieu à Canoge montre que le brahmanisme était alors en progrès. En effet, il ne tarda pas à prendre successivement le dessus dans les diverses parties de la presqu'île. L'an 626 de J. C., la dynastie bouddhiste du Sind s'éteignit pour faire place à une nouvelle dynastie qui professait le brahmanisme. Le souvenir de cet événement a été conservé dans l'ouvrage persan intitulé *Tchotch-nameh*.

Sous le roi Sâhy ou sous son successeur, un jeune brahmaniste[3], appelé Tchotch, parvint à gagner la confiance du vizir, et s'éleva de poste en poste à tel point que, le vizir étant mort, il le remplaça. Comme il avait un caractère insinuant, il obtint les bonnes grâces de la reine, et des relations s'établirent entre eux. Le roi étant tombé malade, le vizir, de con-

[1] *Journal asiatique*, de mai 1843, p. 396.

[2] Loiseleur-Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes*, p. 54 et suiv.

[3] Le terme arabe est susceptible des deux significations *brahmaniste* et *brahmane*.

cert avec la reine, envoya des affidés aux gouverneurs des provinces, sous l'apparence de leur demander conseil, mais, dans la réalité, pour les mettre en défiance les uns à l'égard des autres. Bientôt le radja mourut, et la reine épousa le vizir. La nouvelle dynastie prit le nom de *Tchotch-radja*, du nom de Tchotch, son fondateur. C'est aussi de lui que le *Tchotch-nameh* a été ainsi appelé; car ce titre signifie *livre de Tchotch*. Ce prince eut d'abord à combattre les parents du roi défunt, qui avaient pris les armes pour s'emparer de sa succession; les radjas de Tchitor, de Djesselmir, de Djoudpour, etc., se mêlèrent à la querelle. Mais Tchotch, grâce à ses manières populaires et aux trésors dont il pouvait disposer, triompha de tous les obstacles. Non-seulement il dompta toutes les résistances, mais encore il rehaussa l'éclat du trône. Le royaume du Sind devint plus puissant qu'il n'avait jamais été. Une circonstance qui aida sans doute aux succès de Tchotch, ce fut l'état de la Perse. Cette monarchie, naguère si vigoureuse, se débattait, depuis quelque temps, au milieu des révolutions et de l'anarchie, et le royaume du Sind n'avait rien à craindre de ce côté. Le règne de Tchotch fut de quarante ans[1].

Le *Tchotch-nameh* ne fournit pas des détails assez précis ni assez authentiques pour fixer l'année de cette révolution. Mais il est parlé dans le Traité d'Albyrouny d'une ère du Sind, dont le commencement coïncidait avec le solstice d'hiver de l'année 625 de J. C., et comme jadis dans l'Inde les ères indiquaient un changement de dynastie, je n'ai pas hésité à rattacher à l'ère de l'année 625 l'extinction de la famille des anciens radjas du Sind. D'une part, suivant Albyrouny, l'ère du Sind commençait sept ans avant l'ère de Yezdedjerd, qui

[1] Comparez l'*Ayyn-Akbery*, t. II, p. 128, et le Voyage de M. Pottinger dans le Baloutchistan, t. II, p. 264 et suiv.

est du mois de juillet 632 de J. C.; de l'autre, le mois de safar de l'an 117 de l'hégire ou mois de mars 735 de J. C., correspondait au mois de chaitra ou de mars de l'an 109 de l'ère du Sind [1]. L'un et l'autre fait coïncide avec l'époque que j'ai déterminée. En ce qui concerne le commencement de l'ère, Albyrouny dit ailleurs que l'année du Sind commençait au mois de Mankher (novembre-décembre), et qu'elle coïncidait, pour le point de départ, avec l'année employée pour l'ère des Gopta [2].

Le nouveau roi du Sind, étant brahmaniste, chercha sans doute à faire dominer les doctrines brahmanistes. Cependant, lorsque les Arabes arrivèrent dans la vallée de l'Indus, ce qui eut lieu quelques années seulement après, la masse de la population était restée fidèle au bouddhisme. Une population ne change pas de croyance instantanément. D'ailleurs, le nouveau souverain comprit sans doute qu'il était de son intérêt d'user de ménagements.

L'illustre M. Wilson, qui a fait faire un si grand pas aux études indiennes, a jusqu'ici hésité à puiser dans le *Tchotch-nameh*. Il me semble qu'on peut à présent se servir, à la vérité avec réserve, des renseignements que fournit cet écrit, pour soumettre à une nouvelle classification certaines séries de médailles frappées, vers cette époque, dans les environs de l'Indus. Les médailles, qui, tantôt portent des attributs bouddhistes, tantôt des attributs brahmanistes, quelquefois même réunissent les deux genres d'attributs, s'expliquent par les empiétements successifs des deux croyances l'une sur l'autre, et par les concessions que la politique arrachait au parti vainqueur. Enfin, la souveraineté, ou du moins la suzeraineté que les rois

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 114, v. et suiv. — [2] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 288 (p. 146 du tirage à part).

de la vallée de l'Indus exerçaient sur les contrées voisines, rend un compte satisfaisant des rapports qui existent entre les médailles rangées, par M. Wilson, sous la dénomination générale de *Saurashtran,* et dont une partie me semble provenir de la vallée de l'Indus [1].

Ce fut pendant que Silâditya occupait le trône de Canoge, et Tchotch celui du Sind, que le prêtre bouddhiste chinois Hiuen-thsang visita la presqu'île de l'Inde. Fidèle au plan suivi jusqu'à présent, je vais donner une analyse de la relation chinoise, en me bornant aux points qui rentrent dans mon cadre.

Le voyage de Hiuen-thsang eut lieu entre les années 628 et 645 de notre ère. Parti de la Chine dans la direction de l'ouest, il traversa la Tartarie jusqu'aux environs du lac de Lop. Là, portant ses pas vers le nord-ouest, il fit le tour des monts Tsong-ling, et arriva, par le nord-est, à Taschkend, sur les bords du Yaxarte. Son plan paraît avoir été d'abord de se rendre, à travers la Transoxiane, du côté de Balkh, pour entrer dans le royaume de Kaboul par les gorges de Bamian. Mais, pour des motifs qu'il ne fait pas connaître, après avoir visité Samarcand et quelques villes voisines, il tourna à l'est. Il franchit le défilé qu'il nomme *les Portes de fer,* et entra dans le Tokharestan; puis, passant par Kholom, il se dirigea vers Bamian, et pénétra dans la vallée de Kaboul par le nord-ouest. Après avoir visité presque tous les endroits dont Fa-hian a parlé dans sa relation, il franchit l'Indus et entra dans la vallée de Cachemire. Ensuite il se porta du côté de Canoge, traversa l'empire de Magadha, et suivit le cours du Gange jusqu'à son embouchure. Là il prit sa route vers le sud, et, laissant à sa gauche l'île de Ceylan, il gagna les côtes du Malabar et du

[1] *Ariana antiqua* de M. Wilson, p. 405 et suiv.

Guzarate, puis arriva sur les bords du bas Indus. Avant de remonter le fleuve, il jeta un coup d'œil sur le royaume de Perse, où les doctrines indiennes avaient pénétré, mais qui, en ce moment, était envahi par des armées étrangères. Quant à ce qui concerne la vallée de l'Indus, les regards du voyageur durent être douloureusement affectés par l'état de décadence où se trouvait le bouddhisme. Presque partout les monastères étaient délaissés; les stopas tombaient en ruines. Hiuen-thsang traversa de nouveau l'Hindoukousch par une gorge située au nord de Kaboul, et qui débouche auprès de la ville d'Enderab; il parcourut encore une fois le Tokharestan et visita le petit Tibet. Après cela, il tourna vers la ville de Kasgar, d'où il rentra en Chine.

Au moment où Hiuen-thsang avait repris la route de sa patrie, les Arabes, enflammés par les prédications de Mahomet, étaient sortis de leurs déserts et s'étaient précipités sur la Syrie, l'Égypte, la Mésopotamie et la Perse. Déjà ils approchaient de l'Indus et de l'Oxus, et les tribus turques établies sur les bords de l'Oxus et du Yaxarte, se refoulant les unes sur les autres, avaient imploré le secours de l'empereur de la Chine. Hiuen-thsang aperçut nécessairement sur sa route l'effroi qui s'était emparé des populations; mais l'invasion des Arabes semblait être, du moins dans le moment, un événement indifférent pour le bouddhisme, et le voyageur n'a pas jugé à propos d'en parler.

La relation de Hiuen-thsang est beaucoup plus développée que celle de Fa-hian; de plus, Hiuen-thsang, qui avait fait une étude particulière de la langue sanscrite, a rétabli certaines dénominations qui s'étaient altérées dans la bouche du peuple, et qui ne sont pas rendues exactement dans le *Foĕ-kouĕ-ki*. En général, la nouvelle relation, pour les lieux qui

ont été visités par les deux voyageurs, aide à mieux comprendre la première. Une circonstance qui ajoute au prix de l'ouvrage de Hiuen-thsang, c'est une carte qui paraît avoir été composée, dans l'origine, pour faire suite à la relation, et qui a été publiée à la suite du *Foĕ-kouĕ-ki*. Klaproth avait fait connaître précédemment cette carte, et l'avait accompagnée d'observations en général fort intéressantes [1].

On a vu quelle était la situation du royaume de Canoge, qui, jusqu'ici, dans les écrits des Arabes et des Persans, a occupé le premier plan. J'ai dit également que Hiuen-thsang représentait l'empire de Magadha comme étant, avec le Malva, les deux principaux foyers littéraires de la presqu'île. L'empire de Magadha, bien que déchu, jouissait encore d'un grand renom; et si les écrivains arabes et persans n'en ont point parlé, c'est parce que sa situation le mettait hors de la portée de leurs investigations. Le port de Tamralipti, situé près de l'embouchure du Gange, continuait à faire un grand commerce [2]. Pour la ville de Palibothra, elle s'était affaiblie à mesure que la nouvelle capitale avait pris de l'accroissement, et elle commençait à être délaissée. La plus grande partie des habitants du royaume de Magadha professait le bouddhisme [3].

Le pays de Kamaroupa, qui formait une partie du pays actuel d'Assem, obéissait à un prince brahmaniste. Ce roi se nommait Kumara, comme le roi de Canoge, et on le surnommait Bhaskara-Varma [4].

Hiuen-thsang ne dit rien de la puissance prodigieuse attribuée aux rois de Cachemire, à cette époque, par l'auteur de la

[1] *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. II, p. 411 et suiv.

[2] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 389, n° 84.

[3] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 386, n° 77.

[4] *Ibid.* p. 388, n° 82.

première partie de l'histoire sanscrite de Cachemire. Tout ce qui résulte de ses paroles, c'est que, de son temps, la vallée formait un état particulier, et que son roi avait assujetti une partie du Pendjab, notamment le territoire de Taxila[1]. La division s'était mise dans la famille qui dominait dans cette ville; cette famille s'était ensuite éteinte sans laisser de postérité, et le pays s'était placé sous la protection des rois de Cachemire.

Hiuen-thsang donne au pays de Kaboul le nom de Ka-bi-cha[2]; c'est aussi le nom qui, d'après Albyrouny, était appliqué par les indigènes à la contrée[3]. Dans l'intervalle du voyage de Fa-hian, la puissance des rois de Kaboul avait grandi; maintenant, ils étaient les maîtres du Gandhara, du territoire de Peichaver et du pays des Afghans. Les Afghans sont appelés par Hiuen-thsang du nom de *Falana*[4], équivalent de celui de *Patan*, que les Afghans donnent à leur propre pays. La capitale du royaume de Kaboul avait une dizaine de lis (une lieue) de tour, et, à cette époque, comme dans tous les temps, elle faisait un riche commerce. Le bouddhisme était le culte dominant parmi les habitants; mais on y remarquait aussi un certain nombre de brahmanistes. Hiuen-thsang ajoute que le roi appartenait à la caste des Kchatria; ce qui est en opposition avec le récit d'Albyrouny, qui rattache les rois de Kaboul à la nation turke. Mais on peut lever cette contradiction en disant que, dans l'Inde comme ailleurs, la bravoure conserva ses droits, et en rappelant qu'à une certaine époque les guerriers étrangers jouirent auprès des indigènes du rang de Kchatria[5].

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 380 et 381.

[2] *Ibid.* p. 378, n° 35. C'est peut-être de cette dénomination qu'est dérivée celle de Cambhodja, nom d'un peuple établi dans la vallée de l'Indus, et souvent cité dans les livres sanscrits. — [3] Traité d'Albyrouny, fol. 63.

[4] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 395, n° 117.

[5] *Harivansa*, traduction de M. Langlois, t. I, p. 67 et suiv.

La description que Hiuen-thsang fait du royaume du Sind n'offre rien d'inconciliable avec ce qu'on lit dans le *Tchotch-nameh*. Ce royaume comprenait toute la partie inférieure de la vallée de l'Indus, ainsi que le Baloutchistan et le pays situé au sud-est du fleuve. Le roi, qui, sans doute, était Tchotch, appartenait à la caste des Soudra. Ainsi qu'à Kaboul, le culte dominant était le bouddhisme; mais il y avait dans le pays un certain nombre de brahmanistes[1].

Hiuen-thsang représente le royaume de Balabhi, dans la presqu'île du Guzarate, comme étant fort déchu de son ancienne splendeur; c'était une dépendance du royaume de Malva; on y faisait cependant un commerce considérable, et celui qui y commandait était un neveu de l'ancien roi Silâditya, lequel avait épousé la fille de Silâditya, roi de Canoge. Il avait pris le nom de Dhruva-Pata (l'éternellement intelligent[2]).

Déjà, dans ce mémoire, j'ai eu occasion d'identifier la ville de Sangala ou Saggala, qui était située dans le Pendjab, et dont parlent les historiens d'Alexandre, avec la ville que Hiuen-thsang nomme Sagara. Hiuen-thsang dit que Sagara avait été jadis la capitale de la contrée, mais que, de son temps, elle tombait en ruines. Il cite le roi Mahirakoula comme y ayant résidé plusieurs siècles auparavant. Le pays portait alors le nom de Tseka, et la nouvelle capitale, qui avait vingt lis (ou deux lieues) de tour, se trouvait à quatorze ou quinze lis (une lieue et demie) au nord de l'ancienne[3].

J'ai déjà parlé de la ville de Moultan, et j'y reviendrai plus

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 393, n° 109.

[2] Le mérite d'avoir le premier éclairci ce passage de la relation chinoise, qui avait été rendu inexactement dans le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 392, appartient à feu Jacquet. (Voyez le Journal de la société asiatique de Calcutta, année 1836, mois de novembre, p. 687.)

[3] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 381, n° 47.

d'une fois. Voici, sur cette ville, un passage de la relation de Hiuen-thsang, où Moultan est désignée par le terme *Moula-Sampouri*[1], et que M. Stanislas Julien a bien voulu traduire pour moi : « La principauté de Moula-Sampouri a quatre mille lis (quatre cents lieues) de tour, et la capitale a trente lis (trois lieues). Les habitants des bourgs vivent dans l'aisance et sont soumis au roi de Tsekha. Les champs sont fertiles et bien arrosés; le climat est tempéré, et les mœurs du peuple sont droites et honnêtes. Les habitants aiment l'étude et estiment la vertu. Il y en a beaucoup qui suivent le culte des esprits du ciel (le culte brahmanique); un petit nombre seulement observe les préceptes de Bouddha. Les couvents samanéens, au nombre de dix, sont la plupart en ruines; on n'y voit que peu de religieux, et ceux-ci sont dépourvus de zèle. En même temps, il y a huit temples dédiés aux esprits du ciel. Les hérétiques et les orthodoxes vivent pêle-mêle. On remarque un temple magnifique consacré au dieu Soleil; la statue du dieu est d'or massif, et ornée des choses les plus précieuses. Ce dieu est doué d'une pénétration merveilleuse, et l'on éprouve en le voyant les effets de sa puissance. En tout temps, des musiciennes font entendre des concerts mélodieux, et, pendant la nuit, des torches brillantes répandent la clarté du jour. Dans ce temple, on brûle sans interruption des parfums, et l'on présente des offrandes. Les rois et les grandes familles des cinq Indes tiennent à honneur d'y offrir des objets précieux. Il existe une maison dite *la maison du bonheur,* où l'on distribue aux indigents et aux malades des vivres et des médicaments. En tout temps, l'on voit dans le temple un millier d'hommes venus des différentes parties de l'Inde, et qui adressent des vœux au dieu Soleil. Tout autour du temple il y a des étangs

[1] *Foë-kouë-ki*, p. 393, n° 110.

et des bosquets fleuris, où l'on se promène avec charme. » On se rappelle le passage du Bhavishya-Pourâna, où il est parlé de la statue d'or érigée au soleil par Samba. De plus, j'ai fait remarquer que le nom de Samba était un indice des progrès que le culte de Vichnou avait faits dans Moultan, et c'est à ceci que s'applique ce que Hiuen-thsang vient de dire sur la prépondérance des brahmanistes de la ville.

Hiuen-thsang fait mention de la ville de Lahor, qui, plus tard, devint la capitale du Pendjab[1]. Il nomme cette ville *Lohoulo*, conformément à la prononciation sanscrite *Lohara*[2] et à la prononciation arabe *Lauhaour*[3].

Le lieu que Hiuen-thsang nomme Sthâneswara[4], et qu'il place au centre de l'Hindostan (au nord de la ville actuelle de Dehli), est Tanesser, dont le territoire fut le théâtre des combats des Pandavas et des Coravas. Le voyageur chinois fait mention de cette guerre terrible. *Sthâneswara* signifie en sanscrit l'*Iswara* ou maître du lieu, et *Iswara* est un titre qui appartient également à Siva et à Vichnou[5]; mais on verra ci-dessous que le culte de Vichnou dominait dans cette ville. *Tanesser* est la forme contractée de *Sthâneswara*.

Il est fait mention, dans la relation chinoise, d'une ville de commerce située sur la côte occidentale, dans le voisinage du Guzarate, et qu'on nommait Sou-ra-ta[6]. On a cru qu'il s'agissait là de Surate; mais Surate est une ville moderne, et les écrivains arabes et persans ne commencent à en parler

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 382, n° 50, article *Colouta* ou *Couloutha*; voy. le texte chinois, avec la carte qui accompagne la Relation. Le pays de Colouta est mentionné dans les Pourâna.

[2] *Râdjatarangini*, liv. IV, sloca 177.

[3] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 256 (p. 114 du tirage à part). Sur les différentes formes du nom de Lahor, voyez le *Heft-iclim*, manuscrit persan de la Bibliothèque nationale, fonds Brueys, n° 17, fol. 129.

[4] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 382, n° 54.

[5] *Harivansa*, traduction de M. Langlois; Index, au mot *Iswara*.

[6] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 393, n° 104.

qu'après le XII^e^ siècle de notre ère. Je suis porté à croire que Sourata répond à la ville de Surashtra, qui était située au fond du golfe de Kutch, et qui, dès le temps des Grecs et des Romains, avait fait donner le nom de *Syrastrena* à la contrée environnante[1]. La forme pracrite, c'est-à-dire vulgaire, chez les indigènes, est Sourattha.

Hiuen-thsang donne pour chef-lieu au Gandhara la ville de Peichaver, qui, du temps de Fa-hian, formait, avec son territoire, une province particulière. Parmi les villes du Gandhara, il nomme celle d'Ou-ta-ka-han-da, qui se trouvait au nord de l'Indus et qui faisait un riche commerce; elle avait vingt lis (ou deux lieues) de tour[2]. Outakahanda me paraît répondre à la ville qu'Albyrouny appelle Ouayhend, et qu'il place sur la rive occidentale du fleuve. C'est une des villes dans lesquelles il eut occasion de faire des observations astronomiques; elle se trouvait à quatorze parasanges de Peichaver, au nord du confluent de la rivière de Kaboul et de l'Indus; au temps d'Albyrouny, elle était le chef-lieu du Gandhara[3]. C'est à tort que M. Bœthlingk a confondu Outakahanda avec la ville actuelle d'Attock, qui se trouve sur la rive orientale du fleuve[4].

Au temps de Hiuen-thsang, la capitale de la contrée nommée Outchanna, ou plutôt Oudyana[5], et qui répond au pays appelé aujourd'hui *Kafirestan,* au nord des villes de Kaboul et de Lagman, était Pounghari. Pounghari me semble répondre

[1] *Râdjatarangini*, édition de M. Troyer, t. I, p. 456 et 568. On verra ci-dessous que la ville de Souraschtra existait encore au moment de l'arrivée des Arabes dans la vallée de l'Indus.

[2] *Foë-kouë-ki*, p. 379, n° 38.

[3] Comparez le Journal asiatique de septembre 1844, p. 256 (p. 114 du tirage à part), et le traité original, fol. 63 et 80. C'est par erreur qu'au lieu de *Gandhara*, j'ai écrit *Candahar*.

[4] *Grammaire de Panini*, préface de M. Bœthlingk.

[5] *Foë-kouë-ki*, p. 45 et p. 379, n° 39.

à la ville que les écrivains arabes et persans nomment Pendjehir, et dont le territoire a été jadis fameux par ses riches mines d'argent [1]. Le mot *Pendjehir,* ou, comme prononcent les Anglais, *Punshehir,* désigne encore à présent un des affluents de la rivière de Kaboul, sur les bords duquel la ville était bâtie.

Hiuen-thsang ne s'avança pas jusque dans les provinces persanes; mais le peu de mots qu'il dit sur ces vastes contrées nous apprend que les doctrines indiennes y avaient pénétré. De même que les marchands arabes et persans étaient dès lors répandus sur les côtes de l'Inde, des marchands indiens, tels que les Banians de nos jours, formaient des espèces de colonies dans les principaux marchés persans et même arabes [2]. Dans certaines villes, qui sont citées par le voyageur chinois [3], il y avait un temple consacré à Maheswara ou Siva, ce qui vient à l'appui de ce que dit Albyrouny, à savoir, que le culte de Siva avait fait de grands progrès dans les contrées situées à l'ouest de l'Indus et au sud-est. La capitale de la Perse est appelée, par Hiuen-thsang, du nom de Sourasthana [4]; les brahmanistes y entretenaient deux ou trois monastères, et les bouddhistes y avaient aussi formé des établissements. On lit de plus, dans une compilation chinoise, que cette ville était située sur les deux rives d'un fleuve nommé *Daga,* lequel coulait du nord au sud [5]. Ces diverses circonstances ne peuvent convenir qu'à la ville de Ctésiphon, bâtie sur le bord oriental du Tigre, en face de Séleucie. Le nom de *Daga* rappelle celui de *Diglito* ou de *Tigre,* donné par les indigènes au fleuve [6],

[1] *Géographie d'Aboulféda,* texte arabe, p. 464 et suiv.

[2] *Chronique de Thabary,* t. I, p. 186.

[3] *Foë-kouë-ki,* p. 393, n° 108; p. 394, n° 113.

[4] *Foë-kouë-ki,* p. 394, n° 114.

[5] Matouanlin, liv. 337, fol. 6. Ce passage a été indiqué par Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques,* t. I, p. 248.

[6] *Hist. nat. de Pline,* liv. VI, ch. XXXI.

nom dans lequel les Chinois, suivant leur usage, n'ont pas tenu compte de la lettre *l* ou *r*. A l'égard de la dénomination *Sourasthana*, je suis porté à croire que c'est une expression persane et indienne, et que son équivalent est *pays de Sour*. Or, par *Sour*, je pense qu'il faut entendre le pays des Assyriens, le *Sour* ou *Assour* de la Bible. On sait que les vallées du Tigre et de l'Euphrate virent successivement apparaître les empires de Ninive, de Babylone et de Ctésiphon. En Orient, où la capitale prend quelquefois le nom du pays même, la dénomination *Sourasthana* était un hommage rendu à la gloire de Ninus, de Sémiramis, de Nabuchodonosor et des Chosroès. Voici ce qu'on lit dans le Dictionnaire géographique arabe intitulé *Merassid-al-Itthilâ*, au mot *Sourestan* : « Le Sourestan est, suivant quelques auteurs, l'Irac (la Chaldée). On rattache au mot *Sour* celui des Syriens, qui sont les mêmes que les Nabathéens, et dont la langue est le Syriaque. D'autres disent que cette dénomination s'applique à l'Irac et à la Syrie; enfin, il y en a qui disent que c'est une partie du Khouzestan (la Susiane[1]). » Hamzah d'Ispahan dit que le Sourestan répondait à l'Irac[2].

Le voyageur chinois, à son premier passage à travers l'Hindoukousch, signale, dans le pays qu'il nomme Fan-yan-na, et qui répond à Bamian, des figures colossales sculptées sur le roc, et dont Alexandre Burnes a le premier donné la description[3]. Il dit positivement que ces sculptures étaient l'ouvrage des bouddhistes, et par conséquent postérieures à l'invasion d'Alexandre le Grand. Voici comment il s'exprime : « Le royaume

[1] سورستان قيل هى العراق واليها ينسب السريانيون وهم النبط ولغتهم السريانيه وقيل هى العراق وبلاد الشام وقيل هى بلد من خوزستان Voyez aussi le témoignage de Massoudi, *Recueil des Notices*, t. VIII, p. 180.

[2] Édition de M. Gottwald, p. 238.

[3] *Voyage des bouches de l'Indus à Bokhara*, traduction française, t. II, p. 173 et suiv.

de Fan-yan-na a deux mille lis (deux cents lieues) de l'est à l'ouest, et trois mille lis (trois cents lieues) du sud au nord. Les habitants professent le bouddhisme..... Sur le penchant d'une montagne située au nord-est de la ville royale, il y a une statue de Fo, taillée dans le roc; elle est haute de cent quarante ou cent cinquante pieds; elle est toute brillante d'or et chargée d'ornements précieux qui répandent un éclat éblouissant [1]. » On sait que la ville de Bamian fut détruite par les Tartares au temps de Gengis-Khan, et que la ville actuelle se trouve à une journée au midi de l'ancienne [2].

A son retour, Hiuen-thsang franchit l'Hindoukousch par une gorge qui commence au nord de la ville de Kaboul, et qui débouche auprès de la ville d'Enderab [3]. Le sulthan Baber, qui, dans le cours de ses expéditions guerrières, eut occasion d'étudier les divers sentiers qui mènent de la vallée de Kaboul dans le Khorassan et le Tokharestan, nous apprend que plusieurs chemins, voisins les uns des autres, traversaient l'Hindoukousch dans la direction de Kaboul vers les villes d'Enderab et de Bacalan, situées l'une près de l'autre [4]. Ce fut l'un de ces chemins que prit Tamerlan, dans son expédition de l'Inde, en allant et en venant [5]. Il ne paraît pas que, jusqu'à présent, aucun Européen se soit dirigé de ce côté [6].

[1] Traduction de M. Stanislas Julien; Voy. aussi le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 378, n° 34.

[2] Comparez la Chronique arabe d'Aboulfarage, p. 447, l'Histoire de Gengis-Khan, par Pétis de Lacroix, p. 398 et suiv. et l'Histoire des Mongols, de M. d'Ohsson, t. I, p. 294.

[3] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 395, n° 119.

[4] Version anglaise, p. 139.

[5] *Histoire de Timur-bec*, traduction de Pétis de Lacroix, t. III, p. 28 et 168.

[6] Peut-être il faut faire exception pour le jésuite portugais Goez. Malheureusement, la relation de ce missionnaire ne nous est point parvenue. Comparez du reste la grande carte de l'intérieur de l'Asie, qui accompagne la Description de l'Asie de M. Carl Ritter, et qui a été publiée en 1840 par M. Carl Zimmermann, avec la carte qui accompagne l'ouvrage de M. Édouard Thornton, intitulé *A Gazetteer of the countries adjacent to India*. Londres, 1844, 2 vol. in-8°, ainsi qu'avec les cartes de l'atlas qui est joint à la traduction fran-

Hiuen-thsang donne au pays qu'il nomme Tou-ho-lo, au nord de l'Hindoukousch, et qui correspond au Tokharestan, une étendue démesurée. Il comprend, sous cette dénomination, la partie orientale du Khorassan, le Badakschan et la partie occidentale du petit Tibet. L'auteur arabe Beladori, qui écrivait au milieu du IX^e^ siècle, attribue les mêmes limites au Tokharestan[1]. A cette époque, le bouddhisme avait fait de grands progrès dans la contrée, et les pratiques du culte bouddhique y étaient observées avec beaucoup de ferveur. La religion de Bouddha avait également pénétré dans la Transoxiane et dans les régions les plus reculées de la Tartarie et de la Chine. Dans la Transoxiane, il y avait des brahmanistes, des bouddhistes et des adorateurs du feu. L'écriture et les usages de l'Inde étaient devenus familiers aux tribus bouddhistes de la Tartarie.

Hiuen-thsang s'exprime ainsi au sujet du Tokharestan : « Ce pays a mille lis (cent lieues) du sud au nord, et trois mille lis (trois cents lieues) de l'est à l'ouest. A l'orient, il est resserré par les monts Tsong-ling; à l'occident, il touche à la Perse; au sud, il a les grandes montagnes neigeuses, et au nord, il s'appuie sur les Portes-de-Fer. Le Fa-tsou (Oxus) coule vers l'ouest, le long de ses frontières. Les Portes-de-Fer offrent, à gauche et à droite, une ligne de montagnes extrêmement élevées. Le sentier est étroit, et l'on y rencontre des précipices et des obstacles redoutables. Des deux côtés, s'élèvent des murs de pierre dont la couleur ressemble à celle du fer. On a fermé le passage avec des portes qu'on a consolidées avec du fer. Un grand nombre de sonnettes de fer sont

çaise de la Description de l'Indostan par le major Rennel.

[1] Manuscrit de Leyde, n° 430, fol. 466 et 469. Beladory place les villes de Merou et de Balkh dans le pays des Tokhar.

suspendues aux battants des portes. La solidité extraordinaire de ces portes leur a fait donner le nom de *portes de fer*[1]. »

Les géographes occidentaux n'ont point parlé de ce redoutable défilé, qui probablement formait la séparation de quelques chaînes de montagnes; c'est sans doute le lieu où, d'après l'auteur arabe Ibn-Sayd, fut placée une porte, sous le khalifat de Haroun-al-Raschyd, vers l'an 796 de notre ère, lorsque l'empire arabe se fut étendu jusqu'aux limites de la Tartarie. Ibn-Sayd s'exprime ainsi : « Al-bab (la porte) est un mot par lequel on désigne la porte qui fut élevée par Fadhl, fils d'Yahya (le Barmekyde), pour fermer le passage aux Turks qui venaient de l'orient, et qui faisaient des incursions sur les terres musulmanes. Là est un mur qui s'étend du nord au midi, et qui est défendu par deux châteaux. A l'orient se trouve Kasgar, etc.[2] »

A l'égard des monts Tsong-ling, qui tiennent une grande place dans les relations chinoises, on peut lire les passages de la relation de Hiuen-thsang qui s'y rapportent dans l'ouvrage

[1] Ce passage, qui est emprunté à la traduction de M. Stanislas Julien, répond à la page 377 de l'édition du *Foĕ-kouĕ-ki*, n° 17. A ce passage de Hiuen-thsang, se rapporte celui de Matouanlin, cité par Deguignes, *Histoire des Huns*, t. II, p. LXXII, et par Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 238.

[2] Traité de géographie d'Ibn-Sayd, manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, supplément, n° 1905, fol. 89. Voyez aussi la traduction de la Géographie d'Édrisi, tome I, p. 483, et le mémoire de M. Fraehn, intitulé *De musei Sprewitziani numis kuficis*, p. 105. Suivant l'auteur du *Modjmel*, il aurait été entrepris quelque chose d'analogue plusieurs siècles avant notre ère. On lit dans le *Modjmel* (*Journal asiatique*, d'avril 1841, p. 334) ces mots : « Isfendiar bâtit une muraille contre les Turks, à vingt parasanges au delà de Samarcand, et il fit placer dans l'eau de fortes chaînes de fer, pour que les Turks ne pussent la passer. » Un grand nombre de lieux portent le nom de *Portes-de-Fer*. (Voyez le traité d'Ibn-Haucal, p. 246 et 247 de la copie de Paris, ainsi que la traduction d'Édrisi, t. I, p. 484 et 488.) L'espagnol Clavijo (*Historia del gran Tamorlan*, p. 41) place dans la Transoxiane, au midi de la ville de Kesch, un défilé qu'il nomme *las Puertas del fierro*.

de M. le baron de Humboldt, intitulé *Asie centrale*[1]. Le voyageur dit de plus que les Tsong-ling s'appuient sur le milieu du Djambou-douîpa. Ces paroles ont besoin d'une explication particulière. L'auteur chinois, d'après une opinion qui se retrouve chez les écrivains brahmanistes et bouddhistes, suppose que la terre est divisée en quatre parties : la partie du nord, appelée *Kourou* ou *Outtara-Kourou;* la partie de l'ouest, nommée *Gôdhania* ou riche en bœufs; la partie de l'est, nommée *Videhâ,* et la partie du midi, qui est le Djambou-douîpa[2]. C'est dans le même sens que le monde est quelquefois désigné chez les Indiens par *les quatre mers;* ces mers sont celles qui baignent la terre aux quatre points cardinaux. Or, comme on le verra plus tard, les astronomes indiens font passer leur premier méridien sur leur presqu'île, et cette ligne est censée partir de l'île de Lanka, au sud de l'Inde, et aboutir au mont Mérou, du côté du nord. Il est donc évident que, dans la pensée de Hiuen-thsang, les monts Tsong-ling répondaient au Mérou, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient à l'extrémité septentrionale de la ligne qui partageait la presqu'île par le milieu[3].

Plusieurs des dénominations de la relation chinoise qui se

[1] T. II, p. 450 et suiv. Voyez aussi la carte qui accompagne la relation d'Alexandre Burnes (*Voyages de l'Indus à Bokhara*), ainsi que la carte de M. Carl Zimmermann, déjà citée. Berlin, 1840.

[2] *Foë-kouë-ki*, p. 80 et 81.

[3] Une conséquence naturelle des paroles de Hiuen-thsang, c'est que les monts Tsong-ling se trouvaient au centre du monde alors connu. C'est ce que Hiuen-thsang dit dans un autre endroit; voici ses expressions : « Au milieu du continent méridional du monde, sont les plus hautes cimes des grands monts neigeux, appelés Tsong-ling. A l'orient de ces cimes, se trouve l'empire de Tchin-tan (la Chine); au sud-est, le Thian-tchu (l'Inde); à l'ouest, le royaume de Pho-su (la Perse); au nord, sont les pays des barbares nomades. » (Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. II, p. 420.) Les écrivains indiens ont dit dans le même sens que le mont Mérou se trouve au milieu du monde. Quelques-uns paraissent avoir confondu le Djambou-douîpa avec le monde, et ils ont dit que le Mérou se trouvait au milieu du Djambou-douîpa. (Voyez le Traité d'Albyrouny, fol. 59.)

rapportent au Tokharestan, à la Transoxiane et au petit Tibet, sont méconnaissables pour nous. En voici quelques-unes qui me paraissent convenir à des lieux susceptibles d'être déterminés.

Sur le versant septentrional de l'Hindoukousch, Hiuen-thsang place les villes d'Antarava ou Enderab [1], et Vagalan ou Bagalan [2]. Il met dans le Tokharestan les villes de Talkan ou Thalekan [3], Holoma ou Kholom [4], Khousta ou Khosta [5], Kourana ou Kouran [6], et Mounkan ou Pounkan [7]. La dénomination Khotolo [8] rappelle le Khotl des traités arabes et de nos cartes actuelles. La-hou répond probablement à Lah ou Ladak, dans le petit Tibet [9], et Palastana au Baltestan [10]. Souman, du côté du Badakhschan [11], est l'équivalent de Schouman, nom d'une ville dont les Arabes firent plus tard le boulevard de leurs possessions contre les incursions des tribus turkes [12]. Presque tous ces noms se retrouvent dans les relations des premières conquêtes des Arabes aux environs de l'Oxus.

Dans la Transoxiane sont indiquées les villes de Bokha ou Bokhara [13], Kosanika ou Koschanyé [14], et Samakan ou Samarkand [15]. Le voyageur chinois vante les lumières des habitants de Samarkand et leur habileté dans les arts.

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 395, n° 120; texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 463.

[2] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 377, n° 26; *Géographie d'Aboulféda*, p. 447.

[3] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 378, n° 32; *Géographie d'Aboulféda*, p. 458.

[4] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 377, n° 20; *Géographie d'Aboulféda*, p. 447.

[5] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 396, n° 121; *Géographie d'Aboulféda*, p. 452.

[6] *Foĕ-kouĕ-ki*, p 397, n° 131; *Merassid-al-itthila*, au mot كوران.

[7] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 396, n° 123.

[8] *Ibid.* p. 377, n° 24.

[9] *Ibid.* p. 377, n° 25.

[10] *Ibid.* p. 397, n° 129.

[11] *Ibid.* p. 377, n° 21.

[12] *Géographie d'Aboulféda*, p. 504.

[13] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 376, n° 13.

[14] *Ibid.* p. 376, n° 11; *Géographie d'Aboulféda*, p. 492. Les Chinois appellent aussi cette ville Koueï-Chouang, ce qui semble l'identifier avec le Kouschan des écrivains arméniens. (Voy. ci-devant, p. 82.)

[15] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 376, n° 8.

Le Yaxarte est appelé par Hiuen-thsang du nom de Ye-ho[1]. Sur la rive septentrionale était située la ville de Tche-tchi, dont le nom est écrit, dans le *Schah-nameh*, sous la forme *Tchatch*, et qui est appelée chez les Arabes Schasch[2]. C'est la ville qui porte aujourd'hui le nom de Taschkend. Taschkend est une dénomination turke, signifiant *ville de pierre*. Albyrouny, qui écrivait à une époque où les anciennes traditions n'étaient pas encore effacées, dit que c'est là qu'il faut placer la *Tour de pierre* dont Ptolémée a parlé dans sa Géographie[3].

Au nord-est de Taschkend sont indiquées les villes de Noutchikan ou Nousdjan[4] et de Talas ou Tharaz[5]. Pe-chouï, dont le nom signifie en chinois *eau blanche*, répond à Espydjab[6]. Plus au midi, près des rives du Yaxarte, était la ville de Pahana ou Fergana, qui dominait sur un territoire considérable[7].

Hiuen-thsang ne s'est pas exprimé d'une manière nette sur les limites respectives de l'empire chinois et de l'empire persan, ni sur les diverses tribus d'origine turke, qui, depuis longtemps, étaient établies entre les deux empires. Les Turks étaient maîtres, à cette époque, de la Transoxiane, du Tokharestan et du petit Tibet. Hiuen-thsang comprend toutes leurs tribus sous la dénomination générale de *Toukioué;* et ce qui résulte de plus saillant de son récit, c'est qu'elles n'avaient pas de chef unique, mais que chaque ville formait une principauté particulière. Ferdoussi fait mention, dans le *Schah-nameh*[8], sous le règne

[1] *Foë-kouë-ki*, p. 376, n° 5.

[2] *Schah-nameh*, édit. de Macan, p. 982 et 1659; *Géographie d'Aboulféda*, p. 494.

[3] *Relation des voyages des Arabes et des Persans, dans l'Inde et à la Chine*, t. I, p. CLIX.

[4] *Foë-kouë-ki*, p. 376, n° 4; *Merassid-al-Itthila*, au mot نوشجان.

[5] *Foë-kouë-ki*, p. 376, n° 3; *Géographie d'Aboulféda*, p. 496, au mot طراز.

[6] *Foë-kouë-ki*, p. 376, n° 3; *Géographie d'Aboulféda*, p. 494. Voyez aussi les Mémoires sur l'Arménie, par Saint-Martin, t. II, p. 48; et les Recherches sur les langues tartares, par Abel-Rémusat, p. 286.

[7] *Foë-kouë-ki*, p. 376, n° 6; *Géographie d'Aboulféda*, p. 502.

[8] Édition de Macan, p. 1659.

de Cosroès Nouschirevan, d'un prince de Tchatch. Du reste, entre le départ et le retour du voyageur chinois, les Arabes envahirent la Perse; et cet événement, dont Hiuen-thsang n'a pas dit un mot, modifia nécessairement l'ancien état des choses.

La domination chinoise s'était autrefois étendue jusqu'aux bords de l'Oxus et de la mer Caspienne. D'ailleurs, en aucun temps, les populations sauvages de la Tartarie ne purent s'empêcher de rendre hommage à une civilisation qui avait donné un nouvel aspect aux bords du fleuve Bleu et du fleuve Jaune. Mais, au moment où Hiuen-thsang se mit en route, l'autorité des mandarins ne dépassait pas les monts Tsong-ling. De temps en temps, les princes turks, et même les princes indiens, envoyaient des députés dans le Céleste empire. Les chroniques chinoises ne manquent pas de rapporter à leur date ces ambassades, et elles disent, suivant la formule ordinaire, qu'on venait s'acquitter du tribut envers le *Fils du ciel;* mais la vérité est que ces princes jouissaient d'une indépendance complète. En général, le gouvernement chinois, bien loin de chercher à étendre sa puissance, déjà si vaste, aimait mieux se circonscrire dans ses limites naturelles. Les armées chinoises ne recommencèrent à dépasser les monts Tsong-ling qu'au moment où Hiuen-thsang rentrait dans sa patrie. On vit alors l'étendard chinois se déployer de nouveau dans la Transoxiane, le Tokharestan et le petit Tibet; et cette espèce de réaction fut probablement l'effet des rapides conquêtes des Arabes et de l'état d'impuissance où se trouvaient les tribus turkes. On peut consulter, sur ces divers événements, un mémoire d'Abel-Rémusat, intitulé *Remarques sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'Occident,* et inséré dans le tome VIII du Recueil de l'Académie. Abel-Rémusat a reproduit ce mémoire, abrégé dans quelques

parties et développé dans d'autres, dans le tome I de ses Nouveaux mélanges asiatiques; il y est intitulé *Sur quelques peuples du Tibet et de la Boukharie.*

Mais si, dans le mémoire d'Abel-Rémusat, on trouve une foule de faits nouveaux et exacts, il y en a quelques-uns qui, ce me semble, ne sont pas expliqués suffisamment, ou qui le sont d'une manière tout à fait erronée. La source principale où Abel-Rémusat a puisé, est la grande compilation chinoise rédigée par Matouanlin, et intitulée *Wen-hian-thoung-khao*[1]. Or Matouanlin écrivait dans le XIV^e^ siècle de notre ère, à une époque où les invasions arabes et les conquêtes de Gengis-khan avaient entièrement changé la face du pays. Les anciennes relations chinoises n'étaient pas une ressource suffisante; ces relations auraient eu besoin d'être accompagnées de cartes exactes, et les anciennes cartes chinoises sont de l'exécution la plus grossière. Pour donner une idée des erreurs dans lesquelles Matouanlin est tombé, il suffira de rappeler qu'il a confondu les Arabes, appelés de son temps du nom de Tazi[2], avec les Tiao-tchi, ramification de la tribu tartare des Yue-tchi, dont il a déjà été parlé[3].

Le défaut que je reproche à Matouanlin, et qui était inévitable, n'est pas moins sensible dans le recueil intitulé *Pian-i-tian*, composition qui a été souvent mise à contribution par nos sinologues. Ce recueil, qui n'a guère plus d'un siècle d'existence, renferme des extraits fort précieux sur l'Inde et les contrées voisines. Mais lorsque le compilateur essaye de rapprocher les témoignages entre eux, il lui arrive quelquefois de

[1] Abel-Rémusat a donné une notice de cet ouvrage dans ses Nouveaux mélanges asiatiques, t. II, p. 166 et suiv. Klaproth en a publié une autre dans le Journal asiatique de juillet et août 1832.

[2] *Histoire des Mongols*, par M. d'Ohsson. La Haye, 1834, t. I, p. 217.

[3] *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 248; et ci-devant, p. 81 et suiv.

faire les confusions les plus étranges. C'est ainsi qu'à propos de la ville de Kholom, qui est située dans le Tokharestan, il reproduit un long fragment qui se rapporte à l'île d'Hormuz, dans le golfe Persique[1].

On a vu qu'Abel-Rémusat avait confondu le Gandhara, qui se trouve sur les bords du haut Indus, avec le Candahar actuel, situé dans l'Afghanistan. Or, à une certaine époque, les armées chinoises qui occupaient le petit Tibet s'avancèrent jusque sur le territoire du Gandhara; Abel-Rémusat n'hésita pas à conclure de ce fait, que les Chinois pénétrèrent dans l'Afghanistan. Une fois ce fait admis, il n'en coûtait pas davantage de faire promener les armées chinoises dans d'autres provinces de l'Inde, au midi de l'Hindoukousch et de l'Himalaïa. Les écrivains chinois font mention d'un pays qu'ils nomment Ki-pin, et qui, d'après certains passages de la compilation de Matouanlin, pourrait répondre à la vallée de Kaboul, connue dans l'antiquité sous le nom de Cophène; et comme il est dit quelque part que les armées du Céleste empire envahirent le Ki-pin, Abel-Rémusat a cru que le royaume actuel de Kaboul fut soumis, à une certaine époque, à la Chine[2]. Mais cette opinion est sujette à de graves difficultés. Fa-hian, se trouvant dans le petit Tibet, et se dirigeant vers la vallée de Kaboul, dit qu'un de ses compagnons le quitta pour aller dans le Ki-pin[3]. Si le Ki-pin est la Cophène, il n'y avait pas lieu pour les deux compagnons de se séparer. De son côté, Hiuen-thsang, en faisant la description de la vallée de Cachemire, dit qu'à une certaine époque, le nom de Ki-pin avait été donné à ce royaume[4]. On

[1] *Pian-i-tian*, liv. 73, f. 1. M. Abel-Rémusat a signalé une autre erreur grossière du même compilateur, *Foë-kouë-ki*, p. 315.

[2] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII, p. 97 et 98; *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 205 et suiv.

[3] *Foë-kouë-ki*, p. 23.

[4] *Ibid.* p. 381, n° 44.

retrouve un Ki-pin dans la Transoxiane, un autre au nord des monts Tsong-ling[1]. M. Stanislas Julien a reconnu que la valeur du signe chinois rendu jusqu'ici par *ki,* est *ka;* en effet, ce signe forme la première lettre du nom de Kaniska, si souvent cité dans ce mémoire. Peut-être le Ki-pin dont parlent Fa-hian et Hiuen-thsang, répond-il à la province du royaume de Cachemire nommée Kampana, province dont le nom se rencontre fréquemment dans l'histoire sanscrite de Cachemire. Klaproth, sur la carte qui accompagne l'édition du *Foĕ-kouĕ-ki,* a placé le Ki-pin sur le versant septentrional de l'Hindoukousch, dans le Tokharestan.

Quoi qu'il en soit, le Ki-pin subjugué par les armées chinoises, ne peut pas être la Cophène, et il y a lieu de croire que jamais les guerriers du Céleste empire n'ont dépassé l'Himalaïa et l'Hindoukousch. Les points extrêmes où ils sont parvenus sont Bamian, le Gandhara, le petit Tibet, y compris la vallée de Cachemire, et le Tibet proprement dit. On m'opposera peut-être un passage de la relation de Hiuen-thsang, où, à propos du Pendjab, il est parlé d'une espèce de colonie chinoise. Hiuen-thsang, faisant mention d'un lieu appelé Tchinapati, dénomination qui signifie *prince institué par la Chine,* dit qu'on mangeait dans ce lieu des pêches et des poires qui avaient été introduites par un prince chinois, d'où elles étaient appelées *Tchinani,* c'est-à-dire *venues de Chine*[2]. Mais en rapprochant ce passage de ce que Hiuen-thsang avait dit précédemment dans sa description de Kaboul[3], on reconnaît que le prétendu prince chinois était le fils d'un prince tartare des environs des monts Tsong-ling, que le roi Kaniska, dont

[1] On peut consulter, sur les différents Ki-pin, le *Pian-i-tian,* liv. LIII.

[2] *Foĕ-kouĕ-ki,* p. 381, n° 48.

[3] *Foĕ-kouĕ-ki,* p. 378; traduction de M. Stanislas Julien.

il a été parlé ci-devant, s'était fait donner en otage. On a vu qu'en effet l'influence chinoise s'étendit, dès avant notre ère, jusqu'à l'Oxus et à la mer Caspienne. Or le jeune prince avait été élevé dans les idées chinoises, et il avait conservé les goûts de son enfance pendant son séjour dans le Pendjab.

Section III. — Depuis l'arrivée des Arabes dans la vallée de l'Indus, jusqu'au milieu du xi^e^ siècle de l'ère chrétienne.

Nous voici arrivés à l'époque où les Arabes, enflammés par les prédications de Mahomet, se montrèrent pour la première fois sur la scène du monde. On sait qu'immédiatement après la mort du prophète ils se répandirent en Syrie, en Mésopotamie et en Égypte. Bientôt la Perse fut envahie, et les deux principautés de Kaboul et du Sind, ainsi que les contrées situées au nord et à l'orient de l'Oxus, furent menacées. Beladory s'accorde avec Hiuen-thsang, relativement aux colonies indiennes établies dans le cœur de la Perse et sur les bords du golfe Persique. Les Djath ou Zath, et d'autres populations indiennes, avaient formé des établissements sur les côtes de l'Arabie et de la Perse, comme les Arabes et les Persans l'avaient fait sur les côtes de l'Inde [1].

Les rivages de l'Inde, du côté qui fait face à l'Arabie, ne tardèrent pas à être exposés aux incursions des habitants de l'Oman et de la côte de Bahreïn, pays adonnés de tout temps aux entreprises de mer. Dès l'an 16 de l'hégire (637 de J. C.), une flotte, partie de l'Oman, va faire une descente dans l'île de Tana, non loin de la ville actuelle de Bombay. Une autre flotte, partie de Bahreïn, attaque, dans le golfe de Cambaie, la ville de Barous ou Baroudj, la Barygaze des géographes

[1] Relation de Beladory, manuscrits de Leyde, n° 430, p. 427 et suiv.

de l'antiquité. Une troisième expédition se dirige vers les bouches de l'Indus[1].

Il y avait alors sur les bords de la mer, aux environs de l'embouchure de l'Indus, une ville florissante par son commerce, que les écrivains arabes nomment Al-Daybal[2]; c'est probablement une altération du mot sanscrit *dêvâlaia* ou séjour des dieux, vu qu'il se trouvait un temple célèbre dans la contrée. On lit dans la description du Sind, par Al-Estakhry[3], que la ville était située à l'occident du fleuve, et telle est la position qu'elle occupe sur la carte qui accompagne la description du pays. Ibn-Haucal dit aussi[4] que le fleuve se déchargeait dans la mer, à l'orient de la ville. Si donc on lit, un peu auparavant[5], que Daybal se trouvait sur la rive orientale de l'Indus, ce ne peut être que par l'effet d'une inadvertance de copiste. On verra d'ailleurs bientôt que, lorsque les Arabes conquirent Daybal, ce fut avant d'avoir franchi le fleuve[6]. Suivant Ibn-Haucal, le territoire de Daybal était aride, comme l'est encore toute la côte voisine; on n'y voyait qu'un petit nombre d'arbres, notamment des palmiers. La ville elle-même avait une chétive apparence; mais il s'y faisait un riche commerce, et son port servait de point de relâche aux navires qui montaient et descendaient le fleuve[7].

Les premières expéditions des Arabes eurent lieu sous le règne du khalife Omar, prince si remarquable par son énergie

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 156 (p. 182 du tirage à part).

[2] الديبل. Le nom est quelquefois écrit *Al-Daybul*. (Voy. le texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 348 et 349.)

[3] *Liber climatum*, p. 78.

[4] Recueil de M. Gildemeister, p. 36. Édrisi dit la même chose, t. I de la traduction française, p. 161.

[5] Recueil de M. Gildemeister, p. 30.

[6] L'emplacement de Daybal me paraît correspondre au lieu nommé maintenant Karachi. Dans ce lieu, sur les bords de la mer, est encore un temple idolâtre très-vénéré dans la contrée. (Voyez Lepredour, *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde*, d'après Horsburg, t. I, p. 547.)

[7] Recueil de Gildemeister, p. 28 et 30.

et par la vigueur qu'il imprima au nouveau gouvernement. Cependant, elles se firent à son insu; et quand il en apprit la nouvelle, il les désapprouva [1]. Les Arabes avaient, en ce moment, formé des entreprises qui semblaient au-dessus des forces humaines, et le khalife craignait que le nouvel empire ne s'épuisât en trop embrassant.

L'an 22 de l'hégire (643 de J. C.), Abd-Allah, fils d'Amer, envahit le Kerman et s'empara de Kouaschyr, capitale de la province. Il occupa ensuite le Sedjestan et se disposa à pénétrer dans le Mékran. Le gouverneur persan du Mékran, n'ayant plus rien à attendre du gouvernement central, se mit en rapport avec le roi du Sind, qui probablement était Tchotch, et ils firent tous deux alliance. Abd-Allah marcha contre eux et les vainquit. Telle était son ardeur, qu'il eût voulu envahir le royaume du Sind; mais le khalife, fidèle à sa politique, s'y opposa [2].

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 156 (p. 182 des Fragments).

[2] Ce fait est emprunté à l'auteur du *Tarykh-Guzydeh*, auteur grave, mais qui écrivait dans le XIV^e^ siècle de notre ère. Voici ce qu'on lit dans le manuscrit persan, fonds Brueys, n° 9, fol. 64 v.: وبکرمان رفت وکرمانیان از مردم کوج وبلوج مدد خواسته عبد الله ابن عامر با ایشان حرب کرد وبحرب شهر کواشیر که دار الملك کرمانست مخر کردانید وبسیستان رفت وحاکم آنجا حصاری شد وعبد الله ولایت حدود سیستان مخر کرد وچون حاکم سیستان دید که شهر چون خیمهٔ بی طناب شد صلح کرد وعبد الله عزیمهٔ مکران کرد وملك مکران از حاکم سند مدد خواست وهر دو با همدیکر متفق شدند وعبد الله بر ایشان شبخون برد وظفر یافت واز عمر خطاب اجازت خواست تا از آب سند بگذرد وعمر خطاب اجازت نداد واین احوال در سنه اثنی وعشرین بود «Abd-allah fils d'Amer se rendit dans le Kerman; les habitants ayant demandé du secours aux Koudj et aux Baloudj, Abd-allah leur fit la guerre et entra de force dans la ville de Kouaschyr, capitale du Kerman. Ensuite il pénétra dans le Sedjestan, et il assiégea le gouverneur dans sa capitale. Quand le gouverneur vit que la province était envahie, et que la capitale était comme une tente dont on a détaché les cordes, il demanda la paix. Alors Abd-allah se porta dans le Mekran; en vain le chef du Mekran sollicita l'appui du

Osman, quand il fut parvenu au khalifat, confia l'administration de l'Irac à Abd-Allah, qui était son cousin. Or, tant que le siége du gouvernement resta confiné à Médine, puis à Damas, l'émir de l'Irac était chargé de la direction des affaires dans les contrées situées à l'orient du Tigre. Abd-Allah reçut ordre du khalife de faire explorer les provinces de l'Inde par un homme intelligent. Les intentions du khalife furent remplies; mais il paraît que l'homme à qui l'émir avait confié cette mission, fut surtout frappé de l'aridité d'une partie des contrées qui touchent à la presqu'île, et de l'état sauvage des habitants. Il dit que si l'on envoyait une armée nombreuse, elle périrait, faute de vivres; tandis qu'une petite armée serait hors d'état de se frayer un passage. D'après son rapport, toute idée d'invasion dans ces régions fut abandonnée[1].

Néanmoins, tel était l'entraînement général, que des expéditions se faisaient de tous les côtés, soit avec le consentement tacite du khalife, soit d'après des impulsions individuelles. L'appât d'un riche butin n'était pas étranger à l'esprit d'entreprise. Suivant Beladory, Abd-Allah fit envahir le Sedjestan par un de ses cousins nommé Abd-Alrahman, fils de Samrah. Abd-Alrahman s'avança vers la ville de Zarendj, et assiégea le marzeban ou gouverneur persan dans son palais. Ce jour-là était un jour de fête. Le gouverneur demanda la paix, et se soumit à un tribut de deux millions de dirhems ou pièces d'argent, et à la remise de deux mille pages. Les Arabes envahirent le territoire indien, entre les villes de Zarendj et de Kasch, auprès du lac Zerreh; ils se rendirent aussi maîtres

prince du Sind, et ils firent alliance l'un avec l'autre. Abd-allah les surprit de nuit et les défit. Abd-allah demanda à Omar la permission d'aller en avant et de franchir l'Indus; mais le khalife ne le voulut pas. Ces événements se passèrent dans l'année 22.»

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 157 (*Fragments arabes et persans*, p. 183).

du pays situé entre l'Alrakhodj, l'Arachosie des géographes de l'antiquité, et la province d'Al-Daver. Arrivés dans la dernière province, ils assiégèrent les idolâtres dans la montagne du Zour, nom d'une idole d'or célèbre dans le pays, et ceux-ci demandèrent la paix. Abd-Alrahman avait amené huit mille hommes avec lui, et le butin fut si considérable, que chacun reçut, pour sa part, quatre mille pièces d'argent. L'idole, nommée Zour, avait deux rubis en guise d'yeux. Abd-Alrahman lui coupa la main et lui arracha les deux yeux; puis il dit au marzeban : « Tu peux prendre l'or et les pierreries; j'ai voulu seulement te montrer que cette figure n'avait le pouvoir de faire ni bien ni mal. » Les musulmans s'emparèrent aussi de la ville de Bost[1].

L'Arachosie était située au sud du royaume de Kaboul et au nord du royaume du Sind. Le pays du Dâver se trouvait à l'ouest du Kaboul. On lit ces mots dans le *Merassid-al-itthilâ* : « Les habitants de Dâver nomment leur pays Remyd (Zemyndâver); c'est une province considérable, où se trouvent des villes et des bourgs; elle est contiguë à l'Alrakhodj et au Gour; c'est même le boulevard du Gour du côté du Sedjestan. Les deux principales villes du pays sont bâties sur les bords du

[1] Man. de Leyde, p. 453. Voici le texte :

ثم ولى ابن عامر عبد الرحمن بن سمرة بن حبيب بن عبد شمس سجستان فاتى زرنج فحصر مرزبانها فى قصره فى يوم عيد لهم فصالحه على الفى الف درهم والفى وصيف وغلب ابن سمرة على ما بين زرنج وكش من ناحية الهند وغلب من ناحية طريق الرخج على ما بينه وبين بلاد الداور فلما انتهى الى بلاد الداور حصرهم فى جبل الزور ثم صالحهم فكانت عدة من معه من المسلمين ثمانية الف فاصاب كل رجل منهم اربعة الف ودخل على الزور وهو صنم من ذهب عيناه ياقوتان فقطع يده واخذ الياقوتين ثم قال للمرزبان دونك الذهب والجوهر وانما اردت ان اعلمك انه لا يضر ولا ينفع وفتح بست وزانل (زابل) بعدها

La montagne du Zour est mentionnée dans le *Merassid-al-itthilâ*, au mot زور.

Hendmend. » Ces paroles fixent la position du Dâver. On peut, d'ailleurs, consulter la carte qui accompagne la description du pays, par Al-Estakhry[1].

A l'égard de la montagne du Zour, les écrivains arabes ne nous disent rien de particulier; mais on trouve quelques renseignements dans les relations modernes des Européens. Voici ce que dit M. Mountstuart-Elphinstone : « Le lac Zerreh est désigné, par les indigènes, sous les noms de *Mer de Zour* et *de Khâdjeh*. Au centre s'élève une colline isolée nommée le *Kohi-Zour* ou Montagne de Zour, quelquefois aussi Fort de Roustem. La tradition veut que ce lieu ait été une forteresse à une époque reculée; son escarpement et son élévation en font un lieu de refuge pour les habitants du pays[2]. » D'un autre côté, M. Édouard Conolly, qui a exploré avec soin ces régions jusqu'ici peu fréquentées, nous apprend que la montagne de Zour, ou, comme l'appellent quelques-uns, la montagne de Khwadjeh, ne se trouve pas dans le lac Zerreh, mais aux environs, dans une espèce de marais formé par les débordements du Helmend, et appelé Hamoun[3]. Ce marais, dont le nom est synonyme de plaine, communique avec le lac Zerreh, et la montagne de Zour est située à environ un mille de la côte orientale[4]. Il résulte clairement du récit de Bela-

[1] *Liber climatum*, p. 102 et suiv. Voy. aussi Édrisi, trad. franç. t. I, p. 449 et 457. Le pays de Dâver est encore connu sous ce nom; on le nomme *Dâver* et *Zemyndâver* ou pays de Dâver. Voy. l'*Histoire de Nader-Chah*, traduite du persan par Williams Jones; Londres, 1770, seconde partie, p. 229, au mot *Zemindaour*.

[2] *Account of the Kingdom of Caubul*, 2e édition, vol. II, p. 220.

[3] هامون Le texte anglais porte par erreur حامون

[4] Édouard Thornton, *A Gazetteer of the countries adjacent to India*, au mot *Hamoon*. Il s'agit peut-être de cet endroit dans le récit que Ferdoussy fait d'une expédition ordonnée par Efrassyab, un grand nombre de siècles avant notre ère. (Voy. le *Schahnameh*, édition de M. Mohl, t. I, p. 412 et suiv. Au lieu de *Hamoun*, M. Mohl a écrit partout *Désert*.)

dory, que, conformément à ce qu'avait dit Hiuen-thsang, les doctrines indiennes avaient fait de grands progrès à l'occident de la vallée de l'Indus, et dans toute la Perse orientale. Il reste à savoir de quelle divinité indienne Beladory a voulu parler. Il s'agit probablement ici d'une statue du soleil; en ce cas, *Zour* représenterait le mot sanscrit *Soûrya*. On a vu ci-devant[1] le témoignage d'un écrivain indien qui compte trois temples du soleil. Une circonstance remarquable, c'est que, suivant un écrivain arabe, indépendamment de la maison d'Or ou temple du soleil de Moultan, dont il sera parlé bientôt, il y en avait une seconde au milieu des déserts du Mekran et de la province de Candahar. Les personnes dévotes, parmi les Indiens, se rendaient en pèlerinage auprès de ce temple; les malades, de quelque nature que fût leur mal, étaient sûrs d'y recouvrer la santé[2].

Bientôt les Arabes pénétrèrent dans les montagnes situées le long de la vallée de l'Indus, au midi du royaume de Kaboul, là où habite la race belliqueuse des Afghans. Ainsi le royaume de Kaboul et le royaume du Sind se trouvèrent limitrophes du nouvel empire. Ces deux états reçurent le titre des Deux-Faradj[3] ou des deux frontières.

Les guerres intestines qui survinrent parmi les musulmans, à l'occasion de la lutte entre le khalife Ali et Moavia, rallentirent pendant quelque temps les efforts que les sectaires faisaient à l'orient de la Perse; mais elles ne les arrêtèrent pas tout à fait. L'an 38 de l'hégire (659 de J. C.), Harb, fils de Marra, se rendit, avec la permission du khalife Ali, sur la frontière, où il fit un riche butin. L'an 42 (662 de J. C.), il pénétra dans le pays de Kykan, que Beladory place dans le

[1] Pag. 99.

[2] *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 223 v.

[3] الفرجان Uylenbroek, *Iracæ persicæ descriptio*, p. 67.

Sind, du côté du Khorassan: c'est probablement la contrée que Hiuen-thsang nomme Kikan[1], et qui paraît avoir été située au sud-ouest de Kaboul. L'an 44 de l'hégire (664 de J. C.), Mohalleb, fils d'Abou-Sofra, dont le nom est resté célèbre chez les Arabes pour sa générosité, pénétra dans le cœur du royaume de Kaboul, et s'avança jusque dans la province de Lamghan, d'où il emmena douze mille captifs. Il se porta également à Banna, ville qui était située au sud-est de la capitale, et qui paraît répondre à la ville nommée Bana par le voyageur chinois Fa-hian[2]. D'autres expéditions eurent lieu sur le territoire de la ville de Cosdar, qui existe encore aux environs de Kelat[3], et sur le territoire de Candâbyl, qui paraît avoir été une ville considérable, à cinq parasanges de Cosdar. Quelques-unes de ces expéditions échouèrent; mais rien ne pouvait abattre l'ardeur des sectaires[4]. A mesure que les Arabes s'approchèrent de la vallée de l'Indus, ils rencontrèrent sur leur passage les Djath ou Zath et les Meyd, dont il a déjà été parlé plusieurs fois.

Cependant Tchotch était mort, et il avait eu pour successeur un de ses fils nommé Saasaa[5]. On a vu que Tchotch était brahmaniste; il paraît néanmoins que, dans le royaume de Sind, la masse de la population était restée bouddhiste : ce qui le fait croire, c'est que, dans le récit des auteurs arabes,

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p, 395, n° 117.

[2] *Ibid.* p. 96 et ci-devant, p. 109 et 110.

[3] On lit dans le *Merassid-al-itthila* que Cosdar était le chef-lieu de la province nommée Thouran. Or il me paraît que le Thouran s'étendait, au midi, jusqu'à la mer; car je rattache au nom de cette province le golfe de Thouran, dont parle Albyrouny, et qui ne peut se rapporter qu'au golfe appelé maintenant Sonmyany.

[4] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 157 et suiv. (p. 183 et suiv. des Fragments).

[5] *Chronique de Thabary*, man. arabe du suppl. n° 744. p. 140; *Chronique de Ferischtah*, version anglaise, t. IV, p. 403. Thabary ne rapporte pas le nom de Tchotch, et il écrit le nom de Saasaa صَصّة; ce même nom est écrit par Ferischtah صعصعه.

chaque fois qu'il s'agit des ministres du culte, on les désigne par le mot *samanéen*. De plus, les écrivains arabes des premiers temps se servent du mot *bodd* pour indiquer à la fois une idole du pays et un temple d'idoles. Voici en quels termes Beladory décrit le temple de la ville de Daybal : « Il y avait à Daybal un grand bodd surmonté d'un long mât; sur le mât était un drapeau rouge qui, lorsque le vent soufflait, se déployait sur la ville. Le bodd est, dit-on, un grand minaret qui renferme une ou plusieurs idoles; l'idole est placée dans le minaret même. Les Indiens donnent, en général, le nom de bodd à tout ce qui fait partie de leur culte, et qui est l'objet de leur vénération. On appelle aussi une idole bodd [1]. » Non-seulement ce passage indique un temple bouddhique, mais il paraît s'appliquer à un stopa, espèce de tour qui accompagnait souvent les temples. Le mot bodd semble répondre à une expression qui se rencontre dans les relations chinoises, et qui a été rendue par *feou-thou* ou plutôt *foth :* cette expression sert à la fois à désigner un bouddha et l'édifice qui contenait son image. « *Feou-thou,* dit Klaproth, est le nom qu'on donne aux pyramides ou obélisques qui renferment des sarira ou reliques de Shakya ou d'autres saints personnages. On appelle également ainsi les chapelles dans lesquelles sont placées leurs images [2]. »

Les rois de Kaboul professaient aussi le bouddhisme. Albyrouny dit que ces princes étaient d'origine turke; c'est ce qu'attestent aussi Beladory et Thabary. Du reste, nous n'avons que très-peu de renseignements à leur sujet. Beladory, Tha-

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 167 (p. 193 des Fragments arabes et persans); ci-devant, p. 90.

[2] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 19, 41, 50, 91 et 355. Le mot bodd, du reste, a été appliqué, par les écrivains arabes, à des temples qui n'étaient pas bouddhiques, par exemple, au temple du soleil, à Moultan. (Voyez *Journal asiatique*, de février 1845, p. 174; p. 200 des Fragments.)

bary et Massoudy désignent les princes de cette dynastie par une épithète commune à tous, et cette épithète, qui est étrangère à la langue arabe, a été altérée par les copistes, au point qu'elle est devenue méconnaissable [1].

On a vu que, dans l'intervalle du voyage de Fa-hian à celui de Hiuen-thsang, le royaume de Kaboul s'était considérablement agrandi. Il s'étendait jusqu'à l'Indus. Néanmoins, les rois de Kaboul n'opposèrent qu'une faible résistance aux armes musulmanes, et s'ils ne furent pas tout de suite emportés par le torrent, ce fut grâce aux troubles qui désolèrent à plusieurs reprises l'islamisme.

Au rapport de Beladory, sous le khalifat de Moavia, Abd-Alrahman, fils de Samrah, pénétra jusqu'auprès de la ville de Kaboul, et, après un mois de siége, s'empara de cette cité. Il subjugua aussi les provinces voisines, notamment l'Alrakhodj. Le roi de Kaboul ayant fait un appel aux guerriers de l'Inde, les musulmans furent chassés de Kaboul. Il s'avança dans le Zabulestan et dans l'Alrakhodj, et s'empara de la ville de Bost; il conquit également le pays du Dâver. Cependant, à l'approche d'une nouvelle armée musulmane, il offrit de se soumettre et de payer un tribut annuel d'un million. La paix fut faite à cette condition [2].

Mais bientôt l'empire musulman fut de nouveau déchiré. Tandis qu'il y avait un khalife à Damas, un autre khalife fut proclamé à la Mekke. Le roi de Kaboul profita du désordre pour s'affranchir du tribut. On était alors dans l'année 64 de l'hégire (683 de J. C.). Abd-Allah, fils de Zobeyr, le khalife de la Mekke, ayant reçu la soumission des peuples de l'Irac, investit du gouvernement de cette province Harb, fils d'Abd-Allah, surnommé Al-Coba [3], et celui-ci confia l'administration

[1] Ci-devant, p. 71 et 72. — [2] Manuscrit de Leyde, p. 455 et 456. — [3] القباع

du Sedjestan à Abd-Alazyz, fils de l'ancien gouverneur de l'Irac, Abd-Allah, fils d'Amer. Abd-Alazyz déclara la guerre au roi de Kaboul, et, dans le combat qui eut lieu, le prince fut vaincu et tué. La guerre continua sous son successeur, et celui-ci fut obligé de se soumettre au tribut. Cependant ces princes, chaque fois qu'ils en trouvaient l'occasion, reprenaient leur indépendance [1].

Enfin, l'empire fondé par Mahomet recouvra son unité. Les khalifes Ommyades, qui avaient établi leur résidence à Damas, restèrent les maîtres du pouvoir, et l'islamisme reprit son ascendant. Sous le khalifat d'Abd-Almalek, le fameux Hedjadj, gouverneur de l'Irac, qui avait puissamment contribué au triomphe des Ommyades, tourna ses vues du côté de l'orient. A cette époque, les musulmans n'avaient pas encore dépassé l'Oxus; le royaume du Sind occupait la partie inférieure de la vallée de l'Indus, et le royaume de Kaboul était placé dans une position intermédiaire. Hedjadj résolut d'attaquer ces trois pays à la fois.

Abd-Alrahman, fils de Mohammed, fils d'Al-Aschats, fut envoyé, l'an 81 de l'hégire (700 de J. C.), contre le royaume de Kaboul. Cet état, déjà très-affaibli, était sur le point de succomber, lorsque Abd-Alrahman se tourna contre Hedjadj lui-même et contre le khalife. Abd-Alrahman, ayant été vaincu, crut trouver un refuge chez le roi de Kaboul, dont il avait ménagé l'indépendance; mais celui-ci le livra à ses ennemis [2]. Pendant ce temps, Saasaa, roi du Sind, était mort, et il avait eu pour successeur son fils Dâher.

Au milieu de ces événements, des marchands musulmans

[1] Manuscrit de Leyde, p. 457 et 458.

[2] Massoudi, *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 422 v. et suiv.; *Chronique de Thabary*, man. arabe du supplément, n° 744, p. 60 et suiv. Voyez aussi l'ouvrage que publie M. Weil, sous le titre de *Geschichte der Chalifen*, t. I; Manheim, 1846, p. 449 et suiv.

qui avaient formé des établissements de commerce dans l'île de Ceylan étant morts, leurs femmes et leurs filles se mirent en mer pour rentrer dans leur patrie. Mais dans le trajet, ces femmes furent enlevées par des pirates qui infestaient les environs des bouches de l'Indus. Beladory donne à l'île d'où ces femmes étaient parties le nom de Djezyret-al-yacout, ou île du Rubis, et il ajoute que l'île avait été ainsi nommée à cause de la beauté de ses femmes [1]. Le nom d'*île du Rubis* rappelle l'expression d'*île du Hyacinthe*, appliquée à une portion de l'île de Ceylan, par Cosmas [2], *d'île des Joyaux* dont se sert le voyageur chinois Fa-hian [3], et d'*île des Pierreries* (Ratna douîpa), qui se trouve dans le *Harivansa* [4]. En effet, comme on le sait, les pierres précieuses, notamment les rubis, ont fait de tout temps une des principales richesses de cette île.

Suivant Beladory, les femmes musulmanes avaient reçu le jour dans l'île, et, leurs pères étant morts, le roi de l'île avait cru faire une chose agréable à Hedjadj en les lui envoyant. Le navire sur lequel se trouvaient ces femmes se dirigeait sans doute vers Bassora, et l'on voit que les musulmans avaient de bonne heure formé des établissements dans les mers orientales; vraisemblablement ils y avaient été introduits par les Persans, qui, sous la dynastie des rois sassanides, avaient donné une grande extension à leur commerce maritime. Quant à l'idée du roi de Ceylan de rechercher l'amitié de Hedjadj, elle n'avait rien que de naturel. Hedjadj avait établi le siége de son gouvernement à Koufa et à Bassora, dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, là où abordaient les flottes des mers orientales et d'où elles remettaient à la voile.

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 163 et suiv. (p. 189 et suiv. des Frag.).

[2] *Coll. Patrum*, par Montfaucon, II, 336.

[3] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 328 et 338. Voy. aussi Journal asiatique, de juillet 1836, p. 38.

[4] Traduct. de M. Langlois, t. I, p. 403.

Au rapport de Beladory, les pirates qui enlevèrent les femmes musulmanes appartenaient à la race des Meyd. Un écrivain arabe qui florissait au x^e^ siècle de notre ère, donne à ces pirates le nom de *Kurk*[1]. Dans le manuscrit, le mot *kurk* est surmonté du mot *kurd,* par lequel on a voulu désigner les Kurdes; mais aucun document n'autorise à croire que les Kurdes, qui avaient déjà formé des colonies dans le Farsistan, se fussent avancés aussi loin[2]. Il s'agit peut-être d'une population du Malabar[3].

Quoi qu'il en soit, une des femmes, au moment où le navire fut attaqué par les pirates, se mit à invoquer le nom de Hedjadj, qui répandait alors la terreur dans tout l'Orient. Hedjadj, flatté de la bonne opinion qu'on avait de son influence, se hâta d'envoyer un député à Dâher, pour l'inviter à faire rendre la liberté aux captives. Dâher ayant répondu qu'il n'était pas en son pouvoir de le satisfaire, Hedjadj voulut faire partir une armée contre le royaume du Sind; mais le khalife s'y opposa[4].

[1] الكرك Commentaire du divan du poëte arabe Djeryr, manuscrits de Leyde, n° 633, fol. 220, d'après un extrait que m'a envoyé M. le docteur Reinhart-Dozy. (Voyez aussi la Chronique d'Aboulféda, notes de Reiske, t. I, p. 106.)

[2] Beladory, man. de Leyde, p. 447, parle des Kurdes comme étant, de son temps, établis dans le Farès. On lit la même chose dans le Traité d'Ibn-Khordadbeh (*Man. orientaux de la bibliothèque d'Oxford,* t. I, n° 993, p. 51), et l'auteur donne aux établissements des Kurdes le nom de رم, faisant au pluriel رموم.

[3] Ibn-al-Atir fait mention, sous l'année 151 (768 de J. C.), d'une descente des Kurk à Djidda. Deux ans après, il parle d'une flotte qui mit à la voile de Bassora, pour aller combattre les Kurk (*Kamel-altevarykh*). Or il existe, un peu à l'est de Mangalor, un pays appelé Korga. (*East-India Gazett.* par Hamilton, au mot *Coorg.*)

[4] Voici ce qu'on lit dans le commentaire du Divan de Djeryr : كان الكُرْكُ سبوا نسوة من نساء المسلمين فصاحت امراة منهن يا حجاجاه فبلغه ذلك فوجه الى داهر ملك الدَيْبُل يقسم لئن لم يردها ولاء النسوة باعيانهن لنغزونه فبعث اليه داهر السَمَنَ وهم السُمَنية وهم عبادهم وهم قوام البد يعتذر ويحلف ان هولا ليس من عمله ولا يعرفهم فكتب فى هذا الى عبد الملك يستاذنه فى غزو الهند فاجى وقال له الشقة

Abd-al-Malek mourut l'an 86 (705 de J. C.) et eut pour successeur son fils Valid. Hedjadj, ayant obtenu du nouveau khalife la permission de mettre ses grands projets à exécution, fit choix de Cotaybah, guerrier déjà célèbre par ses exploits, et de Mohammed, fils de Cassem, son propre cousin. Le premier avait ordre de franchir l'Oxus et de déployer l'étendard musulman parmi les tribus turkes, qui, depuis la chute des princes sassanides, s'étaient mises sous la protection des empereurs de la Chine [1]; il devait également presser le royaume de Kaboul du côté du nord. L'autre avait ordre de se diriger vers le Sind. Celui-ci était à peine sorti de l'adolescence; mais déjà il avait rempli les fonctions de gouverneur de la province du Farès; on lui attribue même la fondation de la ville de Schyraz [2].

Pendant que Moussa, fils de Nossayr, s'apprêtait à envahir l'Espagne et le midi de la France [3], Cotaybah fit la conquête de la Bokharie et du Kharizm; il subjugua aussi une partie du royaume de Kaboul, et le prince idolâtre fut obligé de solliciter la paix. Cotaybah laissa de ce côté un corps de troupes, commandé par Abd-Rabbihi, fils d'Abd-Allah, fils d'Omar-al-Laytsy [4]. Au moment de l'invasion musulmane dans la Sog-

بعيدة ولا أُطوّح بالمسلمين « Les Kurk enlevèrent quelques femmes musulmanes; une d'elles, au moment de l'attaque, cria : « O « Hedjadj, où es-tu? » Cela étant parvenu aux oreilles de Hedjadj, il envoya un député à Dâher, prince de Al-Daybol, jurant que si Dâher ne rendait pas les femmes avec leurs biens, il lui déclarerait la guerre. Dâher fit faire des excuses par quelques samanéens, qui sont les prêtres des Indiens et les ministres de leur bodd, jurant que les pirates n'étaient pas de sa dépendance, et qu'il ne les connaissait même pas. Hedjadj écrivit à ce sujet à Abd-almalek, et lui demanda la permission d'envahir l'Inde; mais le khalife le refusa en disant: « La distance est grande, et je ne veux pas exposer la vie des musulmans. »

[1] Ci-devant, p. 164 et suiv.

[2] Texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 329. Beladory, manuscrit de Leyde, p. 446 et 447, mentionne la ville de Schyraz dès l'an 23 de l'hégire. Probablement Beladory veut parler en cet endroit d'Esthakhar, l'ancienne Persépolis.

[3] V. mon ouvrage intitulé *Invasions des Sarrasins en France*, au commencement.

[4] *Chronique de Thabary*, man. arabe

diane, la résidence du souverain était à Aschtykhan, dans la vallée du Sogd[1]. On lit dans la relation de Beladory que, dans la ville de Samarcand, jadis la capitale du pays, il y avait à la fois des temples du feu et des temples d'idoles. D'un autre côté, on lit dans le *Ketab-al-fihrist*, qu'avant l'invasion musulmane, la plus grande partie des habitants de la Transoxiane professait le bouddhisme[2].

L'armée confiée à Mohammed se composait seulement de six mille hommes, presque tous tirés des cantonnements militaires de la Syrie. Mohammed se rendit vers l'embouchure de l'Indus, et prit la route de la côte maritime, qui était celle que choisit Alexandre, lorsque ce conquérant revint de l'Inde à Persépolis. Une flotte chargée de vivres et de munitions suivait les mouvements de l'armée. Selon une tradition qui a cours dans le pays, le motif qui engagea Mohammed à préférer cette voie, ce fut le désir de se trouver à portée de l'eau, qui manque souvent dans l'intérieur des terres, et que l'on peut toujours se procurer en creusant à un ou deux pieds dans les sables du rivage[3]. La même observation avait déjà été faite par les soldats de l'armée d'Alexandre[4].

Je ne m'étendrai pas sur les exploits de Mohammed et de ses troupes, vu qu'il me faudrait répéter ce qui déjà a été dit, d'après Beladory, dans le Journal asiatique[5]. Il suffira de signaler les résultats généraux. Mohammed prit successivement Daybal et d'autres villes situées à l'occident de l'Indus; ensuite

du supplément, n° 744, p. 197. On trouvera des détails sur ces événements dans l'ouvrage de M. Weil, intitulé *Geschichte der Chalifen*, p. 497 et suiv.

[1] Manuscrit de Leyde, p. 484. Voyez aussi la Chronique de Thabary, p. 208.

[2] T. II du *Ketab-al-fihrist*, fol. 221.

[3] Pottinger, *Voyage dans le Baloutchistan*, t. II de la traduction française, p. 36.

[4] Arrien, édition d'Amsterdam, 1757, p. 456 et 602.

[5] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 165 et suiv. (p. 191 et suiv. des fragments.)

il franchit le fleuve, et un combat s'engagea entre lui et Dâher. Dâher ayant été vaincu et tué, Mohammed se dirigea vers la ville de Bahman-Abad, qui, depuis douze cents ans, avait dominé presque constamment dans la contrée. Les débris de l'armée indigène s'étaient réfugiés dans l'enceinte de la ville. La garnison opposa une vive résistance; mais à la fin la place fut emportée, et une partie de la population passée au fil de l'épée.

Mohammed se rendit après cela vers la ville d'Alor ou Aror, qui partageait, avec Bahman-Abad, le rang de capitale. La ville ayant ouvert ses portes, il traversa l'Hyphase et se présenta devant Moultan. Les vainqueurs, enhardis par leurs succès précédents, et pour rendre leur marche plus rapide, s'étaient avancés armés à la légère, et n'amenant avec eux que de faibles provisions. Comme Moultan refusa de se rendre, ils ne tardèrent pas à se trouver dans le plus grand embarras. Heureusement, un homme de la ville leur montra un aqueduc par lequel les habitants recevaient de l'eau à boire. Ils crevèrent l'aqueduc, et les habitants, pressés par la soif, demandèrent à capituler. Entre autres richesses, les musulmans trouvèrent, dans les dépendances du temple du soleil, dont il a été parlé plusieurs fois, une chambre percée par le haut, et où l'on jetait l'or offert par la piété des fidèles. Comme Moultan resta pendant longtemps le boulevard de l'islamisme de ce côté, les Arabes donnèrent à la ville le titre de *Faradj* ou frontière de la maison d'Or, et à l'Indus, qui arrose son territoire, le nom de fleuve d'Or [1]. Du reste, Beladory ne fait pas mention de la statue d'or du soleil, dont il est question dans le *Bhavishia-Pourâna* et dans la relation de Hiuen-thsang. Les

[1] Massoudi, *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 40 v.; Ibn-Haucal, Recueil de M. Gildemeister, p. 29 et 30. Édrisi, qui a fait usage du témoignage d'Ibn-Haucal, n'a pas bien rendu ses expressions. (Voyez le t. I de la traduction franç. p. 167 et 168.)

écrivains arabes postérieurs parlent d'une statue en bois; peut-être, lorsque les musulmans arrivèrent dans la vallée de l'Indus, la statue d'or avait fait place à une figure d'une matière moins riche [1].

Mohammed, malgré son jeune âge, n'était pas étranger aux vues de la politique et de l'administration. A Moultan, comme dans les autres villes, il se montra tolérant. Voyant de quelle importance il était, pour la conservation de ses conquêtes, de ménager les préjugés des indigènes, et voulant faire profiter l'islamisme des immenses richesses que la dévotion des pèlerins amenait à Moultan des diverses provinces de la presqu'île, il laissa debout le temple du soleil; seulement, afin de montrer son horreur pour la superstition indienne, il fit attacher au cou de l'idole un morceau de viande de vache, animal sacré pour les Indiens; en même temps il fit élever une mosquée dans la ville [2].

Hedjadj, en provoquant ces conquêtes merveilleuses, n'était pas seulement entraîné par l'enthousiasme religieux et l'amour de la gloire; il songeait de plus à se créer un asile, dans le cas où le prince de qui il dépendait voudrait lui faire sentir trop vivement son autorité. Hedjadj avait contribué plus que personne au triomphe de la puissance des Ommyades. Tant qu'Abd-al-Malek vécut, il jouit du plus grand crédit; ce crédit lui fut continué sous le règne de Valid, son fils et son successeur. Mais Hedjadj était brouillé avec Soleyman, frère et héritier présomptif de Valid, et celui-ci n'avait qu'une santé fort précaire. Dans un moment d'effroi, Hedjadj manda à Cotaybah et à Mohammed de se porter, chacun de leur côté, en avant, disant que le premier d'entre eux qui arriverait en Chine,

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 283 (p. 141 des Fragments).

[2] *Traité d'Albyrouny*, fol. 27. Sur l'horreur des Indiens pour la viande de vache, voyez l'abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde*, t. I, p. 262 et suiv.

serait investi du gouvernement du Céleste empire [1]. Il ordonna de plus à son cousin de ne tenir aucun compte des droits de Soleyman à la souveraine autorité [2].

Cotaybah se mit donc en marche et s'avança jusqu'à Casgar. Pour Mohammed, il se rapprocha de la chaîne de l'Himalaya, et fit ses préparatifs pour entrer dans le royaume de Canoge. Tout à coup l'on apprit la mort de Hedjadj; bientôt après on reçut la nouvelle de la mort de Valid et de l'avénement de son frère Soleyman au khalifat. Cotaybah essaya de résister au nouveau monarque; mais il fut abandonné de ses troupes et périt de mort violente [3]. Pour Mohammed, il obéit à l'ordre qui le rappelait du côté de l'Euphrate; mais on le livra aux ennemis de sa famille, qui le firent mourir dans les tortures [4]. Moussa, fils de Nossayr, le conquérant de l'Espagne, ne fut guère mieux traité par Soleyman [5].

[1] Dans le commentaire du Divan de Djeryr, man. de Leyde, fol 117 v., au sujet de ce vers de Djeryr adressé à Hedjadj:

كانك قد رايت مقدمات

بصين استان قد رفعوا القبابا

« C'est comme si en ce moment ton avant-garde dressait ses tentes dans le pays de Chine; » on lit ces mots : كان الحجاج قد كتب الى محمد بن القاسم الثقفى الذى فتح السند للحجاج وهى له دون الناس اجمعين والى قتيبة بن مسلم الباهلى وهو على خراسان ايكما سبق الى الصين وهو وال على صاحبه « Mohammed avait conquis le Sind pour Hedjadj, et ce pays dépendait de Hedjadj, exclusivement à tout autre. Hedjadj écrivit ces mots à Mohammed et à Cotaybah, gouverneur du Khorassan : « Qui de vous arrivera le premier en Chine, de manière à avoir la prééminence sur son compagnon? »

[2] *Chronique de Thabary*, p. 245.

[3] Thabary s'est fort étendu sur cet événement. Voy. p. 254 et suiv. du man.

[4] *Journal asiatique*, de février 1845, (p. 176 et p. 202 et suiv. des Fragments). Voici ce qu'on lit dans le commentaire du Divan de Djeryr, man. de Leyde: فقتل داهر ودرهور وفتح المولتان من بلاد الهند فلما صار الى المولتان مات الوليد وقام سليمان بعده فبعث الى محمد فضربه بالسياط والبسه المسوح للعداوة التى كانت بين سليمان والحجاج « Mohammed tua Dâher et Derhour, et conquit Moultan. Mais après son arrivée à Moultan, Valid mourut et fut remplacé par Soleyman. Soleyman, rappelant Mohammed, le fit frapper de verges et l'obligea à se couvrir d'étoffes grossières; c'était un effet de l'inimitié qui avait existé entre le khalife et Hedjadj. »

[5] *Invas. des Sarrasins en France*, p. 11.

La haine du khalife s'étendit à tous les compagnons de Mohammed. Il est dit, dans la Chronique de Thabary [1], qu'à peine le nouveau souverain eut été investi du pouvoir, il écrivit aux officiers de l'armée du Sind une lettre où se trouvaient ces paroles : « Semez et labourez là où vous vous trouverez; car il n'y a plus pour vous de Syrie. » Ces guerriers ne purent retourner dans leur patrie que sous le règne suivant. Sans chercher à pénétrer les desseins de la Providence, on peut se demander ce que seraient devenues l'Inde, la Tartarie et la Chine, ce que serait devenue l'Europe elle-même, si, dans un moment où Charles Martel était à peine arrivé à l'adolescence, le khalife Soleyman, au lieu d'écouter ses sentiments haineux et jaloux, n'avait tenu compte que de l'éclat que de pareilles conquêtes jetaient sur l'islamisme.

Mohammed avait fait preuve d'un talent mûr dans tout le cours de son expédition de la vallée de l'Indus. Il sut employer la force ouverte et l'adresse; il s'attacha une partie de la population, et fit prendre à l'islamisme des racines solides dans le pays. Telle fut l'impression que lui et quelques autres chefs firent sur les indigènes, qu'on voulut avoir leur représentation dans la contrée [2] : ce qui s'exécuta probablement au moyen de sculptures sur le rocher, telles que celles qu'on voit à Bamyan et ailleurs. Les Zath ou Djath et les Meyd, dont il a été parlé, et qui étaient répandus sur les deux rives de l'Indus, avaient pris parti pour les envahisseurs, et, en suppléant à leur petit nombre, ils contribuèrent à leurs succès.

Au milieu d'événements si funestes à la nationalité indienne, Dâher paraît avoir reçu quelques secours des princes idolâtres établis au sud-est de la vallée de l'Indus, princes dont quel-

[1] P. 245 du manuscrit. — [2] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 176 (p. 202 des Fragments).

ques-uns étaient vraisemblablement des vassaux du royaume du Sind. Le major Tod, qui a séjourné pendant quelque temps dans le pays des Radjepout, a trouvé des traces de ce fait dans les traditions qui circulent encore dans ces régions[1]. C'est peut-être cette circonstance qui donna occasion à Mohammed d'entrer en relation avec les habitants de la ville de Sorasta ou Soraschtra, située au fond du golfe de Kutch. Au rapport de Beladory, cette ville, qui, dans les premiers siècles de notre ère, faisait un riche commerce, et qui donna son nom à toute la contrée voisine, existait encore au IX^e^ siècle, et expédiait des flottes dans le golfe Persique[2]. Elle s'affaiblit à mesure que la ville d'Anhalvara, nommée à présent Patan[3], prit de l'accroissement. La rivière qui vient du nord-est, et qui se décharge dans le golfe de Kutch, porte encore le nom de Sereswati. Beladory ajoute que les habitants de Sorasta appartenaient à la race des Meyd; comme eux, ils couraient la mer et se livraient à la piraterie.

Mais, dans les divers récits, il n'est point parlé de l'empire de Canoge, si ce n'est pour dire que Mohammed se disposait à l'envahir quand il fut rappelé par le khalife. Les écrivains arabes ajoutent que les armes musulmanes se montrèrent jusque sur les frontières du royaume de Canoge, mais ils n'en disent pas davantage. Il est évident que le royaume de Canoge n'était plus qu'une ombre de ce qu'il fut jadis; quant au royaume de Cachemire, il avait peut-être conservé la partie septentrionale du Pendjab, qui, du temps de Hiuen-thsang, se trouvait sous sa dépendance; mais tout concourt à faire

[1] *The Annals and antiquities of Radjasthan*, t. I, p. 231.

[2] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 175 (p. 201 des Fragm.). Le nom de Sorasta est en blanc dans le Journal asiat.

[3] *The East-India gazetteer*, par Walter Hamilton, 2^e^ édition, t. II, p. 436, au mot *Puttunwara*.

rejeter les assertions de l'auteur de la première partie de l'histoire sanscrite du Cachemire, assertions d'après lesquelles cette petite souveraineté aurait pris, dans l'intervalle, une extension démesurée.

Voici ce qui résulte du récit de l'écrivain indien : le royaume de Cachemire était resté pendant cinquante ans, à une époque qui correspond à l'espace écoulé entre les années 651 et 701 de l'ère chrétienne, sous les lois d'un prince éclairé et juste, nommé Pratâpâditya. Son fils, appelé Tchandrâpîda ou la couronne de la lune, régna après lui avec gloire, pendant un peu plus de huit ans. Un frère de Tchandrâpîda, nommé Târâpîda ou la couronne des étoiles, lui succéda et régna quatre ans et quelques jours. A la mort de celui-ci, le trône échut au plus jeune des frères, qu'on appelait Muktâpîda ou la couronne des perles, et qui est plus connu sous le nom de Lalitâditya, le soleil du plaisir. Celui-ci régna trente-six ans [1]. Le récit de l'écrivain cachemirien coïncide avec ce qu'on lit dans l'ouvrage chinois de Matouanlin. Il est fait mention dans le dernier ouvrage, sous une date qui correspond à l'an 713 de l'ère chrétienne, d'un roi de Cachemire nommé Tchandrâpîda. L'auteur chinois parle également d'un roi appelé Mou-to-pi, qui répond à Muktâpîda [2]; mais le tableau de la puissance cachemirienne est tout différent, suivant qu'on a recours au témoignage chinois ou au témoignage indigène.

Suivant l'écrivain cachemirien, Lalitâditya mit dans sa dépendance le roi de Canoge, et subjugua successivement toutes les provinces de la presqu'île; ensuite il pénétra dans les

[1] *Râdjatarangini*, liv. IV, slok. 39 et suiv.

[2] *Nouveaux mélanges asiatiques*, par Abel-Rémusat, t. I, p. 196 et 197. (Voy. aussi les extraits de l'histoire chinoise de la grande dynastie des Thang, par Klaproth, *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. II, p. 275 et suiv.)

régions du nord et conquit les pays situés au nord de l'Hindoukousch et de l'Himalaya. Il s'avança si loin, qu'on finit par perdre ses traces, et qu'on n'a plus su ce qu'il était devenu. Maintenant voici ce qui résulte des paroles de Matouanlin. Vers l'an 713, les habitants du Cachemire envoyèrent une députation à la cour impériale, et vers l'an 720, l'empereur accorda le titre de roi à Tchandrâpîda. Sous le régne de Mouto-pi (Muktâpîda, autrement nommé Lalitâditya), un député cachemirien vint prier l'empereur d'envoyer un corps d'armée dans la vallée; il proposait de faire camper les troupes chinoises sur les bords du lac Mahâpadma (ou du grand lotus), qui est situé au milieu du royaume. Il demanda de plus le titre de roi pour Muktâpîda, ce qui fut accordé. Depuis ce moment, ajoute Matouanlin, les rapports du Cachemire avec le Céleste empire et les tributs qui en venaient, se succédèrent sans interruption [1].

On voit que le royaume de Cachemire, pressé par les Arabes du côté du midi, et du côté du nord par les tribus turkes et tibétaines, avait été obligé de se mettre sous la protection du *fils du ciel* [2]. En effet, les écrivains chinois se plaignent, à cette époque, de l'ascendant qu'avaient pris les Tibétains, qu'ils appellent du nom de Tou-fan [3]. Comment admettre, dans

[1] *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 196 et 197.

[2] Il est dit dans les livres chinois, sous une date qui répond à l'an 721 de l'ère chrétienne, qu'un prince indien, nommé Sri-Narasinha, envoya un député à l'empereur, pour lui proposer de réunir leurs efforts contre les Ta-chi (les Arabes) et les Toufan (les Tibétains). Le texte chinois n'est pas assez précis pour déterminer le pays sur lequel régnait Sri-Narasinha; mais il s'agit évidemment là de quelque prince des provinces septentrionales de la presqu'île. Comparez les anciennes Annales des Thang, liv. CXCVIII, p. 21 v.; les nouvelles Annales des Thang, l. CCXXI, A, fol. 27; le *Pian-i-tian*, l. LVIII, fol. 13. Ces divers ouvrages se trouvent à la Bibliothèque nationale.

[3] *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. CCCLVII et suiv.

cette situation, les conquêtes sans limites de Lalitâditya? Les Chinois font mention de la puissance des Tibétains. Si les rois de Cachemire avaient acquis la prépondérance dont parle l'écrivain sanscrit, les Chinois n'avaient aucun intérêt à la dissimuler. On en peut dire autant du silence des écrivains arabes. Lalitâditya n'aurait pas pu faire les conquêtes que lui attribue l'auteur cachemirien, sans rencontrer les musulmans sur son passage.

Dâher avait laissé plusieurs fils, dont l'un se nommait Syssa. Pour les noms des autres, ils ont été probablement altérés dans les manuscrits; ce sont Foudjy et Hullysah. L'aîné de tous embrassa l'islamisme, et les vainqueurs lui laissèrent d'abord une partie des états de son père; mais ensuite ils le mirent à mort avec un de ses frères, qui avait menacé d'aller se plaindre au khalife, et il ne resta plus personne de cette famille, ou bien ceux qui restèrent disparurent dans la foule. Au surplus, les écrivains arabes font mention d'un chef nommé Douher ou Derhour, qui fut tué avec Dâher; ils parlent également de différents chefs indigènes qui se maintinrent sur l'une et l'autre rive de l'Indus, dans des espèces de seigneuries, ce qui montre que le royaume du Sind avait quelque chose de féodal[1].

Dès ce moment la puissance arabe ne se retira plus de dessus le pays. Il y eut même un instant, sous le khalifat d'Omar, fils d'Abd-el-Azyz et successeur de Soleyman, où plusieurs chefs idolâtres embrassèrent l'islamisme et adoptèrent des noms arabes. A la même époque de petites flottes allaient faire des descentes sur les côtes du Guzarate et du golfe de Cambaie où, de tout temps, il se fit un riche commerce. Vers l'an 725, un corps de troupes musulmanes s'avança jusqu'à

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 176 et suiv. (p. 202 et suiv. des Fragments).

Odjeïn, dans le Malva [1]. Mais, en général, l'islamisme, à partir de la retraite de Mohammed fils de Cassem, jusqu'après le milieu du x^e^ siècle, ne fit plus de progrès dans la vallée de l'Indus [2]. Il y eut même des villes où les musulmans avaient planté leur drapeau, qui retournèrent à leurs chefs indigènes. Dans le Guzarate, sur le bord du golfe de Cambaie et sur la côte de Malabar, les Arabes reconnurent qu'au lieu de se livrer à des attaques à main armée, il leur serait plus avantageux de se faire accorder le droit d'entretenir une mosquée, un comptoir et un magistrat tiré de leur sein, et ils laissèrent les indigènes se gouverner comme ils voulaient.

L'émir qui commandait dans l'ancien royaume du Sind, au nom du khalife de Damas, résidait dans l'antique Bahman-abad. Les indigènes, qui d'abord avaient embrassé l'islamisme, étaient retournés en grande partie au culte national, et il était à craindre que, dans un moment critique, les musulmans ne se trouvassent pas en sûreté dans le pays. Vers l'an 115 de l'hégire (733 de J. C.), l'émir du Sind, nommé Hakem, fit construire dans le voisinage de la capitale, derrière un lac alimenté par les eaux de l'Indus, une ville qui, à cause de sa position, reçut le nom arabe de *Al-Mahfoudha* ou la bien gardée. Plus tard, Amrou, successeur de Hakem, fonda en deçà du lac, à deux parasanges de Bahman-abad, au milieu d'un bois, une nouvelle ville, qu'il nomma *Al-Mansoura* ou la victo-

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 181 (p. 207 des Fragments). Les mots *Odjein* et *Malva* sont restés en blanc dans le Journal asiatique.

[2] L'auteur du commentaire du Divan de Djeryr, qui écrivait au milieu du x^e^ siècle, un peu avant les invasions de Mahmoud dans l'Inde, s'exprime ainsi (man. de Leyde, fol. 117 *v.*) : فمات الوليد بن عبد الملك وقد فتح محمد بن القاسم المولتان فما جاوزها احد الى الساعة وما فتح غيرها « Quand Valid mourut, Mohammed fils de Cassem avait subjugué la province du Moultan. Jusqu'à présent aucun chef musulman ne s'est avancé au delà, et n'a conquis d'autre province. »

rieuse[1]. Le gouvernement abandonna Bahman-abad, qui ne fut plus habitée que par des indigènes restés fidèles aux croyances nationales, et l'antique cité, après s'être maintenue pendant quelque temps, disparut tout à fait. Dans la suite des temps, le nom de Bahman-abad se confondit avec celui de Al-Mansoura, et il n'est pas rare de voir chez les écrivains arabes et persans ces deux noms employés l'un pour l'autre. Al-Mansoura a disparu à son tour.

Vers le milieu du VIII^e^ siècle, de nouvelles guerres civiles naquirent dans l'empire musulman, et les Abbassides prirent la place des Ommyades. Le contre-coup de ces guerres se fit sentir jusque dans la vallée de l'Indus. Chaque parti cherchait à y faire dominer son drapeau et ses principes. D'ailleurs la lutte n'avait pas seulement lieu entre les Ommyades et les Abbassides. Les descendants du khalife Ali se portaient aussi, en leur qualité de descendants de la famille du prophète, pour les héritiers légitimes du pouvoir, et ils comptaient une grande quantité de partisans. Devenus très-nombreux et en butte aux poursuites des deux partis rivaux, plusieurs d'entre eux crurent devoir s'expatrier; ils allèrent chercher un refuge dans les contrées les plus éloignées. Quelques-uns se dirigèrent par mer dans la vallée de l'Indus, et, pour ne pas éveiller les soupçons, ils conduisirent avec eux des chevaux qu'ils étaient censés aller vendre dans un pays où les chevaux ont toujours été rares. Mais ils furent découverts par celui qui gouvernait le pays au nom du khalife abbasside; ce khalife était Al-Man-

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 184 (p. 210 des Fragments). Massoudi, dans son *Moroudj*, t. I, fol. 74, fait dériver le mot *Al-Mansoura* du nom d'un émir appelé Mansour, fils de Djemhour, lequel fut chargé du gouvernement du Sind, vers l'an 750. Suivant Albyrouny, *Traité sur l'Inde*, fol. 6, la dénomination *Al-Mansoura* aurait été mise en usage par Mohammed fils de Cassem lui-même. Le témoignage de Beladory est trop positif pour qu'on puisse se refuser à l'admettre.

sour, qui venait de fonder la ville de Bagdad. L'émir, ne voulant pas tremper ses mains dans le sang des descendants du prophète, engagea secrètement les réfugiés à se retirer à Candâbyl, dont le prince, bien qu'idolâtre, avait de la sympathie pour l'islamisme. Le chef des réfugiés se nommait Abd-allah.

Thabary place cet événement sous le gouvernement d'Omar, surnommé Hezarmerd. Il ajoute que le khalife, ayant appris la politique douteuse de l'émir, le remplaça par un autre émir nommé Hescham. Le frère de celui-ci tua Abd-allah dans une rencontre; pour Hescham, il attaqua le roi idolâtre, et, après l'avoir mis à mort, il s'empara de ses états [1].

Omar, après qu'il eut quitté le Sind, fut investi par le khalife de l'administration de la province d'Afrique, et il alla résider à Cairoan, au midi de la ville de Tunis. Ces sortes de déplacements, qui maintenant paraissent extraordinaires, étaient alors fréquents. Omar fut remplacé à sa mort par un membre de la famille de Mohalleb, qui, sous les khalifes Ommyades, avait figuré avec éclat dans les guerres des Arabes, aux environs de l'Indus. Le nouveau gouverneur d'Afrique se nommait Yezyd, fils de Hatem. Un frère de Yezyd, appelé Rouh, fut chargé du gouvernement du Sind pendant les années 154 et 155 de l'hégire (771 et 772 de J. C.). Au moment du départ de Rouh pour la vallée de l'Indus, quelqu'un dit au khalife Al-Mansour : « Les deux frères n'ont pas la chance d'être réunis dans la même tombe. » Néanmoins, à la mort de Yezid, son frère Rouh fut mis à sa place en Afrique, et les deux frères furent enterrés à Cairoan, à côté l'un de l'autre [2]. Yezyd avait d'abord été remplacé par son fils Daoud; or Daoud fut

[1] Comparez mes Fragm. sur l'Inde (*Journ. asiat.* février 1845, p. 186; p. 212 du tirage à part) et la Chrestomathie arabe de M. Kosegarten, Leipzig, 1828, p. 98 et suiv.

[2] *Kamel-al-Tevarykh*, par Ibn-al-Atir, supplément arabe, n° 740, année 171 de l'hégire.

plus tard nommé gouverneur du Sind par le khalife Haroun-al-Raschid [1].

Ces déplacements permettaient aux hommes instruits, ou curieux de le devenir, de prendre une connaissance exacte des noms et des croyances des différents peuples du monde alors connu. Voilà comment les écrivains arabes de ces temps reculés se sont trouvés en état de nous transmettre des renseignements authentiques. A l'époque dont il s'agit ici, les sciences indiennes étaient cultivées avec succès à Bagdad. Des astronomes et des médecins de l'Inde étaient venus chercher fortune dans la capitale de l'empire des khalifes [2]. Les principaux traités scientifiques sanscrits furent traduits en persan et en arabe, et l'on verra plus tard quelle grande place les doctrines indiennes prirent chez les disciples de Mahomet, à l'époque où ceux-ci, restés jusque-là étrangers aux sciences, voulurent se faire une gloire de plus.

L'émir Hescham, qui, suivant Thabary, avait succédé à Omar, et qui, à en croire Beladory, avait été son prédécesseur, étendit les possessions musulmanes de la vallée de l'Indus. Au rapport de Beladory, il fit envahir le territoire de Cachemire, ce qui s'entend probablement du pays situé sur le versant méridional de l'Himalaya. En même temps, les musulmans pénétrèrent sur des barques à Candahar; ils y détruisirent le bodd, c'est-à-dire le temple, et ils construisirent à sa place une mosquée [3]. Que faut-il entendre ici par Candahar? Ce ne

[1] Comparez la Chronique d'Aboulféda, t. II, p. 78; le Dictionnaire d'Ibn-Khallekan, édition de M. de Slane, t. I, p. 269; l'Histoire de l'Afrique, extraite du grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun, par M. Noël-Desvergers, Paris, 1841, p. 62 et suiv.

[2] Voyez, à cet égard, un chapitre du Dictionnaire biographique d'Ibn-Abou-Ossayba, publié par M. Frédéric Reinhold Dietz, dans le premier fascicule de ses *Analecta medica*, Leipzig, 1833, p. 117 et suiv.

[3] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 186 (p. 212 des Fragments).

peut pas être la ville qui porte maintenant ce nom; car les Arabes n'auraient pu y arriver qu'à travers un sol montagneux. Est-ce une ville du même nom, qui était située aux environs du golfe de Cambaie? Je suis porté à croire qu'il s'agit de la capitale du Gandhara, nommée Ouayhend, qui, suivant Hiuen-thsang, faisait un riche commerce[1]. Dans ce cas, les Arabes, en s'avançant vers le nord, auraient occupé l'une et l'autre rive du fleuve.

Le Gandhara était une province du royaume de Kaboul, et l'expédition de Hescham n'aurait pu avoir lieu qu'au détriment du prince bouddhiste. J'ai trouvé peu de renseignements sur l'état de ce royaume; mais il paraît que, pressé comme il l'était par les musulmans, il était réduit à une grande faiblesse. Beladory s'exprime ainsi : « Les lieutenants des khalifes Al-Mahdy et Al-Raschyd se faisaient remettre un tribut par le prince du Sedjestan (le roi de Kaboul), et ce tribut était plus ou moins fort, selon qu'ils étaient plus puissants ou plus faibles. Les lieutenants nommaient des gouverneurs pour les pays où dominait l'islamisme. Quand Al-Mamoun fut nommé gouverneur du Khorassan, il se fit payer un tribut double; il prit Kaboul, et le roi, en se soumettant, fit profession de l'islamisme. Un agent d'Al-Mamoun résidait dans la capitale[2]. » On lit ailleurs dans la relation de Beladori : « Lorsqu'Al-Mamoun eut été investi du gouvernement du Khorassan, il fit faire des expéditions dans la Sogdiane, la province d'Osrouschnah et la province de Ferghana. Tant qu'il demeura dans le Khorassan, et même plus tard, il ne cessa pas d'en-

[1] Ci-devant, p. 156.

[2] ولم يزل عمال المهدى والرشيد يقبضون الاتاوة من زنبيل سجستان على قدر قوتهم وضعفهم ويلون عمالهم النواحى التى قد غلب عليها الاسلام ولما كان المامون بخراسان اديت اليه الاتاوة مضعفة وفتح كابل واظهر ملكها الاسلام والطاعة وادخلها عامله (Man. de Leyde, pag. 462.)

voyer des détachements de cavalerie dans ces contrées. Néanmoins, en renouvelant continuellement ses attaques, il invitait les habitants à embrasser l'islamisme et à reconnaître son autorité. Il fit partir également un corps de troupes du côté de Kaboul; le roi s'humilia et se soumit au tribut[1]. » On lit en même temps, dans la Chronique d'Ibn-al-Atyr, qu'Al-Mamoun mit sa politique à établir des rapports avec le roi du Tibet et les chefs des contrées voisines[2].

La province de Kaboul était alors ce qu'elle est aujourd'hui, une voie de communication entre la presqu'île de l'Inde d'une part, de l'autre l'ancienne Bactriane et la Bokharie. De plus, par les produits variés de son sol, elle était le centre d'un commerce actif. Alexandre Burnes s'exprime ainsi : « On ne voit pas de dattiers à Kaboul, quoiqu'il s'en trouve à l'est, à Peichaver, et à l'ouest, à Candahar. Peichaver est, de plus, célèbre pour ses poires, Ghazna pour ses prunes, Candahar pour ses figues et Kaboul pour ses mûres; mais presque tous les fruits, surtout les fruits à noyau, réussissent à Kaboul[3]. Ailleurs Burnes vante les grenades sans pepin de la province[4]. Beladory rapporte que Al-Mamoun, lorsqu'il eut soumis le roi de Kaboul au tribut, et l'eut obligé à recevoir un de ses agents dans Kaboul même, prolongea le service de la poste musulmane jusqu'à Kaboul, ce qui, ajoute l'écrivain, mit le prince en état de se procurer des *ehlyledj* frais[5]. Le ehlyledj

[1] Manuscrit de Leyde, p. 494.

[2] *Kamel-al-tevarykh*, année 194 de l'hégire (810 de J. C.). Novayry (Man. de Leyde, n° 2 *h*, p. 157 et suiv., règne du khalife Al-Mamoun) fait mention de rapports du khalife avec un prince idolâtre de l'Inde. Novayry cite la lettre du prince et la réponse du khalife; mais tous les détails donnés par cet auteur se rapportent à la ville de Moultan, et depuis longtemps cette ville était au pouvoir de l'islamisme. L'une et l'autre pièce sont évidemment apocryphes.

[3] T. II de la traduct. française, p. 145.

[4] *Ibid.* p. 116.

[5] Manuscrit de Leyde, p. 462 et 494.

est un des fruits qui viennent dans le royaume de Kaboul, et qui, outre qu'ils se laissent manger frais, sont employés en médecine [1].

A la mort de Haroun-al-Raschyd, une nouvelle lutte survint entre ses deux fils, Al-Amyn et Al-Mamoun. La victoire s'étant déclarée pour celui-ci, il se crut obligé de récompenser les personnes qui avaient le plus contribué à son triomphe. Les provinces orientales de l'empire, parmi lesquelles était comprise la vallée de l'Indus, formèrent un gouvernement particulier, en faveur d'Abd-Allah, fils de Thâher. Bientôt même les lieutenants, qui étaient plus puissants que des rois, ne voulurent plus reconnaître le pouvoir temporel du khalife et se bornèrent à respecter en lui le chef de la religion. Dès lors, la décision des affaires, pour des régions aussi éloignées que la vallée de l'Indus, n'eut plus lieu à Bagdad. Le gouvernement central cessa de s'occuper de leurs intérêts, et les écrivains qui, en général, vont puiser leurs renseignements dans la capitale, ne purent plus se tenir aussi bien au courant des événements.

Heureusement nous avons à notre disposition, pour cette importante période, les relations de quelques voyageurs que la curiosité ou des intérêts de commerce conduisirent dans les provinces orientales de l'empire, jusqu'au delà des fron-

[1] Suivant Sprengel (*Rei herbariæ historia*, t. I, p. 262), l'arbre qui produit le ehlyledj est le *phyllanthus emblica* de Linnée. Le nom du ehlyledj s'écrit en persan *helyleh* هليله ou *belyleh* بليله, en hindostany *behirâ* بهيڑا, et en sanscrit *harîtakî*. La dernière forme est le radical du mot. M. Wilson a rendu *harîtakî* (p. 970 de son Dictionnaire sanscrit) par *terminalia chebula* ou *citrina*. Il existe en sanscrit un traité qui roule en partie sur les haritaki. (Voy. les *Analecta medica* de M. Dietz, p. 130.) Le mot ehlyledj et la substance qu'il désigne paraissent avoir eté inconnus aux Grecs. Ibn-Djoldjol, qui a traduit le Traité de Dioscoride en arabe, cite le ehlyledj parmi les médicaments qui n'avaient pas été mentionnés par le naturaliste grec. (Voy. les *Analecta medica* de M. Dietz, p. 9.)

tières musulmanes. Ces voyages avaient lieu tantôt par mer et tantôt par terre. La fin du VIII^e^ siècle, et la plus grande partie du IX^e^, furent une époque extrêmement favorable pour le commerce. Le nouvel empire avait pris son assiette, et le siége du gouvernement avait été transporté à Bagdad, dans cette vallée qui vit successivement fleurir les empires de Ninive, de Babylone, de Ctésiphon, et qui était si bien placée pour devenir le centre du commerce du monde. Quand vit-on, du moins à une époque où l'on n'avait pas encore appris à faire le tour de l'Afrique, et où la vaste mer de l'Inde formait, pour ainsi dire, un bassin à part, quand vit-on des conditions plus favorables pour donner de la vie à ces parages? Les khalifes réunissaient sous leurs lois l'Égypte, l'Arabie, la Syrie, la Mésopotamie et toute la Perse. Alexandrie avait conservé une partie de son ancienne importance; pour Séleucie, elle était tombée; mais elle était remplacée par Bassora, qui, dès sa fondation sous le khalife Omar, servit de rendez-vous aux navires, et par Bagdad, qui, sous le titre de *ville de la paix,* devint la cité la plus opulente de l'Orient. Une circonstance particulière ajoutait à l'activité du commerce; c'étaient les relations par mer avec la Chine, qui s'interrompirent vers la fin du IX^e^ siècle, et ne reprirent qu'au XIII^e^, après la conquête de la Chine par les Mongols.

Il est vrai que le mouvement du commerce et la circulation des richesses avaient amené les inconvénients qu'enfantent l'égoïsme et la cupidité. On sait que, de toute antiquité, les bouches de l'Indus, et les environs du golfe de Kutch et du golfe de Cambaie, ont servi de repaire à des bandes de pirates, venus en grande partie des côtes voisines. J'ai déjà cité les pirates qui, vers la fin du VII^e^ siècle, enlevèrent des femmes musulmanes parties de l'île de Ceylan. Beladory, en parlant

de la ville de Sourastra ou Souraschta, située au fond du golfe de Kutch, dit que les habitants faisaient des courses par mer, et que, de son temps, ils étaient en état d'hostilité avec les armateurs de Bassora [1]. Il est fait mention, dans la grande chronique d'Ibn-Alatyr, sous la date 219 et 220 de l'hégire (834 et 835 de J. C.), d'une descente que les Djath firent sur les bords du Tigre, aux environs de Bassora, et qui répandit la terreur dans toute la contrée. Il fallut, pour abattre ces barbares, mettre toutes les forces du khalifat en mouvement, et ceux d'entre eux qui furent pris vivants, furent envoyés à Anazarbe, dans l'Asie Mineure, sur les frontières de l'empire grec [2]. Les mers de la Malaisie n'étaient pas plus en sûreté. On lit dans le *Ketab-al-adjayb,* ouvrage qui paraît avoir été composé par Massoudy, que les navires chinois qui se rendaient des ports du Céleste empire dans le golfe Persique, et qui avaient pris des proportions fort grandes, étaient montés quelquefois par quatre ou cinq cents hommes, munis d'armes ainsi que de naphte pour incendier les vaisseaux ennemis [3].

Je vais mettre à contribution une relation arabe, rédigée l'an 237 de l'hégire (851 de J. C.), d'après le récit du marchand Soleyman, qui avait fait plusieurs voyages dans l'Inde et en Chine. Cette relation, qui malheureusement est incomplète, a été publiée par moi. Voici l'idée qu'elle donne de l'état de la presqu'île. Le golfe de Cambaie et la côte de Malabar portaient le nom de *mer Larevy* ou mer du pays de Lar, et le mot *Lar* répond à la dénomination indigène *Lata* [4], et à celle de *Larice*, qui se trouve dans la Géographie de Ptolémée.

[1] *Journal asiatique*, de février 1845, p. 176 (p. 202 des Fragments).

[2] *Kamel-al-tevarykh*, n° 740 du supplément des manuscrits arabes, années 219 et 220 de l'hégire.

[3] *Relation des voyages des Arabes et des Persans*, introduction, p. LX.

[4] *Rádjatarangini*, notes de M. Troyer, t. II, p. 609. Lata répond peut-être à son tour à la dénomination *Atali*, par laquelle

Les Maldives et les Lakedives, que l'auteur nomme *Dybadjât*, du mot indigène *douîpa* ou *dipa*, signifiant île, étaient soumises à l'autorité d'une femme. Comme aujourd'hui, la monnaie y consistait en cauris, espèce de coquillages qui se forment près des côtes et qu'on exporte au loin ; l'industrie y avait fait quelques progrès [1].

L'île de Ceylan, que l'auteur appelle Serendyb, altération de la dénomination indigène *sinhala-douîpa* ou île du lion [2], était partagée en deux royaumes, comme au temps de Cosmas, dans la première moitié du VI^e^ siècle [3]. L'auteur fait mention, à cette occasion, de la montagne appelée par les musulmans *Pic d'Adam*, par suite de l'opinion où ils sont qu'Adam, après son péché, y fut relégué, mais que les bouddhistes de l'Inde et de la Chine rattachent à leurs traditions sur la personne de Bouddha. L'opinion des bouddhistes est exprimée dans la relation chinoise de Fa-hian, qui fut rédigée au commencement du V^e^ siècle [4]. Celle des musulmans est peut-être encore plus ancienne ; car elle se rattache aux croyances qui avaient cours parmi les sectes gnostiques des premiers siècles de notre ère [5].

Le port de Koulam, dont on ne trouve pas de mention antérieurement à cette époque, était le rendez-vous des navires arabes qui se rendaient du golfe Persique et de la mer Rouge, soit à Ceylan, soit sur la côte de Coromandel, pour passer de là en Chine; il servait aussi de point de relâche aux jonques chinoises, qui, dans leur trajet, étaient dans l'usage de dou-

Hiuen-thsang paraît désigner le Guzarate. (Voy. le *Foě-kouě-ki*, p. 392, n° 100.)

[1] P. 4 et 5 de la Relation.

[2] P. 5 et 6 de la Relation. (Sur l'origine de cette dénomination, voy. le *Foě-kouě-ki*, p. 336 et suivantes, ainsi que le Journal asiatique, mois de juillet 1836, p. 37.)

[3] *Collectio Patrum*, t. II, p. 336.

[4] *Foě-kouě-ki*, p. 332.

[5] Cette remarque est due à M. Dulaurier. (Voy. le Journal asiat. d'août 1846, p. 175 et suiv.)

bler l'île de Ceylan, et de passer entre la presqu'île de l'Inde et les îles Maldives et Laquedives[1].

La puissance malaie paraît avoir été fort grande à cette époque. Son siége principal était dans les îles de Java et de Sumatra; mais elle semble s'être étendue à la fois sur la presqu'île de Malaka et sur Bornéo, les îles Célèbes, et jusqu'aux Philippines[2]. On peut se faire une idée de ce qu'était l'empire malai à cette époque, par ce qu'il fut au xv^e^ siècle, lorsqu'il eut pour capitale la ville de Madjapahit, située dans l'île de Java[3].

Le marchand Soleyman trace le tableau des principales divisions de la presqu'île, et c'est le plus ancien document de ce genre que nous offre la littérature arabe. Malheureusement les noms des pays semblent être quelquefois des noms de souverains ou des titres de dynastie; d'ailleurs, ils sont en général altérés, et il est devenu bien difficile de les rétablir. Soleyman représente, comme le prince le plus puissant de la presqu'île, le personnage qu'il nomme *Balhara,* et que j'ai dit répondre à la dénomination indigène *Malvaray* ou radja du Malva[4]. Le roi de Malva dominait sur le Guzarate, le golfe de Cambaie, et probablement sur une partie de la côte de Malabar; c'était précisément la contrée où les Arabes et les Persans faisaient le plus riche commerce. En ce moment, le royaume du Sind était au pouvoir des musulmans; le royaume de Kaboul était vivement pressé; le Cachemire se trouvait réduit à une grande faiblesse, et le royaume de Canoge était en pleine décadence. Pour le royaume de Magadha, il continuait à étendre son autorité sur la partie orientale de l'Hindostan;

[1] P. 15 de la Relation.

[2] P. 17 de la Relation.

[3] Voy. le mémoire de M. Dulaurier, *Journal asiatique,* de juin 1846, p. 544 et suiv.

[4] Ci-devant, p. 144.

mais les Arabes manquaient de notions sur une contrée où il leur était impossible de pénétrer par terre, et dont les côtes n'ont jamais été très-accessibles.

Le marchand Soleyman s'exprime ainsi : « Le Balhara est le plus noble des princes de l'Inde; les indigènes reconnaissent sa supériorité. Chaque prince, dans l'Inde, est maître dans ses états; mais tous rendent hommage à la prééminence du Balhara. Quand le Balhara envoie des députés aux autres souverains, ceux-ci, pour lui faire honneur, prodiguent les égards aux députés [1]. » Soleyman dit que de son temps les Indiens et les Chinois comptaient quatre grandes monarchies qui dominaient toutes les autres, et que l'empire du Balhara était l'une des quatre. Ces empires étaient les états du khalife de Bagdad, de l'empereur de la Chine, de l'empereur de Constantinople et du Balhara. Soleyman donne au dernier le titre de *roi des hommes qui ont l'oreille percée*, par suite de l'usage qu'ont eu de tout temps les Indiens de porter des pendants d'oreilles, usage qui est inconnu aux Arabes, et qui, chez les Grecs et les Romains, n'était pratiqué que pour les esclaves [2].

On trouve dans les remarques placées par Abou-Zeyd à la suite de la relation de Soleyman, un témoignage analogue à celui-ci, et qui est mis vingt ans plus tard dans la bouche de l'empereur de la Chine. Voici ce que dit l'empereur : « Nous comptons cinq grands souverains. Le plus riche en provinces est celui qui règne sur l'Irac (la province de Bagdad), parce que l'Irac est situé au milieu du monde, et que les autres rois sont placés autour de lui. Il porte chez nous le titre de *roi des*

[1] P. 25 de la Relation.

[2] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. 24; t. II, p. 15. Chez les Persans, les pendants d'oreilles sont aussi une marque d'esclavage. Les mots *esclave* et حلقة بكوش ou *ayant un anneau à l'oreille*, sont synonymes. Du reste, il s'agit ici des hommes seulement. Pour les femmes, de tout temps et dans tous les pays, elles ont été dans l'usage de porter des anneaux à l'oreille.

rois. Après cet empire, vient le nôtre; le souverain est surnommé le *roi des hommes,* parce qu'il n'y a pas de roi sur la terre qui maintienne mieux l'ordre dans ses états que nous, et qui exerce une surveillance plus exacte; il n'y a pas non plus de peuple qui soit plus soumis à son prince que le nôtre. Nous sommes donc réellement le roi des hommes. Après cela vient le *roi des bêtes féroces,* qui est le roi des Turks, et dont les états sont contigus à ceux de la Chine. Le quatrième en rang est le *roi des éléphants,* c'est-à-dire le roi de l'Inde; on le nomme chez nous le *roi de la sagesse,* parce que la sagesse tire son origine des Indiens. Enfin, vient l'empereur des Romains, qu'on nomme chez nous le *roi des beaux hommes,* parce qu'il n'y a pas sur la terre de peuple mieux fait que les Romains, ni qui ait la figure plus belle. Voilà quels sont les principaux rois; les autres n'occupent qu'une position secondaire[1]. » Le titre de *roi des hommes,* que se donne l'empereur de la Chine, semble s'appliquer à l'espèce entière, et répond au latin *homo.* A l'égard du mot *homme,* qui entre dans le titre donné à l'empereur des Romains, il se rapporte à l'homme considéré comme individu, et répond au *vir* des Latins. Le titre de *roi des bêtes féroces* appartient d'une manière spéciale à un peuple de race turke, appelé par les écrivains arabes contemporains du nom de *Tagazgaz,* et qui s'était récemment rendu maître des vastes contrées désignées sous la dénomination d'Asie centrale[2]. Suivant Massoudi, on nommait à la fois le prince dont il s'agit *roi des chevaux* et *roi des bêtes féroces.* En effet, ajoute-t-il, il n'y a pas sur la terre d'hommes plus brutaux, ni plus prompts à verser le sang, ni qui possèdent un plus grand nombre de chevaux[3].

[1] *Relation des Voyages des Arabes,* t. I, p. 81.

[2] *Introduction à la Géographie d'Aboulféda,* p. CCCLX et suiv. —

[3] Massoudi, *Moroudj-al-Dzeheb,* t. I, fol. 56 et 70.

Voici maintenant un passage chinois relatif au même sujet, qui a été publié par Abel-Rémusat, mais dont ce savant ne me paraît pas avoir eu une intelligence complète : « 1° A l'orient (des monts Tsong-ling, placés au centre du monde [1]), est le *roi des hommes* (l'empereur de la Chine); on l'appelle ainsi à cause de la grande population de cette partie du monde. Les mœurs y sont raffinées; on y cultive l'humanité, la justice et les sciences; le pays est doux et agréable. 2° Au midi est le *roi des éléphants* (le roi de l'Inde); ce pays est chaud et humide; il convient aux éléphants, et c'est de là que vient son nom. Les habitants sont féroces et violents; ils s'adonnent à la magie et aux sciences occultes; mais ils savent aussi purifier leur cœur, et, se dégageant des liens du monde, échapper aux vicissitudes de la vie et de la mort. 3° A l'occident est le *roi des choses précieuses* (le roi de Perse, désigné plus tard par le titre de khalife de Bagdad); ce pays touche à la mer qui produit beaucoup de perles et d'objets précieux, et c'est ce qui lui a fait donner son nom [2]. Les habitants ne connaissent ni les rites, ni les devoirs sociaux, et ils ne font cas que des richesses. 4° Au nord est le *roi des chevaux*. La terre est froide et dure; elle convient à la nourriture des chevaux. Les habitants sont braves et cruels; ils savent endurer la mort et les dangers [3]. »

[1] Ci-devant, p. 162.

[2] La Perse avait la réputation, chez les Chinois, de produire des pierres précieuses, des parfums, etc. (Voyez le témoignage de Matouanlin, *Nouveaux mélanges asiatiques* d'Abel-Rémusat, t. I, p. 250.)

[3] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 82. Une tradition indienne suppose que l'Inde fut jadis partagée en quatre monarchies, dont les chefs portaient les titres de *narapati* ou chef des hommes, *gadjapati* ou chef des éléphants, *tchhatrapati* ou chef du parasol, et *asvapati* ou chef des chevaux. (Voyez, à ce sujet, un mémoire de M. Stirling, *Asiatic researches*, t. XV, p. 254 et suiv., avec l'analyse qu'en a donnée M. Burnouf, *Journal asiatique*, de février 1827, p. 122, et avril, p. 236. Voy. aussi les *Useful tables* de Prinsep, p. 119.)

Suivant la marchand Soleyman, les musulmans jouissaient auprès du Balhara des plus grandes facilités pour leur commerce. J'ai déjà dit que les Arabes avaient renoncé à faire des conquêtes dans le pays, et qu'ils se contentaient d'y entretenir des comptoirs et des mosquées. Soleyman ajoute encore que le Balhara vivait longtemps, et il attribue cet avantage à la bienveillance qu'il professait pour l'islamisme [1].

Après le Balhara, Soleyman fait mention du roi du Djorz, qui paraît être le roi de Canoge. En effet, la contrée qui est située entre les cours du Gange et de la Djomna, est nommée par Arrien *Souraseni,* et par les écrivains sanscrits *Soûrasena.* Suivant le voyageur arabe, le roi du Djorz entretenait une nombreuse cavalerie; outre les chameaux et les éléphants, il avait des chevaux, qui ont toujours été rares dans la presqu'île [2].

Soleyman parle ensuite d'une principauté qu'il dit être peu considérable, et qu'il nomme Thâfec. Les femmes, dit-il, y sont blanches et plus belles que dans le reste de l'Inde. D'après les témoignages combinés de Massoudi et d'Ibn-Bathouthah, il y a lieu de croire qu'il s'agit ici d'une principauté mahratte, située dans la province actuelle d'Aureng-Abad, et où les femmes avaient la réputation d'être fort voluptueuses [3]. Une circonstance remarquable, c'est qu'un Anglais, appelé Methold, qui, en 1626, visita les mines de Golconde, trouva dans le pays une race de femmes qui étaient célèbres pour leurs succès en amour [4].

Il est fait mention, après cela, du roi de Rohmy, qui n'oc-

[1] P. 25 de la Relation.
[2] *Ibid.* p. 26.
[3] *Ibid.* p. 27.
[4] La Relation de Methold a été publiée par Purchas; on en trouve une traduction française dans la collection de Melchisédech Thévenot. (Voyez aussi la Relation de Tavernier.)

cupait pas un rang élevé dans l'opinion des indigènes, mais qui disposait de forces considérables. On fabriquait, dans ses états, des étoffes de coton d'une telle finesse, qu'une robe, faite avec cette étoffe, aurait pu passer à travers un anneau [1]. Il est fait mention de ces étoffes dans le Périple de la mer Érythrée. Les états du roi de Rohmy paraissent répondre à l'ancien royaume de Visapour.

Ce tableau, qui s'étend jusqu'à la Chine, et dont nous n'offrons ici qu'un fragment, se retrouve dans le Traité d'Ibn-Khordadbeh, écrivain arabe de la fin du IXe siècle, ainsi que dans l'ouvrage de Massoudi intitulé *Moroudj-al-Dzeheb;* Édrisi l'a reproduit en grande partie, d'après Ibn-Khordadbeh [2]. Il n'y est fait mention ni du Bengale, ni de la côte d'Orissa. La côte d'Orissa a toujours été d'un accès difficile; pour le Bengale, le gouvernement était intéressé à éloigner une nation qui, presque partout où elle s'établissait, ne tardait pas à prendre un aspect menaçant.

Soleyman représente les Indiens comme ennemis du plaisir et comme s'abstenant de toute liqueur enivrante. Ce n'était pas l'effet d'un scrupule religieux, mais une répugnance naturelle. Tout prince, disaient-ils, qui boit du vin, est par là même indigne de régner [3]. Massoudi rend le même témoignage aux Indiens [4], et il est dit, dans les écrits de l'antiquité, qu'on pouvait mettre à mort un roi qui était surpris ivre [5].

Les guerres intestines qui, après la mort du khalife Haroun-al-Raschid, troublèrent l'empire musulman, avaient naturelle-

[1] P. 27 et 28 de la Relation.

[2] Traduction française d'Édrisi, t. I, p. 97 et 173.

[3] P. 51 de la Relation.

[4] Recueil de M. Gildemeister, p. 18. Voyez aussi le Recueil des Notices et extraits, t. XIII, p. 207.

[5] Athénée, *Deipnosophistæ*, liv. X, édition de Schweighaeuser, t. IV, p. 91.

ment affaibli l'autorité du gouvernement. Une circonstance qui avait considérablement augmenté le désordre, c'étaient les divisions religieuses. En Perse et ailleurs, il s'était formé des partis qui, sous le nom de Khaouaridj ou rebelles, de Carmathes, etc. ne s'accordaient pas dans leurs doctrines, mais qui s'accordaient pour combattre le pouvoir central. Les écrivains orthodoxes comprennent ces divers partis sous la dénomination générale de *schorat* ou fanatiques [1]. Les princes idolâtres qui s'étaient maintenus dans les contrées situées à l'occident de l'Indus, profitèrent de cette situation pour lever la tête et pour reconquérir leur ancienne puissance. Le principal de ces princes était le roi bouddhiste de Kaboul, dont la famille gouvernait depuis longtemps le pays. Un auteur arabe dit que les habitants de Kaboul étaient de race turke, et qu'ils appartenaient à une tribu nommée *Darâry* [2]. Un autre prince idolâtre était le roi d'Al-Rakhodj, l'*Arachosia* des géographes de l'antiquité. Celui-ci poussait l'orgueil jusqu'à se faire adorer comme un dieu. Il avait fait bâtir un temple sur une colline, à laquelle il avait donné le nom de *Mekke*, et douze hommes le portaient dans le temple sur un trône d'or [3]. Heureusement pour l'islamisme, il était sorti du sein des guerres civiles un homme d'un caractère énergique et habile dans le maniement des armes. C'est Yacoub, fils de Leits, qui, dans sa jeunesse, exerça la profession de chaudronnier, et qui devint un puissant monarque. Yacoub était originaire du Sedjestan, sur la frontière des provinces occidentales de l'Inde, et le Sedjestan resta le centre des pays qui successivement tombèrent en son pouvoir. Sa capitale

[1] شراة C'est le pluriel de شارى

[2] دارى Voyez le Dictionnaire biographique d'Ibn-Khallekan, à l'article *Yacoub, fils de Leits*.

[3] Un des deux manuscrits de la Chronique d'Ibn-al-Atir appelle le roi كبتير, et l'autre لبعر

était la ville de Zarendj. Les habitants du Sedjestan, ayant continuellement à souffrir des courses des idolâtres, supplièrent Yacoub de prendre leur défense.

L'an 257 de l'hégire (871 de J. C.), Yacoub se porta du côté de Balkh et du Tokharestan; puis entrant dans les gorges de Bamyan, il attaqua le roi de Kaboul, au cœur même de ses états. La ville de Kaboul fut prise, et le roi lui-même tomba au pouvoir des musulmans; il en fut de même du roi d'Al-Rakhodj, que Yacoub fit mettre à mort. Les habitants d'Al-Rakhodj furent obligés d'embrasser l'islamisme. Yacoub rentra dans sa capitale, chargé de butin, et portant avec lui les têtes de trois rois et de plusieurs milliers d'idolâtres; on remarquait parmi les trophées plusieurs statues de divinités indiennes, qui furent envoyées en présent au khalife de Bagdad [1].

Yacoub ne se contenta pas de s'emparer de Bamyan et de Kaboul; il prit aussi possession de la ville de Pendjehyr, située dans les gorges de l'Hindoukousch, au nord-est de Kaboul, et célèbre par ses mines d'argent : ce qui le prouve, ce sont deux médailles d'argent frappées au nom de Yacoub, dans Pendjehyr, sous la date 260 et 261 (873 et 874 de J. C. [2]). Plus tard, cette ville tomba au pouvoir des princes samanides [3].

Peu de temps après, survint un événement qui aurait pu nous fournir des renseignements précieux sur l'état de l'Inde, principalement de l'Inde méridionale, mais au sujet duquel il ne nous est parvenu aucun détail. Ce fut une députation que

[1] Comparez la Chronique d'Ibn-al-Atir, années 257 et 265; le *Kitab-al-fihrist*, t. II, fol. 223, et le Dictionnaire d'Ibn-Khallekan, article de *Yacoub, fils de Leits*.

[2] Fraehn, *Summarische Ubersicht des orientalischen Münzkabinettes der Universität Rostock*, lu à l'Académie de Saint-Pétersbourg, le 22 janvier 1841 (*Bulletin de l'Académie*, t. X, p. 81 et suiv.).

[3] Fraehn, *Recensio numorum Muhammedanorum*, p. 55 et 67.

le roi anglo-saxon Alfred le Grand fit partir pour l'Orient. Nous savons, par le témoignage de Cosmas, qu'au VI^e^ siècle, le christianisme avait fait de grands progrès dans la presqu'île de l'Inde et dans les îles de la mer orientale. Des traditions encore plus anciennes donneraient lieu de croire que les apôtres saint Thomas et saint Barthélemy eux-mêmes communiquèrent le flambeau de la foi aux Indiens[1]. Lorsque les Portugais arrivèrent, pour la première fois, dans le pays des Brahmanes, ils y trouvèrent une population chrétienne, qui faisait remonter sa conversion aux prédications de saint Thomas : cette population existe encore[2]. L'an 883, deux envoyés d'Alfred, appelés Sighelm et Æthelstan, portèrent, de sa part, des secours aux chrétiens de saint Thomas et de saint Barthélemy. A leur retour, ils étaient chargés de pierreries et d'autres objets précieux[3]. Il est probable que les envoyés d'Alfred s'embarquèrent dans quelque port de la mer Rouge ou du golfe Persique, et qu'ils se dirigèrent vers le port de Coulam.

Le commencement du X^e^ siècle vit disparaître la famille de race turke qui régnait sur le Kaboul depuis un grand nombre de siècles, et qui professait le bouddhisme, pour faire place à une nouvelle dynastie, qui faisait profession du brahmanisme. Suivant Albyrouny, le dernier roi de la famille de Barhatekin se nommait Laktouzeman. C'était un prince de

[1] Fabricius, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, Leipzig, 1719 (ci-devant, p. 95).

[2] Il a été publié récemment, par les Anglais, des écrits importants sur les chrétiens de saint Thomas. (Voyez *the Journal of the royal asiatic Society of great Britain*, 2^e^ série, t. I, p. 171; t. II, p. 51 et 234 (Mémoire du capitaine Charles Swanston); t. VII, p. 343. Voyez aussi le Journal de Madras, du mois de juin 1844, p. 115 et suiv. Mémoires du révérend Gundert.)

[3] *Chronicon saxonicum*, année 883. Voy. aussi Guillaume Malmesbury, *De gestis regum Anglorum*, édit. de Henri Savile, p. 44.

mœurs corrompues, et dont la conduite excita des plaintes universelles. Le ministre du royaume, qui s'appelait Kallar, et qui possédait d'immenses richesses, profita du mécontentement général pour renverser son maître, et le remplaça. Kallar appartenait à la secte brahmaniste [1].

Kallar eut pour successeur Samanda, et celui-ci fut remplacé par Kamaleva. Puis vinrent successivement Bhima, Djaya-Pâla, etc. Djaya-Pâla était maître du trône vers l'an 367 de l'hégire (977 de J. C.), lorsque Sebektekin et son fils Mahmoud élevèrent si haut la puissance de la dynastie de Gazna. Djaya-Pâla était le cinquième prince de la nouvelle dynastie; accordant à chacun de ses prédécesseurs un règne de quinze ou vingt ans, l'on arrive à l'époque indiquée. Ces princes, au temps de Sebektekin, avaient perdu Kaboul, le berceau de la monarchie; mais ils possédaient encore les provinces de Laghman et de Peychaver, et ils avaient fait la conquête du Pendjab. Tout le pays situé depuis le territoire de Moultan jusqu'aux premiers gradins de la chaîne de l'Himalaïa, reconnaissait leur autorité.

Parmi les médailles qui, dans ces derniers temps, ont été recueillies sur le sol du Pendjab et du royaume de Kaboul, il y en a quelques-unes en argent et en bronze, qui portent le nom de Samanda. Ces médailles avaient été attribuées, par M. Wilson, à un prince du pays des Radjepout, qui vivait

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 295 (p. 153 des Fragments). On a vu, ci-devant, p. 30, que le vizir de Perse, Raschid-eddin, avait, dans son Histoire des Mongols, mis à contribution un écrit d'Albyrouny autre que celui-ci, et qui ne nous est point parvenu. Malheureusement, les manuscrits de l'ouvrage de Raschid-eddin diffèrent entre eux; au lieu de *Laktouzeman*, ils portent *Katourman*, et on ne distingue pas bien s'il s'agit là d'un prince ou d'un pays. Voy. le Mémoire de M. Éd. Thomas intitulé *On the coins of the dinasty of the hindu kings of Kabul* (*The Journal of the royal asiatic Society*, t. IX, Londres, 1847, p. 192 et suivantes).

plusieurs siècles après. Je n'hésitai pas, dès le principe, à reconnaître sur ces médailles le nom du roi de Kaboul, et mon opinion fut confirmée par l'examen qu'en fit M. Adrien de Longpérier[1]. Plus tard, on a reconnu les médailles de la plupart des successeurs de Samanda[2].

On a vu que l'empire des khalifes de Bagdad s'était dissous, et que les provinces orientales de cet empire ne reconnaissaient plus que l'autorité spirituelle du représentant de Mahomet. La vallée de l'Indus et les contrées voisines, soumises à l'islamisme, ne tardèrent pas à devenir la proie de quelques aventuriers. Les principales villes furent d'abord concédées à titre de fiefs viagers; avec le temps, les titulaires transmirent l'autorité à leurs enfants, et, devenus indépendants les uns des autres, ils ne reconnurent plus que la suzeraineté nominale du khalife. Du reste, une partie considérable de la population de ces contrées était restée idolâtre.

Parmi les seigneuries qui se formèrent dans la vallée de l'Indus, il y en avait deux qui l'emportaient sur les autres; c'étaient les principautés de Moultan et de Mansoura. Ces deux villes étaient arrivées à un haut degré de prospérité, et les musulmans, qui s'y rendaient du centre de l'empire, ne pouvaient maîtriser leur orgueil, en contemplant cette image vivante du triomphe de leur prophète sur Brahma et Bouddha. La première avait reçu des Arabes l'épithète de *Al-Mamourah,* ou la florissante[3]; pour Mansoura, elle justifiait, par le frein qu'elle mettait à l'esprit audacieux des indigènes, le bon augure qu'on avait tiré de son nom, lors de sa fondation.

[1] *Journal asiatique,* de février 1845, p. 192 et suiv. (p. 219 et suiv. des Fragments).

[2] Voy. le mémoire de M. Edward Thomas (*The Journal of the royal asiatic Society*, t. IX, p. 177 et suiv.)

[3] المعمورة Voyez le Traité d'Albyrouny, fol. 6.

Massoudi, qui visita la vallée de l'Indus, l'an 303 de l'hégire (915 de J. C.), fait un tableau brillant de l'état de l'islamisme dans cette contrée. L'émir de Moultan était un Arabe de la noble tribu des Corayschites, nommé Aboul-Dalhat-al-Monabbih, fils d'Assad; il descendait de Samah, fils de Louayy, fils de Galeb, lequel, dès avant la naissance de Mahomet, était allé s'établir sur les côtes de l'Oman [1]. Suivant Massoudi, l'émir avait une armée à sa solde, et il était en état de figurer sur un champ de bataille. On comptait, autour de la capitale, cent vingt mille villages ou fermes. Le temple du soleil était un but de pèlerinage pour les populations indigènes du Sind et pour celles du reste de la presqu'île; on y accourait des provinces les plus éloignées, avec des présents en argent, en perles, en bois d'aloès et autres parfums. La plus grande partie des revenus de l'émir provenait de ces pèlerinages. Quand les princes idolâtres des contrées voisines pressaient trop vivement l'émir, celui-ci, qui n'avait aucun secours à attendre du pouvoir central, menaçait de mettre la statue du soleil en pièces, ou de lui crever un œil, et aussitôt l'ennemi rebroussait chemin [2].

La ville de Mansoura était sous les lois d'un autre Arabe de la tribu des Corayschites, nommé Aboul-Mondar-Omar, fils d'Abd-Allah. Il faut savoir que, parmi les Mekkois qui montrèrent le plus d'acharnement contre Mahomet, était Habbar, fils d'Al-Asouad, qui fut cause de la mort d'une des filles du prophète.

Quand Mahomet rentra en vainqueur dans sa patrie, il excepta de l'amnistie dix personnes, au nombre desquelles

[1] Eichhorn, *Monumenta antiquissimæ historiæ Arabum*, p. 77, et tab. III, p. 67.

[2] *Moroudj-al-Dzeheb*, fol. 73 v. Voyez aussi Ibn-Haucal, Recueil de M. Gildemeister, p. 29.

était Habbar [1]. Habbar se fit plus tard musulman, et vers l'an 730 de notre ère, un de ses descendants se rendit dans la vallée de l'Indus pour y chercher fortune. Un petit-fils du descendant de Habbar, appelé Omar, fils d'Abd-al-Azyz, parvint à se distinguer de la foule. Quelque temps après, sa famille, profitant de l'état d'anarchie où se trouvait le pays, se rendit maîtresse du cours inférieur de l'Indus [2]. Massoudi raconte que, dans son voyage, il fut très-bien accueilli par l'émir de Mansoura; il eut aussi à se louer de l'accueil de son vizir, nommé Ryah, et de ses enfants. En ce moment, il y avait dans le pays un certain nombre de descendants du khalife Ali, que les persécutions des ennemis de leur famille avaient obligés à fuir loin de leur patrie [3].

Massoudi, ayant exploré une partie considérable du territoire de l'Inde, s'est trouvé en position de rassembler des renseignements intéressants. Je vais reproduire une partie de son récit.

On a vu que le temple du soleil à Moultan avait reçu l'épithète de *maison d'or*. L'Indus, qui, au-dessous de Moultan, est appelé encore à présent du nom de Mehran, portait le nom de *Mehran de l'or*. Le nom même de la ville, suivant Massoudi, aurait signifié *prairie d'or* [4].

A trois journées au-dessous de Moultan, les cinq rivières qui forment le Pendjab, se réunissaient à l'Indus, dans un endroit nommé *Douschab* [5]. Le fleuve passait à l'occident de la

[1] *Chronique d'Aboulféda*, t. I, p. 152, et note 61. Voyez aussi la Vie de Mohammed, extraite d'Aboulféda, par M. Noël-Desvergers, p. 75 et 133, ainsi que la Vie de Mahomet, rédigée en allemand par M. Weil, p. 116 et 222.

[2] Comparez le témoignage de Beladory (*Journal asiatique*, de février 1845, p. 189, p. 215 des Fragments) avec celui d'Ibn-Haucal, Recueil de M. Gildemeister, p. 28, 30 et 31.

[3] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 73 v.

[4] *Ibid.* fol 40 v.

[5] دوشاب

ville d'Alrour; c'est à partir de là qu'on l'appelait Mehran. Ensuite il se divisait en deux branches et se jetait dans la mer, au lieu nommé *Sagara*[1], à deux journées de la ville de Daybal. La principauté de Mansoura s'étendait depuis la mer jusqu'à Alrour; là commençait le territoire de la principauté de Moultan. La principauté de Mansoura contenait trois cent mille villages, fermes, etc. Le sol y était parfaitement cultivé; mais les habitants avaient presque continuellement à se défendre contre les agressions des Meyd, peuple originaire du pays, et contre d'autres races sauvages[2].

Les deux branches de l'Indus dont parle Massoudi représentent sans doute les deux bras de l'Indus qui, chez les géographes de l'antiquité et sur les cartes modernes, forment un delta. Cependant Al-Estakhry et Ibn-Haucal paraissent avoir été persuadés que les deux branches du fleuve, qui commençaient au-dessous d'Alrour, se réunissaient avant d'arriver à la mer. Telle est, du moins, l'opinion qui est exprimée sur la carte de la vallée de l'Indus, insérée dans la relation d'Al-Estakhry. Pour Albyrouny, ainsi qu'on le verra, il distingue nettement les deux principales bouches du fleuve.

Au rapport de Massoudi, le prince de Mansoura entretenait quatre-vingts éléphants de guerre. On plaçait à la trompe de l'éléphant le carthel[3], espèce d'épée recourbée, avec laquelle l'animal pouvait percer et couper tout ce qui se présentait devant lui; en même temps sa trompe était couverte d'une cotte de mailles et de plaques de fer, de manière à n'avoir rien à craindre des attaques d'un adversaire. Le corps entier de l'éléphant était revêtu d'une enveloppe de corne et de fer. On

[1] شاكرة

[2] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 74.

[3] قرطل *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 73 v. Au folio 167 v. on lit ces mots : سيوفها وهى القراطل واحدها قرطل وهى سيوف معوجة

était dans l'usage de placer autour de chaque éléphant cinq cents hommes à pied pour le défendre. Un éléphant qui était ainsi soutenu pouvait tenir tête à cinq mille cavaliers. L'homme qui était monté dessus s'avançait, reculait, caracolait comme il l'aurait fait sur un cheval dressé. Les éléphants qu'on ne menait pas à la guerre étaient employés à traîner des chariots, à porter des fardeaux, à briser les balles du riz, comme on faisait pour les bœufs chez les Arabes. Massoudi rapporte à cette occasion quelques traits qui montrent chez cet animal une grande docilité jointe à beaucoup d'intelligence [1].

La vallée de l'Indus entretenait des relations régulières avec le reste de l'empire musulman. Suivant Massoudi, il partait souvent des caravanes du Khorassan pour le Sind, et de la vallée de l'Indus pour le Khorassan [2]. Ces caravanes, alors comme aujourd'hui, prenaient ordinairement leur route par la province de Kaboul et les gorges de Bamian. L'Inde avait aussi des relations avec le Zabulestan et le Sedjestan, à travers les villes de Gazna et de Candahar. « Le Zabulestan, dit Massoudi, est une vaste contrée connue sous le nom de royaume de Fyrouz [3]. Il renferme des châteaux d'une force merveilleuse. On y parle différentes langues, et il s'y trouve des peuples de races diverses, sur lesquelles on n'est pas d'accord. Pour le Sedjestan, il est traversé par le fleuve Hendmend. Ce fleuve est bordé de jardins et de champs ensemencés, et son lit est couvert de navires. Le Sedjestan est le pays du vent et des sables; c'est le vent qui fait tourner les meules des moulins et qui fait mouvoir les machines à l'aide desquelles on tire des puits l'eau nécessaire à l'irrigation des terres. Il n'y a pas de

[1] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 74.

[2] *Ibid.* fol. 40 v. et 68.

[3] فيروز بن كبك Au folio 261 on lit : فيروز بن كند Ibn-Haucal, p. 202 du manuscrit de la Bibliothèque nationale, a écrit فيروز قند

pays dans le monde où l'on tire un meilleur parti du vent[1]. »

Le tableau que Massoudi fait du Zabulestan et du Sedjestan est de la plus grande vérité; on en peut juger par ce qui existe encore à présent. A la vérité, le pays est loin d'offrir les mêmes avantages qu'autrefois. Les sables ont envahi une grande partie des terres cultivées, et la plupart des anciennes villes sont maintenant ensevelies sous le sol[2]. Quant aux moulins à vent, il est impossible de s'exprimer d'une manière plus nette. L'usage des moulins à eau, en Occident, remonte au commencement de notre ère; le témoignage de Vitruve, à ce sujet, est des plus explicites[3]. Pour les moulins à vent, il n'existe aucun témoignage positif dans les écrits de l'antiquité. Le plus ancien document où il soit parlé en termes exprès de ce puissant moyen de mettre certaines forces en mouvement, porte la date 1105 de notre ère[4], ce qui donnerait lieu de croire que l'usage des moulins à vent, dans l'Occident, fut un des effets des guerres des croisades[5].

Massoudi ne fait aucune remarque particulière sur le royaume de Kaboul. Rien dans son récit ne se rapporte à la révolution politique et religieuse dont il a été parlé il y a un moment; bien au contraire, il désigne le prince qui régnait de son temps à Kaboul, par le même titre qu'au temps où les Arabes pénétrèrent pour la première fois dans ces régions.

[1] *Moroudj*, t. I, fol. 93; Relation d'Ibn-Haucal, p. 198.

[2] Pottinger, *Voyage dans le Baloutchistan*, t. II, p. 313.

[3] *Traité d'architecture* de Vitruve, l. X, chap. x.

[4] Supplément de Carpentier au Dictionnaire de la basse latinité de Ducange, t. II, p. 1305, au mot *Molendinum ad ventum*.

[5] Édrisi fait mention des moulins à vent comme existant dans l'Asie orientale (traduct. franç. t. I, p. 93). Quant aux moulins à vent usités encore à présent dans le Baloutchistan, voyez la Relation de Pottinger, p. 313 et 318; et pour le royaume de Kaboul, voyez la Relation de M. Mounstuart-Elphinstone, intitulée *Account of Caubul*, 2e édit. t. I, p. 400 et suiv.

Apparemment cette révolution ne s'était pas encore accomplie.

Suivant Massoudi, le titre porté par les rois de Cachemire était celui de radja, mot qu'il écrit, suivant l'usage des Arabes, *ray*[1]. Ce titre se transmettait des pères aux enfants. Le Cachemire, ajoute Massoudi, formait un état particulier. C'était une région montagneuse et très-vaste, contenant de soixante à soixante et dix mille villes et villages. On ne pouvait y entrer que par une porte qui s'ouvrait et se fermait à volonté. Le pays était entouré de montagnes inaccessibles, dont ni les hommes ni les bêtes n'auraient pu atteindre le sommet. Ce qui n'était pas montagnes consistait en vallées impraticables, en forêts, en marais et en torrents impétueux. Massoudi ajoute que, du reste, le Cachemire était un des lieux les plus agréables de la terre[2].

Massoudi prétend que la plus grande partie des habitants du Tibet était d'origine himyarite, et qu'on remarquait parmi eux quelques descendants des anciens rois du Yémen[3]. Il ajoute que, de son temps, les Turks avaient envahi le pays, et, qu'à la différence des anciens habitants, ils menaient la vie nomade. Le roi du Tibet portait le titre de *khacan*, usité chez les tribus turkes. On remarquait dans le pays beaucoup de villes et de lieux fortifiés. Il est certain, par le témoignage des écrivains chinois, ainsi que j'ai déjà eu occasion de le dire, que, quelque temps auparavant, les Tibétains, nommés par eux Tou-fan, avaient acquis un grand ascendant parmi les peuples de l'Asie centrale, et qu'ils firent trembler les empereurs de la Chine jusque dans leur capitale[4]. Massoudi fait le même récit; puis il s'exprime ainsi : « Autrefois les Tibétains

[1] راى

[2] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 73.

[3] Ci-devant, p. 42.

[4] Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CCCLII et suiv.

étaient en possession de la suprématie, et toutes les tribus turkes sont dans la persuasion que la puissance leur reviendra[1]. » Le Tibet, poursuit Massoudi, offre des avantages particuliers pour l'air, l'eau, le sol, les plaines et les montagnes. L'homme ne cesse pas d'y rire de plaisir; il ignore le nom de la tristesse et des soucis. On ne pourrait dénombrer les fruits, les fleurs, etc. de ce pays. Jeunes et vieux, tout le monde y est gai[2].

Massoudi parle en divers endroits de l'ancien empire de Canoge, et même des empires qui l'avaient précédé. Malheureusement il n'a pas distingué suffisamment les temps et les lieux, et son récit est tellement confus, qu'il est à peu près impossible d'en faire usage. Je crois donc inutile de m'y arrêter.

Mais il n'en est pas de même de ce que Massoudi rapporte au sujet des pays qui reconnaissaient l'autorité du Balhara; il paraît qu'à cette époque la domination du Balhara s'étendait, non-seulement sur le Malva, mais sur toutes les côtes maritimes, depuis le golfe de Kutch, jusqu'à l'extrémité du Malabar. Massoudi visita ces riches contrées pendant les années 915 et 916 de J. C. Il donne à la capitale des états du Balhara le nom de Mânekyr ou Mânâkyr[3], et il dit que cette ville était située à quatre-vingts yodjana ou parasanges de la mer. Elle se trouvait dans un pays montagneux; aussi, à la différence des autres royaumes de l'Inde, la plupart des soldats de l'armée du Balhara étaient des fantassins. Il n'y avait pas de pays idolâtre dans le Sind et dans la presqu'île proprement dite, où les musulmans fussent aussi bien traités que dans les états du

[1] Sur l'origine des Toufan ou population turke du Tibet, comparez les Tableaux historiques de l'Asie, par Klaproth, p. 136 et suiv. et 211, ainsi que la Description du Tibet, par le même savant, d'après une relation chinoise, p. 26.

[2] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, f. 68 et suiv.

[3] مانكير ou مناكير.

Balhara. L'islamisme y était respecté, et les musulmans avaient des mosquées et des chapelles pour y réciter les cinq prières du jour[1]. Massoudi ajoute que le Balhara ne montait guère sur le trône qu'après l'âge de quarante ou cinquante ans, et que cependant il régnait longtemps. A l'en croire, les habitants reconnaissaient que si leurs princes étaient doués de cette longévité, c'était à cause de leur amour de la justice, et des égards qu'ils avaient pour les musulmans[2].

Parmi les villes de la côte maritime, Massoudi fait mention de Seymour, Cambaie, Sindan, Soubara et Tana.

Seymour, ou, comme l'écrivent quelques auteurs, Djeymour, me paraît répondre à la Σίμυλλα de Ptolémée[3], à la Σημύλλα de l'auteur du Périple de la mer Érythrée[4], et peut-être à la ville que Hiuen-thsang nomme à la fois Symola ou Djymola et Mala-kouta[5]. Massoudi s'exprime ainsi : « J'ai visité la ville de Seymour, située dans le pays de Lar, et une des dépendances du Balhara, l'an 304 (916 de J. C.). Celui qui commandait alors dans ce port se nommait Djandja[6]. Il y avait à cette époque dans Seymour environ dix mille musulmans originaires de Syraf, de l'Oman, de Bassora, de Bagdad, etc., sans compter les bayssar ou enfants d'Arabes nés dans le pays[7]. Les musulmans de la ville avaient à leur tête un homme pris dans leur sein, et qui portait le titre de *Hazama*[8]; il était investi par le prince du pays. Celui qui en ce moment était revêtu des fonctions de Hazama, se nommait Abou-Sayd[9]. » Une inscription sur cuivre, trouvée dans l'île de Salcette, et

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 25, et le manuscrit du *Moroudj*, t. I, fol. 74 v.

[2] On a vu que le marchand Soleyman faisait le même récit.

[3] *Géographie de Ptolémée*, liv. VII, chap. I.

[4] Édition de Blancard, p. 172.

[5] *Foë-kouë-ki*, p. 391, n° 94.

[6] جانج

[7] بيسر

[8] هزمة

[9] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 94

qui porte une date correspondant à l'an 1018 de notre ère, fait mention d'un prince du nom de Djandja, qui régnait quelque temps auparavant dans le pays [1].

Massoudi reprend ainsi : « J'ai visité la ville de Cambaie l'an 303 (915 de J. C.). Cette ville est célèbre par les sandales qui portent son nom, bien qu'on les fabrique, non-seulement à Cambaie, mais à Sindan, à Soubara et dans les autres villes du voisinage. Le prince de Cambaie se nommait alors Banya [2]; c'était un brahmane qui tenait son autorité du Balhara. Il était plein de sollicitude pour les indigènes ainsi que pour les musulmans et les autres personnes étrangères au pays. Cambaie se trouve au fond d'un golfe couvert de villes, de villages, de fermes, de jardins et de bois de cocotier. Les jardins sont animés par la présence de paons, de perroquets et d'autres oiseaux [3]. »

Soubara est sans doute la ville nommée Σουπάρα par Ptolémée [4], et Οὔππαρα par l'auteur du Périple de la mer Érythrée [5]. Elle répond au lieu que les écrivains sanscrits appellent Soubahlica [6]. Les Arabes ont fait plus tard de ce nom *Sofala*, et ont surnommé Soubara la *Sofala de l'Inde*, pour la distinguer de la *Sofala* de l'Afrique [7]; je suis porté à croire que c'est là qu'il faut placer l'*Ophir* de nos livres saints. Mais ce port, de même que bien d'autres ports qui eurent jadis de la célébrité, n'existe plus, du moins sous le même nom, et il est maintenant bien difficile d'en fixer l'emplacement. Je suis également incertain à l'égard de la ville de Sindan. Quant à Tana, ou

[1] *Recherches asiatiques*, traduct. franç. t. I, p. 435.

[2] بانيا

[3] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 49.

[4] *Géographie de Ptolémée*, liv. VII, chap. I.

[5] Édition de Blancard, p. 171.

[6] *Harivansa*, traduct. de M. Langlois, t. II, p. 401.

[7] *Géographie d'Aboulféda*, texte arabe, p. 156 et 358.

plutôt Tanna, on sait que sa situation était sur la côte orientale de l'île de Salcette, et qu'elle n'est tout à fait tombée qu'à mesure que Bombay a acquis la prépondérance.

Masssoudi place Cambaie à près de deux journées de la mer à laquelle cette ville donne son nom. Voici ce qu'Ibn-Haucal, qui visita, quelques années plus tard, ces mêmes côtes, dit au sujet de la distance respective des ports de mer : « Cambaie se trouve à une parasange de la mer, et Soubara à une demi-parasange. Entre Cambaie et Soubara l'on compte environ quatre marches; Sindan se trouve aussi à une demi-parasange de la mer. Entre Soubara et Sindan, il y a environ cinq marches; la même distance sépare Sindan de Seymour. Entre Seymour et Serendyb, on compte quinze marches[1]. » De son côté, Albyrouny ne compte que six parasanges entre Sindan et Soubara[2]. Ces divergences entre des écrivains presque contemporains, et dont la plupart avaient parcouru le pays, rendent la détermination des lieux encore plus difficile.

Il y avait dans les mêmes parages une autre ville trop importante pour que je n'en dise pas quelques mots; c'est la ville de Barygaze, située près de l'embouchure de la Nerbudda. L'auteur du Périple de la mer Érythrée[3] la nomme Βαρύγαζα; Hiuen-thsang[4] l'appelle Barygadjeva; pour les écrivains arabes, ils la nomment Bârous ou Baroudj. Elle était, suivant Albyrouny, une des deux capitales du pays de Lar[5].

Je ne reproduirai pas ce que Massoudi a rapporté au sujet des royaumes qui avoisinaient l'empire du Balhara; j'ai déjà dit quelques mots à ce sujet, d'après la relation du marchand

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 35.

[2] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 263 (p. 121 des Fragments).

[3] Édition de Blancard, p. 167 et suiv.

[4] *Foe-koue-ki*, p. 392, n° 98.

[5] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 254 (p. 112 des Fragments).

Soleyman, et l'on fera bien de recourir à la relation même. Mais Massoudi parle de plus d'un pays nommé Comar, qui paraît avoir reçu son nom du cap Comorin, et qui probablement renfermait aussi la province de Tanjaour et toute la partie sud-est de la presqu'île. Voici le récit de Massoudi : « Le pays de Comar n'est pas une île; c'est un pays formé de côtes et de montagnes. Il n'y a pas dans l'Inde beaucoup de royaumes plus peuplés que celui-ci; nulle part on n'a la bouche plus propre; on fait usage, dans le pays de Comar, du curedent, à l'exemple des personnes qui professent la religion musulmane. Voilà pourquoi, seuls entre les Indiens, les habitants du Comar s'interdisent le libertinage, et se gardent de certaines impuretés. Ils s'interdisent aussi les liqueurs fermentées; mais, sur ce point, ils ne font que ce que fait la masse des Indiens. La plupart d'entre eux marchent à pied, à cause du grand nombre de montagnes qui couvrent le pays, des rivières qui le traversent, et du petit nombre des plaines et des tertres [1]. » On sait que dans l'Inde les personnes aisées vont en palanquin ou sur des éléphants. A l'égard de l'usage du curedent, chez les Indiens, cela tient à la même cause que chez les Arabes. Les Indiens apprêtent leurs mets avec divers assaisonnements, et les prennent avec leurs doigts, ne se servant ni de cuillères ni de fourchettes, comme chez nous, ni de bâtonnets, comme chez les Chinois, ce qui les oblige à recourir à certains moyens de propreté [2].

Le royaume de Comar était, du temps de Massoudi, ou avait été jadis, car le texte n'est pas clair, une dépendance de l'empire du Zabedj, qui avait pour centre les îles de Java

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 19. Ce passage n'a pas été rendu exactement en latin par M. Gildemeister.

[2] *Relation des voyages des Arabes*, t. II, p. 34 et suiv.

et de Sumatra, et dont le souverain portait le titre de maha-radja ou grand radja. Cet empire avait été élevé par les Malais, alors maîtres des mers orientales. Massoudi entre à cet égard dans quelques détails curieux. Suivant lui, la domination du Zabedj s'étendait sur un grand nombre d'îles, sur un espace de mille parasanges et même davantage. L'île où résidait le maha-radja, et qui est probablement l'île de Java, renfermait une population très-pressée. Lorsque, dit Massoudi, les coqs annonçaient l'approche du jour, ils se répondaient par leurs cris les uns aux autres, sur une étendue de cent parasanges et au delà [1]. La capitale du Zabedj était située sur une rivière où l'eau de la mer montait au moment de la marée. L'eau formait un petit étang attenant au palais du roi. Le matin de chaque jour l'intendant se présentait devant le roi et lui offrait un lingot d'or sous forme de brique. Ensuite cette brique était jetée dans l'étang en présence du roi. Au moment du flux, l'eau couvrait cette brique et les autres briques qui s'y étaient enfoncées; mais quand l'eau s'était retirée, on apercevait les briques, et elles jetaient un éclat extraordinaire aux rayons du soleil. A la mort du roi, son successeur faisait réunir toutes les briques, et après qu'elles avaient été comptées, on les faisait fondre, puis on distribuait l'or aux princes de la famille royale, aux officiers de la cour et aux eunuques, à proportion du rang de chacun et des prérogatives attachées à ses fonctions; ce qui restait était abandonné aux pauvres et aux malheureux. On avait soin d'enregistrer le nombre des briques d'or et leur poids total; une note portait que tel roi, qui avait régné à telle époque et pendant un tel nombre d'années, avait fait jeter dans l'étang royal un tel nombre de briques d'or, pesant

[1] M. Dulaurier a cité quelques témoignages malais sur le haut degré de culture où s'est trouvée de tout temps l'île de Java. (*Journal asiat.* de septembre 1846, p. 213.)

tant; qu'après sa mort ces briques avaient été partagées entre les princes de la famille royale. Or c'était un grand honneur pour un prince d'avoir régné longtemps et d'avoir amassé une grande quantité de briques d'or [1].

Massoudi raconte, avec quelques détails, comment le souverain du Zabedj fit la conquête du pays de Comar. La capitale du Comar était située sur les bords d'une rivière, à environ une journée de la mer. L'eau de la mer montait dans la rivière, et alors la rivière devenait navigable, circonstance qui ne peut guère se rapporter qu'au Caveri. Le roi du Comar, qui était d'un caractère léger, et qui avait conçu de la jalousie pour l'éclat que jetait l'empire du Zabedj, dit un jour que sa plus grande envie serait de recevoir l'offrande de la tête du maharadja sur un plat. Ce propos étant venu aux oreilles du maharadja, celui-ci crut ne pas devoir laisser cette injure impunie. Il fit équiper, sous l'apparence d'une promenade qu'il voulait faire à travers les îles de son empire, une flotte de mille navires de moyenne grandeur; ensuite il arriva, sans être attendu, sur les côtes du Comar, et déjà il avait pénétré dans la capitale, lorsque le roi fut instruit de son approche. Les habitants n'opposèrent aucune résistance; le roi du Comar eut la tête tranchée, et un autre prince fut mis à sa place. Mais ni le maha-radja, ni aucun des siens, ne toucha aux biens des habitants, et le prince retourna dans ses états, flatté d'avoir vengé son honneur. A partir de ce moment, ajoute Massoudi, le roi du Comar, chaque matin, en se levant, tournait la tête vers le pays du Zabedj, et se prosternait en signe de respect.

L'ouvrage de Massoudi renferme quelques détails sur les pêcheries de perles, qui depuis un temps immémorial font la réputation des mers orientales [2]. Massoudi place les diffé-

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 18 et suiv. — [2] Heeren, *De la politique et du commerce*

rentes pêcheries sur les côtes de l'Afrique orientale, de l'Arabie, de la Perse et de l'Inde, et, à l'exemple de quelques géographes de l'antiquité, il comprend toutes ces mers sous la dénomination générale de *mer abyssinienne*[1]. Il avait parlé fort au long des perles dans un ouvrage qui ne nous est point parvenu. Voici ce qu'il dit dans le *Moroudj-al-Dzeheb :* « Déjà, dans un ouvrage précédent, nous nous sommes étendu sur les diverses pêcheries de perles, telles que les pêcheries des environs de Kharek (dans le golfe Persique), de Cothor[2], de l'Oman, de Serendyb et d'autres lieux de la mer Abyssinienne, la seule mer qui récèle des substances de ce genre. Nous avons fait connaître la manière dont se forme la perle, et les diverses opinions qui ont été émises à son sujet. En effet, les uns ont dit que la perle provenait de la pluie; les autres lui ont attribué une origine différente. Nous avons décrit la coquille de la perle vieille et celle de la jeune perle, nommée *mahar,* ainsi que la perle appelée *bulbul.* Nous avons parlé de la chair qui se forme dans la coquille, et de la graisse qui l'accompagne. Une chose remarquable, c'est que l'animal veille à la sûreté de la perle contre les atteintes des pêcheurs, avec la même sollicitude qu'une mère à l'égard de son enfant. Nous avons exposé en détail la pêche, et nous avons dit que les pêcheurs se nourrissaient de poissons et de dattes, sans prendre autre chose. Nous avons dit de plus qu'ils se fendaient la racine de l'oreille pour respirer; en effet, ils ne peuvent se servir pour cet objet des narines, vu qu'ils se les bouchent avec des morceaux d'écailles de tortue marine, qui servent à

des peuples de l'antiquité, traduction française, t. III, p. 390 et suiv. et 435.

[1] بحر حبشی

[2] Cothor est probablement l'île qu'Édrisi nomme Cothroba. (Voy. le t. I de la traduction française, p. 62.) L'île Cothroba était habitée, du moins en partie, par des chrétiens. (Voy. l'*Oriens christianus* du P. Lequien, t. II, col. 1264.)

faire des peignes, ou bien avec des morceaux de corne ayant la forme d'un fer de lance. En même temps, ils se mettent dans l'oreille du coton trempé dans de l'huile; quand ils se trouvent au fond de l'eau, ils expriment un peu de cette huile, et l'huile leur sert de fanal dans la mer. Nous avons ajouté qu'ils s'enduisaient les pieds et les jambes d'une substance noirâtre, afin de faire peur aux monstres marins, qui, sans cela, seraient tentés de les dévorer. Le cri que les pêcheurs poussent au fond de la mer fait l'effet de l'aboiement d'un chien; ce cri se transmet à travers l'eau, et les pêcheurs peuvent s'entendre les uns les autres [1]. »

D'un autre côté, Abou-Zeyd, contemporain de Massoudi, s'exprime ainsi, au sujet des pierres précieuses qui, de tout temps, ont fait une des principales richesses de l'île de Ceylan : « Les pierres rouges, vertes et jaunes proviennent de la montagne qui couronne l'île de Serendyb (le Pic d'Adam). La plus grande partie des pierres qu'on recueille sont apportées par l'eau de la mer, au moment du flux. L'eau fait rouler les substances de l'intérieur des cavernes et des lieux où tombent les torrents. Des hommes veillent à la récolte des pierres, au nom du souverain. On extrait également les pierres précieuses des entrailles de la terre, comme on fait pour les minéraux; alors la pierre est attachée à une matière grossière, et il faut l'en séparer [2]. »

J'ai déjà eu occasion de parler de la division de l'île de Ceylan en deux principautés, de la dénomination d'*île de l'Hya-*

[1] J'ai publié le texte de ce passage à la suite de la Relation arabe des voyages des Arabes, t. II, p. 177 et suiv. du texte. On trouve dans les Voyages de Jean Thévenot, Amsterdam, 1727, t. IV, p. 576 et suiv. quelques détails sur la pêcherie de Bahrein. (Voyez aussi la Relation de Marco-Polo, édit. de la Société de géographie, p. 199.)

[2] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. 127.

cinthe, d'*île des Rubis* et d'*île des Joyaux*, donnée, soit à l'île entière, soit à l'une des deux principautés, ainsi que de la réputation de beauté des femmes de cette île célèbre. Voici un passage du *Harivansa*, relatif au fils de Yadou, nommé Harita, passage que j'applique à Ceylan et à ses eaux : « Harita alla gouverner sur l'Océan une île couverte de pierres précieuses, et renommée pour la beauté de ses femmes. Des pêcheurs, nommés *madgouras*, y étaient occupés à plonger dans la mer pour en retirer des coquillages. D'autres allaient au fond des eaux arracher le corail; ils recueillaient des perles, de la poudre d'or et des pierres précieuses. Les habitants de cette île étaient des nichadas (pêcheurs de poissons); ils équipaient des flottilles de bâtiments pour aller à la pêche des perles; ils ne se nourrissaient que de la chair de poisson. De la facilité qu'ils avaient de recueillir toutes sortes de pierres précieuses, leur pays fut appelé l'*île des Pierreries* (Ratna-douîpa). Ils chargeaient la flottille du produit de leur pêche, et ils allaient le vendre au loin [1]. »

Les pêcheries de perles ont des moments d'intermittence. Albyrouny rapporte que de son temps la pêcherie de la mer de Ceylan s'était tout à coup épuisée, et qu'il s'en était formé une autre à Sofala, sur la côte orientale de l'Afrique. On était persuadé que les coquillages s'étaient transportés d'un lieu dans un autre [2].

On a vu que les mers de Ceylan ne produisent pas seulement des perles. Le marchand Soleyman fait une mention particulière du coquillage nommé *chank*, lequel servait de trompette, et était fort recherché [3]. C'est la conque marine, qui,

[1] *Harivansa*, traduct. de M. Langlois, t. I, p. 402 et 403.

[2] *Journal asiatique*, numéro de septembre 1844, p. 267 (p. 125 du tirage à part).

[3] *Relation des Voyages des Arabes*, t. I, p. 6.

sous le nom de *sankha,* est un des attributs du dieu Vichnou, et qui, suivant Albyrouny, répondait au coquillage recourbé nommé en persan *sepyd muhreh* ou coquillage blanc[1]. Le chank est encore l'objet d'un commerce fort étendu. Voici ce qu'on lit dans le Dictionnaire du commerce et des marchandises, au mot *Chank*[2] : « Coquilles univalves, en forme de conque, et d'une grande dimension, que l'on pêche, par environ deux brasses d'eau, dans le golfe de Manar, sur la côte de Ceylan, vis-à-vis Jaffnapatam, ainsi qu'à Travomore et à Tuticorin. On trouve aussi de grands bancs de chanks fossiles; on scie ces coquilles en anneaux de diverses grandeurs, et les femmes indoues en portent comme ornement autour de leurs jambes, de leurs bras et de leurs doigts; on enterre aussi une grande quantité de ces anneaux avec les corps des personnes de distinction. Les chanks que l'on pêche avec le poisson dedans, et qu'on nomme chanks verts, sont les plus estimés. Les chanks blancs, c'est-à-dire les coquilles fossiles, ou celles que la mer a rejetées sur le rivage, après la mort de l'animal, ayant perdu de leur lustre et de leur consistance, ne valent pas le fret pour les porter à Calcutta. La valeur des chanks verts dépend de leur grosseur. »

Massoudi rapporte qu'on parlait plusieurs langues différentes chez les Indiens. La langue qui se parlait dans le Sind, n'était pas la même que la langue usitée dans l'Inde proprement dite; le langage variait d'une province à l'autre. Le langage parlé sur la côte, à Seymour, à Soubara, à Tana, et dans les autres places maritimes, était le *Laryé,* ainsi appelé du

[1] سپید مهره Traité d'Albyrouny, fol. 84. Le marchand Soleyman a écrit شنق; pour Albyrouny, il écrit tantôt شنق et tantôt شنك.

[2] Paris, 1839. Cet ouvrage est, en général, une traduction du Dictionnaire anglais de Mac-Cullock.

nom de Lar que portait le pays, et qui s'était communiqué à la mer voisine[1].

Massoudi poursuit ainsi : « On dit que les Indiens qui veulent mourir dans le Gange se rendent à un certain endroit de la partie supérieure de son cours. Là sont des montagnes escarpées et des arbres dépouillés de leurs feuilles. Tout auprès se tiennent des hommes qui font profession de prêcher le renoncement au monde, et les avantages d'une autre vie. Des pointes de fer et des épées sont dressées sur les arbres et sur des pieux destinés à cet objet. Les Indiens, venus des provinces les plus éloignées, écoutent les discours des prédicateurs, placés sur le bord du fleuve ; puis, ils se précipitent du haut des montagnes sur les arbres et sur les pointes de fer, et retombent en lambeaux dans le fleuve. » Massoudi ajoute que les Indiens se livraient à toute sorte de tourments, et que, dans leur opinion, ils jouiraient dans l'autre vie, à proportion de ce qu'ils auraient souffert dans celle-ci[2].

Massoudi fait mention de l'usage où étaient les Indiens de mâcher des feuilles de bétel, préparées avec des grains de poivre et de la chaux. Cet usage s'était même répandu à la Mekke et dans le Yémen. Les habitants mâchaient ce mélange sous forme d'argile; on le trouvait chez les droguistes, et il était employé contre les tumeurs, etc. Suivant Massoudi, cette préparation fortifiait les gencives, affermissait les racines des dents, parfumait l'haleine, aiguisait l'appétit, excitait à l'amour, inspirait la gaieté, et donnait de la vigueur au corps; de plus, elle rougissait les dents. Les Indiens, grands et petits,

[1] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 74 v.

[2] *Ibid.* t. I, fol. 93 v. et 94. Édrisi, par une des nombreuses erreurs qui déparent sa Description des contrées de l'Inde et de la Chine, a transporté en Chine le fait qu'on lit ici. (Voy. le tome I de la traduction française, p. 196.)

avaient horreur des dents blanches; les personnes qui ne faisaient pas usage de cette préparation, étaient repoussées de la bonne société[1].

Quand un prince mourait ou qu'il était tué, un grand nombre de personnes attachées à son service se dévouaient à la mort. On désignait, suivant Massoudi, ces personnes par le titre de *belandjer*[2], mot indigène, synonyme d'ami. Ces personnes avaient vécu avec le roi, et elles étaient censées ne pas vouloir se séparer de lui[3].

Les princes ne se faisaient voir qu'à des époques déterminées. C'était afin, dit Massoudi, que le peuple ne perdît pas le respect qui leur était dû. Cependant ils se croyaient obligés de s'assurer par eux-mêmes de l'état des affaires, eux seuls pouvant maintenir chaque chose à sa place[4]. La royauté, ajoute Massoudi, restait attachée à certaines familles, et elle ne passait pas d'une famille dans une autre. Il en était de même de la dignité de vizir, de cadi, etc.

Ni Massoudi, ni aucun autre écrivain arabe, ne fait mention des représentations théâtrales, qu'on sait avoir existé à cette époque dans la presqu'île. Voici la seule allusion à cet usage que j'aie trouvée dans l'ouvrage de Massoudi : « De temps en temps, dit-il, les Indiens écoutent des concerts et assistent à des réunions musicales. Il y a chez eux des instruments qui agissent vivement sur le cœur, et qui, tantôt font rire, tantôt font pleurer. Quelquefois l'on sert à boire aux femmes esclaves; elles dansent en présence des hommes, et ceux-ci se mettent à danser avec elles[5]. »

[1] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 94. Voy. aussi le Traité d'Albyrouny, fol. 43, ainsi que la Relation de Jean Thévenot, t. V, p. 309.

[2] بلانجر

[3] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 94 v.

[4] Recueil de M. Gildemeister, p. 16.

[5] *Ibid.* p. 18.

Tel est le choix que j'ai fait parmi les remarques de Massoudi relatives à l'Inde. Une grande partie de ces remarques se retrouvent dans les observations qu'Abou-Zeyd, contemporain et ami de Massoudi, a placées à la suite de la Relation du marchand Soleyman, et que j'ai publiéesavec la Relation elle-même. Abou-Zeyd a fait connaître quelques nouvelles circonstances; je vais les indiquer en partie.

Suivant Abou-Zeyd, le royaume de Serendyb, qui répond à l'île de Ceylan, obéissait à une loi particulière, et avait des docteurs qui s'assemblaient de temps en temps, comme se réunissaient, chez les musulmans, les personnes chargées de recueillir les traditions de Mahomet et les préceptes de l'islamisme. Les indigènes se rendaient auprès des docteurs, et écrivaient sous leur dictée la vie de leurs prophètes et les préceptes de leur loi [1]. La loi dont parle Abou-Zeyd était le bouddhisme, qui domine encore dans l'île de Ceylan. Les traditions bouddhiques de Ceylan forment une école à part, qui s'appuie sur les décisions des réunions religieuses, tenues, à diverses époques, sous forme de concile.

Abou-Zeyd parle d'une nombreuse communauté de juifs qui existait dans l'île de Serendyb. On y remarquait également des personnes d'autres religions, notamment des dualistes, qui provenaient sans doute de la colonie persane, établie, pour affaires de commerce, dans l'île, dès le temps des rois sassanides, ou bien que la conquête de la Perse par les Arabes avait obligés à s'expatrier.

Abou-Zeyd représente les mœurs des habitants de l'île comme extrêmement corrompues. On voit, dit-il, quelquefois un marchand nouvellement débarqué faire des avances à la fille du roi, et celle-ci, au su de son père, se rendre avec l'é-

[1] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. 127 et 128.

tranger dans quelque endroit boisé. Abou-Zeyd ajoute que les personnes graves, parmi les marchands arabes, évitaient d'expédier des navires dans cette contrée, particulièrement quand il s'y trouvait des jeunes gens[1].

Une remarque que je ne dois pas omettre, c'est ce qu'Abou-Zeyd dit au sujet de l'admission des femmes dans les sociétés d'hommes, dans la presqu'île de l'Inde. Il s'exprime ainsi : « La plupart des princes indiens, les jours de réception publique, laissent voir leurs femmes aux hommes qui font partie de la réunion, que ces hommes soient du pays même, ou qu'ils viennent de pays étrangers. Aucun voile ne dérobe ces femmes aux regards des assistants[2]. » Depuis l'invasion musulmane dans l'intérieur de la presqu'île, les femmes ne pouvaient se laisser voir en public; et ce n'est qu'à présent que, grâce à l'influence européenne, elles commencent à jouir de la même liberté que les femmes chez nous. M. Wilson avait déjà fait la même remarque, d'après l'état des mœurs indiennes, telles que les supposent les pièces du théâtre national[3].

Quelques années après le voyage de Massoudi, la vallée de l'Indus et les côtes occidentales de l'Inde furent visitées par Al-Estakhry et Ibn-Haucal. Comme Ibn-Haucal a introduit, en général, le récit d'Al-Estakhry dans le sien, et qu'il est entré dans plus de détail, je me contenterai de le faire parler.

Ibn-Haucal nous fournit quelques renseignements sur l'état des peuplades sauvages qui, depuis un temps immémorial, étaient répandues sur les deux rives du bas Indus; il associe aux Djath ou Zath et aux Meyd, qu'il appelle Mend, une autre race qu'il nomme Bodha. Il dit que, de son temps, les idolâtres de la partie inférieure de la vallée de l'Indus appartenaient

[1] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. 131. — [2] *Ibid.* p. 153. — [3] *Ibid.* t. II, p. 61.

surtout à la race des Bodhas et des Mend. Les Bodhas, suivant lui, étaient établis sur les limites du Thouran, du Mekran, du Moultan et de la principauté de Mansoura. Leurs habitations étaient placées sur la rive occidentale du fleuve, et ils s'adonnaient principalement à l'élève des chameaux ; c'étaient eux qui fournissaient les chameaux à deux bosses, tant recherchés dans le Khorassan et les autres parties de la Perse. Ces chameaux donnaient le jour aux chameaux bakhtys, du territoire de Balkh, et aux chamelles de Samarcand. La ville où les Bodhas venaient vendre leur bétail, et où ils achetaient les divers objets qui leur étaient nécessaires, est Candâbyl, dont la situation, ainsi que je l'ai dit, était à quelques parasanges de la ville actuelle de Cosdar. Ibn-Haucal compare les habitations des Bodhas à celles des Berbers, en ce qu'elles étaient construites en roseaux. Leur territoire était couvert de marais, et c'est là qu'ils avaient établi leur demeure[1].

Les habitations des Mend, suivant Ibn-Haucal, étaient aussi répandues sur les bords de l'Indus, depuis le territoire de Moultan jusqu'à la mer ; mais elles ne dépassaient pas la rive orientale. Les Mend faisaient paître leurs troupeaux dans les campagnes situées entre le fleuve et la ville de Camhel, près des bords de la mer, ayant à la fois des habitations d'été et des habitations d'hiver. Ils formaient une population extrêmement nombreuse[2]. On a vu que Beladori rangeait parmi les Meyd les habitants de la ville de Sourasta ou Souraschtra, au fond du golfe de Kutch, et que les Meyd n'étaient pas étrangers à l'art de la navigation.

Ibn-Haucal s'exprime ainsi au sujet des Djath :

« L'Indus forme, vers son embouchure, entre Mansoura et le Mekran, des espèces de marécages, où vivent plusieurs

[1] Recueil de M Gildemeister, p. 31. — [2] *Ibid.*

tribus indiennes appelées du nom de Zath. Les familles zath qui habitent près du fleuve se construisent, comme les Berbers, des cabanes de roseaux; elles se nourrissent de poisson et d'oiseaux aquatiques; mais, à la différence des habitants du Schahr (dans l'Arabie méridionale), lesquels ne trouvent à leur portée que des poissons gros comme le doigt, ou même plus petits, elles pêchent des poissons d'une grandeur considérable. Quant aux familles zath qui demeurent loin de l'Indus, dans les campagnes, elles vivent à la manière des Kurdes, se nourrissant de lait, de fromage et de pain de *dorra*[1]. » Les Djath, ainsi qu'on l'a vu, se livraient aussi à la navigation, et envoyaient des flottes au loin.

Suivant Ibn-Haucal, la ville de Mansoura, dont il a été parlé si souvent, était placée dans une île formée par les eaux de l'Indus. Un canal dérivé du fleuve coulait à l'orient, et c'est sur la rive occidentale de ce canal qu'on avait bâti la ville : telle est la position que Mansoura occupe sur la carte de la vallée de l'Indus, qui se trouve dans le Traité d'Al-Estakhry. A l'occident du canal, coulait le bras principal[2].

Les monnaies qui avaient cours dans la vallée de l'Indus sont appelées par Ibn-Haucal du nom de candahariennes, ou peut-être mieux gandhariennes, selon qu'elles avaient été frappées dans la ville de Candahar ou dans la capitale du Gandhara. Un dirhem ou pièce d'argent du pays équivalait à cinq dirhems ordinaires. On se servait aussi d'un dirhem qui équivalait à un dirhem et un huitième, et auquel Ibn-Haucal donne le nom de *thathery*. Les habitants faisaient également usage de dinars ou pièces d'or[3].

Le mot *dirhem,* usité chez les Arabes, est une altération du

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 37. — [2] *Ibid.* p. 28 et 31; Traité d'Al-Estakhry, p. 78. — [3] Recueil de M. Gildemeister, p. 28.

grec drachme. On se demande quelle était la nature des dirhems-thaterys. Le marchand Soleyman dit que la monnaie qui, de son temps, circulait dans les états du Balhara, c'est-à-dire dans le Guzarate, le Malva et une partie de la côte de Malabar, consistait en pièces d'argent nommées *thatherya*. Chacune de ces pièces équivalait à un dirhem et demi [1]. Si l'on en croit Édrisi, l'usage de ces dirhems s'était répandu jusque dans les îles de la Malaisie [2].

Dans mes notes sur la Relation de Soleyman [3], j'ai dit que le mot *thathery* était peut-être une altération de statère, terme qui, chez les Grecs, indiquait un poids déterminé, et qu'on appliquait à une monnaie particulière, tantôt en or, tantôt en argent. On pourrait tout aussi bien voir dans les mots *dirhem thathery* un équivalent de la dénomination grecque tetradrachme, nom d'une monnaie d'argent qui fut mise en usage, après la mort d'Alexandre, par les rois de Syrie, de Perse et de la Bactriane, et qui se répandit jusqu'aux extrémités de l'Orient. On connaît ce passage du Périple de la mer Érythrée, qui fut rédigé dans le IIe siècle de notre ère : « A Barygaze (Baroudj, dans le golfe de Cambaie), il circule encore d'anciens drachmes chargés de légendes grecques, et portant les types des rois Apollodote et Ménandre [4]. » Une circonstance qui n'est pas indifférente, c'est qu'à l'exemple des tétradrachmes, qui portaient l'année de l'ère d'Alexandre, les dirhems-thatherys offraient l'année de l'avénement de la dynastie sous laquelle ils avaient été frappés. Le marchand Soleyman s'exprime ainsi : « La date que portent ces dirhems part de l'année où la dynastie est montée sur le trône. Ce n'est pas, comme chez les Arabes, l'année

[1] *Relation des voyages des Arabes et des Persans*, t. I, p. 25.

[2] Traduct. franç. d'Édrisi, t. I, p. 86.

[3] T. II, p. 16.

[4] Édition de Blancard, p. 169.

de l'hégire du prophète. L'ère des Indiens a pour commencement le règne des rois. »

On peut se faire une autre question : les dirhems-thatherys étaient-ils une imitation des anciens tétradrachmes, ou bien étaient-ils les tétradrachmes eux-mêmes? Il est certain que, dans l'Inde, on trouve encore assez souvent des tétradrachmes dans le creux de la terre. Mais la manière dont s'exprime le marchand Soleyman autorise à penser que ces dirhems étaient marqués au coin du roi du pays. Un jeune savant, mort à la fleur de l'âge, Jacquet, a fait remarquer que les monnaies indiennes d'or et de cuivre des environs de notre ère étaient aussi une imitation des monnaies romaines. « La pièce d'or indo-scythique, dit-il, est un denier romain; la pièce de bronze est un sesterce. Les empreintes ont été effacées à la refonte; la médaille a disparu; la monnaie est restée, ayant le même poids, la même forme, le même titre. Marquée de nouveaux types et de nouvelles légendes, elle porte seulement les insignes d'une autre puissance, les symboles d'une autre croyance religieuse [1]. » Le nom même de la monnaie romaine d'or passa chez les Indiens; c'est le mot denier, qu'on retrouve dans quelques anciens textes sanscrits, sous la forme *dinara*. Un fait analogue a eu lieu chez les Arabes; la pièce d'or s'appelle *dinar*, et la pièce d'argent *dirhem;* quant à la pièce de cuivre, on la nomme *folous*, altération du mot grec obole.

Ibn-Haucal a dit quelques mots sur le costume usité dans quelques-unes des provinces de l'Inde. Malheureusement, les expressions dont il se sert n'ont pas toutes un sens déterminé pour nous; et comme il n'entre dans aucun détail, il est difficile de saisir sa véritable pensée. Suivant lui, le costume des habitants de la partie inférieure de la vallée de l'Indus était le

[1] *Journal asiatique*, du mois de septembre 1840, p. 231.

même que celui des peuples de l'Irac, c'est-à-dire, je pense, qu'il se composait d'un caleçon, d'une veste et d'un turban. Mais les émirs avaient adopté le costume des princes indigènes; ils se laissaient pousser les cheveux, et ils portaient le vêtement nommé *corthac*[1]. Dans le golfe de Cambaie et sur la côte de Malabar, le costume des indigènes, qui avait été adopté par les musulmans établis dans le pays, consistait à se laisser pousser les cheveux, et à revêtir l'izar et le mizar[2], c'est-à-dire, je pense, un pantalon et un justaucorps : ce costume était destiné à préserver de la chaleur, qui est extrême dans la contrée; on l'avait adopté, pour le même motif, dans la principauté de Moultan. Du reste, les marchands conservaient, la plupart, le costume de leur pays[3].

L'usage de se laisser pousser les cheveux est tout à fait contraire à ce qui se pratique chez les musulmans. On peut en voir la raison dans un ouvrage que j'ai publié il y a quelque temps[4]. Albyrouny dit positivement que, dans ces climats ardents, les cheveux étaient un moyen de se garantir de la chaleur[5]. En effet, ce qui convient au corps, c'est une température à peu près constante; et rien n'est plus propre à produire cet effet, qu'une espèce d'enveloppe naturelle qu'on est libre de rendre plus ou moins puissante. On peut induire des paroles d'Ibn-Haucal, que les indigènes, dans la partie inférieure de la vallée de l'Indus, se rasaient la tête. On lit, en effet, sur la carte

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 28 et 33. Voy. aussi la Relation de Jean Thévenot, Amsterdam, 1727, t. V, p. 111, ainsi que le Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes, par M. Reinhard-Dozy, Leyde, 1845, p. 362.

[2] ازار et مازر. Sur les différentes significations de ces deux mots, voyez l'ouvrage de M. Dozy déjà cité, p. 24 et suivantes, notamment p. 37 et 41.

[3] Recueil de M. Gildemeister. p. 33.

[4] *Monuments arabes, persans et turks, du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 326 et suiv.

[5] *Traité sur l'Inde*, fol. 43.

chinoise qui a été mise à la suite de la Relation de Hiuen-thsang, à la place qui correspond à la partie inférieure de la vallée de l'Indus, ces mots : « Les hommes et les femmes se rasent la tête et portent des habits de bonze[1]. »

Au rapport d'Ibn-Haucal, Mansoura avait un mille de long sur un mille de large. Moultan était à peu près de la grandeur de Mansoura, et une citadelle aidait à sa défense. Le territoire de Moultan était fertile, et les vivres s'y vendaient à bon marché; mais sa fertilité n'égalait pas celle du territoire de Mansoura : le sol, d'ailleurs, n'y était pas cultivé avec le même soin. Le territoire de Mansoura portait quelques palmiers[2].

Hors de Moultan, à la distance d'une demi-parasange, était un groupe d'édifices désignés par le mot *Djandaram;* c'est là que se trouvait la place d'armes du prince. L'émir n'en sortait que le vendredi, pour aller à Moultan et y assister à l'office sacré. Ce jour-là, il montait sur un éléphant, et faisait la prière avec le peuple dans la mosquée[3].

L'émir de Moultan et celui de Mansoura étaient indépendants l'un de l'autre; mais ils reconnaissaient tous deux la suprématie du khalife de Bagdad.

Suivant Ibn-Haucal, la ville d'Alor ou Aror, qui jadis partagea, avec Bahman-Abad, le rang de capitale du royaume du Sind, approchait de Moultan pour la grandeur. Elle était défendue par une double enceinte, et dépendait, comme jadis, du chef qui commandait à Mansoura. Son territoire était fertile et riche, et il s'y faisait un commerce considérable.

La ville de Byroun, qui probablement vit naître Albyrouny ou quelqu'un de ses aïeux, se trouvait à peu près à mi-chemin entre Daybal et Mansoura, mais un peu plus près de Mansoura.

[1] Sur les vêtements des religieux boud-dhistes, voyez le *Foë-kouë-ki*, p. 93.

[2] Recueil de M. Gildemeister, p. 28 et 29

[3] *Ibid.* p. 30.

Sa situation était sur la rive occidentale de l'Indus. En face de Byroun, de l'autre côté du fleuve, se trouvait Manhatery : c'est par là que passaient les personnes qui avaient à se rendre de Mansoura à Daybal [1].

Mansoura et Moultan formaient les deux principautés musulmanes les plus importantes de la vallée de l'Indus; mais il y avait plusieurs autres seigneuries.

Le Thouran est le nom d'une vallée dont le chef-lieu portait le même nom. Ce pays était soumis à l'autorité d'un musulman originaire de Bassora, lequel se nommait Aboul-Cassem [2].

Le territoire de Cozdar, qui est placé par quelques auteurs dans le Thouran, dépendait également d'un Arabe appelé Moyn, fils d'Ahmed, qui faisait faire la prière publique du vendredi au nom du khalife abbasside. Cet émir résidait dans la ville de Kyzkânan. Le pays abondait en vivres; on y récoltait le raisin, la grenade et les autres fruits des pays froids; mais le palmier n'y venait pas [3].

La plus grande partie du Mékran consistait en terres arides et en déserts. Celui qui y dominait en ce moment était Issa, fils de Madan, qui avait établi sa résidence dans la ville de Kyz. Kyz équivalait à peu près à la moitié de Moultan. Les palmiers y étaient fort nombreux : c'était le port principal du Mékran. Le Mékran était favorable à la canne à sucre; on y fabriquait en grande quantité le *fânyd* (nom du suc de la canne passé sur le feu et épaissi). On fabriquait aussi le fânyd à Cozdar et

[1] Voyez le Recueil M. Gildemeister, p. 30. Le texte est un peu louche, et on ne distingue pas bien si c'était Byroun ou Manhatery qui se trouvait sur la rive occidentale; mais, sur la carte qui accompagne le texte d'Al-Estakhry, Byroun est placée à l'occident, et c'est l'opinion qu'a suivie Édrisi. (Voy. la traduction française d'Édrisi, t. I, p. 161.) La traduction, au lieu de *Byroun*, porte *Niroun*.

[2] Recueil de M. Gildemeister, p. 32.

[3] *Ibid.* p. 33.

dans d'autres lieux; mais la plus grande partie du fânyd qui se consommait en Orient, venait du Mékran [1].

On a vu que plusieurs provinces de la vallée de l'Indus et du Mékran portaient le palmier; néanmoins, le marchand Soleyman affirme que ni la Chine, ni l'Inde, ne connaissaient cet arbre [2]. Le palmier est pour les Arabes l'objet d'une espèce de respect religieux. Voici ce que dit Kazouyny, dans le *Adjayb-al-makhloucat:* « Cet arbre béni ne se trouve que dans les pays où l'on professe l'islamisme. Le prophète a dit : « Honorez le « palmier, qui est votre tante paternelle, » et il a donné à l'arbre cette dénomination, parce que le palmier a été formé du limon dont Adam fut créé [3]. » La presqu'île de l'Inde produit le palmier connu sous le nom de *mocl;* mais le dattier, qui est l'arbre de prédilection des Arabes, y est inconnu. Quant aux dattiers qui se trouvent dans la vallée de l'Indus et à l'ouest du fleuve, ils ont pu y avoir été apportés par les Arabes; dans tous les cas, ils étaient alors en terre musulmane.

Suivant Ibn-Haucal, à Mansoura, à Moultan et dans le reste de la contrée, on parlait l'arabe et le sindien; dans le Mékran, on parlait le mékrien et le persan [4].

Al-Estakhry et Ibn-Haucal font mention de la grande puissance du Balhara, que j'ai dit être le même que le radja du Malva. Néanmoins, ce n'est pas à lui que les deux voyageurs accordent la prééminence sur les autres princes indiens; c'est au roi de Canoge, que tous les autres témoignages de l'époque représentent comme étant déchu de son ancienne puissance [5]. Al-Estakhry fait une mention spéciale de la ville de Mânekyr, où, suivant Massoudi, le Balhara avait établi sa résidence.

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 33.

[2] *Relation des voyages des Arabes*, p. 57.

[3] *Chrestomathie arabe*, de M. de Sacy, 2e édit. t III, p. 395.

[4] Recueil de M. Gildemeister, p. 33.

[5] Al-Estakhry, p. 5; traité d'Ibn-Haucal (copie de la Bibliothèque nationale), p. 10.

Au rapport d'Ibn-Haucal, le territoire situé sur la côte maritime, entre les villes de Cambaie et de Seymour, territoire qui, dit-il, se trouvait sous la dépendance du Balhara, était couvert de villages et d'habitations. La plus grande partie des habitants pratiquaient l'idolâtrie; mais il y avait parmi eux des musulmans. L'homme que le Balhara chargeait de le représenter auprès des musulmans professait l'islamisme[1] : c'est une coutume qu'Ibn-Haucal dit avoir remarquée dans plusieurs contrées où le gouvernement était infidèle, telles que le pays des Khazars (sur les bords du Volga), le pays de Saryr et celui des Alains (auprès du Caucase), ceux de Gana et de Kaouga, au centre de l'Afrique. Les musulmans de ces divers pays, bien qu'en petit nombre, avaient le privilége d'être jugés par une personne de leur religion. Nul ne pouvait exercer un droit quelconque sur eux, nul ne pouvait rendre contre eux un témoignage, s'il n'était lui-même sectateur de Mahomet. « J'ai vu, ajoute Ibn-Haucal, des musulmans de ces pays invoquer contre d'autres musulmans le témoignage de personnes réputées pour leur probité et qui ne professaient pas l'islamisme; mais il fallait que la partie adverse y consentît; dans le cas contraire, on appelait un musulman, et ce n'est qu'alors qu'on pouvait passer outre. » Il y avait dans les états du Balhara des mosquées où les musulmans célébraient l'office du vendredi, et où l'on s'acquittait des prières de chaque jour. La prière était proclamée du haut des chaires[2]; on chantait les mots *Allah-akbar* (Dieu est grand), etc.

Ibn-Haucal se trouvait pour la seconde fois aux environs de

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 27. M. Gildemeister n'a pas bien rendu ce passage; il traduit ainsi : « Sunt tamen ibi « etiam muslemi, *qui usque ad Balharam hoc « nostro tempore regnantem*, non nisi musli- « micum præfectum habuere. » Au lieu de قِبَل, M. Gildemeister a lu قَبْل.

[2] Dans les pays musulmans, la prière est annoncée du haut des minarets.

l'Indus, au moment où se forma l'empire des Gaznevides, qui ne tarda pas à envahir une grande partie de l'Asie, et changea pour toujours la situation religieuse et politique de l'Inde. Il eut même l'avantage d'être en rapport avec la famille de ces princes. Il ne dit pas tout ce qu'on aurait désiré apprendre de lui; mais ce qu'il dit est précieux et n'a pas été répété par d'autres.

Dans la dernière moitié du IX^e^ siècle, lorsque l'empire des kẖalifes de Bagdad eut été dissous, une famille depuis long-temps illustre, celle des Samanides, se rendit maîtresse du Khorassan et de la Transoxiane. Le siége de ce royaume, qui, pendant quelque temps, jeta un grand éclat, était Bokhara. Parmi les émirs de la cour de ces princes, était un Turk nommé Alp-Tekin, lequel avait été acheté, dans l'origine, comme esclave. Alp-Tekin, par sa bonne conduite, arriva à une haute fortune; il fut nommé gouverneur du Khorassan. Mais, vers l'an 350 de l'hégire (961 de J. C.), il encourut la disgrâce de son maître. Aussitôt il traversa l'Hindoukousch avec une troupe choisie, et vint s'emparer de la ville de Gazna [1].

Suivant Ibn-Haucal, Gazna, qui reçut plus tard de grands embellissements, était une ville considérable; elle était grande

[1] Ces détails, indiqués par Otby (manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, supplément, n° 770, fol. 10 v.), sont racontés un peu plus au long par Hayder-Razy. (Voyez l'extrait de la dernière Chronique, inséré par Wilken dans son édition du chapitre de Mirkhond relatif aux princes gaznevides, p. 139 et suiv., ainsi que le chapitre du même auteur sur les princes samanides, publié par M. Defrémery, p. 153 et suiv.) M. Wilken, dans l'extrait de la Chronique de Hayder-Razy, n'a pas reconnu le mot *Hindoukousch* هندوكش, nom de la montagne qui sépare l'ancienne Bactriane du royaume de Kaboul, et il l'a défiguré. Je ferai remarquer, à cette occasion, que c'est mal à propos que quelques savants ont contesté l'exactitude de la dénomination *Hindoukousch*. (Voyez l'Asie centrale de M. de Humboldt, t. I, p. 147; t. II, p. 431.)

et faisait un riche commerce; mais, bien que son territoire fût arrosé par plusieurs rivières, elle n'avait pas de jardins. Il n'y avait pas dans la contrée de ville plus commerçante et plus riche : c'était le rendez-vous des marchands indiens[1]. En effet, Gazna se trouvait sur la route qui conduit du nord de la presqu'île dans la province persane de Hérat. Ibn-Haucal ajoute que sa situation changea sensiblement à partir de l'année 355 (966 de J. C.), époque où Alp-Tekin s'en empara et y établit une forte garnison[2]. Il n'est pas dit, du reste, dans le Traité d'Ibn-Haucal, à qui appartenait Gazna quand elle tomba au pouvoir d'Alp-Tekin.

Alp-Tekin mourut au bout de quelques années, et fut remplacé par son fils Abou-Ishac-Ibrahim. C'est avec celui-ci qu'Ibn-Haucal eut des rapports personnels[3]. Alp-Tekin avait été jadis revêtu, par les princes samanides, du titre de hadjeb ou chambellan; tant qu'il vécut, il continua à porter ce titre, et il se reconnaissait vassal de ses anciens maîtres pour la principauté de Gazna. Son fils fut aussi revêtu du titre de hadjeb, et il respecta la suzeraineté des Samanides.

Alp-Tekin avait eu à son service un esclave turk nommé Sebektekin, dont il fit son gendre. Sebektekin fut l'homme de confiance d'Abou-Ishac-Ibrahim, son beau-frère; et, celui-ci étant mort, probablement sans laisser d'enfant, Sebektekin lui succéda. Cet événement eut lieu l'an 366 de l'hégire (976 de J. C.[4]).

Il résulte des paroles d'Ibn-Haucal, qui, à la vérité, ne sont pas très-précises, que la ville de Kaboul, qui, pendant si long-

[1] Manuscrit d'Ibn-Haucal, copie de la Bibliothèque nationale, pag. 203 et 215.

[2] *Ibid.* p. 216.

[3] Relation d'Ibn-Haucal, p. 10 et 11. Ce passage a été rapporté par Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 21.

[4] Comparez la Chronique d'Otby, fol. 10 et suiv. et l'Histoire des Gaznevides, de Mirkhond, édit. de Wilken, au commencement.

temps, avait été en butte aux attaques des musulmans, était alors en leur pouvoir, et que les rois de Kaboul avaient transféré leur résidence dans leurs nouvelles possessions, à l'orient de l'Indus. Ibn-Haucal s'exprime ainsi : « Kaboul possède une citadelle célèbre pour la force de son assiette; on n'y arrive que par un seul chemin. La ville est occupée par les musulmans; les idolâtres et les juifs habitent dans un faubourg. Les indigènes croient que leur roi n'est véritablement investi de l'autorité que lorsqu'il a été installé à Kaboul. Comme sa résidence a été établie loin de là, il est obligé, à chaque changement de règne, de se déplacer, pour venir se faire reconnaître à Kaboul; et cela se fait à des conditions qui ont été instituées dans le pays, à une époque fort ancienne. » On se rappelle qu'en effet ce fut à Kaboul qu'eut lieu la révolution qui plaça Barha-Tekin sur le trône. Ibn-Haucal reprend ainsi : « Kaboul est le rendez-vous des marchands indiens; c'est un lieu de passage (pour se rendre du Pendjab dans le Khorassan). A en croire les marchands, il s'y vend chaque année pour deux millions de dinars d'indigo, et au delà, sans compter la portion que se réserve Alp-Tekin. Mais, d'après ce que j'ai vu de mes propres yeux, ce commerce reste beaucoup au-dessous, par suite des troubles qu'a amenés l'invasion d'Alp-Tekin, et à cause de la méfiance qui existe entre celui-ci et les princes voisins. En effet, Alp-Tekin n'a tenu aucun compte des anciennes institutions du pays; il a établi des impôts nouveaux, et il lève des sommes exorbitantes, les unes à titre de djizyé, et à tant par tête; les autres pour le kharadj, et comme impôt sur les terres [1]. »

[1] Voici le texte arabe, p. 216 du man. :

يستحقها الملك الا بان يقعد له الملك بكابل
وان كان منها على بعد فيستحق ذلك بالمصير
اليها وعقد الشاهية له هناك على شروط كانت
لهم قديمة وبقى منها اليسير والتمسك بالقليل

وكابل لها قهندز موصوف بالتحصن واليه
طريق واحد وفيها المسلمون ولها ربض فيه
الكفار واليهود ويزعمون ان الشاهية لا

Albyrouny, voulant montrer que les mœurs des Indiens n'étaient pas aussi corrompues que le croyaient quelques personnes, dit que, lorsque le *espehbed* ou général en chef se fit ouvrir les portes de Kaboul, les habitants lui imposèrent la condition de ne pas manger de la viande de vache et de ne pas se livrer au péché contre nature[1]. Le espehbed dont parle Albyrouny est peut-être Alp-Tekin lui-même.

Suivant Ibn-Haucal, dans la province de Kaboul et les contrées voisines, une partie de la population était musulmane; l'autre partie, qui apparemment était restée idolâtre, s'était soumise, moyennant certaines conditions[2].

Ibn-Haucal fait mention des tribus turkes établies dans le pays. « Les Khildj, dit-il, qui occupent une partie de la contrée, sont d'origine turke. A une époque extrêmement ancienne, ils s'établirent dans la région située entre l'Indus et le Sedjestan, derrière le pays de Gour. A l'exemple des Turks, ils mènent la vie pastorale; ils sont habillés comme les Turks, et ils ont conservé leurs mœurs primitives[3]. » Ibn-Haucal dit, de plus, que le prince qui régnait sur la ville de Bost, dans le Sedjestan, et qui était musulman, disposait de forces considérables[4].

Le roi de Kaboul, en perdant sa vieille capitale, conserva de vastes provinces à l'occident de l'Indus, notamment les ter-

وهى فرضة للهند ايضا وطريقها ويباع فيها
من النيل كل سنة مما يعمل بغيضها وسوادها
دون ما يتخلف البتكين على ما يذكره
تجارهم بالفى الف دينار وزايد والذى
شاهدت دون ذلك باسباب جرت من الفتن
بدخول البتكين والخلف بينه وبين الملوك
المجاورين لها ومطالبتهم بما بعد عهد
سلفهم به من الضرايب القديمة وجبايـة
الاموال الجسيمة كالجزية عن روسهم والاخرجة

Au lieu des mots بدخول من بلادهم البتكين la copie de Paris porte بدخول التبك; j'ai suivi la leçon du manuscrit d'Oxford, p. 265.

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 143.

[2] Manuscrit d'Ibn-Haucal, p. 200.

[3] *Ibid.* Les Khildjis occupent encore aujourd'hui les territoires de Candahar et de Gazna.

[4] *Ibid.*

ritoires de Peichaver, de Laghman et du Gandhara. Le prince qui régnait alors, d'après la liste donnée par Albyrouny, paraît avoir été Bhîma. Or, parmi les médailles d'argent qu'on découvre de temps en temps dans le royaume de Kaboul et dans le Pendjab, il y en a quelques-unes aux types du cavalier et du bœuf bossu, et portant les mots *sri Bhîma deva*, c'est-à-dire l'auguste Bhîma le divin[1]. Ces médailles me semblent appartenir au roi de Kaboul du nom de Bhîma[2]. J'attribue au même prince la restauration de la forteresse de Nagarkot, dont il sera parlé plus tard, et qui était située au pied de l'Himalaya. En effet, Nagarkot, qui existe encore à présent sous ce nom, portait alors le titre de Bhîma-Nagara ou ville de Bhîma.

Il eût été intéressant de savoir dans quelle ville les anciens rois de Kaboul avaient établi leur résidence. Mirkhond et Ferischtah disent que ce fut à Lahor, ville qui est mentionnée dans la relation chinoise de Hiuen-thsang; mais, chose singulière, aucun ouvrage contemporain ne s'explique à cet égard. Un témoignage qui vient à l'appui du récit de Mirkhond et de Ferischtah, est un passage du Dictionnaire géographique arabe intitulé *Merassid-al-Itthila*, passage qui se rapporte à la ville de Peichaver, et qui paraît avoir été emprunté à quelque ouvrage rédigé au x^e^ siècle. On lit à l'article *Farschabour* (Peichaver): « Les habitants prononcent *Barsaour*. C'est le nom d'une ville et d'une principauté considérable, dépendante du royaume de Lahor, entre Lahor et Gazna[3]. »

Pendant que des événements si favorables à l'islamisme se

[1] *Ariana antiqua*, p. 429.

[2] Ceci est confirmé par le mémoire de M. Edward Thomas (*the Journal of the royal asiatic Society*, t. IX, p. 177 et suiv.).

[3] فرشابور بالفتح ثم السكون وشين معجمة وبآء موحدة بعد الالف وواو ساكنة وراء وعامة تلك البلاد يقولون برساوور مدينة وولاية واسعة من اعمال لهاور بينها وبين غزنة

passaient dans le royaume de Kaboul, la principauté musulmane de Mansoura était vivement pressée par les peuplades sauvages des environs, et se trouvait réduite à une grande faiblesse. En même temps, la principauté de Moultan éprouvait une secousse qui aurait pu avoir des suites fâcheuses. Ibn-Haucal et les autres écrivains arabes du temps s'accordent à dire que le contre-coup des guerres civiles et religieuses qui avaient si vivement agité le centre de l'empire des khalifes, s'était fait sentir jusqu'aux extrémités de l'Orient et de l'Occident. En ce moment, le Khorassan, le Sedjestan et le Mékran étaient remplis d'hommes excités par le fanatisme et la cupidité, qui ne rêvaient que guerre et désordre. Ces sectaires sont ordinairement désignés par le titre de *schorat* ou fanatiques. Parmi eux étaient les Carmathes, qui, pensant que l'autorité appartenait exclusivement aux descendants du khalife Ali, repoussaient à la fois les princes ommyades et les princes abbassides; seulement, ils ne s'accordaient pas sur le personnage à revêtir de l'autorité spirituelle et temporelle. Albyrouny nous apprend qu'un parti de Carmathes parvint à s'emparer de la ville de Moultan; ils étaient conduits par un chef nommé Djelem, fils de Schayban. Ces sectaires, qui affectaient un grand zèle religieux, mirent la statue du soleil en pièces; ils massacrèrent les ministres du temple, et le temple fut converti en mosquée. Pour l'édifice qui, jusque-là, avait servi de mosquée, et qui avait été construit sous la domination des khalifes ommyades, il fut fermé, en haine de ces princes [1].

Albyrouny dit, à cette occasion, que l'idole de Moultan était appelée, par les indigènes, du nom d'*Aditi*, mot sanscrit qui signifie soleil. On se rappelle que Hiuen-thsang a parlé du temple du soleil à Moultan, et de la statue d'or qu'on y avait

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 27.

érigée à ce grand luminaire. Suivant Albyrouny, cette idole était en bois, mais enveloppée d'une peau d'antilope de couleur rouge; ses deux yeux consistaient dans deux rubis. Les indigènes faisaient remonter son origine jusqu'au Krita-Yoga, c'est-à-dire à deux cent seize mille quatre cent trente-deux années. Le temple où avait été érigée l'idole se trouvait au lieu le plus apparent de la ville et était construit en briques. Albyrouny, qui, en sa qualité de musulman, ne pouvait admettre l'antiquité attribuée à l'idole de Moultan, fait observer qu'aucun bois n'aurait pu se conserver si longtemps, surtout dans un pays où l'atmosphère et le sol sont également humides[1].

Quand Albyrouny visita Moultan, le temple et l'idole n'existaient plus; mais Al-Estakhry et Ibn-Haucal, qui parcoururent ce pays avant l'arrivée des Carmathes, les avaient trouvés l'un et l'autre debout. Leur récit s'accorde, pour le fond, avec celui d'Albyrouny, et il relate quelques nouvelles circonstances. Voici la description d'Ibn-Haucal : « L'édifice qui renferme l'idole est situé dans le lieu le plus apparent de la ville. Au milieu du temple il y a une coupole, sous laquelle est placée la statue. A l'entour, sont des chambres dans lesquelles logent les ministres de l'idole et ceux qui viennent lui adresser leurs prières. Cette idole a la figure d'un homme accroupi, et on l'a placée sur un siége de briques et de plâtre. Elle est entièrement couverte d'une peau qui ressemble à une peau d'antilope rouge, de manière qu'on ne lui voit que les yeux. Les uns disent que le corps est en bois, les autres qu'il est d'une autre matière. Ce qu'il y a de certain, c'est que le corps n'est pas en contact avec l'air libre. Les deux yeux consistent dans deux pierres précieuses; sur la tête est une couronne d'or. La statue étend les bras sur ses genoux; elle tient les doigts des

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 27.

deux mains séparés, comme une personne qui compte le nombre *quatre*[1]. » Les récits d'Albyrouny et d'Ibn-Haucal conviennent assez bien à une statue radiée du soleil placée sur un piédestal, et représentée assise ou accroupie.

Cependant, la puissance de Sebektekin faisait chaque jour de nouveaux progrès. Ce prince s'empara de la principauté musulmane de Bost, qui se trouvait dans le Sedjestan. Il soumit également la principauté de Cosdar, située dans la partie montagneuse du pays des Baloutches[2]. Alors il tourna ses efforts contre le roi de Kaboul : on était en ce moment dans l'année 367 de l'hégire (977 de J. C.). Le prince de Kaboul est nommé, par les écrivains du temps, Djaya-Pâla, dénomination sanscrite qui signifie *gardien de la victoire*. En effet, le mot *pâla* veut dire *gardien* ou *maître*, et, comme on le verra, les rois de Kaboul, à cette époque, faisaient entrer ce mot dans la désignation qui leur servait de nom. Albyrouny dit que ce prince avait succédé à Bhîma, et, suivant Ferischtah, la domination de Djaya-Pâla s'étendait depuis la ville de Sirhend, à l'orient du Setledj, jusqu'à celle de Lamghan, à l'occident de Peichaver, depuis le Cachemire jusqu'au territoire de Moultan[3].

[1] Traité d'Al-Estakhry, p. 77; Extrait d'Ibn-Haucal, par M. Gildemeister, p. 29. L'un et l'autre passage avaient déjà été rapportés par Uylenbroek, *Iracæ Persicæ descriptio*, p. 64 et suiv. Édrisi, qui en a fait usage, ne les a pas rapportés exactement; voy. la traduction française, t. I, p. 167. On trouve dans la relation arabe d'Abou-Dolef-Misar (éd. de M. Schloezer, Berlin, 1845, p. 27) quelques détails sur le temple et l'idole de Moultan, qui, en général, paraissent romanesques; le seul fait qui semble admissible, c'est ce qui est dit, d'après le témoignage d'Al-Madayny, que l'idole avait une longueur de vingt coudées. D'un autre côté, il paraît, d'après le récit de Beladory, que, lorsque les Arabes arrivèrent pour la première fois à Moultan, ils trouvèrent de l'analogie entre l'idole et la manière dont on se représentait le patriarche Job. (Voy. le Journal asiatique, de février 1845, p. 174; (p. 200 des Fragments).

[2] *Chronique d'Otby*, fol. 15; Mirkhond, édition de Wilken, p. 146.

[3] *Gasnevides*, édit. de Wilken, p. 147.

Otby, écrivain contemporain, représente Djaya-Pâla comme l'agresseur[1]. Suivant lui, le prince idolâtre, voyant que les musulmans étendaient de plus en plus leurs conquêtes, craignit pour ses propres domaines. Il passa lui-même l'Indus, et s'avança jusque sur les frontières de ses états, du côté de Lamghan. Lamghan, dont le nom s'écrit aussi Laghman, existe encore; sa situation est entre Peichaver et Kaboul. Dans le combat qui eut lieu, Djaya-Pâla fut défait, et, par le traité qui fut convenu, il céda aux musulmans une partie des provinces qu'il possédait à l'occident du fleuve.

Djaya-Pâla, voulant revenir sur des concessions qui avaient été arrachées par la force, fit un appel aux autres princes idolâtres de l'Inde. Ferischtah cite, parmi les souverains qui lui envoyèrent du secours, les radjas d'Adjmir, de Canoge et de Kallindjer, nom d'une forteresse située au centre de l'Inde, dans le Boundelkand. Le prince passa donc encore une fois l'Indus, avec une armée plus nombreuse que la première; mais il fut de nouveau battu, et, pour obtenir la paix, il fut obligé de céder quelques nouvelles provinces[2].

D'après les conditions qui furent réglées, Sebektekin s'engagea à laisser aux populations bouddhiques et brahmaniques, qui étaient répandues en assez grand nombre à l'occident du fleuve, le libre exercice de leur religion; et, pendant longtemps, l'idolâtrie se maintint à côté de l'islamisme dans la contrée[3]. Une circonstance qui ajouta beaucoup aux forces dont Sebektekin pouvait disposer, c'est que les Khildjis, tribu d'origine turke comme lui, et qui occupait un territoire con-

[1] Fol. 15 v. du manuscrit.

[2] Traité d'Otby, fol. 18 v. *Gaznevides*, édition de Wilken, p. 150 et suiv.

[3] *Voyages de Jean Thévenot*, t. V, p. 172 et 173. D'après le récit de Thévenot, c'est le culte de Chrichna, et par conséquent la religion brahmaniste, qui, au XVII^e^ siècle, dominait à Kaboul.

sidérable, ainsi que les Afghans, qui étaient établis dans le voisinage, consentirent à faire cause commune avec les musulmans [1].

Sebektekin mourut l'an 387 de l'hégyre (977 de J. C.). Cette mort donna lieu à quelques troubles intestins; mais bientôt Mahmoud, un des fils de Sebektekin, parvint à réunir toute l'autorité dans ses mains, et cet événement fut le signal d'une ère nouvelle pour les Indiens, d'une ère à laquelle les indigènes auraient pu rattacher leur kalyoga ou âge de malheur, beaucoup plus covenablement qu'à des faits qui se seraient passés il y a environ cinq mille ans, et qui n'ont jamais existé que dans leur imagination. Mahmoud, à l'exemple de son père, était retenu, par les liens les plus puissants, au service des princes samanides, et il ne pouvait se dispenser de prendre part aux événements qui avaient lieu dans le Khorassan et la Transoxiane. Il y a plus : comme la dynastie des Samanides était alors sur son déclin, et que les noms de Sebektekin et de Mahmoud se trouvaient dans toutes les bouches, on regarda celui-ci comme l'arbitre des affaires les plus importantes. Ce fut ce qui lui valut, de la part du khalife de Bagdad, le titre de *Yemyn-Eddaulé* ou bras droit de l'empire. Mais, malgré des intérêts si divers, Mahmoud eut toujours un attrait particulier pour la guerre à faire contre les idolâtres de l'Inde; il y trouvait l'avantage d'envahir des contrées extrêmement riches, et, de plus, il acquérait la réputation d'un prince ami de la religion.

La première expédition de Mahmoud contre les idolâtres eut lieu l'an 391 (fin de l'année 1001 de J. C.). Djaya-Pâla,

[1] Sur les Afghans, outre l'Histoire des Afghans, traduite du persan en anglais, par M. Dorn, voyez les Recherches asiatiques, traduction française, t. II, p. 117 et suivantes.

espérant être plus heureux avec le fils qu'avec le père, avait de nouveau traversé l'Indus; il avait laissé son fils Ananda-Pâla dans la capitale, pour gouverner à sa place, et il s'était avancé jusqu'à Peichaver. L'armée indienne, suivant Otby, se composait de douze mille cavaliers, trente mille fantassins et trois cents éléphants armés en guerre [1]. Mais, dans le combat, Djaya-Pâla eut l'imprudence de se laisser cerner, et il fut fait prisonnier, avec quelques-uns de ses fils et de ses neveux, ainsi que plusieurs de ses principaux officiers. Aussitôt Mahmoud s'avança jusqu'à l'Indus, et fit occuper tout ce qui restait de l'ancien royaume de Kaboul, notamment le Gandhara et sa capitale Ouayhend, pays dont il a déjà été parlé plusieurs fois. En vain les hommes les plus courageux essayèrent de se défendre dans les montagnes qui dominent la contrée du côté du nord; la bravoure impétueuse des Turks renversa tous les obstacles. Otby dit que dès lors Mahmoud se trouva maître d'une région aussi vaste que le Khorassan [2].

Djaya-Pâla demanda la permission d'aller trouver son fils Ananda-Pâla, afin de l'intéresser en faveur des captifs, et de l'engager à faire les plus grands sacrifices pour les rendre à la liberté. Il traversa le fleuve dans un état misérable, et toucha son fils de compassion. La rançon des prisonniers fut fixée à cinquante éléphants; de plus, un des fils du roi fut laissé en otage jusqu'à l'entière exécution du traité. Quant à Djaya-Pâla, il était alors vieux; d'ailleurs, il avait été admis en principe chez les Indiens, que tout prince qui tombait entre les mains des musulmans, était par là même déchu du pouvoir. Il renonça donc à la vie; on alluma un grand bûcher; on lui coupa les cheveux, et il se brûla : son fils Ananda-Pâla lui

[1] *Chronique d'Otby*, fol. 115. — [2] *Ibid.* fol. 116.

succéda [1]. Le nom de ce prince signifie, en sanscrit, *maître du bonheur* [2].

L'année 396 de l'hégire (1005 de J. C.) devint remarquable, en ce que Mahmoud franchit l'Indus pour la première fois. Il passa le fleuve dans la direction de Moultan, et se porta au sud-est, contre la ville de Bhatya [3]. La situation de cette ville était au milieu d'une contrée aride [4]. Le radja, qui était un ancien vassal de Djaya-Pâla, se nommait Badjyrâ ou Bahyrâ [5]. Il s'avança bravement à la rencontre des musulmans; mais, mis en déroute, et hors d'état de résister à un tel ennemi, il s'enfuit dans les bois du voisinage; puis il se donna la mort.

Mahmoud avait résolu, avant de s'en retourner, de mettre à la raison les Carmathes, qui s'étaient rendus maîtres de

[1] *Chronique d'Otby*, f. 116. Mirkhond, dans son Histoire des Gaznevides, n'a point parlé de ce premier triomphe de Mahmoud contre les idolâtres. Pour M. de Sacy (*Notices des manuscrits*, t. IV, p. 379), il a cru que Mahmoud, après sa victoire, donna à Djaya-Pâla le gouvernement des provinces que celui-ci avait conservées jusque-là à l'occident de l'Indus.

[2] La série des médailles des rois brahmanistes de Kaboul n'offre pas de prince du nom d'Ananda-Pâla, et elle en présente un du nom d'Ananga-Pâla. Voyez le mémoire déjà cité de M. Édouard Thomas, p. 197 et 198. *Ananda* s'écrit en arabe انند, et *Ananga* اننك. Le sens d'*Ananga-Pâla*, en sanscrit, est « gardé par le dieu de l'amour, » c'est-à-dire *Kama*.

[3] Voici les expressions d'Otby, fol. 152 : لما فرغ السلطان من امر سجستان ارتاح لغزوة بهاطية فجرّ الجحافل مسوّمين بشعار الهُداة التُقاة ورايات لحماة الكماة حتى عبر سيحون وراء مولتان الى قلعة بهاطية M. de Sacy, en traduisant la partie de la version persane qui correspond à ce passage du texte, et M. Wilken, dans la traduction du passage correspondant du chapitre de Mirkhond, n'ont pas bien rendu le sens. (Voyez le recueil des *Notices*, t. IV, p. 382, et le volume de Wilken, p. 158.)

[4] Il s'agit probablement ici de la ville nommée proprement *Batindeh*. La capitale actuelle de la province est Bhatnir, qui eut à soutenir les efforts de Tamerlan. (Voy. l'Histoire de Timur-Bec, traduite du persan par Pétis de Lacroix, t. III, p. 65 et suiv.) C'est mal à propos que le major Rennel a confondu ensemble Bhatnir et Batindeh.

[5] بجيرا. *Chronique d'Otby*, fol. 152. Ce nom est marqué dans les Tables de Prinsep, p. 112, sous la forme *Bachera*.

Moultan. En sa qualité de musulman sonnite et de vassal dévoué du khalife de Bagdad, il ne pouvait voir qu'avec horreur ces ennemis de la foi orthodoxe. Mais on se trouvait dans la saison des pluies, et la province de Moultan était devenue comme une vaste mer. Mahmoud demanda à Ananda-Pâla [1] la permission de passer à travers ses états. Sur le refus du prince idolâtre, il pénétra de force dans le Pendjab et y mit tout à feu et à sang. Telle était son ardeur, que le roi, pour échapper à ses coups, alla chercher un refuge dans la vallée de Cachemire [2].

Le chef qui commandait alors dans Moultan s'appelait Daoud, et il avait adopté le surnom d'Aboul-Fath ou père de la victoire; son père se nommait Nasr, et son grand-père Hamyd. Hamyd, tant qu'il vécut, se maintint dans de bons rapports de voisinage avec Sebektekin. Mais Daoud n'imita pas une si sage conduite, et chercha à se lier d'intérêt avec le roi idolâtre du Pendjab. Les eaux s'étant écoulées, Mahmoud se rendit devant Moultan; à son approche, Daoud fit mettre ce qu'il possédait de plus précieux sur des éléphants, et se retira dans l'île de Ceylan. Pour les habitants, ils furent traités sévèrement, et Mahmoud les condamna à payer une forte amende [3].

En même temps, Mahmoud fit rouvrir l'ancienne mosquée, qui avait été construite lors de la première arrivée des musulmans dans le pays. Quant à la mosquée qui avait été élevée, par les Carmathes, sur l'emplacement du temple du Soleil, elle fut abandonnée à des usages vulgaires [4]. Plus tard, les

[1] Le texte de Mirkhond, p. 160 de l'édition de Wilken, porte par erreur le nom de Djaya-Pâla, qui s'était brûlé quelque temps auparavant.

[2] *Chronique d'Otby*, fol. 154.

[3] *Ibid.*; Ferichtah, cité par Wilken, *Histoire des Gaznevides*, p. 159.

[4] Traité d'Albyrouny, fol 27.

idolâtres rentrèrent en possession de leur antique sanctuaire. On érigea un nouveau temple et une nouvelle idole, et les pèlerinages recommencèrent comme par le passé. Le temple et l'idole existent encore aujourd'hui ; j'ignore en quoi consiste le culte qui y est célébré. Alexandre Burnes essaya de pénétrer dans le temple ; mais il n'y put réussir [1]. Quoi qu'il en soit, on a vu que les anciennes doctrines se maintinrent longtemps dans le pays.

Le parti de Carmathes qui s'était établi à Moultan se conserva également dans le pays, où il paraît avoir fait quelques progrès. Une circonstance digne de remarque, c'est que les Carmathes de la vallée de l'Indus étaient en relation, non-seulement avec ceux de la Perse et de l'Arabie, mais avec la secte qui adorait comme un dieu le khalife fathimide d'Égypte Hakem-bi-Amr-Allah. On trouve dans les livres sacrés des Druzes une épître dont la date correspond à peu près à l'année 424 de l'hégire (1032 de J. C.), c'est-à-dire aux premières années qui suivirent la mort de Mahmoud; et cette épître, rédigée en Égypte ou en Syrie, est adressée aux *unitaires de Moultan et de l'Hindostan en général,* et au scheikh *Ebn-Soumar-Radja-Pâla en particulier.* Comme Radja-Pâla est une dénomination indienne, on peut induire de là que quelques indigènes s'étaient fait affilier à la secte, ou bien que certains Arabes avaient adopté des dénominations indigènes [2]. Certains livres indiens supposent que la partie inférieure de la vallée de l'Indus obéit longtemps à une famille nommée Soumra [3]. Cette famille appartenait-elle à

[1] *Voyage de l'Indus à Bokhara,* traduct. française, t. I, p. 112.

[2] Voyez l'Exposé de la religion des Druzes, par M. Silvestre de Sacy, t. I, p. CDXCI; t. II, p. 341 et suiv. Colebrooke a publié, dans le tome VII des Recherches asiatiques de Calcutta, un mémoire sur certaines sectes musulmanes de l'Inde qui, par leurs doctrines, se rapprochent des Carmathes.

[3] *Ayyn-Akbery,* version anglaise, t. II, p. 130. Le nom est écrit, dans le texte de

l'homme qui, un peu après la mort de Mahmoud, était devenu le chef du parti carmathe?

L'an 399 (1008 de J. C.), Mahmoud porta ses armes au nord-est de Lahor, jusque sur les gradins inférieurs de l'Himalaya. Les musulmans s'emparèrent d'une ville qui était célèbre à la fois par la force de son assiette et par un temple vénéré dans tout le nord de la presqu'île. Otby nomme cette forteresse Bhîma-Nagara [1] ou ville de Bhîma, et on lit dans la Chronique de Ferischtah, qu'elle fut ainsi désignée, parce qu'elle avait été agrandie par Bhîma, roi de Kaboul [2]. Ferischtah ajoute que Bhîma-Nagara est la même ville que Nagarkot, qui, encore aujourd'hui, est célèbre pour la difficulté de son accès. Or Albyrouny parle de la conquête de Nagarkot comme d'un événement dont il fut lui-même témoin, et il dit que cette forteresse était située dans les montagnes de Bhatel, auprès de la source d'une rivière nommée Kedj, laquelle va se jeter dans l'Yrada ou Hydraote [3]. Suivant Otby, les musulmans, avant d'arriver devant Bhîma-Nagara, eurent à combattre une armée commandée par un fils du roi Ananda-Pâla, nommé Brahman-Pâla (c'est-à-dire, gardé par Brahma), et cette armée fut mise en déroute [4].

Albyrouny, parlant d'un pays qui paraît avoir été voisin de Djeypour, dans la région des Radjepout, le nomme Karzat, et il dit que la capitale s'appelait Bazâna ou Narâna; il ajoute que les musulmans désignaient cette ville par le nom de Narâyana [5], qui semble être un des noms donnés à Vichnou. Apparemment Vichnou y était honoré d'un culte particulier.

l'*Ayyn-Akbery*, سومره Les livres druzes portent ابن سومر راجبال

[1] بهيم نغرة

[2] Gaznevides de Mirkhond, édition de Wilken, p. 169.

[3] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 267 et 291 (p. 125 et 149 des Fragm.).

[4] *Chronique d'Otby*, fol. 163.

[5] نارايں

Quant à Otby, il appelle cette ville Nardyn[1]. Suivant Albyrouny, elle se trouvait à vingt-huit parasanges de Mathoura, de même que Mathoura était à vingt-huit parasanges de Canoge. On lit dans la Chronique d'Otby, qu'en l'année 400 de l'hégire (1009 de J. C.), Mahmoud fit une expédition de ce côté, et que le radja fut obligé de s'humilier. Au printemps de l'année 404 (1014 de J. C.), Mahmoud se porta de nouveau dans cette direction. Au rapport d'Otby[2], il se livra, à cette occasion, un combat sanglant, où les Indiens furent défaits. D'après Albyrouny, la ville fut détruite, et les habitants se retirèrent au loin, dans l'intérieur de la presqu'île[3]. Une inscription gravée sur pierre, qui se trouvait dans la ville, portait que le temple de Narâyana ou Nardyn avait été construit quarante mille ans auparavant. Les docteurs musulmans qui accompagnaient Mahmoud démontrèrent facilement que cette inscription ne méritait aucune confiance[4].

Mahmoud se porta, l'an 406 (1015 de J. C.), au delà de la Djomna, et s'empara de la ville de Tanesser. Le territoire de Tanesser est encore un but de pèlerinage pour les indigènes. Il y avait alors dans la ville un temple avec une idole, dont les indigènes faisaient remonter l'origine jusqu'au temps des guerres des Pandava et des Korava. Albyrouny nous apprend que cette idole était une représentation de Vichnou, tenant à la main l'arme en forme de disque nommée *tchacra;* ce qui avait fait donner au dieu le titre de *tchacra-souâmi* ou maître du tchacra. Les musulmans transportèrent la statue à Gazna, où elle fut placée, comme trophée, dans l'hippodrome de cette capitale[5].

[1] ناردين

[2] *Chronique d'Otby,* fol. 176 et 190 v.

[3] *Journal asiat.* de sept. 1844, p. 249, 253 et 254 (p. 107, 111 et 112 des Fragm.).

[4] *Chronique d'Otby,* fol. 193 v.

[5] Comparez la Chronique d'Otby, fol. 194, et le Journal asiatique de septembre 1844, p. 243 (p. 101 des Fragments).

L'ancien royaume de Kaboul, devenu royaume de Lahor, avait été traversé dans tous les sens par les troupes musulmanes, et ses forces étaient épuisées. Ananda-Pâla mourut peu de temps après la prise de Tanesser, et il eut pour successeur un de ses fils, dont le nom, qui est écrit de diverses manières dans les manuscrits [1], paraît être Trilotchana-Pâla, ce qui signifie en sanscrit, « gardé par le dieu aux trois yeux, » c'est-à-dire Siva [2]. Il résulte de l'ensemble du récit d'Otby, que Trilotchana-Pâla régnait dès l'an 409 (1018 de J. C.). Dans le manuscrit d'Albyrouny, au contraire, il est dit que ce prince monta sur le trône en 412. Ou Albyrouny s'est trompé, ou bien il faut supposer que son texte est altéré, et qu'au lieu

[1] La Chronique d'Otby porte بروجنبال (fol. 236 et 237). On lit تروجنبال ou ترجنبال (Gaznevides de Mirkhond, édit. de Wilken, p. 202). Albyrouny paraît avoir écrit تردجنبال

[2] La chronique sanscrite de Cachemire, qui aurait pu être d'un grand secours pour le sujet traité ici, est remplie de détails confus et de faits peu en rapport avec ce qu'on sait d'ailleurs. D'après les récits de l'auteur, le royaume de Lahor était au pouvoir d'une famille alliée à la famille royale de Cachemire. Didda, reine régente de Cachemire, était fille de Sinha, roi de Lahor. Sangrama, qui succéda à Didda, était fils de Udaya, roi de Lahor; en même temps le trône de Lahor fut occupé par un autre fils de Udaya, nommé Vigraha. Ces noms diffèrent tout à fait de ceux que nous offrent les écrits des Arabes et les médailles des rois de Kaboul. Cependant, l'écrivain cachemirien fait mention, dans son septième livre, d'une invasion opérée par une armée de Turushka, qui obéissaient à un chef nommé Hamira, dans les états d'un prince appelé Trilotchana-Pâla. Les troupes de Cachemire marchèrent au secours de Trilotchana-Pâla; mais toute résistance fut vaine, et les Turushka restèrent vainqueurs. Voyez le mémoire du lieutenant Cunningham, intitulé *The ancient coinage of Kashmir* (*The numismatic chronicle and Journal of the numismatic Society*, Londres, avril 1843, p. 30). Ici, je crois qu'il s'agit de l'occupation du Pendjab par l'armée de Mahmoud. Déjà l'on avait pensé que le mot *Turushka*, chez les écrivains sanscrits, désigne les Turks, et l'on sait que Mahmoud et la plupart de ses guerriers étaient d'origine turke. A l'égard du mot *Hamira*, M. Édouard Thomas a prouvé, par de nombreux exemples, que c'est le commencement de l'expression arabe si connue *émir-al-moumenin*, et qu'on indiquait par là la soumission du sulthan à l'autorité spirituelle du khalife de Bagdad. (Voyez *The Journal of the royal asiatic Society*, t. IX, p. 190 et 191, ainsi qu'un autre mémoire de M. Édouard Thomas, sur les médailles des sulthans Patan de l'Hindos-

de *il monta sur le trône,* le texte portait *il fut tué;* différence qui, dans l'écriture, n'est pas très-sensible [1].

On a vu que le père d'Ananda-pâla avait été fait prisonnier par Mahmoud avec quelques-uns de ses fils et de ses neveux. Suivant Albyrouny, un des fils d'Ananda-pâla, peut-être celui qui se nommait Brahman-pâla, tomba aussi au pouvoir des musulmans. Depuis cet instant, ajoute Albyrouny, Ananda-pâla avait voué une haine implacable à l'islamisme; mais il n'en fut pas de même de son fils, qui, en toute occasion, témoignait de sa sympathie pour les musulmans. Du reste, suivant Albyrouny, qui était en position de connaître le véritable état des choses, ces princes étaient pleins de belles qualités, et, à l'époque même où leur puissance jetait le plus d'éclat, ils se montraient bons et affables pour tout le monde. Albyrouny cite comme un trait admirable la lettre qu'Ananda-pâla écrivit à Mahmoud (vers l'an 1006 de notre ère), dans un moment où les rapports des deux gouvernements étaient d'une aigreur extrême, et où les domaines de Mahmoud avaient été attaqués par une armée venue d'au delà de l'Oxus. « J'ai appris, disait Ananda-pâla, que les Turks ont fait une invasion dans tes états, et qu'ils se sont répandus dans le Khorassan. Si tu le veux, j'irai te trouver avec cinq mille cavaliers et le double de fantassins, ainsi que cent éléphants. Si tu l'aimes mieux, je t'enverrai mon fils avec le double de cela. En te proposant ceci, je n'ai pas pour objet de capter ta bienveillance. Tu m'as vaincu, et je ne veux pas qu'un autre que moi ait raison de toi [2]. »

tan, lequel a paru dans le Journal de la Société numismatique de Londres.)

[1] قتل au lieu de قيل. Voy. le Journ. as. de sept. 1844, p. 295 (p. 153 des Frag.). Ceci était écrit, lorsque j'ai appris, par l'intermédiaire de M. T. H. Prinsep, que, dans les fragments du Traité d'Albyrouny qui se trouvent en Angleterre, dans le grand ouvrage de Raschyd-eddin, on lit قتل *il fut tué*, comme je l'avais conjecturé.

[2] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 296 (p. 154 des Fragments).

Le bruit des conquêtes de Mahmoud, qui enrichissaient les derniers de ses soldats, ne tarda pas à se répandre dans le Khorassan, la Transoxiane, et de tous les côtés on vit arriver des hommes qui demandaient à prendre part aux mérites et aux fruits de la guerre sacrée. Mahmoud, qui ne demandait pas mieux que d'encourager un tel zèle, résolut de porter son étendard sur les bords du Gange, au delà des limites où s'était arrêté Alexandre. Il se mit en marche l'an 409 de l'hégire (1018 de J. C.), et, traversant l'Indus auprès d'Attok, il suivit le pied de l'Himalaya.

A son approche, le nouveau roi de Kaboul prit la fuite, et se retira auprès d'un prince qui est nommé, par Otby, Bhodjadeva[1], et qui probablement est le roi du Malva, du même nom, mentionné par Albyrouny. En même temps, plusieurs chefs indigènes, effrayés par les cruautés que commettaient les envahisseurs, ou bien séduits par les brillantes espérances qu'on faisait luire à leurs yeux, vinrent se donner à Mahmoud et embrassèrent l'islamisme. Otby cite, parmi les transfuges, l'officier qui était chargé, par le roi de Cachemire, de garder les passages des montagnes; il le nomme Djanky, fils de Sammahy, et il ajoute que ce chef servit de guide à l'armée musulmane dans sa marche vers le sud-est[2].

Quelques écrivains arabes, venus longtemps après les événements, ont cru que Mahmoud envahit, dans cette occasion, la vallée du Cachemire, et M. Wilken, dans sa traduction du passage de Mirkhond où il est parlé de Djanky, a fait comme

[1] بهوجه ديو *Chronique d'Otby*, fol. 231 et ci-après, p. 282.

[2] *Chronique d'Otby*, f. 225 et suiv. Voici les expressions d'Otby : الى ان اتاه جنكى ابن سَمّهى صاحب درب فتمير عالما بانه بعثَ الله الذى لا يرضيه الا الاسلام مقبولا والحسامَ مفلولا فاظهر العبودية عن ظاهر التوفيق الى حاضر التوفيق وضمن الارشاد باقى الطريق

s'il s'agissait là du roi de Cachemire lui-même[1]; mais les paroles de Mirkhond ne sont pas susceptibles d'une pareille interprétation. D'ailleurs, il résulte du témoignage d'Otby et d'Albyrouny, qui l'un et l'autre étaient en position de bien connaître la vérité, que la vallée de Cachemire ne s'ouvrit pas, pour le moment, aux armes musulmanes[2].

Mahmoud eut à dompter dans sa marche quelques chefs qui avaient levé l'étendard de l'indépendance. Otby fait mention d'un prince très-puissant, qu'il nomme Herdeb[3], et qui résidait dans une forteresse appelée Barnah[4]. A l'approche des musulmans, Herdeb se soumit et embrassa l'islamisme avec dix mille des siens. Mais un autre chef, qu'Otby nomme Kalchend, opposa la plus vive résistance. Dans les combats qui eurent lieu, cinquante mille indigènes tombèrent sous le glaive ou périrent d'une autre manière. Quand tout espoir fut perdu, Kalchend tua sa femme et se perça ensuite de son épée[5]. Les musulmans massacraient les hommes en état de porter les armes, faisaient les femmes et les enfants captifs, et rasaient les places fortes. Ceux-là seuls étaient épargnés qui embrassaient l'islamisme.

Mahmoud dirigea ses pas vers la ville de Mathoura, située sur la rive occidentale de la Djomna. Cette ville, dont l'origine remonte à une haute antiquité, et qui est citée dans l'histoire

[1] Gaznevides de Mirkhond, p. 194.

[2] Pour Albyrouny, voyez le Journal asiatique de septembre 1844, p. 260 (p. 118 des Fragments). L'auteur du *Tarykhi-Massoudi* (manuscrits persans de la Bibliothèque nationale, fonds Gentil, n° 38, fol. 218) fait mention, sous la date du mois de safar, 429 de l'hégire (novembre 1037 de J. C.), de la mort du prince qui régnait alors en Cachemire. L'auteur se trouvait alors au pied de l'Himalaya, avec le sulthan Massoud, fils et successeur de Mahmoud. La liste des rois de Cachemire, publiée par Prinsep, *Useful tables*, p. 103, ne s'accorde pas tout à fait avec ce témoignage.

[3] هردب

[4] برنه

[5] *Chronique d'Otby*, fol. 226.

naturelle de Pline [1], se rattachait aux doctrines mythologiques du pays. C'est là, dit-on, qu'était né Crichna, qui est regardé comme une incarnation de Vichnou, et dont le culte avait pris, depuis quelque temps, une grande extension dans la presqu'île; c'est là qu'il passa la première période de sa vie. Encore aujourd'hui, les princes indigènes et les grands personnages de la presqu'île croient qu'il est de leur dignité d'entretenir un palais à Mathoura pour faire honneur à Crichna. Quand les musulmans y entrèrent pour la première fois, il s'y trouvait mille palais de marbre et une quantité innombrable de temples. Mahmoud, dans une lettre qui est rapportée par Otby, s'exprime ainsi : « Pour reconstruire ces mêmes édifices, il faudrait faire une dépense de cent millions de pièces d'argent, et avoir le concours d'un grand nombre d'ouvriers habiles pendant un espace de deux cents ans [2]. » La ville fut saccagée, et les temples furent livrés aux flammes.

Le but principal auquel tendait Mahmoud, était la ville de Canoge, dont le nom retentissait depuis si longtemps aux oreilles des Arabes et des Persans. Cette ville, suivant les traditions du pays, n'avait jamais cédé qu'aux armes du roi de Perse appelé Gustasp. Otby donne au prince qui régnait alors le nom de Radja-pâla ou Radjaya-pâla [3]. La ville occupait un espace très-considérable sur les bords du Gange, et sept châteaux concouraient à sa défense. L'ambition de Mahmoud, suivant Otby, aurait été de se mesurer avec le prince, et d'humilier en sa personne cette longue suite de Mahâ-radja qui, pendant si longtemps, avaient fait trembler la presqu'île. Craignant qu'à son approche le roi et les principaux citoyens de la capitale ne s'enfuissent avec leurs richesses, il prit les de-

[1] Liv. VI, ch. 19. Pline appelle cette ville *Methora*.

[2] *Chronique d'Otby*, fol. 227. v. et suiv.

[3] راج بال ou راجيبال

vants avec une troupe d'élite. Mais le roi et la plus grande partie des habitants prévinrent son arrivée et se retirèrent de l'autre côté du Gange; la ville et ses sept châteaux furent occupés le jour même [1]. On était alors au mois de schaban de l'année 409 (janvier 1019 de J. C.)

Il y avait, à quelque distance de la capitale, un château qu'Otby appelle Mendj [2], et qui, ajoute-t-il, portait le surnom de *château des Brahmes* [3]. Les personnes qui gardaient le château essayèrent de se défendre; puis, voyant que leurs efforts seraient inutiles, les uns se précipitèrent du haut des remparts, les autres se percèrent de leurs propres épées [4].

La contrée renfermait quelques villes considérables, qui jadis dépendaient du roi de Canoge, mais qui alors avaient leur radja particulier. Une de ces villes est nommée par Otby Assy [5], et celui qui y commandait s'appelait Djandala-bhour [6]. Djandala avait toujours résisté aux propositions et aux efforts du roi de Canoge; mais, à l'approche de Mahmoud, il prit la fuite [7].

L'heure du retour de Mahmoud à Gazna était arrivée, et Otby ne parle pas des mesures qu'adopta le sulthan pour s'assurer ses conquêtes. On lit dans le traité d'Albyrouny, que les indigènes qui n'avaient pas voulu se soumettre au joug étranger, allèrent fonder un nouveau gouvernement à trois ou quatre journées à l'est du Gange, auprès du confluent de trois rivières [8]. Albyrouny nomme cette ville Bâdy ou Bâry, et pro-

[1] *Chronique d'Otby*, fol. 228 v.

[2] منج

[3] قلعة البراهمة

[4] *Chronique d'Otby*, fol. 229 v.

[5] اسى

[6] جندال بهور On lit également جندال بال

[7] *Chronique d'Otby*, fol. 229 v.

[8] Ces trois rivières sont nommées par Albyrouny رهب, كويين et سرو (Voyez le *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 242 et 246; p. 100 et 104 des Fragments.)

bablement elle ne se trouvait pas loin de la ville actuelle de Luknow. Mais il paraît que cette souveraineté ne subsista pas longtemps; car il n'en est point parlé ailleurs. Quoi qu'il en soit, Ferischtah rapporte que Mahmoud laissa pour son lieutenant à Canoge, un chef indigène appelé Koureh, lequel avait embrassé l'islamisme [1].

Mahmoud, en s'en retournant, subjugua une forteresse nommée Scharaouah [2], laquelle appartenait à un chef appelé Djanda-ray [3] ou le radja Djândra. Suivant Otby, Djandra, dont les possessions avaient, à ce qu'il paraît, fait jadis partie du royaume du Pendjab, avait eu des querelles très-vives avec le roi, Trilotchana-Pâla, et celui-ci avait retiré de ses mains une partie de ses possessions. La puissance de Mahmoud devenant de plus en plus redoutable, quelques personnes s'interposèrent pour réconcilier le vassal et son suzerain. On fit la paix, et il fut convenu que le fils du roi, Bhîma-pâla, épouserait la fille du radja. Bhîma-pâla se rendit en conséquence auprès de son futur beau-père; mais, dès qu'il fut entré dans la forteresse, on se saisit de sa personne, et Djandra déclara qu'il ne le mettrait en liberté qu'après qu'on lui aurait restitué les terres de son domaine. Sur ces entrefaites Mahmoud avait traversé l'Indus pour se rendre devant Canoge; en même temps, Djandra s'était préparé à opposer une vive résistance. Mais quand Mahmoud, à son retour, s'avança vers la forteresse, le radja perdit tout courage. Il fit charger sur des éléphants ce qu'il possédait de plus précieux, et il s'enfuit dans les montagnes voisines. Mahmoud ne se contenta pas de faire occuper la forteresse; il envoya un détachement à la poursuite des fugitifs, et leur enleva une partie des richesses qu'ils emportaient. Au rapport

[1] Gaznevides de Mirkhond, édition de Wilken, p. 201.

[2] شروة

[3] جند راى

d'Otby, quand Djandra renonça à l'idée de se défendre dans Scharaoua, ce fut par les suggestions de Bhîma-pâla, qui était resté prisonnier entre ses mains. Déjà quelques oncles de Djandra et d'autres personnes de sa famille avaient embrassé l'islamisme, et il était à craindre que le radja lui-même, pressé par un ennemi si redoutable, n'eût la faiblesse de renoncer au culte national [1].

Du reste, ce serait une erreur de croire que toutes les forteresses que renferme le pays tombèrent au pouvoir du sulthan. Il existe sur la route qui mène de Dehli à Moultan, une ville extrêmement forte, appelée Hansi. Cette ville ne fut subjuguée par les musulmans qu'après la mort de Mahmoud, sous le règne de son fils et successeur Massoud. Les Arabes donnaient à cette place le nom de *adzra*[2] ou vierge, parce qu'elle n'avait jamais été prise. L'auteur du *Tarykhi-Massoudi*, qui était présent à cette conquête, la place au mois de rebi premier de l'année 429 (fin de décembre 1037 de J. C.[3]).

Suivant Ferischtah, le chef que Mahmoud avait laissé à Canoge pour gouverner le pays en son nom, ne tarda pas à être en butte à l'opposition des chefs indigènes. Les princes voisins levèrent l'étendard contre lui et le mirent à mort. Celui qui se trouvait à la tête de la ligue, était le radja de la ville de Kallindjer, au midi de la Djomna, dans le Bondelkand; il est nommé *Ninda*[4] par Ferischtah.

L'an 412 (1021 de J. C.), Mahmoud passa de nouveau l'Indus, avec une armée plus considérable que toutes celles qu'il avait levées jusque-là. Arrivé sur les bords de la Djomna, il rencontra, sur la rive opposée, Trilotchana-Pâla à la tête d'une

[1] *Chronique d'Otby*, fol. 230 v.

[2] عذرى

[3] Manuscrits persans de la Bibliothèque nationale, fonds Gentil, n° 38, fol. 218.

[4] نندا

armée nombreuse. Le prince idolâtre fut mis en fuite, et Mahmoud continua sa marche du côté de Kallindjer. Le radja avait rassemblé autour de lui trente-six mille cavaliers, quarante-cinq mille fantassins et six cent quarante éléphants. Mais les musulmans renversèrent tous ces obstacles.

Tel est le récit de Ferischtah [1]. Otby a aussi parlé de cette expédition [2]; mais dans son récit il n'est fait mention que de Trilotchana-Pâla, qui s'était posté avec une nombreuse armée sur les bords d'une rivière d'un passage difficile. Otby ne rapporte pas le nom de cette rivière, et il appelle le lieu où le roi avait pris position, *rahib,* mot qui en arabe signifie *moine.* C'est le dernier événement dont il est parlé dans la Chronique d'Otby. Otby ne fait pas connaître le sort définitif de Trilotchana-Pâla. Si ce prince ne mourut pas en cette occasion, l'on est autorisé à croire qu'il ne tarda pas à périr d'une manière quelconque.

Deux ans après, Mahmoud repassa la Djomna et alla assiéger Ninda, dans la forteresse de Kallindjer, qui encore aujourd'hui est une des places les plus fortes de la presqu'île. Suivant Ferischtah, le radja s'humilia et obtint son pardon. Un des moyens les plus efficaces qu'il employa pour se rendre le sulthan favorable, ce fut l'hommage d'une pièce de vers sanscrits qu'il avait composée en son honneur, et qui fut déclarée très-belle par les indigènes de la suite du sulthan. Non-seulement Ninda fut laissé en possession de Kallindjer, mais on ajouta plusieurs villes à ses domaines [3].

Ferischtah rapporte sous la date 413 (1022 de J. C.) que Trilotchana-Pâla, se voyant hors d'état de rentrer en possession

[1] Gaznevides de Mirkhond, édition de Wilken, p. 202.

[2] *Chronique d'Otby,* fol. 236.

[3] Gaznevides de Mirkhond, édition de Wilken, p. 205.

du Pendjab, alla chercher un refuge auprès du radja d'Adjmir[1]. Probablement Ferischtah veut parler de Bhîma-pâla, lequel, suivant Albyrouny, survécut de cinq ans à son père, et dans la personne de qui s'éteignit la dynastie.

La dernière expédition de Mahmoud contre les idolâtres de l'Inde eut lieu l'an 416 (1025 de J. C.). Elle fut dirigée contre la ville de Soumenat, sur la côte du Guzarate. Le but que se proposait le sulthan, était d'humilier ce sanctuaire de la presqu'île, dédié à Siva, un des membres de la triade indienne, et en même temps, de s'emparer des richesses que la piété des fidèles y avait amoncelées. Une circonstance qui augmentait la dévotion des indigènes, c'est l'opinion où ils étaient que ce lieu servit de refuge à Crichna, quand ce personnage fut obligé de quitter les bords de la Djomna. D'un autre côté, le concours des fidèles avait donné naissance à un vaste commerce. Voici quelques détails que j'emprunte au Traité d'Albyrouny. Le nom de Soumenath se compose de deux mots indiens : *soma* ou *lune,* et *nâtha* ou *maître,* ce qui équivaut à maître de la lune. Ce titre s'appliquait particulièrement à Siva, autrement appelé *Mahâ-deva* ou le grand dieu. Les indigènes avaient élevé sur la côte, à un peu moins de trois milles à l'occident de l'embouchure du Sarasvati ou Sarsouti, et à l'orient du château de Baraoua, une pierre en forme de cône, qui représentait les parties naturelles de Siva, et qu'on appelait en conséquence le *linga* de Mahâ-deva. La partie supérieure était garnie d'or et de pierres précieuses. Voilà, dit Albyrouny, ce qu'on appelait la pierre de Soumenat. Deux fois chaque jour, au lever et au coucher de la lune, et d'une manière beaucoup plus marquée, deux fois par mois, lorsque la lune croît et décroît, l'eau de la mer venait baigner la pierre sous forme

[1] Gaznevides de Mirkhond, édition de Wilken, p. 204.

d'hommage; telle est l'origine du titre de Soma-nâtha ou maître de la lune, donné à Siva. Le culte de Siva, continue Albyrouny, était très-répandu dans les contrées situées au midi et à l'occident de l'Indus, et l'on voyait dans beaucoup de temples le linga exposé à la vénération du peuple. Mais le linga de Soumenat jouissait d'un crédit beaucoup plus considérable. Dans l'opinion des indigènes, il guérissait les maladies chroniques et les autres maladies pour lesquelles la nature ne fournit pas de remède. Tous les jours on lui offrait de l'eau puisée dans le Gange, et des fleurs cueillies dans la vallée de Cachemire. A une portée de flèche de la ville, du côté de l'orient, était l'embouchure du Sarasvati. Pour le château nommé Baraoua, il n'avait pas plus de cent ans d'existence; mais, suivant la tradition, Crichna y avait passé les dernières années de sa vie; puis il y avait trouvé la mort, avec une partie des siens. Du reste, suivant la remarque d'Albyrouny, la position de Soumenat était des plus favorables. Cette ville, par sa situation sur une côte entrecoupée de golfes et peu habitée, fournissait un point de relâche aux navires qui se rendaient de Sofala et des autres ports de la côte orientale de l'Afrique dans les parages de l'Inde et de la Chine[1].

Mahmoud prit sa route par les villes de Moultan, d'Adjmyr, et d'Anhalvara, à travers le désert de Bikanir. En même temps, une flotte qu'il avait équipée mit à la voile pour les côtes du Guzarate. A l'approche des musulmans, le radja d'Adjmyr prit la fuite; le radja d'Anhalvara s'enfuit également. L'armée se reposa un moment des fatigues de la marche à Anhalvara; la route dura en tout trois mois.

Aucun des témoignages qui nous restent sur cette expédi-

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 129 et suiv. Voy. le Journal asiatique, de septembre 1844, p. 262 (p. 120 des Fragments).

tion, la plus fameuse de toutes celles qu'entreprit Mahmoud, n'est contemporain; aucun ne dit à quel prince appartenait alors Soumenat. Cette ville dépendait probablement du radja d'Anhalvara, prince qui, depuis quelque temps, s'était élevé aux dépens du radja du Malva, et qui fut à une certaine époque maître de toute la presqu'île du Guzarate[1]. Quoi qu'il en soit, une immense multitude s'était rassemblée dans Soumenat, décidée à périr avec son idole chérie. La résistance ne fut pas longue. Les troupes de Mahmoud, qui voyaient que la victoire seule pouvait les ramener dans leur patrie, qui d'ailleurs étaient excitées par l'appât du butin, redoublèrent d'ardeur. Le carnage fait autour de la ville fut effroyable; de nouveaux massacres eurent lieu quand les musulmans eurent forcé l'entrée de la place. Une partie des habitants se hâtèrent de monter sur les navires qui étaient dans le port, et mirent à la voile pour l'île de Ceylan; mais plusieurs de ces navires furent interceptés par la flotte de Mahmoud[2].

Albyrouny rapporte que, lorsque les musulmans se furent rendus maîtres de Soumenat, ils mirent en pièces la pierre dédiée à Siva. Mahmoud en fit enlever la partie supérieure, et l'emporta dans sa capitale. On en fit deux morceaux, dont l'un fut placé dans le Meydan ou hippodrome de Gazna, avec la statue de Vichnou apportée de Tanesser; l'autre servit de marchepied à l'entrée de la grande mosquée[3].

[1] Voy. ci-après, p. 283.

[2] Ferischtah, dans les notes que Wilken a placées à la suite du chapitre de Mirkhond, p. 215. On trouve, dans la Chronique de Yafey (manuscr. arabe de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 644, fol. 8), un extrait de la lettre que Mahmoud écrivit, sur cette expédition, au khalife de Bagdad.

[3] Traité d'Albyrouny, fol. 27 et 130. On sait que la ville de Gazna fut, en 1842, occcupée par l'armée anglaise, qui, pour plaire aux idolâtres de la presqu'île, s'empressa de renvoyer à Soumenat les trophées encore subsistants de la victoire de Mahmoud. Pour les détails, voy. l'ouvrage de Thornton intitulé *A Gazetteer,* au mot *Ghuznee*, t. I, p. 196 et suiv.

Suivant Ibn-al-Atir, le radja d'Anhalvara, auquel il donne le nom de Bhîma, et qui s'enfuit à l'approche de l'armée musulmane, s'était retiré dans une île près des bords de la mer, à quarante parasanges de Soumenat. Mahmoud se dirigea vers cette île, qui répond peut-être à l'île de Diu, devenue plus tard si fameuse par les exploits des Portugais. Comme le bras de mer qui sépare l'île du continent n'était pas profond, il choisit un moment où l'eau était calme, pour le passer à gué. Le radja n'eut que le temps nécessaire pour s'enfuir dans un navire [1].

On lit dans quelques écrits que Mahmoud, enchanté de la position de Soumenat, eut un moment la pensée d'y transférer le siége de son empire, et de renoncer au séjour de Gazna, dont le climat est très-froid; ses courtisans le firent changer de résolution. Alors ce prince chercha parmi les indigènes un homme qui fût en état de gouverner le pays en son nom, et il n'en trouva pas de plus propre qu'un des descendants de l'ancien roi Dabschelim, sous lequel avaient été composées les fables de Pilpaï, et qui portait le même nom [2].

A la nouvelle du désastre de Soumenat, le radja d'Adjmyr et d'autres chefs indigènes rassemblèrent toutes leurs forces, pour surprendre l'armée victorieuse à son retour, et lui arracher son butin. Mais Mahmoud se détourna vers l'ouest et traversa le désert de sel qui sépare la province d'Adjmyr du bas Indus. Les musulmans eurent beaucoup à souffrir de la soif, et furent sur le point de périr de besoin et de fatigue [3].

[1] Comparez la Chronique d'Ibn-al-Atir, an 416 de l'hégire, et le chapitre de Mirkhond, édition de Wilken, p. 215 et suiv. Quant au bras de mer qui sépare Diu du continent, voyez l'ouvrage de Lepredour (*Instruct. nautiques de l'Inde*), t. II, p. 6.

[2] Comparez la Chronique de Ferischtah, traduction anglaise, t. I, p. 76 et suiv. et l'Histoire des Gaznevides de Mirkhond, édition de Wilken, p. 218 et suiv.

[3] Sur le désert de sel, voyez un mémoire de Tod, inséré dans le Journal asia-

L'armée arriva exténuée sur les bords de l'Indus, du côté du Delta. Mahmoud se disposa aussitôt à remonter le fleuve, afin de regagner sa capitale; mais il fut inquiété en route par les Djath, dont il a été parlé plusieurs fois dans ce mémoire. Ces peuplades sauvages, qui depuis longtemps menaçaient l'islamisme de ce côté, avaient fini par triompher. Ibn-al-Atir rapporte qu'ils avaient envahi la principauté de Mansoura, qui pendant trois cents ans avait servi de boulevard à l'islamisme, et que l'émir musulman avait été forcé d'abjurer sa religion [1].

Les Djath, suivant Ferischtah, enlevèrent à l'armée de Mahmoud une partie de son butin. Mahmoud, impatient de venger cette injure, se rendit en toute hâte à Moultan, dans les lieux où Alexandre fit équiper une nombreuse flotte, lorsque, renonçant à pousser plus loin ses conquêtes, il se décida à descendre le fleuve. Par les ordres du sulthan, on équipa onze cents vaisseaux armés d'éperons de fer, et assez forts pour briser les navires des indigènes. Chacun de ces vaisseaux portait vingt hommes munis d'arcs, de flèches et de pots de nafte propres à répandre au loin l'incendie. De leur côté, les Djath se préparèrent à faire une vigoureuse résistance. Après avoir mis leurs familles en sûreté dans les îles que forment les différents bras de l'Indus, ils équipèrent quatre mille bateaux, quelques-uns disent huit mille; mais, dans le combat qui eut lieu, les bateaux des Djath ne purent tenir contre les gros navires de Mahmoud : la plus grande partie d'entre eux furent brûlés, mis en pièces ou coulés à fond [2].

Cet échec porta un grand coup à la puissance des Djath,

tique de juillet 1831, p. 62 et suiv. A la page 66, Tod a pris mal à propos le mot *Mehran*, nom donné à l'Indus dans la partie inférieure de son cours, pour le terme mongol *moran*, signifiant *grand fleuve*.

[1] *Kamel-al-Tevarykh*, année 416 de l'hégire.

[2] Gaznevides de Mirkhond, édition de Wilken, p. 225 et suiv.

mais ne l'abattit pas tout à fait. La race se conserva dans le pays et se propagea même au dehors. Lors de l'expédition de Tamerlan dans le nord de l'Inde, il y avait une tribu de ce nom établie aux environs de Dehli[1]. Cette tribu se ménagea une position très-forte dans cette province, dans la ville de Bhartpour; et, à partir du milieu du dernier siècle, lors de la décadence de l'empire mogol, elle se constitua en principauté. Plus tard elle brava la puissance anglaise, et il a fallu les plus grands efforts pour la dompter[2]. Maintenant, il existe encore des Djath, non-seulement dans la partie inférieure de la vallée de l'Indus, mais dans le royaume de Kaboul et sur le territoire des Sikhs[3].

Mahmoud mourut l'an 421 de l'hégire (1030 de J. C.), à l'âge d'environ soixante-deux ans[4]. Les troubles qui accompagnèrent sa mort, et l'incapacité de ses successeurs, ne permirent pas, du moins pendant longtemps, à l'islamisme de faire de nouveaux progrès dans la presqu'île; mais les portes étaient ouvertes aux étrangers, et elles ne se fermèrent plus.

Il est à regretter qu'aucun des savants et des écrivains que Mahmoud avait rassemblés à sa cour, n'ait tracé un tableau détaillé et suivi des événements de son règne. Peu d'époques dans l'histoire ont fourni une matière aussi abondante et aussi curieuse. Combien surtout il serait à désirer que nous possé-

[1] *Histoire de Timur-Bec*, t. III, p. 76 et suiv.

[2] Mill et Wilson, *The History of British India*, années 1804 et 1805; Rennel, *Description de l'Indostan*, trad. française, t. I, p. 173.

[3] Alexandre Burnes, *Voyage de l'Indus à Bokhara*, trad. franç. t. I, p. 228, t. II, p. 4; Mounstuart-Elphinstone, *Account of Kaubul*, t. I, p. 413. C'est probablement des Djath que Jean Thévenot veut parler, dans les détails qu'il donne sur les pirateries des Zinganes. *Voyages de J. Thévenot*, éd. d'Amsterdam, 1727, t. IV, p. 627 et suiv.

[4] L'inscription arabe gravée sur son tombeau, à Gazna, fixe la date de sa mort au 23 de rebi second de l'année 421, ce qui revient au 30 avril de l'année 1030. (Voy. l'ouvrage de Thornton, déjà cité, au mot *Ghuznee*, t. I, p. 200.)

dassions un récit exact et complet de l'état religieux, politique et social de la presqu'île indienne, au moment où les traditions nationales étaient sur le point de s'altérer! Au défaut d'un traité d'ensemble, je vais présenter l'analyse de ce que l'ouvrage d'Albyrouny renferme de relatif à la géographie de l'Inde; seulement, j'éviterai de revenir sur ce qui a déjà été dit dans le cours de ce mémoire.

La principale impression qu'on éprouve en lisant le Traité d'Albyrouny, c'est le changement presque total qui s'était opéré dans la presqu'île, depuis les voyages de Massoudi et d'Ibn-Haucal. Le royaume de Kaboul avait été envahi par les musulmans; mais ceux-ci avaient perdu leur ancienne puissance dans la partie inférieure de la vallée de l'Indus. La ville de Moultan avait subi la fatale influence des Carmathes; tombée ensuite au pouvoir de Mahmoud, elle était traitée comme entachée d'hérésie.

Le Pendjab avait été jadis envahi par les bandes victorieuses de Mohammed, fils de Cassem, et autres émirs musulmans; puis avaient paru les rois bouddhistes et brahmanistes de Kaboul. Maintenant l'islamisme y était devenu tout-puissant.

L'étendard musulman avait été planté à Mathoura, à Tanesser et à Canoge, dans la contrée que les Indiens regardaient comme le berceau de leur monarchie, dans la province qu'ils décoraient du titre de *Madhiadessa* ou pays du milieu, et d'*Arâyvartta* ou pays des gens honorables.

Albyrouny parle de la ville de Palibotra, qui, au temps des rois séleucides, était la capitale de l'Inde, comme existant encore de son temps. Il la désigne sous la forme sanscrite *Patalipotra* ou la ville du fils de l'arbre patali[1]. Les détails qu'il

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 246 (p. 104 des Fragments). Au sujet de l'origine du nom, voyez le *Foë-kouë-ki*, p. 256 et suiv.

donne ne sont pas assez précis pour en fixer la position; mais ils s'accordent parfaitement avec la place que lui avait assignée le major Rennel, au confluent de la Sone et du Gange, auprès de la ville actuelle de Patna, à la différence de l'opinion de d'Anville, qui la mettait mal à propos au confluent du Gange et de la Djomna[1]. Il est à croire, du reste, qu'ici, par *Patalipotra*, il faut entendre, non pas l'antique ville de ce nom, qui déjà, du temps de Hiuen-thsang, était en grande partie ruinée, mais une ville bâtie aux environs avec les débris de l'ancienne.

L'emplacement de la ville d'Allahabad, que d'Anville croyait répondre à Palibotra, était occupé par la ville de Prayaga, où les pèlerins venaient de toutes les parties de l'Inde, pour se précipiter dans les eaux sacrées du Gange. Albyrouny nous apprend qu'il y avait alors, en cet endroit, un arbre au haut duquel montaient les Indiens voués à la mort, et qui paraît avoir été un figuier d'Inde[2].

Il est digne de remarque que ni Otby ni Albyrouny ne font mention de la ville de Dehly, qui pourtant devait avoir acquis dès lors de l'importance[3]. Ils ne nomment pas non plus, d'une manière expresse, la ville de Lahor, qui, suivant Ferischtah, était devenue la résidence des anciens rois de Kaboul. Albyrouny cite seulement une ville du nom de Maydahoukour, qui, dit-il, était la capitale du Lauhâour, et qui était située sur la rive orientale du Irâdha ou Ravy, à douze parasanges du Djandrâhah ou Chenab[4]. J'ai déjà dit que la ville nommée par nous

[1] *Éclaircissements géographiques sur la carte de l'Inde*, p. 53 et suiv.; *Antiquité géographique de l'Inde*, p. 55.

[2] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 245 (p. 103 des Fragments).

[3] Du reste, Albyrouny a parlé de Dehli dans son *Canoun-al-Massoudy* (texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 358 et 359).

[4] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 256 (p. 114 des Fragments).

Lahor, était appelée par les indigènes Lahoura ou Lauhaoura.

Albyrouny, dans un chapitre spécial sur les rivières de l'Inde, fournit quelques détails curieux sur les affluents de la rivière de Kaboul et sur les cinq rivières qui ont donné lieu à la dénomination de Pendjab.

« Les montagnes, dit cet écrivain, qui avoisinent le pays de Kabysch, appelé maintenant pays de Kaboul, donnent naissance à une rivière nommée Ghorband, à laquelle se joignent successivement la rivière de la colline de Gauzak, la rivière de Pendjehyr, au-dessous de la ville de Bervânah, et la rivière de Schorout. Cette masse d'eau passe par la ville de Lanpaga, autrement nommée Lamgan, auprès de la forteresse de Derounah, et reçoit coup sur coup les eaux de Nour et de Kyrat. Quand elle est arrivée en face de la ville de Borschâour (Peichaver), elle forme un fleuve considérable qu'on appelle Mabar (passage), du nom d'un village situé sur la rive orientale. Enfin, elle se précipite dans le Sind auprès de la forteresse de Bytour, au-dessous de la ville de Gandhara, autrement nommée Ouayhend [1]. »

Le nom de rivière que j'ai écrit *Schorout*, répond probablement au mot *Servat*, qui désigne maintenant une population

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 63. La vallée de Kaboul, appelée dans l'antiquité du nom de Cophène, a été explorée dans ces derniers temps par un grand nombre d'Européens. Outre les relations d'Alexandre Burnes et de Masson, voy. l'*Ariana antiqua* de M. Wilson, p. 55 et suiv., ainsi que le mémoire de M. Court, intitulé *Conjectures sur les marches d'Alexandre dans la Bactriane*, dans le Journal asiat. d'oct. 1837, p. 376 et suiv. Comme le texte, ou du moins la copie du texte d'Albyrouny offre quelques leçons incertaines, je vais le reproduire : ويخرج من الجبال المصاقبة لمملكة كابيش وهو كابل ما ينصب بشعبه غورونـد ينضاف اليه ما ثنية غوزك وما شـعـب بنجهير اسفل من بلد بروانـه وما شـروت وساوا لمارّة على بلد لنبكا وهو لمغان عند قلعة درونه ويقع اليه ما نور وقيرات فيكون منها بحذاء بلد برشاور نهر عظيم يعرف بالمعبر وهو قرية مهناره على شطـه الشرقى ويقع الى السند عند قلعة بيتور اسفل مدينة القندهار وهو وبهند

établie sur ses bords[1]. C'est sans doute le même nom qui désignait naguère une province, et qui s'écrivait *Sewad*[2]. Sewad, comme l'a fait remarquer M. Lassen, est le *Svastus* de la géographie de Ptolémée, et le *Subhavastu* de la relation de Fahian[3].

Les cinq rivières du Pendjab sont présentées par Albyrouny de l'est à l'ouest dans l'ordre suivant : 1° le Schetleder[4] ou Setledj, en sanscrit Satadrou; 2° l'Iradah ou Iravot, c'est-à-dire le Ravi ou l'Hidraote, en sanscrit l'Airâvati; 3° le Beyah ou l'Hiphase, en sanscrit la Vipasa; 4° le Djandrâhah ou Djandrabhâga, c'est-à-dire le Chenab; 5° le Djylum ou le Beyut, ou bien encore le Sindroud, en sanscrit la Vitasta[5]. Suivant la remarque d'Albyrouny, le lieu où toutes ces eaux se jettent dans l'Indus avait reçu le nom de *Pantchanada* ou confluent des cinq rivières[6]. Quant à la dénomination de Pendjab[7], on sait que c'est un composé indigène signifiant les cinq eaux.

Suivant Albyrouny, l'Indus avait sa source aux montagnes d'Onannak, sur les limites du pays occupé par les Turks[8]. Ainsi que la plupart des historiens orientaux, il appelle ce fleuve du nom de Sind. Pour Otby, à l'exemple de quelques auteurs, il lui donne le nom de Syhoun, qui s'applique ordinairement au Yaxarte[9]. Enfin Otby et Albyrouny désignent la partie supérieure du cours de l'Indus, au-dessus d'Atok, par le mot Ouayhend, nom de la capitale du Gandhara[10]. On

[1] *History of the Afghans*, traduite du persan par M. Dorn, Londres, 1829-1836, 2e partie, p. 131.

[2] *Ayyn-Akbery*, t. II, p. 170.

[3] *Foë-kouë-ki*, p. 53.

[4] شتلدر. Cette rivière est nommée de la même manière par Otby, fol. 225 v. c'est par erreur que M. de Sacy a lu *Eskander*. (V. le Recueil des Notices, t. IV, p. 400. Au lieu de شتلدر, on trouve aussi écrit شترذر.)

[5] Traité d'Albyrouny, fol. 62.

[6] *Ibid.* fol. 63.

[7] پنج اب

[8] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 259 (p. 117 des Fragments).

[9] *Chronique d'Otby*, fol. 152 et 225.

[10] *Ibid.* fol. 163; Traité d'Albyrouny, fol. 62 v.

sait en outre que l'Indus, au-dessous de Moultan, porte encore aujourd'hui le nom de Mehran.

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer qu'Al-Estakhry et Ibn-Haucal ne faisaient mention que d'une bouche de l'Indus. Albyrouny distingue parfaitement les deux branches dont il est parlé dans les livres de l'antiquité; il les désigne par le mot hindostani *mounh*, qui est une altération du sanscrit *moukha*, et qui signifie *bouche*. L'une, qui s'appelait *la grande bouche*, se trouvait du côté de l'occident, près de la ville qu'il nomme *Louherany*, et qui répond probablement au lieu appelé *Lâhary* par Ibn-Bathouthah[1]; l'autre, qui était *la petite bouche*, était située à l'orient, sur les limites du Kutch. La contrée entière était désignée par les indigènes par le mot *Sindhousagara* ou mer du Sind[2].

Albyrouny donne le nom de Thouran au golfe situé à l'occident de l'embouchure de l'Indus, et qui porte sur les cartes modernes le nom de Sonmyany. Le nom de Thouran se rattache probablement à la province du même nom qui avait Cosdar pour capitale[3].

Voici comment Albyrouny s'exprime au sujet de la vallée du Cachemire : « Sa situation est dans une plaine entourée de montagnes élevées et d'un accès difficile. La partie située au midi et à l'orient est occupée par les Indiens, et la partie qui se trouve à l'occident dépend de plusieurs rois, dont le plus proche est celui de Belour. Quant au côté septentrional et à une partie du côté oriental, ils appartiennent aux Turks, devenus les maîtres du Khoten et du Tibet[4]. » Albyrouny désigne

[1] *The travels of Ibn-Batuta*, traduction de M. Lee, p. 102.

[2] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 261 (p. 119 des Fragments).

[3] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 261 (p. 119 des Frements).

[4] *Ibid.* p. 257 (p. 115 des Fragments).

la capitale par le mot *Addeschtan,* qui est probablement la dénomination sanscrite *adhischtana* ou capitale[1].

Suivant Albyrouny, quand on avait franchi le défilé qui formait l'entrée du Cachemire, et qu'on avait pénétré dans la vallée, on avait à gauche les montagnes de Belour et de Schemylan. A deux journées de distance étaient les pays de Ghilghit, Asourah et Schaltas, occupés par les Turks. La langue parlée dans la contrée était le turk. Les habitants du Cachemire avaient beaucoup à souffrir des incursions des tribus turkes. La montagne de Kelardjek, située à deux parasanges de la vallée du Cachemire, avait la forme d'une coupole, et était constamment couverte de neige; on l'apercevait du territoire de Takyscher et de Louhâour. Cette montagne avait au midi le château de Radjaguyry, et à l'occident celui de Lahour. « Je n'ai pas vu, ajoute Albyrouny, qui avait pénétré dans ces régions à moitié sauvages, de places plus fortes que ces deux châteaux. A la distance de trois parasanges est la ville de Radjady; nos marchands vont y faire le commerce; mais ils ne peuvent avancer au delà. C'est la limite de la terre de l'Inde, du côté du nord[2]. » On peut ajouter que c'était la limite des conquêtes de Mahmoud de ce côté.

De tout temps, les Indiens ont eu de la répugnance à se lier avec les étrangers, qu'ils regardent comme impurs. La division des castes, la crainte de rien manger de ce qui a eu vie, l'indolence naturelle de la nation, un sentiment d'orgueil qui rapporte tout au pays, et qui a pour première cause une ignorance native, voilà bien des motifs qui ont dû gêner les voyages des Indiens dans les régions éloignées, et rendre difficile

[1] *Journal asiatique,* de septembre 1844, p. 258 et 259 (p. 116 et suiv. des Fragm.). Voir aussi le Traité original, fol. 148 v.

[2] *Journal asiatique,* de septembre 1844, p. 259 et 260 (p. 117 et 118 des Fragments).

l'accès des étrangers dans l'intérieur de la presqu'île. C'est ce qui explique l'insuffisance des détails que nous ont fournis sur cette contrée les Grecs, qui, pendant quelques siècles, en possédèrent une partie, et qui étaient bien placés pour en apprécier les divers avantages. Ainsi l'on ne doit pas mettre sur le compte des invasions de Mahmoud ce qui était l'effet du caractère national. Mais le fanatisme des musulmans, et les barbaries qui souillèrent leurs victoires, modifièrent d'une manière fâcheuse l'aspect général du pays, et ces changements n'ont commencé à s'effacer qu'à mesure que l'esprit libéral des Européens a permis aux indigènes de revenir à leurs dispositions naturelles.

Le premier effet des cruautés de Mahmoud fut de changer la réserve des Indiens à l'égard des étrangers en un sentiment d'horreur qui n'admettait de ménagement d'aucun genre. Écoutons Albyrouny, qui était en position de bien connaître l'état des choses. Cet auteur rapporte que les sciences indiennes s'étaient réfugiées dans la vallée de Cachemire et la ville de Benarès, lieux restés inaccessibles aux armes musulmanes, et que, les habitants ayant pris le parti de s'isoler de plus en plus, leurs idées s'étaient sensiblement rétrécies[1]. Voici un trait relatif à un écrivain qu'Albyrouny appelle.....[2], et qui avait été le précepteur du roi Ananda-Pâla. Cet écrivain, ayant composé un traité grammatical[3], se hâta d'en envoyer un exemplaire dans la vallée du Cachemire; mais personne, parmi les gens de lettres du pays, ne daigna, par fierté et par aversion pour tout ce qui venait du dehors, prendre connaissance de l'ouvrage. Il fallut qu'Ananda-Pâla, grâce à l'intérêt qu'il portait à l'auteur, envoyât dans la vallée deux cent mille pièces d'argent et des présents considérables en faveur des

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 6 v. — [2] اوكربوت — [3] Intitulé شكهت برت

personnes qui voudraient bien coopérer à la propagation du livre [1].

Albyrouny poursuit ainsi : « Les Indiens ont toujours professé une opinion exagérée d'eux et de tout ce qui les touche, de leur origine, de la puissance de leurs rois, de la prééminence de leur religion et de la supériorité de leurs lumières. Ils font mystère de leur savoir entre eux; à plus forte raison ils en font mystère pour les étrangers; à leurs yeux, il n'y a pas d'autre terre que l'Inde, il n'y a pas d'autre nation que les Indiens [2]. »

Albyrouny se plaint de l'esprit d'exagération des habitants du Cachemire, exagération qui se retrouve dans l'histoire de cette contrée, rédigée en langue sanscrite. Parlant d'une fête qui, sous le nom de.....[3], se célébrait dans la vallée, le second jour du mois de chaitra (vers l'équinoxe du printemps), en mémoire d'une grande victoire remportée sur les Turks, il s'exprime ainsi : « A en croire les indigènes, le roi de Cachemire, sous lequel ce succès eut lieu, dominait sur l'univers entier. C'est ainsi que les Indiens ont coutume de faire pour la plupart de leurs rois; mais lorsqu'on suppute ces règnes, qui sont supposés très-éloignés, et qu'on les met en rapport avec les faits connus, on s'aperçoit de la propension des Indiens au mensonge. Les indigènes disent, en parlant de certains de leurs princes, qu'ils étaient rois de toute l'Inde; et comme ils n'admettent guère que leur propre pays, c'est comme s'ils disaient que ces princes avaient régné sur l'univers entier [4]. »

Suivant Albyrouny, les rois du Cachemire, qui, pour leur défense, se reposaient principalement sur les montagnes ran-

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 31 v.
[2] *Ibid.* fol. 6. v.
[3] اكروس
[4] Traité d'Albyrouny, fol. 147 v.

gées autour de leur vallée, s'étaient toujours montrés difficiles à l'égard des étrangers; et encore ils n'avaient pas pu se préserver entièrement de l'invasion des tribus turkes. Ils ne se fiaient qu'aux juifs, qui, à ce qu'il paraît, étaient alors nombreux dans le pays, et dont quelques voyageurs modernes ont cru reconnaître les traits dans la population actuelle[1]. A partir des guerres de Mahmoud, les rois du Cachemire se montrèrent plus sévères que jamais, et on ne laissa plus entrer dans la vallée que les Indiens qui avaient des répondants parmi les habitants[2].

Voilà pour le nord et l'orient de la presqu'île. Au sud-ouest, l'empire du Malva, jadis si puissant, était en pleine décadence. Albyrouny, qui, dans son Traité spécial à l'Inde, ne mentionne pas une seule fois le mot *balhara*, parle de Bhodja-Deva, qui régnait dans la ville de Dhar[3]. L'existence de Bhodja est également attestée par des inscriptions sanscrites qui ont été découvertes, au commencement de ce siècle, auprès de la ville d'Odjein, et qui ont été publiées par Colebrooke[4]. Or ce prince paraît ne s'être rendu remarquable que par son amour pour la littérature et les sciences, et par le grand nombre de savants et de gens de lettres qu'il attira à sa cour. Il existe chez les Indiens plusieurs ouvrages attribués à ce prince, sans doute parce qu'ils furent composés par son ordre et sous son inspiration. Au nombre de ces ouvrages sont un Traité d'astronomie, un Traité de géographie, etc. Précédemment, un oncle de Bhodja, appelé Moundja, qui est dit avoir régné dans Odjein même, s'était aussi distingué par son amour des lettres.

[1] *Voyages de Bernier*, t. II, p. 316 et suivantes; *Voyage du Bengale à Pétersbourg*, par Forster, traduct. de Langlès, t. I, p. 303.

[2] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 257 et 258 (p. 115 et 116 des Fragm.).

[3] Traité d'Albyrouny, fol 45. Le nom est écrit بجديو

[4] *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 297 et suiv. Voy. aussi *ibid.* p. 462 et suiv.

Il donna son nom à un Traité de géographie, qui fut corrigé et augmenté par son neveu.

Le Guzarate et le golfe de Cambaie, ainsi que la côte de Malabar, paraissent avoir été en ce moment indépendants du Malva. L'inscription sur cuivre trouvée à Tanna, capitale de l'île de Salcette, et qui est de l'année 1018 de J. C., suppose que le prince qui l'a fait graver, et qui se nommait Arikesari, n'avait pas de suzerain [1]. La principauté la plus importante de la contrée, à cette époque, semble avoir été celle d'Anhalvara, qui est mentionnée par Albyrouny. Probablement cette principauté avait supplanté celle de Balabhi, dont il a été parlé. Dans une inscription sanscrite trouvée à Soumenat, et qui porte la date 1320 de l'ère de Vikramaditya et 662 de l'hégire (1263 de J. C.), les différents chefs de la presqu'île du Guzarate sont censés relever du gouvernement d'Anhalvara [2]. Édrisi, qui écrivait dans le XII^e^ siècle, dit de plus qu'Anhalvara était la résidence du Balhara [3]. La ville d'Anhalvara, qui existe encore, est construite sur les bords de la rivière Sereswati, non loin de l'emplacement de Sourashtra, qui domina jadis dans la contrée [4].

Il est fait mention dans le traité d'Albyrouny des pirates établis depuis une haute antiquité sur les côtes situées entre l'embouchure de l'Indus et le golfe de Cambaie [5]. Ils sont aussi mentionnés par Massoudi [6], et ils se sont maintenus jusqu'à ces derniers temps; ils n'ont cédé que devant la toute-puissance anglaise. Albyrouny dit qu'ils étaient établis à Kutch et

[1] *Recherches asiatiques de Calcutta*, trad. franç. t. I, p. 435 et suiv.

[2] *The Annals and antiquities of Rajasthan*, par le major Tod, t. I, p. 801. Prinsep a donné une liste des rois d'Anhalvara, dans ses *Useful tables*, p. 108.

[3] Traduction française, t. I, p. 176.

[4] Hamilton, *East-India gazetteer*, 2^e^ éd. t. II. au mot *Puttunwara*.

[5] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 261 (p. 119 des Fragments).

[6] *Moroudj-al-Dzeheb*, t. I, fol. 173.

à Soumenat; il les désigne par le mot *Beouaridj*[1], et il ajoute qu'on les avait ainsi appelés, parce qu'ils faisaient leurs expéditions sur des barques nommées beyrah, lequel mot est encore employé avec cette signification[2].

Albyrouny parle des états d'un roi du midi de l'Inde, qu'il nomme Djour. D'après son récit, ce prince régnait sur la province de Tandjaour et la contrée voisine[3]; mais on ne distingue pas bien s'il veut parler d'un personnage contemporain ou d'un personnage déjà ancien. Albyrouny a probablement eu en vue un prince antérieur au VI^e^ siècle de notre ère. Le voyageur chinois Hiuen-thsang fait mention d'un pays qu'il nomme Djourya, ou plutôt Djouri[4], et qui répond, pour la place, aux états du roi Djour. On peut ajouter à ce témoignage celui de l'astrologue Varâha-Mihira, qui écrivait vers la fin du V^e^ siècle. Albyrouny rapporte que Varâha-Mihira, traitant, dans son *Sanhita,* des comètes et de leur influence, cite un de ces météores qui était de nature à présager un bouleversement *dans le royaume de Djour, à Set, à Houn et dans la Chine*[5]. Si l'existence du roi Djour remonte aussi haut, c'est probablement lui qui a donné son nom au Coromandel. En effet, Coromandel, de l'avis des indigènes, est une dénomination composée des deux mots *Tchola* ou *Tchora,* et *mandalam,* signifiant le pays de Tchola ou Tchora. Seulement, il faut éviter de donner à la dénomination indigène, et à son équivalent arabe, une aussi grande extension que celle qu'a reçue chez nous l'expression Coromandel. Les Indiens appliquent spécialement ce nom au Tanjaour actuel, et ils ont recours au mot *Dravida*

[1] بوارج, forme plurielle de بارجة.
[2] ببڑا
[3] *Journ. asiat.* de septembre 1844, p. 246 et 263 (p. 104 et 121 des Fragments).
[4] *Foë-kouë-ki,* p. 390, n° 92.
[5] واضطربت الاحوال فى مملكة جور وست وهون والصين

ou *Dravira,* pour désigner la partie septentrionale du Coromandel. Le nom du Dravida est mentionné dans la relation de Hiuen-thsang[1], et Albyrouny a fait la même distinction[2].

Albyrouny a connu les deux groupes d'îles nommées les Maldives et les Laquedives, et il est le premier qui en ait donné une description exacte. Il s'exprime ainsi : « On applique le nom particulier de *dyvah* aux îles qui naissent dans la mer, et qui apparaissent au-dessus de l'eau sous la forme de monceaux de sable. Ces sables ne cessent pas de grossir, de s'étendre, et de faire corps ensemble jusqu'à ce qu'ils présentent un aspect solide. Il y a aussi de ces îles qui, avec le temps, s'ébranlent, se décomposent, se fondent, puis s'enfoncent dans la mer et disparaissent. Quand les habitants de ces îles s'aperçoivent de cela, ils se retirent dans quelque île nouvelle et en voie de s'accroître. Ils transportent en ce lieu leurs cocotiers, leurs palmiers, leurs grains et leurs ustensiles, et finissent par y établir leur demeure. Ces îles se divisent en deux classes, suivant la nature de leur principal produit. Les unes sont nommées *Dyvah-Kouzah,* c'est-à-dire îles des Cauris, à cause des cauris qu'on y ramasse sur les branches des cocotiers plantés pour cet objet dans la mer. Les autres portent le nom de *Dyvah-Kanbar* ou îles du fil, du mot *kanbar,* qui désigne le fil que l'on tresse avec les fibres du cocotier, et avec lequel on coud les navires[3]. »

Les dénominations qu'Albyrouny donne aux Maldives et aux Laquedives existaient encore au temps d'Ibn-Bathoutha, et même plus tard. Je renvoie à cet égard à ce que j'ai dit dans mon introduction à la relation des voyages que les Arabes et les Persans faisaient dans l'Inde et à la Chine au IXe siècle de

[1] *Foĕ-kouĕ-ki,* p. 390, n° 93.

[2] *Journal asiatique,* aux endroits cités.

[3] *Journal asiatique,* de septembre 1844, p. 265 (p. 123 des Fragments).

notre ère [1]. On y trouvera aussi quelques détails sur la manière dont les indigènes s'y prenaient pour attirer les coquillages qui forment les cauris, ainsi que sur les navires dépourvus tout à fait de fer, qui étaient en usage dans les mers orientales [2].

Les Indiens, suivant la remarque d'Albyrouny, n'ont pas, comme les musulmans, de pèlerinage d'obligation. Chez eux, les pèlerinages sont volontaires. Quand une personne veut faire un voyage de dévotion, elle se rend dans quelque lieu réputé pour sa pureté, ou auprès de quelque idole, ou bien sur les bords d'une rivière regardée comme sainte; elle se lave en cet endroit, elle rend son hommage à l'idole, elle lui fait son offrande, elle récite quelques prières, se soumet à un jeûne plus ou moins long, fait un présent aux Brahmes et aux ministres du temple, se rase les cheveux et la barbe, puis s'en retourne [3].

Albyrouny entre à cette occasion dans quelques détails sur les étangs sacrés, nommés par les indigènes *tîrtha,* et qui occupent encore à présent une place très-importante parmi les monuments de l'architecture indienne. Il s'exprime ainsi : « Dans les divers lieux qui jouissent d'une considération particulière, les Indiens construisent des étangs où ils vont se purifier. Ces étangs sont des ouvrages d'un travail tellement remarquable, que nos compatriotes, en les voyant, sont saisis d'admiration, et que, bien loin de pouvoir en construire de semblables, ils ont de la peine à décrire ceux qui existent. Les murs consistent dans de grands blocs de pierre rangés avec symétrie, et liés avec des barres de fer. Des escaliers conduisent jusqu'au fond de l'étang, et le tout est disposé de ma-

[1] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. LV et suiv.

[2] *Relation des voyages des Arabes*, p. 5.

[3] Traité d'Albyrouny, fol. 140.

nière que les baigneurs puissent monter et descendre sans confusion. »

Albyrouny cite en première ligne, d'après les Pourânas, les étangs situés près des sources du Gange, et où les pèlerins affluent encore, à travers les neiges et les frimats. Il parle ensuite de l'étang de Tanesser, qui existe également, et qui, d'après les voyageurs modernes, est accompagné d'autres étangs. Le territoire de Tanesser, dit-il, porte le nom de Koroukter [1], c'est-à-dire champ de Korou, et Korou, suivant lui, est le nom d'un paysan homme de bien, qui, par ses vertus, et grâce à la faveur divine, opérait des miracles. C'est de lui que le pays fut ainsi nommé. Quant à Tanesser, c'est, comme on l'a vu, la forme contractée de *Sthâneswara* ou maître du lieu. Ces lieux, poursuit Albyrouny, acquirent plus tard un nouveau lustre, lors de la guerre des Pandava et des Korava, et des combats terribles dont ils furent le théâtre. Albyrouny rapporte à la même occasion un passage d'un écrit de Varâha-Mihira, qui explique pourquoi l'étang de Tanesser était mis au-dessus des autres étangs sacrés; c'est que, dans l'opinion des indigènes, l'eau des divers étangs, au moment des éclipses de lune, venait rendre visite à celle de l'étang de Tanesser, de manière qu'en se baignant, au moment de l'éclipse, dans le dernier étang, on participait aux mérites réunis de tous les autres [2].

Albyrouny fait mention de l'étang de Moultan; il est aussi parlé de cet étang dans la relation de Hiuen-thsang. Albyrouny dit que jadis on y accourait des régions les plus éloignées, mais que l'invasion musulmane avait mis des obstacles

[1] كروچهتر ou كركنير On prononce en sanscrit *kouroukchetra*. La forme hindoustanie est *kouroukhet*.

[2] Traité d'Albyrouny, f. 140 v. et 141. Voyez aussi le fol. 78, ainsi que l'*Ayyn-Akbery*, version anglaise, t. II, p. 96.

à l'empressement des baigneurs, ce qui en avait diminué le nombre [1].

Benarès était aussi, suivant Albyrouny, un lieu réputé pour sa sainteté, et où les personnes pieuses venaient des provinces les plus lointaines pour se livrer à des exercices de religion, à peu près comme les musulmans étaient dans l'usage de se rendre à la Mekke, auprès de la Kaaba. La plus grande ambition des Indiens était de pouvoir mourir dans cette ville. En effet, dit Albyrouny, tout criminel qui parvenait à mettre les pieds dans cette enceinte, était à l'abri de toute poursuite; à plus forte raison, les personnes qui y mouraient n'avaient plus de crainte à concevoir, de la part de Dieu, pour leurs fautes passées [2].

Albyrouny n'a pas oublié de parler de la ville de Mathoura qui, avant l'invasion de Mahmoud, était remplie de brahmes, et pour laquelle les indigènes avaient la plus grande vénération, en mémoire de Crichna, qui y était né, et qui y avait passé la première période de sa vie [3].

Voici une dernière remarque d'Albyrouny : les Indiens se laissaient pousser les ongles par orgueil. On ne peut pas exercer de métier avec des ongles un peu longs : en laissant pousser ses ongles, on faisait entendre qu'on avait les moyens de vivre sans rien faire [4].

Je vais donner, à la suite de l'analyse du récit d'Albyrouny, le précis de ce que j'ai trouvé, chez les écrivains arabes, de plus remarquable sur les croyances indiennes. L'auteur du *Ketab-al-fihrist,* qui écrivait l'an 377 de l'hégire (987 de J. C.), a consacré aux croyances de l'Inde une section pour laquelle

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 141 v.

[2] *Ibid.* fol. 141.

[3] *Ibid.* fol. 141 v. Sur les étangs sacrés, voyez l'abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde,* t. I, p. 269.

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 43.

il dit avoir mis à contribution un Traité rédigé d'après les récits d'un homme que Yahya fils de Khaled, le Barmekide, avait chargé d'explorer la presqu'île, dans la dernière moitié du VIII^e^ siècle, et qui avait été transcrit de la main du célèbre philosophe Alkendi, l'an 249 (863 de J. C.[1]). Au nombre des principaux temples de l'Inde, il cite celui de Manekyr, ville capitale des états du Balhara, et dont il a été déjà parlé[2]. Ce temple, qui, suivant lui, avait une parasange de long, renfermait vingt mille bodd ou statues, faites en toute sorte de substances, or, argent, fer, airain, cuivre, ivoire, pierreries, etc. La principale idole était en or, et avait douze coudées de haut. Elle était assise sur un trône d'or, au milieu d'une coupole également en or. On immolait des victimes à cette idole; un certain jour de l'année, on lui sacrifiait des chevaux[3].

On se rappelle qu'en l'année 257 de l'hégire (871 de J. C.), Yacoub, fils de Leits, pénétra dans le royaume de Kaboul, par le Khorasan et les gorges de Bamyan. L'auteur arabe dit qu'à Bamyan il y avait un temple où venaient des pèlerins de toutes les parties de l'Inde. On y remarquait un grand nombre d'idoles d'or, garnies de pierres précieuses. C'est de ce temple que provenaient une partie des idoles envoyées par Yacoub en présent au khalife de Bagdad[4].

L'auteur parle de deux statues colossales, taillées sur les côtés d'une grande vallée, et qui avaient quatre-vingts coudées de haut. L'une s'appelait.....[5], et l'autre.....[6]. Les Indiens qui venaient les visiter apportaient avec eux des parfums et des offrandes. Les statues s'apercevaient à une grande distance;

[1] *Ketab-al-fihrist*, T. II, fol. 221 v.

[2] Au lieu de مانكير on lit dans le manuscrit مايكير

[3] Le sacrifice du cheval est nommé en sanscrit *aswamedha*. —

[4] *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 223.

[5] جنبكت

[6] زنبكت

mais du plus loin que les pèlerins étaient arrivés à leur vue, il fallait qu'ils baissassent les yeux, et qu'ils s'avançassent dans une attitude respectueuse. Si par hasard leur regard tombait sur les idoles, ils étaient obligés de retourner sur leurs pas et de recommencer. L'écrivain arabe ajoute que, d'après le rapport d'un témoin oculaire, il se versait beaucoup de sang en ce lieu, et qu'on y avait vu jusqu'à cinquante mille personnes y faire le sacrifice de leur propre vie. On ne distingue pas bien de quel endroit l'auteur veut parler; mais Yacout fait mention, dans son grand Dictionnaire géographique, à l'article *Bamian*, des deux statues colossales qui avaient déjà frappé l'attention du voyageur chinois Hiuen-thsang, et qui ont été décrites par Alexandre Burnes. Après avoir parlé d'un temple qui était supporté par des colonnes, et où l'on avait représenté les oiseaux du ciel, Yacout ajoute : « On remarque deux idoles gigantesques, sculptées sur le roc, depuis le bas de la montagne jusqu'au sommet. L'une d'elles s'appelle.....[1], et l'autre.....[2]. Rien de pareil, dit-on, n'existe dans le monde. »

On s'est partagé, dit l'auteur du *Ketab-al-fihrist*, sur ce qu'il faut entendre par le Bódd (Bouddha). Les uns croient qu'il représente le Créateur, les autres que c'est un simple envoyé de la divinité. On s'est encore divisé au sujet du Bodd, considéré comme envoyé; suivant les uns, c'est un ange; suivant d'autres, un homme; selon quelques-uns, un démon. Enfin il y en a qui croient que Bodd est le même que le sage appelé Bôdhisattva[3], qui se présenta de la part de Dieu aux hommes. Chaque opinion a ses partisans et son culte. Du reste, l'auteur ajoute que, d'après ce qu'il avait entendu dire, le mot *bodd* pouvait s'appliquer à une idole en général[4].

[1] سرخبد

[2] حنك‌بد

[3] Ci-devant, p. 90 et 91.

[4] *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 224 v.

L'auteur décrit la figure de Bouddha sous les traits d'un homme accroupi sur un siége, ayant le visage imberbe; il parle ensuite de la figure de Brahma à quatre faces, disposée de manière que, de quelque côté qu'on la considère, une de ces faces est visible. Puis il passe à la figure de Siva, appelée par les indigènes du nom de Mahâcâla. La statue de Mahâcâla a, dit-il, quatre mains; sa couleur est bleu de ciel; ses dents sont en saillie; son ventre est découvert. Sur son dos est une peau d'éléphant, de laquelle coulent des gouttes de sang. Dans une de ses mains, il tient un dragon; dans la seconde un bâton, et dans la troisième une tête d'homme; la quatrième main est levée. Quant aux oreilles, elles portent un serpent. Son corps est ceint de deux énormes dragons; sur sa tête est une couronne composée de débris de crânes humains; il porte aussi au cou un collier de crânes.

Ferischtah rapporte qu'en l'année 629 de l'hégire (1231 de J. C.), lorsque Altimisch, sulthan de Dehli, s'empara de la ville d'Odjein, ancienne capitale du Malva, il y trouva un magnifique temple dédié à Mahâcâla, et bâti sur le modèle de celui de Soumenat. Ce temple avait coûté trois cents ans de travail. La statue de Mahâcâla était en pierre, et l'on remarquait de plus, dans le temple, une statue, également en pierre, du célèbre Vikramâditya, qui avait fait jadis la gloire de la contrée, avec d'autres figures de bronze. Ces statues furent transportées à Dehli, et placées à la porte de la grande mosquée[1]. Ainsi le culte de Mahâcâla était pratiqué à Odjein. Scharistani, qui a consacré un chapitre de la deuxième partie de son traité des religions aux croyances indiennes, et qui a mis plusieurs fois à contribution l'auteur du *Ketab-al-fihrist*, a parlé du culte de Mahâcâla à peu près dans les mêmes termes que celui-ci. Il dit

[1] Ferichtah, traduction de M. Briggs, t. I, p. 211.

de plus, que Mahâcâla était adoré, non pas seulement pour ses bonnes qualités, mais encore pour sa méchanceté. Son culte se célébrait trois fois par jour, et l'on faisait des processions autour de sa statue. Schahristani fait une mention particulière d'un temple de Mahâcâla, qui était fameux dans toute la presqu'île, et qui me paraît être celui d'Odjein. On se rendait en pèlerinage auprès de ce temple, et on demandait au dieu l'objet de ses désirs : quelquefois on passait plusieurs jours et plusieurs nuits dans le temple, sans boire ni manger, dans l'espoir d'obtenir ce qu'on voulait [1].

L'auteur du *Ketab-al-fihrist* parle ensuite des adorateurs du soleil, qu'il nomme Diti-Bakti, ou plutôt Aditi-Bakti ou adorateurs d'Aditi [2]. Le soleil était représenté sous les traits d'une personne placée sur un char, et le char était traîné par quatre chevaux. La figure tenait dans sa main une pierre précieuse couleur de feu. Les Indiens regardaient le soleil comme un des principaux anges, et ils lui rendaient hommage trois fois par jour. Cet hommage consistait à tourner autour de la statue, en brûlant des parfums et en faisant entendre des instruments de musique. Le temple du soleil avait des ministres, avec des terres qui fournissaient à leur entretien. Les lépreux, les paralytiques et les malades de toute espèce se rendaient auprès de l'idole, et s'y livraient à des actes de piété, jusqu'à ce que le dieu leur apparût pendant leur sommeil, et leur annonçât que leurs vœux étaient exaucés [3].

[1] Traité de Schahristani, éd. de M. W. Cureton, Londres, 1846, p. 453 et 454. Au lieu de اختر, qu'on lit dans le texte imprimé, je pense qu'il faut lire اجين ou *Odjein*. Albyrouny a aussi parlé de Mahâcâla, à l'occasion d'une ville du Malva, qu'il nomme Ardyn (*Fragments relatifs à l'Inde*, dans le Journal asiatique, septembre 1844, p. 249; p. 107 du tirage à part.)

[2] Le texte porte الدبكسة. Je pense qu'il faut lire الادتيكتيه.)

[3] *Ketab-al-fihrist*, t. II, f. 225 v. Voy. aussi le Traité de Schahristani, p. 452.

Viennent ensuite les adorateurs de la lune, que l'auteur appelle Tchandra-Bakti ou adorateurs de Tchandra [1]. La lune était également censée animée par un ange. Sa statue était placée sur un char traîné par quatre cygnes. Elle tenait dans sa main une pierre précieuse appelée du nom de Tchandra-Goupta ou gardé par la lune [2]. Les sectateurs de la lune jeûnaient au commencement et au milieu de chaque mois, et ne rompaient le jeûne que lorsqu'elle avait commencé à reparaître. Au commencement de chaque mois, avant l'apparition de la nouvelle lune, ils montaient sur les toits, et, quand elle devenait visible, ils brûlaient des parfums en son honneur, et lui adressaient leurs vœux; ensuite ils descendaient des toits et se livraient à la joie [3].

L'auteur du *Ketab-al-fihrist* fait mention d'une secte dont le nom est emprunté à l'usage bizarre de se ceindre le corps de cercles de fer [4]. Les personnes, dit-il, qui appartiennent à cette secte, se rasent la tête et la barbe, et restent le corps nu, excepté à l'endroit où sont les parties naturelles. Elles ne communiquent qu'entre elles, n'ayant pas l'air de connaître le reste des hommes. Toute personne qui demande à entrer dans la secte, est obligée de faire acte de véracité et d'humilité. Pour pouvoir porter la ceinture de fer il faut être arrivé à un certain degré de perfection. Cette ceinture, à en croire les sectaires, empêche que leur corps ne crève par l'excès de la science et la force de la contemplation [5]. Les sectaires dont il s'agit sont probablement les anachorètes nommés Yoghis, du mot sanscrit *yoga*, qui signifie *union intime avec Dieu*.

[1] Le texte porte الجندريهكتيه. Je lis الجندرهبكتيه.

[2] جندركس

[3] *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 226. (Voy. aussi le Traité de Schahristani, p. 452.)

[4] Le texte porte التكريتيه, et offre ensuite, comme son équivalent arabe, le mot المصفدين ou ceints de cercles de fer.

[5] *Ketab-al-fihrist*, t. II, f. 226 v. (Voy. aussi le Traité de Schahristani, p. 449.)

Enfin, il est parlé, dans le *Ketab-al-fihrist*, d'une secte qui rapportait ses hommages aux puissances de la terre[1]. La doctrine de cette secte était que la divinité s'incarne dans la personne des princes du siècle, et que si on se rend agréable aux rois, on acquiert des droits au paradis[2]. On se rappelle qu'en l'année 257 de l'hégire (871 de J. C.), un roi de l'Alrakhodj se faisait adorer sur un trône d'or. Aujourd'hui encore, dans le Tibet, le lama est censé une incarnation de la divinité. De pareilles croyances rendirent sans doute plus facile, dans la presqu'île, la propagation de la doctrine des Druzes, qui adorent le khalife Hakem.

On trouve un autre tableau des croyances indiennes dans le premier volume d'un ouvrage composé sous les auspices d'un frère du sulthan Mahmoud, dans les commencements du XI^e^ siècle[3]. L'auteur parle de la secte qui faisait profession d'adorer les rois de la terre, sous le prétexte qu'en agissant ainsi l'on ne faisait qu'imiter la conduite de la Providence, qui a mis évidemment les princes au-dessus du reste des hommes. Il parle également des adorateurs du soleil et de la lune, ainsi que des sectaires qui se ceignent de barres de fer. Suivant lui, la secte des brahmanistes se divisait en trois classes; les uns admettaient un dieu unique, l'existence d'une autre vie où la vertu est récompensée et le vice puni, et l'envoi d'un apôtre qui prêche les hommes au nom de la divinité. D'autres admettaient l'existence d'une autre vie, mais ne croyaient pas aux missions prophétiques. Enfin, il y en avait qui supposaient que la vertu obtient sa récompense et que le vice subit son

[1] Le texte nomme cette secte الراجرديه. Le commencement du mot semble répondre à *radja*.

[2] *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 227.

[3] Ci-devant, p. 28, et Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, supplément, n° 742, fol. 247 et suiv.

châtiment dans le cours des transformations qu'amène successivement la métempsycose. Ces derniers ne croyaient ni à la divinité, ni aux apôtres.

Suivant l'auteur, un indigène qui apostasiait, ou qui tombait au pouvoir des musulmans, ne pouvait rentrer dans la société qu'après s'être acquitté de certaines formalités; on lui coupait les cheveux et on lui rasait les poils du corps, on l'enduisait de bouse de vache, d'urine et de lait de vache, de la tête aux pieds, etc. [1]. On a vu quelle fut la fin du roi idolâtre de Kaboul, Djaya-Pâla, après qu'il fut sorti des mains du sulthan Mahmoud. Au rapport de l'auteur, il existait parmi les Indiens une secte nommée *les gens de la méditation* [2]. Les membres de cette secte prétendaient qu'en se livrant à la vie contemplative, ils recevaient la visite des anges, qui entraient en conversation avec eux. Ces personnes s'abstenaient de viande, et ne buvaient que du lait, s'interdisant tout ce qui avait subi le contact du feu. Elles étaient continuellement en méditation, n'étant occupées que des intérêts du souverain et du bonheur du peuple, ayant la mission de procurer le vent, la pluie, etc. En sanscrit, le mot *méditation* s'exprime par *tapasa*, et se dit d'une méditation accompagnée de mortifications. Celui qui se livre à ces pratiques, a, dit-on, le pouvoir de soumettre les dieux inférieurs à ses volontés. Quant aux aliments qui n'ont point passé par le feu, les Indiens ont un mot particulier pour les désigner, c'est celui d'*apakva* [3].

Quelques Indiens adoraient l'eau, prétendant que l'eau était le principe de tout. On lit de plus dans le traité de Scharistani, que l'eau est un élément indispensable pour se purifier.

[1] Pour plus de détails, voyez les Mœurs des peuples de l'Inde, par l'abbé Dubois, t. I, p. 42 et 205.

[2] اصحاب الفكر

[3] Voyez le Code de Menou, livre VI, n°s 21 et suiv.

Quand un homme voulait rendre ses devoirs à la divinité, il se dépouillait de ses vêtements, ne laissant que ses parties naturelles couvertes; alors il entrait dans l'eau et s'avançait jusqu'au milieu; il restait là une heure ou deux, et même davantage, occupé à répandre des aromes, à réciter des prières et à lire. Quand il avait fini, il sortait en remuant l'eau avec la main, et s'en versant sur la tête, le visage et tout le corps; puis il faisait une prosternation et se retirait. Schahristany appelle cette secte *Djalhakya,* du mot sanscrit *djala,* qui signifie eau [1].

D'autres Indiens décernaient leurs hommages au feu, qu'ils regardaient comme le plus énergique des éléments. Ceux-là, à la différence du reste de la nation, ne brûlaient pas leurs morts de crainte de souiller le feu. Schahristani a aussi parlé de cette secte, qu'il nomme les *Agnihotri,* de l'expression sanscrite *agni-hotra* ou sacrifice au feu [2].

L'auteur arabe parle des Indiens, qui, pour acquérir des droits au paradis, se brûlaient vivants, se précipitaient dans le Gange, ou se mutilaient de la manière la plus horrible. Comme ces faits sont connus d'ailleurs, je ne crois pas devoir m'y arrêter. Je me bornerai à indiquer ce que Schahristani dit sur le culte que quelques Indiens rendaient à certains arbres, plaçant l'idole qui était l'objet de leur prédilection au milieu des branches de l'arbre, ou bien au fond d'une entaille faite au tronc, et faisant de ce lieu une espèce de sanctuaire [3]. Ce genre de culte a existé de tout temps dans la prequ'île de l'Inde, à Ceylan, et dans l'Inde transgangétique. Schahristani donne à ces sectaires le nom de Vrikchah-baktyé ou adorateurs des arbres [4].

[1] Traité de Schahristani, p. 454.
[2] *Ibid.* p. 455.
[3] *Ibid.* p 454.
[4] برکشهبکتیه Ce nom est altéré dans le texte imprimé.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCTRINES SCIENTIFIQUES DES INDIENS, ET LEUR INTRODUCTION CHEZ LES ARABES ET LES PEUPLES DE L'OCCIDENT.

Mon intention n'est pas de m'étendre sur un sujet qui, depuis longtemps, exerce les esprits en Europe, et sur lequel il reste plus d'un point à éclaircir. L'objet que je me suis proposé a été de faire connaître certaines remarques que j'avais recueillies dans les écrits des Arabes et des Persans, notamment dans ce qui concerne l'introduction des doctrines indiennes chez les musulmans, et leur propagation chez nos pères au moyen âge. Si, considérées en elles-mêmes, quelques-unes de ces observations ne sont pas nouvelles, elles méritent d'être accueillies, eu égard à l'époque à laquelle elles ont été mises par écrit.

Je vais commencer par l'alphabet dont se servent les Indiens. Albyrouny s'exprime ainsi : « L'alphabet des Indiens se compose de cinquante lettres, et est regardé comme une révélation du ciel. Il s'écrit de gauche à droite, comme le grec, et non pas de droite à gauche, comme l'arabe. Une autre différence qu'il a avec l'arabe, c'est que les traits sont horizontaux et ne débordent ni au-dessus ni au-dessous de la ligne; chaque lettre est surmontée d'une ligne horizontale au-dessous de laquelle elle se développe[1].

« On compte plusieurs écritures dans l'Inde. La plus répandue est celle qui porte le nom de *siddha-matraca*[2] ou substance parfaite; elle est usitée dans le Cachemire et à Benarès, qui sont maintenant les deux principaux foyers scientifiques du pays. On se sert également de cette écriture dans le Madhya-

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 39 v. — [2] سد ماترك

Deça, appelé aussi du nom d'Aryavartta. Dans le Malva, on fait usage d'une écriture appelée *nagara*[1] : celle-ci est disposée de la même manière que la première; mais les formes en sont différentes. Une troisième écriture, nommée *arddha-nagary*[2], c'est-à-dire à moitié nagari, et qui participe des deux premières, est usitée dans le Bhatia[3] et dans une partie du Sind. Parmi les autres écritures, on peut citer le malcâry[4], usité dans Malcascheva[5], au midi du Sind, près de la côte; le besandiba[6], employé à Bahmanava, ville appelée aussi Mansoura; le karnâta[7], usité dans le Karnate, pays qui donne naissance aux personnes appelées, dans les armées, du nom de Kannara[8]; l'andri, employé dans l'Andra-Deça ou pays d'Andra[9]; le dravidi, usité dans le Dravida ou Dravira; le lari, dans le Lar-Deça ou pays de Lar; le gaura[10], dans le Purab-Deça[11] ou région orientale (le Bengale); et le bikchaka[12], dans le Oudan-Pourahanâka[13]. La dernière écriture est celle dont se servent les bouddhistes[14]. »

Albyrouny a consacré un passage de son Traité sur l'Inde aux chiffres employés de son temps, chez les Indiens, avec une valeur de position. Ces chiffres sont appelés par nous *chiffres arabes*, et les arabes les nomment *chiffres indiens*. Albyrouny s'exprime ainsi : « Les Indiens, à la différence de nous, ne se servent pas des lettres de leur alphabet pour indiquer des nombres. Mais, de même que l'alphabet varie suivant les

[1] ناكر
[2] ارد ناكرى
[3] بهاتيه
[4] ملقارى
[5] ملقشوا
[6] بسندب
[7] كرنات
[8] كنّرة
[9] انتر ديش ; c'est l'Orissa actuel. Hiouenthsang a fait mention de l'écriture de l'Andra-Deça. (Voy. le *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 390.)
[10] كورى
[11] پورب ديش
[12] بيكشك
[13] اودنپورهناك
[14] البد Traité d'Albyrouny, fol. 40.

provinces, les chiffres changent aussi; les indigènes les nomment *anka*[1]. Les chiffres dont nous faisons usage sont empruntés à ce que l'on a trouvé de plus convenable chez eux. Du reste, les formes sont indifférentes, pourvu qu'on s'entende de part et d'autre. Dans le Cachemire, on ne se sert pas de traits particuliers pour exprimer les nombres; on a adopté les signes employés par les Chinois. Mais un point sur lequel tous les Indiens sont d'accord, c'est de procéder d'après le système décimal, de manière qu'en posant plusieurs chiffres à côté les uns des autres, un chiffre équivaut toujours au dixième de celui qui suit, et au décuple de celui qui précède[2]. »

Arrêtons-nous un moment sur les paroles d'Albyrouny. « Les Indiens, a-t-il dit, ne se servent pas des lettres de leur alphabet pour exprimer des nombres. » Il existe un traité sanscrit, composé par Aryabhatta, dans les premiers siècles de notre ère; et dans ce traité, comme cela se pratiquait chez les Grecs, les Juifs, et plus tard chez les Arabes, les nombres sont exprimés par les lettres de l'alphabet ayant une valeur numérale[3]. Apparemment, le procédé employé par Aryabhatta était tombé en désuétude au temps d'Albyrouny. Néanmoins, les traités scientifiques composés par Brahma-Gupta, au VII^e^ siècle de notre ère, et par les écrivains postérieurs, ne supposent pas, en général, l'usage des chiffres; les nombres sont exprimés par des mots susceptibles d'être rattachés à une quantité quelconque. Albyrouny ajoute qu'on ne pouvait se livrer à la lecture des traités consacrés à l'astronomie, si l'on ne s'était

[1] انك

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 40.

[3] Voy. un mémoire de feu M. Whish, intitulé *On the alphabetical notation of the Hindus* (*Transactions of the literary Society of Madras*, Londres, 1827, partie 1^re^, p. 54 et suiv.). Ce mémoire a été reproduit en grande partie, en français, par feu Jacquet, *Journal asiatique*, d'août 1835, p. 116 et suiv.

d'abord rendu un compte exact de cette manière de compter[1]. D'après ce système, l'unité est indiquée par le mot *lune*, le nombre *deux* par le mot *œil*, qui exprime un organe double, *douze* par le mot *soleil*, qui, dans sa révolution annuelle, comprend les douze mois. Williams Jones a rapporté quatre vers sanscrits indiquant le nombre des étoiles qui composent chacune des vingt-sept constellations lunaires, et où chaque nombre est exprimé par un mot significatif. *Trente-deux* est rendu par le mot *dent*, *six* par le mot *saison*, *cinq* par le mot *élément*, *quatre* par le mot *océan* et par celui de *veda*, *deux* par le mot *œil*, et *un* par le mot *terre* ou le mot *lune*[2]. En effet, dans la plus grande partie de l'Inde, on compte six saisons et cinq éléments. Quant aux quatre océans, j'ai déjà eu occasion de parler de l'idée cosmogonique qui y a donné naissance[3].

La plupart des indianistes ont cru que l'usage des chiffres avec une valeur de position remontait à la plus haute antiquité dans la presqu'île. Suivant Massoudi, qui écrivait un siècle avant Albyrouny, les Indiens attribuaient au grand Brahman, leur premier roi, la découverte des neuf chiffres, ainsi que celle de l'astronomie et des autres sciences[4]. Cette opinion, bien qu'inadmissible sous sa forme absolue, prouve du moins que l'usage des chiffres était déjà ancien dans l'Inde, quand l'écrivain arabe visita la presqu'île. Néanmoins, il semblerait résulter de l'emploi des lettres de l'alphabet par Arya-

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 41.

[2] *Recherches asiatiques*, traduction française, t. II, p. 338. M. Guillaume de Schlegel a fait connaître un fait du même genre, sous le titre d'*Explication d'une énigme*, dans ses Réflexions sur l'étude des langues asiatiques, Bonn, 1832, p. 197. Feu Jacquet, dans un mémoire intitulé *Mode d'expression symbolique des nombres, employé par les Indiens, les Tibétains et les Javanais* (*Journal asiatique*, de juillet et d'août 1835), a recueilli les divers mots employés dans cette manière de compter.

[3] Ci-devant, p. 162.

[4] Recueil de M. Gildemeister, p. 3.

bhatta, pour exprimer les nombres, que, dans les premiers siècles de notre ère, les Indiens mêmes, en employant ces lettres avec une valeur de position, n'avaient pas encore eu l'idée de recourir à des signes particuliers. A l'égard de la méthode mise en usage par Brahma-Gupta, elle s'explique suffisamment, d'un côté par l'habitude où les indigènes ont été de tout temps de faire mystère de leur savoir; de l'autre, parce que des mots significatifs s'incorporent mieux dans un vers que des chiffres.

Suivant Albyrouny, les chiffres arabes avaient été empruntés à ce qu'il y avait de plus convenable parmi les chiffres indiens. Il est donc difficile, et peut-être impossible, de reconnaître l'origine précise des signes employés par les Arabes. Pour les chiffres usités en Europe, ils sont probablement la reproduction des signes mentionnés dans les écrits de Boèce sous le titre d'*apices,* et dont l'emploi paraît avoir précédé l'introduction du système indien en Occident[1].

Le dixième chiffre, qui est le zéro, est appelé par les Indiens du nom de *soûnya,* mot sanscrit qui signifie *vide.* Les Arabes ont donné au zéro le nom de *sifar*[2], qui a la même signification dans leur langue, et c'est de ce nom que nous avons tiré probablement notre mot *chiffre.*

Les Chinois se servent depuis longtemps de signes ayant une valeur de position[3]; mais les formes ne sont pas toujours restées les mêmes : on peut voir, dans le Dictionnaire chinois du P. Basile[4], la série des signes qui servaient à exprimer les différents nombres, les uns consistant dans une figure isolée,

[1] Cette opinion a été développée par M. Chasles dans plusieurs mémoires; voy. entre autres le compte rendu des séances de l'Académie des sciences des 21 janvier 1839, 23 et 30 janvier et 6 février 1843.

[2] صفر

[3] *Histoire des sciences mathématiques en Italie,* par M. Libri, t. I, p. 202 et 387. (Voyez le Journal asiatique de décembre 1839, p. 497.) — [4] P. 946.

les autres se composant d'un nombre plus ou moins grand de figures.

Les Arabes empruntèrent de bonne heure aux Indiens les chiffres dont ils se servent. J'ai rapporté ce que dit Albyrouny. Le récit de Massoudi aboutit au même résultat. Cet emprunt paraît avoir eu lieu au IX^e^ siècle[1]. Néanmoins, l'usage des chiffres ne se répandit que lentement chez les musulmans, et l'on sait qu'Avicenne, dans la dernière moitié du X^e^ siècle, fut envoyé par son père chez un marchand d'huile, pour s'initier à ce procédé, devenu maintenant si vulgaire[2]. Les Arabes conservèrent longtemps, notamment dans leurs traités scientifiques, l'emploi des lettres de leur alphabet ayant une valeur numérale, à peu près comme les Indiens conservèrent, dans ces mêmes traités, l'usage de certains mots significatifs, pour exprimer les divers nombres.

Albyrouny reprend en ces termes : « Les divers peuples que j'ai été à portée de connaître, principalement les Arabes, recommencent quand ils sont arrivés à mille : c'est la marche la plus juste et la plus naturelle, ainsi que je l'ai montré dans un traité particulier. Mais les Indiens continuent jusqu'au dix-huitième chiffre. Quelques auteurs, cependant, se sont arrêtés au huitième chiffre, qui est nommé le *kourny*[3]. On peut ensuite multiplier ces divers nombres par dix, par cent et par mille[4]. »

[1] *Histoire des sciences mathématiques*, par M. Libri, t. I, p. 377. Le célèbre Alkendi, qui écrivait au milieu du IX^e^ siècle, composa, outre un traité d'*arithmétique*, conforme, sans doute, au système grec, un traité de *calcul indien*. (Voy. la Bibliothèque de Casiri, t. I, p. 357.) Un autre traité de *calcul indien* fut composé, à la même époque, par Sind, fils d'Ali. (Voyez le *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 121.)

[2] Chronique arabe d'Aboul-Farage, p. 349.

[3] كورنى L'expression vulgaire est *korour* كرور. Dans les livres, on se sert ordinairement du mot *koti*.

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 40 v.

Les Arabes n'ont que quatre nombres, l'unité, la dizaine, la centaine et le mille; quand ils sont arrivés à mille, ils recommencent, et ils disent dix mille, cent mille et mille mille : le dernier de ces nombres équivaut à ce que nous appelons un million. Pour exprimer un billion, les Arabes disent *mille mille mille*, et ainsi de suite, à mesure que la somme s'élève. Cette nomenclature, fondée sur la répétition indéfinie du mot *mille*, a été en usage en Europe jusqu'au XVII^e^ siècle, époque où l'on imagina les mots *million, billion, trillion, etc.*

Albyrouny a fait remarquer que les Indiens avaient un mot particulier pour désigner les différents nombres jusqu'au dix-huitième. On trouve la liste de ces noms dans l'*Ayyn-Akbery*[1]. Quant au korour, qui se compose de huit chiffres, c'est probablement la reproduction de l'octade d'Archimède. On sait que ce grand géomètre, voulant prouver qu'il n'existait pas de quantité, quelque grande qu'elle fût, qui ne pût être déterminée par le calcul, pas même le nombre des sables qui forment le globe de la terre, composa un traité intitulé Ψαμμίτης, qu'on a rendu en latin par *De Arenario*, et en français par *L'Arenaire*. Dans ce traité, Archimède, au lieu des cinq termes usités chez les Grecs, à savoir l'unité, la dizaine, la centaine, le mille et la myriade, en propose huit, dont la somme équivaut à dix millions; ensuite il prend cette somme comme unité, et la multiplie indéfiniment[2].

Je me permettrai ici une conjecture. Dans les traités latins du moyen âge, le nouveau système de numération est désigné par la dénomination d'*Algorismus* ou *Algorithmus*[3]. D'un autre côté, les mots *Algorismus* et *Alkhorismus* servent à désigner un

[1] *Ayyn-Akbery*, vers. angl. t. II, p. 391.

[2] Voyez le mémoire de M. Chasles, dans le compte rendu de la séance de l'Académie des sciences du 11 avril 1842.

[3] Voy. aussi le Lexique roman de Raynouard, au mot *Algorisme*.

écrivain arabe surnommé *Al-Kharizmy* ou le Kharizmin, du nom du Kharizm sa patrie; et cet écrivain s'était occupé de la science des nombres. Il me paraît que le nom donné au nouveau système de numération n'est pas autre que celui du personnage dont les écrits, traduits en latin, avaient répandu la connaissance de ce système en Occident.

Mais quel est ce personnage? On a vu qu'Albyrouny avait composé un traité d'arithmétique, et Albyrouny est surnommé *Al-Kharizmy,* soit parce que sa famille était originaire du Kharizm, soit parce que lui-même y avait passé sa jeunesse. Les mots *Algorismus* et *Alkhorismus*, appliqués à un écrivain arabe, reviennent souvent dans le dernier des traités publiés à Nuremberg, par Joachim Hellert[1]; on lit même, à la dernière page, les mots *Alchoarizam magistri Indorum,* et le titre de *maître des Indiens* conviendrait parfaitement à Albyrouny, qui, non content de traduire divers traités du sanscrit en arabe, avait composé en arabe certains traités qui furent traduits en sanscrit, pour être mis à la portée des indigènes. Néanmoins, à s'en tenir à la version latine publiée par Hellert, l'original arabe aurait été rédigé l'an 328 de l'hégire (940 de J. C.), et ce n'est que près d'un siècle après qu'Albyrouny a fleuri. Si le Traité en question date réellement de l'an 940, les mots *Algorismus* et *Alkhorismus* ne peuvent s'appliquer qu'à Mohammed, fils de Moussa, écrivain originaire du Kharizm, qui florissait sous le règne d'Almamoun, dans la première moitié du IX^e^ siècle, et dont le Traité d'algèbre, composé en général d'après les doctrines indiennes, fut de bonne heure traduit en latin[2].

[1] Nuremberg, 1548, petit in-4°.

[2] M. Libri a inséré, parmi les pièces justificatives du premier volume de son Histoire des sciences mathématiques en Italie, des fragments de l'ancienne traduction latine. Le texte arabe du Traité de Mohammed, fils de Moussa, a été publié, avec une nouvelle version latine, par Rosen, Londres, 1831. Quelquefois, au lieu d'*Algorismus* et *Alkhorismus*, on lit *Algo-*

Les livres des Indiens ne sont pas faits comme les nôtres. On trouve dans le Traité d'Albyrouny quelques détails curieux à ce sujet. Le papier, qu'Albyrouny nomme *kagued*[1], est, dit-il, d'une origine chinoise; il fut découvert à Samarcand, à l'époque où l'influence chinoise dominait dans la Transoxiane, et sa fabrication se répandit de cette ville dans d'autres pays. « Auparavant, continue Albyrouny, on se servait de papyrus et de peaux d'animaux. Le papyrus se fabriquait en Égypte. Jusqu'à ces derniers temps, les lettres expédiées par les khalifes étaient écrites sur du papyrus[2]. »

Albyrouny poursuit ainsi : « Dans le midi de l'Inde, il y a un arbre qui ressemble au palmier et au cocotier; il produit un fruit bon à manger, et des feuilles d'une coudée de long et de trois travers de doigt de large : on appelle ces feuilles *târy*[3]. C'est sur ces feuilles qu'on écrit; on pratique ensuite un trou au milieu, et l'on y fait passer une ficelle, qui retient les feuilles les unes contre les autres. Mais dans les provinces du centre et du nord de l'Inde, on emploie l'écorce intérieure d'un arbre appelé *touz*[4]. C'est avec l'écorce d'un arbre du même genre qu'on recouvre les arcs; celle-ci se nomme *bhoudj*[5]. Cette écorce a une coudée de long, et elle a en largeur la longueur du doigt, ou un peu moins. Pour la rendre plus propre à faire du papier, on l'oint d'huile et on la polit; par là, on lui donne de la force et on la rend lisse. Ensuite, quand on veut fixer

rithmus. (Voyez la préface de la version latine des Tables astronomiques d'Albateni, par Platon de Tivoli.)

[1] كاغد

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 39 v. M. Silvestre de Sacy a rapporté un passage du *Ketab-al-fihrist* sur le même sujet (ancien Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. L, p. 434 et suivantes.)

[3] تارى

[4] توز

[5] بهوج On prononce ordinairement *bhoûrddja*. (Voy. le Dictionnaire sanscrit de M. Wilson, p. 625, et l'histoire sanscrite du Cachemire, publiée par M. Troyer, t. I, p. 424.)

l'ordre des feuillets, on les pagine; puis on enveloppe le tout dans une étoffe, et on le place entre deux planches de la grandeur des feuillets. Les livres portent dans l'Inde le nom de *pouthi* [1]. C'est sur la même écorce que les Indiens écrivent leurs lettres et qu'ils marquent tout ce qu'ils ont besoin de communiquer au loin [2]. » A présent, dans le nord de l'Inde, le papier qui sert pour les livres dévanagaris et bengalis est ordinairement fait avec des débris de végétaux fort grossiers. Quant au papier qui sert pour les lettres, notamment parmi les musulmans du pays, c'est une composition analogue aux nôtres, mais d'une blancheur moins éclatante. Dans le midi de l'Inde, on a conservé une partie des anciens usages [3].

Les Chinois, dans l'origine, se servaient pour écrire de planchettes de bambou et d'une pointe de métal. Dans le III^e^ siècle avant notre ère, on mit en usage l'écorce amollie du bambou et du mûrier, et l'on écrivait dessus avec un pinceau. Maintenant, le papier à écrire, en Chine, est fait avec des branches de bambou réduites en pâte [4].

On voit que l'Inde et la Chine, en ce qui concerne la matière sur laquelle on écrivait, offrent un tableau tout à fait analogue. Les feuilles de palmier, usitées encore à présent dans le midi de la presqu'île, correspondent aux planchettes de bambou. Pour le papier qu'Albyrouny désigne par le mot *kagued,* mot qui est encore employé en Perse, c'est maintenant le papier de chiffons, ou du moins un papier fait avec une matière végétale réduite en pâte.

Le mot *târy*, ou plutôt comme prononcent les Indiens

[1] پوتی, on écrit aussi پوتھی. *Pouthi* est une forme contractée de *pousta* ou *pousti.*

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 39 v.

[3] Voyez l'abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde*, t. II, p. 119 et suivantes.

[4] Duhalde, *Descript. de la Chine*, t. II, p. 239; Davis, *Descript. de la Chine*, t. II de la traduction française, p. 158.

tâla, se dit proprement du palmier. Le tâla désigne ici le *borassus flabelliformis* de Linnée. Les Européens ont donné aux feuilles de cet arbre le nom d'*olle,* mot qui a été mis en usage par les auteurs portugais[1]. Il est fait mention de cet arbre dans la relation chinoise de Hiuen-thsang; cet écrivain dit même qu'on se servait des feuilles de ce même arbre pour écrire, dans toutes les provinces de l'Inde[2].

Arrien, dans son livre sur l'Inde[3], parle de l'arbre tâla, mais seulement pour dire que les indigènes mangeaient son écorce. Néanmoins, on lit dans la relation de Quinte-Curce que les Indiens, au moment de l'invasion d'Alexandre, se servaient, pour écrire, d'une écorce d'arbre tendre et lisse[4].

A l'égard du touz, qui répond à l'écorce amollie du bambou et du mûrier usitée en Chine, on lit, dans le traité de Hamzah d'Ispahan[5], que ce mot désigne l'écorce et non pas l'arbre. Hamzah donne à l'arbre le nom de *khedenk*[6], et ce nom est rendu, dans les dictionnaires arabes, par *hêtre* et *peuplier blanc.* Hamzah ajoute que le touz n'était pas seulement employé dans l'Inde, mais en Chine et dans les contrées voisines. Il dit, de plus, que si l'on se servait d'une écorce du même genre pour recouvrir les arcs, c'était à cause de son poli et de sa dureté, qui lui permettait de se maintenir longtemps. Aujourd'hui, les Mandchous font usage de l'écorce du bouleau pour recouvrir leurs arcs et la selle de leurs chevaux[7].

[1] Voy. les Décades de Barros, et l'ouvrage de Castanheda.

[2] *Foĕ-kouĕ-ki,* p. 392, n° 96. (Voy. aussi le Journal asiatique, d'août 1847, p. 103.)

[3] Chap. VII.

[4] Liv. VIII, chap. IX.

[5] Édition de M. Gottwald, p. 197.

[6] خدنك Hamzah a emprunté ce qu'il dit ici au *Ketab-al-fihrist,* t. II, f. 71 et suiv.

[7] On lit dans l'herbier chinois intitulé *Pen-tsao-kang-mo,* liv. XXV B, fol. 37, à l'article *Houa* ou bouleau, ces mots, qui m'ont été communiqués par M. Stanislas Julien : « Son écorce est épaisse, légère, souple et flexible. Celle qui est couverte de petits points violets et noirs sert à couvrir et à garnir les selles de cheval, les arcs, etc. »

Je vais passer maintenant aux sciences proprement dites des Indiens. J'espère montrer que si ces doctrines n'ont pas, à beaucoup près, l'antiquité que leur a attribuée Bailly, elles ne sont pas, comme l'ont prétendu Anquetil-Duperron et Bentley, un emprunt fait aux Arabes, et qu'elles reposaient sur des bases solides, quand les musulmans apparurent sur la scène scientifique.

Albyrouny, voulant dire que chez les Indiens il n'existait pas la même liberté d'opinion que chez les musulmans, s'exprime ainsi : « L'Alcoran n'a rien décidé au sujet des phénomènes célestes. Il s'est prononcé seulement sur les choses qu'il est essentiel de connaître pour les besoins réels de la vie. Pour tout le reste, il a laissé aux savants la liberté de penser et de dire ce qu'ils voudraient. Chez les Indiens, au contraire, les traités religieux et les Pourânas parlent fort au long des phénomènes célestes, et renferment des assertions tout à fait contraires au témoignage des yeux et à ce que prouve le calcul. Le peuple croit à ces chimères, et les savants sont obligés de s'y conformer. Voilà comment tant d'erreurs se sont établies chez les indigènes, surtout parmi les écrivains qui ne découvrent rien par eux-mêmes, et qui se bornent à transmettre ce qu'ils ont entendu dire [1]. »

Les doctrines indiennes, de même que les doctrines grecques, si on les réduit aux notions tout à fait élémentaires, ont pénétré de bonne heure chez les Arabes et les Persans. Mahomet, dans l'Alcoran, parlant de la double révolution du soleil et de la lune, fait mention des douze signes du zodiaque, qu'il appelle du nom de *bordj* ou tour; de plus, il cite les mansions de la lune. Voici ce qu'il dit (sourate x, verset 5) : « Dieu a donné le soleil pour la clarté, et la lune pour la lumière; il a disposé

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 63 v.

la lune par mansions [1]; c'est afin que vous connaissiez le nombre des années et leur comput. » D'un autre côté, on lit dans la sourate XXV (verset 62) : « Béni soit celui qui a placé dans le ciel des tours[2], qui y a mis un flambeau (le soleil), ainsi qu'une lune resplendissante[3]. »

La connaissance de la division de l'écliptique en douze signes n'a pu venir que des Grecs; le mot *bordj*, altération évidente du grec πύργος, le montre suffisamment. Quant à la route que suit la lune, et qui est censée partagée en mansions, l'idée en a été empruntée aux Indiens, qui appellent les mansions du nom de *nakschatra*. Mahomet a également emprunté aux Indiens ce qu'il dit dans l'Alcoran des sept terres, des sept cieux, etc.

J'ai montré ailleurs qu'il avait existé presque de tout temps des relations commerciales entre les côtes de l'Arabie et de la Perse d'une part, et celles de la presqu'île de l'Inde [4]. Il y a eu aussi des relations scientifiques, et les deux genres de relations ont eu lieu par terre et par mer. Sous les rois perses de la dynastie des Sassanides, des ambassades étaient envoyées de temps en temps d'un pays à l'autre. On a vu que, sous le règne de Cosroès Nouschirevan, les fables de Pilpaï et d'autres livres indiens furent traduits en pehlvi. On sait aussi que l'école de médecine fondée à Djondi-Sapour, dans la Susiane, au v^e^ siècle de notre ère, en même temps qu'elle ouvrait son sein aux doctrines grecques, vu que les personnes chargées d'y enseigner la jeunesse étaient en partie des chrétiens nestoriens venus des provinces de l'empire romain [5], admettait aussi

[1] منازل

[2] بروجا

[3] Voy. aussi la sourate XV, verset 16.

[4] Voy. ci-devant, p. 124, ainsi que mon introduction à l'ouvrage intitulé : *Relation des Voyages des Arabes et des Persans.*

[5] Wenrich, *De auctorum græcorum versionibus et commentariis syriacis, arabicis, armeniacis, persicisque commentatio*, Leipzig, 1842, p. 9 et suiv.

les doctrines indiennes, et qu'elle accordait une grande place à l'influence des astres et aux sciences occultes, deux genres de spéculations qui jouissaient alors d'un grand crédit en Orient et en Occident. En ce qui concerne les mansions lunaires, Albyrouny rapporte qu'on en faisait également usage dans la Sogdiane, le Kharizm et les provinces orientales de la Perse [1]; elles sont mentionnées dans le *Boundehesch,* livre à l'usage des disciples de Zoroastre, qui, à la vérité, n'a reçu sa forme actuelle qu'après l'invasion musulmane, au VII^e^ siècle de notre ère, mais qui, en général, s'appuie sur des traditions anciennes [2]. La Perse, par sa position intermédiaire, faisait simultanément des emprunts aux Grecs et aux Indiens, et du mélange de ces idées, il se forma des doctrines particulières, doctrines dont nous n'avons pas une connaissance complète, et qui, du reste, paraissent n'avoir pas modifié sensiblement la marche de la science [3].

Les anciens Arabes qui cherchaient la science allaient s'instruire, les uns aux écoles des Grecs, ou, comme on les appelait alors, des Romains; les autres, à celle des Persans. Ibn-Abou-Osseybah, dans son Dictionnaire arabe des médecins, a consacré un article particulier à Haret, fils de Kalda, lequel était né, quelques années avant Mahomet, dans la ville de Thayef, à deux journées à l'orient de la Mekke. Haret fit ses études médicales à l'école de Djondi-Sapour, d'où il passa dans l'Inde; ensuite il alla s'établir à Sanaa, dans l'Arabie Heureuse, où il existait aussi une école de médecine [4]. C'est à

[1] Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 56.

[2] Le *Boundehesch*, qui est rédigé en pehlvi, a été publié en français par Anquetil. (*Zend-Avesta*, t. II, p. 337 et 422.)

[3] Sur le crédit des sciences grecques en Perse, particulièrement sous le règne de Cosroès Nouschirevan, voy. l'ouvrage de M. Wenrich, p. 63 et suiv.

[4] *Dissertatio medica inauguralis de originibus medicinæ arabicæ*, par M. Sprenger, Leyde, 1840, p. 6.

Sanaa qu'étudia un fils de Haret appelé Nadhr, lequel vint s'établir à la Mekke, et fut ensuite mis à mort par ordre de Mahomet. Ce qui avait le plus irrité le Prophète, ce fut que Nadhr, qui était au courant des contes persans et indiens, à mesure que Mahomet débitait ses récits, tirés le plus souvent du Talmud et des livres rabbiniques, opposait les récits venus de la Perse et de l'Inde, récits qui paraissaient plus intéressants à quelques idolâtres [1].

Mais Mahomet et les Arabes des premiers temps de l'islamisme n'eurent qu'une idée très-imparfaite des doctrines scientifiques de la Grèce et de l'Inde. La véritable introduction des doctrines grecques et indiennes parmi les musulmans me paraît avoir eu lieu après la fondation de la ville de Bagdad, sous le khalifat d'Almansour, vers l'an 770 de notre ère. Les circonstances ne pouvaient être plus favorables. Les guerres intestines, religieuses et civiles, semblaient à jamais éteintes; la paix dont jouissaient les provinces de l'empire permettait aux esprits indépendants de s'occuper d'études spéculatives.

En ce qui concerne les sciences indiennes, l'avantage que les musulmans avaient de compter la vallée de l'Indus au nombre de leurs possessions, leur donnait de grandes facilités. Ces facilités étaient les mêmes pour les doctrines grecques; mais il paraît que, pendant longtemps, la version des traités grecs fut confiée aux soins de prêtres nestoriens, qui trouvaient plus commode de travailler sur des versions syriaques et chaldéennes, et que les musulmans n'abordèrent directement les

[1] Comparez le Dictionnaire d'Ibn-Abou-Osseybah, manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 757, fol. 64 v.; n° 756, f. 112; n° 873, f. 52; Saint-Germain, n° 157, fol. 119 et suiv., avec le *Tarykh-al-Hokamâ*, supplément arabe, n° 672, p. 140. Voyez aussi mon ouvrage sur les monuments arabes, persans et turks, du cabinet de M. de Blacas, t. I, p. 53.

textes grecs que sous le khalifat d'Almamoun, fils de Haroun-al-Raschid, dans la première moitié du IX^e^ siècle[1].

On lit dans le *Taryk-al-Hokamâ*[2], qu'en l'année 156 de l'hégire (773 de J. C.), il arriva de l'Inde à Bagdad un homme fort instruit dans les doctrines de son pays. Cet homme possédait la méthode du Sindhind, relative aux mouvements des astres et aux équations calculées au moyen de sinus de quart en quart de degré. Il connaissait aussi diverses manières de déterminer les éclipses, ainsi que le lever des signes du zodiaque. Il avait composé un abrégé d'un ouvrage relatif à ces matières, qu'on attribuait à un prince indien nommé Fygar[3]. Dans cet écrit, les kardagia[4] étaient calculés par minutes. Le khalife ordonna qu'on traduisît le traité indien en arabe, afin d'aider les musulmans à acquérir une connaissance exacte des étoiles. Le soin de la traduction fut confié à Mohammed, fils d'Ibrahim-al-Fazary, le premier d'entre les musulmans qui s'était livré à une étude approfondie de l'astronomie : on désigna plus tard cette traduction, chez les astronomes, sous le titre de *Grand Sindhind*[5].

Colebrooke a fait remarquer que le mot *sindhind* est une altération du sanscrit *siddhânta*, terme qui signifie *voie droite*[6]. Albyrouny, ainsi qu'on le verra, avait déjà fait la même ob-

[1] Wenrich, *De auctorum Græcorum, etc.* p. 7, 27 et suiv.

[2] Supplément arabe, n° 672, p. 222.

[3] Suivant Colebrooke (*Miscellaneous essays*, t. II, p. 505), le *Siddhânta*, dont parle l'auteur arabe, est le traité composé, peu de temps auparavant, par Brahma-Gupta; mais on peut induire de ce qui suit qu'il s'agit ici d'un autre ouvrage.

[4] كردجات

[5] Casiri a publié ce passage dans le Catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque de l'Escurial, t. I, p. 428; mais ce texte n'a pas été compris en entier par lui ni par les autres personnes, notamment Colebrooke, qui, plus tard, s'en sont occupées. Quant à Mohammed-al-Fazary, voyez le *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 118 v.

[6] *Miscellaneous essays*, t. II, p. 504 et suiv.

servation. Le mot *siddhânta* servait, en général, dans l'Inde à désigner les traités scientifiques; il conserva la même acception chez les Arabes; de plus, il fut employé dans le sens d'une méthode indienne quelconque[1]. A l'égard du mot *kardagia*, Albyrouny rapporte qu'il s'appliquait à un *arc de cercle* renfermant la quatre-vingt-seizième partie de la circonférence et ayant la valeur de 3 degrés 45 minutes, ou, en d'autres termes, de 225 minutes[2]. Ce mot est peut-être une altération du sanscrit *cramadjya*, qui signifie un *sinus droit*[3]. La théorie des sinus droits, des sinus verses et des cosinus, se trouve dans le *Soûrya-Siddhânta*, à la vérité dans un état imparfait[4]; mais cette circonstance suffit pour montrer, d'une part, que les Indiens possédaient des notions trigonométriques dès les premiers siècles de notre ère; de l'autre, que c'est par l'Inde que la trigonométrie a pénétré chez les musulmans.

Albyrouny, qui a vécu plus de deux cents ans avant l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ*, bien que celui-ci n'ait pas connu son Traité sur l'Inde, a placé la traduction arabe du *Sindhind*, par Mohammed-al-Fazary, dans l'année 154 de l'hégire, c'est-à-dire deux ans plus tôt que ne le fait l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ*. Ce dernier écrivain, outre Mohammed-al-Fazary, cite plusieurs auteurs musulmans qui, à la même époque, s'occupèrent d'études scientifiques, notamment Yacoub, fils de Tharec, qui composa un ouvrage intitulé *Tables tirées*

[1] On verra ci-dessous que le mot *sindhind* se disait aussi d'un calpa, qui désigne une des longues périodes particulières à l'Inde.

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 66 v.

[3] Peut-être que les premiers traducteurs arabes ont confondu le *cramadjya* avec le *cotidjya*, qui signifie un *cosinus*; en effet, la lettre *t*, dans l'Inde, se prononce à peu près comme nous prononçons la lettre *r*.

[4] Voyez l'extrait du *Soûrya-Siddhânta*, publié par Davis et annoté par Delambre, *Recherches asiatiques*, traduction française, t. II, p. 287 et suiv., ainsi que le mémoire de Playfair, *Transactions of the royal Society of Edimburgh*, année 1798, t. IV, part. II, p. 83 et suiv.

du Sindhind, et un Traité de la sphère[1]. Suivant Albyrouny, Yacoub avait composé son Traité de la sphère l'an 161 de l'hégire (777 de J. C.). Il paraît avoir écrit dans Bagdad même, et sous la même inspiration que Mohammed-al-Fazary; car Albyrouny reproche à l'un et à l'autre de s'être laissé induire en erreur par l'Indien, et de s'être mépris sur certaines de ses expressions. Apparemment une partie de ce qui fut mis par écrit par les deux auteurs était le résultat de ce que l'Indien leur avait dit de vive voix[2].

L'Indien dont il s'agit ici ne fut pas le seul qui abandonna sa patrie pour venir chercher fortune à la cour des khalifes, dans Bagdad, qui était alors la ville la plus opulente et la plus polie de l'Orient. Ibn-Abou-Osseybah a consacré un chapitre particulier de son Dictionnaire aux médecins indiens qui avaient laissé, en arabe et en persan, des témoignages de leur savoir[3]. Malheureusement, à cette époque, la médecine, dans tout l'Orient, était inséparable de la connaissance du mouvement des astres, et la plupart des docteurs mêlaient ensemble l'astrologie et la médecine.

L'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ* parle d'un Indien nommé Kankah, qui s'était fait, à la cour des khalifes, une grande réputation de science dans toutes les branches de l'astronomie

[1] Supplément arabe, n° 672, p. 304.

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 105 et suiv. et 119.

[3] Ce chapitre a été publié par Dietz, dans le premier fascicule de ses *Analecta medica*, Leipzig, 1833, p. 117 et suiv. (Voyez aussi l'ouvrage de M. Wustenfeld, intitulé *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, p. 3 et suiv. et p. 19.) En ce qui concerne les versions persanes, il est bon de faire observer que la langue usitée aujourd'hui en Perse n'était pas encore fixée, et que le langage dans lequel ces versions étaient rédigées se rapprochait beaucoup plus du pehlvi que le persan actuel. Les plus anciens monuments de la littérature persane actuelle ne sont pas antérieurs au x[e] siècle de notre ère. Cette circonstance ne fut probablement pas étrangère au profond oubli dans lequel sont tombées les traductions persanes faites sous Haroun-al-Raschid.

et de l'astrologie; mais il ajoute qu'il ignore l'époque où ce personnage avait vécu [1]. Albyrouny rapporte que Kankah entra au service de Haroun-al-Raschid, et qu'il avait le titre d'astronome, ou plutôt d'astrologue de ce prince [2]. De son côté, Ibn-Abou-Osseybah dit que Kankah avait joint l'étude de la médecine à celle de l'astronomie et de l'astrologie, et il cite plusieurs traités de Kankah sur ces divers sujets [3]. De plus, il parle d'un médecin indien appelé Mankah, lequel était aussi au service de Haroun-al-Raschid, et qui s'occupa principalement de faire passer en persan les traités sanscrits de médecine. Suivant l'auteur du *Kitab-al-fihrist*, Mankah traduisit du sanscrit le traité intitulé *Susruta*, par ordre de Yahya, fils de Khaled le Barmékyde, qui jouit du plus grand crédit sous le khalife Haroun-al-Raschid [4]. Ce traité se composait de dix livres; il a été publié récemment en sanscrit et en latin [5]. Il y a eu un troisième médecin du nom de Mankbah, lequel était originaire des pays situés aux environs du golfe de Cambaie. En effet, on lit dans la Chronique de Thabary, que Haroun-al-Raschid, se disposant, dans les derniers temps de sa vie, à faire un voyage dans le Khorassan, et sentant ses forces s'affaiblir, fit partir par mer un député pour l'Inde; le député avait ordre de solliciter du prince du pays, pour le médecin Mankbah, la permission de se mettre en route pour Balkh, où devait se rendre le khalife. Thabary ajoute que Mankbah se mit en marche pour Balkh, et qu'il

[1] Supplément arabe, n° 672, p. 219.

[2] Man. de la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 45.

[3] Voyez le chapitre publié par Dietz dans les *Analecta medica*. Dietz a commis, à la page 121, une erreur grave qui a été reproduite par d'autres auteurs. Les mots كتاب فى الطب وهو يجرى مجرى كناش, qui signifient *Traité de médecine en forme de recueil*, ont été ainsi rendus par lui : *Liber de arte medica, Iachri Machri, syntagma.*

[4] Tome II, fol. 157.

[5] *The Susruta or system of medecine*, Calcutta, 1835 et 1836, 2 vol. — *Susrutas ayurvedas, id est medicinæ systema*, Erlang, 1844.

assista le khalife à ses derniers moments, après quoi il retourna dans la presqu'île [1].

Les doctrines des Indiens sur la médecine exercèrent une grande influence chez les musulmans de cette époque, et cette influence se maintint pendant longtemps [2]. Voici un passage que j'emprunte au traité d'Albyrouny et qui fait connaître l'origine de la science médicale dans l'Inde, suivant l'opinion des indigènes ; il confirme en même temps ce que j'ai dit sur l'ardeur des musulmans de la dernière moitié du VIII[e] siècle à se mettre au courant des doctrines indiennes : « Les indigènes possèdent un traité qui, du nom de son auteur, a été appelé *Tcharaka* [3], et qui est mis par eux au-dessus de tous les traités du même genre. *Tcharaka* signifie en sanscrit *intelligent* [4]. Les Indiens croient que l'auteur était un richi nommé Acnivesa [6], lequel fut appelé *Tcharaka*, à cause de sa pénétration extraordinaire. Du reste, il ne fit que recueillir les doctrines de deux autres richis, qui étaient fils de Savitri [7] et qui avaient reçu leur savoir d'Indra. Indra, à son tour, tenait ce qu'il savait d'Aschoufy [8], un des deux médecins de Dêva [9], lequel le tenait de Pradjapati [10], qui est Brahma ou le premier père. Cet ouvrage fut traduit du sanscrit en arabe pour les Barmékydes [11]. »

[1] Comparez Price, *Chronological retrospect.* t. II, p. 85 et suiv., et l'abrégé turk de la Chronique de Thabary, édition de Constantinople, IV[e] partie, p. 177 et 178.

[2] Voyez les Remarques de Dietz, *Analecta medica*, p. 113 et suiv.

[3] جرك

[4] عاقل M. Wilson, dans son Dictionnaire sanscrit, traduit *tcharaka* par *spy, emissary.*

[5] رش

[6] اكن بيش

[7] سوتر Ce sont les deux Aswin fils de Savitri ou du soleil, sur lesquels voy. l'*Amarakocha*, édition de Loiseleur Deslongchamps, t. I, p. 10, ainsi que le *Bhagavad-gita*, édit. de Schlegel, 2[e] édit. Bonn, 1846, p. 258.

[8] اشوفى

[9] ديو

[10] برجابت

[11] Traité d'Albyrouny, fol. 36 v. Le fond du même récit se trouve dans une analyse de la médecine indienne publiée par Dietz, *Analecta medica*, p. 131 et suivantes.

Le traité dont il s'agit ici est le *Tcharaka-sanhita*, dont le texte sanscrit existe à Londres, dans la bibliothèque de la Compagnie des Indes[1]. Quant à la famille des Barmékydes, on sait qu'elle se servit, en faveur des lettres et des sciences, du long crédit dont elle jouissait. Il est dit, dans le *Ketal-al-fihrist*[2], que Yahya le Barmékyde envoya un homme dans l'Inde pour en apporter des plantes médicinales; cet homme était également chargé de rédiger un tableau des croyances du pays.

L'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ* dit que Yahya le Barmékyde avait ordonné une traduction de l'Almageste de Ptolémée[3]. Ainsi, les doctrines grecques pénétraient chez les musulmans en même temps que les doctrines indiennes. Mais ces versions de livres grecs, à en juger par les expressions de l'écrivain arabe et d'après certains faits connus d'ailleurs, étaient fort imparfaites, et ce ne fut que sous le règne d'Al-Mamoun qu'on chercha à se faire une idée exacte des expressions du texte. Suivant l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ*, ce prince était doué d'un esprit curieux et subtil, et ce fut lui surtout qui inspira aux musulmans le goût des sciences grecques[4]. Dans un de ses traités avec le gouvernement de Constantinople, il eut soin de stipuler qu'on lui remettrait un certain nombre de manus-

[1] *Analecta medica*, par Dietz, p. 126 et suiv. Sur la médecine des Indiens, d'après ce qu'en ont dit les écrivains arabes, on peut consulter, outre l'ouvrage de Dietz et le Recueil de M. Gildemeister déjà cités, le *Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland*, t. VI, p. 105 et suiv., et la thèse médicale du docteur Sprenger, déjà citée. De plus, il existe en anglais un tableau didactique de la médecine indienne, par M. Wise, sous le titre de *Commentary of the hindu system of medecine*, Calcutta, 1845, in-8°. Du reste, le *Susruta* se distingue par l'exactitude des descriptions anatomiques et est resté le guide des chirurgiens; le *Tcharaka*, au contraire, excelle par le tableau des maladies, et est surtout utile aux médecins.

[2] T. II, fol. 221 v. et ci-devant, p. 288.

[3] Comparez la Bibliothèque de l'Escurial, de Casiri, t. I, p. 350, le Recueil de M. Gildemeister, préface, p. XI et suiv., et l'ouvrage de M. Wenrich intitulé *De auctorum Græcorum, etc.* p. 227.

[4] Supplément arabe, n° 672, p. 223.

crits grecs qu'il désigna [1]. Ce fut à partir de ce moment que les ouvrages de Ptolémée, d'Aristote, d'Euclide, d'Hippocrate passèrent réellement en arabe.

Cependant l'influence indienne se conserva, et, bien qu'à la longue elle se soit affaiblie, elle a laissé des traces jusqu'à ces derniers temps. Suivant l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ,* la version arabe du *Sindhind,* faite par Mohammed-al-Fazary, servit pendant quelque temps de règle à la plupart des astronomes. Sous Al-Mamoun, Abou-Djafar Mohammed, fils de Moussa-al-Kharizmi, composa, à l'aide de cette version, un nouveau traité qui, pour être distingué de l'ancien, reçut le nom de *Petit Sindhind* et qui devint d'un usage général. Dans ce traité, Mohammed-al-Kharizmi adopta les moyens mouvements du *Sindhind;* mais il s'en éloigna pour les équations et pour la déclinaison du soleil. Pour les équations, il s'en rapporta aux résultats obtenus par les astronomes persans, et pour la déclinaison du soleil, il se conforma à ce qu'avait dit Ptolémée. En même temps, il exposa divers procédés de son invention [2]. Mohammed-al-Kharizmi est le même qui a composé un traité d'algèbre d'après la méthode indienne. Ce traité, suivant l'écrivain arabe, donnait une idée très-avantageuse de la sagacité des Indiens et de leur aptitude à la science du calcul [3]; comme il a été imprimé, il est facile à chacun de s'en faire une idée exacte.

Au rapport d'Albyrouny, Mohammed-al-Kharizmi, dans ses tables astronomiques, s'était conformé, pour la valeur du diamètre du soleil et de la lune, à l'ouvrage de Brahma-Gupta, intitulé *Khanda-Kataka;* il avait également suivi le *Khanda-Kataka* pour le diamètre de l'ombre [4].

[1] Voyez la Chronique arabe d'Aboulfarage, p. 246 et suiv. du texte. Voyez aussi l'ouvrage de M. Wenrich, intitulé *De auctorum Græcorum, etc.* p. 25 et suiv.

[2] Supplément arabe, n° 672, p. 222 et 223.

[3] Supplément arabe, n° 672, p. 220.

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 124.

Parmi les astronomes musulmans qui, au temps d'Almamoun, puisèrent dans les livres indiens, l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ* cite Habasch, fils d'Abd-Allah. Habasch composa trois tables astronomiques, qu'il intitula *canoun,* du mot grec *κανών* qui signifie *règle.* Un de ces canons fut surnommé *canon arabe,* par ce qu'il était basé sur les observations faites sous ce règne même; on l'appela en conséquence *Al-zydj-al-Momtahin* ou la table éprouvée. Le second fut appelé *canon persan,* parce que l'auteur y parlait surtout d'après les doctrines scientifiques établies en Perse sous la domination des princes sassanides. Mais le troisième reçut le nom de *canon indien,* parce qu'il était l'expression des doctrines indiennes[1]. Du reste, celui-ci était le premier des trois, pour la date de sa composition. Suivant l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ,* bien que Habasch fût alors un partisan des idées indiennes plus zélé qu'il ne le fut plus tard, il ne laissa pas, en certains points, de s'éloigner des exposés de Mohammed-al-Fazary et de Mohammed-al-Kharizmi. Ce fut ainsi que, voulant fixer avec plus de précision la place des étoiles en longitude, il emprunta à Théon d'Alexandrie l'idée du mouvement des signes du zodiaque en avant et en arrière[2].

Les derniers mots se rapportent à ce que nos astronomes appellent la *trépidation des étoiles.* Il est bien reconnu maintenant que ce phénomène n'avait pas échappé à l'intelligence de Théon, et que le savant Égyptien en parle dans son *canon grec.* Mais on retrouve également la mention de ce phénomène dans les traités sanscrits. Colebrooke penchait à croire que l'honneur

[1] Comp. le *Tarykh-al-Hokamâ,* p. 147, les notes de Golius sur le Traité d'Alfergany, p. 67, et le Recueil des Notices et Extraits, t. VII, p. 160. Voy. aussi le témoignage de Tabit, fils de Corrah, cité par Ibn-Younis, t. VII du Recueil des Notices et extraits, p. 116 et suiv.

[2] حركة اقبال فلك البروج وادبارها على راى تاون الاسكندرانى

de la découverte appartenait aux Indiens; l'opinion de M. Biot, qui place l'origine de cette découverte chez les Grecs, est beaucoup plus probable[1]. Les expressions dont se sert l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ* militent en faveur de l'opinion de M. Biot. Du reste, l'écrivain arabe, dont l'autorité scientifique ne me paraît pas grande, se contredit sur ce point. A l'article de Mohammed, fils d'Ismael al-Tonoukhy, il s'exprime ainsi : « Mohammed, qui s'occupait d'études astronomiques, fit un voyage dans l'Inde, d'où il apporta quelques notions particulières, principalement dans ce qui concerne la trépidation des étoiles. » Ailleurs, à l'article de Mohammed, fils de Hossein[2], l'on remarque un passage qui mérite d'autant plus de trouver place ici, qu'il montre la persistance des doctrines indiennes chez les musulmans : « Mohammed, fils de Hossein, surnommé Ibn-al-Odmy, est l'auteur de tables astronomiques qui ont acquis une grande célébrité. Comme il mourut avant d'y avoir mis la dernière main, elles furent achevées par son disciple Cassem, fils de Mohammed-al-Madayny. On leur donna le titre de *Nadhm-al-icd* ou arrangement du collier. Elles furent mises au jour l'an 308 (920 de J. C.). C'est un traité d'astronomie où le calcul du mouvement des étoiles est développé d'après le *Sindhind*. On y trouve un exposé du phénomène de la trépidation des étoiles plus complet et plus satisfaisant que tout ce qui avait été fait jusque-là[3]. »

L'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ* fait remarquer les progrès des Indiens, non-seulement dans les sciences proprement dites,

[1] *Journal des Savants*, du mois de janvier 1845, p. 51 et suiv.

[2] On lit ailleurs : *Hossein, fils de Mohammed.* (Voyez les articles *Kankah* et *Mohammed-al-Fazary*. (C'est aussi la leçon que porte le *Ketab-al-fihrist*, t. II, fol. 127.

[3] *Tarykh-al-Hokamâ*, p. 231 et 232. Sur les écrivains musulmans qui ont cherché à concilier les doctrines indiennes et grecques, voyez, dans le même ouvrage, les articles *Hassan, fils de Misbah*, et *Fadhl, fils de Hatem*, p. 142 et 211.

mais encore dans les sciences morales et philosophiques. Il donne à l'Inde les titres de *mine de la sagesse et de source de la justice et de la science du gouvernement* [1].

On se rappelle que l'empereur de la Chine, dans le discours que lui fait tenir Abou-Zeyd, vers l'an 874 de notre ère [2], compte l'Inde parmi les cinq principaux empires du monde, et qu'il l'appelle le pays de la sagesse, parce que, disait-on, la sagesse en était sortie. De son côté, le marchand Soleyman, qui fit plusieurs voyages dans l'Inde et en Chine, dans la première moitié du IX^e^ siècle, s'exprime ainsi : « La médecine et la philosophie fleurissent dans l'Inde. Les Chinois ont des notions en astronomie; mais cette science est plus avancée chez les Indiens [3]. »

L'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ* se plaint de la peine que ses compatriotes éprouvaient pour acquérir des notions exactes sur les doctrines indiennes [4]. Le pays était éloigné, et les communications avaient toujours été difficiles. A la vérité, un certain nombre de traités indiens avaient été traduits en arabe et en persan; mais ces traités ne représentaient qu'une petite partie des livres composés dans la presqu'île. D'ailleurs, ces traductions, par les mots techniques qu'elles contenaient, et qui étaient étrangers à la langue arabe, se trouvaient à la portée de peu de personnes; par conséquent, l'on n'en faisait qu'un petit nombre de copies. L'auteur arabe réduit les méthodes indiennes qui étaient arrivées à la connaissance des musulmans, au nombre de trois, à savoir : 1° le *Sindhind*, 2° l'*Aryabhatta*, 3° l'*Arkand* : encore, ajoute-t-il, les musulmans ne s'étaient bien rendu compte que du *Sindhind* : aussi le *Sind-*

[1] معدن الحكمة وينبوع العدل والسياسة p 219 du manuscrit.

[2] Ci-devant, p. 203.

[3] *Relation des voyages des Arabes et des Persans*, t. I, p. 57.

[4] P. 219 du manuscrit.

hind avait-il été adopté par un grand nombre d'astronomes, qui s'en étaient servis dans leurs écrits.

Ainsi qu'on l'a vu, le *Sindhind* était moins une méthode qu'un exposé général des doctrines indiennes apportées de l'Inde sous le règne d'Almansour, et développé de vive voix par l'auteur lui-même. Ce que l'auteur arabe nomme *Aryabhatta* est, d'après ce que nous apprend Albyrouny, une méthode employée par Aryabhatta, écrivain indien des premiers siècles de notre ère, dont j'ai déjà parlé, et qu'Albyrouny surnomme le *Kousoumapourien,* parce qu'il était originaire de la ville de Kousoumapoura, plus connue sous le nom de Palibothra. Cette méthode était exposée dans un traité mathématique, appelé du nom de son auteur *Aryabhattiya*[1]. Quelques personnes, notamment l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ,* au lieu de *Aryabhatta,* ont écrit *Aryabhara,* parce qu'en effet, dans l'Inde, la même lettre est susceptible de se rendre par un *t* et un *r;* il y a eu même des écrivains arabes qui ont écrit *Aryabhaza,* par la confusion des deux lettres arabes *r* et *z*[2]. A l'égard de l'*Arkand,* terme que Colebrooke avait rattaché au mot sanscrit *arka,* ou soleil[3], Albyrouny nous apprend que c'est une altération du sanscrit *ahargana,* signifiant *somme des jours*[4]; l'*ahargana* fut mis en usage par Brahma-Gupta, qui florissait dans le VII^e^ siècle de notre ère. Du reste, la méthode d'Aryabhatta et celle de Brahma-Gupta portent sur un objet qui tient une grande place dans les traités indiens, et sur lequel Albyrouny s'est fort étendu, mais qui, autant que j'en puis juger, a peu d'importance réelle. Les astronomes indiens ayant besoin, pour

[1] Mémoire de M. Whish, dans le Recueil de la Société de Madras, pag. 54; *Journal asiatique,* du mois d'août 1835, p. 117.

[2] ر et ز V. le Traité d'Albyrouny, f. 107.

[3] *Miscellaneous essays,* t. II, p. 428 et 484.

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 103 v., 109 et 114 v.

fixer leurs calculs dans le temps, d'un point de départ déterminé, sont convenus d'une époque particulière pour la création du monde, et quand ils veulent indiquer l'intervalle qui s'est écoulé entre la création du monde et le fait en question, ils comptent par nombre de jours; mais les Indiens ont plusieurs espèces de jours, de même que nous avons le jour naturel, le jour sidéral, le jour moyen, etc. Voilà sur quoi porte la différence des méthodes d'Aryabhatta et de Brahma-Gupta.

Les méprises commises par les écrivains arabes ont le droit d'étonner, et ce n'est pas sans raison qu'Albyrouny reproche aux premiers traducteurs arabes de n'avoir pas bien entendu ce que leur disait l'Indien. On verra ci-dessous d'autres méprises non moins singulières.

Les faits qui précèdent me paraissent montrer suffisamment qu'au milieu du VIII^e^ siècle, lorsque les Arabes apparurent pour la première fois sur la scène scientifique, les sciences indiennes, bien qu'imparfaites à beaucoup d'égards, étaient fixées, et que les Arabes, loin d'avoir de quoi les enrichir, leur firent de nombreux emprunts[1]. J'avais besoin de prouver ce fait, qui avait été contesté par Anquetil-Duperron, Bentley, et qui l'est encore à présent[2]. Maintenant, je vais entrer dans l'exposé des détails que m'ont fournis les écrivains arabes et persans sur les doctrines indiennes.

On a vu, d'après un témoignage d'Albyrouny, que les Indiens faisaient remonter l'origine de leurs notions en médecine jusqu'à Brahma, le père de tous les êtres. Il en était de même pour l'astronomie et les autres sciences. Voici ce que rapporte

[1] Voy. de plus, ci-après, p. 362 et suiv.

[2] Voyez l'ouvrage que M. Sédillot publie sous le titre de *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux;* Paris, 1845, in-8°. En général, M. Sédillot me paraît avoir jugé les choses de l'Inde d'une manière peu exacte.

Massoudi, au sujet du grand Brahman, qu'il représente comme le premier roi de l'Inde : « Sous son règne, la sagesse prit le dessus, et les savants occupèrent le premier rang. On représenta dans les temples les sphères célestes, les douze signes du zodiaque et les autres constellations; on rendit, à l'aide de figures, l'image du monde plus sensible; on détermina les règles de l'astrologie et de l'influence des astres sur les corps des hommes et des animaux. Ce fut alors que les savants réunis composèrent le *Sindhind,* titre de livre dont la signification est le *temps des temps*. A l'aide de ce livre, on a fait d'autres livres, tels que l'*Aryabhatta* et l'*Almageste*. Plus tard, avec l'*Aryabhatta,* on fit l'*Arkand,* et avec l'*Almageste* Ptolémée rédigea l'ouvrage qui porte le même titre. Ces divers traités aidèrent à composer des tables astronomiques. Enfin, l'on imagina les neuf signes avec lesquels s'exécute le calcul indien [1]. »

Les paroles de Massoudi, aux méprises près, dont j'ai déjà eu occasion de parler, sont l'expression fidèle de ce qu'il avait entendu dire dans l'Inde. Le *Siddhânta* dont il s'agit ici, est le *Soûrya-Siddhânta,* dont il sera bientôt question. L'*Arkand* qui fut fait à l'aide de l'*Aryabhatta,* est le système de Brahma-Gupta, qui était une modification de celui d'Aryabhatta. Quant à l'*Almageste* indien, qui avait servi de prototype à celui de Ptolémée, c'était pour les Indiens une manière de se dispenser de toute reconnaissance envers les Grecs, qui avaient été leurs maîtres. Je reviendrai plus tard sur ce point.

Massoudi reprend en ces termes : « Brahman est le premier qui porta son attention sur le *oudj* [2] du soleil, et qui dit que le soleil restait trois mille ans dans chaque signe du zodiaque, ce qui portait sa révolution à trente-six mille années. Le oudj, dans l'opinion des Brahmanes, est à présent, l'an 332 de

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 2. — [2] أوج

l'hégire (943 de J. C.) dans le signe des Gémeaux. Quand il aura passé dans les signes situés au midi de l'équateur, la partie habitée de la terre se déplacera; ce qui est habité sera couvert par les eaux, et ce qui maintenant est sous l'eau, deviendra habitable. Le nord deviendra le midi, et le midi, le nord. Brahman déposa dans la Maison d'or (à Moultan) un tableau du moment que les Indiens considèrent encore comme celui où l'empire de l'Inde se constitua pour la première fois, antérieurement à tous les autres empires, et dès la première origine des choses[1]. »

Le oudj dont parle Massoudi est le terme sanscrit *outchtcha*, signifiant hauteur[2]; il répond à ce que les Grecs nommaient apogée. Le oudj, qui est la partie supérieure de l'ellipse décrite par les planètes, et dont la partie opposée était appelée par les Grecs périgée, joue chez les astronomes indiens, comme partout ailleurs, un rôle considérable. Il sert pour la prédiction des éclipses et, en général, pour la détermination des positions des planètes. Le mot oudj passa dans les traductions latines faites sur l'arabe au moyen âge; on écrivait *aux* au nominatif, et *augis* au génitif[3].

Du reste, la pensée de Massoudi donne lieu à quelques

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 3 (t. I du manuscr. fol. 28, v.), et *Ketab-altanbyh*, fol. 120 et 121. M. Gildemeister a imprimé الثور ou Taureau, là où le *Moroudj* porte التوم ou Gémeaux; pour le *Ketab-altanbyh*, il porte الجوزاء, dénomination qui s'applique aussi aux Gémeaux. (Voyez du reste le témoignage d'Ibn-Younis, relatif aux astronomes de la Perse, Recueil des Notices, t. VII, p. 232 et suiv.)

[2] C'est ce que dit positivement Albyrouny. (Voy. le manuscrit arabe de la Biblioth. nat. ancien fonds, n° 584, fol. 21.)

[3] Voyez la version latine du Traité de Messahala, chap. XVII. Dans ce traité, le système indien et le système de Ptolémée sont, pour ainsi dire, mis en présence (Recueil de Joachim Heller, Nuremberg, 1548). Quant à Messahala, c'est probablement l'astronome et l'astrologue juif Ma-Chaa-Allah, qui vivait à la fin du VIII^e^ siècle, et sur lequel on peut consulter la Bibliothèque de Casiri, t. I, p. 434 et suiv. ainsi qu'un article de Jourdain, *Biographie universelle*, t. XXVI, p. 40.

difficultés. S'agit-il du phénomène appelé *précession des équinoxes,* ou bien d'un autre phénomène qu'on nomme le *mouvement de l'apogée du soleil?* Les Indiens, et plus tard les Arabes, reçurent des Grecs la connaissance de la précession des équinoxes. On sait que, par l'effet d'un mouvement très-lent de l'axe de la terre, les constellations ne se trouvent plus à la même distance des points équinoxiaux que dans le principe; les points équinoxiaux rétrogradent d'environ cinquante secondes par an par rapport aux étoiles, qui, en conséquence, paraissent s'avancer de cette quantité dans le sens des signes de l'écliptique; ces cinquante secondes font un degré en soixante et douze ans. La cause de ce phénomène a été expliquée pour la première fois dans les temps modernes. Or, Ptolémée avait fixé le mouvement de la précession des équinoxes à trente-six secondes, ce qui faisait un degré en cent ans. D'après cela, les équinoxes parcouraient un des douze signes du zodiaque en trois mille ans, et au bout de trente-six mille ans, ils devaient décrire une révolution entière. Les Arabes, quand ils construisirent de nouvelles tables, sous Almamoun, se rapprochèrent davantage de la vérité et estimèrent le mouvement à quarante-huit secondes, c'est-à-dire à un degré en soixante-six ans. Pour les Indiens, ils élevèrent le mouvement à cinquante-quatre secondes.

Quant au mouvement de l'apogée du soleil, il a lieu en sens contraire. Cet astre semble s'éloigner tous les ans de l'équinoxe de douze secondes, ce qui fait un degré en trois siècles. Massoudi rapporte que les Indiens s'attribuaient le mérite d'avoir les premiers reconnu le mouvement de l'apogée solaire. Il est certain que ce mouvement resta inconnu aux Grecs, et que c'est des Indiens que les Persans et ensuite les Arabes en reçurent la dénomination avec l'idée elle-même. La plus an-

cienne mention que l'on connaisse du mouvement de l'apogée du soleil nous est fournie par le poëme sanscrit du *Soûrya-Siddhânta*, qui paraît avoir été composé dans les premiers siècles de notre ère[1]. Ibn-Iounis nous a conservé un témoignage qui prouve que les Persans tenaient compte du même phénomène, au v^e^ siècle, sous la puissante dynastie des Sassanides. Il nous apprend, de plus, que, sous le khalifat d'Almamoun, les Arabes portèrent leur attention sur ce point[2].

Mais, chez les astronomes indiens, le mouvement de l'apogée solaire est censé presque insensible. Le témoignage d'Ibn-Iounis, relatif aux observations persanes sous les Sassanides et sous le khalifat d'Almamoun, s'applique plus sûrement au mouvement de la précession des équinoxes, tel qu'il avait été fixé par Ptolémée. Tout porte à croire que le mot oudj doit être pris ici dans son sens générique, et s'appliquer à la position d'une planète quelconque, quand elle se trouve dans la partie supérieure de l'ellipse qu'elle décrit. Une circonstance qui n'est pas indifférente, c'est que, dans le passage de Massoudi, Deguignes[3], Bailly[4] et Delambre[5] n'ont pas hésité à reconnaître une réminiscence de l'opinion de Ptolémée sur la précession des équinoxes. On comprend du reste combien, avec les idées cosmogoniques des Indiens, une période, qui semblait un renouvellement presque complet de la nature, avait dû faire fermenter leur imagination.

Indépendamment des périodes astronomiques plus ou moins réelles, les Indiens en avaient de fictives. Massoudi s'exprime ainsi : « Parmi les Indiens, il y en a qui croient qu'au bout de

[1] Extrait du *Soûrya-Siddhânta*, par Davis, *Recherches asiatiques de Calcutta*, traduction française, t. II, p. 279.

[2] *Recueil des Notices*, t. VII, p. 232 et 236.

[3] *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XXVI, p. 771.

[4] *Traité de l'astronomie indienne et orientale*, p. CLXVIII et 219.

[5] *Histoire de l'astronomie*, t. I, p. 424.

certaines périodes le monde recommence. Quand cet intervalle est parcouru, le monde se retrouve au point d'où il était parti; une nouvelle race apparaît dans l'univers, l'eau circule de nouveau dans le sein de la terre, le sol se recouvre de gazon, les animaux se remettent en mouvement et le zéphyr rend la vie à l'air. La plupart des indigènes se représentent les diverses révolutions auxquelles le monde est sujet sous l'image de cercles. Ces révolutions, comme les êtres animés, ont un commencement, un milieu et une fin. Le plus grand cercle, celui qui embrasse les autres, porte le nom de *vie du monde*. Entre le commencement et la fin, il y a un intervalle de trente-six mille années multipliées par douze mille; cet intervalle a reçu le nom de *hazervan*. Les cercles s'élargissent ou se rétrécissent suivant le plus ou moins de longueur de la révolution qu'ils représentent [1]. »

Dans son *Ketab-altanbyh*, Massoudi fixe le nombre des années du Sindhind, à partir du moment où les astres se mirent en marche jusqu'au jour où ils seront ramenés au même point, à quatre milliards trois cent vingt millions [2]. Albyrouny dit quelque chose d'équivalent. Suivant lui, l'année dêva, qui est l'année des êtres célestes, se compose de trois cent soixante années humaines. Douze mille années dêva, multipliées par trois cent soixante, font quatre millions trois cent vingt mille; c'est la somme des quatre yougas, appelée en conséquence *tchatur-youga* ou les quatre yougas, et *mahâ-youga* ou la grande période. Si on multiplie les quatre millions trois cent vingt mille par mille, on arrive à la somme de quatre milliards trois cent vingt millions. C'est ce qu'on nomme un *calpa*. Les jours de cette période sont appelés calpa-ahargana, c'est-à-dire

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 3 et 4. — [2] Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, Suppl. n° 901, fol. 120 v.

somme des jours du calpa; en effet, *ahar,* en sanscrit, signifie *jour,* et *gana* a le sens de *somme.* Les écrivains arabes nomment cet intervalle de temps *jours du sindhind* et *jours du monde*[1].

J'ai eu l'occasion ailleurs de faire remarquer que Massoudi n'est pas toujours exact dans ses calculs[2]. Il doit y avoir une erreur dans le passage du *Moroudj-al-Dzeheb.* Suivant Massoudi, le mot *hazervan* désignait un laps de trente-six mille années, multipliées par douze mille. En même temps, il dit que le monde recommençait à chaque soixante et dix mille hazervans. Peut-être, au lieu de soixante et dix, il faut lire soixante et onze, et alors il s'agirait des soixante et onze mahâ-yougas, qui, suivant les Indiens, forment un manaouantara; or, un manaouantara est appelé par quelques Indiens du nom de calpa, et à chaque manaouantara la nature se renouvelle[3].

Pour le mot hazervan qu'emploie Massoudi, son origine n'est pas certaine. On le rencontre dans un écrit du rabbin Judas[4]; mais le passage où il se trouve paraît être un emprunt fait à Massoudi. Ce mot répond probablement au terme persan *hezarat*[5], qui a le sens de milliers, et qui, au rapport de Hamza d'Ispahan et d'Albyrouny[6], avait été mis en usage par Abou-Maschar avec l'acception de période. D'après cela, ces écrivains auraient substitué le mot hazervan à l'expression indienne, afin de ne pas effaroucher les oreilles de leurs compatriotes.

Le passage de Massoudi se termine ainsi : « Dans les pre-

[1] *Journal asiatique,* de septembre 1844, p. 278 (p. 136 des Fragments). Au lieu de *satyah-yog,* il faut lire *tchatur-yog.*

[2] *Introduction à la Géographie d'Aboulféda,* p. CCLXX.

[3] *Harivansa,* traduct. de M. Langlois, t. I, p. 45.

[4] Manuscrits hébr. de la Bibliothèque nationale, fonds de l'Oratoire, n° 74, fol. 107. (Commentaire sur les *Pirké,* du rabbin Éliézer.)

[5] هزارات

[6] Hamzah, édition de M. Gottwaldt, p. 197 et suiv. Pour Albyrouny, voyez le n° 584, ancien fonds arabe de la Bibliothèque nationale, fol. 32 v. Le passage de Hamzah se retrouve dans le tome II du *Ketab-al-fihrist,* fol. 72 v.

miers âges, les vies furent plus longues, et les forces humaines eurent un plus grand espace pour s'exercer. Dans les derniers âges, la vie est devenue plus courte, parce que les cercles se sont rétrécis, et que les accidents fâcheux se sont multipliés. En effet, les forces du corps et ses chances de santé étaient plus puissantes dans le premier âge, et se développaient davantage, parce que la pureté l'emportait sur la corruption. Or la vie se prolonge à proportion de la pureté du tempérament. Maintenant la corruption a pénétré partout, et la nature entière a subi une décadence fatale. Dans les cercles et les hazervans, les Indiens voient des secrets et des rapports mystérieux entre les hommes et les phénomènes qui s'accomplissent dans le monde supérieur [1]. »

Pour bien se rendre compte de la pensée de Massoudi, il faut se rappeler que les quatre yougas ou âges des Indiens, qui composent le mahâ-youga, diminuent successivement de durée et d'avantages. Le crita-youga se compose de quatre mille huit cents années divines; le trita-youga, de trois mille six cents années; le douapara-youga, de deux mille quatre cents années; et le cali-youga, dans lequel nous vivons maintenant, de douze cents années. Or, suivant les Indiens, et c'est là ce qui a fait donner aux quatre yougas le nom qu'ils portent, pendant le crita-youga, le devoir a quatre pieds, tandis que le vice n'en a qu'un; aussi cet âge est renommé pour la sagesse et la vertu. Pendant le trita-youga, le vice marche sur deux pieds, et le devoir n'en a plus que trois; la sagesse et la vertu commencent à perdre de leur empire. Quand le douapara est venu, la corruption se glisse parmi les brahmanes et les autres personnes qui, par état, doivent donner l'exemple aux autres. Le devoir n'a plus que deux pieds et le vice en a trois. Enfin arrive l'âge

[1] Recueil de M. Gildemeister, p. 4.

kali, et c'est celui où nous nous trouvons depuis près de cinq mille ans. Le vice a reçu quatre pieds; le devoir n'en a plus qu'un, et il suffit de jeter les yeux autour de soi pour voir combien la corruption est devenue générale [1].

J'ai rapporté ce passage de Massoudi comme une des preuves du point de vue où il s'est placé, et comme l'expression de ce qui se disait sur les doctrines indiennes parmi les musulmans qui, sans être des savants de profession, voulaient avoir une idée approximative des choses. Voici maintenant sur les sciences indiennes un passage du traité d'Albyrouny, où les faits sont exposés avec plus de précision [2] :

« La science des étoiles est très-estimée des Indiens, à cause de ses rapports avec la religion. Mais pour obtenir le titre d'astronome, il faut connaître aussi les pratiques de l'astrologie judiciaire. Celui qui ne sait faire usage que du calcul ne pourrait prétendre à ce titre.

« Le mot *Sindhind* [3], qui est usité chez nous, répond à ce que les Indiens nomment *Siddhânta* [4]. Ce mot s'applique proprement à ce qui est droit, qui ne se courbe pas et qui n'est pas sujet à s'altérer. Il sert de titre à certains livres d'un ordre élevé, qui traitent principalement de la science des astres, bien que ces livres, dans mon opinion, doivent être mis au-dessous de nos propres tables.

« Les Indiens comptent cinq Siddhântas, à savoir : 1° le Soûrya-Siddhânta [5] ou Siddhânta du soleil : ce traité est attribué à Lat [6]; 2° le Vasischtha-Siddhânta [7] ou Siddhânta de l'une des étoiles de la constellation des Benat-Naasch (la grande

[1] Comparez le Code de Menou, liv. I, slocas 79 et suiv., et le *Harivansa*, t. I, p. 39 et suiv., t. II, p. 292 et suiv.

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 35 v.

[3] سندهند

[4] سدهاند

[5] سورج سدهاند

[6] لات

[7] بسشت سدهاند

Ourse): il a été composé par Vichnou-Tchandra; 3° le Paulisa-Siddhânta[1] ou Siddhânta de Paulisa, attribué à Paul le Grec[2], lequel était originaire de la ville de . . . . . .[3], que je présume répondre à Alexandrie; 4° le Romaka-Siddhânta[4] ou Siddhânta des Romains, composé par . . . .[5]; 5° le Brahma-Siddhânta[6] ou Siddhânta de Brahma, composé par Brahma-Gupta fils de Jishnu[7]. Tous les Siddhântas sont considérés comme une imitation du *Paitamaha*[8], livre attribué à Brahma, le premier père (nommé aussi Pitâmaha). D'un autre côté, Varâha-Mihira a composé des tables astronomiques, d'un petit volume, qu'il a intitulées *Pantcha-Siddhânta*[9] ou les cinq Siddhântas. On serait tenté de croire que ces tables renferment la substance des cinq premiers traités, et qu'ils en tiennent la place; mais il n'en est rien. Du reste, ainsi que l'a fait remarquer Brahma-Gupta, les cinq Siddhântas sont, pour le fond, la répétition les uns des autres. »

On voit que pour l'astronomie, comme pour la médecine, Albyrouny s'accorde avec Massoudi sur l'origine divine, attribuée par les Indiens à leurs notions scientifiques. Albyrouny ne s'explique pas sur l'époque de la rédaction du Soûrya-Siddhânta, le traité fondamental de l'astronomie indienne; il se contente de dire que Lat en fut le rédacteur[10]. Pour les Indiens, ils attribuent la composition de cet ouvrage à un personnage appelé Maya, ou plutôt à un disciple de Maya, et en effet Maya est cité par Varâha-Mihira comme un des pères de

[1] بلس سدهاند
[2] بولس اليوناني
[3] سنبتر
[4] رومك سدهاند
[5] اشرنجيف Colebrooke (*Miscellaneous essays*, t. II, p. 386) a écrit *sri shena*.
[6] براهم سدهاند
[7] برهكوبت بن جشن
[8] بيتامه
[9] پنج سدهاند
[10] Albyrouny, dans un autre de ses traités, ancien fonds arabe, n° 584, fol. 32, attribue la composition du Soûrya-Siddhânta à un personnage appelé بعمورج.

la science [1]. Varâha-Mihira, ayant vécu à la fin du v^e^ siècle, la composition du Soûrya-Siddhânta est nécessairement antérieure. Probablement Lat est le nom du disciple de Maya qui mit par écrit les idées de son maître.

Mais il ne peut rester d'incertitude sur l'origine du Paulisa-Siddhânta; Albyrouny dit positivement que l'auteur était originaire de l'Égypte. Paulisa est probablement le personnage que Varâha-Mihira se contente de désigner par le titre de Javana ou le Grec [2]. La certitude est la même pour le Romaka-Siddhânta; le titre suffit à lui seul pour montrer que l'auteur était d'origine romaine. L'un et l'autre étaient postérieurs à la publication de l'Almageste de Ptolémée.

L'introduction des doctrines grecques et romaines dans l'Inde était un fait tellement reconnu au temps de Varâha-Mihira, que cet écrivain, voulant montrer les égards que l'on doit aux Brahmes, s'exprime ainsi : « Les Grecs, bien qu'ils soient impurs, ont droit à nos respects, à cause des services qu'ils ont rendus aux sciences; à plus forte raison, les Brahmes, quand, à la pureté qui les caractérise, ils joignent l'honneur de la science. » Ce passage a été rapporté par Colebrooke, d'après le texte sanscrit [3]; Albyrouny l'a reproduit d'après la même source [4].

William Jones a contesté tout emprunt fait par les Indiens, soit aux Grecs, soit à tout autre peuple étranger, et il a cité,

[1] Mémoire de M. Whish, dans les *Transactions* de la Société de Madras, p. 70.

[2] Mémoire de M. Whish, p. 70.

[3] *Miscell. essays*, t. II, p. 410 et suiv.

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 6, v. Voici le texte arabe ; ان اليونانيين وهم انجاس لما تخرجوا فى العلوم وانامو (انافوا) فيها على غيرهم وجب تعظيمهم فما عسى يقوله فى البرهمن اذا حاز الى طهارته شرف العلم

Albyrouny ajoute immédiatement que les Indiens reconnaissaient chez les Grecs une part plus belle dans les sciences que chez eux-mêmes. Voici ses expressions : وكانوا يعرفون لليونانيين بان ما اعطوه من العلم ارجح من نصيبهم منه

à cet égard, l'opinion des pandits de notre temps[1]. Les pandits n'étaient probablement pas d'aussi mauvaise foi qu'on serait tenté de le croire. Albyrouny fait observer que les Indiens sont dans l'usage de rédiger leurs traités scientifiques en vers; ainsi les Siddhântas et d'autres écrits, dont je parlerai plus tard, sont en vers : c'est une manière de les rendre plus propres à être retenus par cœur; mais le style en est obscur et surchargé d'idées étrangères au sujet. Très-peu de personnes sont en état d'en acquérir une intelligence parfaite. Albyrouny rapporte que, ayant traduit en sanscrit certains passages du livre d'Euclide et de l'Almageste de Ptolémée, pour les communiquer aux docteurs indiens avec lesquels il était en rapport, ceux-ci se hâtèrent de mettre ces extraits en vers; la forme en était si singulière, qu'il eut lui-même de la peine à s'y reconnaître[2]. Je citerai bientôt les noms grecs des douze signes du zodiaque et de la plupart des planètes qui ont passé en sanscrit, et l'on ne peut excuser la vivacité apportée par William Jones dans cette question, qu'en disant que ni lui, ni les pandits ne connaissaient les traités qui constatent les emprunts faits par les Indiens.

Albyrouny rapporte qu'entre les Siddhântas il n'avait pu se procurer que ceux de Paulisa et de Brahma-Gupta. Il donne la table des chapitres du Brahma-Siddhânta[3]; on y voit que

[1] *Recherches asiatiques*, t. II, de la traduction française, p. 342 et suiv.

[2] Voici les expressions d'Albyrouny (fol. 32) : « Les livres des Indiens sont rédigés en vers ; les indigènes croient, par là, les rendre plus aisés à retenir dans la mémoire ; ils ne recourent aux livres qu'à la dernière extrémité. On les voit même s'attacher à apprendre des vers dont ils ignorent tout à fait le sens. J'ai reconnu, à mes dépens, l'inconvénient de cet usage. J'avais fait, pour les indigènes, des extraits du traité d'Euclide et de l'Almageste; j'avais composé un traité de l'astrolabe à leur intention, afin de les initier aux méthodes des Arabes ; mais aussitôt ils mirent ces morceaux en slocas, de manière qu'il était devenu peu facile de s'y reconnaître. »

[3] Traité d'Albyrouny, fol. 36.

ces livres traitaient à la fois d'astronomie, de géométrie, de prosodie, de métrique, de trigonométrie, de *Kuttaka* ou recherches appliquées à l'algèbre, etc. Colebrooke a publié une notice abrégée du même ouvrage[1]; mais l'exemplaire sur lequel il a travaillé n'était pas complet.

Suivant Albyrouny, la plupart des livres scientifiques indiens autres que les Siddhântas, portaient les noms de Tantra[2] et de Karana[3]. Le premier mot se dit proprement du fil et des autres objets qui se transforment sous la main de l'ouvrier[4]; quant à Karana, ce mot a le sens de *suivant*[5]. En effet, les ouvrages ainsi intitulés sont censés faire suite aux Siddhântas. Les auteurs des Karanas sont des âtchêryas[6], c'est-à-dire, de savants anachorètes venus après Brahma.

Albyrouny cite deux traités du nom de Tantra, l'un par Aryabhatta et l'autre par Balabhadra[7]. Quant aux Karanas, il existe un traité de ce nom composé par Brahma-Gupta, sous le titre de *Karana-Kanda-Kataka*, ce qui se dit proprement d'une espèce de confiture. On est également redevable à Bhaskara, fils de Mahadatta[8], de la ville de Nagarpour[9], de tables astronomiques intitulées *Karana-Sara*[10], c'est-à-dire, moelle des suivants; et à Badjy-Ananda[11], qui florissait au temps d'Albyrouny, dans la ville de Benarès, de tables astronomiques

[1] *Miscellaneous essays*, t. II, p. 455.

[2] تنتر

[3] كرن

[4] Sur ce mot, voyez le Dictionnaire sanscrit de M. Wilson, p. 335, et l'*Amara-Kocha*, édit. de Loiseleur-Deslongchamps, p. 331.

[5] تابع Le mot *suivant* doit se prendre ici dans le sens d'agent, de domestique. (Voy. le Dictionnaire sanscrit de M. Wilson, p. 191.)

[6] اجارج

[7] بلبهدر Colebrooke (*Miscellaneous essays*, t. II, p. 390) a fait vivre Balabhadra l'an 1465 de l'ère de Vikramâditya, ou 1408 de l'ère chrétienne. Évidemment il s'est trompé.

[8] بشقر بن مهدت

[9] ناكرپور

[10] كرن سار

[11] بجيانند

intitulées *Karana-Tilaka,* ou la marque brillante des suivants [1].

Albyrouny fait mention de divers traités d'astrologie intitulés *Sanhita*[2], et qui avaient pour auteurs Brahma-Gupta, Balabhadra, Varâha-Mihira, etc. Le Sanhita de Vahâra-Mihira a été plusieurs fois cité d'après Albyrouny, dans le cours de ce mémoire. *Sanhita,* suivant Albyrouny, est synonyme de *recueil.* On trouve, dans les traités ainsi dénommés, des indications sur les phénomènes physiques, sur les événements politiques, les chances heureuses et malheureuses, l'interprétation des songes, l'art de deviner l'avenir d'après le vol des oiseaux, etc. Un homme qui aspirait au titre d'astronome, était obligé d'acquérir ces diverses connaissances [3].

Les Indiens, poursuit Albyrouny, possédaient plusieurs livres astrologiques intitulés *Djataca*[4], qui traitaient des nativités. Varâha-Mihira a composé deux de ces traités, l'un grand et l'autre petit. Celui-ci fut traduit par Albyrouny du sanscrit en arabe[5]. Pour le grand, il avait été commenté par Balabhadra. Il en existait un troisième composé par un Grec[6].

Albyrouny ajoute qu'on donnait à un traité qui embrassait tous les genres de divination, le titre de *Javana*[7] ou science des Grecs.

Ces passages d'Albyrouny présentent une idée de l'état de la littérature scientifique des Indiens, dans la première moitié du XI^e^ siècle. Cet auteur, qui écrivait l'an 1031 de notre ère, dit que les Indiens comptaient alors cinq cent vingt-six ans depuis la composition du Pantcha-Siddhânta, de Varâha-

[1] كرن تلك ou غرة التوابع

[2] سنكهت

[3] Traité d'Albyrouny, fol. 36 v.

[4] جاتك

[5] C'est probablement le *Vrihat-Jataka,* autrement nommé *Hora-Sastra.*

[6] Traité d'Albyrouny, fol 36 v.

[7] حبن

Mihira; trois cent soixante-six ans pour les tables Kanda-Kataka, de Brahma-Gupta; cent trente-deux ans pour le Karana-Sara, de Bhaskara; et dix-neuf ans pour le Karana-Tilaka, de Badjy-Ananda[1]. D'où il résulte que Varâha-Mihira florissait l'an 504 de notre ère; Brahma-Gupta, l'an 664; Bhaskara, l'an 899, et Badjy-Ananda l'an 1012.

Parmi ces écrivains, Varâha-Mihira est celui qu'Albyrouny met le plus souvent à contribution; et cela a lieu surtout pour des questions d'astrologie, de géographie subordonnée à l'astrologie, et de culte brahmaniste. On attribue généralement à Varâha-Mihira le mérite d'avoir fixé les points solstitiaux et équinoxiaux, pour le temps où il florissait, de manière à fournir un point de départ aux observateurs qui viendraient après lui. Pour Brahma-Gupta, il cite dans ses écrits[2] l'ère de Kaliyouga, ce qui prouve d'une manière irréfragable que les indigènes faisaient usage des yougas dès cette époque. Il paraît même que l'usage des yougas était plus ancien; car on trouve dans un écrit d'Aryabhatta la mention de la longueur d'un calpa, qui, est-il dit, était de quatre millions trois cent vingt mille années[3]. Du reste, quant aux résultats astronomiques, Brahma-Gupta jouissait de la prééminence. Suivant Albyrouny, les tables de Brahma-Gupta, intitulées *Kanda-Kataka*, étaient suivies de préférence par les astronomes[4]. Albyrouny ajoute que Brahma-Gupta avait fleuri dans la ville de Pahlmal[5], située entre Moultan et Anhalvara: c'est probablement la ville qui est nommée dans la relation de Hiuen-thsang *Pilomalo*, et que celui-ci place au nord du golfe de Kutch[6].

[1] *Journal asiatique*, de septembre 1844, p. 286 (p. 144 des Fragments).

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 92 v.

[3] Mémoire de M. Whish, déjà cité, Recueil de la Société de Madras, p. 55; *Journal asiatique*, d'août 1835, p. 120 et suivantes.

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 114.

[5] بهلال Traité d'Albyrouny, fol. 35 v.

[6] *Foë-kouë-ki*, p. 393, n° 105.

Je vais continuer à reproduire certains fragments du traité d'Albyrouny.

Suivant Albyrouny[1], certains écrivains indiens admettaient sept terres placées les unes au-dessus des autres; chacune de ces terres avait ses habitants particuliers. En même temps, quelques Indiens comptent sept cieux superposés les uns aux autres, et ayant aussi chacun leurs habitants. A cette occasion, Albyrouny cite un passage du traité de Jean Philoponus, dit le Grammairien, contre Proclus[2], d'après lequel certains philosophes auraient regardé la voie lactée comme étant habitée par des êtres doués du don de la parole. Il cite également Homère, qui suppose le ciel extérieur habité par des divinités hors des atteintes du vent, de la pluie et de la neige[3]. Quoi qu'il en soit de ces rapprochements, on ne peut méconnaître l'analogie qui existe entre ce qui est dit ici et ce qu'on lit dans quelques chapitres de l'Alcoran.

Au rapport d'Albyrouny, le monde habité par l'homme est, suivant quelques Indiens, de forme ronde, et il est entouré par la mer; mais il est subdivisé en sept terres environnées par autant de mers, en forme de colliers, de manière qu'à mesure qu'on s'éloigne du centre, la terre et la mer qui l'entourent augmentent de circonférence. Ces terres sont ce que les indigènes appellent du nom de douîpa[4] ou île. L'île du milieu porte le nom de Djambou-Douîpa[5]; elle est censée la principale de toutes, et l'Inde s'y trouve comprise[6]. En ce sens, la dénomination de Djambou-Douîpa a une signification beaucoup plus étendue que lorsqu'elle désignait un simple quart

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 54 v. et suiv.

[2] Sur ce Traité, voyez ce que dit Massoudi, *Recueil des Notices*, t. VIII, p. 142.

[3] *Odyssée*, chant IV, v. 566.

[4] ديب au singulier, et ديبات au pluriel.

[5] جنب‌ديب

[6] Traité d'Albyrouny, fol. 56 v.

de la terre[1] : ici elle comprend l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Pour cette division, elle fut adoptée par les anciens Persans, et on la retrouve dans le *Boundehesch,* un des livres sacrés des disciples de Zoroastre[2]. Dans le système persan, au Djambou-Douîpa des Indiens répondait le Kounnerets.

Les Persans appellent ordinairement les sept continents du nom de *Keschouer*[3] : mais ils ont une autre division qui rentre davantage dans la réalité des choses, et qu'ils appellent tantôt du nom de *Keschouer,* tantôt du nom de *Iclim,* altération du *climat* des Grecs; c'est le partage de la terre en sept royaumes, dont la Perse forme la partie centrale. Ces sept royaumes sont la Chine, l'Inde, le pays des nègres, celui des Berbères, l'empire romain, le pays des Turks et la Perse[4].

C'est probablement la division indienne et persane du monde en sept continents, entourés chacun par une mer, qui a fait admettre par quelques musulmans l'existence de sept mers. Mahomet s'exprime ainsi dans l'Alcoran[5] : « Si tous les arbres de la terre étaient autant de plumes, et que Dieu ajoutât à la mer sept autres mers d'encre, cela ne suffirait pas pour écrire toutes les paroles de Dieu[6]. »

Suivant plusieurs auteurs indiens, la moitié du globe de la terre était terre et l'autre moitié était eau. La première occupait le côté du nord et l'autre le côté du sud. Ces auteurs, ainsi que l'a remarqué Albyrouny, s'étaient en cela éloignés de la doctrine des Pourânas et de la cosmogonie religieuse,

[1] Voyez ci-devant, p. 162.

[2] *Zend-Avesta,* t. II, p. 363 et 408. Voyez aussi le t. I, 2e partie, p. xxx.

[3] كشور M. Burnouf a donné l'étymologie du mot *Keschouer* dans le Journal asiatique du mois de février 1846, p. 140.

[4] *Boundehesch,* dans le *Zend-Avesta,* t. II, p. 380. Voyez aussi le t. I, 2e part. p. xxx, ainsi que mon Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. ccxxv et suiv.

[5] Sourate xxxi, v. 26.

[6] *Chrestomathie arabe* de M. Silvestre de Sacy, 2e édition, t. II, p. 252 et suiv.

pour se rapprocher de la réalité des choses; mais afin de ne pas choquer trop vivement les préjugés des masses, ils étaient revenus à la doctrine des Pourânas dans tout ce qui n'était pas inconciliable avec ce qu'ils regardaient comme la vérité. Ainsi ils admettaient l'existence de la montagne de Merou sous le pôle arctique, et celle d'une île nommée Parva-Makha[1], sous le pôle antarctique[2].

On sait que, d'après les idées indiennes, le mont Merou termine le Djambou-Douîpa du côté du nord, et que de cette montagne descendent les rivières qui arrosent le monde aux quatre points cardinaux. J'ai déjà fait remarquer qu'aux yeux des voyageurs chinois Fa-hian et Hiuen-thsang, qui, tout zélés bouddhistes qu'ils étaient, cherchaient à mettre leurs croyances en rapport avec le témoignage de leurs sens, le mont Merou répondait au mont Tsong-ling[3], et ce rapprochement n'avait rien que de naturel. On trouve dans le *Boundehesch* la description d'une montagne analogue au Merou; c'est l'Albordj[4]. En même temps, on lit dans le traité d'Albyrouny : « Le Merou est le centre du Djambou-Douîpa. Les Indiens ne s'accordent pas à son sujet. Quelques-uns supposent que c'est une montagne très-élevée, placée sous le pôle, et autour de laquelle tournent les étoiles, ce qui fait que tantôt elles sont visibles et tantôt elles ne le sont pas; c'est de là que vient son nom de Merou[5]. Les anges qui l'habitent ont un jour de six mois et une nuit de la même durée. Suivant d'autres, le mont Merou n'est pas rond, mais il est de forme carrée[6]. »

[1] بروأخ

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 59 et 64.

[3] Ci-devant, p. 162.

[4] *Zend-Avesta*, t. II, p. 357, 358 et 365. Voyez aussi le *Schah-Nameh*, t. I, p. 81, 219 et suiv.

[5] ميرو

[6] Traité d'Albyrouny, fol. 59. Cosmas,

Albyrouny reprend ainsi : « Il est dit dans le Paulisa-Siddhânta, composé par Paules le Grec, que la terre et la mer sont coupés par une ligne nommée Tilkascha, c'est-à-dire, ligne sous laquelle il n'y a pas de latitude. Cette ligne répond à ce que nous appelons la ligne équinoxiale. Aux quatre points cardinaux sont quatre villes considérables, à savoir : Yama-Kota, à l'orient; Lanka, au midi; Romaka, à l'ouest; et Siddhapour, au nord. Quand le soleil se lève sur la ligne qui va de Lanka à Merou, il est midi à Yama-Kota, minuit à Romaka et six heures du soir à Siddhapour[1]. » Albyrouny ajoute que la même opinion avait été émise dans les Siddhântas composés par Aryabhatta, Vasishtha et Lat; mais il fait observer avec raison que, d'après les termes mêmes, il ne peut s'agir là des quatre points cardinaux, mais des quadrans de l'équateur, c'est-à-dire, des extrémités est et ouest, du centre et de l'antipode du centre. L'absurdité de cette opinion n'a pas le droit d'étonner de la part des écrivains indigènes; mais il n'en est pas de même pour l'auteur du Paulisa-Siddhânta, qui était d'origine grecque, et on ne peut expliquer son erreur que par la crainte où était cet écrivain de choquer trop vivement les préjugés populaires. Du reste, l'opinion indigène, avec tout ce qu'elle implique de contradictoire, se retrouve dans le *Boundehesch*. Le soleil y est censé faire le tour de l'Albordj[2]. Il en est de même dans les traités bouddhiques écrits en langue chinoise. Le soleil et la lune y sont représentés comme faisant leur révolution autour du Soumerou[3].

Albyrouny s'exprime ainsi dans un autre endroit : « Les

écrivain grec de la première moitié du VI^e^ siècle, a admis l'existence d'une montagne analogue au Merou. (Voy. le Recueil de Montfaucon, intitulé *Collectio Patrum*, t. II, p. 134.)

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 64 v.

[2] *Zend-Avesta*, t. II, p. 357, 358 et 365.

[3] *Foë-kouë-ki*, p. 143.

astronomes indiens placent Lanka au milieu du monde, sous l'équateur, Yamakota à l'extrémité orientale, Romaka à l'extrémité occidentale, et Siddhapour aux antipodes. Ce qui a été dit au sujet du lever et du coucher du soleil montre que, dans l'opinion des indigènes, il y a entre Yamakota et Romaka la moitié de la circonférence d'un grand cercle[1]. » Albyrouny ajoute que *kot* signifie en sanscrit *château,* et que *yam* désigne l'ange de la mort : le sens de *Yamakota* sera donc *château de l'ange de la mort.*

Albyrouny est entré dans quelques détails sur l'île de Lanka, qui joue un si grand rôle dans les livres sanscrits : « Lanka, dit-il, est le lieu où s'était fortifié Ravana, le mauvais génie, quand il eut enlevé la femme de Râma, fille de Dasarata. Le château de Lanka, qui forme une espèce de labyrinthe, est appelé Tathagata-Parva[2]; c'est le château que nous nommons Yavana-Kot[3], nom qui s'applique quelquefois à la ville de Rome. » L'auteur donne à cette occasion la figure du château; et il ajoute que, suivant les Indiens, la distance de l'île au continent était de trente yodjanas, ce qui faisait environ quatre-vingts parasanges; qu'elle avait cent yodjanas de l'est à l'ouest, et trente du nord au sud. Il dit de plus que cette île était regardée comme la demeure des mauvais génies, et que, suivant les Indiens, il ne s'y faisait rien de bon. Aussi, ajoute-t-il, les Indiens se faisaient scrupule de voyager de ce côté[4]. Il ne faut pas perdre de vue que l'île de Ceylan a de bonne heure embrassé le bouddhisme, qui y domine encore, et qu'au contraire, à l'époque où Albyrouny écrivait, le brahmanisme était tout-puissant dans le nord de la presqu'île.

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 77.

[2] تنكت برو

[3] جاون كت

[4] Traité d'Albyrouny, f. 77 v. et suiv.

Albyrouny, examinant à quelle île actuelle répond Lanka, reprend ainsi : « Aucune des personnes qui ont parcouru les mers de l'Inde, et qui ont voyagé dans la direction qu'on attribue à cette île, n'a cité de fait qui s'accordât avec le récit des indigènes, ni rien qui s'y rapportât, de manière à lui donner quelque apparence de vérité. Voici une idée qui m'est venue à l'esprit. Le girofle s'appelle en sanscrit *lavanka*[1], sans doute parce qu'il vient d'un pays de ce nom : *lavanka* ne s'éloigne pas de *Lanka*. Les marins s'accordent à dire que, lorsque les navires sont arrivés dans ces parages, des hommes de l'équipage montent sur des chaloupes et descendent à terre pour y déposer, soit de l'argent, soit des objets qui manquent aux habitants, tels que des pagnes, du sel, etc. Le lendemain, quand ils reviennent, ils trouvent à la place de l'argent, des pagnes ou du sel, une quantité de girofle d'une valeur égale. On ajoute que ce commerce se fait avec des génies, ou, suivant d'autres, avec des hommes restés à l'état sauvage, et que ceux qui ne craignent pas de s'avancer dans l'intérieur de l'île n'en sortent plus. Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est que, d'après le *Râmâyana,* au delà du pays du Sind, il y a un peuple qui mange les hommes; or, toutes les personnes qui voyagent sur mer savent que si les habitants de Lankabâlous sont sauvages, c'est parce qu'ils sont anthropophages[2]. »

Ces paroles donnent lieu de croire que, dans l'opinion d'Albyrouny, Lanka ne répondait pas à Ceylan, et se trouvait plus ou moins au sud-est. En effet, d'après les écrits des Indiens, l'île de Lanka est située sous l'équateur; or, Ceylan est à plusieurs degrès au nord de la ligne équinoxiale. Ceylan ne répond pas non plus, pour l'étendue, à la description que les

[1] لونك — [2] Traité d'Albyrouny, fol. 78.

indigènes font de Lanka. Du reste, Albyrouny est le seul écrivain qui dise que l'île Lankabalous ou Landjabalous produisait le girofle; le marchand Soleyman, qui avait traversé plusieurs fois les mers orientales, ne cite que l'ambre, la banane, la canne à sucre et les cocos parmi les produits de cette île [1]. Quoi qu'il en soit, il me paraît indubitable que Lanka et Ceylan sont une seule et même île. Si la situation et les dimensions ne coïncident pas ensemble, il faut attribuer l'erreur des Indiens à l'état peu avancé de la navigation et des lumières des indigènes, à l'époque où se fixèrent leurs idées cosmogoniques. Ptolémée a parlé, dans sa Géographie, de l'île de Ceylan, qu'il nomme Taprobane, et il lui assigne la même place que celle qui est attribuée à Lanka. Il en est de même des géographes arabes [2]. Marco-Polo explique la contradiction qui existe entre l'état réel de l'île et ce qu'avaient dit les anciens, par ce fait que, suivant la croyance populaire, l'île était diminuée de moitié; en effet, ajoute-t-il, les ouragans du nord minaient peu à peu les montagnes de l'île, qui tombaient et disparaissaient dans la mer [3].

On serait peut-être tenté de croire que le tableau sévère fait par les écrivains sanscrits de l'île de Lanka vient des préventions des brahmanistes contre les habitants de l'île, qui professaient le bouddhisme; mais on trouve le même tableau, accompagné des mêmes circonstances, chez les écrivains bouddhistes chinois, et ici l'on ne peut se refuser à admettre que le tableau s'applique à Ceylan même. Voici ce que dit Fa-hian, qui séjourna pendant deux ans dans l'île de Ceylan, à laquelle il donne le nom de *royaume des lions* ou plutôt *du lion*, en sans-

[1] *Relation des voyages des Arabes*, t. I, p. 8 et 16.

[2] Texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 374 et 375. — [3] Marco-Polo, édit. de la Société de géographie, p. 197 et 448.

crit, *Sinhala-Douîpa* : « Ce royaume est grand et situé dans une île; il a, de l'est à l'ouest, cinquante yodjanas, et du nord au sud, trente yodjanas. Primitivement, il n'était pas habité par des hommes; il n'y avait que des démons, des génies et des dragons qui y demeurassent. Cependant, les marchands des autres royaumes y faisaient le commerce. Quand le temps de ce commerce était venu, les génies et les démons ne paraissaient pas; mais ils mettaient en avant des choses précieuses dont ils marquaient le juste prix; s'il convenait aux marchands, ils l'acquittaient et prenaient la marchandise. Comme les négociants allaient, venaient et séjournaient, les habitants des autres royaumes apprirent que ce pays était fort beau; ils y vinrent aussi et formèrent par la suite un grand royaume [1]. »

Ce qui distingue le récit des bouddhistes de celui des brahmanistes, c'est que, d'après les premiers, lorsque les habitants de l'île eurent ouvert les yeux aux vérités du bouddhisme, le pays changea de face; or, la conversion des habitants de Ceylan paraît avoir eu lieu aux environs du commencement de notre ère. Voici ce que dit Fa-hian : « Ce pays est tempéré; on n'y connaît pas la différence de l'hiver et de l'été. Les herbes et les arbres y sont toujours verdoyants. L'ensemencement des champs est suivant la volonté des gens; il n'y a point de temps pour cela [2]. »

Les démons, les génies et les dragons dont il est parlé dans les livres indiens et chinois, représentent les indigènes, qui étaient restés plongés dans la barbarie. Pour les hommes répu-

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 328 et 332. Voyez aussi, *ibid.* p. 338 et suivantes, un extrait de la Relation de Hiuen-thsang. M. Stanislas Julien a publié quelques fragments chinois sur Ceylan, dans le Journal asiatique, de juillet 1836, p. 36 et suivantes.

[2] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 332. Voyez aussi les fragments publiés par M. Stanislas Julien dans le Journal asiatique, de juillet 1836, p. 40.

tés moins grossiers, c'étaient les Indiens venus du continent, ainsi que ceux des indigènes qui avaient embrassé le bouddhisme. Quand les Portugais arrivèrent pour la première fois à Ceylan, ils trouvèrent dans la partie septentrionale de l'île une population sauvage appelée Bedha, qui n'était soumise à aucun gouvernement régulier, et qui ne commerçait que par voie d'échanges. Cette population s'est maintenue jusqu'à présent[1].

Les récits fabuleux des Indiens sur l'île de Lanka se retrouvent, pour le fond, dans les écrits de l'ancienne Perse, et ils se sont conservés, à quelques altérations près, dans les écrits modernes des Persans et des Arabes. Les Persans, à une époque quelconque, ont cru à l'existence d'un lieu analogue à celui de Lanka, et c'est là qu'était le siége principal de leurs croyances nationales. Ce lieu était censé placé sous l'équateur, à l'extrémité orientale du monde. Voici quelques détails à ce sujet:

Albyrouny rapporte que, suivant les Persans, un château, nommé Kang-diz, avait été construit par un ancien roi, Kai-Kaous, ou peut-être par un prince antérieur, Djemschid, aux extrémités de l'Orient, par delà la mer. Les Persans ajoutaient que Kai-Khosrou s'avança jusque-là, en poursuivant Efrasyab le Turk. Ce fut là qu'il se retira, et qu'après avoir abandonné le trône, il se consacra exclusivement à une vie pénitente[2]. Albyrouny dit de plus, que de Yamakota l'on sentait les exhalaisons de Kang-diz, ce qui prouve que les deux lieux étaient voisins l'un de l'autre.

Ce qui est dit ici sur le château de Kang-diz se retrouve dans le *Moroudj-al-Dzeheb,* de Massoudi, et dans le *Schah-Nameh* de Ferdoussy. Massoudi s'exprime ainsi[3] : « Kai-Khosrou

[1] *Voyage à l'île de Ceylan,* par Robert Percival, traduit de l'anglais par M. Henry, t. II, p. 36 et suiv.

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 77.

[3] *Moroudj-al-Dzeheb,* t. I, fol. 103 v.

s'avança jusqu'aux extrémités de l'Orient. Il traversa plusieurs royaumes et arriva en Chine. Là il construisit une grande ville qu'il nomma Kang-diz et où résidèrent plusieurs empereurs de la Chine. » A l'égard de Ferdoussy, il varie, suivant son usage, dans ses récits. Il applique le nom de Kang-diz à Babylone et à Jérusalem [1]. Mais, ordinairement, il entend par Kang-diz une île située à l'orient de la Chine, à quelque distance de la côte, au sein d'une mer appelée *Abi-Zaré* [2]. Dans cette île, dominaient les mœurs chinoises. Suivant lui, ce fut là seulement que s'arrêtèrent les armes des anciens rois persans [3]. Ajoutons que, d'après la plupart des écrivains arabes et persans, la Chine se prolonge jusqu'au-dessous de l'équateur; d'où il est facile de comprendre qu'une île placée à l'orient de la Chine pouvait se trouver sous la ligne équinoxiale.

D'après le *Boundehesch* et d'autres livres à l'usage des disciples de Zoroastre, il existait, dans la direction du Khorassan, c'est-à-dire du côté de l'orient, au milieu d'une mer nommée Zaré-Farekh-Khand, c'est-à-dire au sein de la mer de Chine [4], un pays du nom de Kang-diz et un autre pays appelé Var-djemguerd. *Djemguerd* signifie en persan *château de Djem*, et cette dénomination est l'équivalent de celle de *Yamacota* ou château de Yama. En effet, les lettres *dj* et *y* permutent continuellement dans l'Inde. A l'égard du mot *Var*, ou plutôt *Vara*, il est expliqué, dans le Zend-Avesta, par masse d'eau, étang et mer [5]. On voit qu'il y a un accord parfait entre le récit d'Albyrouny et les livres guèbres. Voici une autre coïncidence.

[1] *Schah-Nameh*, édit. de M. Mohl, t. I, p. 96. — [2] آب زرہ

[3] *Schah-Nameh*, t. II, p. 300, 309, 335 et suiv. et 463. Pour la suite, voyez l'édition de Macan, p. 965 et suiv.

[4] Le Zaré-Farekh-Khand, suivant les disciples de Zoroastre, est la mer qui entoure le monde que nous habitons, au midi, à l'ouest et à l'est.

[5] *Zend-Avesta*, publié par Anquetil, t. I, part. II (*Vendidad*, p. 184); t. II (*Boundehesch*), p. 395 et 410.

Albyrouny rapporte qu'à l'endroit où les Indiens plaçaient le lieu nommé Yamacota, les deux écrivains arabes Yacoub, fils de Tharec, et Mohammed-al-Fazâry, qui, ainsi qu'on l'a vu, essayèrent les premiers de propager les doctrines indiennes chez les musulmans, mirent une ville nommée Barah [1], dont il n'avait trouvé aucune trace dans les livres sanscrits [2]. Hyde cite un manuscrit arabe de la bibliothèque d'Oxford, dans lequel on a réuni ensemble, sous l'équateur, à l'extrémité orientale du monde, les trois lieux nommés *Coupole d'Aryn, Tarah* ou *Tazah* [3] et *Djemguerd* [4]. Tarah, ou plutôt Varah, ne peut être que le mot *Var* ou *Vara*, placé par les Guèbres devant le nom de Djemguerd, et c'est une preuve que les doctrines exposées dans le *Boundehesch* étaient, vers la milieu du VIII^e^ siècle de notre ère, répandues chez les Perses, à Bagdad même.

Les livres guèbres disent, de plus, que Paschoutan, fils du roi Gustasp, sous lequel vivait Zoroastre, alla prêcher, par ordre de ce législateur, sa religion dans le Djemguerd. Doué de l'immortalité, il vit maintenant, avec un fils de Zoroastre, dans le Kang-diz, et il attend, dans ce lieu, à l'abri de l'atteinte des méchants, le moment où il pourra arracher la terre d'Iran aux ennemis de la religion véritable, et faire refleurir l'ancien culte [5].

Le Sadder n'a été composé que vers l'an 1500 de notre ère; mais il offre l'expression fidèle de ce que pensent les Guèbres de nos jours. A l'article dixième, il est dit que le fidèle qui se ceint le milieu du corps, participera aux mérites des bonnes

[1] Le texte porte تاره, mais il faut lire باره

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 77.

[3] تاره ou تازه pour باره

[4] Hyde, *De religione veterum Persarum*, 2^e^ édition, p. 171. Le manuscrit en question porte maintenant le numéro 888. (*Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque d'Oxford*, t. I, p. 192.)

[5] *Boundehesch* (*Zend-Avesta*), t. II, pag. 409 et 419.

œuvres qui se font dans les sept climats, c'est-à-dire dans l'univers entier. Aidé par les anges, il acquerra des titres à la faveur divine dans l'Iran-Vedj, le Kang-diz, le Cachemire, le Djemguerd, et dans les autres lieux où il est donné à l'homme de se créer des mérites auprès de Dieu [1].

On peut se demander quelle est l'origine de la dénomination *Kang-diz*. Albyrouny dit que sa signification est *château de Kang* [2]. En effet, l'on trouve quelquefois, dans les livres guèbres, le mot *Kang* tout seul. Le Iesch-Sadeh porte dans un endroit [3] le *Pur Kanguedes*, et, dans un autre [4], le *Pur Kangue*. Le savant Hyde a considéré *Kang-diz* comme synonyme de *paradis*, et il a cité en preuve les différents Kang-diz des Persans [5]. Ainsi que je l'ai dit, cette dénomination a servi aussi à désigner Jérusalem, capitale de la Judée, et Babylone, capitale des Chaldéens. Suivant Ferdoussy, Jérusalem fut la résidence du fameux Dhohhak, qui, pendant longtemps, fut l'effroi de tout l'Orient; suivant une autre version, la résidence de Dhohhak était à Babylone [6].

[1] Hyde, *De religione veterum Persarum*, 2e édition, p. 455. Voyez aussi le *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. xxxi.

[2] Traité d'Albyrouny, fol. 77.

[3] *Zend-Avesta*, t. II, p. 54.

[4] *Ibid.* p. 172.

[5] *De relig. veterum Persarum*, p. 170 et suiv.

[6] Comparez le *Schah-Nameh*, édition de M. Mohl, t. I, p. 96, et un extrait du *Modjmel-al-Tevarykh* (*Journal asiatique*, du mois de mars 1841, p. 284). Du reste, Abel-Rémusat a prouvé que le mot *kang* ou *kang-kiu*, chez les anciens écrivains chinois, désignait la Sogdiane, et la Sogdiane est un des lieux de plaisance des anciens Persans. (Comparez le 1er fargard du Vendidad, *Zend-Avesta*, t. I, 2e part. p. 265; le tome VIII du nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, p. 94, et les nouveaux Mélanges asiatiques, t. I, p. 188. Voyez aussi le témoignage de Hiuen-thsang, *Foë-kouë-ki*, p. 376, n° 8.) Il y a plus, la vallée du Sogd est considérée, par les musulmans, comme un des quatre paradis terrestres. (Voyez le texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 253.) Dira-t-on que la dénomination de *kang* a d'abord été appliquée par les Perses à la Sogdiane, et qu'ainsi que pour d'autres cas analogues, cette dénomination a reçu de nouvelles applications, au fur et à mesure que les connaissances géographiques des Persans se sont étendues?

Les dénominations de *Kang, Kang-diz, Djemguerd* et *Yamakota* se retrouvent chez les géographes arabes et persans modernes. Aboulféda s'exprime ainsi dans sa géographie, au mot *Djam-Kout* ou *Yamakota :* « Djam-Kout, sous l'équateur, à l'extrémité orientale du monde habité. Djam-Kout est situé à l'extrémité orientale, comme sont, dit-on, les îles Éternelles (Fortunées), à l'extrémité occidentale. A l'orient de Djamkout, il n'y a plus d'habitation. Les Persans nomment ce lieu Djamaguerd; sa situation est sous l'équateur, et il n'a pas de latitude [1].

On lit ces mots dans le dictionnaire persan intitulé *Borhan-Cathi :* « Kank est le nom d'une île située au milieu de la mer, à l'orient du Khathay. Les jours et les nuits y sont d'une égalité parfaite, et la température y est extrêmement modérée. On y jouit d'un printemps perpétuel. C'est là que se trouve le château de Kang-diz [2]. » On lit dans un autre endroit du même ouvrage : « Kang-diz est un lieu situé à l'extrémité orientale du monde et appelé *Coupole de la Terre.* C'est le séjour des péris. Les jours et les nuits y sont d'une égalité constante [3]. » Je reviendrai plus tard sur les expressions *coupole d'Aryn* et *coupole de la terre.*

Suivant Albyrouny, les Indiens supposent qu'au commencement du calpa actuel, et lorsque le monde reçut une nouvelle vie, les planètes furent disposées, avec leurs apsides et leurs nœuds, telles qu'elles le sont maintenant, et qu'elles se trouvaient toutes en conjonction dans le premier degré du signe du Bélier. Le premier pays sur lequel elles se levèrent fut l'île de Lanka. On était alors au commencement du printemps, et ce jour était un dimanche. C'est à partir de ce moment qu'a commencé

[1] Texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 366 et 367.

[2] *Ibid.* p. 377.

[3] *Ibid.*

ce que les Indiens nomment les *jours du monde*[1]. Albyrouny dit, de plus, que les Persans plaçaient aussi la création du monde au premier jour du printemps[2] : voilà pourquoi leur année commençait avec cette saison. Suivant Bède le Vénérable, un concile tenu en Palestine, l'an 98 de J. C., a décidé que le monde avait été créé vers l'équinoxe du printemps, d'après ce qui est dit au commencement de la Genèse, à savoir que la verdure commença à l'origine même des choses.

Sous le khalifat d'Almamoun, les astronomes de Bagdad et de Damas, ayant besoin d'employer l'année solaire pour donner plus de fixité à leurs calculs, firent usage de l'année persane; l'auteur du *Zidj-al-Momtanih* ou table vérifiée, qui travaillait à Damas l'an 217 de l'hégire (201 de l'ère de Yezdedjerd, 833 de J. C.), prit, pour commencement de son année astronomique, le premier jour du mois persan de ferverdin, jour du neurouz et premier jour du printemps[3].

Albyrouny s'exprime ainsi : « On appelle les *jours du monde* l'espace de temps pendant lequel les astres accomplissent leur révolution entière et reviennent au même point. Chaque peuple a fait usage d'une révolution particulière. La plus célèbre est celle des Indiens, appelée du nom de *kalpa*, et nommée chez nous *sindhind*. Les Indiens ont appelé cet espace de temps *jour du monde*, parce qu'ils en font un jour de Brahma, c'est-

[1] Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 584, fol. 32. — Traité d'Albyrouny sur l'Inde, fol. 92 v. On trouve la table des révolutions périodique des planètes, avec leurs nœuds et leurs apsides, d'après le *Soûrya-Siddhânta*, dans les Recherches asiatiques, t. II de la traduction française, p. 279.

[2] Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, fol 19. (Voyez, du reste, mon ouvrage sur les Monuments arabes, persans et turks du cabinet de M. de Blacas, t. II, p. 410 et suiv., ainsi que ce que j'ai dit dans le Journal asiatique du mois de décembre 1823, p. 331 et suiv. (*Observat. générales sur les médailles musulmanes à figures.*)

[3] Comp. le *Ketab-Altanbyh*, de Massoudy, fol. 120, et le témoignage d'Ibn-Iounis, *Recueil des Notices*, t. VII, p. 232 et 234.

à-dire un jour de la nature; une nuit de Brahma est l'espace pendant lequel toute la nature se repose. La vie de Brahma sera de cent années composées de jours de cette longueur[1]. » Albyrouny ajoute qu'Abou-Maschar, qui écrivait au milieu du IX^e^ siècle, et qui avait essayé de donner une nouvelle forme à l'astronomie et à l'astrologie, à l'aide des doctrines indiennes, avait introduit quelque chose d'analogue chez les Persans.

Suivant Albyrouny, il y avait chez les Indiens une année solaire et une année lunaire. Dans l'une et l'autre année, chaque mois était de trente jours, et le mois commençait, non pas à l'apparition de la nouvelle lune, comme chez les Arabes, mais un peu auparavant, lorsque le soleil et la lune entraient en conjonction.

L'année la plus usitée était l'année lunaire, avec l'intercalation d'un mois tous les deux ou trois ans. Mais elle commençait à des époques différentes, suivant les provinces, et dans les années intercalaires on redoublait le mois qui terminait l'année. Le mois intercalaire portait, chez le peuple, le nom de *moûla-masa*[2] : *masa* signifie en sanscrit *mois;* pour *moûla,* il désigne, chez les indigènes, la matière qui se forme sous l'ongle, et qu'on rejette en la roulant entre les doigts; c'est comme si l'on eût dit que c'était un mois de rebut : en effet, ce mois était regardé comme un temps de malheur, pendant lequel tout ce qu'on entreprenait, échouait. Albyrouny, qui nous a fourni ces détails, ajoute que parmi les personnes bien nées on se servait du mot *Adhimasa*[3], dénomination dont il donne diverses explications[4].

[1] Man. ar. de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 584, fol. 32.

[2] ملماسه

[3] ادماسه C'est par erreur qu'on a écrit دماسه dans le Journal asiatique du mois d'avril 1843, p. 359,

[4] Traité d'Albyrouny, fol. 107 v. et suiv. (Voyez aussi le n° 584, ancien fonds,

Je citerai à cette occasion ces paroles d'Albyrouny : « . . . Les habitants du pays de Lahor commencent leur année au mois de mankher (novembre-décembre), et sont maintenant arrivés à leur cent quatre-vingt-huitième année; ils sont imités, en cela, par les habitants de Lanpaka[1], je veux dire Lamgan (entre Kaboul et Peichaver). J'ai entendu dire aux habitants de Moultan, que tel était aussi l'usage des habitants du Sind et de Canoge, et que, dans ces pays, on avait coutume de commencer l'année à la conjonction du mois de mankher. Pour les peuples du Moultan, ils ont renoncé, il y a un petit nombre d'années, à cet usage, et ils ont adopté la méthode suivie en Cachemire, c'est-à-dire qu'à l'exemple des Cachemiriens, ils commencent l'année à la conjonction du mois de chaitra[2]. »

Albyrouny fait remarquer que les Indiens comptaient trois espèces de jours, à savoir ; 1° le saura-mana ou jour du soleil; 2° le tchandra-mana ou jour de la lune; 3° le savana-mana ou jour du lever. Le saura-mana équivalait à la trois cent soixantième partie de l'année solaire, et représentait un degré de l'écliptique; le tchandra-mana équivalait à la trentième partie d'un mois lunaire; on le nommait aussi *tithi* et nakchatra-mana, c'est-à-dire, le jour d'une mansion lunaire; enfin, le savana-mana équivalait à la trois cent soixante-cinquième

fol. 57 et suiv.) *Adhimasa* paraît signifier, en sanscrit, *mois ajouté*. (Voyez le Dictionnaire de M. Wilson, p. 23.) D'après ce que m'apprend mon confrère M. Langlois, cette dénomination se trouve dans le *Rig-veda*, et est, par conséquent, fort ancienne.

[1] Ci-devant, p. 18.

[2] *Journal asiat.* du mois de septembre 1844, p. 285 (p. 145 du tirage à part). Le mois de mankher est présenté, dans le *Bhagavad-Gita*, comme le premier mois de l'année, et c'est sans nécessité que M. Lassen a vu là une difficulté. (*Bhagavad-Gita*, par Schlegel, Bonn, 1846, p. 275 et 276.)

partie de l'année solaire, plus 3255 à diviser par 127, et il représentait un jour naturel[1]. Ainsi que l'a remarqué Albyrouny, le saura-mana était un peu plus long que le savana-mana, et celui-ci était plus long que le tchandra-mana.

Suivant Albyrouny, les almanachs indiens se composaient dans la vallée de Cachemire; c'est de là qu'ils se répandaient dans le reste de la presqu'île. Comme les mois étaient lunaires, on appelait, dit-il, les almanachs du nom de tithi-patri ou tableau du tithi[2].

Ces différences de jour occupent une grande place dans les traités astronomiques des Indiens. Ainsi que je l'ai déjà dit, c'est en partie dans ces différences, et dans le nombre des jours à compter depuis le commencement de la période actuelle, que consiste la diversité des méthodes appelées par les Arabes des noms de *Sindhind, Aryabhatta* et *Arkand.* On a vu que le mot *Arkand* était une altération du sanscrit *Ahargana,* et qu'il fallait entendre par là les tables astronomiques de Brahma-Gupta, intitulées Kanda-Kataka, tables où le système d'Aryabhatta avait été modifié. Les tables de Brahma-Gupta se rapportent à l'an 587 de l'ère de Saka, ce qui revient à l'an 665 de Jésus-Christ, et comme cet ouvrage jouissait de la plus grande réputation chez les astronomes, ils avaient choisi cette même année pour le commencement d'une ère qu'on appelait *l'ère des astronomes*[3].

La manière dont les Indiens ont marqué dans l'origine le

[1] Comparez le traité d'Albyrouny, fol. 88 v. et le n° 584 de l'ancien fonds, fol. 59 v. Le savana-mana est appelé par Albyrouny *jour ortif,* يوم طلوعى (Voyez le Journal asiatique, de septembre 1844, p. 278 (p. 136 des Fragments).

[2] N° 584, fol. 69. *Patri* ou *patra* signifie *feuille,* et *tithi* a le sens de *jour lunaire.* Sur les almanachs usités maintenant dans l'Inde, voyez les Mœurs des peuples de l'Inde, par l'abbé Dubois, t. I, p. 181.

[3] *Journal asiatique,* de septembre 1844, p. 285 et 286 (p. 143 et 144 des Fragments).

cours de la lune et réglé leur année lunaire, consiste dans une division de l'orbite de cette planète en un certain nombre de mansions. Les mansions étaient dans le principe au nombre de vingt-huit; mais au x^e^ siècle de notre ère, une de ces mansions fut supprimée, et maintenant les Indiens n'en comptent plus que vingt-sept. Les mansions ne servent pas seulement pour tracer le cours de la lune et rédiger les almanachs; leur principal rôle est dans les combinaisons astrologiques[1].

Les Chinois admettent aussi, depuis un temps immémorial, la division des vingt-huit mansions, qu'ils appellent du nom de *sou;* mais chez eux les mansions sont employées dans un esprit réellement astronomique, d'où un illustre astronome a induit que la Chine est la mère patrie de cette division[2].

La division des mansions se retrouve également dans le *Boundehesch*[3], et comme le nombre des mansions y est porté à vingt-huit, on est autorisé à inférer de là, que si ce livre n'a pas pu être rédigé avant le VII^e^ siècle, il l'a été nécessairement avant le x^e^.

J'ai déjà dit que Mahomet faisait mention dans l'Alcoran des mansions de la lune; mais il n'en indique pas le nombre, et il ne dit pas au juste quel en était l'objet. Tout porte à croire que les Arabes n'eurent d'abord qu'une idée vague de ces constellations, et qu'ils n'en faisaient aucun usage. La notion des mansions lunaires paraît n'avoir pénétré tout à fait, chez les Arabes et chez les musulmans en général, que sous le khalifat

[1] M. Biot a publié, dans le Journal des Savants du mois de janvier 1845, d'après des extraits du Traité d'Albyrouny que lui avait fournis M. Munk, un mémoire fort intéressant sur les mansions lunaires en usage dans l'Inde. (Voy. aussi l'ouvrage de M. l'abbé Guérin, intitulé *Astronomie indienne,* Paris, 1847, p. 26 et suivantes.)

[2] Mémoires insérés par M. Biot dans le Journal des Savants, année 1839, p. 721; année 1840, p. 27, 73, 142, 227 et 264. Du reste, M. Biot a peut-être amoindri la part des Indiens en faveur des Chinois.

[3] *Zend-Avesta,* t. II, p. 349.

d'Almansor, lorsque les doctrines indiennes eurent envahi l'Asie occidentale. Alfergany, dans le traité d'astronomie qu'il composa sous le règne d'Al-Mamoun, et qui est basé sur les méthodes grecques, n'a pas cru pouvoir se dispenser de rapporter la liste des mansions, et, chose remarquable, il en fixe le nombre à vingt-huit. Le *Boundehesch* et le traité d'Alfergany me paraissent avoir été composés à peu près à la même époque.

Les Arabes apprirent de bonne heure à distinguer les planètes et les principaux astres. Habitués à vivre en plein air, sous le ciel le plus pur, et n'ayant souvent que les étoiles pour se guider dans les océans de sables où ils erraient sans cesse, ils donnèrent un nom particulier à celles qui jetaient le plus d'éclat. On lit ces mots dans l'Alcoran : « C'est Dieu qui a placé pour vous les étoiles, afin qu'elles vous servent de direction, au milieu des ténèbres de la terre et de la mer[1]. » Bientôt même les Arabes crurent reconnaître, dans le lever et le coucher de quelques constellations, les signes avant-coureurs de certains phénomènes physiques, le vent, la pluie, le froid, le chaud, l'abondance des récoltes et leur insuffisance. Les astres qui jouissaient de cette propriété portaient le nom de *nou*[2] au singulier, et d'*anoua*[3] au pluriel. L'étude du cours de ces astres formait une espèce de science très-respectée des anciens Arabes. Mahomet crut devoir combattre le préjugé de ses compatriotes, et il leur défendit de croire à une influence quelconque des anouas, à moins de dire que Dieu avait tellement lié la chaîne des êtres, que chaque fois qu'un certain astre paraissait sur l'horizon, c'était pour l'Être suprême une manière d'annoncer la pluie, etc.[4].

[1] *Alcoran*, sourate VI, vers. 97.

[2] نـوٌ

[3] انواء

[4] Pococke, *Specimen historiæ Arabum*, 1re édit. p. 164.

Albyrouny cite à ce sujet diverses sentences en vers, dans le genre de celles qui ont cours chez nous, parmi le peuple. Voici les deux premières rapportées par Albyrouny :

« Quand la Lune est en conjonction avec les Pléiades, dans la troisième nuit du mois, l'hiver se retire.

« Quand la Lune est pleine et qu'elle se trouve dans les Pléiades, tu sens le froid, et l'hiver est arrivé. »

Albyrouny dit qu'en effet la lune est alors en opposition avec le Soleil, qui se trouve au milieu du Scorpion, et que c'est le signal de l'hiver [1].

L'adoption des mansions lunaires par les Arabes eut un effet auquel on ne s'attendait pas. Ces mansions servaient, en général, chez les Indiens, pour les combinaisons astrologiques; de leur côté, les Arabes voyaient, dans la révolution des anouas, un moyen de connaître d'avance les changements de l'atmosphère et l'état des récoltes. Les almanachs qui, chaque année, étaient composés dans l'empire musulman, portaient le nom de *Ketab-al-anoua* [2] ou livre des anouas. Que firent les Arabes? Leurs astronomes, ou plutôt leurs astrologues, combinèrent ensemble le système des anouas et celui des mansions lunaires. Les mansions, chez les Indiens, avaient reçu des places très-inégales [3]; c'est ce qui fit qu'une de ces mansions finit par disparaître tout à fait. Les Arabes assignèrent aux vingt-huit mansions une place à peu près égale, c'est-à-dire, douze ou treize degrés pour chacune. Mais en même temps ils furent dans la nécessité de supprimer certaines étoiles qui figuraient auparavant parmi les anouas, et qui ne se trouvaient pas sur la route de la lune; à ces étoiles, ils en substituèrent d'autres;

[1] Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 88.

[2] كتاب الانواء

[3] Comparez les mémoires déjà cités de M. Biot, et l'ouvrage de M. l'abbé Guérin, p. 38 et 39.

seulement, pour ne pas choquer trop vivement le vulgaire, ils donnèrent aux nouvelles étoiles les noms des anciennes; de plus, les almanachs continuèrent à porter le titre de *Ketab-al-anoua*. Au bout de quelque temps, la confusion devint telle, que les personnes les plus habiles ne purent plus reconnaître les étoiles observées par les anciens Arabes, et que tout fut confondu dans les livres qui avaient pour objet la description du ciel. Il existe à ce sujet un témoignage précieux; c'est celui d'Abd-al-Rahman-al-Soufy, astronome instruit, qui écrivait en Perse vers le milieu du x^e^ siècle de notre ère. Abd-al-Rahman, parlant des erreurs qu'on trouve dans les traités les plus estimés, s'exprime ainsi, dans la préface de son traité des constellations[1] : « L'autre espèce de personnes qui veulent apprendre à connaître les étoiles, suit la méthode des Arabes dans la science des anouas et des mansions de la lune, et s'attache à ce que contiennent les livres composés sur cette matière. J'ai trouvé sur les anouas beaucoup de livres, dont le meilleur et le plus complet est celui d'Abou-Hanifah-al-Deynoury. Cet ouvrage montre que l'auteur connaissait parfaitement et mieux qu'aucun autre tout ce qu'ont dit les Arabes sur ce sujet. Leurs vers, leurs rimes, tout lui est familier. Je ne sais cependant s'il a bien connu les étoiles elles-mêmes; car il cite d'Ibn-al-Araby, Ibn-Kenassa et autres, bien des choses qui prouvent leur peu de connaissance en ce genre; et si lui-même eût bien connu les étoiles, il n'aurait pas rapporté, comme des autorités, les erreurs de ces auteurs. » Abd-al-Rahman dit dans un autre endroit[2] : « De même Albateny, en voulant montrer qu'il connaissait les étoiles et les mansions de la lune, à la manière des Arabes, et en traitant de matières qui n'étaient pas de sa compétence, a commis de graves erreurs.

[1] *Recueil des Notices et Extraits*, t. XII, p. 244. — [2] *Ibid.* p. 249.

Ainsi, c'est à tort qu'il a placé la mansion nommée Al-Botaïn sur la queue du Bélier, et Al-Debaran à l'origine d'une des cornes du Taureau. . . . . S'il s'était renfermé dans le sujet ordinaire de ses études, et qu'il s'en fût tenu à la partie astronomique, comme les mouvements des corps célestes, des sept planètes, les éclipses de soleil et de lune, il se serait épargné la honte de ces fautes grossières. »

L'usage des mansions lunaires, telles qu'elles avaient été modifiées par les Arabes, pénétra par le canal des mêmes Arabes jusqu'en Occident. Il nous reste à cet égard un monument fort curieux ; c'est la version latine d'un traité arabe des anouas, qui avait été composé à Cordoue, l'an 961 de notre ère, par un évêque chrétien nommé Harib, fils de Zeyd, et qui fut présenté au khalife Hakem, surnommé *Al-Mostanser-billah,* ou celui qui cherche son appui en Dieu. Cette version latine a été publiée, par M. Libri, parmi les pièces justificatives du premier volume de son Histoire des sciences mathématiques en Italie. Malheureusement M. Libri n'a pu reconnaître ni le pays, ni l'époque où l'ouvrage avait été composé, ni le nom du prince auquel l'auteur l'avait présenté.

Ce calendrier, qui était destiné à servir à la fois aux chrétiens et aux musulmans, est accommodé à l'année solaire, dont l'usage est indispensable pour l'ordre des saisons et les travaux agricoles. Non-seulement les mois sont solaires, mais les noms des mois sont les noms romains; en Égypte, on se sert encore, pour le même objet, des noms coftes, et en Syrie des noms syriens. Ici l'on a fait usage de l'ère espagnole, appelée vulgairement *l'ère du cuivre,* et qui datait de l'an 39 avant la naissance de Jésus-Christ. Tel est le sens de l'expression *era eris,* qui est employée dans le calendrier[1].

[1] Voy. à la page 400. Isidore de Séville a parlé, en deux endroits de ses écrits, de

Ce calendrier, dans lequel les variations de l'atmosphère tiennent une grande place, porte, suivant l'usage de l'époque, le titre de *Ketab-al-anoua,* et il est cité sous ce titre dans une chronique arabe[1]. On y suit mois par mois le cours des mansions de la lune, et il donne une idée exacte des almanachs qui se dressaient alors pour les différentes parties de l'empire musulman[2].

Le calendrier de Cordoue ne porte pas cette seule trace de l'influence des doctrines indiennes chez les Arabes. En indiquant le jour de l'entrée du soleil dans chaque signe, on a eu égard à l'erreur qui s'était introduite dans le calendrier, lors de la réforme ordonnée par Jules-César, et qui a fait que, jusqu'à la nouvelle réforme opérée en 1582, sous le pape Grégoire XIII, on était chaque année en retard avec le cours du soleil. Conformément à ce qui fut établi à Bagdad, sous le khalifat d'Al-Mamoun, et qui était consigné dans les deux tables arabes intitulées, l'une *Al-Zydj-al-Momtanih* ou la table

cette ère. On lit dans le V^e^ livre de ses *Origines sive etymologiæ,* chap. XXXVI, ces mots : « Era singulorum annorum constituta « est à Cæsare Augusto, quando primum « censum exegit, ac romanum orbem de- « scripsit. Dicta autem *era* ex eo quod om- « nis orbis æs reddere professus est reipu- « blicæ. » Isidore, dans le livre *De natura rerum,* chap. VI, s'exprime ainsi : « Æra « quoque Cæsaris Augusti tempore posita « est; dicta est autem *æra,* ex quo orbis « æs reddere professus est reipublicæ. » Les Arabes donnèrent à cette ère le nom de تاريخ الصفر ou *ère de cuivre.* Quelques auteurs, notamment M. Quatremère, faute de connaître les deux témoignages d'Isidore de Séville, ont mal traduit l'expression arabe. (Voyez le Journal asiatique, de novembre 1835, p. 390, et ma traduct. de la Géographie d'Aboulféda, p. 310.)

[1] Voyez l'ouvrage de M, de Gayangos intitulé : *The history of the Mohammedan dynasties in Spain,* Londres, 1840, t. I, p. 198 et 482.

[2] Albyrouny (*Manuscrit de l'Arsenal,* fol. 127 v.) cite un *Ketab-al-anoua* composé par Sinan, fils de Tsabit, dans l'ordre des mois syriens, et d'après le même système que le calendrier de Cordoue; seulement, l'auteur, dans ses indications, jour par jour, des phénomènes célestes, vent, pluie, froid, cite souvent les auteurs grecs Eudoxe, Démocrite et Hipparque. Albyrouny joint au récit ses propres observations. (Voyez aussi le n° 584, ancien fonds arabe de la Bibl. nationale, f. 56 et suiv.)

éprouvée, par Habasch; l'autre *Alkyas-al-Momtanih* ou le raisonnement éprouvé, par Yahya, fils d'Abou-Mansour [1], modifiées l'une et l'autre par Albateny, qui avait déterminé, avec plus de précision qu'auparavant, le phénomène de la précession des équinoxes; le soleil est ici censé entrer dans chaque signe, entre le 15 et le 17 du mois. Mais de plus on y cite un calcul indien, appelé tantôt *Sindhind* et tantôt *Asind-Ind*, et d'après lequel le soleil entrait dans les signes un peu plus tard, entre le 19 et le 24. Au mois d'avril, le soleil entre dans le signe du Taureau le 20; au mois de mai, le 22; au mois de juin, le 23; au mois de juillet, le 24; au mois d'août, le 23, et au mois de septembre, le 23. Ce sont les six mois pendant lesquels le soleil se meut au nord de l'écliptique. Au mois d'octobre, le soleil entre dans le signe du Scorpion le 22; au mois de novembre, le 19; au mois de décembre, le 21; au mois de janvier, le 20; au mois de février, le 19, et au mois de mars, le 20. Ce sont les six mois pendant lesquels le soleil se trouve au midi de l'écliptique. Cette différence provient d'un fait qui a été signalé par les astronomes grecs, et qui consiste dans ce que le soleil, ou plutôt la terre, en accomplissant sa révolution annuelle, séjourne plus longtemps dans l'hémisphère septentrional que dans l'hémisphère méridional [2].

Les mansions lunaires sont indiquées sur la carte catalane qui est conservée à la Bibliothèque nationale, et qui a été dessinée dans la dernière moitié du XIV^e^ siècle. On en trouvera le dessin et les légendes dans le tome XIV^e^ du Recueil des notices

[1] Sur Habasch, voy. ci-devant, p. 319. Quant à Yahya, fils d'Abou-Mansour, comparez l'article *Yahya*, dans le Dictionnaire biographique d'Ibn-Khallekan, le *Tarykh-al-Hokamâ*, p. 289, et le t. VII du Recueil des Notices et Extraits, p. 56.

[2] Le calendrier de Cordoue donne lieu à d'autres observations; mais comme ces observations sont complétement étrangères aux choses de l'Inde, je les ferai connaître ailleurs.

et extraits publié par l'Académie [1]. Quant aux pays orientaux, l'usage des mansions lunaires s'est maintenu jusqu'à nos jours. On n'a, pour s'en assurer, qu'à ouvrir les almanachs arabes qui s'impriment chaque année au Caire.

Les Indiens, outre leur division du cours de la lune en mansions, admettent la division du zodiaque en douze signes. M. Letronne a, depuis longtemps, fait remarquer que les noms des signes indiens, bien qu'empruntés à la langue sanscrite, correspondaient aux dénominations grecques et étaient disposés dans le même ordre. Après une étude approfondie de la matière, cet illustre savant a conclu que le zodiaque indien était un emprunt fait aux Grecs [2]. Je suis arrivé, de mon côté, aux mêmes conclusions que M. Letronne; déjà j'ai eu occasion de parler d'autres emprunts faits aux Grecs par les Indiens. Ici je me bornerai à ce qui concerne les figures des signes du zodiaque.

Non-seulement les figures des signes du zodiaque sont en général les mêmes chez les deux nations, mais on trouve, dans un traité sanscrit de Varâha-Mihira, presque tous les noms grecs intacts. M. Whish, dans le tome I des Transactions de la société de Madras [3], a fait connaître divers passages du traité de Varâha-Mihira, intitulé *Hora-Sastram*, où ces noms se rencontrent, ainsi que les explications données par les commentateurs. A la vérité, feu M. de Schlegel, qui avait adopté la manière de voir de William Jones, et M. Lassen ont attaqué l'authenticité de l'ouvrage mis à contribution par M. Whish [4]; mais

[1] Pag. 35.

[2] Voyez les articles que M. Letronne a publiés sur l'origine du zodiaque grec et sur plusieurs points de l'astronomie et de la chronologie des Chaldéens, *Journal des Savants*, de l'année 1839.

[3] P. 63 et suiv.

[4] Voyez le mémoire que M. Lassen a publié dans le recueil intitulé *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. IV, 2e partie, p. 302.

Albyrouny reproduit l'opinion attribuée par M. Whish à Varâha-Mihira, sinon dans l'expression, du moins pour le fond. A côté des noms sanscrits des signes du zodiaque, il donne, d'après Varâha-Mihira, d'autres noms qui sont les mêmes que les noms publiés par M. Whish : ces noms sont grecs et ont été en général empruntés à l'Almageste de Ptolémée [1]. Je me contenterai de citer les mots Κριός [2] ou Bélier, Παρθένος [3] ou Vierge, Ζυγός [4] ou Balance, Τοξότης [5] ou Sagittaire, Αἰγόκερως [6] ou Capricorne et Ὑδροχόος ou Verseau [7].

M. Whish a aussi retrouvé, dans le même traité de Varâha-Mihira, parmi les divers noms donnés aux planètes, presque toutes les dénominations grecques [8]. Albyrouny reproduit ces dénominations d'après Varâha-Mihira. Ce sont *Heyl* [9] pour Ἥλιος ou le Soleil, *Arah* [10] pour Ἄρης ou Mars, *Dyoudj* [11] pour Ζεύς ou Jupiter, et *Konah* [12] pour Κρόνος ou Saturne [13]. Je rappellerai à cette occasion un fait que j'ai déjà cité dans la première partie de ce mémoire ; c'est que la plupart des noms grecs, en passant dans le sanscrit, ont perdu la lettre *r*. C'est ainsi que *Hema* est pour Ἑρμῆς, et *Konah* pour Κρόνος.

La coïncidence inattendue entre l'ouvrage mis à contribution par M. Whish et le témoignage d'Albyrouny fait tomber l'objection adressée à M. Letronne. Voici un nouveau passage

[1] *Almageste*, édition de l'abbé Halma, t. I, p. 103.

[2] كرى

[3] بارتين

[4] جوك

[5] توكشك pour توكشت

[6] اكوكير

[7] ودروك Traité d'Albyrouny, fol. 52 v.

[8] Mémoire de Whish, p. 73.

[9] هيك pour هيل

[10] آر

[11] ديوج

[12] كدن pour كرن

[13] Traité d'Albyrouny, f. 51. Tout ceci était écrit lorsque j'ai trouvé la confirmation de l'opinion émise par M. Whish, dans quelques remarques faites par M. Muir (*Journal of the asiatic Society of Bengal*, année 1845, p. 809 et suiv.). Le *Hora-Sastra* est l'ouvrage de Varâha-Mihira, autrement nommé Vrihat-Djataca. Cet ouvrage a été récemment imprimé dans l'Inde.

de Varâha-Mihira emprunté au traité d'Albyrouny, et qui renferme une description des signes du zodiaque. L'objet de ce passage paraît être de montrer que les Arabes, en adoptant la division des douze signes du zodiaque, ne l'empruntèrent pas directement aux Grecs, mais aux Indiens; ce fait, qui n'a rien que de conforme à ce que j'ai dit sur la grande influence exercée dans le principe par les doctrines indiennes, avait été soupçonné et n'avait pas encore été prouvé. Le témoignage d'Albyrouny a de plus l'avantage de montrer l'origine grecque de l'idée fondamentale du zodiaque indien. Le voici : « Chez les Indiens, les constellations zodiacales portent des noms en rapport avec les figures qui les représentent, et qui sont communes à tous les peuples. La troisième constellation est appelée Mithouna [1], et ce mot s'applique en sanscrit à un couple composé d'un garçon et d'une fille; tel est aussi le sens de la dénomination arabe *touman* [2], et c'est ce que la figure du signe représente. Cependant, Varâha-Mihira, dans son grand traité des nativités, dit que cette constellation doit se présenter sous les traits d'un homme qui porte la main sur une *vina* (harpe) et une colonne ou massue. On dirait que Varâha-Mihira veut parler ici de la figure du géant (Orion), et qu'il a sacrifié à l'opinion du vulgaire. C'est de là, en effet, que ce signe a reçu le nom de Djauzâ [3], bien que telle ne soit pas sa véritable figure [4]. »

Avant d'aller plus loin, je dois expliquer ces paroles d'Albyrouny, qui sont d'une haute importance. Il faut savoir que les Grecs, sur leur sphère céleste, figurèrent dans le voisinage de l'écliptique, entre le Taureau et les Gémeaux, un homme d'une taille colossale et armé d'une massue; c'est Orion. Les

[1] متن
[2] تومان
[3] جوزآء
[4] Traité d'Albyrouny, fol. 52.

mythologues de l'antiquité disent que telle était la hauteur de sa taille, qu'en entrant dans la mer sa tête restait au-dessus de l'eau. Il paraît que, lorsque la sphère des Grecs fut transportée dans l'Inde, le vulgaire fut plus frappé de la vue du géant que de la figure chétive des Gémeaux, et qu'on adopta le géant pour le troisième signe du zodiaque indien. Ils donnèrent au signe des Gémeaux le nom d'Orion; ce que je dis ici n'est pas une supposition. Le signe des Gémeaux, en arabe, s'appelle *Djauzâ,* et *Djauzâ* désigne proprement la constellation d'Orion; Albyrouny l'affirme positivement, et la signification du mot, en arabe, en est la confirmation. En effet, le sens de *Djauzâ* est *figure qui dépasse et qui empiète sur ses voisines;* et il suffit de jeter les yeux sur un globe céleste, pour voir que tel est le cas d'Orion[1]. Au contraire, la dénomination *Djauzâ,* appliquée aux Gémeaux, n'aurait pas de sens. Albyrouny rapporte ailleurs un fait qui est l'inverse de celui-ci. Dans la Sogdiane et le Kharizm, où Albyrouny passa sa jeunesse, on avait adopté la figure du géant Orion pour représenter le troisième signe du zodiaque; en même temps, l'on avait donné à cette redoutable figure une dénomination signifiant *groupe de deux personnes*[2].

Albyrouny reprend en ces termes : « Varâha-Mihira ajoute que le sixième signe, qui est la Vierge, a la forme d'un navire, tenant une fleur à la main. Il y a probablement une faute de copie dans le manuscrit, vu qu'un navire n'a pas de mains. Les Indiens désignent le signe de la Vierge par le mot *Kanyâ*[3], qui

[1] M. Sédillot, dans l'index qu'il a placé à la suite de son mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes, aux mots جوزا et كرسى (Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie des inscriptions, tome I), a mal à propos rattaché جوزآء au mot جوز, qui signifie *noix.*

[2] Man. de la bibliothèque de l'Arsenal, fol. 57 v.

[3] كن

s'applique à une fille dans son état de virginité. Probablement l'auteur a voulu parler d'une fille qui se trouve sur un navire, tenant une fleur à la main. La fleur est l'étoile nommée *Simak-al-Azal* (l'épi); quant au navire, il représente probablement les étoiles du Bouvier, qui est une des constellations lunaires: en effet, ces étoiles sont placées sur une ligne dont l'extrémité est recourbée. » Varâha-Mihira dit, en parlant du septième signe, qui est la Balance, que c'est du...[1], et il le nomme *Toula*[2]. Le dixième signe, suivant lui, a la forme d'un chevreuil terminé en Makara[3]; or, le mot *Makara* suppose en lui-même l'idée du chevreuil. Les Grecs seuls avaient besoin d'un terme particulier pour cela, vu que chez eux la figure du signe se compose réellement de deux animaux; au-dessus de la poitrine, c'est un chevreuil, et au-dessous un poisson. Pour le monstre marin appelé par les Indiens *Makara*, il les représente l'un et l'autre. Le onzième signe, suivant Varâha-Mihira, est une amphore; son nom est *Koumbha*[4], qui, en sanscrit, a cette signification. L'idée que les Indiens ont eue de faire entrer la figure d'un homme, en tout ou en partie, dans la représentation de ce signe, montre qu'ils abondaient dans la manière de voir des Grecs, qui ici ont mis en scène un homme versant de l'eau. Enfin Varâha-Mihira dit que le douzième signe a la figure de deux poissons, tandis que, dans toutes les langues, la dénomination qui sert à le désigner n'indique qu'un seul de ces animaux; en sanscrit, c'est le mot *Mina*[5].

Il est à regretter que le récit de Varâha-Mihira ne soit pas plus développé et plus net. Mais on peut dire que, s'il s'éloigne en quelques points du récit des Grecs, ce n'est jamais d'une

[1] نار

[2] تله *toula*, en sanscrit, signifie *balance*.

[3] مكر

[4] كنب

[5] مين

manière assez sensible pour qu'on en puisse méconnaître la source première; un autre résultat non moins curieux de ce passage, c'est que les Arabes s'initièrent aux doctrines indiennes avant d'être familiarisés avec l'Almageste de Ptolémée. Je dois faire remarquer une légère erreur d'Albyrouny, quand il dit que dans toutes les langues le nom du douzième signe exprime un seul poisson; tel est, en effet, le cas chez le commun des astronomes indiens et chez les Arabes. Mais Ptolémée, dans l'Almageste, se sert du mot *poisson* au pluriel [1].

Le *Boundehesch* reproduit les noms des douze signes du zodiaque et des sept planètes dans le même ordre que chez les Grecs [2].

Maintenant, je vais parler d'un certain méridien qui fut emprunté par les Arabes aux Indiens, qu'on adapta ensuite aux doctrines de Ptolémée, et qui, après avoir figuré dans les recherches de Christophe Colomb, pour arriver à la découverte d'un nouveau monde, tomba dans le plus profond oubli. Comme cette question a été vivement débattue dans ces derniers temps, au sein même de l'Académie [3], et que les résultats des témoignages que j'ai recueillis conduisent à des conclusions entièrement différentes de celles qu'on avait tirées d'abord, je me crois obligé d'entrer dans quelques développements.

On sait que Ptolémée, afin de mesurer plus exactement les espaces célestes et terrestres, employa, à l'exemple d'Hipparque, des lignes parallèles entre elles, et qui étaient coupées à angles

[1] Ἰχθύες. Édition de l'abbé Halma, t. I, p. 103 et suiv.

[2] *Zend-Avesta*, t. II, p. 349 et 356.

[3] Voyez, 1° le mémoire de M. Sédillot sur les instruments astronomiques des Arabes, t. I, du Recueil des Savants étrangers, p. 221; 2° deux articles insérés, par M. Biot, dans le Journal des Savants de l'année 1841, mois de septembre et d'octobre; 3° un mémoire publié, en 1842, par M. Sédillot, sous le titre de *Mémoire sur les systèmes géographiques des Grecs et des Arabes;* 4° l'*Asie centrale*, de M. le baron de Humboldt, t. III, p. 593 et suiv.

droits par d'autres lignes également parallèles. Parmi ces lignes, les unes sont parallèles à l'équateur, et servent à marquer la latitude; les autres sont perpendiculaires aux premières, et marquent la longitude; on appelle les secondes du nom de *méridiens;* et comme il fallait un point de départ à celles-ci, ainsi qu'aux premières, Ptolémée donna le nom de premier méridien à la ligne qui correspondait, de son temps, à l'extrémité occidentale du monde. Cette extrémité fut placée par lui aux îles Fortunées, qu'il supposait être situées à dix degrés de la côte d'Afrique. Il eût été aussi naturel de choisir l'extrémité orientale, et de suivre, dans le compte de la longitude, le mouvement apparent et diurne du soleil; c'est l'idée qu'au IX^e^ siècle Abou-Maschar, astronome de Perse, essaya de réaliser. Voulant flatter l'orgueil de ses compatriotes, il fit passer son premier méridien sur le château de Kang-diz, qui était situé sous l'équateur, dans la mer de Chine, et dont il a été parlé[1]. Alfergany et Albyrouny, conformément à cette idée, ont fait commencer les sept grandes divisions du monde habité, appelées, d'après les Grecs, du nom de *climats,* du côté de l'orient, et ils les ont fait procéder de l'est à l'ouest. Mais au temps de Ptolémée, on ne connaissait pas l'extrémité orientale du monde, et l'on avait une idée assez exacte de l'extrémité occidentale. A cela près, le procédé de Ptolémée était convenable et digne de l'esprit d'ordre qui caractérise, en général, les travaux des Grecs.

Que firent les Indiens? Dans leur opinion, la presqu'île indienne était placée au milieu du monde, dont elle formait la meilleure partie. Voulant avoir un premier méridien, ils le firent passer au-dessus de leur tête. Ce méridien, après avoir quitté le pôle sud, était censé traverser l'île de Lanka; il pas-

[1] Voyez le Traité d'Albyrouny, fol. 77, et ci-devant, p. 346.

sait par les lieux qui tiennent le plus de place dans les traditions des indigènes, notamment par la ville d'Odjein, qui fut pendant longtemps le principal foyer littéraire de la presqu'île, et où beaucoup d'observations astronomiques avaient été faites. Il aboutissait à la montagne de Mérou, qui est censée placée au pôle nord, et qui, ainsi qu'on l'a vu, joue un grand rôle dans la cosmogonie nationale. Le méridien portait indifféremment le nom de méridien de Lanka et de méridien d'Odjein.

Il est parlé du méridien de Lanka dans plusieurs endroits du *Soûrya-Siddhânta*. Un passage du chant premier, où il s'agissait de ce méridien, fut indiqué par Davis, dans une notice du *Soûrya-Siddhânta,* qu'il inséra dans le deuxième volume des Recherches asiatiques [1]. Les deux vers auxquels faisait allusion Davis se trouvent dans l'exemplaire du poëme qui appartient à M. l'abbé Guérin; seulement, dans ce passage, le poëte, pour désigner l'île de Ceylan, n'a pas employé le nom de *Lanka;* il s'est servi du mot *Sala,* terme qui rappelle le nom de Σάλαι, donné par Ptolémée aux habitants de l'île de Taprobane, et d'où paraît avoir dérivé la dénomination de Σάλικη, employée aussi par Ptolémée. En même temps, le nom de *Sala* sert à désigner le mont Mérou. Voici la traduction littérale des deux vers, telle qu'elle m'a été communiquée par M. l'abbé Guérin :

« Il s'étend entre le diabolique Sala et le divin Sala, en passant par Rohitaka, Avanti et Sannihita [2]. »

Le diabolique Sala répond à l'île de Lanka, qui, ainsi qu'on

[1] P. 305 de la traduction française.

[2] Les deux vers auxquels faisait allusion Davis ont été publiés plus tard, par M. l'abbé Guérin, dans le volume intitulé *L'Astronomie indienne, d'après la doctrine et les livres anciens et modernes des Brammes*, Paris, 1847, in-8°, p. 156.

l'a vu, était regardée comme le séjour des démons et des mauvais génies; le divin Sala, au contraire, répondait parfaitement au Mérou, séjour des bienheureux. Pour Avanti, l'on sait que ce mot est un des noms donnés à Odjein[1].

Le passage du *Soûrya-Siddhânta* a été connu d'Albyrouny, soit qu'Albyrouny l'ait puisé dans le poëme lui-même, soit qu'il l'ait emprunté à quelque autre Siddhânta. Ce savant s'exprime ainsi : « La ligne qui sert de méridien aux indigènes, et qui va en droiture de Lanka au mont Mérou, passe à Odjein, ville du Malva, au château de Rohitaka, situé sur les confins de la province de Moultan, et aujourd'hui ruiné; à Korokter, nom du territoire de Tanesser, dans le Madhyadessa; elle traverse la Djomna, rivière sur laquelle est bâtie la ville de Mathoura, et le mont Himamant (Himâlaïa), toujours couvert de neiges, et d'où descendent les rivières qui arrosent la presqu'île; puis elle arrive à la montagne de Mérou[2]. »

Le méridien de Lanka avait l'inconvénient de n'être pas droit. Albyrouny accompagne le passage qu'on vient de lire de ces mots : « Je n'ai pas trouvé de différence, chez les indigènes, au sujet de la ligne qui va de Lanka à la montagne de Mérou, et qui, suivant eux, coupe par le milieu le monde habité, dans le sens de la longitude, passant par la ville d'Odjein, le château de Rohitaka, la rivière de la Djomna, le territoire de Tanesser et les montagnes froides, et servant de point de départ pour mesurer les distances des lieux dans le sens de la longitude.

[1] *Histoire sanscrite de Cachemire*, notes de M. Troyer, t. I, p. 436.

[2] Traité d'Albyrouny, fol 78. Voici le texte : وعلى الخط الذى عليه الحسابات النجومية فيما بين لنك وبين ميرو السمت المستقيم مدينة اوجين فى حدود مالوا وقلعة روهيتك بالقرب من حدود المولتان وهى الان خربة ويمر على كركتير وهى برية تانيشر فى واسطة ممالكهم وعلى نهر جمن الذى عليه بلد ماهورة وعلى همنت الجبال التى تدوم الثلوج عليها وخروج انهارهم منها ووراء ذلك جبل ميرو

J'ai cependant rencontré, dans le traité d'Aryabhatta, le Cousoumapourien, un passage dont voici la traduction : « On dit « communément que Korokter, c'est-à-dire le territoire de « Tanesser, se trouve sous la ligne qui se rend de Lanka à « Mérou, et qui passe par la ville d'Odjein; on dit cela sur « l'autorité de Paulisa; mais Paulisa était un homme trop éclairé « pour ne pas savoir à quoi s'en tenir à cet égard. En effet, les « intervalles des éclipses démentent cette opinion, et Pritisouami « a affirmé que les différences en longitude s'élevaient à cent « vingt yodjanas. » Voilà ce que dit Aryabhatta [1]. »

L'erreur qu'Albyrouny signale ici, d'après Aryabhatta, n'a rien qui doive surprendre, après les exemples qui ont déjà été rapportés. Sur le premier méridien, comme sur les quadrans de l'équateur, Paulisa, pour ne pas se compromettre aux yeux du vulgaire, a cherché à concilier les faits reconnus par la science et les préjugés populaires. En ce qui concerne le méridien de Lanka lui-même, c'est une des idées les moins déraisonnables des Indiens. Ainsi qu'on l'a vu, d'après la manière de procéder d'une partie des indigènes, la Chine se trouvait à l'est, la Perse et l'empire romain à l'ouest, la Tartarie au nord, et le mont Mérou entre la Tartarie et l'Inde [2]. Lanka, île essentiellement indienne, était supposée toucher à l'équateur, ainsi que la

[1] فلنقل الان على ما صح عندنا من عروض بعض المواضع والمتفق عليه فى زيجاتهم ان الخط الواصل بين لنك وبين جبل ميرو وينصف العمران فى الطول ويمر على مدينة اوجين وقلعة روهيتك ونهرجمن وبرية تانيشر والجبال الباردة ومن هذا الخط توخذ ابعاد المدن فى الطول لم اجد بينهم فيه خلافا سوى ما فى كتاب ارجبهد الكسمبورى وهذا لفظه الناس يقولون ان كركتير يعنى برية تانيشر على الخط المار من لنك الى ميرو على مدينة اوجين ويحكونه عن بلس وهو افضل من ان يخفى عليه ذلك فان اوقات الكسوف تكذب ذلك وبرت سوامر يزعم ان فضل ما بين الطولين فيه ماية وعشرون جوزنا فهذا ما قاله ارجبهد Traité d'Albyrouny, fol. 79 v.

[2] Ci-devant, p. 162.

Chine, l'empire romain et l'antipode de Lanka, nommé Siddhapour. En ce sens, les Indiens étaient en droit de se placer au milieu du monde, sous la ligne qui allait de Lanka au pôle nord.

Quand les livres indiens commencèrent à être traduits en arabe, sous le khalifat d'Almansour, les esprits furent vivement frappés de cette espèce de méridien central. On n'avait encore qu'une idée vague de l'Asie orientale, mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait bien des points à réformer dans l'Almageste et la géographie de Ptolémée. L'existence d'un méridien central séduisit beaucoup d'écrivains, et le lieu où l'on supposait que passait ce méridien reçut le nom de *Coupole de la terre*. Albateny a fait mention de la coupole de la terre dans un passage que j'ai rapporté dans mon introduction à la Géographie d'Aboulféda; et Massoudi, qui avait le traité d'Albateny entre les mains, s'exprime ainsi : « On dit que la ligne de l'équateur est coupée à son milieu, entre l'orient et l'occident, à égale distance des îles Éternelles (Fortunées) et de l'extrémité orientale de la Chine. C'est ce qu'on appelle la coupole de la terre[1]. » D'un autre côté, voici ce que dit Albyrouny : « La coupole de la terre est placée au milieu de la longitude, entre l'orient et l'occident. Ordinairement elle est censée n'avoir pas de latitude, et alors on la place sous la ligne équinoxiale. Je n'examine pas ce qu'il faut penser à cet égard, et si cette idée a pris naissance chez les Persans ou ailleurs. Pour les livres des Grecs, ils n'en font aucune mention. Les Indiens prétendent qu'à ce point répond Lanka, séjour des démons, et que, sous le pôle septentrional, il y a une montagne appelée Mérou, qui est le séjour des anges[2]. » Albyrouny dit, dans un

[1] T. I du *Moroudj-al-Dzeheb*, fol. 35.

[2] Man. arab. de la Biblioth. nationale, ancien fonds, n° 584, fol. 45 v. Un passage analogue se trouve dans un autre

autre endroit: « Le milieu du monde, considéré dans le sens de sa longitude, est placé par les astronomes sous la ligne équinoxiale, et a été appelé du nom de *coupole de la terre.* Le grand cercle, qui part du pôle et qui passe par ce point, se nomme le méridien de la coupole. Tant que la terre se maintiendra dans son état normal, aucun lieu ne pourra s'appeler, de préférence à un autre, *coupole de la terre,* à moins qu'on ne veuille faire allusion à l'égale distance qui sépare les deux extrémités du monde habité, à l'orient et à l'occident, comme cela a lieu pour le sommet d'une tente, par rapport aux extrémités des étoffes qui la forment. Mais les Indiens, pour désigner ce point, se servent d'un terme qui a amené chez nous l'emploi du mot coupole. Or les Indiens supposent que Lanka est située au milieu des deux extrémités du monde, et qu'elle n'a pas de latitude [1]. »

Plusieurs dénominations sanscrites, en passant dans la langue arabe, éprouvèrent des altérations. J'en ai cité des exemples d'après Albyrouny, et la même chose est arrivée pour la coupole de la terre. On a vu que les Indiens donnaient indifféremment à leur premier méridien le nom de *méridien de Lanka* et de *méridien d'Odjein.* Ce fut la dernière dénomination qui passa dans les traductions arabes; or en arabe, comme je l'ai déjà fait remarquer, le *dj* des Indiens se rend tantôt par *dj* et tantôt par *z.* Les traducteurs arabes écrivirent *Ozein;* mais, dans les manuscrits, on omet le plus souvent les voyelles, et la masse des lecteurs, auxquels le nom de la ville d'Odjein était indifférent, s'accoutumèrent à prononcer *Azin;* de plus, il y eut

traité d'Albyrouny que possède la bibliothèque d'Oxford; mais M. Pusey, qui a rapporté ce passage, n'a pas reconnu les noms de lieux. (Voy. le Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque d'Oxford, t. II, p. 362.)

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 77.

des manuscrits où le copiste avait oublié de marquer le point qui distingue le *z* de la lettre *r*, de manière qu'on put lire *Arin* au lieu de *Azin*[1]. Dès ce moment, le commun des écrivains perdit de vue la corrélation qui existait entre Azin ou Arin et la ville d'Odjein. Odjein, dont le nom était méconnu, fit place à un lieu fictif, situé sur les bords de la mer, sous la ligne équinoxiale. Dans l'Europe occidentale, à partir du IX^e^ siècle, lorsqu'on eut commencé à perdre l'habitude des livres grecs, et qu'on se mit à traduire en latin les principaux traités des Arabes, les livres de géographie mathématique ne furent pas oubliés, et les versions latines se ressentirent naturellement de ces divergences.

Ces traductions, à défaut des textes arabes, me permettent de fournir la preuve de ce que j'avance. Voici d'abord un passage d'une version latine inédite, où il est parlé des travaux de Mohammed Al-Kharizmi, qui florissait à Bagdad sous le khalifat d'Al-Mamoun[2]. Ce traité paraît être une compilation rédigée en Espagne, et ensuite traduite de l'arabe en latin par l'écrivain anglais Adelard de Bath, qui vivait dans le XI^e^ siècle[3]. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que, d'une part, les dates sont marquées d'après l'ère espagnole, et que, de l'autre, elles sont mises en rapport avec les règnes des princes de l'eptarchie anglaise; les calculs, du reste, sont faits

[1] *Ozein* s'écrit أُزَيْنٌ; *azin* s'écrit أَزِين et *arin* s'écrit أَرِين

[2] Ci-devant, p. 318.

[3] Sur Adelard de Bath, comparez Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traduct. latines d'Aristote*, 2^e^ édit. Paris, 1843, p. 97, 258, etc., et l'ouvrage que M. Thomas Whrigt vient de publier à Londres, sous le titre de *Biographia britannica litteraria*, période anglo-normande, p. 94 et suiv. Parmi les manuscrits de la bibliothèque Mazarine, il y en a un qui est intitulé *Liber ezith* (zydj) *Zafaris el Kaurezmi per Adelardum bathoniensem ex arabico in latinum sumptus*. Un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, porte ce titre : *Ezich el Kauresmi, id est Tabulæ Chawaresmiæ, per Ethelardum buthoniensem ex arabico traductæ.*

pour la ville de Cordoue. Ce passage est ainsi conçu : « Posita « est in hoc volumine ab alkauresmo examinatio planetarum et « temporis, secundum medium locum terre dictum *Arin*, a quo « quidem ad quatuor mundi terminos equalis habetur distantia, « nonaginta videlicet gradus, secundum quartam circuli por- « tionem. Omnes enim terre regiones describere, omniaque « tempora determinare est tædiosum et inexplicabile : quare « pro temporibus innumeris meridies pro terris infinitis Arin « annotata sunt, eo scilicet tenore ut ab hoc radice per regulas « geometricales et arithmeticas ceteras regiones et tempora de- « terminare non sit difficile [1]. » L'auteur place Arin sous l'équateur, sur un point qui n'a pas de latitude, et il résulte des expressions dont il se sert, qu'à l'époque où il écrivait, il existait des tables où les principaux lieux de la terre étaient rapportés au méridien d'Arin.

D'un autre côté, on lit dans le *Speculum astronomicum* d'Albert le Grand ces mots : « Postquam composuit canones Ma- « chometus Alchocharithmi super annos Persarum qui dicuntur « Gerdagred (Yezdedjerd), ad medium diem civitatis Arim, « cujus longitudo est ab oriente et occidente æqualis, latitudo « ejus nulla [2]. »

L'opinion que la coupole d'Arin se trouvait sous l'équateur, à un endroit qui n'a pas de latitude, et où les jours et les nuits sont d'une égalité parfaite, était si bien établie chez les Arabes, que le mot *Arin* devint synonyme de notre expression *juste mi-*

[1] Manuscr. de la biblioth. de Chartres, n° 172. Ce passage m'a été communiqué par M. Chasles.

[2] Manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, n° 7440. Les mots suivants, qu'on lit dans la traduction d'Adelard : « de Elwasat (الوسط), id est medio plane- « tarum, primum, secundum terre Arin, « deinde secundum cujuslibet regionis me- « ridiem », semblent montrer que l'expression *moyen mouvement*, dont l'auteur du *Tarykh-al-Hokamâ* se sert en parlant du *Petit Sindhind* de Mohammed-al-Kharizmi, était rapportée au méridien de Lanka.

lieu. On lit dans le *Taryfat* ou livre des définitions, par Djordjany, au mot *Arin*, ces mots : « Lieu d'une proportion moyenne dans les choses, un point sur la terre à une hauteur égale des deux pôles, en sorte que la nuit n'y empiète pas sur la durée du jour, ni le jour sur la durée de la nuit. Ce mot a passé dans l'usage ordinaire pour signifier, d'une manière générale, un lieu d'une température moyenne[1]. »

Les récits fabuleux des Indiens et des anciens Persans sur l'île de Lanka se retrouvent confondus ensemble dans les écrits des Arabes et des Persans modernes; et, comme il arrive d'ordinaire, ces récits, en passant d'un écrit dans un autre, furent accompagnés de quelques nouvelles circonstances. Ibn-Saïd, qui écrivait dans la dernière moitié du XIII^e^ siècle, s'exprime ainsi : « Auprès de la ligne équinoxiale est la coupole d'Arin, qui est pour la terre ce qu'est la partie qui domine les plateaux d'une balance. De cette coupole à chacune des extrémités du monde, on compte quatre-vingt-dix degrés[2]. » D'un autre côté, on lit, dans un traité arabe de cosmographie, rédigé à la fin du XIII^e^ siècle[3], ces mots : « Sous la ligne équinoxiale, au milieu du monde, là où il n'y a pas de latitude, se trouve le point de la corrélation servant de centre aux parties qui se coupent entre elles. Ce point est à 90 degrés de chacun des quatre points cardinaux. Dans cet endroit et sur ce point, se trouve le lieu nommé *coupole d'Azin* ou *coupole d'Arin*. Là est un château grand, élevé et d'un accès difficile. Suivant Ibn-al-Araby, c'est le séjour des démons et le trône d'Iblys. Les Persans et les dualistes prétendent que c'est le centre des ob-

[1] *Recueil des Notices et Extraits*, t. X, p. 39. Une édition complète du *Taryfat* a été publiée récemment, à Leipzig, par M. Flügel. (Voyez à la page 16.)

[2] Texte arabe de la Géographie d'Aboulféda, p. 376.

[3] *Ibid.*

jets créés et des objets contraires, et ils débitent, au sujet des êtres qui habitent ce lieu, des choses absurdes, des choses en opposition avec la religion. Ce reproche s'applique surtout aux sectateurs de Manès, qui admettent l'existence de la lumière et des ténèbres, du bien et du mal, aux sectaires que Dieu a eus en vue dans l'Alcoran, quand il a dit : « Louanges à Dieu qui a créé les cieux et la terre et qui a établi les ténèbres et la lumière. Malheur à ceux qui ont méconnu leur Seigneur et ont voulu lui donner des égaux, etc.[1]. » Les Indiens parlent également de ce lieu et débitent des fables à son sujet. C'est le point de réunion des angles des quatre quadrans de la terre ; c'est comme ferait un bouton fixant les pièces d'une robe qui envelopperait le monde[2]. »

Cependant les astronomes arabes ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'Inde n'était réellement pas placée au milieu du monde alors connu, et ils crurent devoir modifier le méridien central, dans le sens indiqué par Ptolémée. On sait que Ptolémée avait divisé la circonférence d'un grand cercle en trois cent soixante degrés, et qu'il attribua à la partie habitable du monde une largeur de cent quatre-vingts degrés, c'est-à-dire la moitié de la circonférence d'un grand cercle. La moitié de cette largeur, en d'autres termes le quart de cette circonférence, se composait de quatre-vingt-dix degrés, et le quatre-vingt-dixième degré de longitude, en partant de l'ouest, tombait nécessairement au milieu même de la partie habitable du monde. C'est là qu'il s'agissait de faire passer le méridien central. Par l'idée la plus bizarre, on laissa au méridien de Lanka ou d'Odjein son

[1] *Alcoran*, sourate VI, au commencement.

[2] ومثلها كمثل الزرّ من القُبّع الملبوس على الارض Un autre passage arabe sur la coupole d'Arin a été rapporté dans le Catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque d'Oxford, t. II, p. 552.

point de départ, et on se contenta de le faire dévier vers le nord-ouest. Or, parmi les Arabes, les uns, à l'exemple de Ptolémée, faisaient passer leur premier méridien par les îles Fortunées, les autres sur la côte occidentale d'Afrique, ce qui faisait une différence de dix degrés. D'après la première manière de compter, le quatre-vingt-dixième degré tombait sur la ville de Nisapour, dans le Khorassan, et, d'après la seconde, sur la ville de Schebourcan, près des bords de l'Oxus, à l'ouest de la ville de Balkh. C'est le second résultat que les Arabes adoptèrent pour leur méridien central.

Ce que je dis ici est appuyé sur le témoignage d'Albyrouny, et Albyrouny n'a pas manqué de faire ressortir ce que cette manière de procéder avait d'irrégulier. Ce savant écrivain s'exprime ainsi : « C'est un fait admis parmi les hommes de l'art, que la partie habitable du monde occupe la moitié de la circonférence ; on ne s'est partagé que sur le sens dans lequel il faut considérer le monde habitable. Le système des Indiens tient le milieu entre les deux autres systèmes (le système de Ptolémée et le système d'Abou-Maschar). Mais il existe deux opinions parmi les astronomes de l'Occident (les Arabes qui avaient adopté le système de Ptolémée). Suivant l'une, le monde commence à la côte occidentale de la mer Environnante, et le premier quart se termine aux environs de la ville de Balkh ; d'où il est arrivé que les personnes qui veulent concilier les choses les plus incompatibles, ont placé les villes de Schebourcan et d'Odjein sous un même méridien. L'autre opinion fait commencer le monde aux îles Fortunées, et le premier quart se termine auprès des villes de Djordjan et de Nisapour (non loin de la mer Caspienne). Ni l'une ni l'autre opinion ne peuvent s'accorder avec la manière de voir des Indiens[1]. »

[1] Traité d'Albyrouny, fol. 77. Voici les expressions de l'auteur arabe : والقول

Albyrouny dit dans un autre endroit: « Les astronomes auxquels s'adresse ce reproche ont fait correspondre la ville d'Odjein avec le lieu qui, dans le tableau de villes inséré dans les tables astronomiques, a reçu le nom d'Arin, et qui est supposé situé sur le bord de la mer. Mais, entre Odjein et la mer, il y a près de cent yodjanas. C'est également une erreur de la part de certains astronomes arabes, qui confondent tout, de croire qu'Odjein se trouve sous le même méridien que la ville de Schebourcan, située dans le Djouzdjan; Odjein est à plusieurs temps (degrés de l'équateur) à l'orient de l'autre ville. Une pareille confusion ne peut être faite que par des personnes qui mêlent ensemble les choses les plus disparates, et qui sont étrangères à la connaissance des limites orientales et occidentales du monde[1]. »

En effet, l'irrégularité du nouveau méridien central était si manifeste qu'on chercha bientôt à y porter remède. On abandonna l'ancienne base du méridien de Lanka et on la recula du côté de l'occident; mais ici on se partagea encore: les per-

الربع منه يكون حول جرجان ونيسابور وكلا النوعين بمعزل عن راى الهند

[1] Traité d'Albyrouny, fol 78. ومدينة اوجين وهى التى تذكر فى جداول البلدان اربين على البحر وانما بينها وبين الساحل قريب من ماية جوزن وليس ايضا كما ظنه من لا يميز من منجمينا انها على نصف الشبورقان التى هى من كور الجوزجان فانها شرقية عن هذه الكورة بازمنة من معدل النهار كثيرة وانما يختلط امرها عند من يخلط الاراء المختلفة فى مبادى طول المعورة فى جهتى المشرق والمغرب ولا يهتدى لتمييزها

بان طول المعورة نصف دور من الاراء الشايعة فيما بين اهل الصناعة وانما يختلف فيه من جهة المبداء فراى الهند اذا اعتبر من جهة ما هو معلوم عندنا وهو بلد اوجين الذى وضعوه على الربع من النهاية الشرقية وحد تتمة الربع الثانى قبل انقطاع العمارة فى جهة المغرب كما سنذكره ذلك فيما بين الطولين وراى المغربين على نوعين احدهما ماخوذ من ساحل البحر المحيط وتتمة الربع منه يكون حول بلخ ولذلك لما جمع فيه ما لا يجتمع صير الشبورقان واوجين على نصف نهار واحد وهيهات لما لا يتحقق والراى الاخر من جزائر السعداء وتمام

sonnes telles qu'Albateni et Massoudi, qui admettent, par rapport à la forme de l'Afrique, le système d'Ératosthène et de Strabon, placèrent ce lieu au milieu de la mer, dans une île imaginaire, entre l'Afrique et la presqu'île de l'Inde. Pour les personnes qui, à l'exemple d'Hipparque et de Ptolémée, prolongeaient le continent africain du côté de l'est, la coupole d'Arin se trouva dans une île située sur la côte de l'Afrique, dans le Zanguebar. Le méridien reçut alors une direction droite, et il se trouva, par le fait, correspondre à peu près au quatre-vingt-dixième degré de longitude de Ptolémée. Il y eut même une circonstance qui fit croire à quelques écrivains arabes, peu versés dans l'ancienne géographie, que le nouveau méridien était l'ouvrage de Ptolémée lui-même.

Ptolémée fait mention, dans sa Géographie, à l'endroit où il décrit la côte actuelle du Zanguebar[1], d'une petite île placée aux environs de l'équateur, et qu'il nomme Ἔσσινα ἐμπόριον; cette île, par la position qu'elle occupe, répond à celle par laquelle les astronomes arabes firent passer le nouveau méridien central. Or, il existe une ressemblance manifeste entre le Ἔσσινα de Ptolémée et le mot *Azyn,* qui était une altération du mot *Odjein.* Pour les écrivains occidentaux, ils furent frappés de la ressemblance qui existait entre Ἔσσινα et la ville de Syène, située en Égypte, près du tropique du Cancer, et ils admirent l'existence de deux Syène, l'une située sous l'équateur et l'autre située en Égypte.

Du reste, les Arabes conservèrent à la nouvelle base du méridien central le nom d'île de Arin ou d'Azin, avec le titre de *coupole de la terre.* La nouvelle coupole reçut les mêmes priviléges que l'ancienne; elle était habitée par des génies; placée sous l'équateur, la température y était toujours égale. C'est à

[1] Livre IV, chap. VII.

la nouvelle coupole que se rapporte le passage du traité d'Ibn-Sayd que j'ai cité.

Le plus ancien témoignage que je connaisse du déplacement de la base du méridien central appartient à Albateny. Ce célèbre géomètre s'exprime ainsi : « On a dit que la ligne équinoxiale est, en ce qui concerne la terre, coupée de l'est à l'ouest, entre l'Inde et l'Abyssinie, dans une île située en cet endroit, au sud de l'équateur; cette île se rencontre là et forme la séparation du nord et du midi. La ligne qui coupe la ligne équinoxiale du nord au midi se trouve à égale distance des îles situées dans l'océan Occidental et de l'extrémité des provinces de la Chine. Là est ce qu'on appelle la coupole de la terre; c'est là que les deux cercles se coupent réciproquement[1]. » Voici un autre témoignage emprunté aux tables d'Arzakhel, qui furent construites à Tolède, vers l'an 1070 de notre ère. Je n'ai pas à ma disposition le texte arabe de ces tables; mais il existe, à la Bibliothèque nationale, une version latine qui semble appartenir à Gérard de Crémone, savant du XII^e^ siècle, lequel séjourna longtemps à Tolède même, et à qui l'on est redevable de beaucoup de traductions du même genre. L'auteur explique d'abord comment les longitudes marquées dans les tables, bien que partant de la coupole d'Arin, ont été rapportées à la ville de Tolède : « Longitudo autem loci ad medium « diem, cujus radices predicte in hoc libro sunt posite, qui To- « letum dicitur, est 4 horarum spatium et decime unius hore « (61 degrés et demi) à medio mundi, qui locus dicitur esse in « India, in civitate scilicet quæ vocatur Arim, cujus longitudo « ab occidente in orientem est 90 graduum; latitudo vero ejus « nulla est, eo quod sub equinoxiali linea sita est[2]. » Il ne faut

[1] *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. CCLXXXIV.

[2] Manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, n° 7421, fol. 100. Je cite ce

pas prendre le mot *India* à la lettre ; ici, comme dans beaucoup d'autres endroits, ce mot indique l'Éthiopie. En effet, dans les tables qui accompagnent le traité d'Arzakhel, la ville de Balkh, qui se trouve à l'occident de l'Inde, est placée sous le cent huitième degré de longitude.

On lit ensuite ces mots dans la version latine : « Et hoc erit « medius cursus planete ad horam civitatis Tholeti quæsitam, « ad quam medii cursus planetarum constituti sunt. Si autem « ad alterius longitudinis civitatem medium cursum planeta- « rum scire desideras, longitudo inter eamdem civitatem et « Tholetum quot horarum sit considera, et tunc medium cur- « sum planete in tot horis invenies. Quod si fuerit civitas illa à « Tholeto in occidente, erit addendus medio cursui planete ad « Tholetum invento. Si vero fuerit in orientem, ab eodem sub- « trahendus erit, et quod remanserit erit medius cursus planete « in civitatis illius hora quæsita. » A cette occasion, le traducteur a mis la ville de Crémone, sa patrie, en rapport avec Tolède, de laquelle elle est distante de vingt degrés.

Dans la table de la longitude et de la latitude des villes, qui est placée à la suite du traité, on lit, à l'article de Tolède, les mots *Fagen id est Toletum* $\frac{11}{28}$. J'ignore ce que signifie le mot *Fagen*[1] ; pour les chiffres $\frac{11}{28}$, ils veulent dire que Tolède se trouve sous le 11^{e} degré de longitude, à partir des îles Fortunées, et sous le 28^{e} degré 30 minutes de longitude, à partir de l'occident vrai. Cette distinction exige quelques explications.

Les Arabes, lorsqu'ils eurent fait leurs grandes conquêtes,

passage d'après une copie du Traité d'Arzakhel, que m'a communiquée M. Chasles. Il serait à désirer que M. Chasles, qui a entre les mains plusieurs traductions latines inédites du même genre, voulût bien en faire part au monde savant.

[1] Ce mot paraît répondre à l'arabe قبة ou coupole, tel qu'il est employé dans certaines tables arabes. (Voyez-en des exemples dans le Catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque d'Oxford, t. II, p. 280.)

et déployé leur étendard depuis l'Indus jusqu'à l'océan Atlantique, depuis le Jaxarte jusqu'à la mer de Perse, ne tardèrent pas à s'apercevoir que Ptolémée avait beaucoup trop étendu les limites du monde alors connu; d'une part, il y avait environ vingt degrés à retrancher de la longueur que Ptolémée donne à la mer Méditerranée; de l'autre, bien que la Chine et l'Inde, au delà du Gange, fussent restées fermées aux armes musulmanes, on avait reconnu que ces vastes contrées ne s'avançaient pas autant à l'est que l'avait cru le géographe d'Alexandrie. Néanmoins, la longueur de 180 degrés, établie par Ptolémée, était comme un dogme dont on ne pouvait pas s'écarter. On s'imagina donc qu'au delà des îles Fortunées, décrites par Ptolémée, et au delà de la Chine, telle qu'elle apparaissait aux voyageurs, partis chaque année des bouches du Tigre et de l'Euphrate, il y avait des îles habitées, ou bien que, sous l'équateur, la partie du continent qui n'avait pas encore été explorée, s'avançait à l'est et à l'ouest au delà des limites supposées. Il y eut donc deux orients et deux occidents; un orient et un occident vrais, un orient et un occident de convention. Dans le cas dont il s'agit ici, pour que Tolède, qui se trouvait sous le 11^{e} degré de longitude, à partir des îles Fortunées, fût sous le 28^{e} degré et demi de l'occident vrai, il fallait reculer de 17 degrés et demi les bornes occidentales du monde.

Gérard de Crémone, dans un autre écrit de sa composition, intitulé *Theoria planetarum,* émet l'opinion que le méridien d'Arin avait été connu et mis en usage par Hermès, Ptolémée, Albateni et Abou-Maschar. Supposant que le grand Alexandre, par ses vastes conquêtes, avait fixé les limites de l'orient, de la même manière qu'Hercule avait posé celles de l'occident, il dit qu'il y avait deux Cadix, l'un à l'occident, l'autre à l'orient, et il s'exprime ainsi : « Arim distat ab utris-

« que Gadibus, scilicet Alexandri et Herculis æqualiter. Distat « enim à Gadibus Alexandri positis in oriente, 90 gradibus, et « à Gadibus Herculis positis in occidente, 90 gradibus, et ab « utroque polo, 90 [1]. »

A l'époque où Arzakhel dressait ses tables astronomiques à Tolède, Malek-Schah, sulthan Seldjoukyde de la Perse, faisait construire à grands frais un observatoire dans ses états, et l'on exécutait des travaux qui eurent pour résultat la réforme de l'année solaire, telle qu'elle avait été réglée en Perse, un peu avant l'invasion musulmane. D'autres résultats furent sans doute obtenus; mais l'histoire n'en a conservé aucun souvenir.

Quoi qu'il en soit, je remarque, quelques années après, en Perse, un déplacement de la base du méridien central, analogue à celui qui est indiqué dans les tables d'Arzakhel. Dans le *Modjmel-al-Tevârykh,* ouvrage que j'ai déjà mis souvent à contribution, et qui fut rédigé vers l'an 520 de l'hégire (1126 de J. C.), il est dit que la coupole de la terre est la partie la plus élevée du monde, et que la température y est toujours égale, hiver et été. Sur une carte qui accompagne le texte persan, la coupole de la terre est placée, en forme d'île, au milieu du monde, à l'occident de l'Inde et à l'orient de l'Arabie.

Les Tables alphonsines, dressées en Espagne, vers le milieu du XIII[e] siècle, diffèrent sur quelques points des tables d'Arzakhel; mais la différence ne porte pas sur le fond des doctrines. Évidemment il y a eu emprunt des unes aux autres. La distinction des deux occidents et des deux orients y est

[1] Manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, n° 7421, fol. 131. Ce passage a été publié par Christmann, *Alfragani elementa*, Francfort, 1618, p. 54. — [2] Fol. 307 et suiv.

nettement marquée; on y lit : « Nota quod longitudo Toledi ab « occidente terre habitabilis est 11 gradus. Sed à vero occi- « dente à quo distat Arim, quæ posita est in primo climate, in « principio terre habitabilis, 90 gradus, distat per 28 gradus « 30 minutas. Verum enim Occidens distat ab Occidente ha- « bitabili per 17 gradus 30 minutas, ita quod Arim non distat « ab Occidente habitabili, nisi per 72 gradus 30 minutas[1]. »

Quelques années avant la rédaction des Tables alphonsines, un écrivain arabe, nommé Aboul-Hassan, avait publié à Marok, dans un traité consacré aux instruments astronomiques, une table de la longitude et de la latitude des principales villes du monde alors connu[2]. Pour les villes de l'Afrique, il dit avoir fixé lui-même la position de quelques-unes. Dans ce tableau, Aboul-Hassan suit, pour les longitudes, un système analogue à celui des tables d'Arzakhel. Il place la ville d'Ifran, qui était située sur les côtes de l'océan Atlantique, au midi de l'empire du Marok, sous le 15e degré 17 minutes de longitude; Marok se trouve sous le 21e degré 20 minutes, et Fez sous le 24e degré. Évidemment, l'auteur a admis un occident plus éloigné de la côte d'Afrique que l'occident de Ptolémée, mais plus rapproché que celui d'Arzakhel.

La fin du XIIIe siècle fut signalée par les travaux d'un moine dont le génie s'exerça sur toutes les questions agitées de son temps, et qui, sur presque toutes, arriva à des résultats qui, bien qu'imparfaits, ont mérité l'attention des savants et des philosophes venus après lui : il s'agit de Roger Bacon. Le prin-

[1] Manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, n° 7284, fol. 10. (Voyez aussi les notes de Christmann, sur le Traité d'Alfragan, p. 55.)

[2] *Traité des instruments astronomiques des Arabes*, traduit par J. J. Sédillot, et publié par son fils L. Am. Sédillot; Paris, 1834, p. 202 et suiv. et p. 315 et suiv. (Voyez aussi les deux articles insérés par M. Biot dans le Journal des Savants, cahiers de septembre et d'octobre 1841.)

cipal ouvrage de cet auteur est intitulé *Opus majus*, et l'on y trouve le résumé des idées scientifiques qui circulaient en Europe, vers la fin du XIII^e^ siècle. De longs passages de l'*Opus majus* ont trait à l'objet dont je suis occupé en ce moment. Comme ces passages sont considérables, je me bornerai à en citer quelques fragments. Roger Bacon expose en ces termes la théorie de l'orient et de l'occident vulgaires : « Cum terra à « parte occidentali habeat magnam latitudinem, scilicet ab « æquinoctiali usque ad montem Atlantum et Gades Herculis, et « citra per totum circuitum Hispaniæ totius et Hiberniæ, pos- « sunt diversi diversimodo accipere occidens : undè aliqui ac- « cipiunt à Gadibus, aliqui à monte Atlantis, aliqui à fine ha- « bitabilis sub æquinoctiali; sed cum accipitur sub æquinoc- « tiali, certius accipitur, quia illud uno modo est et melius, « quia hoc est in medio mundi inter duos polos, et ideo est « verum occidens; et eodem modo est de oriente[1]. » Les expressions dont se sert Roger Bacon donnent lieu de croire que, dans son opinion, il était inutile de s'occuper des îles Fortunées de Ptolémée, ou d'autres îles qui auraient été situées encore plus à l'ouest; c'était le continent africain qui, sous la ligne équinoxiale devait être prolongé à l'ouest, autant que le calcul l'exigeait. C'est peut-être l'idée qu'a eue Aboul-Hassan. A l'égard de l'extrémité orientale du monde, on avait la ressource d'adopter l'opinion de Ptolémée, d'après laquelle le continent africain, sous la ligne équinoxiale, s'avançait presque indéfiniment à l'est.

Roger Bacon fait mention de la double Syène, dont j'ai déjà eu occasion de parler. Voici ses expressions : « Meridianum « vero latus Indiæ descendit à tropico capricorni, et secat « æquinoctialem circulum apud montem malcum et regiones

[1] *Opus majus*, édition de Londres, 1733, p. 188.

« ei conterminas, et transit per Syenem, quæ nunc Arym « vocatur. Nam in libro cursuum planetarum dicitur quod « duplex est Syene, una sub solstitio, alio sub æquinoctiali « circulo distans per XC gradus [1]. »

Roger Bacon émet à cette occasion une idée nouvelle. C'est que la Syène de l'équateur était à une distance de plus de 90 degrés de l'extrémité orientale du monde. Il s'exprime ainsi : « Sed magis ab oriente elongatur propter hoc, quod « longitudo habitabilis major est quam medietas cœli vel terræ, « et hoc versus orientem. Et ideo Arym non distat ab oriente « per XC gradus tantum; sed mathematici ponunt eam in me- « dio habitationis sub æquinoctiali distans æqualiter ab occi- « dente et oriente, septentrione et meridie : nec est contra- « dictio, quia mathematici loquntur de habitatione eis nota, « secundum veras comprehensiones longitudinum et latitudi- « num regionum; et hoc non est tantum quantum notum est « per experientiam itineris et navigationis apud Plinium et « alios naturales [2]. »

Les divers passages de l'*Opus majus* qui se rapportent au système du monde, tel que se le figurait Roger Bacon, furent reproduits plus tard par le cardinal Pierre d'Ailly, dans son traité intitulé *Imago mundi*, chapitre XV [3]. Pierre d'Ailly, qui écrivait vers l'an 1410, c'est-à-dire plus d'un siècle après Roger Bacon, jouissait d'une grande réputation au XV^e^ siècle. Le hasard fit que le traité du cardinal tomba entre les mains de Christophe Colomb, au moment où cet illustre navigateur était livré à ses profondes recherches sur l'existence d'un nouveau continent,

[1] *Opus majus*, p. 195 et suiv.

[2] *Ibidem*, p. 195 et suiv.

[3] Dans l'édition imprimée, ce chapitre est accompagné d'une carte représentant le monde entier, tel que se le figurait l'auteur. Cette carte a été insérée, par M. le vicomte de Santarem, dans le magnifique atlas qu'il publie en ce moment.

et celui-ci en adopta les diverses idées. Le dernier passage de l'*Opus majus* fournit l'explication de deux passages des lettres de Christophe Colomb, qui renferment la pensée du navigateur, et qui étaient restés inintelligibles pour M. de Navarette, éditeur des lettres [1], pour M. le baron de Humboldt [2] et pour M. Letronne [3].

On sait que Christophe Colomb, en mettant à la voile dans la direction de l'ouest, était dans la persuasion que l'Inde, la Chine et les autres contrées de l'Asie orientale étaient beaucoup moins éloignées de l'Espagne et du Marok qu'elles ne le sont réellement. Quand il eut atteint le continent américain, il s'imagina être arrivé dans le voisinage de la Chine. Il avait adopté l'opinion de Roger Bacon qui prolongeait le deuxième quadran de la terre plus à l'est que ne l'avait fait Ptolémée. Les cent quatre-vingts degrés que le géographe d'Alexandrie avait attribués à la terre, dans sa longueur, ne lui suffisaient pas; il ne se contentait pas même des deux cent vingt-cinq degrés qu'avait proposés Marin de Tyr. Se trouvant à l'embouchure de l'Orénoque, il crut reconnaître les environs du paradis terrestre, censé placé aux extrémités du monde; car, pour lui, le paradis terrestre répondait au château de Kang-diz, des Persans, et il devait se trouver dans un lieu élevé et inaccessible. La manière dont Christophe Colomb se représentait la terre était tout à fait bizarre. Par respect pour le grand nom de Ptolémée, il admettait que la moitié du monde qui avait été connue des anciens était sphérique. En même temps, par égard

[1] *Colleccion de los viages y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles desde fines del siglo XV;* Madrid, 1825 et années suivantes, in-4°.

[2] *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent*, édition in-8°, t. III, p. 63 et suiv. — [3] *Relation des quatre voyages entrepris par Christophe Colomb, pour la découverte du Nouveau monde*, traduction de M. de la Roquette; Paris, 1828, t. III, annoté par M. Letronne.

pour une opinion dont on faisait aussi honneur aux anciens, mais qui avait été mise en avant par les Arabes, il crut qu'à la distance de quatre-vingt-dix degrés des îles Fortunées, du côté de l'est, c'est-à-dire auprès de l'entrée de la mer Rouge et du golfe Persique, se trouvait la coupole d'Arin. Quant à l'autre moitié du monde, la moitié qui n'avait pas encore été explorée, et dont la découverte lui était réservée, elle offrait, suivant lui, la forme de la moitié d'une poire, du côté de la queue, de manière à se terminer en cône.

Voici l'analyse de ce que Christophe Colomb écrivait, en 1498, à la reine Isabelle, pendant le cours de son troisième voyage : « L'ancien hémisphère, depuis le cap Saint-Vincent jusqu'à Cattigara, et ayant pour centre, sous l'équateur, l'île d'Arin, est sphérique; mais l'autre hémisphère a la forme de la moitié d'une poire, du côté de la queue. A partir de cent lieues, à l'ouest des Açores, la terre s'élève sous l'équateur et la température se rafraîchit. La partie la plus élevée, c'est-à-dire la queue de la poire, est située près de l'île de la Trinité, vers l'embouchure de l'Orénoque [1]. » C'est là que Christophe Colomb place le paradis terrestre, à l'extrémité orientale du monde, comme disent certains écrivains du moyen âge, ou à l'extrémité occidentale, si on suit la direction qu'avait prise l'amiral d'Isabelle.

Christophe Colomb, dans une lettre écrite de la Jamaïque, en 1503, lors de son quatrième et dernier voyage, discute les opinions de Marin de Tyr et de Ptolémée, et il se prononce pour celles du premier. Partant de l'idée qu'il avait atteint, du côté de l'est, la terre de l'Inde, et que, cependant, il se trouvait dans le voisinage du paradis terrestre, près du centre du nouvel hémisphère, il en conclut naturellement que l'Inde dépassait

[1] T. I de la collection originale, p. 256; t. III de la traduct. franç. p. 27 et suiv.

de beaucoup les limites fixées par Ptolémée, et même celles qui avaient été proposées par Marin de Tyr [1].

Une conséquence nécessaire du système de Roger Bacon, de Pierre d'Ailly et de Christophe Colomb, c'est que la disproportion de la masse de la terre comparée à celle de l'eau, était beaucoup moins forte que ne l'avaient cru la plupart des géographes. En effet, dans la supposition que l'extrémité orientale de l'Asie s'identifie avec le continent américain, il ne restait plus de place à l'océan Pacifique, et la terre reprenait sur l'eau la supériorité que la véritable science lui a fait perdre à jamais.

Depuis la découverte de l'Amérique, et surtout depuis que l'homme a fait le tour du globe qui lui sert de demeure, la science a eu besoin de se créer de nouvelles bases. Les doctrines grecques, malgré les erreurs qui les déparent, ont trouvé grâce à nos yeux, et elles méritaient cette faveur, en considération de ce qu'elles renferment d'exact, d'ingénieux et même de sublime. Pour les doctrines indiennes, vu surtout l'état d'altération dans lequel elles étaient parvenues en Occident, elles n'ont pas même conservé l'attrait de la curiosité. Après avoir longtemps balancé l'influence des doctrines grecques, elles dorment à présent dans les manuscrits latins et arabes, et il ne m'eût pas été possible d'en acquérir l'intelligence sans l'aide des écrivains arabes et persans.

[1] T. I de la collection originale, p. 300; t. III de la traduct. franç. p. 117 et suiv.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

1er NOVEMBRE 1848.

Ce mémoire a reçu sa dernière forme en 1845, et il en a été donné lecture à l'Académie des inscriptions en 1845 et 1846. Entre sa composition et son impression, il s'est produit quelques faits nouveaux. Les principaux proviennent de la mise en lumière d'un grand nombre de médailles frappées dans l'Inde, depuis les commencements de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XIIe siècle. L'explication de ces médailles a été donnée par M. Édouard Thomas dans le Journal de la Société asiatique de Londres et dans celui de la société anglaise de numismatique. M. Thomas est parvenu, ainsi qu'il le reconnaît, à l'explication de ces précieux monuments, à l'aide des Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde, que j'ai publiés en 1844 et 1845; mais, à son tour, il a profité des ressources que lui offrent les riches collections de l'Angleterre pour révéler un grand nombre de faits que je ne connaissais pas. Cette circonstance m'a obligé de faire, sur les épreuves, quelques additions au troisième paragraphe de la première partie de ce mémoire.

Une autre addition que je regarde comme une bonne fortune pour la science, c'est le passage du Bhavishya Pourâna qui suit. Me trouvant en Angleterre au mois de septembre dernier, j'eus plusieurs fois l'avantage de conférer avec l'illustre M. Wilson. Sur ce que je lui dis relativement à la première introduction du culte du soleil et du feu dans l'Inde, il m'offrit obligeamment de faire pour moi un extrait du Bhavishya Pourâna, d'après les manuscrits de la bibliothèque de la compagnie des Indes orientales et de celle d'Oxford. C'est l'extrait qu'on va lire ci-après.

Pag. 2. — On voit, à la page 259, dans le mot *Hamira*, une allusion à l'invasion du royaume de Lahor par l'armée de Mahmoud le Gaznevide.

Pag. 34. — Abel-Rémusat a parlé de l'introduction du syllabaire en Chine, *Recherches sur les langues tartares*, pag. 45 et 74.

Pag. 38. — Il est fait mention du changement du ى ou *y* en ج ou *dj*,

dans le Commentaire des Séances de Hariri, par M. de Sacy, 2e édition, pag. 646.

Pag. 43. — Le poëte Abou-Atha avait l'habitude de substituer, dans la prononciation, le ج ou *dj* au ز ou *z*, parce qu'il était originaire de la vallée de l'Indus. (*Hamasa*, édition de M. Freytag, pag. 26.)

Pag. 78. — Sur la permutation des lettres *r* et *s*, voyez le traité de Quintilien, liv. I, chap. IV.

Pag. 56 et suiv. et 92 et suiv. — Origine du culte du feu et du soleil dans l'Inde.

« In the brief notice of the Bhavishya Purâna which I have given in the Preface of the *Vishnu Purâna*, it is stated; that, « the greatest part of the work relates to the worship of the Sun; and that in the last chapters there is some curious matter relating to the Magas, worshippers of the Sun, as if the compiler had adopted the persian term *Mugh* [1], and connected the five worshippers of Iran with those of India: but the subject, it is added, requires further investigation [2]. »

« The last twelve or fourteen chapters of the Bhavishya Purâna are in fact dedicated to the tradition, of which a summary and not altogether accurate account, has been given by colonel Wilford in the eleventh volume of the Asiatic Researches, and which records the introduction of the worship of the Sun into the north-west of Hindustan, by Sâmba, the son of Krishna. This prince having become a leper, through the imprecation of the irascible sage Durvâsas, whom he had offended, and despairing of a cure from human skill, resolved to retire into the forest, and apply himself to the adoration of Sûrya, of whose graciousness and power he had learned many marvellous instances from the sage Nârada. Having obtained the assent of Krishna, Sâmba departed from Dwârakâ, and proceeding from the northern bank of the Sindhu (Indus), he crossed the great river the Chandrabhâgâ (the Chinab), to the celebrated grove of Mitra (Mitra-vana), where by fasting, penance, and prayer, he acquired the favour of Sûrya, and was cleansed of his leprosy. By Sûrya's injunctions, and as a mark of his gratitude, Sâmba engaged to construct a temple of the Sun, and to found in connexion with it a city on the banks of the Chandrabhâgâ. As he was in some uncertainty what form of the Sun he should set up, a miraculous

[1] *The Burhan Kati* has : مغ بضم اول اتش پرست را گویند

[2] *The Vishnu Purâna*, préface, p. XXXIX et suiv.

image of great splendour appeared to him when bathing, which floated on the current, and being wafted to the shore, was accepted by Sâmba as sent to him by the original, and was accordingly placed with due honour in the temple dedicated to the Sun.

« After narrating these events, several chapters of the Purâna are occupied with the instructions communicated to Sâmba by Nârada, regarding the ceremonies to be observed in the construction of the temple, and the daily worship of the image. Sâmba is desirous of retaining learned and pious Brahmans for the purpose of performing the appointed rites, and receiving the donations he may make to the Sun; but Nârada, in the spirit of the prohibition found in Manu [1], against the performance of idol worship as a source of emoluments by Brahmans, apprises Sâmba that no Brahman can undertake the office of ministering priest without incurring degradation in this life and punishment in the next. He therefore refers Sâmba to Gauramukha (white-face), the Purohit or family priest of Ugrasena, king of Mathurâ, as the only person who could tell him whom he might most suitably employ as the officiating priests of the Sun, and Gauramukha directs him in consequence to invite the Magas to discharge the duty, as they are in an especial degree the worshippers of Sûrya.

« The Magas, according to the legend narrated, not very distinctly, by the compiler of the Purâna, were at once the progeny of Agni and Aditya, Fire and the Sun, by Nishkumbhâ the daughter of a holy sage named Riju or Rijwâhva (*Riju*, up-right, and *âhvâ*, appellation) of the race named Mihira. She was dedicated to Agni by her father, but the Sun, fascinated by her beauty, assumed the form of Agni, and begot a son named Jalagambu, from whom sprang the Magas. Riju, displeased with his daughter, condemned her offspring to degradation; but the Sun, at Nishkumbhâ's intreaty, although he could not raise the Magas to a level with the Brahmans, conferred upon them the almost equal distinction of being his chosen ministers.

« Although Gauramukha could inform Sâmba what priests the prince ought to employ, he is represented as ignorant of the place they where dwelt, and referring Sâmba again to the Sun, Sûrya desires him to repair to Sâka-dwîpa, beyond the sea of salt-water, in which region the Magas corresponded with the caste of Brahmans in Jambu-dwîpa or India; the other three castes being the Magasas, Mânasas, and Mandagas, equivalent to Kshetriyas,

[1] *Code de Manou*, liv. III, sloka 152, 180. — Note de M. Reinaud.

Vaisyas, and Sûdras : there were no mixed castes in Sâka-dwîpa. It may be here observed that a similar enumeration of the tribes of Sâka-dwîpa occurs in other Purânas, as in the Vishnu Purâna, where instead of Magas the translation has Mrigas ; but this may be only a various and perhaps an inaccurate reading of the original manuscript.

« In obedience to the commands of Sûrya, and with the help of Krishna, who lent him the use of Garuda for the journey, Sâmba went to Sâka-dwîpa, and induced eighteen families of Magas to return with him to India to fulfill the function of ministering priests in the temple of the Sun, which he now compleated, building at the same time around the temple a spacious city, which was called after him Sâmba-pura. The legend also relates that the Yâdava prince prevailed upon his kinsmen, the Bhojas of Dwârakâ, a branch of the race of Yadu, to give their daughters in marriage to his Magas, and their descendants were thence called Bhojakas : but in a subsequent passage, with an inconsistency not unfrequent in some of the Purânas, it is said, that ten only of ten eighteen families received damsels of the tribe of Bhoja, whilst the other eight, who were of the rank only of Sûdras, although equally worshippers of the Sun, were married to Saka maidens ; their descendants were named Mandagas.

« So far there is little in the legend beyond the name maga, and the worship of the Sun, to suggest any connexion between it and the history of the Fire-worshippers of Persia ; but there are other particulars mentioned, which are of a more explicit tenor. They cannot however always be satisfactorily made out, in consequence of the obvious inaccuracy of the texts, arising in a great measure from the usual carelessness of the copyists, but partly from the occurrence of terms, probably ill understood and imperfectly represented by the original writer. There are three copies of the Bhavishya Purâna in the Library of the East-India House, and two in the Bodleian : one of each collection omits the legend : of the remaining copies the Oxford manuscript is the most correct, but it abounds in mistakes. Dr Maximilian Muller has kindly furnished me with a transcript of the passages I required, and has enabled me to collate them with the East-India House copies, from which, although some particulars remain doubtful, yet enough may be extracted to establish the identity of the Magas of the Purânas with the followers of Zoroaster.

« In answer to various questions relating to the practices of the Magas put

by Sâmba, the sage, Vyâsa, professes to give him some account of them, beginning with the explanation of their name which is not very intelligible. Apparently it may be rendered : « The Magas are so called, because they do not proceed by a contrary Veda » (*viparyastena vedena Magâ nâyantyato magâh*, as if from *mâ*, not, and *gâ*, who goes); the writer considering the precepts of the zend authorities as not opposed to those of the Vedas. The Sun, Vyâsa continues, in the form of fire, bears or wears (*dhârayate*) what he calls a *kûrchcha*, and therefore the Magas are wearers of it (*kûrchcha dhârinah*); the word ordinarily implies a bunch of peacock-feathers; but it may have in this place some other sense. The Magas eat in silence, whence they are called *Mauninah* (Silentiaries). They are also termed *Vachârchas*, from *Vacha*, said to be a name of the Sun, and *archâ*, worship. They have four Vedas termed *Vada*, *Viswavada*, *Vidut* (?) and *Angirasa* (?). Gepa or Gesha (perhaps for Sesha) the great serpent, having cast off his skin in the Sun's car, it became the origin of what is here called the Amâhakam, which is given by the Magas on solemn occasions and with appropriate mantras or prayers. This is somewhat differently told a few lines afterwards. All creatures, it is there said, Gods, Rishis, Râkshasas, Nâgas, assemble at stated periods in the chariot of the Sun, and on one of these occasions, Vâsuki, the king of the serpents, dropped his old skin : it was picked up by Aruna, and given by him to the Sun, who put it on round his waist in honour of Vâsuki, as if unseparated from the body of the Nâga, whence it was called Avyanga (from *a*, not, *vi*, apart from, and *anga*, the body). From its being thus worn by the Sun, it became sacred in the estimation of his worshippers, and they therefore constantly wear it. Whoever goes without it, is impious and impure, and falls into hell. Like the Munjâ of the Brahmans, it is said, it should be put on in the eighth year from conception. It is to be made of cotton or wool, of one colour; the best kind is 132 inches (or fingers) long; the next 120, and it should never be less than 108 inches in length. Other names appear to be applied to it, as Amâhaka, Sâra-pradhâna, Bhâva-sâra, and Sâra-mara; but this is uncertain, as the passage is corrupt, and some other article may be intended, invested with which, and the *avyanga*, the worshipper is said to be *Pathitânga*, again, in place of the Darbha or sacred grass of the Brahmans, the Pavitra or purificatory instrument of sacrifice of the Magas, is said by Vyâsa to be called *Varsma*, or (in another place) *Varsama*.

« A variety of other particulars are briefly mentioned, some of which are intelligible, others uncertain : a Maga must not touch a dead body, nor a woman at certain seasons ; he should (not?) cast a dead dog on the earth, and should not die without worshipping the Sun. He should let his beard grow, travel on foot, cover his face in worshipping, and hold what is called the *Pûrnaka* in the right hand, and the *Sankha* (conch shell?) in the left, and he should worship the Sun at the three Sandhyas [1], and at the five festivals. Other details are too questionably particularised to be specified, but more than enough has been cited to establish the fact that the Bhavishya Purâna intends by Magas the Mughs of the Persians, the Magi of the Greeks, and the Parsis of India. Thus, the rule of eating in silence, the covering of the mouth at worship, the prohibition of touching a corpse, or at least the impurity thereby contracted, are characteristic of the Parsi faith. A still more decisive indication is furnished by what is related of the *Avyanga*, which is clearly the sacred girdle of the Parsis, called most commonly *kusti* or *kosti*, but also *Aiwyonghâm*, according to Anquetil du Perron [2], as quoted by Dr John Wilson, in his notices of the Parsi religion [3]. The latter also observes, almost in the words attributed to Vyâsa : « the *kusti* bears some analogy to the *Munja* of the Brahmans. » According to him, the kusti should be put on when the child has attained the age of seven years, seven months, and ten days (p. 165, note), which agrees well enough with our text, and the wickedness of not wearing it, and the consequences of such impiety are similarly described in Zend and Pehlevi works. Unluckily I have not at present the means of consulting Anquetil du Perron, or some other analogies might be traced; but there can be no doubt, that an other term which occurs in the Sanskrit text is identifiable in the Zend, and that the *Varsma* or *Varsama* of the Bhavishya Purâna, is the *Barsam* or *Barsom* of the Vendidad [4]; a bundle of twigs of the pomegranate, in place of the bundle of sacred grass used by the Brahmans, and equally essential part of the apparatus employed in the worship of Fire, or oblations offered to that element, in boths religions.

[1] Sur cette expression, voyez l'ouvrage de l'abbé Dubois, intitulé *Les Mœurs de l'Inde*, t. I, p. 336 et suiv. — Note de M. Reinaud.

[2] *Zend-Avesta*, t. II, p. 529. Le mot que Wilson écrit *aiwyongham* est écrit par Anquetil *Eeviâonghené*. — Note de M. Reinaud.

[3] *The Parsi religion as contained in the Zand-Avasta, and propounded and defended by the Zoroastrians of India and Persia;* Bombay, 1843, in-8°.

[4] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 245, 389, etc. — Note de M. Reinaud.

« It is evident therefore that the Bhavishya Purâna, in the legend of Sâmba, has in view the introduction of the Fire-worship of Iran, and it is curious to find so prompt an adoption by the Brahmans, and such a cordial tolerance of a foreign system of religious practices and belief. The only question that suggests itself, concerns the period at which this took place, the time at which the Brahmans acknowledged the high priests of the Sun as little inferior in sanctity to their own order; whether it followed the flight of the Parsis to Guzerat in the beginning of the eighth century, or whether it occurred some few centuries earlier, when we have reason to infer from numismatic evidence, Persian princes or satraps exercised authority on the north-west frontier of India [1]. Either period would not be incompatible with the probable date of the Bhavishya Purâna, which in its actual form, cannot pretend to very remote antiquity. That the legend is of the more recent æra is most likely, and this is confirmed by the circumstance of Sâmba's being fabled to have gone from Dwârakâ in Guzerat, to bring the Magas from their native country to India. That the Parsis ever made their way into the Punjab is very questionable [2], and no traces are recorded of their presence on the banks of Chandrabhâgâ, nor have we any notice of the remains of a temple of the Sun in that quarter, although according to colonel Wilford there was a city of Sâmba in the same direction. »

Pag. 103. — Rois des Goptas. M. Édouard Thomas vient de répandre un jour tout nouveau sur ce sujet dans le tome XI du Journal de la Société asiatique de Londres, qui est en voie de publication.

Pag. 10 et p. 149 et suiv. — L'authenticité de la relation de Hiuen-thsang a été récemment contestée, dans le pays même des Brahmanes, par M. le major William Anderson (*Journal de la Société asiatique du Bengale*, cahier de décembre 1847). Le mémoire de M. Anderson est intitulé *An attempt to identify some of the places mentioned in the itinerary of Hiuan-thsang*. M. Anderson pense que la distance respective de certains lieux cités par Hiuen-thsang ne peut se concilier avec nos connaissances actuelles. De plus, il a cru reconnaître, dans quelques dénominations rapportées par le voyageur chinois,

[1] Ci-devant, p. 56. — Note de M. Reinaud.

[2] J'ai fait remarquer, ci-devant, p. 103, que la dénomination de *Guèbre*, donnée par Scherf-Eddin aux populations du Pendjab et de la province de Dehli, subjuguées par Tamerlan, était une dénomination impropre. — Note de M. Reinaud.

des mots arabes et persans, transmission qui n'aurait pu avoir lieu qu'à une époque où l'islamisme avait acquis la prépondérance dans l'Asie orientale, c'est-à-dire après le x^e^ siècle de l'ère chrétienne. De ces deux faits, M. Anderson induit que la relation qui porte le nom de Hiuen-thsang est moins ancienne qu'on ne l'avait dit, et que, si l'auteur a fait usage de documents authentiques, le cadre et une partie des détails sont nécessairement romanesques.

La première objection ne manque pas de quelque fondement. Du moins, je dois avouer qu'il m'a été impossible de fixer, d'une manière précise, l'itinéraire du voyageur, à partir du moment où il quitte la ville de Samarcand, jusqu'à ce qu'il atteigne la chaîne de l'Hindoukousch[1]. C'est pour cela que, dans mon travail d'identification des noms de lieux, j'ai glissé sur cette partie de l'Itinéraire. J'ai cru reconnaître une autre irrégularité à l'endroit où le voyageur quitte la côte de Coromandel pour gagner la côte de Malabar[2]. Dans ces deux endroits, Hiuen-thsang me paraît ne pas avoir distingué assez nettement les lieux qu'il visita réellement, de ceux dont il ne parle que par ouï-dire; mais ces diverses circonstances ne sont pas un motif de rejet suffisant. Ne peut-on pas admettre que quelque confusion sera survenue dans certaines parties du récit du voyageur, et que, plus tard, lorsque l'imprimerie s'établit en Chine, quelques erreurs furent commises à l'impression?

Quant à la seconde objection, elle est l'effet d'une erreur qui a le droit d'étonner. Les dénominations que M. Anderson prend pour des mots arabes et persans sont des termes sanscrits parfaitement établis. *Lou-yi-ta-kia*[3], dont M. Anderson fait لعل تكيه, est le sanscrit *Rohitaka*, signifiant *rouge; ma-ha-fa-na*[4], que M. Anderson change en مهابن, est le sanscrit *maha-vana* ou grande forêt. *Tchi-na-lo-tche-fe-ta-lo*[5], qui, suivant M. Anderson, serait l'équivalent de چينى شفتالو ou pêcher de Chine, doit s'écrire *tchina-rádja-poutra*, et être rendu par *fils du roi de la Chine*[6].

La personne de Hiuen-thsang et la place qu'il occupe parmi les bouddhistes voyageurs sont deux faits attestés par les autorités les plus recpectables. D'après ce que m'apprend M. Stanislas Julien, on trouve la biogra-

[1] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 376 et suiv., depuis le n° 8 jusqu'au n° 34.

[2] *Ibid.* p. 391, n° 94.

[3] *Ibid.* p. 379, n° 39.

[4] *Foĕ-kouĕ-ki*, p. 379, n° 39.

[5] *Ibid.* p. 381, n° 48.

[6] Ci-devant, p. 168 et 169.

phie et l'itinéraire de Hiuen-thsang dans l'Histoire des bouddhistes célèbres, composée en chinois par Tao-siouen, du vivant même du voyageur (*Sou-kao-seng-tchouen*, liv. IV et V). L'itinéraire de Hiuen-thsang est également rapporté en abrégé dans l'Encyclopédie bouddhique, publiée, en 669 de notre ère, par Tao-chi, sous le titre de *Fa-youen-tchou-lin*.

Pag. 149. — Hiuen-thsang, dans son voyage à travers la Tartarie, pour se rendre de Chine sur les bords de l'Iaxarte, tourna les monts Tsong-ling, et, ainsi que je l'ai fait observer, il arriva à Taschkend par le nord-est. La relation chinoise fait une mention expresse du pays des Mille-Sources (*Foĕ-kouĕ-ki*, p. 375, n° 3). L'ambassade envoyée, en 1420, par le sulthan Schah-Rokh, à l'empereur de la Chine, et qui prit la route de Samarcand et de Taschkend, passa également par le pays des Mille-Sources, et longea les bords du lac Issikoul ou Temourtou. C'est ce qui est dit dans l'itinéraire de l'ambassade, rapporté dans le Traité persan rédigé par Aboul-Hassan Sâed-Aldjordjâny, sous le titre de كتاب مسالك ممالك (man. persans du *British Museum*, à Londres, n° 7705, fol. 30 v.). Cette route est probablement celle que les marchands grecs et romains suivaient au temps de Ptolémée. Voy. mon Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CCCLXIX et CCCLXXV et suiv.

Pag. 202. Le marchand Soleyman paraît avoir désigné la grande île de Sumatra par la dénomination d'*Al-Ramny* ou *Al-Ramy*. Ce qu'il dit sur le camphre *fansoury* rappelle le nom de *Fansour*, qui, au temps de Marco-Polo, désignait une des provinces de l'île de Sumatra. Je renvoie, pour cet objet, à mon Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CDVI et suiv.

Le marchand Soleyman fait mention des îles Andaman, sous le nom qu'elles portent encore aujourd'hui. De plus, il paraît vouloir parler, sous la dénomination *Lendjebalous*, des îles Nicobar. *Ibid.* p. CDXIII et suiv.

On trouvera dans le même ouvrage, p. CDX et suiv., une opinion ou plutôt une conjecture que j'ai émise sur le nom de *mer de Lata* ou *de Lar*, donné, par les indigènes, à la mer qui baigne la côte occidentale de la presqu'île, et sur le nom de *mer de Tamralipti*, équivalent de ce que nous appelons *golfe du Bengale*.

MÉMOIRE

SUR

LA POLIORCÉTIQUE ASSYRIENNE

ET L'AGE DES MONUMENTS DE NINIVE

DÉCOUVERTS À KHORS-ABAD;

PAR M. DUREAU DE LA MALLE.

J'avais écrit, il y a vingt-neuf ans, un ouvrage sur la poliorcétique des anciens, entre autres sur celle des Hébreux, que MM. de Sacy et Letronne [1] ont honoré de leur approbation. Les textes seuls des écrivains sacrés ou profanes avaient servi de base à la reconstruction du système d'attaque et de défense des places chez les Juifs et les Assyriens. Les découvertes faites depuis 1842 au village de Khors-abad, situé près de l'ancienne Ninive, par M. Botta; les bas-reliefs sculptés, les dessins que lui et M. Flandin ont rapportés en France, deviennent aujourd'hui, en quelque sorte, l'atlas d'un livre publié en 1819, et pourront infirmer ou confirmer les opinions que j'avais émises alors sur le génie militaire de ces anciens peuples.

On verra, je l'espère, que les progrès de la poliorcétique chez les Assyriens et les Hébreux peuvent servir à déterminer, du moins approximativement, l'époque qui a vu construire les palais et exécuter les sculptures de Khors-abad.

De plus, la supériorité du génie militaire des Assyriens, à

[1] *Journal des Savants*, an 1820, p. 310, 311.

une époque aussi reculée que le IXe, le VIIIe et le VIIe siècle avant l'ère vulgaire, éclaircira plusieurs points historiques des premières guerres entre les Perses et les Grecs, et l'on verra que ces derniers, qui ont poussé si loin la poésie, l'histoire, l'éloquence, la sculpture, la peinture, enfin tous les arts du domaine de l'imagination et de l'imitation, sont restés longtemps, pour les arts mécaniques, et entre autres pour les sciences applicables au génie militaire, fort au-dessous des peuples orientaux, qu'ils qualifiaient du nom méprisant de *barbares*. Ce n'est au plus tôt que sous Alexandre et ses successeurs, lorsque les victoires du conquérant ont établi les Grecs au cœur de l'Asie, qu'on les voit employer, pour l'attaque des places, ce système complet de mines, de tranchées, d'*agger,* de tours mouvantes, d'hélépoles, de tortues bélières, de machines de jet, à tir droit ou courbe, qui existe chez les Hébreux et les Assyriens, dans tout son développement, sept cent cinquante et au moins six cent huit ans avant la naissance de J. C.

Excepté un passage obscur du Deutéronome où la Vulgate et les Septante sont en désaccord [1], on ne trouve point de mention directe et précise de machines de guerre employées aux siéges ou à la défense des places avant le règne d'Osias.

Discutons ces textes de la Vulgate et des Septante [2].

« Lorsque vous mettrez devant une ville un siége qui devra durer longtemps, et que vous l'aurez entourée de fortifications pour la prendre (*et munitionibus circumdederis ut expugnes eam*), vous ne couperez point les arbres dont on peut se nourrir. S'il y a des arbres sauvages qui soient propres à d'autres emplois, coupez-les et préparez des machines (*instrue machinas*)

[1] Voyez ma Poliorcétique des anciens, Paris, 1819, p. 330, 437 à 439. 20.

[2] *Deutéronome*, XX, 19.

jusqu'à ce que vous ayez pris la ville qui se défend contre vous. »

Les Septante s'accordent avec la Vulgate sur tout le reste, et disent seulement, *vous couperez les arbres sauvages et vous en bâtirez une contrevallation ou un rempart contre la ville : καὶ οἰκοδομήσεις χαράκωσιν ἐπὶ τὴν πόλιν.*

Je m'étais prononcé dans ma Poliorcétique[1] pour l'interprétation de la Vulgate. Aujourd'hui, après un plus mûr examen, et considérant qu'il n'existe point de description positive de machines dans les livres sacrés avant Osias, j'adopte l'explication des Septante, et je vois dans la prescription du Deutéronome l'emploi d'une contrevallation pour investir, pour bloquer la ville ennemie, comme les Lacédémoniens l'ont fait au siége de Platée[2]. Le texte hébreu, que M. Quatremère a eu la bonté de me traduire, s'accorde avec les Septante, et désigne positivement une contrevallation.

La traduction de Joseph[3], qui emploie le mot de *machines* (*μηχανήματα*), à propos de ce passage du Deutéronome et du siége de Jéricho, prouverait seulement que Joseph a prêté alors aux Hébreux les connaissances que l'on possédait de son temps.

Un pareil désaccord se présente entre la traduction des Septante et celle de la Vulgate dans le récit du siége d'Abéla par Joab[4], en 1022 avant J. C. La première indique la formation de l'*agger* ou plan incliné qu'on élevait à la hauteur des murailles de la ville assiégée, et sur lequel on plaçait des machines ou des hommes de traits pour protéger le travail des sapeurs et des mineurs au pied des murailles. *Ἐξέχεαν πρόσχωμα*

[1] Note M, p. 437 à 439.
[2] Voyez Thucydid. II, LXX.
[3] *Antiq. Jud.* lib. IV, cap. VIII, § 42, et lib. V, cap. 1, § 6. — [4] *Reg.* II, XX, 14, 15 a 21 ; *Poliorcét.* par Dureau de la Malle, p. 342.

πρὸς τὴν πόλιν, καὶ πᾶς ὁ λαὸς, ὁ μετὰ Ἰωὰβ, ἐνοοῦσαν καταβαλεῖν τὸ τεῖχος. La Vulgate, au contraire, n'indique que la circonvallation et la sape : « Oppugnabant Abela et circumde-« derunt munitionibus civitatem : et omnis turba quæ erat cum « Joab moliebatur destruere muros. » Ni l'un ni l'autre de ces textes ne fait mention de machines, mais les Septante décrivent avec précision l'*agger*, qui, depuis l'invention du bélier et joint à cette arme, devint l'instrument d'attaque le plus puissant de la poliorcétique ancienne.

Le texte hébreu, examiné par M. Quatremère, justifie complétement la version des Septante.

Ce n'est donc, comme je l'ai dit, qu'en 1810 avant l'ère chrétienne, sous le règne d'Osias, fils d'Amasias, que le système de l'attaque et de la défense des places arrive à un développement auquel les Grecs et même les Romains du temps de César et de Vespasien n'ont ajouté que quelques améliorations peu importantes. En effet, vous voyez que les Hébreux savaient alors donner des flancs aux enceintes de leurs villes[1], non-seulement par la saillie des tours sur la courtine, mais encore par la construction de cette même courtine sur une ligne d'angles saillants et rentrants[2]. Osias, dont l'histoire détaillée avait été écrite par Isïae, fils d'Amos, son contemporain, avait fabriqué, pour la défense de Jérusalem, des machines de diverses espèces qu'il plaça sur les tours et les angles des murs pour lancer des traits et de grosses pierres[3]. « Et fecit in Je-« rusalem diversi generis machinas, quas in turribus collocavit « et in angulis murorum ut mitterent sagittas et saxa grandia. »

[1] *Poliorcét.* par Dureau de la Malle, p. 357 et 358.

[2] *Paralipom.* II, XXVI, 9, version des Septante. Tacite (*Hist.* V, 11) montre que la Jérusalem reconstruite par Esdras avait été fortifiée suivant le même système : « Ur-« bem claudebant muri, per artem obliqui « aut introrsus sinuati ut latera oppugnan-« tium ad ictus patescerent. »

[3] *Paralip.* II, XXVI, 15.

La version des Septante désigne encore avec plus de précision les catapultes et les balistes, qu'elle nomme des machines ingénieusement inventées pour lancer de grands javelots et de grosses pierres : Μηχανὰς μεμηχανευμένας λογισμοῦ τοῦ εἶναι ἐπὶ τῶν πύργων καὶ ἐπὶ τῶν γωνιῶν, βάλλειν βέλεσι καὶ λίθοις μεγάλοις.

Les Hébreux, à cette époque, avaient de fréquents rapports avec l'empire assyrien, dont la puissance alors était près d'atteindre son apogée.

En 713 avant l'ère vulgaire, Sennachérib prend toutes les villes fortes de Juda [1]. On trouve, dans les deux chapitres d'Isaïe, une indication positive de l'emploi de l'*agger* et de la contrevallation dans l'attaque de Jérusalem par ce prince. J'ai cru même y reconnaître une indication de la tortue formée par les boucliers élevés sur la tête [2].

Enfin, six cent huit ans avant J. C. Nabuchodonosor se porte sur Jérusalem et entoure la ville de fortifications. Joachin se rend au roi d'Assyrie, qui l'emmène prisonnier à Babylone avec sa mère, ses femmes et ses eunuques. Il emmène aussi prisonniers en Assyrie tous les princes de Jérusalem, tous les braves de l'armée, au nombre de dix mille, tous les hommes robustes, au nombre de sept mille, et mille ouvriers et mécaniciens, tous hommes braves et belliqueux. Il met à la place de Joachin son oncle Mathanias, et lui impose le nom de Sédécias. Telle est la traduction fidèle du livre des Rois [3], qui n'est, comme on sait, qu'un abrégé très-succinct de l'histoire détaillée des rois d'Israël et de Juda.

Neuf ans après, Sédécias se révolte. Nabuchodonosor assiége

[1] *Reg.* IV, XVIII, 13; *Isaias*, XXXVI, 1; XXXVII, 33; *Poliorcét.* par Dureau de la Malle, p. 368.

[2] *Poliorcétique*, par Dureau de la Malle, p. 366, 365, note 2.

[3] IV, XXIV, 10, 11, 14, 15, 16, 17.

de nouveau Jérusalem, l'entoure de lignes de circonvallation, la bloque pendant deux ans et s'en empare de vive force quand la famine a décimé les habitants. Sédécias se sauve vers Jéricho; Nabuchodonosor l'atteint dans la plaine, le met en jugement, fait égorger les fils de Sédécias, lui fait crever les yeux, le charge de fers et l'emmène à Babylone[1].

Le récit de Joseph[2] est tellement circonstancié, qu'on peut le croire extrait des histoires détaillées mentionnées si souvent dans les Paralipomènes. C'est d'ailleurs le meilleur commentaire, fait par un homme de guerre, du texte et des versions de la Bible. Je dois le traduire presque entièrement.

« Cependant, le roi de Babylone pressait avec constance et ardeur le siége de Jérusalem; ayant construit de grandes tours en terre, *πύργους μεγάλων χωμάτων*, il empêcha les défenseurs de se tenir sur les remparts; il éleva ensuite autour de l'enceinte de la ville plusieurs *agger* ou plans inclinés d'une hauteur égale à celle des murs, *καὶ πολλὰ περὶ τὸν κύκλον ὅλον ἤγειρε χώματα, τοῖς τείχεσι τὸ ὕψος ἴσα*. Les assiégés se défendaient vigoureusement; ils ne se laissaient abattre ni par la faim, ni par les maladies, mais leur courage résistait à tous les maux et persistait à soutenir l'attaque sans être effrayés des machines de l'ennemi approchées de leurs murailles. Ils inventaient des machines nouvelles et exécutaient des travaux propres à détourner l'effet de celles des Assyriens, de manière qu'il y avait entre les Hébreux et leurs adversaires une lutte perpétuelle d'adresse et de science; ceux-ci croyant qu'ils ne pourraient prendre la ville qu'en étant supérieurs dans l'art de l'attaque, ceux-là qu'ils n'avaient de salut à espérer qu'en persistant, en continuant sans relâche à inventer de nouveaux

[1] *Reg.* IV, xxv, 1 à 8. — [2] *Antiq. Jud.* lib. X, cap. VIII, § 1.

moyens de défense qui rendissent inutiles les machines de l'ennemi. »

Ni le livre des Rois, ni Joseph, ne décrivent positivement le bélier, les balistes, les catapultes, que Joseph comprend sans doute au nombre des machines assyriennes, *μηχανήματα*; et les *ἀντιμηχανήματα*, les contre-batteries des Hébreux sont probablement les lacets, les balles de laine, les faux, les harpons, destinés à amortir, à détourner ou à empêcher l'effet du bélier; car Ézéchiel[1] nomme quatre fois le bélier, et désigne l'emploi de cette machine, de l'*agger* et des tours dans le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor, ce qui donne un plus grand poids au récit de Joseph. « Rex Babylonis interro-« gavit idola ut ponat arietes contra portas Jerusalem, ut com-« portet aggerem, ut ædificet munitiones. » Cet autre passage d'Ézéchiel[2], que je vais citer, est encore plus précis. Après avoir peint la marche de l'armée de Nabuchodonosor vers la Palestine, il décrit le siége de Jérusalem par cette armée. C'est Dieu même qui lui parle. « Fils de l'homme, prends de l'argile, mets-la devant toi, et figure sur cette argile la ville de Jérusalem; représente aussi le siége formé contre elle, la circonvallation achevée, le camp ennemi qui l'environne; tu élèveras des *agger*, tu dresseras un camp vis-à-vis d'elle, et tu placeras des béliers autour de ses murs, *καὶ τάξεις τὰς* ΒΕΛΟΣΤΆΣΕΙΣ *κύκλῳ*[3]. Et pones arietes in gyro[4]. » Je citerai encore pour ce passage important le texte entier de la Vul-

[1] XXVI, 9; XXI, 22; IV, 2.

[2] IV, 1, 2.

[3] La version des Septante se sert ici du terme générique de *batteries*, *βελοστάσεις*, qui comprend les batteries de béliers, de catapultes et de balistes; mais le sens précis de ce mot comme désignant le bélier, est fixé par MM. Hase et Dindorf, qui citent, au mot *βελοστάσεις*, Ézéch. IV, 2 : « Ubi exprimitur aries. » (*Thes. ling. gr.* Didot, 1833.)

[4] Voy. *Poliorcétique*, par Dureau de la Malle, p. 396, 399. Cette explication est positive. Le mot hébreu *car*, *κριός*, *aries*, de même que ceux dont se servent les Grecs,

gate : « Et tu, fili hominis, sume tibi laterem et pones eum co-
« ram te et describes in eo civitatem Jerusalem et ordinabis
« adversus eam obsidionem et ædificabis munitiones, et dabis
« contra eam castra et pones arietes in gyro. » L'autre passage d'Ézéchiel[1], sur le siége de Tyr par Nabuchodonosor, est encore plus précis et plus détaillé; il énumère la contrevallation, les *agger,* les *mantelets* ou galeries avec les béliers, la tortue de boucliers et les autres moyens d'attaque déjà indiqués dans les livres des Rois et des Paralipomènes. « Circumdabit te
« munitionibus et comportabit aggerem in gyro, et elevabit
« contra te clypeum, et vineas et arietes temperabit in muros
« tuos, et turres tuas destruet in armatura sua[2]. »

Jérémie[3], qui écrivit depuis l'an 629 jusqu'en 584, ajoute un trait de plus à la description du bélier. « Dieu, dit-il, a ruiné Israël et toutes ses murailles; il a brisé et dissipé ses fortifications; il a voulu mettre en poudre les murs de sa fille Sion. Il a tendu ses cordes et n'a pas détourné sa main qu'il ne l'ait perdue. » « Tetendit funiculum suum luxitque antemu-
« rale, et murus pariter dissipatus est. Defixæ sunt in terra
« portæ ejus; perdivit et contrivit vectes ejus. »

Qui trouverait dans ce passage lyrique, si l'on n'avait pas les versets positifs d'Ézéchiel pour l'expliquer, une indication du bélier suspendu sur des cordes et poussé sans relâche sur les murs pour les détruire?

Maintenant nous avons la satisfaction de voir les indications d'Ézéchiel et de Jérémie, contemporains de Nabuchodonosor,

les Latins et les Français, signifie un vrai bélier, et il est clair qu'en cet endroit on ne peut le prendre à la lettre. C'est de l'hébreu *car* que vient *carcamuses*, qui signifiait autrefois un bélier à battre les murs. « Carcamusas, arietes vulgo resonatos, » dit Abbo, dans l'Histoire du siége de Paris.

[1] XXVI, 8, 9. Voy. *Poliorc.* par Dureau de la Malle, p. 399, 400.

[2] Καὶ περιποιήσει ἐπὶ σὲ κύκλῳ χάρακα καὶ βελοσλάσεις ὅπλων.

[3] *Lament.* II, 2, 5, 8, 9.

justifiées par les monuments de Ninive. La planche LII du Journal asiatique [1], calquée sur un dessin de M. Botta, représente l'*agger* et la tortue bélière marchant à l'aide de six roues sur le plan incliné de l'*agger*.

Je vais décrire cette machine d'après un autre dessin de M. Botta, fait sur les lieux et bien plus exact que celui qui a été gravé dans le Journal asiatique. Il m'a été donné par ce savant distingué avec une obligeance qui mérite ma vive gratitude. C'est le seul que je puisse mettre sous les yeux de l'Académie, car je n'ai pu obtenir un seul calque des autres machines qui se trouvent dans les nombreux dessins du collaborateur de M. Botta.

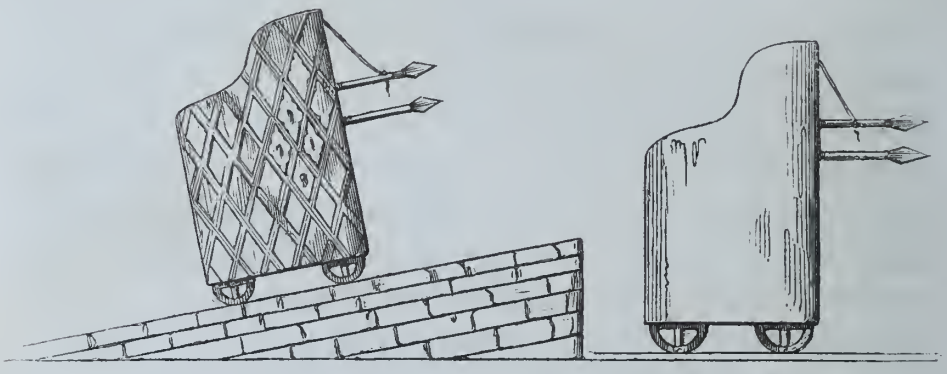

Le plancher de l'*agger* est, comme on peut le voir sur le dessin, dallé en grandes pierres pour faciliter l'approche de ces pesantes machines. Le corps de la tortue bélière est revêtu de plaques de métal *imbriquées*, c'est-à-dire se recouvrant l'une l'autre comme les tuiles de nos toits. M. Botta présume que ces plaques sont d'airain, d'après la couleur qu'elles ont conservée sur le bas-relief.

[1] Février-mars 1845.

La forme de la tortue est un peu différente de celle des Grecs et des Romains, dont je présente un dessin à l'Académie; elle est plus relevée sur le devant. Le point de suspension du bélier était donc placé plus haut, ce qui, dans la manœuvre de cette machine, n'était peut-être pas un avantage.

La tête du bélier est armée d'une pointe mousse en fer, enchâssée dans un bourrelet en métal et fortement attachée à l'extrémité de la longue poutre qui formait le corps du bélier, et qui était balancée et poussée en arrière et en avant par les efforts simultanés de deux cents ou trois cents hommes, au moyen de cordes placées de chaque côté de la poutre. On peut se faire une idée nette de la manœuvre du bélier par celle du *mouton,* que nous avons vu employé à enfoncer les pilotis dans la construction des ponts de Paris. Seulement, l'action était horizontale dans l'emploi du bélier ancien, au lieu d'être verticale comme dans la manœuvre du mouton de nos ingénieurs.

Je crois que le nom de bélier a été donné à cette machine de guerre par les Hébreux, les Grecs et les Romains, à cause du mouvement alternatif de recul et de saut en avant qu'exécutent les béliers vivants quand ils se battent l'un contre l'autre. Les sculpteurs de la colonne Trajane ont ajouté à cette machine une tête de bélier, soit comme ornement, soit pour en faire une arme parlante. Les dessins de M. Flandin, exécutés d'après les monuments trouvés par M. Botta à Khorsabad, dans les fouilles subséquentes, reproduisent plusieurs fois la tortue bélière, les pavois ou mantelets destinés à protéger les archers et la manœuvre du bélier, et même la tortue de boucliers[1], que des bas-reliefs mieux conservés ont per-

[1] « Elevabit contra te clypeum, » Ézéchiel; « Occupabit eam clypeus, » Isaïe, XXXVII, 33; *Poliorcétique*, par Dureau de la Malle, p. 366, note. « Parietem nuda- « vit clypeus, » Is. XXII, 5-11. (V. Flandin, *Revue des deux mondes*, t. XI, p. 91.)

mis à l'artiste de représenter avec plus d'exactitude et de précision.

Ainsi, comme je l'ai annoncé au début de ce mémoire, l'étude soigneuse de la poliorcétique hébraïque et assyrienne fournit une date approximative de l'époque à laquelle ont été sculptés les bas-reliefs de Khors-abad; car c'est dans Jérémie et dans Ézéchiel, qui furent assiégés par Nabuchodonosor à Jérusalem, et transportés en Chaldée par ce prince, l'an 596, qu'on trouve, pour la première fois, et dans six chapitres différents, la mention précise du bélier. Cette machine qui, chez les anciens, remplissait, pour l'attaque des places et la destruction des remparts, un rôle presque aussi important que l'artillerie chez les modernes, n'est décrite ni même indiquée dans aucun des siéges précédents. Les livres des Rois et des Paralipomènes, les prophètes Amos, Abdias, Isaïe, ne font aucune mention du bélier, lorsqu'en 730, Salmanasar, roi d'Assyrie, assiége Samarie et la prend au bout de trois ans[1]. Il n'en existe pas non plus le moindre indice dans le récit de la prise de toutes les villes fortes de Juda par Sennachérib[2]; et, cependant, une arme aussi puissante que celle de la tortue bélière, pour l'attaque des villes fortifiées, eût mérité, ce me semble, une mention précise et détaillée de la part des écrivains contemporains, puisque nous voyons les auteurs précédents décrire l'*agger,* la contrevallation, les balistes et les catapultes, deux ou trois siècles avant l'invasion de la Judée par Nabuchodonosor. Ajoutons à cela que les béliers et les tortues bélières sont décrits ou nommés cinq à six fois dans des poëtes lyriques, tels qu'Ézéchiel et Jérémie, contemporains de Nabuchodonosor, et témoins oculaires du siége de Jérusalem par

[1] *Reg.* IV, cap. XVII, 3, 4, 5, 6. (Vide Abdiam, cap. I, vers. 11.)

[2] *Reg.* IV, XVIII, 13; *Paralip.* II, XXXII 1; Isaïas, XXXVI, 1.

ce prince, tandis que ces puissants instruments de guerre ne sont, je le répète, mentionnés à aucun siége précédent, ni dans les Rois, ni dans les Paralipomènes, récits en prose, bien plus détaillés, qui décrivent toutes les autres machines. On peut donc supposer, avec une grande probabilité, que c'est dans la période de temps comprise entre Sennachérib et Nabuchodonosor (de 713 à 608) que la tortue bélière a été inventée. Celle qui est représentée sur les bas-reliefs de Khors-abad, déjà cités, fixerait donc, à un siècle près, la date de l'exécution de ces bas-reliefs assyriens. Nous essayerons plus tard, en discutant quelques autres bas-reliefs de Khors-abad, de fixer encore avec plus de précision la date de l'exécution de ces monuments [1].

[1] J'espère pouvoir fixer avec précision l'année ou du moins le règne du roi assyrien qui a fait exécuter plusieurs des monuments de Khors-abad. Mais je n'ai pu les examiner qu'une fois pendant deux ou trois heures, et depuis on ne m'a pas permis de les consulter. J'attendrai donc qu'ils soient publiés. Ce que je puis dire, c'est que plusieurs de ces bas-reliefs historiques m'ont paru la représentation graphique des principaux événements qui ont accompagné et qui ont suivi la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, tels qu'ils nous sont donnés par le texte des Rois et des Paralipomènes. On serait même tenté de croire qu'ils sont en quelque sorte l'atlas et les planches de cette partie du texte sacré.

MÉMOIRE

SUR

LA POLIORCÉTIQUE DES PERSES,

PAR M. DUREAU DE LA MALLE.

CONQUÊTE DE L'IONIE PAR CYRUS.

Hérodote raconte[1] la prise de l'Ionie par l'armée de Cyrus, l'an 542 avant l'ère chrétienne[2]. « Sitôt qu'Harpage, dit-il, eut reçu le commandement de l'armée, il passa en Ionie, et, ayant forcé les habitants à se renfermer dans les villes, il s'en rendit maître par le moyen de cavaliers ou terrasses qu'il fit élever près des murs[3]. Phocée fut la première ville d'Ionie qu'il attaqua *de la sorte*[4].

[1] Lib. I, cap. CLXII.

[2] 543-542 avant l'ère vulgaire, selon Larcher, *Chronol.* trad. d'Hérodot. t. VII, p. 626.

[3] Traduction de Larcher, t. I, p. 130, 2e édit. Voici le texte : Οὗτος ὠνὴρ τότε ὑπὸ Κύρου στρατηγὸς ἀποδεχθεὶς, ὡς ἀπίκετο ἐς τὴν Ἰωνίην, αἴρεε τὰς πόλιας χώμασι· ὅκως γὰρ τειχήρεας ποιήσειε, τὸ ἐνθεῦτεν χώματα χῶν πρὸς τὰ τείχεα ἐπόρθεε. Je crois remarquer, dans la traduction de ce membre de phrase, χώματα χῶν πρὸς τὰ τείχεα, une petite infidélité : πρὸς avec l'accusatif indique le point de direction. On commençait les terrasses comme aujourd'hui les tranchées, en partant des lignes de contrevallation, et on les poussait toujours en avant vers la place, pour se couvrir, par leur élévation, des traits des assiégés. Il me semble que le sens précis est : « il éleva des terrasses, en les poussant successivement vers les murailles. »

[4] Ici, Larcher, contre sa coutume, est inexact. Il ajoute une idée, et même une suite d'actions, au récit d'Hérodote, qui dit seulement : Πρώτη δὲ Φωκάιη Ἰωνίης ἐπεχείρησε. « Phocée fut la première ville

Ces villes de la confédération ionienne étaient au nombre de douze (Hérodote, I, 142) : Milet, et ensuite Myus, Prienne en Carie, Éphèse, Colophon, Lébédos, Téos, Clazomènes et Phocée en Lydie; plus trois autres villes ioniennes, deux dans les îles de Samos et de Chios; la troisième, Érythrée, sur le continent. Elles avaient été fortifiées avec soin, dit Hérodote (I, 141), dans la prévision d'une guerre implacable avec Cyrus, qui avait d'abord sollicité leur alliance, avait été repoussé par elles, et qui, depuis, vainqueur de Crésus, avait refusé de recevoir leur soumission. On peut en juger par le tableau qu'Hérodote a tracé de la nature des fortifications de l'une de ces villes confédérées, Phocée, dont [1] l'enceinte de murailles était d'une vaste étendue, toute de grandes pierres jointes avec art. Les Phocéens l'abandonnèrent pourtant, ne jugeant pas pouvoir la défendre.

« Harpage n'eut pas plutôt approché de la place, qu'il en forma le siége, faisant dire en même temps aux Phocéens qu'il serait content s'ils voulaient seulement abattre une tour, ou plutôt un créneau des murs [2] de la ville, et consacrer une de

d'Ionie qu'il attaqua. » J'espère qu'on me saura gré de la générosité avec laquelle je relève cette inexactitude; car Larcher traduisait comme l'aurait désiré un poliorcète, et ni Schweighæuser, ni nul autre, je crois, n'avait signalé cette erreur, qui pourtant est excusée et justifiée, en quelque sorte, par la suite du récit, sept chapitres après, I, 169.

[1] Ἡ περίοδος τοῦ τείχεος οὐκ ὀλίγοι σταδιοί εἰσι· τοῦτο δὲ πᾶν λίθων μεγάλων καὶ εὖ συναρμοσμένων. (Lib. I, cap. CLXIII, *in fine.*)

[2] « S'ils voulaient abattre seulement *une tour,* » je suis encore obligé de relever ici le savant traducteur d'Hérodote, que M. Schweighæuser a corrigé par sa traduction latine, de même que dans le passage précédent. Le passage grec est Εἰ βούλονται Φωκαιέες προμαχεῶνα ἕνα μοῦνον τοῦ τείχεος ἐρεῖψαι, que le dernier éditeur a traduit très-exactement : « Si « unum modo propugnaculum muri deji- « cere Phocæenses voluissent. » *Propugnaculum* rend exactement le mot grec προμαχεῶν. Le mot *tour,* par lequel le traduit Larcher n'en est point l'analogue. Ce mot intervertit même la pensée entière de l'auteur grec; car si les Phocéens avaient abattu une tour entière, leur ville eût été

leurs maisons. Comme ils ne pouvaient souffrir l'esclavage, ils demandèrent un jour pour délibérer sur sa proposition, promettant, après cela, de lui faire réponse. Ils le prièrent aussi de retirer ses troupes *de devant* leurs murailles pendant qu'on serait au conseil. Harpage répondit que, quoiqu'il n'ignorât pas leurs projets, il ne laissait pas cependant de leur permettre de délibérer. Pendant qu'Harpage retirait ses troupes *de devant* la ville, les Phocéens lancèrent leurs vaisseaux en mer, y mirent leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, et de plus les statues et les offrandes qui se trouvèrent dans les temples, excepté les peintures et les statues de bronze et de pierre. Lorsqu'ils eurent porté tous leurs effets à bord de ces vaisseaux, ils s'embarquèrent et firent voile à Chios. Les Perses, ayant trouvé la ville abandonnée, s'en emparèrent. »

Les Téiens se conduisirent à peu près comme les Phocéens; en effet, *Harpage ne se fut pas plutôt rendu maître de leurs murs,* par le moyen d'une terrasse, *qu'ils s'embarquèrent* et passèrent en Thrace, où ils fondèrent la ville d'Abdères [1].

ouverte, et les Mèdes eussent pu y entrer et les réduire en esclavage quand ils l'auraient voulu. Les Phocéens auraient eu raison de refuser ces conditions; au lieu qu'en abattant seulement un *créneau du parapet,* un *promachéon,* et consacrant une maison, ils ne faisaient que donner un signe de soumission qui ne compromettait point leur liberté ni leur sûreté futures.

[1] Traduction de Larcher, t. I, p. 135. Je citerai encore le texte d'Hérodote (lib. I, cap. CLXVIII), parce qu'il me semble que Larcher, dans sa traduction, a commis une erreur beaucoup plus forte que celle que j'ai déjà relevée : Ἐπεί τε γάρ σφεων εἵλε χώματι τὸ τεῖχος Ἅρπαγος, ἐσβάντες ϖάντες ἐς τὰ ϖλοῖα, οἴχοντο ϖλώοντες ἐπὶ τῆς Θρηϊκίης, καὶ ἐνθαυτα ἔκτισαν ϖόλιν Ἄβδηρα. Le second aoriste a ordinairement, chez les Grecs, la signification de l'imparfait: il exprime une action qui se continue, qui n'est pas finie, et ne peut pas se rendre par notre plus-que-parfait; ainsi, dans cette phrase, Ἐπεί τε γάρ σφεων ΕἿΛΕ χώματι τὸ τεῖχος Ἅρπαγος, ἐσβάντες ἐς τὰ ϖλοῖα, οἴχοντο, etc., ΕἿΛΕ signifie: Lorsqu'Harpage *prenait* ou *était sur le point de prendre* la ville, au moyen de l'*agger,* les Téiens s'embarquèrent et se dirigèrent vers la Thrace. Larcher, en traduisant: « Harpage ne se fut pas plutôt rendu maître de leurs murs, *par le moyen d'une terrasse,* qu'ils s'embarquèrent et passèrent

Hérodote, qui n'était pas homme de guerre, dont l'histoire d'ailleurs était bâtie sur un plan très-vaste, et qui n'a consacré que quelques chapitres à cette conquête de l'Ionie par Harpage, ne décrit pas les machines et les béliers dont on se servit très-probablement pour attaquer les places. J'oserai cependant assurer, quoique Hérodote ne les nomme pas, que les Perses en firent usage. Car les Perses et Cyrus avaient déjà eu des relations fréquentes avec les Assyriens leurs voisins, et les Assyriens, aux siéges de Jérusalem et de Tyr, avaient déjà, cinquante ans auparavant, employé ces moyens d'attaque, dont quelques-uns peut-être étaient connus du temps de Sémiramis et de Sésostris.

D'ailleurs Xénophon, historien exact et instruit dans l'art de la guerre, qu'il avait pratiqué sur le terrain, dit positivement que Cyrus, étant à Sardes, fabriqua des machines et des béliers pour détruire les murs des villes qui ne voudraient

en Thrace, » a fait un gros contre-sens, et prêté, ce me semble, une absurdité à Hérodote*; car si le vainqueur eût été maître des murs de la ville, il eût bien empêché les habitants de s'embarquer tous, πάντες, et, la ville étant prise d'assaut, il les eût, d'après les lois de la guerre, ou passés au fil de l'épée, ou réduits en esclavage.

J'opposerai ici M. Larcher à lui-même; il a traduit ailleurs **: « Ceux qui devaient disputer le prix de la course, *voulurent lui faire donner l'exclusion;* » il s'exprime ainsi dans sa note : *voulurent lui faire donner l'exclusion.* Dans le grec, ἐξεῖργόν μιν, qu'on a mal rendu par *arcebant eum;* on voit, en effet, qu'ils ne réussirent point à lui faire donner l'exclusion (à Alexandre). Il fallait traduire *arcere nitebantur.* L'imparfait et l'aoriste second marquent le désir et l'effort. Faute d'avoir connu cette signification, des interprètes, habiles d'ailleurs, ont souvent fait des contre-sens, ou ils ont changé un texte qui n'aurait pas dû l'être. Les exemples de cette façon de s'exprimer se trouvent fréquemment dans Hérodote et ailleurs. En voici deux, tirés de Thucydide et d'Homère, qui se présentent à ma mémoire : ἐπειδὴ προσηναγκάζοντο*. Lorsque les Platéens allaient

* La traduction latine de M. Schweighæuser n'est pas non plus exempte de reproche. «Nam postquam «murum illorum, aggere jacto *cepit* Harpagus.» L'action y est indiquée comme finie, et le sens veut qu'elle soit non encore tout à fait accomplie, ou même seulement près de s'accomplir. M. Miot, averti par moi, a évité cette erreur et a traduit : «Lorsqu'Harpagus, au moyen des terrasses qu'il avait élevées, *fut près* de s'emparer de Téos.»

** Herodot. lib. V, cap. XXII.

* Lib. III, cap. LXI.

pas se soumettre[1]. Plus loin[2], il fait demander à Adousios si, pour réduire les Cariens, il a besoin de troupes et de machines[3], *εἴ τε στρατιᾶς προσδέοιτο, ἢ μηχανημάτων.*

Hérodote ne nomme pas les machines d'attaque, mais il désigne les *agger, χώματα;* or, ce seul mot implique les tours, les machines de jet, et surtout le bélier. En effet, pourquoi élevait-on les terrasses, *aggeres, χώματα,* avec tant de frais et de peines?

Je vais tâcher d'en indiquer avec précision l'objet, et de fixer les idées sur la forme et le but de ce plan incliné en terre rapportée, le plus puissant moyen d'attaque de la poliorcétique ancienne.

L'*agger,* car il faut franciser ce mot qui n'a point d'équivalent dans notre langue, et qui n'est qu'imparfaitement rendu par celui de terrasse, l'*agger* se commençait à partir des lignes de contrevallation par lesquelles l'armée assiégeante avait eu soin d'abord de couvrir son camp; elle y ajoutait une circonvallation si elle avait à craindre l'attaque d'une armée qui vînt au secours de la place. Voici comment je me représente la formation de cet amas de terre qui devait atteindre, à quelques toises près, la hauteur des murs de la ville assiégée. On établissait devant la partie du mur où l'on voulait former l'*agger* ou la terrasse, les machines mobiles destinées à couvrir les travailleurs, telles que les claies, les galeries, les mantelets, les tortues de comblement, *χωσίρίδες.* On formait avec un pilotis et un poutrage d'arbres entrelacés, probablement disposés en talus pour résister à la poussée des terres,

être forcés d'entrer dans la confédération béotienne, ils se jetèrent dans le parti des Athéniens. Ἐν ᾧ ἀπήγαγε γέραϊ λυγρῷ présente aussi ce sens d'une action non finie.

[1] *Cyropæd.* lib. VII, cap. IV, § 98.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

les deux côtés de la terrasse. On remplissait ensuite le milieu de toutes sortes de matériaux solides, en commençant par le point le plus éloigné de la ville, et on avait soin que la terrasse eût, du côté du camp, une pente douce pour faciliter le transport des matériaux, des machines, et l'arrivée des troupes chargées de défendre cet ouvrage. Le travail se faisait en allant toujours en avant, et les terres rapportées se jetaient de haut en bas, et avaient par conséquent, du côté de la ville, le talus correspondant à leur élévation (45 degrés environ.)

Je prévois ici une objection que je me suis faite moi-même et qu'on pourrait me faire avec une sorte de vraisemblance. Comment, me dira-t-on, avancez-vous que l'emploi de l'*agger* implique celui des machines et des béliers? Si l'armée assiégeante était assez nombreuse et avait assez de bras à sa disposition, elle pouvait élever l'*agger* à la hauteur des murs de la place, combler le fossé, et pousser sur cette chaussée une colonne qui serait entrée de plain-pied sur le parapet.

Cette objection, spécieuse en apparence, tombe au premier examen. Car, pendant que vous apporterez de la terre, les assiégés élèveront leurs murs, ils les bâtiront plus vite que vous n'élèverez votre *agger;* de plus, si vous voulez combler le fossé, ils vous attaqueront de face et par les flancs, car ils sont encore maîtres du fossé. En outre, plus vous donnerez de hauteur à votre *agger,* plus il lui faudra de base et par conséquent de pieds cubes de terre à extraire, à transporter et à placer. Enfin, je vous suppose arrivés sur le parapet; il en faudra descendre. Les murailles anciennes n'étaient pas, comme les nôtres, terrassées, appuyées d'un glacis. Les assiégés auront peut-être construit un fossé intérieur, des palissades, ou un mur en rentrant. Vous n'aurez donc rien fait, tout restera à faire, et vous aurez perdu beaucoup de temps. Ajoutez à tous

ces inconvénients que le revêtement en bois de votre terrasse, cet entrelacement de charpente, soit en tissu de corbeille, φορμηδόν, comme celui de Platée, soit en étoile, *stellatum,* destiné à soutenir et à contenir les terres rapportées, était exposé à être brûlé par l'ennemi, qui pouvait déboucher à chaque instant par les poternes de ses tours et les issues pratiquées dans l'intérieur du fossé.

L'*agger,* au contraire, ne pouvait avoir que deux objets : l'un de servir de base à des tours d'où l'on pût dominer le rempart, en balayer les défenseurs à coups de flèches ou de traits; l'autre de recevoir la tortue et le bélier qu'on plaçait sur le comble ou le milieu de la terrasse, et d'attacher au pied des murs des sapeurs ou des mineurs protégés par les tours de l'*agger,* les tortues, les mantelets, les claies et autres abris. Le bélier frappait au milieu ou aux deux tiers de la hauteur de la muraille, dont l'éboulement servait à combler le fossé et à former un talus facilement accessible. C'est ainsi que nous pointons nos canons lorsque nous battons en brèche l'escarpe.

Une fois l'*agger* poussé au bord du fossé, la pente naturelle des terres en comblait la moitié, la ville avait déjà perdu beaucoup de ses défenseurs tués par les traits lancés du haut des tours. Ils ne pouvaient plus tenir sur le rempart; si la muraille était plus élevée que l'*agger,* elle était plus faible, le bélier y faisait brèche plus facilement. Par là, l'assiégé n'avait plus que la ressource d'élever un nouveau mur en rentrant, s'il avait assez de matériaux, de temps et de bras pour le bâtir.

Aussi, chez les historiens anciens, la phrase, « lorsque les *agger* furent avancés, *postquam aggeres admoti,* est-elle l'équivalent de la nôtre, « quand la brèche eut été rendue praticable au corps de la place. » Alors, dans ces deux circonstances, on battait la chamade et on capitulait. C'est là le sens de la phrase d'Hé-

rodote, *ἐπεί τε γάρ σφεων εἶλε χώματι τὸ τεῖχος ὁ Ἅρπαγος*, et voilà pourquoi les Téiens s'embarquent avec toute leur population et leurs richesses, car ils prévoyaient que leur perte était inévitable, ce qui n'eût pas été, si cet *agger* eût été dépourvu de machines, de tours et de béliers, enfin, s'ils n'avaient eu à combattre qu'une seule masse de terre, et la colonne qu'on aurait pu y faire avancer.

On voit que, dans ces différents siéges, Hérodote ne fait mention ni de béliers, ni de machines de traits. Hérodote ne cite pas encore de machines au siége de Sardes, qui, le quatorzième jour, fut emportée par surprise. Il a pourtant consacré un chapitre tout entier[1] au récit de cette action. « Voici, dit-il, la manière dont la ville de Sardes fut prise. Le quatorzième jour du siége, Cyrus fit publier par des cavaliers envoyés dans tout le camp, qu'il donnerait une récompense à celui qui monterait le premier sur la muraille. Animée par ces promesses, l'armée fit des tentatives, mais sans succès; on cessa les attaques : le seul Hyrœadès, Marde de nation, entreprit de monter à un certain endroit de la ville où il n'y avait point de sentinelles. On ne craignait pas que la ville fût jamais prise de ce côté, car cette partie de la citadelle était escarpée et inexpugnable. Hyrœadès avait aperçu la veille un Lydien descendre de la citadelle par cet endroit, pour ramasser son casque qui *était roulé* du haut en bas, et l'avait vu ensuite remonter par le même chemin. Cette observation le frappa et lui fit faire des réflexions. Il y monta lui-même, et d'autres Perses après lui, qui furent suivis d'une grande multitude. Ainsi fut prise Sardes, et la ville entière livrée au pillage[2]. »

Selon Ctésias[3], Cyrus, après avoir fait alliance avec Amor-

[1] I, 84.

[2] Herodot. lib. I, cap. LXXXIV, traduction de Larcher, tome I, pages 67, 68.

[3] Extrait de l'Histoire de Perse de Cté-

gès, marcha contre Crésus et la ville de Sardes. Les Perses ayant mis, par le conseil d'Œbaras, des figures d'hommes de bois le long des murs de la ville, les habitants furent saisis d'une si grande frayeur, aussitôt qu'ils les eurent aperçues, que sur-le-champ ils se rendirent. Ce fut ainsi que la ville fut prise.

Suivant Polyen, Cyrus profita d'une trêve qu'il conclut avec Crésus, pour faire avancer son armée, et l'ayant fait approcher pendant la nuit, il prit la ville par escalade; la citadelle se rendit à composition [1].

Le récit de Xénophon [2] s'accorde avec celui d'Hérodote dans les principales circonstances de la prise de cette ville, et ces deux historiens sont d'autant plus dignes de foi, qu'ils avaient eu beaucoup de relations avec les Perses, et qu'ils étaient fort bien instruits de l'histoire et de la manière de combattre de cette nation. « Lorsque Cyrus, dit Xénophon, fut arrivé devant les murailles de Sardes, *il fit dresser les machines* et préparer les échelles, comme s'il voulait attaquer les murailles. Tout en faisant ces démonstrations, il fit monter la nuit suivante les Chaldéens et les Perses par le côté de la citadelle de Sardes qui semblait être le plus escarpé. Ils eurent pour guide un Perse qui avait été esclave de l'un des gardes de la citadelle, et qui connaissait le sentier par où l'on descendait au fleuve et par où l'on remontait. Lorsque les Lydiens s'aperçurent que la citadelle était occupée, ils abandonnèrent, tous, les remparts et s'enfuirent. Cyrus, au point du jour, entra dans la ville. »

sias, par Photius, trad. de Larcher, t. VI, p. 217. Tzetzès (*Chiliad.* I, vers 89) a suivi le récit de Ctésias. (Voy. Larcher, t. VI, p. 317, not. p. 257.)

[1] *Polyæni stratagem.* lib. VII, cap. VI, §§ 2, 3, p. 612.

[2] *Cyropæd.* lib. VII, cap. II, § 93, t. II, p. 134, ed. Weiske.

Sardes était une ville très-forte, munie d'une triple enceinte [1], et sa citadelle était défendue par l'art et la nature. On voit qu'à une époque très-reculée [2], chez les Lydiens, la poliorcétique avait été poussée assez loin, et qu'ils avaient choisi une excellente position. Polybe [3] confirme cette assertion; il dit que Sardes était une forteresse à désespérer quiconque aurait tenté de la prendre d'assaut, et dont la faim seule pouvait faire ouvrir les portes. Antiochus l'assiégea deux ans et ne s'en rendit maître que par surprise.

On voit que Xénophon donne à Cyrus des machines de guerre dont Hérodote ne fait aucune mention, ni à ce siége de Sardes, ni aux siéges des villes d'Ionie par Harpage, ni même au long siége de Barcé [4] sous Darius, cinq cent dix-huit ans avant l'ère chrétienne. Croira-t-on qu'Hérodote ignorât l'usage que faisaient les Perses de ces instruments de guerre pour attaquer les places? Je ne le crois pas, puisqu'il dit lui-même [5] qu'au siége de Milet, sous Darius, quatre cent quatre-vingt-dix-huit ans avant J. C. *les Perses battirent cette place avec toutes sortes de machines de guerre.* Mais la rapidité de sa narration lui a fait négliger ces détails, que Xénophon, qui était homme de guerre, qui avait servi avec les Perses, et qui donne dans sa Cyropédie l'histoire et le modèle d'un grand roi et d'un grand général, a cru ne devoir point omettre. J'ai

[1] C'est Arrien qui nous a transmis ces détails *. « Alexandre monta à la citadelle de Sardes et la jugea une très-bonne place. » Ἀνῆλθε δὲ αὐτὸς εἰς τὴν ἄκραν, καὶ ἔδοξεν αὐτῷ ὀχυρὸν τὸ χωρίον· ὑπερυψηλόν τε γὰρ ἦν καὶ ἀπότομον πάντη, καὶ τριπλῷ τείχει περφραγμένον.

* *Exped. Alexandr.* lib. I, cap. XVII. (Voyez aussi Chandler, *Voyage dans l'Asie Mineure*, t. II, p. 165, trad. franç.)

[2] Hérodote l'indique, en disant que les murs existaient du temps de Mélès, qui était, selon Eusèbe, l'avant-dernier de la maison des Héraclides. Il cite Nicolas de Damas, beaucoup plus ancien que lui. M. Larcher (t. I, note 229) établit ce fait de l'époque de Mélès. Je renvoie à sa note.

[3] Lib. VII, cap. IV.

[4] Lib. IV, cap. CC.

[5] Lib. VI, cap. XVIII.

prouvé d'ailleurs que les Assyriens[1], les Chaldéens et les Hébreux avaient employé ces machines huit cent dix ans avant notre ère, qu'elles avaient été mises en usage, dans les VII^e^ et VI^e^ siècles, aux siéges de Ninive, de Tyr et de Jérusalem, et indiquées à ces siéges par les prophètes contemporains, Jérémie, Nahum et Ézéchiel. Il paraît seulement que ce n'est qu'au siége de Samos par Périclès, quatre cent quarante et un ans avant l'ère chrétienne, que les Grecs ont commencé à s'en servir; et, d'après leur vanité naturelle, ils se seront attribué une invention qu'ils auront empruntée à ces Barbares de l'Orient, civilisés bien longtemps avant eux.

Je ne m'étendrai pas sur le siége de Babylone par Cyrus, dont j'ai déjà décrit la prise d'après les livres sacrés[2]. Hérodote et Xénophon[3] s'accordent à rapporter que Cyrus s'en rendit maître en dérivant les eaux de l'Euphrate dans un large canal, et en faisant passer ses troupes par le lit même du fleuve, qu'il avait ainsi rendu guéable. Xénophon ajoute cependant[4] que Cyrus, pendant son séjour à Sardes, se préparant à cette guerre, fit fabriquer *des machines et des béliers* pour abattre les remparts des peuples qui ne voudraient pas se soumettre à son obéissance.

Je dirai quelques mots de la force et de l'étendue des murs

[1] Voyez le mémoire précédent sur la poliorcétique des Assyriens, et mon livre sur la poliorcétique des Égyptiens et des Hébreux. Paris, Didot, 1817.

[2] *Poliorcétique*, chap. XXII, p. 391, où on a mis, par erreur, 595 au lieu de 539 avant J. C. pour la date de la prise de Babylone par Cyrus. Bérose, *in Joseph. contra Apion.* lib. I, cap. XX, t. II, p. 452, s'accorde avec les écrivains sacrés sur la destruction des murs de Babylone.

[3] Lib. I, cap. CXC, CXCI; *Cyropæd.* l. VII, cap. V, §§ 102, 103.

[4] Ὁ δὲ Κῦρος αὐτὸς μένον ἐν Σάρδεσι μηχανὰς ἐποιεῖτο καὶ κρίους, ὡς τῶν μὴ πειθομένων ἐρείψων τὰ τείχη. (*Cyropæd.* lib. VII, cap. IV, § 98.) Plus loin, il fait demander à Adousios si, pour réduire les Cariens, il a besoin de troupes et de machines : Εἴ τι στρατιᾶς προσδέοιτο, ἢ μηχανημάτων.

de Babylone, et de ce fameux quai de l'Euphrate, le plus ancien, je pense, dont l'histoire nous ait conservé le souvenir chez les peuples de l'Asie. « Nitocris, dit Hérodote[1], bien loin au-dessus de Babylone, et à une petite distance *du fleuve*, fit creuser un lac destiné à recevoir les eaux *du fleuve*, quand il vient à se déborder. Il avait quatre cent vingt stades de tour; quant à la profondeur, on le creusa jusqu'à ce qu'on trouvât l'eau. La terre qu'on en tira servit à relever les bords de la rivière. Ce lac achevé, on en revêtit les bords de pierres. Quand ces ouvrages furent achevés, voici ceux qu'elle y ajouta : Babylone est divisée en deux parties, et l'Euphrate la traverse par le milieu; elle fit tailler de grandes pierres, et lorsqu'elles furent prêtes à être mises en œuvre, et que le lac eut été creusé, elle détourna les eaux de l'Euphrate dans ce lac. Pendant qu'il se remplissait, l'ancien lit du fleuve demeura à sec; ce fut alors qu'on en revêtit *les bords de briques cuites en dedans de la ville*[2], ainsi que les descentes qui conduisent des petites portes à la rivière, et l'on s'y prit comme on avait fait pour construire le mur. »

Babylone, dit Hérodote, située dans une grande plaine, est de forme carrée; chacun de ses côtés a cent vingt stades de long, ce qui fait, pour l'enceinte de la place, quatre cent quatre-vingts stades, près de vingt mille toises, selon D'Anville; cinq mille toises de moins que l'enceinte continue du Paris actuel.

[1] Lib. I, cap. CLXXXV, CLXXXVI. Nitocris régna depuis l'an 604 jusqu'en l'an 580 avant J. C. (V. Larcher, *ibid.* t. I, p. 491.) J'ai toujours cité la traduction de ce savant, ordinairement très-exacte, si elle n'est pas toujours très-élégante.

[2] La traduction de Larcher exprime autre chose que ce qu'il a entendu et que ce qu'il a voulu exprimer. « On en revêtit les bords (de l'Euphrate) de briques cuites, en dedans de la ville. » Il y a dans le texte : Τὰ χείλεα τοῦ ποταμοῦ κατὰ τὴν πόλιν καὶ τὰς καταβάσιας, τὰς ἐκ τῶν πυλίδων ἐς τὸν ποταμὸν φερούσας, ἀνοικοδόμησε πλίνθοισι ὀπλῇσι. On voit qu'Hérodote ne dit pas que les briques eussent été cuites en dedans ou en dehors de la ville. Mais l'expression n'a pas servi la pensée du tra-

Un fossé large, profond et plein d'eau, règne tout autour. On trouve ensuite un mur de cinquante coudées de roi[1] d'épaisseur sur deux cents en hauteur[2]. La coudée de roi est de trois doigts plus grande que la moyenne. Il est à propos d'ajouter, à ce que je viens de dire, l'emploi qu'on fit de la terre des fossés, et de quelle façon la muraille fut bâtie. A mesure qu'on creusait les fossés, on en convertissait la terre en briques, et lorsqu'il y en eut une quantité suffisante, on les fit cuire dans des fourneaux. Ensuite, pour servir de liaison, on employa du bitume chaud, et, de trente en trente couches de briques, on mit des lits de roseaux entrelacés ensemble. On bâtit d'abord de cette manière les bords du fossé. On passa ensuite aux murs, qu'on construisit de même. Au haut, et sur le bord de cette muraille, on éleva des *tours qui n'avaient qu'une* seule chambre, les unes vis-à-vis des autres, *entre lesquelles*[3] on laissa autant d'espace qu'il en fallait pour faire tourner un char à quatre chevaux. Il y avait à cette muraille cent portes d'airain massif, comme les jambages et les linteaux. L'Euphrate traverse cette ville par le milieu..... L'une et l'autre muraille forment un coude sur le fleuve. A cet endroit commence un mur de briques cuites, dont sont bordés les deux côtés de l'Euphrate; les rues sont droites et coupées par d'autres qui aboutissent au fleuve. En face de celles-ci, on a pratiqué, dans le mur construit le long du fleuve, de petites portes pareillement d'airain, par où l'on descend sur ses bords; il y en a autant que de rues de traverse. Le mur extérieur sert de défense.

ducteur, et sa phrase, mal faite, présente grammaticalement un autre sens. Je crois qu'il aurait fallu : « On revêtit de briques cuites les rives du fleuve qui partage la ville, etc. » c'est-à-dire qui la coupe par le milieu.

[1] Quatre-vingt-quatre pieds et demi.

[2] Trois cent trente-sept pieds huit pouces.

[3] Cette phrase soulignée offre encore une amphibologie. On ne sait si ce sont les tours ou les chambres entre lesquelles

L'intérieur n'est pas moins fort, mais il est plus étroit. Le centre des deux quartiers de la ville est remarquable : l'un par le palais du roi, dont l'enceinte est grande et bien faite; l'autre par le temple de Bélus, dont les portes sont d'airain. C'est un carré régulier, qui a deux stades en tous sens [1].

L'esprit n'est-il pas effrayé, au premier abord, de la grandeur des travaux de ces peuples de l'Orient, à une époque aussi reculée? cependant, on peut compter sur la véracité des faits. Hérodote avait été à Babylone et parle en témoin oculaire; Diodore, témoin oculaire aussi, dit la même chose. De plus, dans l'évaluation du circuit de cette ville, on a plutôt diminué qu'augmenté les mesures, puisqu'on ne porte qu'à quarante et une toises le stade employé dans cet endroit par Hérodote [2]. Maintenant que nous avons vu construire et achever, avec cent quarante millions de dépenses, en cinq ans, l'enceinte et les forts détachés de Paris, dont le développement égale au moins celui des remparts extérieurs et intérieurs de Babylone, les récits des Grecs, que le septicisme voltairien rangeait au nombre des fables, cessent d'être incroyables, l'histoire cesse d'être considérée comme un roman, Hérodote comme un agréable conteur; enfin, les travaux admirables du génie militaire, au XIX^e^ siècle, expliquent, en parlant aux yeux, ceux des ingénieurs babyloniens au X^e^ et au VI^e^ siècle avant l'ère vulgaire.

Suivons encore le père de l'histoire au siége de Barcé et de Milet.

« Les Perses [3], qu'Aryandès avait envoyés d'Égypte pour

on laisse l'espace pour tourner un char. Hérodote dit clairement que ce sont les tours. (Liv. I, chap. CLXXIX.)

[1] Hérod. liv. I, chap. CLXXVIII, CLXXIX, CLXXX, CLXXXI, t. I, p. 142, 143, 144, trad. de Larcher.

[2] Voy. not. Larcher, t. I, p. 482.

[3] Οἱ δὲ Φερετίμης τιμωροὶ Πέρσαι ἐπείτε... ἀπίκατο ἐς τὴν Βάρκην, ἐπολιόρκεον τὴν πόλιν... ἐνθαῦτα δὴ ἐπολιόρκεον τὴν Βάρκην ἐπὶ μῆνας ἐννέα, ὀρύσσοντές τε ὀρύγματα ὑπόγαια, φέροντα εἰς τὸ τεῖχος,

venger Phérétime, étant arrivés devant Barcé, en firent le siége après l'avoir sommé de livrer les meurtriers d'Arcésilas. Les Barcéens, étant tous coupables de la mort de ce prince, n'écoutèrent point leurs propositions. Pendant neuf mois que dura le siége, les Perses poussèrent des mines jusqu'aux murailles, et *attaquèrent la place vigoureusement.* Un ouvrier en cuivre découvrit leurs mines par le moyen d'un bouclier d'airain. Il faisait le tour de la ville, dans l'enceinte des murailles, avec son bouclier, et l'approchait contre terre. Dans les endroits où les ennemis ne minaient point, le bouclier ne rendait aucun son, mais il en rendait dans ceux où ils travaillaient. Les Barcéens contre-minèrent en ces endroits, et tuèrent les mineurs perses [1]. Quant aux attaques ouvertes, les habitants surent les repousser. »

C'est, je crois, le plus ancien exemple qu'on trouve chez les écrivains grecs [2] de l'art des mines et des contre-mines au siége d'une place. Le moyen par lequel on découvre les travaux souterrains des ennemis est aussi simple qu'ingénieux : car, par des expériences exactes et souvent répétées, on s'est

καὶ ϖροσβολὰς καρτερὰς ϖοιεύμενοι. Τὰ μέν νυν ὀρύγματα ἀνὴρ χαλκεὺς ἀνεῦρε ἐπιχάλκω ἀσπίδι, ὧδε ἐπιϕρασθείς· ϖεριϕέρων αυτὴν ἐντὸς τοῦ τείχεος, ϖροσίσχε ϖρὸς τὸ δάπεδον τὴς ϖόλιος. Τὰ μὲν δὴ ἄλλα ἔσχε κωϕὰ ϖρὸς τὰ ϖροίσχε, κατὰ δὲ τὰ ὀρυσσόμενα, ἠχέεσκε ὁ χαλκὸς τῆς ἀσπίδος. Ἀντορύσσοντες δ' ἂν ταύτῃ οἱ Βαρκαῖοι ἐκλεινον τῶν Περσέων τοὺς γεωρυχέοντας. Τοῦτο μὲν δὴ οὕτω ἐξευρέθη· τὰς δε ϖροσβολὰς ἀπεκρούοντο οἱ Βαρκαῖοι. (Hérodote, liv. IV, chap. cc, t. III, p. 258, trad. de Larcher.)

[1] On voit que les anciens ont connu de très-bonne heure ce moyen d'éventer les mines, dont Carnot attribue l'invention à Martinengue, pendant le siége de Rhodes : « Les Turcs, dit-il, creusèrent cinq mines; quelques-unes furent éventées par la vigilance du fameux Martinengue, auquel on est redevable de l'invention de découvrir, avec des peaux tendues et des tambours, en quel endroit se fait le travail. » (Carnot, *De la Défense des places fortes,* 3ᵉ édition, Paris, 1812, p. 173.)

[2] Le siége de Barcé, décrit par Hérodote, le plus ancien des historiens grecs qui nous restent, remonte à l'an 518 avant l'ère chrétienne.

assuré que la transmission du son, par les corps solides, et probablement aussi par les corps liquides, est beaucoup plus rapide que par l'air. (*Traité de physique expérimentale et mathématique,* par M. Biot, t. II, p. 26, édit. 1816.)

Le temps de la propagation par le métal étant o″26, tandis que celui de la propagation par l'air est 2″79, il s'ensuit que le son se propage dix fois et demi aussi vite par le métal de fonte que par l'air. (*Ibid.* p. 31.)

Ces travaux sous terre n'interrompaient point les attaques ouvertes, προσβολάς, et le siége, néanmoins, dura neuf mois sans succès, ce qui ferait croire que les moyens de défense des Barcéens, dont Hérodote ne parle pas, étaient nombreux et bien combinés.

Les habitants de Milet, au contraire, ne purent résister contre les efforts de l'armée de Darius.

« Après la défaite de la flotte ionienne, les Perses, dit Hérodote [1], assiégèrent Milet par terre et par mer [2]: « Ils battirent cette place avec toutes sortes de machines de guerre, et, ayant poussé des mines sous ses murs, ils la prirent d'assaut, la sixième année après la révolte d'Aristagoras, et réduisirent les habitants en servitude. »

Voilà les seuls détails que nous offrent, sur l'attaque et la défense des places, les grands ouvrages d'Hérodote, de Xénophon, de Diodore et les autres fragments d'auteurs anciens que j'ai cités, encore y voit-on toujours figurer les peuples de l'Orient; ainsi le témoignage de l'histoire grecque appuie ceux des écrivains sacrés, et confirme l'opinion, justement établie,

[1] Οἱ δὲ Πέρσαι ἐπείτε τῇ ναυμαχίῃ ἐνίκων τοὺς Ἴωνας, τὴν Μίλητον πολιορκέοντες ἐκ γῆς καὶ θαλάσσης, καὶ ὑπορύσσοντες τὰ τείχεα, καὶ παντοίας μηχανὰς προσφέροντες, αἱρέουσι κατ' ἄκρης ἕκτῳ ἔτεϊ ἀπὸ τῆς ἀποστάσιος τῆς Ἀρισταγόρεω, καὶ ἠνδραποδίσαντο τὴν πόλιν. (Liv. VI, chap. XVIII, t. IV, p. 101, trad. de Larcher.)

[2] L'an 498 avant l'ère chrétienne.

que c'est dans cette partie du globe qu'il faut chercher le berceau des arts et des sciences.

Les Grecs n'ont acquis que fort tard la connaissance et l'usage des travaux et des machines propres à l'attaque des places. Le siége de Troie, chanté par Homère, qui vécut un ou deux siècles au plus avant Ozias, en donnera la preuve.

Maintenant, je dois extraire quelques vues générales des faits principaux contenus dans les deux mémoires précédents; je dois montrer combien la connaissance de quelques sciences, telles que la géologie, la géoplastie, la mécanique, et leurs applications dans l'*arme* du génie militaire, soit aux guerres d'invasion, soit à l'attaque et à la défense des places fortes, peuvent jeter de lumière sur l'histoire des anciens peuples, même sur leurs invasions avant ou après la naissance de l'écriture; je dois indiquer comment les déductions tirées des faits observés par la science peuvent rendre compte de l'extension rapide des empires de Ninive et de Babylone pendant les règnes assyriens de Sémiramis jusqu'à Nabuchodonosor : elles aideront à expliquer les récits presque fabuleux des conquêtes d'Osymandias, de Sésostris et de leurs successeurs; enfin, la création de la grande puissance des Mèdes, des Lydiens et des Perses, héritiers des arts, de l'industrie et de la poliorcétique assyrienne.

La géologie, et la connaissance exacte du relief des trois continents anciens, nous éclairent sur la marche des invasions qui les ont sillonnés avant et pendant les temps historiques; car elles fixent d'avance, d'une manière assurée, l'émigration des peuples nomades ou des peuples à habitations fixes; elles enseignent la loi fatale et dictée par la nature, de la direction des marches, des invasions, des immigrations, en retraçant avec exactitude la configuration des

terrains, leur aptitude à pourvoir aux besoins de la multitude émigrante. Maintenant, ce que le grand naturaliste Georges Cuvier a si bien fait pour l'histoire des créations antédiluviennes, ne peut-on pas le tenter, avec quelque succès, pour la reconstruction de l'histoire primitive? Ne peut-on, pour une époque antérieure à tous souvenirs historiques, où le temps ne représente à nos intelligences ni des siècles, ni des années; ne peut-on, dis-je, dans le caractère indélébile de la constitution physique du globe, dans le type et les formes des races humaines, dans celui de nos céréales, de nos plantes usuelles, de nos animaux domestiques, dans les éléments, dans la filiation des langues de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, retrouver les moyens de reproduire fidèlement quelques traits généraux de la vie sociale antéhistorique?

En effet, dans une position géographique donnée, la nature du sol et sa forme, qui résultent de causes toutes géognostiques, établissent les principales conditions de l'existence des peuples, de leurs mœurs, de leurs habitudes, et du rôle qu'une contrée a joué sur la scène du monde. Ce n'est pas seulement un climat à peu près uniforme qui fait de l'Inde supérieure, de la Perse, de l'Asie Mineure, de l'Italie, du midi de l'Allemagne et de la France, de toute la péninsule Ibérique, une région physique distincte; c'est encore l'uniformité de leur constitution physique, reconnue aujourd'hui depuis Lisbonne jusqu'au Liban; et même depuis les pentes orientales de l'Immaüs, jusqu'aux points où les chaînes des Pyrénées, des montagnes espagnoles et portugaises vont se perdre dans l'Atlantique. Les peuples de ces diverses contrées pouvaient, dans leurs migrations à travers cette large bande, retrouver, avec le même ciel, les mêmes qualités du sol, les mêmes formes, les mêmes aspects, les mêmes productions, et toutes les circonstances phy-

siques qui exercent une si puissante influence sur les peuples dans l'enfance de la civilisation.

Tout changeait, au contraire, de nature et d'aspect, si l'on se dirigeait ou vers le nord, ou vers le midi. Là, deux régions d'un relief différent et d'une immense étendue ouvraient encore, de l'orient à l'occident, deux nouvelles voies aux mouvements des peuples : l'une, en suivant les plaines sablonneuses de l'Arabie et de l'Afrique; l'autre, à travers les immenses steppes des terrains tertiaires du nord de l'Asie et de l'Europe.

Ces antiques migrations des peuples, depuis longtemps effacées des pages de l'histoire, sont tracées en caractères indélébiles dans la constitution géologique et plastique du globe, dans les éléments de notre langage, dans le type et les formes de nos animaux domestiques. Ce grand événement de l'histoire primitive, aucun monument écrit ne l'atteste; et cependant nul fait historique n'est mieux prouvé.

En moins de cinquante ans, les recherches patientes des philologues ont établi, sur des témoignages irrécusables, l'analogie et la filiation des idiomes indo-persans avec les langues anciennes et modernes de l'Europe.

Une étude longue et consciencieuse de l'histoire ancienne des animaux, m'a démontré que la plus grande partie de nos espèces domestiques est originaire de l'Asie. Ainsi, l'histoire naturelle, quoique procédant par d'autres moyens que la philologie, confirme ce fait remarquable : c'est qu'antérieurement aux temps historiques, il est venu dans notre Occident une grande immigration des peuples orientaux, qui, s'avançant, de l'est à l'ouest, à travers une vaste zone dont le climat, dont la constitution géoplastique, dont les qualités du sol et les productions étaient presque semblables, nous ont apporté les éléments de leur lan-

gage, leur civilisation adulte, et les animaux, qui en marquent l'origine et les progrès. Les recherches que j'ai entreprises sur l'histoire de nos mammifères, de nos oiseaux domestiques, de nos céréales et de nos plantes usuelles, n'ont fait jusqu'ici que confirmer ce résultat[1].

Maintenant, l'histoire positive doit être appelée en témoignage. L'empire persan naît avec Cyrus, et grandit sous ses successeurs. La configuration du terrain, le climat et les productions ont posé d'avance les jalons de la marche et du terme de ses conquêtes. De l'Immaüs au Caucase, du Caucase au Taurus et au Liban, tout se soumet sans résistance, tout s'amalgame en peu d'années. C'est que les lois invariables de la nature et du climat avaient doué ces vastes régions du même ciel, du même sol, des mêmes productions; c'est que les conséquences nécessaires de ces lois immuables avaient créé, chez les habitants de cette zone, l'identité de langage, l'identité de culture, enfin l'analogie de mœurs, d'habitudes et d'usages qui dérivent inévitablement de ces conditions naturelles et sociales. L'ambition ne connaît point de bornes. Darius et ses successeurs aspirèrent à reculer les limites de leur immense empire. Le *hasard* ou la *liberté* sauvent la Grèce, que sa configuration et sa communauté d'origine exposaient à un danger imminent. La nature seule triomphe des bataillons innombrables de Darius dans les steppes herbeuses de la Scythie, tout comme elle anéantit d'un souffle les armées de Cambyse dans les déserts arides et sablonneux de la Libye, et celles de

[1] Si la découverte qui m'a été attestée par des hommes dignes de foi se confirme par un scrupuleux examen, que dans des tumulus très-anciens du nord de l'Europe on a trouvé des crânes et des ossements d'Indiens, et même des armes et des parures indiennes, l'existence d'une immigration indo-persane, antérieure aux temps historiques, passerait de l'état de simple conjecture à celui d'un fait acquis à la science.

Napoléon sur les plateaux glacés de la Russie. La nature dit à l'invasion, comme Jéhovah à la mer : « Jusqu'ici, pas plus loin, » *Huc usque, nec amplius.*

Alexandre paraît en un moment dans tout l'univers, c'est-à-dire dans cette vaste zone analogue à la Grèce, de climat, de mœurs et de langage, qu'occupait l'empire persan. Il fait plus, il y sème la civilisation grecque ; mais cette plante exotique ne peut croître ni prendre racine dans les plaines glacées de la Transoxiane ni dans les sables brûlants de l'Arabie : c'est un autre monde, ce sont d'autres mœurs.

Rome, guerrière en naissant, semble avoir été fondée pour conquérir, gouverner et discipliner l'univers. Son histoire, si longue et si variée, doit servir de pierre de touche pour signaler le faux alliage, s'il en existe, dans la théorie que j'ai entrepris d'établir. Dans presque toute la zone montagneuse que j'ai signalée, dans la région des céréales, des peuples agricoles et sédentaires, elle porte ses aigles victorieuses, et le vol de l'oiseau de Jupiter n'est pas plus rapide que ses conquêtes. Où s'arrêtent les invasions successives de l'ambitieuse usurpatrice? A l'est et au sud, devant les déserts brûlés de la Mésopotamie, de l'Arabie et de l'Afrique; au nord, devant les marais et les forêts épaisses du terrain tertiaire de la Hollande et de la Germanie. Trajan ne franchit un moment ces limites naturelles que pour les voir tout à coup abandonnées. Ici l'exception confirme la règle. La loi du sol, du climat, des mœurs et des habitudes qu'ils commandent, cette loi puissante reste immuable et prouve que le bras le plus fort, que les courages les plus fermes sont des roseaux qui ploient devant les forces irrésistibles de la nature.

L'histoire entière des Parthes en offre des exemples frappants. Toujours leurs cavaliers indomptables sont vaincus par

les montagnes de l'Arménie et du Kurdistan, de même que la terrible infanterie romaine, par les sables de l'Irak et de la Mésopotamie.

La régence d'Alger présente, dans sa constitution géognostique, les deux zones qui ont déterminé, de l'orient à l'occident, l'émigration des peuples agriculteurs, et, du sud-ouest au nord-ouest, celle des peuples nomades. Aussi deux races bien distinctes s'y touchent sans s'y confondre. Ce sont, dans l'antiquité, les Numides et les Berbères; de nos jours, les Arabes et les Kabyles. Ici, comme dans les différentes zones que j'ai indiquées, la constitution géoplastique du sol, et le climat qui en dépend, ont déterminé invariablement les différentes espèces de productions, de cultures et d'habitations, de mœurs, d'habitudes et d'usages, qui en sont la conséquence obligée. Tels sont les faits positifs que nous présente l'histoire.

De même, les progrès des arts industriels et mécaniques appliqués à la guerre ou à la fabrication en grand, rendent facilement raison de l'extension rapide des empires de l'Orient que j'ai indiqués dans ces mémoires sur la poliorcétique assyrienne et persane. Leurs sujets étaient concentrés dans des villes ou dans des vallées populeuses; ils avaient presque autant d'avantage sur leurs sauvages voisins, incultes ou dispersés, que les Espagnols, au XVI^e^ siècle, en ont eu sur les Péruviens et sur les Mexicains.

La démonstration donnée par les textes et les monuments, des grands progrès qu'avait déjà faits la poliorcétique assyrienne, à partir du X^e^ siècle jusqu'au VI^e^, leur donnait, pour l'attaque et la défense des places, une aussi grande supériorité que celle que les Français ont déployée en Égypte contre les Mamelouks, vis-à-vis des Turcs dans la prise d'Alger, et qu'ils en ont aujourd'hui sur les Arabes et sur les Kabyles pour dé-

fendre un village ou blockhaus contre des nuées d'assaillants. Quant aux Perses, héritiers, comme je l'ai dit, des connaissances et des arts de l'Assyrie, quelle est la cause à laquelle on peut attribuer la prise, en une seule campagne, de tant de villes fortes de l'Asie Mineure? Très-probablement la supériorité de la tactique des Perses dans l'attaque des places, et l'infériorité des Ioniens dans la défense. Pourquoi, soixante ans plus tard, Athènes ne croit-elle pas pouvoir défendre ses remparts contre Xerxès? c'est que Thémistocle, homme de tête et de grandes vues, connaissait ses ennemis, et jugeait la poliorcétique orientale supérieure à celle de ses concitoyens; et ce qui prouve la justesse de cette vue, c'est que, dans la guerre du Péloponnèse, Platée, petite ville, située en plaine, n'ayant que huit cents hommes de garnison, est attaquée en vain de vive force par cinquante mille Grecs, réunis sous le commandement des Spartiates, et que cette armée, si nombreuse relativement aux défenseurs de la place, est contrainte à l'entourer d'une double circonvallation, à l'assiéger pendant deux ans, et qu'elle ne la prend enfin qu'à l'aide du blocus, de la famine et des maladies, qui ont réduit à deux cents le nombre de ses défenseurs.

MÉMOIRE

SUR

UN OPUSCULE ANONYME

INTITULÉ

SUMMARIA BREVIS ET COMPENDIOSA DOCTRINA
FELICIS EXPEDITIONIS ET ABBREVIATIONIS GUERRARUM
AC LITIUM REGNI FRANCORUM;

PAR M. NATALIS DE WAILLY.

Mémoire lu dans les séances du 5 et du 12 février 1847.

Celui qui entreprendrait aujourd'hui d'écrire un traité sur les moyens de terminer heureusement les guerres et d'abréger les procès du royaume, rencontrerait sans doute beaucoup d'incrédules et fort peu de lecteurs. Sans mériter plus de confiance, un auteur qui a discuté ce problème il y a plusieurs siècles, peut du moins exciter quelque curiosité. Il est possible, en effet, qu'en essayant de justifier sa théorie, il nous ait transmis, comme à son insu, des souvenirs dignes d'être recueillis par l'histoire. Tel est le genre d'intérêt qui s'attache, selon moi, à l'opuscule anonyme et probablement inédit dont j'ai tout à l'heure cité le titre [1]. L'avocat royal qui l'a composé sous le règne de Philippe le Bel, et qui l'adressait alors confidentiellement à ce prince, était trop versé dans la pratique

[1] Cet opuscule est contenu dans le manuscrit 6222. C. de la Bibliothèque nationale (*olim* 2128. 1. et 10316). A mesure que j'aurai occasion d'en citer quelques passages, je renverrai au folio de ce manuscrit où ils se trouvent.

des affaires pour se noyer entièrement dans les abstractions d'une vaine utopie. Il est bien loin de la réalité, sans doute, lorsqu'il débute par demander que le roi des Français, son peuple, ses royaumes présents ou à venir, et à leur exemple le genre humain tout entier, délivrés des guerres, des séditions et des procès, puissent s'occuper exclusivement d'acquérir la vertu et la science[1]; mais il ne s'abandonne pas longtemps à ces idées plus brillantes que solides, et après avoir prédit que les ennemis de la France fuiront devant Philippe le Bel comme les alouettes devant l'épervier, il renonce au langage de la poésie pour citer le Digeste, qui lui est plus familier. Entrant donc en matière, il commence par vanter, non les douceurs de la paix, mais les avantages d'une tactique nouvelle dont il est l'inventeur[2]. L'exposition de ce système stratégique occupe la première partie de l'ouvrage : c'est là que l'auteur enseigne à terminer heureusement les guerres du royaume. Dans la seconde, qui a pour titre : *De abbreviatione litium regni,* il traite des moyens d'abréger les procès. Je me suis proposé, dans ce mémoire, d'abord de faire connaître cet opuscule au moyen d'une analyse sommaire, ou quelquefois d'une traduction textuelle; ensuite, de discuter un petit nombre de questions qui se rattachent à la personne de l'auteur ou à certains passages de son travail.

ANALYSE DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'OPUSCULE.

Avant de faire connaître sa nouvelle tactique, le conseiller anonyme de Philippe le Bel lui fait observer que la guerre ne se fait plus aujourd'hui comme autrefois. « Nos ennemis, dit-il, entraient jadis en campagne couverts de cuirasses, de casques et de boucliers; nos ancêtres venaient bientôt à bout de les

[1] Folio 1 r. — [2] *Ibid.*

vaincre avec des glaives, des épées et des poignards. Mais aujourd'hui, craignant votre chevalerie, ils cherchent d'autres moyens de défense dans des montagnes élevées, des tours, des murailles, des fleuves, des marais, des fossés, des fortifications de toute espèce, et des engins contre lesquels la chevalerie peut ordinairement beaucoup moins que les troupes de pied. Pour triompher de ces obstacles, il faut que la chevalerie française entreprenne de longs siéges qui entraînent presque toujours de graves inconvénients[1]. » L'armée assiégeante est-elle peu nombreuse? les ennemis l'accableront bientôt; est-elle considérable? son séjour prolongé dans un même lieu l'exposera aux plus dures privations[2]. C'est tout au plus si dans un an on vient à bout de prendre une place forte; lors même qu'on s'en empare, elle coûte plus qu'elle ne vaut. De là vient que, pour éviter les dangers et les dépenses de ces longs siéges, on conclut presque toujours des arrangements désavantageux au parti le plus fort. L'assiégeant, par cela même qu'il se trouve en pays ennemi, est exposé à infiniment plus de dépenses, de dangers et de pertes que l'assiégé, qui peut toujours être secouru par les villes et les cités voisines, dont les habitants se

[1] Fol. 1 v.

[2] L'auteur revient, à la page suivante, sur cet argument : « Les nobles, dit-il, souffriront plus que les autres, eux qui sont d'une nature plus délicate et plus sensible, et peu habitués à supporter la chaleur, la privation d'une nourriture recherchée, et mille autres privations que l'expérience des camps peut seule apprendre. Comment tant de chevaux réunis dans un même lieu conserveront-ils leur force, privés de fourrages, manquant d'eau et tourmentés par les essaims de mouches qu'engendre toujours la putréfaction? Les jeunes chevaliers, dans leur bouillante ardeur, espérant une prompte victoire, et s'imaginant que le siége ne les retiendra pas longtemps, négligent le précepte que Dieu avait donné à Josué, quand il lui dit : « Tu couvriras les excréments de « terre. » Or ce grand médecin, qui lit dans l'avenir, donna ce précepte, parce que les substances putrides et infectes corrompent l'air, et que l'air corrompu agit aussitôt sur le cœur, le foie, le poumon et les autres parties nobles : de là les maladies et l'affaiblissement des combattants. »

réunissent facilement et à peu de frais pour accabler l'armée étrangère[1]. « Enfin, ajoute l'auteur, quand un duc ou un comte combattent contre le prince, tous leurs adhérents se rendent coupables du crime de lèse-majesté, et encourent, selon la rigueur de la justice, la peine capitale. Mais, la victoire une fois obtenue, que fera-t-on ? Si on les punissait tous de mort, on commettrait une cruauté et une injustice; car il est inouï que des milliers de milliers de personnes aient été égorgées en même temps. Si on les épargne toutes, il y aura défaut de justice, et l'impunité provoquera de toutes parts de semblables crimes. Si quelques-uns seulement sont punis, et que les autres ne le soient pas, le juge terrestre se montrera contraire et opposé à Dieu, le souverain juge; il agira en fils du diable.....[2]. » Mais le plus grand inconvénient de la manière habituelle de combattre, c'est qu'elle entraîne dans chaque parti la mort d'un grand nombre de personnes qui ne sont probablement pas dans un état qui leur permette d'éviter la mort de l'enfer. Faire la guerre, c'est donc amener par la mort des combattants l'augmentation de la société des démons, et c'est diminuer la participation au bonheur des anges : sans compter que la mort des uns ne sert pas de leçon aux autres, et que les survivants ne craignent pas de reprendre les armes. La conclusion semblerait être qu'un bon prince ne doit jamais faire la guerre; mais Aristote reconnaît que la guerre est permise quand elle est le seul moyen de rétablir ou de maintenir la paix. Il faut donc que le roi daigne examiner et (s'il y voit son avantage) adopter la tactique nouvelle qu'on ose lui recommander comme permettant d'éviter presque toujours, sinon la totalité, du moins la plupart des inconvénients qui viennent d'être signalés[3].

[1] Fol. 2 r. — [2] Fol. 2. v. — [3] Fol. 3 r.

« S'il est vrai, comme on le dit, continue l'auteur, que Votre Majesté ait acquis récemment et se propose de conserver le souverain domaine du royaume d'Arles et des terres situées en deçà du Rhin[1] et de la Lombardie, depuis la mer du Midi jusqu'à celle du Nord, comme il y a là un grand nombre de duchés, de comtés et de provinces dont les habitants furent toujours belliqueux, et tellement habitués aux combats, que la guerre est pour eux une chose naturelle dont ils n'ont aucune crainte, les fils et les descendants de ceux qui ont succombé, loin d'être corrigés par la mort de leurs ancêtres, ne craindront pas d'exciter des guerres et des séditions, et ils ne s'arrêteront pas, à moins d'y être contraints par des moyens nouveaux et terribles. » La France serait donc à jamais privée de la paix, et le peuple, fatigué des charges qui lui seraient imposées, s'écrierait peut-être : « Ce n'est pas pour nous, c'est « contre nous que nous avons un roi; ce n'est pas de nos intérêts, c'est des siens qu'il s'occupe en répandant notre sang « et en consumant nos biens. » Peut-être même, ajoute l'auteur, feraient-ils entendre des paroles et des vœux qu'un homme sensé n'oserait pas répéter devant Votre Majesté[2]. »

Mais cet ouvrage a été entrepris pour fournir au roi le moyen de conserver sa conquête, et d'en faire d'autres plus importantes encore sans grever ses sujets. Pour entrer en matière, l'auteur suppose que le duc de Lorraine refuse d'obéir au roi[3]. On l'exhortera d'abord à rentrer dans le devoir; ensuite, on s'adressera aux grands barons du duché, et on leur déclarera que, s'ils se montrent rebelles, on ravagera leurs terres, et qu'ils seront punis dans leurs biens et dans leurs personnes.

[1] J'interprète ainsi les mots *citra rivum Coloniensem*, qui, d'après l'ensemble de ce passage, ne peuvent, je crois, présenter un autre sens qui soit préférable.

[2] Fol. 3 v.

[3] Fol. 4 r.

Mais tant qu'ils ne verront pas exécuter ces menaces, ils n'y croiront pas et n'y feront aucune attention, il vaut mieux, en effet, qu'on se borne à les énoncer en termes généraux [1]. Après ces préliminaires, le roi enverra sur les terres de Lorraine, au moment où les blés commencent à mûrir, une armée nombreuse de cavaliers et de fantassins, qui se présentera devant les villes et les forteresses. Si les garnisons refusent d'en ouvrir les portes ou d'accepter immédiatement le combat qui leur sera offert en rase campagne, on arrachera les vignes et les arbres fruitiers, on brûlera les moissons dans tout le territoire. Mais la vie des hommes sera épargnée, à moins qu'ils ne deviennent agresseurs; et, dans ce cas même, si la nécessité n'oblige pas d'agir autrement, on se contentera de leur couper une main et un pied pour ne pas précipiter leurs âmes dans l'enfer [2].

Quelques précautions accessoires sont nécessaires pour assurer le succès de cette tactique nouvelle. Le roi fera disposer les forteresses les plus voisines du duché pour y transporter les grains, les animaux et les récoltes dont on aura dépouillé la terre ennemie. L'armée royale, en se retirant, laissera dans ces forteresses des garnisons suffisantes pour garder les routes et les passages qui conduisent au duché, afin d'intercepter toutes les communications et de réduire à la famine le duc et tout son peuple. Quant aux habitants et aux seigneurs des contrées voisines, on leur défendra expressément, sous peine de s'exposer à une pareille dévastation, de fournir des vivres aux vaincus, de les recevoir ou de leur donner passage. La famine les réduira donc à l'obéissance, et l'on n'aura pas à se reprocher la mort de leurs âmes. Ce n'est pas tout : cette punition exemplaire leur ôtera pour toujours l'esprit de rébellion;

[1] Fol. 4 v. — [2] *Ibid.*

et comme elle inspirera aussi aux autres peuples une crainte salutaire, le roi, après avoir reçu de ses ennemis des gages de soumission, pourra travailler hardiment à subjuguer les autres nations[1].

Mais une objection se présentait. Pourra-t-on ravager un duché aussi étendu sans rencontrer de résistance, et sans être entraîné à faire la guerre par les moyens ordinaires? L'auteur reconnaît que cela est possible, mais non vraisemblable. Comment croire, en effet, que le duc de Lorraine osât braver une armée qu'aucun prince vivant, s'il jouit de son bon sens, n'aurait la hardiesse d'attendre en rase campagne? Mais si le duc était assez présomptueux pour ne pas fuir devant de pareilles forces, il faudrait donner cours à la justice et exécuter la sentence de l'Écriture: *Celui qui n'obéira pas au prince mourra.* A plus forte raison, celui qui s'efforce de le tuer ou de vaincre son armée[2].

Un autre argument pouvait être opposé: c'est que le plus grand roi qui eût jamais existé, Charlemagne, n'avait pas eu d'autre tactique que celle dont l'auteur conseillait l'abandon[3]. Notre anonyme répond d'abord que Charlemagne, à cause de sa longévité extraordinaire et de son ardeur infatigable, n'était pas obligé d'éviter les guerres longues et pénibles. Ainsi, lorsqu'à son retour d'Espagne, où il avait combattu continuellement pendant trente ou trente-deux ans, les ambassadeurs du pape Adrien implorèrent son secours contre Didier, roi des Lombards, il proposa de suite à ses barons de partir pour l'Italie, et les força de le suivre sans leur permettre même d'entrer dans leurs maisons[4]. En second lieu, Charlemagne a presque toujours combattu les païens, qu'il est avantageux

[1] Fol. 5 r.
[2] Fol. 5 v.
[3] Fol. 5 v.
[4] Fol. 6 r.

de tuer. Enfin, il n'aurait pu tenter d'affamer ses ennemis, parce que la population, qui était peu nombreuse alors, trouvait, dans de vastes forêts, le gibier nécessaire à son existence. Mais aujourd'hui tout est changé. L'accroissement prodigieux de la population, la brièveté de la vie, la délicatesse des habitudes, sont autant de causes qui obligent à modifier l'ancienne tactique militaire [1].

Arrivé à ce point de son argumentation, l'auteur semble abandonner sa thèse pour présenter des considérations qui, au premier coup d'œil, ne s'y rattachent nullement. Il pose en principe que tous ceux qui veulent examiner comment les princes du monde ont gouverné et gouvernent encore leurs sujets, reconnaissent qu'il serait à désirer, pour le salut de la société, que l'univers fût soumis à la domination des Français, pourvu toutefois que leur roi fût engendré, mis au monde, élevé et instruit en France, où l'expérience a prouvé que les astres se présentent sous un meilleur aspect, et exercent une influence plus heureuse que dans les autres pays. « En effet, dit-il, la prouesse et le caractère des fils que les Français engendrent dans les pays étrangers s'altèrent presque toujours, au moins à la troisième ou quatrième génération, comme on a pu l'observer jadis dans la personne des princes français qui ont passé dans d'autres pays. C'est un mérite particulier aux Français d'avoir un jugement plus sûr que les autres peuples, de ne pas agir inconsidérément et de ne pas se mettre en opposition avec la droite raison. Or il est de l'intérêt de tous les hommes d'avoir un maître doué de ces qualités ; car un prince inconsidéré compromet ou laisse compromettre le salut des âmes [2]. » De ces considérations, l'auteur conclut que le roi doit chercher les moyens de soumettre sans injustice les

[1] Fol. 6 v. — [2] *Ibid.*

peuples et les royaumes du monde. Voici le plan qu'il propose.

« Par la médiation du roi de Sicile, on pourra obtenir de l'Église romaine que le titre de sénateur de Rome appartienne aux rois de France, qui en exerceraient les fonctions par un délégué. Ils pourraient, en outre, obtenir le patrimoine de l'Église, à la charge d'estimer tout ce que rapportent la ville de Rome, la Toscane, les côtes et les montagnes, la Sicile, l'Angleterre, l'Aragon et tous les autres pays, afin de remettre au pape les sommes qu'il en retire ordinairement, et de recevoir en échange les hommages des rois et des autres princes, et l'obéissance des cités, des châteaux et des villes, avec tous les revenus que le pape a coutume de percevoir[1]. » Ce traité serait avantageux aux deux parties. En effet, quoiqu'il appartienne au pape d'exercer tous les droits impériaux dans les terres qu'il tient de la libéralité de Constantin, cependant il n'a jamais pu et il ne peut encore en jouir sans contestation, à cause de la malice et de la fraude des habitants. « Il y a plus : comme on ne le craignait point, par la raison qu'il n'était point guerrier (comme en effet il ne doit pas l'être), des guerres nombreuses ont éclaté, nombre de princes ont été condamnés par l'Église avec leurs adhérents, et, dans ces circonstances, il est mort plus de personnes qu'on ne pourrait le calculer, dont les âmes sont probablement descendues dans les enfers et que le pape était pourtant tenu de surveiller et de préserver de tout danger. D'ailleurs, on n'élit ordinairement pour papes que des vieillards souvent décrépits, dont la plupart, étrangers à la noblesse, n'ont aucune expérience de la guerre. Comment donc supposer que, privés comme ils le sont d'amis belliqueux qui leur soient attachés par les liens du sang, ils puissent, pendant leur courte existence, réprimer l'orgueil, les rébellions et

[1] Fol. 7 r.

les complots de leurs coupables sujets[1]..... Le pape, à cause du caractère de sainteté dont il est revêtu, doit prétendre seulement à la gloire de pardonner, vaquer à la lecture et à l'oraison, prêcher, rendre au nom de l'Église des jugements équitables, rappeler à la paix et à la concorde tous les princes catholiques et les y maintenir afin de pouvoir rendre à Dieu toutes les âmes qui lui sont confiées. Mais quand il se montre auteur, promoteur et exécuteur de tant de guerres et d'homicides, il donne alors un exemple pernicieux : il fait ce qu'il déteste, ce qu'il blâme, ce qu'il accuse, ce qu'il empêche chez les autres. Si donc il dépend de lui de conserver ses ressources ordinaires sans en avoir les charges, sans être détourné du soin des âmes, de se débarrasser de ces occupations terrestres, d'éviter les occasions de tant de maux, et que, cependant, il ne craigne pas de refuser un si grand avantage, n'encourra-t-il pas les reproches de tous pour sa cupidité, son orgueil et sa téméraire présomption ? Quel est donc l'homme qui puisse et qui ose se donner pour capable de manier l'un et l'autre glaive dans de si vastes états[2].....

« D'un autre côté, ne pas reconnaître combien il importe aux rois de France d'obtenir le souverain domaine, l'obéissance et l'administration des royaumes, des cités, des châteaux et des villes qui dépendent du pape, ce serait manquer de sens, ce serait douter si la neige est blanche, si les corbeaux sont noirs. Il est de fait que, s'il importe à un prince d'avoir des sujets riches, il importe aussi aux sujets d'avoir un maître opulent. Or, aux yeux des juges les plus éclairés, la prééminence du royaume des Français consiste surtout en ce que le roi est, de tous les princes du monde, celui qui peut commander à un plus grand nombre d'hommes nobles et puissants[3]. » Quant à

[1] Fol. 7 r. — [2] Fol. 7 v. — [3] *Ibid.*

l'opulence du roi, elle peut s'accroître de plus d'une manière. Les lois humaines, le droit canon et les coutumes admettent beaucoup de cas dans lesquels les fiefs des vassaux peuvent retourner à leurs seigneurs. Ensuite, il est bien probable que le patrimoine de l'Église, dont les papes n'ont jamais eu la pleine jouissance, rapportera des revenus bien plus considérables entre les mains d'un prince capable de dominer par la force des armes. Enfin, cette première conquête en préparera d'autres plus importantes encore [1].

Il en est une surtout qu'il faudrait entreprendre d'abord, ou, ce qui serait plus sûr, dont il faudrait s'assurer par une convention secrète. La Lombardie est une riche province qui devrait être soumise au roi d'Allemagne, mais qui refuse de lui obéir, et dont il ne pourrait entreprendre la conquête. Il faut obtenir la cession de ses droits, ce qu'il peut accorder, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il possède déjà ou qu'il doive acquérir le droit de transmettre son royaume à ses héritiers. Dans le cas contraire, on peut traiter avec les électeurs de l'Empire, surtout si l'on obtient le consentement du pape, ce qui serait facile, si le pape était animé de bonnes dispositions [2]. « On arrêterait ainsi les excès des Lombards contre les autres nations, les rapines, les vols, les homicides, les usures, les rébellions, les guerres de terre et de mer, et beaucoup d'autres péchés dont ils sont notoirement coupables. Que si les Lombards vous refusaient obéissance, vous pourriez, à l'aide de la nouvelle tactique, ravager leurs terres, ruiner leur subsistance, fermer facilement l'entrée aux vivres qui viendraient des pays voisins, les réduire par la famine à vous rendre les trésors du monde, qu'ils ont amassés par leur astuce et leur malice, enfin les contraindre à se soumettre pour toujours comme des esclaves. Je ne crois pas

[1] Fol. 8 r. — [2] *Ibid.*

que, depuis l'origine du monde, on se soit emparé de richesses égales à celles que vous procurerait cette conquête. Et rien ne serait plus légitime, car rien ne les autoriserait à refuser obéissance à leur prince ; ils seraient donc tenus de vous payer tous les revenus qu'on aurait pu exiger d'eux depuis qu'ils ont cessé d'obéir aux rois d'Allemagne [1]. »

Les Lombards une fois vaincus par cette tactique nouvelle, comment les autres nations oseraient-elles résister? En vain objecterait-on la population de la Lombardie et les forteresses, qui la défendent. Le roi de France conduirait ou enverrait contre eux une cavalerie et une infanterie tellement nombreuses qu'ils n'oseraient paraître en rase campagne et se renfermeraient dans leurs forteresses. Sans espoir de gages ou de solde, par le seul attrait du butin, une multitude infinie de combattants courraient à cette conquête [2]. Et d'ailleurs, si cela était nécessaire, on invoquerait le secours des rois de Sicile et d'Allemagne, en s'engageant à leur rendre au besoin le même service. Si le roi de France voulait lever dans ses états une armée de quatre-vingt mille fantassins et de deux mille cavaliers pris parmi ces nobles pauvres qui ne possèdent que peu ou point de terre, et l'envoyer à ses alliés ; en admettant que cette armée ne revînt pas, la population n'en paraîtrait pas pour cela diminuée le moins du monde dans les différentes provinces [3]. « En effet, dit l'auteur, vous possédez un trésor inépuisable d'hommes qui suffirait à toutes les guerres qui peuvent se présenter. Oui, si Votre Majesté connaissait les forces de son peuple, elle aborderait sans hésitation et sans crainte les grandes entreprises que je viens d'exposer et celles dont je parlerai bientôt, pourvu toutefois qu'elle fût guidée par des intentions droites, c'est-à-dire par le désir du bien général [4]. »

[1] Fol. 8 r. — [2] Fol. 8 v. — [3] Fol. 9 r. — [4] *Ibid.*

L'auteur dévoile ici toute la hardiesse de son plan. Ce qu'il propose à Philippe le Bel, c'est d'acquérir la monarchie de toute la chrétienté en deçà de la mer méridionale. Le roi pourrait d'abord obtenir, pour son frère Charles ou pour quelqu'un des siens, la main de l'héritière de l'empire de Constantinople, et, par une convention préalable, se faire reconnaître comme seigneur de cet empire, en reconnaissance des secours qu'il fournirait pour le recouvrer [1].

Le roi suivrait la même marche pour établir son autorité sur l'Espagne. Il promettrait des secours à son cousin, le petit-fils de saint Louis, pour le faire rentrer en possession de ce royaume, mais à la condition que l'Espagne relèverait de la couronne de France et qu'elle aiderait de tout son pouvoir à la conquête des autres nations [2].

« Si, dans l'intérêt de vos amis particuliers, rois ou autres, dit l'auteur, vous faites, à l'occasion, tout ce qui dépendra de vous pour lever des troupes chez les peuples innombrables qui vous obéissent et pour envoyer à vos dépens, sur le territoire de vos alliés, une armée puissante qui devra y séjourner à leurs frais, à la condition que, de votre côté, vous aurez droit à de semblables secours, vous pourrez, quand il en sera besoin, couvrir de guerriers intrépides cette terre inaccessible de Lombardie, et, pratiquant la tactique nouvelle, défier vos ennemis devant chacune de leurs forteresses, les convaincre de faiblesse et de pusillanimité, et en triompher aussitôt avec la magnanimité d'un grand roi. Est-il, en effet, un moyen plus propre à manifester votre courage et votre puissance, en même temps que la faiblesse et la timidité de vos ennemis, cherchant de toute part, dans leur propre pays, des retraites qui puissent les soustraire à votre armée, fuyant à son aspect et la redoutant

[1] Fol. 9 r. — [2] Fol. 9 v.

assez pour souffrir, silencieux, tremblants et sans tenter de résistance, qu'elle dévaste et ruine tout ce qui devait assurer leur existence, celle de leurs enfants, de leurs femmes et de leurs prêtres? Il n'y a qu'une manière de répondre à cette question, à moins que, par envie, par orgueil ou par quelque autre mauvais sentiment, on ne veuille rabaisser un ouvrage que j'ai entrepris avec désintéressement, par amour pour la république chrétienne, pour la gloire de votre nom et celle de votre royaume[1]. »

Enhardi par ce raisonnement, l'auteur passe à la conquête de la Hongrie[2]. Le roi de Sicile pourra l'entreprendre avec le secours du roi de France, et toujours à la condition de lui en céder la souveraineté. Quant au royaume d'Allemagne, l'auteur avoue qu'il ne voit pas d'autre moyen qu'une convention pour s'en rendre maître. « Sur ce point et sur d'autres, dit l'auteur, il faut s'en remettre au Seigneur Dieu des armées, qui saura bien établir un chef unique pour le temporel, comme il en existe un déjà pour le spirituel. Il est difficile, en effet, qu'il se passe un temps bien long avant que le roi d'Allemagne, pressé par des guerres, n'ait besoin de réclamer votre secours. D'ailleurs, les fils de votre sœur, qui doivent succéder au trône d'Allemagne et à quelques provinces de ce royaume, pourront être élevés et instruits dans votre palais, en sorte qu'un jour, avec la grâce de Dieu, vous verrez vos vœux accomplis par leur intervention ou par leur volonté[3]. »

L'auteur prévoit qu'on lui objectera que le roi de France, occupé de tant de grandes entreprises, sera presque toujours hors de ses États et ne pourra jamais être en paix. « C'est le contraire, dit-il, qui arrivera avec la grâce de Dieu : vous avez et vous aurez beaucoup de frères, de fils, de neveux et d'autres

[1] Fol. 10 r. — [2] Fol. 10 v. — [3] *Ibid.*

proches que vous mettrez à la tête de vos armées pour diriger vos guerres, tandis que vous resterez dans votre pays natal pour vaquer à la procréation des enfants, à leur éducation, à leur instruction et à la préparation des armées, ordonnateur et dispensateur de tout le bien qui se fera et qui pourra se faire dans les royaumes situés en deçà de la mer méridionale [1]. »

A ceux qui trouveraient insolite cette manière de gouverner, l'auteur oppose l'exemple de quelques empereurs romains qui ont ainsi administré bien des royaumes; il cite encore le roi des Tartares, qui vit en repos au centre de ses états, et envoie dans les différentes provinces des lieutenants qui combattent pour lui quand la nécessité l'exige. « Votre Majesté, ajoute-t-il, n'ignore pas les malheurs qu'entraîne la fin prématurée d'un prince qui meurt dans une expédition lointaine, alors même qu'il ne périt point par le sort des armes. Une triste expérience vous en a donné des preuves bien éclatantes et bien manifestes dans les personnes illustres de votre père et de votre aïeul. Les combats avaient cessé autour d'eux, quand ils ont payé le tribut à la nature. C'est à l'intempérie des saisons et à la corruption de l'air qu'ils ont succombé, alors que les lois ordinaires de l'humanité et la force évidente de leur constitution semblaient leur assurer une longue existence. Et si l'on me dit que cet événement était réglé d'avance par le destin, et qu'ils n'auraient pu éviter ce genre de mort, je réponds que c'est là une opinion erronée, combattue par les vrais philosophes et par les théologiens [2]. » Ici l'auteur avoue que les mouvements des astres exercent une grande influence sur nos actions; mais il prétend que cette influence n'est pas irrésistible, et que notre libre arbitre nous permet toujours de régler notre

[1] Fol. 11 r. — [2] Fol. 11 r. et 11 v.

conduite d'après les conseils de la raison et de l'expérience. Le souvenir des causes passées et des effets qu'elles ont produits depuis l'origine du monde, la connaissance des causes présentes et l'habitude de conjecturer les effets qu'elles doivent vraisemblablement produire, voilà, selon l'auteur, ce qui fait l'habileté des démons à deviner l'avenir. C'est par des calculs et des prévisions de cette nature que les Grecs et les Romains ont réussi à dominer le monde; et il ne doute pas que Philippe le Bel n'atteigne le même but [1]. Il conclut donc en priant Dieu d'accorder au roi et à ses héritiers présents et à venir la grâce de toujours gouverner en paix cette monarchie universelle, en évitant les guerres ainsi que les dépenses et les dangers qui en sont la conséquence ordinaire [2].

ANALYSE DE LA SECONDE PARTIE DE L'OPUSCULE.

L'influence du gouvernement d'un bon roi doit se faire sentir pendant la paix tout aussi bien que pendant la guerre. S'il règne pour ses sujets plutôt que pour lui-même, il doit rechercher quels sont les maux dont ils souffrent ou ceux qui les menacent, afin d'y apporter un remède prompt et énergique. Le mal que l'auteur entend signaler, c'est l'envahissement et l'usurpation de la juridiction royale [3].

S'il est généralement vrai qu'en France les causes réelles se plaident à la cour du roi ou aux cours des autres seigneurs féodaux, il ne l'est pas moins que les actions personnelles sont presque toujours enlevées à la juridiction royale. Et d'abord, un laïque cité devant la cour du roi comme défendeur à une action personnelle, a le droit, d'après la coutume, de décliner cette juridiction, lorsque le demandeur est un clerc, parce que ce clerc, s'il était défendeur, refuserait lui-même de s'y

[1] Fol. 11 v. — [2] Fol. 12 r. — [3] Fol. 12 v.

soumettre[1]. Que si par hasard l'un et l'autre désire procéder devant cette cour, les officiaux des évêques feignent que la coutume s'y oppose; ils contraignent juges et plaideurs à s'arrêter en les excommuniant, et vont jusqu'à lever des amendes pour le trouble apporté à leur juridiction. Ce n'est pas tout : ils citent devant eux des laïques, même lorsqu'ils sont actionnés par d'autres laïques[2]. Si les laïques demandent à être renvoyés devant le juge royal, l'official, pour les forcer à répondre ou pour avoir le droit de les excommunier en cas de refus, prétend que la foi est intéressée dans l'affaire; il refuse d'entendre sur cette question préjudicielle ceux qui ne consentiraient pas, en même temps, à plaider au fond; et lors même qu'il ne réussit point à justifier cette allégation, il persiste à retenir la cause et prononce des condamnations. Il arrivera une fois peut-être qu'un avocat du roi osera résister à ces manœuvres; mais dans cent autres occasions et plus, il ne peut rien faire, parce qu'il n'est pas appelé, ou parce que le plaideur laïque craint de s'opposer à la volonté de l'official, ou enfin parce qu'aujourd'hui le nombre des autres avocats est extrêmement considérable, et que les laïques laissent là presque toujours l'avocat du roi, qui est seul, pour recourir aux autres, qui sont vingt, trente ou quarante, et qui, au lieu de décliner la compétence des officiaux, se réunissent à eux pour attaquer l'avocat du roi, en s'écriant : « Voilà cet homme qui est toujours disposé à combattre, comme un apostat, la juridiction et la liberté ecclésiastiques[3]. »

Ces clameurs et ces haines causent plus de tort aux avocats du roi que ne valent les gages qu'ils perçoivent pour la peine qu'ils prennent à défendre des causes pendant tout le cours de l'année. C'est chaque année, et pour ainsi dire chaque jour,

[1] Fol. 12 v. — [2] Fol 13 r. — [3] Fol. 13 r. et v.

que les officiaux travaillent à maintenir leur juridiction et à envahir, pour l'avantage qu'ils y trouvent, celle qui, d'après le droit commun, appartient au pouvoir royal; et comme d'un autre côté les juges royaux, détournés par leurs occupations, peuvent rarement songer à leur résister, il en résulte que la juridiction ecclésiastique s'augmente outre mesure, tandis que celle du roi perd la connaissance de beaucoup d'affaires et les profits qu'elles rapportent. Si des clercs, par exemple, s'obligent par lettres royaux, eux et leurs biens, à l'acquittement d'une dette, et qu'ils refusent ensuite de la payer, les juges ecclésiastiques s'efforceront d'annuler cette obligation, qui, si elle eût été contractée à Bologne, ou dans tout autre pays de droit écrit, par-devant un tabellion laïque, pourrait être mise à exécution par le juge de ces débiteurs, c'est-à-dire par le pouvoir séculier[1].

Quand les juges royaux reprochent aux officiaux d'usurper la juridiction royale, ceux-ci répondent qu'ils ont toujours été en possession des droits qu'ils exercent. « Ce qui est vrai, dit l'auteur, c'est qu'à moins d'une possession de cent années, on ne peut prescrire contre le roi : le droit canon et le droit civil, dont ils se servent, sont d'accord sur ce point. Or, il y a moins de cent ans qu'ils ont usurpé toute leur juridiction; on peut le savoir par les vieillards, qui ont vu comment cela s'est fait[2]. C'est même depuis l'an 1240; car alors l'exercice de leur juridiction se réduisait à si peu de chose qu'on ne percevait rien en Normandie pour les sceaux de l'archevêque et des évêques, qui maintenant rapportent annuellement vingt mille livres parisis et plus, déduction faite des frais. Les efforts de quelques individus ne peuvent rien contre de tels maux, parce que les conseillers les plus influents sont des prélats, qui s'en-

[1] Fol. 13 v. — [2] Fol. 14 r.

tendent pour écraser les opposants, ou qui travaillent en dessous à les faire éconduire par eux et par leurs amis, sans que la cause de cette disgrâce puisse être connue ni prouvée.

« D'ailleurs, quand les avocats du roi combattent ces abus, les prélats et les officiaux leur disent : Croyez-vous que l'Église doive accorder des bénéfices et des dignités à ses ennemis? Le prélat qui en agirait ainsi serait un fou. — Voilà un des mille moyens par lesquels on arrête les gens du roi; ils se taisent et dissimulent, moyennant qu'on donne aux clercs de leur famille, fils, neveux ou proches, les gras bénéfices qu'ils convoitent. En un mot, à moins qu'on ne s'empresse de venir au secours de l'État, et qu'on n'applique un prompt remède, le temps de la prescription s'accomplira, et le mal sera désormais incurable[1]. »

Mais à quelle mesure générale pouvait-on recourir? L'auteur déclare ici qu'en sa qualité d'avocat royal éclairé par l'expérience, il y a longtemps réfléchi, et qu'il croit avoir trouvé un moyen de réprimer par tout le royaume les fraudes qui diminuent à la fois l'autorité et les émoluments de la justice royale. Il propose à cet effet un projet de lettre adressée par le roi à Boniface VIII[2], et dans laquelle le pape est prié d'ordonner une enquête pour constater les empiétements des prélats français sur la juridiction royale. Le roi rappelle au pape que, bien différents des autres souverains, ses ancêtres et lui ont toujours été disposés à laisser les évêques jouir en paix de la juridiction que le droit commun leur attribue; mais il ne veut pas tolérer les usurpations qu'ils ont commises et qu'ils soutiennent en excommuniant un grand nombre de ses sujets, qui meurent dans l'endurcissement[3]. Il fait observer que les juges royaux, ayant action sur les biens et les personnes des récal-

[1] Fol. 14 r. — [2] Fol. 14 v. — [3] Fol. 15 r.

citrants, les contraindraient à l'obéissance sans les exposer au péché; et que d'ailleurs cet abus de l'excommunication mène à la mépriser, comme l'attesteraient sans doute les frères Prêcheurs et les frères Mineurs. Le pape, qui préfère à toutes choses le salut des âmes, est donc supplié d'ordonner une enquête qui, remédiant à ces maux spirituels, préviendra des procès sans fin entre les gens du roi et les prélats.

L'auteur recommande de munir cette lettre d'un sceau pendant, afin qu'elle obtienne plus de créance, qu'elle soit lue en consistoire, que le pape et les cardinaux y voient un avertissement plus solennel, et qu'ils prennent en considération la dévotion habituelle du royaume de France, si différent des autres états, où l'Église n'a aucune juridiction. L'examen attentif de ce projet de lettre fera reconnaître les raisons manifestes et incontestables qui doivent déterminer le roi à solliciter, et le pape à accorder et à exécuter une mesure à laquelle on pourrait procéder par d'autres moyens, si l'on ne préférait employer les voies de la persuasion pour écarter tout prétexte et toute occasion de scandale[1]. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il sera bien difficile, sinon impossible, de prouver qu'une coutume contraire au roi a été acquise par prescription; car ceux qui prescrivent sans titre doivent prouver une possession qui dure depuis cent années, ou du moins depuis un temps immémorial : or, on pourra rédiger les interrogatoires de telle sorte qu'il soit impossible de prouver cette possession, quand même il serait vrai que la coutume dont il s'agit est introduite depuis longtemps[2].

Telles sont les considérations qui ont engagé l'auteur à proposer une enquête, plutôt que des mesures partielles, qui entraîneraient plus d'inconvénients, de dépenses et de peines

[1] Fol. 15 v. — [2] Fol. 16 r.

qu'elles n'offriraient d'avantages. Mais comme cette enquête pourrait être entravée, il était nécessaire de songer à un moyen plus immédiat [1].

Les juges ecclésiastiques se plaignent souvent que leur juridiction est troublée, et ils prétendent qu'il leur appartient de juger les questions préjudicielles qui se rattachent au maintien de cette juridiction. A plus forte raison, le roi est-il intéressé et autorisé à maintenir de son côté sa propre juridiction par des jugements analogues. En vain un clerc dirait-il qu'en troublant la juridiction royale il a commis un acte personnel, dont il n'est tenu de répondre que devant les tribunaux ecclésiastiques. Autant vaudrait prétendre qu'un évêque vassal du roi pourrait faire impunément la guerre à son suzerain. Or tout homme sensé reconnaît que dans ce cas la terre du vassal peut être saisie et confisquée. Il faut donc reconnaître aussi que la même punition est applicable à celui qui trouble la juridiction royale, et qui par cela même commet une sorte de félonie [2].

Mais les juges ne sont pas les seuls qui portent ces atteintes à la juridiction et au pouvoir du roi; les clercs et les laïques de toute condition participent aussi à ces excès. A vrai dire, il y a toujours deux coupables, l'auteur du trouble et celui qui prend sa défense. Mais ces injures demeurent impunies, parce que les juges royaux, quand ils s'en occupent, se hâtent, sur la dénonciation qui leur est faite, de condamner le coupable et son complice avant que le délit ait été prouvé. Ce jugement est attaqué aussitôt par les juges ecclésiastiques comme troublant leur juridiction; ils font comparaître à cet effet des témoins irréguliers, et prononcent dans leur propre cause en excommuniant les prétendus usurpateurs de leurs droits. Dans

[1] Fol. 16 v. — [2] Fol. 17 r.

de telles procédures, pas d'appel possible[1], ni auprès du métropolitain qui entame de semblables poursuites pour son propre compte, et qui en prononçant une condamnation se condamnerait lui-même, et soulèverait les clameurs de toute l'Église; ni auprès du pape, qui n'accorde des juges que dans certains cas déterminés d'avance, au nombre desquels ne figure pas cet abus nouvellement introduit dans le royaume.

Les juges royaux ne veulent presque jamais en croire les avocats. S'ils prenaient les devants eux-mêmes, en introduisant une procédure pour trouble de juridiction, il leur suffirait ensuite d'opposer l'exception de chose jugée devant le juge ecclésiastique, qui, n'étant pas le supérieur du juge royal, serait obligé de se soumettre. Mais en y mettant trop de précipitation, les juges royaux succombent lorsqu'ils devraient l'emporter. L'auteur l'a dit à plusieurs d'entre eux, sans réussir à se faire écouter. Sa parole d'ailleurs n'aurait eu d'action que dans un cercle très-restreint, et les mêmes abus n'en auraient pas moins persisté dans le reste du royaume. Justement affligé de son impuissance personnelle, et de l'insouciance d'autrui à défendre les cours royales, l'auteur s'est occupé de trouver un remède à ces maux. Mais il faut garder le secret le plus profond auprès des prélats et de ceux qui aspirent à le devenir, car on en trouverait à peine un seul qui ne fût l'ennemi de cette mesure[2].

Le roi assemblera les évêques du royaume et leur dira : « Un noble romain, Pierre de Vico, a créé des tabellions auxquels vous ajoutez foi en France pour les causes ecclésiastiques. Après avoir examiné les motifs qui ont amené l'établissement de ces officiers, nous nous sommes déterminé à créer des tabellions dont les actes feront foi dans les jugements, les con-

[1] Fol. 17 v. — [2] Fol. 18 r.

trats et les obligations. Il vous plaira donc, en ce qui concerne votre juridiction, d'ajouter à eux et à leurs actes la même foi que vous accorderiez aux tabellions du préfet de Rome; car nous éprouverions un sensible déplaisir, si les tabellions créés par ce préfet obtenaient près de vous une confiance que vous refuseriez aux nôtres. »

Dès que le consentement des prélats sera obtenu, on en dressera un acte scellé de leurs sceaux, écrit et signé par un tabellion apostolique. Le roi créera dans chaque cité deux tabellions au moins, qui vivront de leurs honoraires, et non aux dépens du trésor royal. Ils assisteront toujours les laïques quand ceux-ci déclineront, pour cause d'incompétence, la juridiction des officiaux; ils instrumenteront pour eux et leur indiqueront la manière de procéder, ensorte que le roi aura le double avantage de recouvrer avec de grands profits la plus grande partie de la juridiction qu'il a perdue, et de déjouer bien des ruses en procurant ce qu'il est à peu près impossible d'obtenir aujourd'hui, c'est-à-dire le ministère d'un officier instrumentant avec fidélité pour quiconque voudra décliner la compétence d'un juge ecclésiastique. En effet, les prélats et leurs juges ne veulent sceller aucun acte qui leur soit contraire; mais à l'avenir on ajouterait une foi entière aux écrits émanés de ces tabellions [1].

Il faudra aussi établir près de chaque officialité un procureur du roi qui, après avoir appelé un tabellion, et au besoin un avocat, proposera, au nom des personnes citées à comparaître, toutes les exceptions d'incompétence. Le roi, qui doit protéger tous ses sujets, a bien le droit, sans doute, de constituer un procureur pour empêcher que par l'excommunication on ne soumette au pouvoir de Satan les laïques qui refusent

[1] Foi. 18 v.

de comparaître devant un juge étranger, ou qui diffèrent par nécessité le payement d'une somme d'argent. Il y a en effet bien des lieux où la plupart des personnes soumises à la capitation sont excommuniées chaque année; et parce qu'elles s'endurcissent dans l'excommunication, leurs œuvres sont frappées de mort; plusieurs mêmes meurent dans cet état, qui fait concevoir de justes craintes pour leur damnation éternelle. Les prélats qui s'efforcent d'étendre ce pouvoir d'excommunier, semblent être en quelque sorte des amis de Satan qui préparent et multiplient les piéges pour prendre les âmes. « Qu'est-ce en effet que ces excommunications fréquentes, habituelles, quotidiennes, sinon un piége de Satan, par lequel, chaque jour où les officiaux tiennent séance, plus de dix mille âmes en France sont précipitées de la voie de salut et de vie dans les mains du démon? Si les prélats aimaient ardemment le salut des âmes, agiraient-ils ainsi au préjudice de Dieu, père et sauveur de tous les hommes, pour lesquels il a voulu que son Fils mourût, au préjudice du roi, à qui ils enlèvent sa juridiction et les avantages qu'elle rapporte[1]? »

Cette conduite des prélats est donc un attentat manifeste aux intérêts temporels et spirituels du roi et de ses sujets; mais elle est aussi en opposition évidente avec la doctrine de saint Pierre, qui n'a pas voulu rendre vénales la grâce de Dieu et la voie de salut, puisqu'il a répondu à Simon le magicien, qui voulait acheter cette divine grâce à prix d'argent: *Va! que ton argent soit avec toi dans la perdition*[2]!

« Mais qui donc tiendra tête à cette ligue des prélats, unis et entrelacés comme les testicules de Leviathan[3], sinon le roi, qui s'y trouve si fort intéressé pour lui et pour le salut de ses sujets? Peut-il se résoudre à voir ses brebis périssant, perdant

[1] Fol. 19 r. — [2] *Act. Apost.* VIII, 20. — [3] *Job*, XL, 12.

leurs âmes et leurs biens au préjudice et au détriment de sa personne royale, et en violation des coutumes antiques du royaume, qu'il a promis de conserver[1]? S'il manque à ce devoir, pourra-t-on l'en excuser, surtout si l'on songe à ce précepte de l'apôtre : *Faisons du bien à tous, autant que nous le pouvons, et surtout à la famille des croyants*[2]! »

Un autre expédient se présente. On pourrait établir des juges chargés de parcourir chacun deux ou trois bailliages, en se faisant accompagner d'un tabellion, pour faire des enquêtes sur tous les troubles apportés à la juridiction royale. Ces enquêtes seraient soumises deux fois par an à l'échiquier et au parlement, où comparaîtraient, avec les juges, les avocats de chaque bailliage, lesquels seraient chargés de faire l'examen et le rapport des enquêtes étrangères à leur propre bailliage. Le jugement de l'échiquier ou du parlement, une fois rendu, serait exécuté rigoureusement, et les juges ecclésiastiques, qui ne pourraient alléguer leur supériorité, n'oseraient en nier l'autorité. D'ailleurs, pour que les baillis, les vicomtes et les sergents locaux ne fussent plus vexés par les officiaux, on établirait des sergents spéciaux pour lever les amendes, et des juges ou des enquesteurs pour en surveiller le recouvrement, tant que cette institution ne serait pas affermie par l'usage[3]. C'est aux amis du prince, c'est-à-dire à ses juges et à ses avocats, qu'il faut confier le soin de maintenir sa juridiction, et non aux officiaux, qui en sont les adversaires déclarés. Ce n'est pas aimer les brebis que d'en confier la garde au loup, qui les dévore au lieu de les rendre à leur maître.

Mais, dira-t-on, la mesure proposée serait trop dispendieuse. L'auteur répond qu'il s'est fait, jusqu'à présent, plus de dépenses en pure perte qu'il n'en faudrait supporter pour s'as-

[1] Fol. 19 v. — [2] *Galat.* VI, 10. — [3] Fol. 20 r.

surer l'avantage et l'honneur de la victoire. On ne doit pas s'effrayer du surcroît de travail dont les avocats seront chargés près des parlements et des échiquiers, puisqu'ils verront diminuer dans une proportion plus considérable leurs occupations près des officiaux et des évêques.

Il ne faut pas non plus s'inquiéter de la difficulté de savoir où, par qui, et en quels cas la juridiction royale à été violée[1]. En Normandie, par exemple, on obtiendra facilement de maître Henri de Rie, vicomte de Caen, ou de l'auteur de cet opuscule, une liste des matières qui donnent lieu ordinairement à des troubles, à des empiétements ou à d'autres excès contre la juridiction royale. Ce travail, une fois exécuté pour certains cas, servira de guide pour des cas analogues. Dans les autres provinces, on demandera les mêmes renseignements aux juges et aux avocats les plus experts et les plus sûrs; on les transmettra ensuite aux enquêteurs, qui feront, au besoin, des additions à ces listes, et les remettront aux juges locaux et à leurs agents, afin qu'ils recherchent par eux-mêmes, et avec l'aide des avocats et des sergents, tous les cas sur lesquels devra porter l'enquête, et qu'ils les indiquent aux enquêteurs avec les noms des témoins[2].

Il ne faudrait pas, en effet, attendre la plainte des intéressés, qui souvent redoutent les prélats et leurs officiaux, ou leur sont trop attachés pour élever une réclamation : « J'en ai vu, dit l'auteur, un exemple dans la personne d'une riche veuve qui venait de perdre un fils en bas âge. Les biens meubles de cette succession, valant 300 livres, étaient réclamés par l'évêque, d'une part, et de l'autre, par deux filles de la mère. Je représentais le roi dans cette affaire comme son avocat, et, en cette qualité, je soutenais la cause des filles; mais la mère se

[1] Fol. 20 v. — [2] Fol. 21 r.

tenait du côté de l'évêque contre ses propres filles et contre le roi, et c'était, disait-on, dans la crainte d'encourir une correction pour les déréglements auxquels la voix publique l'accusait de s'être livrée avec un prêtre. Au reste, il est certain que la grande majorité des hommes manque de courage et d'énergie pour défendre ses droits, et l'on ne doit pas s'étonner si de pauvres gens, dominés par la crainte des prélats et de leurs officiaux, reculent devant des procès dispendieux et pénibles. C'est au roi à se montrer le défenseur intrépide de ses sujets et de sa juridiction [1]. A l'exercice de cette portion de l'autorité sont attachés des avantages importants, dont l'appât seul entraîne les prélats à cet abus de l'excommunication. Sans cet intérêt, on ne les verrait pas, contrairement aux décisions des pères de l'Église, convertir l'excommunication en amendes pécuniaires, et n'exiger que de l'argent pour pénitence d'un péché mortel. Ces violations du droit divin et canonique devraient être blâmées, accusées et punies, si l'on en avait le courage. Les Prêcheurs et les docteurs en théologie devraient, à la demande du roi, blâmer hautement les prélats qui refuseraient d'apporter remède à ces désordres, dénoncer leur résistance et déférer au pape la punition d'excès qu'il déteste dans ses canons, afin qu'en arrêtant le gain il arrêtât aussi cette ardeur d'excommunication.

Revenant à l'exécution de son plan, l'auteur propose une rédaction pour les instructions qui seraient envoyées aux enquêteurs et pour les pouvoirs qui seraient accordés aux baillis chargés de réunir les éléments de l'enquête [2]. Mais une difficulté plus grave restait à résoudre. Les canons exemptent de la juridiction royale la personne des clercs et leurs meubles; d'un autre côté, lorsqu'à l'occasion d'un délit on veut saisir leurs

[1] Fol. 21 v. — [2] Fol. 22 r.

immeubles au nom du roi, les juges ecclésiastiques prétendent que cette saisie viole leur juridiction, et ils excommunient ceux qui l'ont prescrite ou exécutée [1]. Comment remédier à cet inconvénient? L'auteur ne dit pas, en propres termes, qu'il faille braver cette excommunication, mais c'est bien là le sens réel de sa réponse.

En effet, il fait remarquer d'abord que, de même qu'un trésor enfoui n'est utile à personne, de même le souverain pouvoir du roi sur le temporel de ses sujets serait illusoire, s'il ne pouvait réprimer par la confiscation les excès que commet une classe de personnes sur laquelle il n'a pas d'autre action. Il ajoute que le droit commun donne à tout juge le pouvoir de défendre sa juridiction. C'est donc contre tout droit que les juges royaux qui veulent remplir ce devoir sont excommuniés quand ils punissent les clercs qui ont attaqué la juridiction royale [2]. En Angleterre, les prélats et les officiaux sont emprisonnés fréquemment pour des causes bien moins graves; et cela est toléré par le pape, qui a cependant, dit-on, le souverain domaine sur l'Angleterre. « Ce qui prouve cette souveraineté, dit l'auteur, c'est que le roi d'Angleterre, quand on plaide contre lui dans sa propre cour et qu'il est condamné à l'amende (chose assez fréquente), est obligé de payer cent marcs d'argent, dont son aumônier fait emploi au profit des pauvres. Le pape, au contraire, dans sa décrétale *Novit ille qui nihil ignorat* (livre II, *de Judiciis*), reconnaît publiquement que le roi des Français n'a pas de supérieur temporel sur la terre, et que le pape ne veut ni n'entend troubler en rien sa juridiction temporelle. » D'où l'auteur conclut que le pape ne pourrait, sans violer le droit, entraver la juridiction royale, et il s'étonne que l'on tolère sur ce point les excès continuels des officiaux. C'est,

[1] Fol. 23 r. — [2] Fol. 23 v.

dit-il, que les juges royaux et ecclésiastiques, loin de sévir contre ces délits, les laissent impunis pour s'occuper d'autres intérêts qui leur paraissent plus graves, tandis que les officiaux, tous les jours de l'année où la justice se rend, s'occupent, avant tout, d'usurper et d'entraver la juridiction royale et de défendre ceux qui l'attaquent[1]. Que si on leur représente qu'ils n'ont pas le droit d'en agir ainsi, ils répondent que telle a toujours été leur coutume, qu'ils sont en possession de le faire, et qu'ils sauront bien prouver leur droit si on le conteste. Ils accusent les sergents, les avocats et les procureurs du roi, d'attaquer la liberté et la juridiction ecclésiastique, et de mépriser les excommunications, sans songer aux malheurs qu'on attire ainsi sur soi. Les agents du roi, ainsi attaqués à la face du peuple, en sont réduits presque toujours à tolérer et à dissimuler des excès qu'ils devraient peut-être ouvertement combattre. Cette tolérance durera si longtemps, que le pape finira peut-être par se prévaloir d'un usage qui déroge au droit commun et qui tend à le remplacer[2]. Et de même que les juges ecclésiastiques prétendent imposer silence aux juges royaux et les contenir par l'excommunication, de même, et à plus forte raison, le pape dira que, tenant la place de Dieu sur la terre, il peut exercer le même pouvoir sur le roi et sur les juges royaux, et en déléguer l'exercice selon sa volonté. D'où il suivrait que le pape serait supérieur au roi quant à la juridiction temporelle, et que les ecclésiastiques à qui il déléguerait sa puissance jugeraient toujours en faveur de l'Église : car il y a un proverbe qui dit que l'on mérite bien de perdre sa cause quand on la laisse à la décision de son adversaire.

En conséquence, l'auteur propose au roi de venir indirectement au secours de ses juges, en défendant à toute personne

[1] Fol. 24 r. — [2] Fol. 24 v.

qui possède des immeubles dans son royaume de troubler ou d'usurper sa juridiction, sous peine de confiscation perpétuelle[1]. Il conseille, en outre, de menacer de la même peine quiconque troublerait ou ferait troubler les juges royaux dans la connaissance de ces usurpations, et de punir comme ravisseur et usurpateur des biens du fisc toute personne qui s'ingérerait dans l'administration des biens ainsi confisqués, c'est-à-dire de la saisir partout où on la trouvera, comme coupable de vol, de rapine et de crime contre l'État. C'est par des punitions sévères qu'on effraye les coupables, et les prélats, ainsi que leurs officiaux, méritent d'être punis plus sévèrement que d'autres, parce qu'ils sont obligés de connaître le droit et de donner le bon exemple[2]. La juridiction du roi périra si le roi ne la défend par des condamnations pénales. A moins donc qu'on ne propose une mesure plus convenable, l'auteur persiste dans son avis et propose un modèle de l'ordonnance par laquelle pourrait être établie cette peine de la confiscation[3].

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce projet d'acte, c'est le blâme sévère mis dans la bouche du roi contre ceux « qui se prétendent, dit-il, nos féaux et nos amis, mais qui, affichant des actes et une conduite entièrement opposée à leur langage, s'efforcent d'usurper, d'empêcher et de troubler notre juridiction, pour laquelle, grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous et nos ancêtres, n'avons jusqu'à présent reconnu et ne sommes obligés de reconnaître aucun supérieur sur la terre. » C'est contre ces personnes que le projet d'ordonnance prononce la confiscation; quant à ceux qui oseraient s'immiscer dans l'administration des biens confisqués, ils y sont menacés de la pendaison[4]. L'auteur ne doute pas que la publication d'une

[1] Fol. 25 r. — [2] Fol. 25 v. — [3] Fol. 26 r. — [4] Fol. 27 r.

telle ordonnance n'arrête les désordres contre lesquels elle est dirigée [1].

Après être ainsi parvenu au but qu'il s'était proposé d'atteindre, le conseiller anonyme du roi croit devoir encore présenter à l'appui de son projet quelques considérations accessoires. Il reconnaît que l'origine des usurpations qu'il combat remonte au commencement du règne de saint Louis, qui aurait certainement réprimé de tels abus s'ils lui avaient été dénoncés. Le mal, depuis, n'a fait que s'accroître, et si l'on ne s'empresse d'y remédier, il s'accroîtra sans cesse par l'avidité des prélats. Les choses en sont venues à ce point, que le roi trouvera difficilement un homme qui ose combattre ces adversaires redoutables, dont l'inimitié, au lieu de se déclarer ouvertement, tente de nuire en secret comme Judas. C'est là un danger plus grand qu'on ne pourrait le dire, et que le roi épargnera à ceux qui veulent défendre son honneur et celui de son royaume [2].

Si l'on doit critiquer ce travail, que ce soit par écrit, afin que l'auteur puisse répondre aux objections. Un pareil sujet peut être controversé, parce qu'il ne comporte pas de démonstrations rigoureuses; mais, dans les choses de ce monde, il est impossible d'appliquer des principes absolus : il n'est rien de si bon qui ne puisse entraîner après soi quelques inconvénients. Les saints pères eux-mêmes n'ont pas échappé à cette loi commune [3] : en commandant et en défendant certaines choses sous peine de péché mortel, ils ont peut-être livré au démon plus d'âmes qu'ils n'en ont sauvé par leur doctrine et par leurs exemples. Voilà pourquoi saint Augustin s'est décidé à révoquer un règlement qu'il avait établi, mais dont la rigidité entraînait à l'hypocrisie. A ce propos, l'auteur fait observer que

[1] Fol. 27 v. — [2] Fol. 28 r. — [3] Fol. 28 v.

ce vice est plus fréquent dans certaines contrées, et particulièrement à Rome. « Les pèlerins qui sont allés y chercher l'indulgence de leurs péchés en ont eu, dit-il, un exemple tout récent; car ils affirment avoir vu souvent, à Rome et dans les environs, qu'un homme tombant sur la route ou dans les églises, avec ou sans son cheval, était foulé aux pieds par la foule, qui se précipitait brutalement et le tuait, lui et sa monture, sans que personne s'en inquiétât. Voilà pourquoi j'ai écrit plus haut qu'il est avantageux pour les rois de France d'être engendrés, mis au monde et élevés dans leur royaume, surtout dans les lieux où les hommes sont généralement bien disposés par la salutaire influence du ciel et des corps célestes[1]. »

Revenant aux saints pères, l'auteur pense que s'ils vivaient encore, ils imiteraient l'exemple de saint Augustin, et révoqueraient plusieurs des commandements et des défenses qu'ils ont faits sous peine de péché mortel. On peut croire, sans doute, qu'ils ont bien agi, puisqu'ils avaient de bonnes intentions; mais au jour du jugement, plusieurs hommes peut-être se plaindront d'être damnés à cause de ces préceptes, qui auront été comme autant de piéges tendus indirectement à leur faiblesse. « Pourquoi, diront les damnés, pourquoi nous avoir tendu ces piéges? Les prescriptions de l'Ancien et du Nouveau Testament ne suffisaient-elles pas? Les apôtres et les évangélistes, Étienne, Laurent, Denys, Martin et Nicolas, ne vous avaient pas autorisés de leur exemple. C'est vous qui, les premiers, vous êtes montrés les amis de Satan. Il n'est pas étonnant qu'il vous ait épargné les tentations de la chair. En échange de vos âmes, vous lui en avez donné un nombre infini d'autres. »

Poursuivant cette critique hardie, l'auteur fait remarquer

[1] Fol. 29 r.

que ces règlements qui ont perdu tant d'âmes, n'ont été pour aucune la cause véritable du salut [1]. Il en donne pour exemple les vœux de continence, qu'il dit avoir été imposés dans l'origine par des vieillards auxquels il n'était plus difficile de pratiquer cette vertu. Ils ont ainsi éloigné du saint ministère les hommes qui vivaient dans le mariage; mais ils n'ont pas repoussé et on ne repousse pas les fornicateurs, les adultères, les incestueux, qui se disent continents, quoique leur conduite prouve le contraire, et qui ne sont voués qu'à la dissimulation et à l'hypocrisie. Tous font vœu de continence, mais peu l'observent. L'apôtre permettait à chacun d'eux d'avoir une épouse et de l'avoir publiquement; on a des concubines et des amantes adultères, en feignant de n'en point avoir [2]. C'est ce que savent les frères Mineurs et les frères Prêcheurs, qui connaissent mieux que d'autres le véritable état de la société.

Les saints pères n'auraient pas établi ces règles sévères, s'ils avaient eu autant d'expérience du monde qu'ils avaient de science des saintes lettres. L'auteur essaye de prouver leurs torts à l'aide d'une parabole [3]. Un père de famille avait confié deux cents brebis à deux bergers pour les garder et les engraisser pendant un an. Ce terme arrivé, quand ils se préparaient à retourner vers leur maître, on leur indiqua deux voies qui pouvaient les y conduire. L'une était sûre, mais les brebis ne devaient pas s'y engraisser davantage; l'autre renfermait de riches pâturages, mais elle était infestée par les loups. Le berger qui voulut présenter le troupeau le plus gras prit ce dernier chemin, et dix de ses brebis furent dévorées par les loups. L'autre, moins confiant dans ses forces et dans celles de ses brebis, choisit la voie la plus sûre, et ramena son troupeau complet. Lequel des deux mérite des éloges? « Mais,

[1] Fol. 29 v. — [2] Fol. 30 r. — [3] Fol. 30 v.

ajoute l'auteur, quoi qu'on puisse écrire et penser sur ce sujet, je crois fermement, avec la sainte Eglise romaine, que les saints pères, eu égard à leurs intentions, ont toujours parfaitement agi[1]. Quant à la digression que je me suis permise, continue-t-il, elle avait pour objet d'engager votre majesté royale à changer, à corriger et à amender les coutumes et les statuts établis par ses prédécesseurs et par d'autres personnages, fussent-ils des saints, toutes les fois qu'elle s'apercevra qu'il peut en résulter de grands périls ou des inconvénients graves, à cause de la différence des hommes, des temps et des lieux. » Dieu lui-même a changé dans le Nouveau Testament plusieurs des préceptes qu'il avait établis dans l'Ancien; le pape s'en est autorisé, et le roi peut agir en conséquence lorsque cela devient nécessaire.

Après avoir ainsi prouvé sa thèse, l'auteur n'en prévoit pas moins qu'elle peut être attaquée, et il s'offre à la défendre, comme y étant plus intéressé que personne[2]. Il désire surtout que le roi et ses secrétaires, qui seront chargés, dans le plus grand secret, d'examiner et d'amender ses propositions, trouvent ainsi l'occasion d'étudier la véritable doctrine sur les points qu'il vient de traiter.

Il fait observer, en terminant, que la multiplicité et la longueur des procès épuisent l'argent des nobles, et les détournent de la science et de l'exercice des armes[3]. La même maladie attaque les hommes d'une condition médiocre, qui, abandonnant un honnête négoce pour le vol, l'homicide ou d'autres désordres, tombent presque toujours dans la misère. Cette réforme importe donc à toutes les classes de la société, et au roi lui-même, dont le salut est lié à celui de ses sujets, puisqu'il dispose, non-seulement de leurs personnes, mais encore de leurs

[1] Fol. 31 r. — [2] Fol. 31 v. — [3] Fol. 32 r.

biens, quand la défense du royaume l'exige. « Ce sera d'ailleurs, continue l'auteur, une juste compensation des pertes inestimables que vos sujets ont supportées récemment, et de celles qu'ils supporteront encore par le changement des monnaies, beaucoup plus que par les fléaux de la guerre, qui n'a eu qu'une courte durée [1]. Les pertes résultant du changement de la monnaie peuvent être appréciées d'une manière bien sensible. En effet, les revenus en argent, pour les nobles comme pour les autres, ne sont pas augmentés; car ils reçoivent un seul denier au lieu de deux; et, d'un autre côté, les objets nécessaires à la nourriture et aux vêtements sont deux fois plus chers, par la raison que ceux qui exportaient du numéraire préfèrent maintenant exporter des marchandises, qu'ils laissaient autrefois dans le royaume. Ils les achètent plus cher, parce qu'il y a plus d'acheteurs, et ils les vendent en conséquence : c'est ainsi que la présence d'une grande armée fait renchérir les vivres. Aujourd'hui, quiconque apporte en France quelques produits des pays étrangers, remporte en échange d'autres objets, comme s'il n'y avait pas de numéraire chez nous; car, pour les étrangers, la monnaie noire n'est pas de la monnaie, et la France n'a de numéraire qu'autant qu'elle a de l'or et de l'argent blanc. Quiconque doit transporter hors du royaume trois cents livres de revenus, en perd le tiers, parce qu'avant le changement de la monnaie, on avait plus d'or et plus d'argent pour deux cents livres qu'aujourd'hui pour trois cents. Des pertes non moins graves en sont résultées pour les pauvres et les églises, qui se trouvent privés des aumônes et des largesses habituelles, parce que l'on manque de menue monnaie. Tous les sujets du royaume sont donc victimes de ces changements, excepté le prince, les fermiers et les fabricants de la monnaie.

[1] Fol. 32 v.

Comment donc réparer une perte si grande et si générale, qui a frappé la population entière du royaume? C'est à quoi devraient réfléchir les conseillers et les auteurs de ces mesures, s'ils pensaient qu'ils doivent un jour mourir. »

Aux yeux de l'auteur, la multiplicité et la longueur des procès est un mal plus grand encore, puisqu'il force les hommes à se dévorer entre eux comme les poissons, et qu'en épuisant leurs ressources, il les conduit à la misère ou au parjure, et à d'autres péchés qui les détournent de la pratique des vertus, de l'étude et de l'accomplissement des devoirs religieux[1]. Les frères Prêcheurs et les frères Mineurs, qui connaissent la conduite de chacun, ont signalé ces tristes conséquences des procès. Il est impossible, sans doute, de les supprimer entièrement, puisqu'il faudrait alors se faire justice à soi-même par la force des armes; mais tout le monde doit désirer que les jugements se rendent à peu de frais et en peu de temps[2]. L'expérience prouve que la prolongation des procès amène souvent la condamnation de l'innocent et l'absolution du coupable. Dans les causes d'héritages, celui qui l'emporte a dû supporter tant de peines, de dépenses et de torts, qu'il perd presque toujours plus qu'il ne gagne; et celui qui n'arrive au terme d'un long procès que pour perdre ce qui lui appartient, trouverait au moins quelque compensation, si on lui épargnait tant de dépenses et de peines inutiles. Il y a donc un intérêt évident à supprimer les lenteurs des procès[3]; mais, jusqu'à présent, les jurisconsultes semblent s'être étudiés à multiplier les écritures et les moyens d'attaque et de défense, en sorte qu'il y a peu d'hommes dont la vie pourrait suffire à acquérir la théorie et la pratique du droit.

Si donc il plaisait au roi de faire rédiger et de mettre à

[1] Fol. 33 r. — [2] Fol. 33 v. — [3] Fol. 34 r.

exécution un plan pour abréger les procès, l'auteur de cet opuscule s'offrirait, avec une entière soumission, pour s'acquitter, sous la forme la plus simple et la plus courte, du travail qui lui serait confié, en y introduisant les corrections, les additions et les changements qu'auraient conseillés des personnes plus éclairées.

OBSERVATIONS ET CONCLUSION.

J'ai terminé l'analyse sommaire de cet opuscule anonyme. Les incorrections nombreuses du manuscrit que j'avais sous les yeux, manuscrit qui est l'ouvrage d'un copiste inhabile du XV^e^ siècle, ont rendu mon travail souvent pénible et quelquefois problématique. Cependant, les inexactitudes que j'aurais pu commettre à mon insu, ne porteraient que sur des détails secondaires, et n'altéreraient pas ce qu'il y a d'essentiel dans ce document. En tout cas, l'exposé qu'on vient d'entendre suffira pour l'intelligence du court commentaire que je vais soumettre à l'Académie.

Que ce plan politique ait été adressé à Philippe le Bel sous le pontificat de Boniface VIII, je veux dire entre les années 1294 et 1303, c'est ce qui résulte de plusieurs passages dont la signification ne saurait être douteuse; mais on peut arriver à une date beaucoup plus précise. D'une part, l'auteur mentionne comme un fait accompli le mariage de Blanche, sœur de Philippe le Bel, avec Rodolphe, duc d'Autriche, fils d'Albert, roi des Romains[1]; de l'autre, il conseille au roi de chercher à obtenir, pour son frère Charles de Valois, ou pour quelque autre membre de la famille royale, la main de Catherine de Courtenai, héritière de l'empire de Constantinople[2]. Donc Charles de Valois n'avait pas encore épousé Catherine de

[1] Fol. 10 v. — [2] Fol. 9 r.

Courtenai, qu'il épousa en effet dans le cours de l'an 1300, au témoignage de Guillaume de Nangis. Il est assez remarquable que ce mariage, indiqué par notre anonyme comme un moyen d'arriver à la conquête de Constantinople, ait été conclu en effet peu de temps après; et l'on peut supposer qu'il dut avoir plus que jamais une haute idée de son génie politique, quand la renommée lui apporta la première nouvelle d'un événement qui réalisait une de ses prévisions. Quoi qu'il en soit, l'opuscule de notre anonyme a été composé dans l'intervalle qui sépare le mariage de Blanche et celui de Charles de Valois. Voyons jusqu'à quel point il est possible de déterminer la date de ces deux événements.

Guillaume de Nangis les rapporte l'un et l'autre à l'an 1300 [1]. Jean de Saint-Victor dit que le mariage de Charles de Valois se fit après Noël, c'est-à-dire dans les derniers jours de l'an 1300, ou au commencement de janvier 1301. Il place dans l'été de 1299 le mariage de Blanche; mais il commet une erreur de quelques mois, qui peut se rectifier par trois diplômes d'Albert, roi des Romains. Le premier est un acte du mois d'août 1299, par lequel Albert, à cause du mariage projeté entre Rodolphe, duc d'Autriche, son fils aîné, et Blanche, sœur de Philippe le Bel, donne à Rodolphe les duchés d'Autriche et de Styrie, et assigne en douaire à Blanche le comté d'Alsace et la terre de Fribourg [2]. Albert Ier s'engageait à faire ratifier ces conventions par ses enfants mineurs et par les électeurs de l'empire. Il résulte d'un autre acte [3] que, le 8 décembre 1299, cet engagement n'avait pas encore été rempli, et que le mariage n'était pas non plus célébré; mais Albert en pressait alors la conclusion. Dans un troisième diplôme, du 5 février 1300,

[1] *Histoire de France*, t. XX, p. 582. — [2] Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, p. 322, col. 2. — [3] *Ibid.* p. 323, col. 1.

renfermant les ratifications dont il a été question plus haut [1], Blanche est qualifiée l'épouse de Rodolphe, en sorte que le mariage dut être célébré entre le 8 décembre 1299 et le 5 février 1300. La seule raison de douter serait que Guillaume de Nangis, chroniqueur contemporain, raconte que ce mariage se fit à Paris en 1300, et qu'il aurait dû dire en 1299, selon sa manière habituelle de commencer l'année à Pâques. Mais il est possible que le mariage ait été contracté d'abord par procuration, et que les noces n'aient été célébrées à Paris qu'après la fête de Pâques.

En tout cas, un autre passage de notre anonyme prouve qu'il n'a guère pu composer son ouvrage avant le mois de juillet 1300. On se rappelle, en effet, qu'il fait allusion au jubilé célèbre qui vint clore le XIII^e^ siècle; et ce qu'il en dit prouve qu'il avait eu occasion de s'entretenir avec des pèlerins déjà revenus de leur voyage à Rome [2]. Or, comme le jubilé fut institué par une bulle du 23 février 1300, donnée à Rome même par Boniface VIII, il faut calculer, à partir de ce terme, le temps nécessaire pour parcourir trois fois [3] la distance qui sépare Rome de Paris, ou plutôt des côtes de la basse Normandie. On verra plus tard pourquoi j'indique de préférence cette partie de la France.

Sans vouloir discuter à fond ce petit problème, je dois en présenter une solution qui repose sur quelque probabilité. Dans une autre occasion, j'avais supposé qu'un homme chargé d'une mission urgente avait pu se rendre en vingt jours d'Aigues-Mortes à Paris [4]; en d'autres termes, j'avais évalué à dix lieues

[1] Le *vidimus* de cet acte est au Trésor des Chartes (J. 408, n° 10).

[2] Fol. 28 v. et 29 r.

[3] C'est-à-dire pour l'envoi de la bulle, l'aller et le retour des pèlerins. — [4] *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XV, 2^e^ partie, p. 433.

de poste la journée moyenne d'un homme qui, pour accélérer sa marche, avait la faculté de changer de cheval quand cela était nécessaire. J'avoue que j'avais fait cette évaluation à l'aide du raisonnement, plutôt que d'après des textes positifs. Il m'avait semblé qu'au moyen âge il était possible et même facile de franchir chaque jour, sans se presser, une distance qu'un bon cheval peut toujours parcourir en cinq heures. Un savant critique[1] a contesté mon opinion, et a prétendu que c'était physiquement impossible. Prenant ses termes de comparaison dans l'expédition même de Tunis, à l'occasion de laquelle j'avais émis mon sentiment, il rappelle qu'il fallut quatre mois à saint Louis pour se rendre de Paris à Tunis. Si l'on défalque de ces quatre mois le temps de la navigation, qui, au témoignage de Guillaume de Nangis, aurait pu se faire en six jours[2], mais qui, à cause de deux tempêtes, des vents contraires et d'une relâche prolongée à Cagliari, en occupa dix-sept, il restera, pour le voyage de Paris à Aigues-Mortes, cent sept jours, c'est-à-dire une journée moyenne de moins de deux lieues. En citant cet exemple, on prétendait être dans le vrai; et cependant le résultat que je viens d'exposer prouve évidemment que, dans ce voyage, les journées de marche ont été interrompues par de nombreux jours de repos. Il est vrai qu'à ce premier terme de comparaison, on en ajoute un autre emprunté encore au règne de saint Louis. « Ce roi, dit-on, au retour de sa première croisade, employa vingt-huit jours pour aller du Puy à Saint-Denis, soit pour faire cent vingt-six lieues. » Ici la journée de marche est plus que doublée, car elle est de

[1] *Preuves de la découverte du cœur de saint Louis*, p. 225. Paris, Didot, 1846, in-8°.

[2] On voit dans Guillaume de Nangis (*Histor. de France*, t. XX, p. 444) que la traversée d'Aigues-Mortes à Cagliari aurait pu se faire en quatre jours, et qu'il en fallut deux (*ibid.* p. 446) pour se rendre de Cagliari à la côte d'Afrique.

quatre lieues et demie; mais je ne crois pas que la marche d'un roi qui rentre dans ses états, et qui recueille sur son passage les hommages de ses peuples, puisse être comparée, pas plus que celle d'une armée avec ses bagages, à la diligence d'un cavalier chargé d'accomplir une mission urgente, ni même aux journées d'un piéton qui veut arriver, sans perdre de temps, au terme de son voyage.

Au reste, quand même ces deux exemples eussent été choisis dans des circonstances parfaitement identiques, pouvait-on légitimement en déduire une règle générale? Évidemment, il aurait fallu réunir beaucoup plus d'éléments de comparaison pour arriver à un résultat qui offrît quelque exactitude. Mais, pour éviter des recherches qui seraient fort longues, j'aime mieux apporter ici une évaluation de journées de marche faite par un auteur contemporain; je l'emprunte à Ptolémée de Lucques. Ce chroniqueur rapporte que les cardinaux réunis à Pérouse en 1305 envoyèrent une députation à Bertrand de Goth, qu'ils venaient d'élire, et qui se trouvait alors à Bordeaux. Il évalue cette distance à trente journées de marche[1]. Comme il y a environ trois cent trente lieues de Pérouse à Bordeaux, il en résulte que Ptolémée de Lucques porte jusqu'à onze lieues la distance qu'un voyageur pouvait, de son temps, franchir en un jour. Je m'en tiens à cette donnée, pour me rendre compte du temps vers lequel purent être revenus en France les pèlerins de la basse Normandie qui mirent le plus d'empressement à visiter Rome à l'occasion du jubilé. Ils purent avoir connaissance de la bulle de Boniface VIII au bout de quarante jours; ils durent employer eux-mêmes quatre-vingts jours pour aller à Rome et en revenir; et si l'on y ajoute quinze jours pour les préparatifs du voyage et le séjour, on

[1] Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. I, col. 23.

verra que l'auteur dont je m'occupe put leur entendre raconter, dans le courant de juillet, l'anecdote qu'il rapporte lui-même.

J'ai dû entrer dans ces détails, pour montrer que les données chronologiques fournies par cet ouvrage concordent parfaitement entre elles, et qu'il a pu être écrit par un homme qui connaissait le mariage de Blanche, qui avait pu s'entretenir avec des pèlerins revenus d'Italie, et cela, à une époque de l'année 1300 où le mariage de Charles de Valois avec Catherine de Courtenai n'était pas encore conclu. Il n'était pas indifférent d'ailleurs de constater la date positive de ce mémoire politique. De ce que l'auteur pose en principe l'indépendance absolue du pouvoir temporel des rois de France, on aurait pu induire que le différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel était déjà fort envenimé; mais il demeure prouvé maintenant que la fameuse bulle du 5 décembre 1301, dans laquelle Boniface VIII exprima ses prétentions à une suprématie temporelle, n'était pas encore publiée. Cela explique aussi pourquoi l'auteur conseille à Philippe le Bel de négocier avec le pape sur la question d'une enquête à faire pour constater les empiétements des tribunaux ecclésiastiques[1]. Une telle négociation, qui n'était peut-être pas très-facile en 1300, était devenue complétement impraticable au commencement de l'année 1302. Il en résulte aussi que la publication de cet ouvrage n'est pas due à la surexcitation qui éclata de toutes parts en France, lorsque la rupture de Boniface VIII et de Philippe le Bel fut définitivement consommée. L'auteur n'exprime point ici les griefs de tout le monde, mais les siens propres; il ne sert pas d'écho à la voix de l'opinion publique, il parle en son propre nom de choses qui le touchent personnellement dans l'exercice de sa profes-

[1] Fol. 14 v.

sion d'avocat royal : aussi peut-on démêler, malgré le ton déclamatoire auquel il s'abandonne trop souvent, quelques passages où il exprime nettement le résultat d'observations positives ; et s'il n'écrit pas avec impartialité, on voit du moins qu'il obéit à des sentiments personnels, plutôt qu'à une influence extérieure.

Quoique le mariage de Charles de Valois ait réalisé une des vues politiques de notre anonyme, je doute fort qu'il y ait eu la moindre part, et je ne crois pas non plus qu'il ait exercé la moindre influence sur la stratégie et la politique extérieure de Philippe le Bel. Mais il y a deux faits auxquels il fait allusion, et qui, pour ne pas être constatés par l'histoire, n'en pourraient pas moins avoir quelque réalité. Je veux parler du projet qu'aurait eu Albert de rendre la couronne d'Allemagne héréditaire dans sa maison [1], et des négociations que Philippe le Bel aurait tentées pour acquérir les territoires situés en deçà des Alpes et du Rhin [2]. Cette double politique fut pendant longtemps celle de l'Autriche et de la France, et rien n'empêche de croire que les premiers germes s'en soient développés dès la fin du XIII^e^ siècle. On doit aussi remarquer quelle confiance lui inspirent les ressources militaires de sa patrie, et il n'est pas sans intérêt pour l'histoire, de savoir qu'on pouvait dire à Philippe le Bel, sans se discréditer par une exagération évidente, que la perte d'une armée de quatre-vingt mille fantassins et de deux mille cavaliers serait à peu près insensible pour la population de la France [3]. Quoique l'auteur sorte de la réalité quand il expose son plan de monarchie universelle, il semble que nous pouvons y voir encore un preuve de l'influence que notre pays exerçait alors en Europe. On sent que l'unité de la France est déjà constituée, et que notre pa-

[1] Fol. 8 r. — [2] Fol. 3 r. — [3] Fol. 9 r.

trie, gouvernée comme elle l'avait été par saint Louis, aurait pu dès lors obtenir une prépondérance incontestée.

Mais quand l'auteur abandonne la politique pour s'occuper des empiétements des tribunaux ecclésiastiques sur la juridiction royale, quand il expose les différentes mesures que l'on pourrait adopter pour arrêter cette usurpation, on sent qu'il marche sur son terrain, et qu'il connaît parfaitement la matière dont il parle. Pour donner un commentaire complet de cette portion de l'ouvrage, il faudrait connaître d'une manière approfondie les législations diverses qui régissaient alors la France. C'est une tâche que je ne saurais entreprendre, et je me contenterai d'établir un rapprochement entre certains conseils de notre anonyme et quelques dispositions de la grande ordonnance du mois de mars 1302 (V. S.)[1]. Je signalerai, par exemple, l'article 4, par lequel Philippe le Bel prescrit une enquête, afin de constater quelles sont les anciennes coutumes du royaume, et comment on les pratiquait du temps de saint Louis, enjoignant de rétablir celles qui auraient été abolies depuis ce temps, et d'abroger les abus qui se seraient introduits pendant le même intervalle.

Notre anonyme conseillait d'arriver à cette enquête par l'entremise du pape; ici c'est Philippe le Bel lui-même qui l'ordonne, et tout porte à croire que, en employant cette mesure, il voulait en effet restreindre dans de plus étroites limites la juridiction des tribunaux ecclésiastiques. En ordonnant de remonter jusqu'au règne de saint Louis, il embrassait ainsi l'époque à laquelle son conseiller anonyme faisait remonter l'origine de ces abus[2]. Il fallait que cet accroissement de la juridiction ecclésiastique eût été bien considérable pour que le produit des sceaux épiscopaux en Normandie, qui était nul en 1240, selon

[1] *Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 354. — [2] Fol. 14 r. et 27 v.

notre auteur, s'élevât, vers la fin du XIII^e^ siècle, à la somme annuelle de vingt mille livres parisis [1], dont la valeur relative, selon les tables de M. Leber, serait environ de deux millions huit cent quarante-cinq mille francs, s'il s'agit de la forte monnaie, ou à peu près de deux millions de la monnaie faible qui avait cours en 1300.

Pour contre-balancer l'influence des officiaux, notre anonyme conseillait au roi de créer des tabellions royaux, en commandant aux évêques d'ajouter foi à leurs actes, comme ils ajoutaient foi à ceux des tabellions qui avaient jadis été créés par Pierre de Vico, préfet de Rome [2]. Par l'article 36 de son ordonnance, le roi déclare que, sans porter préjudice aux prélats et aux barons qui, en vertu des anciennes ordonnances, peuvent établir des notaires dans leurs domaines, il se réserve désormais, à lui et à ses successeurs, le droit d'en créer de nouveaux, et il prend cette mesure, dit-il, pour remédier aux maux qu'a entraînés la multitude effrénée des notaires. Ici encore on ne peut s'empêcher de reconnaître un certain accord entre les conseils de notre anonyme et la mesure qu'adopta Philippe le Bel. Quant à ces tabellions, créés jadis par Pierre de Vico, et dont les actes étaient admis dans les tribunaux ecclésiastiques, je ne vois guère ce que ce pouvait être, à moins qu'on n'y reconnaisse ces officiers, plus connus sous le titre de notaires apostoliques et impériaux, qui acquirent, dès le commencement du XIV^e^ siècle, une autorité considérable, et qui la conservèrent longtemps en France, où ils furent, jusqu'en 1490, de dangereux concurrents pour les notaires royaux [3].

[1] Fol. 14 r.

[2] Fol. 18 r.

[3] D'après le Nouveau Traité de diplomatique (t. V, p. 69), les notaires apostoliques et impériaux faisaient les fonctions d'officiers publics dès le XI^e^ siècle; mais ce fut seulement vers la fin du XIII^e^ qu'ils se répandirent hors de l'Italie, pour instrumenter presque partout, notamment en France et en Angleterre. La date de leurs

Comme remède suprême aux empiétements qu'il voulait combattre, l'auteur conseillait la saisie des biens immeubles appartenant aux ecclésiastiques [1]. Cette mesure est aussi mentionnée dans les articles 3 et 5 de l'ordonnance de Philippe le Bel; et quoique ce ne fût pas une chose nouvelle dans le droit français, le roi témoigna ainsi qu'il entendait maintenir ce moyen de coercition [2]. Je ne prétends pas que cette disposition ait été introduite dans l'ordonnance à cause des conseils qu'avait donnés notre anonyme, mais on y voit au moins la preuve de la conformité de ses vues avec celles du roi; et plus on étudierait les détails de son plan, plus on reconnaîtrait, je n'en doute pas, l'exactitude des faits qu'il signale et l'efficacité des remèdes qu'il propose en ce qui concerne les rapports des deux juridictions. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce témoin si bien instruit et si versé dans la pratique des affaires,

empiétements concorde donc avec celle de notre opuscule; et comme d'ailleurs on ne voit pas que d'autres concurrents sortis de l'Italie soient venus, à cette époque, lutter avec les notaires royaux, je suis porté à croire que ces tabellions de Pierre de Vico, dont les actes étaient reçus comme authentiques par les tribunaux ecclésiastiques de France, n'étaient autres que les notaires apostoliques. En admettant cette hypothèse, faudrait-il considérer Pierre de Vico comme le créateur de ces notaires? J'hésite maintenant à le croire, parce que j'ai trouvé l'existence d'un préfet de Rome du nom de Pierre de Vico constatée au XIII^e^ siècle (Murat. t. VIII, col. 808 et suiv.; *Ibid.* col. 1128). Ce préfet, qui mourut au mois de décembre 1268, n'aurait donc pu créer ces notaires, dont l'origine est bien antérieure, mais seulement en instituer un plus grand nombre, ou leur attribuer des pouvoirs plus étendus. Toutefois, comme il ne serait pas impossible qu'un autre préfet du même nom eût vécu longtemps auparavant, je m'abstiens de rien affirmer, et je me contente d'établir un rapprochement entre les assertions de notre auteur anonyme et les chroniques où j'ai rencontré le nom de Pierre de Vico.

[1] Fol. 25 r.

[2] Philippe le Bel, après l'avoir établi, d'une manière absolue, dans une ordonnance de l'an 1300 (*Ordonn.* t. I, p. 543), avait modifié cette décision, deux ans plus tard (*ibid.* p. 348), en prescrivant à ses officiers de respecter les anciens priviléges dont jouissaient les gens d'église en Normandie. Mais le principe fut rétabli dans une ordonnance du 18 octobre 1302 (*ibid.* p. 349) et dans celle du mois de mars de l'année suivante.

était un juge intéressé qui plaidait sa propre cause, et qui, en prenant la défense du pouvoir royal, soutenait aussi ses intérêts et ses priviléges d'avocat.

Je ne crois pas pourtant que cette considération suffise pour expliquer la hardiesse de certaines critiques. On doit se rappeler qu'après avoir si vivement accusé la rapacité des officiaux et la connivence des prélats, il va jusqu'à blâmer certaines institutions de la discipline ecclésiastique, et notamment le célibat des prêtres [1]; mais il proteste en finissant qu'il veut en tout rester soumis à l'Église [2]. Cette restriction atténue ce qu'il y a d'excessif dans sa liberté : sa foi servait d'excuse à son audace. Ce n'est pas d'ailleurs le seul exemple qu'il ait donné d'une énergique franchise : quand il peint les maux qu'a entraînés l'altération des monnaies [3], il parle avec la même sévérité; et si Philippe le Bel prit connaissance de cet opuscule, il dut voir que l'auteur disait à chacun sa pensée avec une entière indépendance.

Cet auteur, tout passionné qu'il était, recommande au roi et à ses ministres de ne pas le faire connaître à ses puissants adversaires, mais en même temps il réclame le privilége de défendre son œuvre si on l'attaque [4], et il offre même ses services avec un empressement qui n'était peut-être pas complétement désintéressé [5]. Il est donc bien certain que, s'il n'avait pas signé son écrit, il avait pris soin d'ailleurs de faire connaître son nom. Ce nom ne s'est pas conservé dans le manuscrit que j'ai consulté, manuscrit qui ne remonte guère qu'au XV^e^ siècle, mais qui appartenait à la Bibliothèque royale au moins dès le temps de Henri II, dont les armes sont reproduites sur la couverture avec celles de Diane de Poitiers. La

[1] Fol. 29 v. — [2] Fol. 31 r. — [3] Fol. 32 v. — [4] Fol. 28 r. et 31 v. — [5] Fol. 20 v. et 34 r.

Bibliothèque historique de la France et le Catalogue imprimé des manuscrits latins mentionnent seulement le titre de l'ouvrage et la qualité de l'auteur, qui était, comme il le dit lui-même[1], avocat royal[2]. Il est permis de conjecturer qu'il habitait la Normandie, et même qu'il ne devait pas être éloigné de Caen, puisqu'il indique le vicomte de cette ville[3] comme pouvant donner, aussi bien que lui, des renseignements sur les abus commis par les tribunaux ecclésiastiques de cette province.

Ces indications sur la personne de l'auteur sont les seules que fournisse directement le texte de l'ouvrage; mais, en le comparant avec une publication du même temps, on peut arriver à des conjectures fort probables sur le véritable nom de cet écrivain. J'ai cru du moins reconnaître en lui un avocat royal du bailliage de Coutances, nommé Pierre du Bois, qui représenta ce bailliage près de Philippe le Bel, lorsque ce prince voulut associer la France entière à sa résistance contre Boniface VIII. Du Puy, dans l'histoire de ce fameux différend, a imprimé[4] le fragment d'un mémoire de maître Pierre du Bois, avocat des causes royales du bailliage de Coutances, fragment où j'ai cru retrouver plusieurs indices de l'identité de cet avocat avec l'auteur de l'opuscule qui fait l'objet de ce mémoire.

Je ferai remarquer d'abord que les opinions des deux auteurs sur l'indépendance temporelle du roi de France et la souveraineté de sa juridiction, sont parfaitement conformes. Tous deux s'appliquent à prouver que la puissance royale a pour

[1] Fol. 14 r.

[2] Les rédacteurs de ces courtes notices n'avaient pas pris une connaissance complète de l'ouvrage; car l'un en fixe la date à l'année 1285 (*Bibl. Hist. de la France*, t. II, n° 16,085), et l'autre suppose qu'il était dédié à Philippe le Hardi (*Catal. des Manuscrits latins de la Bibl. du roi*, t. IV, n° 6222 C).

[3] Fol. 20 v.

[4] *Preuves*, p. 44.

elle une possession immémoriale; tous deux attachent la même importance à la prescription centenaire. Ils aiment l'un et l'autre à citer Aristote et le Digeste; ils parlent tous deux d'Alexandre. La donation de Constantin est mentionnée dans les deux ouvrages. Enfin, tous deux insistent sur l'influence que les prélats peuvent exercer par leurs exemples; et à cette occasion, ils citent textuellement ce passage du Canon : « Quod « agitur a prælatis facile trahitur a subditis in exemplum [1], » et cette sentence qu'ils attribuent à l'apôtre, mais qui paraît être plutôt un résumé de sa doctrine : « Omnis Christi actio nostra « debet esse instructio. » Si l'on veut bien observer maintenant que les rapprochements assez nombreux dont je viens de donner l'indication sont fournis par un fragment qui n'a pas plus de deux pages, on ne pourra guère douter que les preuves de l'identité des deux auteurs n'eussent été surabondantes, si la dernière partie de l'écrit authentique, composé par Pierre du Bois, s'était conservée jusqu'à nos jours [2]. J'avoue, pour mon compte, qu'en apercevant ces points de ressemblance dans deux écrits composés, pour ainsi dire, dans le même temps, sur des matières analogues, et dans une même province; en reconnaissant surtout que l'un et l'autre ouvrage ont pour auteur un avocat royal, j'ai vu, dans ce concours de circonstances, des éléments de probabilité qui atteignent presque à la certitude.

Si les savants éditeurs de l'Histoire littéraire de la France adoptent mon opinion sur l'identité du Pierre du Bois et de notre auteur anonyme, ils pourront reculer, au moins jusqu'en 1308, le compte qu'ils rendraient de cet ouvrage. Par des

[1] Lib. III, tit. XXXIV, cap. VII, *De voto.*

[2] Je me suis assuré que cet écrit n'était pas non plus complet dans le registre du Trésor des Chartes (J. 493), d'après lequel du Puy l'a publié.

lettres du mois de mai 1307 [1], Philippe le Bel, à la requête de maître Pierre du Bois, son avocat dans le bailliage de Coutances, accordait au chapitre de cette ville l'amortissement d'une rente de 7 livres 15 sous tournois. L'année suivante, les citoyens de Coutances choisirent le même Pierre du Bois pour un de leurs représentants aux états généraux, et les lettres qui l'attestent [2] lui donnent le titre d'avocat des causes royales *ecclésiastiques* au bailliage de Coutances. Il semble donc que ses attributions s'étaient accrues, ou du moins son titre, tel qu'il est exprimé dans cet acte, annonce clairement qu'il était chargé alors de réprimer les abus dont il s'était déclaré l'ardent adversaire.

Je ne balance pas non plus à reconnaître Pierre du Bois pour auteur d'un autre opuscule anonyme que Baluze a publié dans le second volume de ses Vies des papes d'Avignon (col. 186), et que du Puy a réimprimé en partie dans son Histoire des Templiers (p. 235). C'est encore un mémoire politique adressé à Philippe le Bel. L'auteur lui conseille de fonder un royaume en Orient pour Philippe le Long, son deuxième fils, qui deviendrait ainsi le chef de la chrétienté en Asie; de consacrer les biens des Templiers à la défense et à l'accroissement de cette nouvelle institution, et de faire en sorte que les autres ordres établis dans l'intérêt de la terre sainte soient réunis en un seul, qui s'appellerait *ordre royal,* et qui aurait pour chef le roi de Chypre. Il arrivait ainsi à organiser une force permanente capable de vaincre les ennemis de la chrétienté, et en même temps il affranchissait les royaumes d'Occident de ces ruineuses croisades où la France avait tant perdu.

[1] Trésor des Chartes, reg. XXXVIII, pièce 228. — [2] Trésor des Chartes, J. 415, pièce 86.

Je ne fais qu'indiquer sommairement le but principal de cet opuscule, et je me hâte d'arriver aux détails qui m'ont prouvé que Pierre du Bois en était l'auteur. Dès le début, je retrouve la sentence qui a été citée à la fois dans le mémoire anonyme de l'an 1300, et dans la délibération authentique de Pierre du Bois, représentant des citoyens de Coutances : « Omnis « Christi actio nostra debet esse instructio. » Cette citation, et d'autres empruntées à l'Écriture sainte, ont amené du Puy à supposer que ce mémoire sur les affaires d'Orient était l'œuvre de quelque théologien. Mais l'opuscule anonyme de l'an 1300 est rempli de ces emprunts faits à la Bible et au droit canon. La raison en est bien simple : au XIII^e^ siècle, une éducation libérale était, avant tout, une éducation religieuse; on apprenait l'histoire sainte avant l'histoire profane, et la connaissance du latin avait pour but principal de faciliter celle des saintes Écritures. N'oublions pas d'ailleurs qu'il s'agit ici d'un avocat obligé de discuter les textes du droit canon tout aussi bien que ceux du droit civil, et nous comprendrons qu'ayant conservé et même accru, dans l'exercice de sa profession, les souvenirs de ses premières études, il ait pu multiplier des citations tirées de nos textes sacrés. Ces simples considérations suffisent pour écarter une conjecture que du Puy avait émise en passant, et sans y attacher une grande importance.

La sentence que je rappelais tout à l'heure n'est pas le seul trait auquel on reconnaisse Pierre du Bois pour l'auteur de ce nouvel opuscule. Ici, comme dans son écrit de l'an 1300, il pose en principe qu'un roi, au lieu de s'engager dans des expéditions lointaines, doit rester au sein de ses États, pour y vaquer à la procréation et à l'éducation des enfants. Cette manière de gouverner, toute pacifique et tout orientale, lui avait paru conciliable avec un projet de monarchie universelle;

il la recommande, à plus forte raison, dans ce mémoire sur les affaires d'Orient, et il insiste pour que toutes les expéditions militaires soient faites par Philippe le Long, auquel son frère, le roi de Navarre, servirait au besoin d'auxiliaire. Quant à Philippe le Bel, qui était veuf alors depuis quelques années, et qui n'aurait pu pratiquer sa doctrine sur les devoirs d'un roi, il lui conseille, comme une chose avantageuse à l'État, de se marier le plus tôt possible [1].

Mais pour être tout à fait conséquent avec lui-même, Pierre du Bois devait maintenir une autre opinion qui lui était propre, et qu'il avait développée dans son opuscule de l'an 1300, je veux parler de l'influence qu'il attribue au climat de la France sur les qualités du corps et de l'âme. Aussi demande-t-il formellement, et par les mêmes motifs [2], que Philippe le Long, avant de partir pour l'Orient, demeure en France assez longtemps pour y laisser plusieurs fils qui seront nourris et élevés dans le royaume, et qui ne le quitteront eux-mêmes qu'après avoir eu des héritiers.

Ces derniers rapprochements, qui ont pour moi le caractère de l'évidence, fortifient les raisonnements sur lesquels je me suis appuyé plus haut pour attribuer à Pierre du Bois la rédaction du plan politique soumis, en 1300, à Philippe le Bel.

[1] Ce sont, dans les deux écrits, les mêmes idées, exprimées à peu près dans les mêmes termes : « Remanentes in terra « vestra natali, liberorum procreationi, eo- « rum educationi, instructioni, exercituum « præparationi vacando, » avait-il dit dans son opuscule de l'an 1300 (fol. 11 r.). Voici maintenant ce qu'on lit dans l'écrit publié par Baluze (col. 191) : « Expediret.... quod « dominus rex, quam primum fieri posset « conjugatus, procreationi matrimonii et « doctrinæ liberorum vacaret, in suo regno « propter regendum ipsum remanens. »

[2] « Quoniam disponente et causante cæ- « lestis harmoniæ benivolentia, generati, « nati et nutriti in regno Francorum, præ- « sertim prope Parisius, in moribus, con- « stantia, fortitudine et pulchritudine natos « in aliis regionibus naturaliter plurimum « præcellunt, etc. » (Bal. col. 194). On retrouve ici, comme on le voit, la pensée qu'il avait exprimée à deux reprises dans son opuscule de l'an 1300 (fol. 6 v. et 29 r.)

La date de l'opuscule relatif à l'Orient cadre parfaitement avec ce que nous savons de Pierre du Bois. C'est probablement après avoir assisté aux états généraux de 1308, qu'il aura entrepris ce nouveau travail, dont plusieurs passages prouvent que les Templiers étaient arrêtés, mais que leurs biens n'avaient pas encore été attribués à l'ordre de Malte, ce qui désigne l'intervalle compris entre le mois d'octobre 1307 et le concile de Vienne, ouvert au mois d'octobre 1311. L'auteur y parle d'une lettre qui a été remise au roi à Chinon, le jour de l'Ascension dernièrement passée; et il semble que cela doit s'appliquer à l'an 1308, puisque l'on trouve en cette année un acte de Philippe le Bel daté du mois de mai à Chinon [1], et que cela ne se rencontre pas pour les trois années suivantes. Si j'entends bien ce passage, cette lettre, qui indiquait les moyens de recouvrer et de bien administrer la terre sainte, était encore un plan composé par Pierre du Bois, et destiné à être lu par le pape, mais après avoir passé par les mains du roi, à qui l'auteur en avait fait la remise : « His itaque factis, seu quod fiant « suppositis, petat et procuret dominus rex generale concilium « principum catholicorum et prælatorum congregari propter « hunc finem quod provideantur et statuantur ac fiant omnia « necessaria et conferentia ad recuperationem, conservationem « et felicem gubernationem terræ sanctæ, non solum prout « tanguntur in epistola papæ mittenda, domino regi tradita « apud Chinon, in festo Ascensionis Domini nuper præterito, « sed modo quasi sine comparatione meliori, prout dominus « rex cum sapientioribus et expertis duxerit ordinandum [2]. »

En disant que des personnes sages et expérimentées pourront donner au roi des conseils infiniment préférables à ceux que renferme cette lettre, Pierre du Bois montre assez qu'il

[1] Tr. des Chartes, reg. 44, pièce 116. — [2] Baluz. *Vitæ papar. Avenion.* t. II, col. 187.

en était l'auteur. Appliqué à l'œuvre d'autrui, ce langage, au lieu d'exprimer une modeste réserve, deviendrait une critique tranchante et d'autant moins convenable que les motifs n'en sont pas même indiqués. Cette critique serait d'ailleurs contredite par la phrase suivante où Pierre du Bois, au lieu de réfuter cette lettre, entreprend d'y ajouter de nouveaux arguments, et en parle comme d'un premier travail qu'il veut perfectionner (*ultra vero contenta in dicta epistola, videtur expediens ordinare, etc.*).

J'ai dit que cette lettre était destinée au pape; Baluze, au contraire, à en juger par la ponctuation qu'il a adoptée, supposait qu'il était question dans ce passage d'une lettre écrite par Clément V à Philippe le Bel : *epistola papæ mittenda domino regi, tradita apud Chinon, etc.* c'est-à-dire : *une lettre du pape à l'adresse du roi, remise à Chinon, etc.* En changeant la virgule de place, on obtient un sens tout différent, qui est, je crois, le véritable : *epistola papæ mittenda, domino regi tradita apud Chinon, etc.* c'est-à-dire, *une lettre à l'adresse du pape, remise au roi à Chinon.* Avec la première interprétation, le mot *mittenda* est au moins inutile. A quoi bon dire que cette lettre devait être envoyée au roi (*mittenda*), quand on ajoute aussitôt qu'elle lui a été remise (*tradita*)? Au contraire, on comprend très-bien que Pierre du Bois ait voulu préalablement soumettre au roi une lettre à l'adresse du pape, dans laquelle il avait développé un plan pour le recouvrement de la terre sainte. Il me paraît d'ailleurs assez probable, d'après les habitudes de l'auteur, qu'au lieu de parler en son propre nom, il avait rédigé son plan sur la terre sainte sous la forme d'une lettre écrite à Clément V par Philippe le Bel. Dans cette hypothèse, il était absolument indispensable que ce projet de lettre fût remis à celui qui était censé l'écrire. En tout cas, et sous quelque forme

qu'il ait été rédigé, je reconnais là un quatrième opuscule dû à l'imagination active de notre avocat royal.

Il faut encore le signaler comme le rédacteur d'une pièce intitulée : *Supplication du pueuble de France au roy contre le pape Boniface VIII.* Ce document, qui a été publié par du Puy dans les preuves du Différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel [1], reproduit à peu près toutes les idées de la délibération authentique de Pierre du Bois. On y rattache l'origine du pouvoir temporel des papes à la donation de Constantin, pour en conclure aussi que les premiers successeurs de saint Pierre n'avaient comme lui qu'une autorité purement spirituelle [2]. D'un autre côté, on y montre que l'indépendance temporelle du roi repose sur la prescription, qu'elle existe depuis plus de mille ans [3], que toute propriété repose sur la parole adressée par Dieu à nos premiers parents : *Quod calcaverit pes tuus, tuum erit* [4]; enfin, qu'on ne peut contester ces vérités sans se rendre coupable d'hérésie [5]. Je me contente d'indiquer ces rapprochements; mais en lisant ces deux pièces dans l'ouvrage de du Puy, on se convaincra tout de suite que la délibération écrite en latin par Pierre du Bois a été en quelque sorte calquée d'un bout à l'autre dans ce factum rédigé en langue vulgaire au nom du peuple de France. Cette Supplication du peuple de France offre d'ailleurs plus d'un rapport avec l'opuscule de l'an 1300: on y parle de la décrétale qui dit que le roi ne reconnaît nul souverain en terre [6]; c'est la décrétale : *Novit ille qui nihil ignorat,* que Pierre du Bois avait eu soin d'alléguer dans son premier mémoire politique [7]. On y fait remarquer aussi que

[1] P. 214.
[2] P. 216; cf. *Deliber. Petri de Bosco,* p. 46.
[3] P. 218; cf. *Deliber.* p. 45.
[4] P. 215; cf. *Deliber.* p. 45.
[5] P. 214; cf. *Deliber.* p. 45.
[6] P. 215.
[7] Fol. 23 v.

la France est de tous les royaumes celui dont la juridiction est le plus favorable à l'Église[1]; c'est ce que Pierre du Bois avait exprimé dans le même mémoire[2]. Enfin, en insistant pour que Boniface VIII reçoive une punition exemplaire qui imprime une crainte salutaire à quiconque serait tenté d'imiter sa conduite[3], l'auteur de la Supplication du peuple de France a reproduit une considération qui se rencontre plusieurs fois dans l'opuscule de l'an 1300[4]. Cet auteur est donc évidemment Pierre du Bois.

Je lui attribuerais encore la rédaction d'une autre supplique écrite en latin et qui fut adressée à Philippe le Bel, au nom du peuple de France, à l'occasion de l'affaire des Templiers, et probablement en vertu d'une délibération prise dans les États généraux de 1308. Ce document, cité par M. Raynouard dans ses Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple[5], et par M. Rathery dans son Histoire des États généraux de France[6], existe dans le volume CLXXVII du fonds Brienne. Le peuple déclare qu'on ne peut empêcher le roi de punir les Templiers, sous prétexte que le pape a seul le droit de juger les hérétiques. En effet, ce nom d'hérétiques s'applique seulement à ceux qui professent la foi catholique et qui ne s'en séparent que sur un ou plusieurs articles, comme ont fait les Grecs et le pantarque d'Orient avec les neuf cents évêques et les peuples qui lui sont soumis. Les Templiers, au contraire, sont des apostats, placés en dehors de l'Église; et saint Paul déclare qu'il n'a point à s'occuper de pareilles gens. C'est par la même raison que Moïse, sans demander le consentement de son frère Aaron, qui était revêtu par l'ordre

[1] P. 217.
[2] Fol. 15 r.
[3] P. 218.
[4] Fol, 2 v., 5 r., 25 r.
[5] Paris, Égron. 1813, in-8°, p. 41.
[6] P. 59 et 60.

de Dieu du sacerdoce suprême, a fait égorger vingt-deux mille israélites coupables d'une semblable apostasie, pour avoir adoré le veau d'or. Les Templiers ne sont-ils pas des homicides? Ne faut-il pas punir les crimes, afin que la peine d'un seul effraye les autres et qu'une funeste indulgence n'excite pas au mal? Et qu'on ne dise pas que Moïse agissait ainsi parce qu'il était revêtu du sacerdoce; car ce caractère sacré appartenait exclusivement à son frère. Il faut donc que le roi, sans écouter ceux qui pervertissent le sens des Écritures, se hâte de faire justice et de mériter ainsi la béatitude que Dieu a promise par la bouche de son prophète : *Beati qui faciunt judicium et justitiam in omni tempore.*

Telle est la substance de ce court document que du Puy n'a pas publié dans son Histoire des Templiers, et dont M. Raynouard n'a fait connaître qu'un fragment. Je pense qu'on peut l'attribuer à Pierre du Bois, parce que j'y retrouve deux citations qu'il a employées dans son opuscule de l'an 1300. Voici en effet ce que je lis dans cette supplique : « Nonne sic expedit « maleficia puniri quod pœna unius metus multorum existat, « et quod veniæ facilitas incentivum non tribuat delinquendi. » Or, dans son premier mémoire, Pierre du Bois avait dit, au folio 25 r. « Juxta enim legis consilium expedit taliter puniri « maleficia, quod unius pœna metus multorum existat; » et au folio 2 v. « Veniæ facilitas incentivum tribuit delinquendi[1]. » En rappelant qu'Aaron était le chef spirituel des Juifs, mais que Moïse s'était réservé le pouvoir temporel, le rédacteur de cette supplique met dans la bouche du peuple un argument que Pierre du Bois avait employé déjà dans la Supplique française contre Boniface VIII[2]. Je ferai remarquer en outre qu'il y est question du pantarque d'Orient, ce qui désigne peut-

[1] *Decr.* II pars, causa XXIII, q. IV, 33. — [2] *Hist. du différend,* Preuves, p. 215.

être le souverain de la Russie: « Pantarcos climatis orientalis « cum nongentis episcopis et eorum populis baptizatis, eis « subjectis », et que ce passage est traduit dans la Supplique française, où on lit: « Pentarcos devers Orient [avec] neuf cens « évesques, qui que il y a sous li [1]. » Ce sont autant d'arguments en faveur de la conjecture que je propose.

Enfin, il ne serait pas impossible que Pierre du Bois fût aussi l'auteur d'un opuscule de vingt pages in-folio que du Puy a réimprimé à la fin de son Histoire du différend [2], d'après le Recueil des actes de Boniface VIII et de Philippe le Bel, publié en 1614. Ce traité, intitulé : *Quæstio de potestate papæ,* n'est pas seulement parfaitement d'accord avec les opinions plus que gallicanes de notre avocat; j'y retrouve ses arguments favoris tirés de la prescription [3], de la donation de Constantin [4], de la position particulière des rois de France, qui, à la différence de bien d'autres princes, et notamment des rois d'Angleterre, exercent pour le temporel une autorité complétement indépendante des papes [5]. J'y vois encore la distinction, dont je parlais tout à l'heure, entre l'autorité spirituelle d'Aaron et l'autorité temporelle de Moïse [6]. Enfin, on y commente, ainsi que dans la Supplique française, le texte : *Quod ligaveris super terram, etc.* [7], et cet autre : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari,* en ajoutant que Jésus-Christ voulut payer le tribut pour lui et pour saint Pierre [8], afin de bien prouver qu'il ne prétendait, ni pour lui ni pour son vicaire, à aucune autorité temporelle.

Ces rapprochements permettent, si je ne me trompe, d'ajou-

[1] *Hist. du différend,* Preuves, p. 217.
[2] *Ibid.* p. 663.
[3] *Ibid.* p. 668 et 675.
[4] *Ibid.* p. 675.
[5] *Hist. du différend,* Preuves, p. 681.
[6] *Ibid.* p. 671.
[7] Cf. *Hist. du différend,* p. 216 et 679.
[8] Cf. p. 216 et 668.

ter cette dernière composition à la liste des opuscules politiques écrits par Pierre du Bois, sous le règne de Philippe le Bel. Au reste, je soumets ces conjectures à l'appréciation des savants éditeurs de l'Histoire littéraire; car c'est à eux qu'il appartient de porter sur ces questions un jugement définitif. Ils examineront après moi, et avec plus d'autorité, si cet accord constant dans les idées, cette manière uniforme de raisonner, cette reproduction fréquente des mêmes textes, sont des caractères suffisants pour attribuer à un même auteur ces écrits, qui parurent dans des circonstances presque identiques, sous le même règne et à quelques années d'intervalle.

Parmi ces opuscules, le plus important me paraît être celui qui fait l'objet principal de ce mémoire. On me reprochera, peut-être, de ne pas en avoir resserré l'analyse dans de plus étroites limites; et je reconnais moi-même que je suis resté fort long, tout en abrégeant beaucoup. Mais j'avais plusieurs motifs de ne pas laisser trop incomplète cette première partie de mon travail. J'y rendais compte d'un manuscrit incorrect et difficile, qui a peut-être rebuté la patience de plus d'un lecteur; et je croyais, en même temps, faire une chose utile en exposant les ressources qu'offrirait à des critiques versés dans la connaissance de notre ancien droit, la portion la plus aride et cependant la plus curieuse de ce texte, je veux dire celle qui est relative à la lutte des deux juridictions. Je m'estimerai trop heureux, si j'ai pu ainsi provoquer un travail auquel j'étais moi-même peu préparé par mes études habituelles[1].

[1] Celui qui entreprendrait ce travail retrouverait dans l'opuscule de Pierre du Bois plusieurs des griefs qui furent exposés plus tard par Pierre de Cugnières, lorsque, dans la réunion ouverte au mois de décembre 1329, en présence de Philippe de Valois, il attaqua les empiétements et les abus de la juridiction ecclésiastique. S'il est vrai, comme le pensait Loysel, qu'en 1302 Pierre de Cugnières,

Sachant, d'un autre côté, qu'il est toujours bon pour l'histoire littéraire de réduire le nombre des anonymes, et voulant justifier mes conjectures sur l'auteur présumé de cet opuscule, j'avais besoin d'en suivre de près la marche et les principaux développements. Enfin, il m'a paru que je devais faire connaître sous toutes ses faces la physionomie originale de cet avocat, dissertant sur la stratégie comme sur la procédure, faisant marcher de front un projet de monarchie universelle et une réforme judiciaire; esprit à la fois positif et aventureux, égaré par ses arguments dans le domaine de l'imagination; sincère, mais passionné jusqu'à l'injustice; ennemi acharné des prêtres, s'attaquant même aux saints pères, et pourtant fidèle enfant de l'Église, l'affirmant du moins, et plaçant en quelque sorte sous l'autorité des ordres mendiants, qu'il prend plusieurs fois à témoin [1], l'exagération et le scandale de ses diatribes contre le clergé séculier.

alors jeune avocat, ait été appelé, avec Pierre du Bois, pour rédiger la réponse à la bulle de Boniface VIII, il est tout naturel qu'en 1329 il ait emprunté quelques arguments au mémoire de son ancien collaborateur. (Voyez, à la fin du tome I des *Traitez des droits et libertez de l'Église gallicane*, la Lettre de M. Brunet à M. G. le Roy, p. 14, et le texte des griefs proposés par Pierre de Cugnières, p. 20 et suiv.)

[1] Fol. 15 r., 30 r. et 33 r.

MÉMOIRE

SUR

GEFFROI DE PARIS,

PAR M. NATALIS DE WAILLY.

Mémoire lu dans la séance du 28 mai 1847.

Geffroi de Paris est l'auteur de six pièces de vers français et de deux pièces de vers latins qui se trouvent dans le manuscrit 6812 (*olim* 267) de la Bibliothèque nationale, où elles sont placées entre le roman de Fauvel et les poésies de Jehannot de Lescurel. La table des matières, qui se lit au commencement du volume, indique positivement *Mestre Geffroi de Paris* comme l'auteur de ces huit compositions, et lui-même a pris soin de se nommer à la fin de la première, qui est intitulée : *Avisemenz pour le roy Loys*, puis au commencement de la quatrième, qui a pour titre : *De la création du pape Jehan*. Il ne peut donc pas y avoir de doute sur ce point. Mais le même manuscrit renferme, à la suite des poésies de Jehannot de Lescurel, une chronique de près de huit mille vers qui ne porte pas de nom d'auteur, qui n'est pas non plus indiquée dans la table des chapitres, et qui cependant a été citée et même publiée sous le nom de Geffroi de Paris [1]. Velly lui attribue positivement cette chronique rimée, qu'il cite plusieurs fois dans son His-

[1] On l'a généralement appelé *Godefroy;* mais je lui donnerai de préférence le nom de *Geffroi*, le seul qui se rencontre dans le manuscrit.

toire de France d'après le manuscrit 6812, notamment à l'occasion de l'affaire des Templiers[1]. Il est vrai que M. Raynouard, dans ses Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple[2], a considéré cette chronique comme anonyme, ou du moins il en a transcrit quelques vers[3], sans dire par qui elle avait été composée. Mais notre savant confrère M. de Monmerqué a désigné Geffroi de Paris comme auteur de cette chronique, dont il a publié une centaine de vers, en 1822, dans la préface instructive qui précède son édition du Gieu de Robin et de Marion. Plus récemment, un jeune savant dont la mort prématurée excita de vifs regrets, et dont les travaux avaient attiré l'attention et mérité les suffrages de cette Académie, M. Géraud, dans son ouvrage sur la taille de Paris en 1292[4], puis dans son excellente édition de Guillaume de Nangis[5], a cité plusieurs fois la même chronique, sous le nom de Geffroi de Paris. Enfin, M. Buchon, qui en a donné, il y a vingt ans, la seule édition que l'on possède encore aujourd'hui, a cru devoir aussi l'attribuer au même auteur.

Cette opinion, comme on le voit, ne manque pas de partisans; mais, si je ne me trompe, les motifs n'en n'ont été exposés nulle part; et à vrai dire, les savants qui se sont contentés de citer en passant quelques vers de cette chronique n'avaient pas besoin de prouver que Geffroi de Paris en fût l'auteur. Il n'en est pas de même de M. Buchon, qui, en publiant pour la première fois cet ouvrage, aurait pu discuter l'opinion suivie jusqu'alors, et rechercher jusqu'à quel point elle était justifiée par les faits. Mais dans la courte préface qui précède son édition, il ne s'occupe guère que des poésies au-

[1] Voy. t. VII, p. 469, note *a*.
[2] Paris, 1813, in-8°.
[3] P. 7 et 9.
[4] *Paris sous Philippe le Bel*, préface, p. VII.
[5] T. I, p. 403, 412, 414.

thentiques de Geffroi de Paris; seulement, il annonce qu'à la suite d'une de ces poésies, intitulée : *Desputaison de l'église de Romme et de l'église de France pour le siége du pape,* se trouve la chronique du même auteur. Il aurait dû au moins faire observer que cette chronique était anonyme, et surtout indiquer plus exactement la place qu'elle occupe dans le manuscrit; car, au lieu de faire suite aux poésies authentiques de Geffroi de Paris, elle en est séparée par celles de Jehannot de Lescurel.

L'éditeur de la chronique n'avait donc produit aucun fait à l'appui de l'opinion qu'il avait adoptée, et l'on peut dire que la question était restée entière, lorsque notre savant confrère M. Pâris la discuta, en 1836, dans son ouvrage sur les manuscrits français de la Bibliothèque nationale[1], et peu après, dans une dissertation sur la langue des trouvères, qui parut dans l'Annuaire de la Société de l'histoire de France pour l'année 1837[2].

Avant d'exposer le point capital de cette dissertation, je dois en citer quelques lignes où notre confrère prouve clairement que la place occupée dans le manuscrit par la chronique anonyme dont il s'agit, n'autorise nullement à supposer que Geffroi de Paris en soit l'auteur. « Les poésies de Geffroi, dit-il[3], sont renfermées dans le manuscrit du roi, coté n° 6812; elles sont désignées clairement à la suite du roman de Fauvel, et immédiatement avant les chansons de Jehannot de Lescurel, autre poëte du même temps. Mais si le même manuscrit contient encore, à la suite de ce Jehannot de Lescurel, une *Chronique métrique* anonyme, on n'en aurait pas dû conclure, avec Villaret et plusieurs autres critiques distingués, que Geffroi de Paris avait composé cette dernière. Pourquoi n'en avoir

[1] T. I, p. 325. — [2] P. 156 à 171. — [3] P. 160.

pas fait honneur tout aussi bien à Jean de Rues, ou bien à Chaillon de Pestain, auteurs du roman de Fauvel, à Jehannot de Lescurel, dont les œuvres précèdent la Chronique métrique, ou bien enfin, et avec plus de vraisemblance, à un cinquième auteur? »

Cette objection me paraît parfaitement juste. Il demeure donc établi que la première inspection du manuscrit n'apprend rien de positif, et qu'il faut pénétrer plus avant pour résoudre la difficulté. C'est aussi ce qu'a tenté notre confrère.

« Geffroi de Paris, dit-il dans un autre passage de la même dissertation [1], était mesureur de sel, ou plutôt, suivant les apparences, il occupait à Paris, sous le règne de Philippe le Bel, ce grand fondateur d'impôts, un emploi analogue à celui des contrôleurs de notre ancien grenier à sel. J'ai trouvé la preuve de ce fait, et même l'indication de la demeure de Geffroi, dans le rapprochement de quelques-uns de ses vers avec un passage du *Livre de la taille assise sur les bourgeois de Paris en 1313*. Nous voyons en effet, dans ce dernier, à l'article de la rue de la *Voirerie,* que *Geffroi, le mesureur de sel,* donna cette année-là aux collecteurs trois sous parisis pour sa quote-part. Puis, d'un autre côté, le poëte Geffroi ou Godefroi de Paris, à la fin de ses *Enseignemens au roi Loys,* s'exprime ainsi :

Roys, mon dité cy te défin.
Cil qui le fist si est ton homme;
Geffroy de Paris l'en le nomme,
Pour ce le fist, car il voudroit
Ton honnour garder et ton droit.
Se riens y a outre *mesure*
Ou pou *salé,* à cui la cure
De *mesurer* s'ert et *saler,*
Je n'en quier à nul autre aler

[1] P. 159.

Mès qu'à toy, qui dois estre adresse
Qui touz les mésarrans adresse.

« Malgré leur obscurité, ces vers nous prouvent suffisamment que Geffroi de Paris était mesureur de sel; nous devons donc le reconnaître dans le saunier Geffroi de la rue de la Verrerie. . . » Notre confrère ajoute enfin que ce mesureur de sel ne peut pas être l'auteur de la chronique anonyme, parce qu'on y parle fort mal des taxes, des maltotiers, d'Enguerran de Marigny et de Philippe le Bel, tandis que parmi les poésies qui portent réellement, et avec toute raison, le nom de Geffroi de Paris, il y en a plusieurs qui sont dirigées spécialement contre les antagonistes des impôts. Il cite entre autres les deux pièces des *Alliés,* l'une en latin, l'autre en français, qui ont pour but unique d'exciter le roi Philippe le Bel à maintenir les impôts et à châtier ceux qui ne les trouvent pas précisément de leur goût[1].

Tels sont, en résumé, les arguments sur lesquels repose l'opinion de notre confrère. Je vais maintenant les discuter, et soumettre à l'Académie les doutes que m'a suggérés l'examen attentif des poésies de Geffroi de Paris et de la chronique anonyme dont il est, selon moi, le véritable auteur.

Les vers que je citais tout à l'heure prouvent-ils que Geffroi de Paris fût mesureur de sel, et n'en a-t-on pas donné une interprétation plus ingénieuse qu'exacte? Quand même les mots, *à cui la cure de mesurer s'ert et saler* signifieraient : *à qui appartenait l'office de mesurer et de saler,* il y aurait dans ce passage quelque chose qui contrarierait l'explication qu'on a proposée; car un mesureur de sel est chargé de *mesurer* mais non pas de *saler.* D'ailleurs, on est obligé, pour obtenir cette interprétation, de prendre au propre les mots *mesurer* et *saler,* tandis

[1] P. 160 et 161.

que dans les deux vers précédents, *si riens i a outre mesure ou pou salé,* il faut donner aux mêmes mots le sens figuré. Enfin, la phrase dans son ensemble, telle qu'elle a été ponctuée, ne présente pas de construction régulière, parce que le relatif *à cui* manque d'antécédent. De là vient, selon moi, l'obscurité qu'on a remarquée dans ces vers; et si je ne me trompe, il est possible de les rendre tout à fait intelligibles, pourvu qu'on en modifie la ponctuation, et que, renonçant à l'idée d'un office de mesureur de sel, on conserve aux mots *mesurer* et *saler* le sens figuré avec lequel ils se présentent d'abord.

Voici donc comment je proposerais de ponctuer et d'interpréter ce passage :

Roys, mon dité ci te défin; Cil qui le fist, si est ton homme : Geffroy de Paris l'en le nomme. Pour ce le fist, car il voudroit Ton honnour garder et ton droit. Se riens y a outre mesure Ou pou salé [1], à cui la cure De mesurer s'ert [2] et de saler? Je n'en quier à nul autre aler Mès qu'à toy, qui dois estre adresse Qui touz les mésarrans [3] adresse.	Roi, je termine ici mon œuvre; celui qui la fit est ton homme : on le nomme Geffroi de Paris. Il la fit, parce qu'il voudrait garder ton honneur et ton droit. S'il s'y trouve rien qui soit outre mesure ou trop peu salé, à qui appartiendra le soin d'y mettre de la mesure et du sel? Je ne veux aller pour cela à nul autre qu'à toi, qui dois être la règle qui redresse tous ceux qui se trompent.

Avec cette interprétation, disparaissent les difficultés que je signalais tout à l'heure. J'y vois d'ailleurs un autre avantage, c'est que ce passage, ainsi compris, devient la conséquence naturelle d'une pensée que l'auteur a exprimée plus haut.

[1] Il y a dans le manuscrit *sal;* en mettant *salé,* on satisfait au sens et à la mesure.

[2] *Ert* s'employait indifféremment pour l'imparfait *erat* et pour le futur *erit.* (Voy. dans la Grammaire de M. Raynouard, p. 181 et 182, plusieurs exemples du mot *er* signifiant *sera.*)

[3] Je n'ai pas trouvé d'exemples du mot *mésarrans;* je l'interprète comme s'il y avait *méserrans.*

Après avoir dit qu'il n'y a d'estimable que le sens, il ajoute, toujours en s'adressant à Louis X :

De ce as exemple en tes viandes,
Que telles as com tu demandes;
Mès se sel n'i a mis à point,
Sades ne te sembleront point.
Roys, le sel est discrétion;
Selon nostre exposition,
En toutes choses sel couvient [1].

Voilà pour le sel, voici maintenant pour la mesure :

En toutes choses dont avoir
Doit mesure, nez [2] en savoir.
Quer par sciences mesurées
Ont les guerres pou de durées;
Toutes choses mesure ordeinne,
Et jusqu'à droite fin les meinne [3].

Tel est, à n'en pas douter, le véritable commentaire de la pensée qui termine cette pièce de vers. Après avoir vanté le sel ou la discrétion qui convient en toutes choses, et la mesure qui doit les ordonner, l'auteur laisse au roi le soin de corriger dans son œuvre tout ce qui manquerait de sel ou de mesure.

Cette interprétation une fois admise, on n'a plus aucun motif de croire que le mesureur de sel mentionné dans la Taille de 1313 soit l'auteur de ces poésies. En effet, son nom est *Godefroi* et non *Geffroi;* or, quand même on aurait la certitude que notre poëte était réellement mesureur de sel, cette différence dans la forme des deux noms ne suffirait-elle pas pour

[1] *Avisemens pour le roy Loys*, v. 1140 à 1146.

[2] Même.

[3] *Avisemens pour le roy Loys*, v. 1156 à 1161.

rendre douteux le rapprochement qu'on avait indiqué? Mais loin d'avoir une certitude, on n'a plus même une probabilité, puisqu'un examen attentif du passage qui avait suggéré cette hypothèse mène à une interprétation tout à fait différente, et qui peut seule s'accorder avec les conditions rigoureuses de l'analyse grammaticale. Il est donc évident désormais que si l'on voulait tenter de reconnaître notre poëte parmi les contribuables de la taille de 1313, on devrait s'attacher uniquement à ceux qui s'y trouvent inscrits sous le nom de Geffroi; par malheur, le nombre en est si considérable, que cette recherche offrirait beaucoup d'incertitude. J'examinerai plus tard s'il est possible de risquer sur ce point quelque conjecture qui offre assez de vraisemblance pour qu'on puisse s'y arrêter. Quant à présent, j'écarterai complétement cette question accessoire, qui me détournerait de mon but, et je m'occuperai uniquement de rechercher si la chronique anonyme et les poésies authentiques ont été composées par le même auteur.

Quelle que fût la profession de Geffroi de Paris, il est bien certain que, s'il a parlé dans plusieurs de ses poésies authentiques en faveur du maintien des impôts, on ne peut guère lui attribuer une chronique anonyme où les impôts sont violemment critiqués. Il importe donc de rechercher si cette diversité d'opinions existe réellement. Parmi les poésies de Geffroi de Paris, on a signalé particulièrement les deux pièces des *Alliés* comme dirigées contre les antagonistes des impôts; mais je doute que cette assertion soit parfaitement exacte. Dans la pièce des *Alliés,* en latin, Geffroi de Paris parle une seule fois des impôts, et c'est pour les blâmer :

Sunt spinarum pungentes stimuli,
Sed tibi sit, o rex, benignitas :
Hanc sentiant omnes et singuli,

Non taillias dudum illicitas.
Tui corda conserva populi [1].

Quant à la pièce des *Alliés*, en français, je n'ai pas remarqué un seul passage où le mot de taille ou d'impôt soit prononcé. Mais on va voir que cela ne suffit pas pour lever la difficulté, et l'on s'expliquera en même temps pourquoi l'opinion que je discute a pu être émise avec une certaine apparence de raison.

La dernière année du règne de Philippe le Bel, il se forma une confédération des nobles qui se liguèrent pour obliger le roi à l'abolition des taxes qu'il avait établies contrairement aux anciennes coutumes de l'État. De là, un parti puissant et redoutable, qui fut désigné sous le nom d'*Alliés*. Le roi céda, et bientôt après il mourut. Mais la ligue lui survécut. La chronique anonyme dont nous recherchons l'auteur, parle d'une démarche qui fut faite au bois de Vincennes auprès de Louis le Hutin par les princes de France réunis; elle ajoute que leur requête fut entendue :

Car le roy dist qu'il les tendroit
En franchises et maintiendroit;
Ne plus ne seront alevées
Tostes, ne tailles, ne levées [2].

Jean de Saint-Victor fait allusion au même fait, quand il dit : « Pacificaverat enim suos apud nemus Vicenarum, promise-« ratque quod subditos in pace regeret sine extorsionibus et gra-« vaminibus, sicut sanctus fecerat Ludovicus [3]. » Le même parti

[1] Des *Alliez*, en latin, v. 83 à 87.

[2] *Chron.* v. 6840 à 6844. Ces vers se trouvent à la page 262 de l'édition de M. Buchon, sous les n^os^ 7191 à 7194. Le numérotage des vers est très-inexact dans cette édition, surtout à partir de la p. 101; mais pour qu'on puisse vérifier les citations, j'indiquerai la page où elles se trouvent, toutes les fois que je les mentionnerai sous des numéros trop différents de ceux qu'ils portent dans le volume de M. Buchon.

[3] Baluze, *Vitæ paparum Avenion.* t. I, p. 114.

existait encore au commencement de l'année 1317. En effet, au moment où Philippe le Long allait être sacré, Charles le Bel son frère quitta subitement Reims et refusa d'assister à la cérémonie. En même temps, Agnès, duchesse douairière de Bourgogne, et son fils Eudes IV, protestaient contre l'élévation du nouveau roi, au nom de la fille que Louis X avait laissée de son premier mariage. D'où l'on concluait généralement, comme le dit le Continuateur de Guillaume de Nangis, que ces princes et d'autres grands du royaume étaient opposés, au moins en secret, à Philippe le Long; on ajoutait même que son oncle Charles de Valois était au nombre des opposants [1]. Tous ces faits sont confirmés par Jean de Saint-Victor [2], qui nous apprend en outre les efforts tentés en 1318 par le comte de Nevers pour propager cette ligue. « Comme les nobles de Picardie avaient fait, dit-il, une ligue contraire au roi, et que le comte de Nevers n'ignorait pas le dissentiment qui s'était élevé entre le roi et le duc de Bourgogne, il commença, avec ruse et malice, à traiter avec le duc pour qu'une ligue semblable se formât en Champagne et en Bourgogne contre le roi, et il fortifia Mézières et d'autres forteresses du comté de Réthel [3]. » Robert d'Artois, qui avait été dépouillé de son comté au profit de Mahaut, belle-mère de Philippe le Long, était aussi entré dans cette coalition. Il souleva tout l'Artois, et Mahaut, qui se présenta, cette année même, avec des troupes pour y rétablir son autorité, fut arrêtée par les alliés. « Alligati autem, dit Jean de Saint-« Victor, passus ingressuum custodierunt, mandantes ei quod « si vellet venire sine armis eam reciperent; aliter sciret quod « sibi in passibus viriliter obviarent. Et sic frustrata est femina « ab intento [4]. » Le même auteur ajoute que les Flamands avaient

[1] *Histor. de France*, t. XX, p. 617.
[2] Bal. *Vitæ papar. Aven.* t. I, p. 119.
[3] Bal. *Vitæ papar. Aven.* t. I, p. 121.
[4] Ce passage de Jean de Saint-Victor

tenté de s'unir aux alliés, mais que leurs avances n'avaient pas été acceptées [1].

La ligue formée sous le règne de Philippe le Bel ne s'était donc pas dissoute à sa mort. Les seigneurs alliés n'avaient pas cessé de se concerter, et comme font tous les mécontents, ils avaient manifesté leur opposition dans des circonstances diverses, à mesure que les événements leur présentaient quelques chances de succès. Je ne prétends pas que ce parti ne se soit pas modifié de 1314 à 1318 : il avait perdu peut-être quelques adhérents, comme il avait pu en conquérir d'autres ; mais le noyau était resté le même. Le rapprochement des faits que je rappelais tout à l'heure rend déjà cette opinion probable, mais je dois la justifier entièrement. Car si le parti des alliés n'a pas eu d'existence au delà de l'an 1314, on aura eu raison de dire que Geffroi de Paris combattait les adversaires des impôts, et de voir dans ses deux pièces des *Alliés* une preuve de son dévouement à Philippe le Bel et à Enguerran de Marigny [2]. Alors il existera une contradiction manifeste entre les poésies authentiques de Geffroi de Paris et la Chronique anonyme. Si au contraire le parti des alliés a subsisté jusqu'en 1318, la contradiction disparaîtra, parce que Geffroi de Paris aura pu blâmer, non pas la lutte de ce parti contre les impôts, mais ses intrigues contre l'autorité de Philippe le Long.

La durée que j'assigne au parti des alliés est prouvée, je crois, d'une manière évidente par les poésies authentiques de Geffroi de Paris. Et d'abord, il n'est pas douteux qu'il en fasse remonter l'origine au règne de Philippe le Bel. J'en trouve la

est du nombre de ceux que Baluze n'a pas compris dans son édition, qui est incomplète ; mais on peut consulter, sur ce point, le continuateur de Guillaume de Nangis (*Hist. de France*, t. XX, p. 616 et 621).

[1] Bal. t. I, p. 122,

[2] *Les Manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 332.

preuve dans sa pièce du *Songe*, qui, pour le dire en passant, est peut-être la seule dont la lecture ne provoque pas l'ennui. L'auteur y met en scène deux interlocuteurs; l'un a fait un songe qu'il ne comprend pas; l'autre lui en donne l'explication, et lui montre que ce qu'il a vu en rêve est la figure des quatre derniers rois de France. Louis X y était représenté comme le roi de la paume, parce qu'il aimait passionément cet exercice; le petit roi Jean était le roi de la fève :

Hui commença, demain failli;
Ainsi de vie à mort sailli,
Comme fait le roy à la fève
Qui commence ensemble et achève[1].

Philippe le Long paraît dans cette allégorie avec le titre de roi des coqs, et le poëte trouve ainsi le moyen de vanter les qualités généreuses qu'il admirait dans ce prince. Quant à Philippe le Bel, il est nommé le roi des échecs. Les joueurs d'échecs qui l'entourent, ce sont les personnages de rang divers qui tirèrent profit sous son règne de la levée des impôts. Philippe le Bel était de la partie, mais il s'y montrait beaucoup moins habile que les autres.

De cent solz n'avoit que un denier
Quer au jeu estoit derrenier.
De ce jeu ainsinc fut lonc temps :
Pour ce commença le contemps,
Si com l'en set, des alliez[2].

Voilà donc l'origine du parti des alliés clairement indiquée. Notre confrère, qui a cité ce passage[3], a cru sans doute que ce vers déterminait la date et le sujet des deux pièces de vers dirigées par Geffroi de Paris contre les alliés, et il a regardé comme incontestable qu'elles se rapportaient à l'année 1314;

[1] Pièce du *Songe*, v. 255 à 258. — [2] *Ibid.* v. 207 à 211. — [3] *Man. fr.* t. I, p. 332.

mais je vais montrer que la pièce des *Alliés*, en français, et probablement aussi la pièce latine, furent adressées à Philippe le Long, en sorte que l'existence de ce parti sous le règne de ce prince ne pourra plus être révoquée en doute.

Geffroi de Paris, dans une strophe de la pièce des *Alliés*, en français, fait allusion à divers phénomènes et à d'autres événements qui venaient de s'accomplir, notamment à des éclipses de lune et de soleil, à un tremblement de terre et à une grande mortalité.

Nostre Sires fait sa moustrée
D'estelles en lune éclipsée
Et en souleil diversement;
Et li quatre vent font meslée
En l'air et mainte rencontrée,
Et li quatre ausinc élément.
L'iau a divers contènement;
La terre r'a fait son mouvement
Et bien faillent foiz est troublée;
La mort chevauche durement.....[1].

La date de la plupart de ces événements est facile à déterminer; car Geffroi de Paris a pris soin de l'indiquer dans sa pièce de l'*Éclipse*, qui est en quelque sorte un long commentaire des vers que je viens de citer. On y voit qu'en 1314 il y eut une éclipse de soleil et une éclipse de lune, qui annonçaient la mort de Clément V et celle de Philippe le Bel[2]. Il ajoute que, si les deux astres s'éclipsèrent, ce fut aussi pour ne pas être témoins de la honte que répandit sur le royaume l'adultère des deux princesses femmes de Louis le Hutin et de Charles le Bel[3]. Après avoir dit qu'en 1315 parut une comète qui présageait la mort de Louis le Hutin[4], il rappelle qu'elle

[1] Pièce des *Alliés* en franç. v. 215 à 224.
[2] Pièce de *l'Éclipse*, v. 37 et suiv.
[3] Pièce de *l'Éclipse*, v. 95 et suiv.
[4] *Ibid.* v. 125 et suiv.

amena des pluies, la disette et une grande mortalité [1]. Suivant la théorie qu'il expose, le sol amolli par les pluies laissa pénétrer dans son sein les vents qui causèrent le tremblement de terre du 10 septembre 1316 [2].

En l'an après (bien me remembre),
Ou disiesme jour de septembre,
Terre trembla par toute France.

Vient enfin la mention d'une éclipse de lune qui arriva la même année dans la nuit du 1er au 2 octobre.

En celle année, tout de près,
Fu éclipse de lune emprès,
La nuit d'octobre prémeraine [3].

Ainsi donc, Geffroi de Paris a fait allusion, dans sa pièce des *Alliés,* non-seulement aux éclipses de 1314, mais à celle du 1er octobre 1316; il a parlé en outre, dans les vers suivants, de la mortalité qu'amena la mauvaise récolte de l'an 1315 et du tremblement de terre du 10 septembre 1316 [4]. Par conséquent, cette pièce des *Alliés,* en français, a été composée sous le règne de Philippe le Long et dirigée contre les seigneurs qui s'opposaient à ce prince. Donc le parti des alliés s'est maintenu longtemps après la mort de Philippe le Bel. Par conséquent aussi, rien n'empêche de croire que Geffroi de Paris, après avoir approuvé la première démonstration de ce parti contre la levée des impôts, ait pu, sans se contredire, blâmer d'autres tentatives dirigées contre l'autorité de Philippe le Long. C'est en effet ce qu'expriment les vers suivants :

[1] Pièce de *l'Éclipse,* v. 163 et suiv. Cf. v. 11 à 17.

[2] *Ibid.* v. 211 et suiv.

[3] *Ibid.* v. 275 à 277

[4] Le continuateur de Nangis mentionne tous ces événements, sauf les deux éclipses de 1314, et leur assigne les mêmes dates que Geffroi de Paris : en 1315, pluies abondantes (*Hist. de Fr.* t. XX, p. 614), apparition de la comète (p. 615); en 1316, cherté (p. 615), mortalité, tremblement de terre, éclipse de lune (p. 616).

En une semblance fardée,
Par dehors bonne et coulourée,
Firent-il leur aliement,
Pour ce que féust relevée
Bonne coustume et ramenée.
Telz estoit leur assemblement;
Ce disoient premièrement[1].

Puisque la pièce des *Alliés,* en français, se rapporte évidemment au règne de Philippe le Long, il est tout naturel d'assigner la même datte à celle des *Alliés,* en latin. On y remarque plusieurs passages qui conviennent très-bien à un jeune roi, et qu'il serait plus difficile d'appliquer à Philippe le Bel :

Insignite regis caractere,
Rex Francorum, dormita parcius;
Ut tu prosis et possis regere
Populus est tibi propitius[2].....
Imitator regalis generis,
Antiquorum genus regenera,
Et de flore da fructum operis
Tanquam a re plus rex quam littera[3].

On se rappelle d'ailleurs que Geffroi de Paris y blâme les impôts dont la France avait été autrefois grevée, *taillias dudum illicitas*[4]; et ce vers seul montre assez que le roi Philippe, à qui la pièce fut adressée, devait être Philippe le Long.

En assignant aux deux pièces des *Alliés* la date qui peut seule leur convenir, j'ai répondu aux arguments de notre confrère, et j'ai suffisamment expliqué les contradictions apparentes qu'il avait signalées entre les poésies authentiques de Geffroi de Paris et la Chronique anonyme. Je dois montrer maintenant qu'il existe entre ces compositions des rapports de

[1] Pièce des *Alliés*, en franç. v. 37 à 43.
[2] Pièce des *Alliés*, en latin, v. 9 à 12.
[3] Pièce des *Alliés*, en latin, v. 21 à 24.
[4] *Ibid.* v. 86.

pensée, et de style qui permettent de les attribuer au même auteur.

Le vers latin que je rappelais tout à l'heure n'est pas le seul passage des poésies authentiques de Geffroi de Paris où il blâme les tailles. La même pensée est contenue implicitement dans ces deux vers des *Avisemens pour le roy Loys :*

Après toy ne fay abaier
Pouvres marcheanz, ne baier[1].

Plus haut, il s'élève contre ceux qui se sont enrichis par leurs exactions :

Hé! roys, tes[2] le vessèlement
D'or et d'argent ont fait du tien :
Si leur oste et le retien,
Et ce que de mal ont fait faire,
Manoirs, chastians, dois à toi traire[3].

C'est à peu près le même langage que Charles de Valois, dans la Chronique anonyme, fait entendre à Louis le Hutin :

..... et li dist que sa gent
En avoit et l'or et l'argent,
Qui fait en orent les mésons
Contre droit et contre raisons,
Et qui le grant vessèlement
En avoient communément[4].

Comment, dans la pièce du *Songe,* Geffroi de Paris dépeint-il la rapacité des agents de Philippe le Bel?

Partout prenoit-on à méesmes
Puis cinquantiesmes puis disiesmes[5].

D'un autre côté, comment s'expriment, dans la Chronique, les

[1] *Avisemens*, v. 1340 et 1341.

[2] *Tes* est pour *tex*, et veut dire *telles gens.*

[3] *Avisemens*, v. 1051 à 1055.

[4] *Chron.* v. 6885 à 6890; *Édit.* p. 264.

[5] *Un Songe*, v. 179 et 180.

seigneurs alliés qui rappellent à Philippe le Bel la conduite de ses prédécesseurs?

En lor temps ne fu mention
De demander subvention,
Ne diziesmes, ne cinquantiesmes,
Dont en a pris tout à méesmes [1].

Quelles sont encore les paroles que la Chronique prête à Louis X, quand il demande compte du trésor de son père?

Où sont diziesmes, cinquantiesmes?
Vous en avez pris à méesmes [2].

Enfin, toute la portion de la pièce du *Songe* qui est consacrée au règne de Philippe le Bel est une satyre dirigée contre les tailles, et surtout contre les agents de Philippe le Bel, qui en profitaient bien plus que lui :

Mès de la prise mains avoit
Pour ce que du jeu mains savoit;
Mès la seue gent et mesnie
Le plus prenoit toute partie [3].

Un peu plus loin viennent deux vers que j'ai déjà cités :

De cent solz n'avoit que un denier;
Quer au jeu estoit derrenier [4].

La même pensée se représente sans cesse dans la Chronique :

Le conseil le roy prend et part (partage),
Et le roy a la mendre part [5]....
..... Le roy les gros deniers
En a; non touz : car le conseil
Si en prent ançois à son veil,

[1] *Chron.* v. 6529 à 6532; Édit. p. 250.
[2] *Ibid.* v. 6875 et 6876, Édit. p. 264.
[3] *Un Songe*, v. 185 à 188.
[4] *Un Songe*, v. 207 et 208.
[5] *Chron.* v. 901 et 902.

Et le roy a le remanant[1].....
..... Dont maint bailli
Plus ont que le roy recéu[2].....
J'ai trop mal dist : de ceste part
Le roy n'en ot ne tiers ne quart;
Car ses genz en orent le tout,
Le milieu et le double bout[3].....

Si ces rapprochements ne suffisaient pas pour prouver que sur ce point la Chronique est parfaitement d'accord avec les poésies authentiques de Geffroi de Paris, dont elle reproduit toujours les pensées et souvent même les expressions, j'ajouterais que dans la pièce du *Songe* on blâme les aliénations du domaine royal parce qu'elles appauvrissent le prince, qui, en temps de guerre, est obligé ensuite de recourir aux impôts :

De là vient
Que taillier le reaume convient;
De là viennent toustes et tailles
Quand le roy chevauche en batailles[4].

Geffroi de Paris comprenait bien pourtant qu'un roi doit être généreux pour être bien servi. C'est ce qu'il dit à Philippe le Long dans la pièce qui lui est adressée :

Pren du tien tout premièrement[5].

C'est encore ce qu'il lui répète dans la pièce du *Songe :*

... De ton meuble soies larges
S'auras escuz, lances et targes[6].

Or la Chronique reproche continuellement à Philippe le Bel d'avoir fait le contraire :

Mès trop mal estoient poiées

[1] *Chron.* v. 3096 à 3099; Édit. p. 119 et 120.
[2] *Ibid.* v. 3128 et 3129; Édit. p. 121.
[3] *Ibid.* v. 3153 à 3156; Édit. p. 122.
[4] *Un Songe*, v. 341 à 344.
[5] *Du roy Phellippe qui ores règne*, v. 83.
[6] *Un Songe*, v. 351 et 352.

Les gens devers le roy de France[1].....
Car cil qui veut bien guerroier
Doit bien ses soudoiers poier;
Et le roy a de granz péages
Pour sa gent; si rent mau les gages[2].

En développant cette pensée, qui revient dans plusieurs autres passages de la Chronique[3], l'auteur a rencontré ce vers assez heureux :

Roy donnant ne fet que prester[4].

Mais ce n'est pas seulement dans cet ordre d'idées qu'il existe un accord évident entre la Chronique et les poésies authentiques de Geffroi de Paris. La passion de Philippe le Bel pour la chasse est blâmée dans la pièce du *Songe :*

Et le roy qui adonc estoit
De chacier moult s'entremétoit[5].

Or la Chronique nous dit, en parlant de Philippe le Bel :

Qui lors de France roys estoit,
Et de chacer s'entremétoit[6].

Si le blâme ne semble point ici directement exprimé, il l'est ailleurs, et d'une manière très-vive. Ainsi, pendant que les Français faisaient une expédition malheureuse en Flandre, Philippe le Bel, dit la Chronique,

..... sonnoit ses cors
Par les forez, chaçanz les pors[7].

Le même reproche est placé dans la bouche des seigneurs alliés :

Tu ne fez que chacier aus biches[8].

[1] *Chron.* v. 1080 et 1081.
[2] *Ibid.* v. 2295 à 2298.
[3] Voyez, par exemple, v. 1571 et suiv. 1640 et suiv. 4585 et suiv. (p. 176 de l'édition), 6493 et suiv. (p. 249).
[4] *Chron.* v. 4634; Édit. p. 178.
[5] *Un Songe*, vers 183 et 184.
[6] *Chron.* v. 4387 et 4388, Édit. p. 168.
[7] *Ibid.* v. 431 et 432.
[8] *Ibid.* v. 6642; Édit. p. 255.

Ailleurs, c'est l'auteur lui-même qui apostrophe le roi :

De Vitteri votre ost levastes
Et en France vous en tornastes
Chacier ès forez de Bière [1].....
Et vous ne fètes que chacier!
Je croy, se les boys ne lessiez,
Que de vos plains lairez assez [2].

Certes, on ne pourra pas nier que Geffroi de Paris ne soit parfaitement d'accord avec ce dernier passage de la Chronique, lorsqu'il dit à Philippe le Long, dans la pièce adressée à ce prince :

Il t'esteut lessier en espasse
Le rivoirier et la chasse;
Quer, se au bois tu te veus ardre,
Tu pourras bien de tes plains pardre [3].

La Chronique nous dit que Louis X mourut d'un refroidissement, à la suite d'une partie de paume :

Li autres dient qu'il avoit
Joué à 1. gieu qu'il savoit,
A la paume; si s'eschauffa [4].....

La même pensée reparaît dans la pièce du *Songe* :

Auxi mout joua l'en à paume;
Et pour ce en chanta l'en le siaume
De *requiem*, *De profundis* [5].

Si Geffroi de Paris conseille à Louis le Hutin de ne pas écouter les jeunes gens, mais les hommes mûrs, la Chronique plaint le jeune comte de Nevers d'avoir prêté l'oreille aux hommes de son âge [6]. La pièce des *Avisemens* est un long plai-

[1] *Chron.* v. 1617 à 1619.
[2] *Ibid.* v. 1524 à 1526.
[3] *Du roy Phellippe*, v. 29 à 32.
[4] *Chron.* v. 7677 à 7679; Édit. p. 294.
[5] *Un Songe*, v. 237 à 239.
[6] Cf. *Avisem.* v. 875 et suiv.; *Du roy Phellippe*, v. 74 à 78; *Chron.* v. 4094 à 4098 (p. 157 de l'édition).

doyer en faveur des clercs et de l'Église; je n'ai pas besoin d'en citer un seul passage, parce que cette pensée s'y représente à chaque instant. Il en est de même dans la Chronique :

Lors commencièrent leurs sermons
A fère chevaliers en France;
Si perdirent leur audiance
Clercs; si furent mis avant lais
Et sus divinité les lais,
Les buez derrière la charrue[1].....
Si pri à Dieu, dont tout bien vient,
Qu'à nostre roy tel voie ensaingne
Que son royaume en pais maintiengne,
Et que désormais si s'avise
Qu'en franchise vive l'Yglise[2].

Quoique cette sympathie pour l'Église soit fréquemment exprimée dans la Chronique, on y trouve aussi d'ardentes invectives contre l'avarice du clergé. Les prélats, dit-elle,

..... ne veulent souverain,
Mès contenir tout en lor main,
Estre riches, les autres nus,
Et juger par leurs drois cornuz[3].

On y trouve ailleurs cette plainte sur la convoitise et l'avarice :

Hélas! c'est au jor d'ui un vice
Qui sus le clergié forment règne[4].

Voici maintenant ce que je trouve dans la pièce des *Avisemens :*

Hélas! comme i a de ce vice
Liés, qu'en appelle avarice,
Religieus et clers et lais[5].

[1] *Chron.* v. 858 à 863.
[2] *Ibid.* v. 5534 à 5538; Édit. p. 212.
[3] *Ibid.* v. 4511 à 4514; Édit. p. 173.
[4] *Chron.* v. 2256 à 2257.
[5] *Avisemens*, v. 989 à 991.

Il serait superflu, je crois, de pousser plus loin ces rapprochements. Ceux que je viens d'indiquer prouvent assez qu'il existe, sur des matières diverses et importantes, une grande conformité entre la Chronique et les poésies authentiques de Geffroi de Paris. On a même pu s'apercevoir que ces compositions, qui ne diffèrent point pour le fond de la pensée, s'accordent aussi quelquefois dans la forme; en sorte qu'on est suffisamment autorisé, si je ne me trompe, à les attribuer au même auteur. Mais, pour donner à cette conjecture un plus haut degré de probabilité, il ne sera pas inutile de montrer qu'en s'attachant uniquement au style et aux locutions, on peut découvrir d'autres points de ressemblance. Je vais donc citer quelques-uns des passages qui justifient cette opinion, en plaçant, d'un côté, ceux qui appartiennent aux poésies authentiques de Geffroi de Paris, de l'autre ceux qui sont tirés de la Chronique.

Citations tirées des poésies authentiques de Geffroi de Paris.	*Citations tirées de la Chronique.*
Qui encor tant pourra rater [1] Que sa teste en pourra grater. *Éclipse*, v. 203 et 204.	Ne lesses les mauvès rater [1], Ou encore te feront grater. *Chron.* v. 7323 et 7324, p. 281.
Aussi com trop grater peut cuire Aussi le trop parler peut nuire. *Avisem.* v. 96 et 97.	Encore en graterez vos testes. v. 3190, p. 123.
Quer le trop parler peut bien nuire Auxi com trop grater peut cuire. *Éclipse*, v. 209 et 210.	Qui trop grate bien se peut cuire. v. 2944, p. 114.
. . . . . J'ai le noiau, tu l'escorce; Par devers moy le grain, tu as la paille. *Desputaison*, v. 154 et 155.	Le grain lessièrent por l'escorce. v. 230. Et osté le grain de la paille. v. 3113, p. 120. Le blé au roy, la paille nostre. v. 5503, p. 211.

[1] *Rater* est ici dérivé de *raptare*, et signifie *rapiner*.

Citations tirées des poésies authentiques de Geffroi de Paris.	*Citations tirées de la Chronique.*
Et soit pastour, et non pas lous. *Un Songe*, v. 359.	Et lous estoient, non pastours. *Chron.* v. 7565, p. 290.
L'acort font de fa et de mi. *Avisem.* v. 313.	Mès riens plus que le fa ou mi N'a nul acort ne concordance. v. 1472 et 1473.
Et cil qui plus a plus convoite. *Avisem.* v. 1000.	Qui plus a, plus d'avoir se coite. v. 3158, p. 122.
Si ne fu ce temps qu'un tandis. *Un Songe*, v. 240.	.....Ce fu un tendis. v. 5189, p. 199.
Fai que doiz, et vieingne qu'avieingne. *Du roy Phellippe*, v. 128.	Fais que dois, et que puist si viengne. v. 3326, p. 128.
Touz-jours sent les auz le mortier. *Avisem.* v. 287.	Toz-jors sent le mortier les aux. v. 2336, p. 90.
Dont chascun parle sus son seil. *Avisem.* v. 867.	Dont chascun parole à son seil. v. 6656, p. 255.
Comparaisons sunt envieuses Et de parolles venimeuses; Si ne veus pas comparaison De nullui faire et desraison. *Avisem.* v. 918 à 921.	Comparaisons sont haÿneuses. Por ce ne veil ne n'est réson De nul fère comparaison. v. 4942 à 4944, p. 189 et 190.
Or t'a fait Diex le jeu de la civière. *Desputaison*, v. 45.	Joé li ont de la cyvière. v. 7253, p. 278.
Et qui va ce devant derrière Comme le jeu de la civière. *Un Songe*, v. 9 et 10.	Et ce devant si va derrière Comme le gieu de la cyvière. v. 1501 et 1502.
L'on jouet souz chapiau de fautre. *Un Songe*, v. 174.	Ausi com souz chapiau de fautre Joua l'en de tout le royaume. v. 5500 et 5501, p. 211.
Si en perdi plumes et pennes. *Avisem.* v. 898.	Là perdi-il plumes et pennes [1]. v. 7672, p. 294.
Mau se cuèvre qui derrier part. *Avisem.* v. 111.	Mal se queuvre qui le cul pert. v. 428.
Celi qui l'en tient le menton Souef noe (nage sans peine). *Avisem.* v. 549 et 550.	Cil à cui l'en tient le menton Souef noe, ce me dist-on. v. 3245 et 3246, p. 125.

[1] Ce vers se rapporte, dans la Chronique, à la mort de Louis le Hutin, et le vers correspondan de la pièce des *Avisemens*, à la ruine ou peut-être aussi à la mort de Roboam.

Ne voir qu'une coïncidence fortuite dans l'emploi simultané de ces locutions diverses, ou supposer que Geffroi de Paris les aura empruntées ou fournies à un autre écrivain de son temps, ce serait, je crois, s'attacher à une hypothèse tout à fait invraisemblable : les rencontres du hasard ne peuvent être aussi nombreuses, et le plagiat ne s'exerce pas ordinairement sur des vers aussi médiocres. Il est donc plus simple de revenir à l'opinion commune, et de considérer Geffroi de Paris comme l'auteur de la Chronique anonyme qui lui est attribuée depuis longtemps. Je dois faire observer d'ailleurs que l'on peut, avec assez de probabilité, assigner à cette tradition une origine fort respectable. Il est certain que Velly avait dû la connaissance de cette Chronique à Sainte-Palaye[1], et je présume qu'en l'attribuant à Geffroi de Paris, il n'a fait que reproduire une indication qui lui avait été donnée par ce savant académicien. Sainte-Palaye, dont les recherches furent si étendues et qui était si profondément versé dans la connaissance de notre ancienne littérature, n'avait sans doute émis cette opinion qu'après avoir reconnu à des signes certains l'unité de pensée et de style qui existe dans cette Chronique et dans les poésies authentiques de Geffroi de Paris. L'exactitude de cette attribution est donc garantie par le nom seul de celui qui l'avait indiquée; et, en essayant de la justifier, je n'ai fait que reproduire, bien imparfaitement peut-être, quelques-uns des motifs qui avaient déterminé un savant dont l'autorité, en pareille matière, sera toujours considérable[2].

[1] *Histoire de France*, par Velly, t. VIII, p. 37, note *a*.

[2] Les premières lignes d'une note qui paraît avoir été écrite par Sainte-Palaye, et qui se trouve attachée à la suite de sa Notice inédite sur le manuscrit 6812, semblent, au premier coup d'œil, contredire l'opinion que je viens d'émettre, puisque Guillaume de Paris y est indiqué comme l'auteur des poésies renfermées dans ce manuscrit. Mais la seconde partie de la note prouve que Sainte-Palaye a re-

Quoique je considère désormais cette opinion comme certaine, il ne sera pas inutile de la soumettre à un autre genre d'épreuve, et de rechercher si la publication de la Chronique et celle des autres poésies de Geffroi de Paris appartiennent à des temps assez rapprochés pour qu'on puisse, avec plus de

noncé à cette première supposition, qui n'était pas soutenable. Voici le texte de cette note :

« Guillaume de Paris fut mis, en 1228, sur le siége épiscopal de Paris, et mourut en 1248. C'est l'autheur des pièces latines et françaises contenues dans ce manuscrit. Du moins je ne vois dans Moréri que ce Guillaume de Paris qui ait vécu dans le temps où elles ont esté composées.

« Je ne trouve pas un Geoffroy de Paris.

« Toutes ces pièces qui suivent le livre de Fauvel me paroissent devoir estre très-importantes, puisqu'elles contiennent en vers l'histoire des trente premières années du XIV^e^ siècle, par un autheur contemporain, lequel n'a pas esté connu, mesme du P. Lelong. »

Pour s'expliquer comment Sainte-Palaye put avoir un instant l'idée d'attribuer ces poésies à Guillaume de Paris, mort en 1248, plus d'un demi-siècle avant le temps où elles ont pu être composées, il faut supposer qu'en jetant un coup d'œil rapide sur le manuscrit 6812, il lut par hasard le vers *Natus ego G. de Parisio*, où Geffroi de Paris ne fait connaître que l'initiale de son nom, et qu'ouvrant alors le Dictionnaire de Moréri, il remarqua Guillaume de Paris comme un personnage dont le nom et le surnom cadraient avec ce premier renseignement, sans réfléchir que l'évêque nommé par Moréri *Guillaume de Paris* était né en Auvergne. Mais les mentions *Geoffroi de Paris, si je ne me trompe, Guillaume, ou plutôt Geoffroi de Paris*, qui se lisent, dans deux passages différents, en marge de la Notice de Sainte-Palaye, prouvent qu'il abandonna cette première conjecture, et qu'après avoir pris une connaissance plus complète du manuscrit, il reconnut Geffroi de Paris pour l'auteur des pièces de vers que j'ai appelées ses poésies authentiques. La seconde partie de la note que je viens de transcrire exprime la même pensée, qui est l'opinion définitive de Sainte-Palaye. Elle montre, en outre, qu'il attribuait au même auteur la Chronique anonyme, puisqu'il parle de *toutes les pièces qui suivent le livre de Fauvel, et qui contiennent, en vers, l'histoire des trente premières années du XIV^e^ siècle ;* car les poésies authentique n'embrassent que trois ou quatre ans, et il faut, de toute nécessité, y ajouter la Chronique anonyme pour retrouver l'histoire des vingt premières années du XIV^e^ siècle. Le nombre 30, que Sainte-Palaye a écrit en chiffres, ne peut être qu'un *lapsus calami*. J'ajouterai enfin que, dans son vaste Dictionnaire, il cite des mots tirés, non-seulement des poésies authentiques, mais encore de la Chronique, et que, par conséquent, il a dû remarquer toutes les analogies que j'ai signalées et d'autres encore qui ont pu m'échapper, ou celles que j'ai négligées moi-même pour ne pas multiplier inutilement les preuves à l'appui d'une thèse qui me paraît démontrée jusqu'à l'évidence.

vraisemblance encore, attribuer à un même auteur la composition de ces différents ouvrages. Je m'occuperai d'abord des poésies détachées. La pièce des *Avisemens pour le roy Loys* est la plus ancienne en date : les vers 1259 à 1263 prouvent, comme l'a très-bien remarqué notre confrère[1], qu'elle fut publiée avant le sacre de Louis le Hutin, qui se fit le 3 août 1315. La pièce de l'*Éclipse* a une date tout à fait précise, qui est comprise entre la naissance et la mort du petit roi Jean, c'est-à-dire entre le 15 et le 19 novembre 1316[2]; c'est ce qui résulte des vers 307 à 328. La même pièce nous apprend que le pape Jean XXII songeait à quitter la France :

> Le pape reveut estranger
> La terre où fu pape créez[3].

On peut donc croire que Geffroi de Paris composa, vers le même temps, la pièce intitulée : *Desputaison de l'église de Romme et de l'église de France pour le siége du pape.* Celle qui a pour titre : *De la création du pape Jehan*, doit naturellement être peu éloignée de l'élection de Jean XXII, c'est-à-dire du 7 août 1316; elle peut donc appartenir, comme la précédente, aux derniers mois de l'an 1316 ou au commencement de l'année suivante. Les mots *insignite regis caractere,* qui se lisent dans la pièce des *Alliés,* en latin, semblent indiquer qu'elle est postérieure au 6 janvier 1317, jour où fut sacré Philippe V. Il paraît assez convenable d'assigner à peu près la même date à la composition des *Alliés,* en français et à celle du *Songe;* elles sont, en tous cas, postérieures au 19 novembre 1316, puisque Philippe le Long y reçoit le titre de roi. Enfin, la pièce intitulée : *Du roy Phellippes qui ores règne,* fait allusion à la mort du jeune

[1] *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. I, p. 327.

[2] *Man. fr. de la Bibl. nation.* t. I, p. 335.

[3] *De l'Éclipse*, v. 258 et 259.

fils de ce prince, événement dont le continuateur de Guillaume de Nangis fixe la date au 18 février 1317 :

Roys, de ton fil le premerain
Ne te guermente : Dex labeure,
Et se Dex plait, toust vendra l'eure
Que de toy l'eir malle vendra
Qui le réaume maintiendra [1].

En résumé, la première pièce de vers de Geffroi de Paris a été composée à la fin de l'an 1314 ou au commencement de l'année suivante; la seconde est du mois de novembre 1316; les autres sont postérieures, soit à l'élection de Jean XXII, soit à l'avénement ou au sacre de Philippe V, soit à la mort du fils de ce prince, et à cause des sujets qui s'y trouvent traités, on peut croire que les plus récentes furent terminées en 1317, ou au plus tard en 1318. Quoiqu'il ne soit pas possible de déterminer avec la même précision l'époque où fut rédigée la Chronique, je veux rechercher quelle est, sur ce point, la conjecture la plus vraisemblable à laquelle on puisse s'arrêter.

Certains passages de cette Chronique sembleraient indiquer que c'est une espèce de journal dans lequel l'auteur consignait, d'année en année, les faits auxquels il venait d'assister ou dont le bruit public venait de l'instruire. C'est ainsi que le récit d'une expédition contre la Flandre, en 1302, paraît avoir été écrit en présence même des événements. Après avoir dit que la longanimité du roi n'a fait que porter au plus haut degré l'orgueil et la puissance des Flamands, l'auteur ajoute :

Je ne sai se il descendront,
Mais il dient qu'ainz se vendront
Et que leur chair iert bien vendue
Ainz que soit morte ou retenue;

[1] *Du roy Phellippe*, v. 16 à 20.

Et dient que point n'asaudront
Le roy, mais il se deffendront
Avec lor roy le tesserant[1].....

Un peu plus loin, l'auteur expose l'opinion des partisans du roi, qui soutiennent que les Flamands ont tort, et il conclut ainsi :

Je ne sai qui croire orendroit[2].

L'expédition a lieu; elle échoue, parce que les Français sont mal payés. Geffroi de Paris reproche alors à Philippe le Bel de vouloir tout gagner sans rien dépenser, et lui conseille d'en agir autrement :

Pour ce lui lo, se gaingner veut,
Que il doint plus que il ne seut[3].

Ailleurs, après avoir terminé le récit de la funeste bataille de Courtrai, il se plaint de ce que la honte de la France n'est pas encore vengée[4]; il cherche à stimuler le roi :

Pren de tes devanciers mémoire,
Met ton cuer en avoir victoire.

Il lui reproche de prendre chaque année des trêves[4], de ne jamais pousser jusqu'au bout ses expéditions :

Je me merveil qu'à lui n'ennuie
De tant aler, de tant venir,
De retourner, de revenir,
Assez enprendre sanz fin mètre[5].

En un mot, Geffroi de Paris semble écrire sous l'impression actuelle de chaque événement, et ignorer encore la victoire de Mons-en-Puelle. Quand il raconte l'arrestation de Guichard,

[1] V. 1021 à 1027.
[2] V. 1054.
[3] V. 1097 et 1098.
[4] V. 1468 et 1469.
[5] V. 1621 et suiv.
[6] V. 2290 à 2293.

évêque de Troyes, en 1305, et qu'il ajoute que ce prélat n'est pas déposé, mais que le jugement de cette affaire est encore pendant[1], il donne à penser que ce passage de sa Chronique fut composé avant la nomination du successeur de Guichard, qui fut faite en 1314. De même, en 1306, à propos de la guerre du Dauphin avec le comte de Savoie, il dit que les hostilités durent encore[2]: elles se prolongèrent, en effet, jusqu'en 1314. Plus loin, il interrompt le récit des expéditions de Henri VII, en 1308, pour prier Dieu de diriger ce prince dans une voie profitable aux intérêts de l'Église[3]: cela indiquerait qu'il écrivait avant la mort de Henri VII, c'est-à-dire avant la fin de l'an 1313. En continuant cet examen, je pourrais signaler divers passages de la Chronique d'où il semblerait résulter que Geffroi de Paris écrivait sur l'an 1311 avant la mort de Clément V[4], sur l'an 1312 avant le supplice de Jacques Molay[5], sur l'an 1313 avant l'élection de Frédéric III[6], et par conséquent aussi avant la condamnation d'Enguerrand de Marigny; enfin, qu'au moment où il racontait la mort de Louis X, il ignorait encore que Philippe le Long dût lui succéder[7]. Tous ces passages feraient donc supposer que cette Chronique n'a pas été rédigée d'un seul jet, mais à mesure que les événements se déroulaient devant l'auteur.

Telle serait, en effet, l'opinion à laquelle il conviendrait de s'arrêter, si l'on n'avait pas d'ailleurs la preuve que Geffroi de Paris se transportait en esprit dans le passé, afin que, mêlé, en apparence, à des événements accomplis depuis longtemps, et faisant revivre des personnages qui n'existaient plus, il pût

[1] V. 2986 à 2991; Édit. p. 115.
[2] V. 3293; Édit. p. 127.
[3] V. 3704 à 3706; Édit. p. 143.
[4] V. 4480; Édit. p. 172.
[5] V. 4456 et suiv. Édit. p. 171.
[6] V. 5348; Édit. p. 205.
[7] V. 7729 et 7730; Édit. p. 296.

donner à ses récits un tour plus vif, et soutenir, par cet artifice littéraire, l'attention de ses lecteurs; mais il n'a pas voulu les tromper, ou du moins il s'est trahi dans plus d'une circonstance. En effet, dès l'an 1300, c'est-à-dire au début même de sa Chronique, il fait allusion à la bataille de Courtrai[1], qui est de 1302, à la mort de Boniface VIII[2] et à celle de Catherine de Courtenai[3], qui arrivèrent l'une en 1303, l'autre en 1307; enfin, aux mesures que Philippe le Bel prit contre les Lombards[4], dans le cours de l'année 1311. De même, en 1308, il fait allusion au couronnement de Henri VII à Rome[5], c'est-à-dire à un événement de l'an 1312. Un autre passage prouve qu'au moment où il rédigeait ses récits de l'an 1311, le règne de Philippe le Bel était déjà terminé[6]. Il raconte la mort de ce roi et celle de son fils Louis X comme des faits déjà anciens:

De sa mort en mainte manière
A l'en parlé ça en arrière[7]....
Ou tems passé, ça en arrière
Disoit-on qu'en ceste manière
Mourust de maladie aguë[8].

J'ajouterai enfin que, plaçant par erreur en 1306, au lieu de 1308, le mariage d'Édouard II avec Isabelle, sœur de Philippe le Long, Geffroi de Paris l'appelle *seur nostre roy de France Phelippe*[9]; d'où l'on peut conclure, avec toute certitude, qu'il a rédigé au moins une partie de sa Chronique sous le règne de Philippe le Long.

Ce qui prouve d'ailleurs qu'il écrivait à une certaine distance des événements, c'est qu'il commet de fréquentes erreurs

[1] V. 365
[2] V. 47.
[3] V. 644.
[4] V. 118 et 119.
[5] V. 3770.
[6] V. 4387; Édit. p. 168.
[7] V. 6337 et 6338; Édit. p. 243.
[8] V. 7673 à 7675; Édit. p. 294.
[9] V. 3255 et 3256; Édit. p. 126.

de dates. Il suppose que Philippe d'Artois faillit être fait prisonnier en 1301 [1]; et ce fait appartient à l'an 1297. Il place en 1300 au lieu de 1301 l'expédition de Charles de Valois en Italie[2]; il assigne une même date au retour de ce prince, qui eut lieu en 1304, et à la mort de Catherine de Courtenai[3], qui n'arriva que trois ans plus tard; il fait remporter par Robert d'Artois[4], mort en 1302, une bataille qui ne s'est livrée qu'en 1303 et qu'il rapporte par erreur à l'an 1301; il place à l'an 1304, au lieu de 1305, l'élection de Clément V[5]; en 1305, au lieu de 1304, la bataille de Mons-en-Puelle[6]; en 1307, au lieu de 1311 ou de 1312, la mort de Hugues V, comte de Brienne[7]; en 1308, au lieu de 1310, l'expédition de Robert de Sicile en Italie[8]; en 1309, au lieu de 1311, l'arrivée de Henri VII à Gênes[9]; en 1311, au lieu de 1312, l'entrée de ce prince à Rome[10]; à la fête de Pâques de l'an 1314 le couronnement de Frédéric III[11], qui n'eut lieu que vers la Pentecôte selon le Continuateur de Nangis, et que le 25 novembre suivant, selon l'Art de vérifier les dates.

Malgré ces erreurs et d'autres que je m'abstiens de citer, il est certain que Geffroi de Paris était contemporain des événements qu'il rapporte; seulement, il n'a pas toujours été assez bien servi par sa mémoire pour éviter, surtout dans les années les plus anciennes, quelque confusion de dates et de personnes. Sa chronique embrasse une période de dix-sept ans, depuis 1300 jusqu'à 1316 : il dit lui-même qu'il a raconté les faits comme il les a retenus[12], et non pas comme d'autres

[1] V. 958 et suiv.
[2] V. 62 et suiv.
[3] V. 643 à 652.
[4] V. 921 et suiv.
[5] V. 2321 et suiv.
[6] V. 2795 et suiv. Édit. p. 108.
[7] V. 3411 et suiv. Édit. p. 132.
[8] V. 3729 et suiv. Édit. p. 144.
[9] V. 3805 et 3806, Édit. p. 147.
[10] V. 4403 et suiv. Édit. p. 169.
[11] V. 5781, Édit. p. 222.
[12] V. 8.

avaient pu les raconter avant lui. Ainsi, en 1303, à propos de la mauvaise foi des Flamands, il rapporte, sinon ce qu'il a vu lui-même, du moins ce que lui avait dit un témoin oculaire :

Cil qui le tesmoigne et le dist
Le vit tout ainsi c'on le conte [1].

Il avait certainement assisté aux fêtes que l'on célébra en 1313 à Paris, lorsque les fils de Philippe le Bel furent armés chevaliers. L'année suivante, il fut témoin du supplice de Jacques Molay : *Einsi com le vi, devise*[2], dit-il. Il est certain d'ailleurs qu'il avait atteint l'âge mûr en 1315, puisqu'il conseillait alors à Louis le Hutin de se défier des jeunes gens[3]; par conséquent, il était homme fait en 1300, et tout en se défiant de ses dates, il faut accepter son témoignage, comme celui d'un écrivain éclairé, dont rien n'autorise à suspecter la bonne foi.

L'erreur qu'il commet sur la date du couronnement de Frédéric III, en 1314, est peut-être la dernière qu'on puisse lui reprocher; et à l'exception des événements d'Italie, sur lesquels il est facile de comprendre qu'il ait eu des renseignements moins positifs, on peut dire qu'à compter de l'an 1312, ses indications chronologiques sont presque toujours exactes. Cela me porte à croire qu'il ne faut pas reculer trop loin la rédaction de la dernière partie de sa chronique. En supposant qu'il a cessé d'écrire sous le règne de Philippe V, on se place, je crois, dans l'hypothèse la plus vraisemblable. Geffroi de Paris, qui avait l'habitude, comme on l'a vu, de faire allusion à des événements ultérieurs, ne laisse soupçonner nulle part dans sa chronique qu'il ait écrit sous le règne de Charles le Bel, et à plus forte raison sous celui de Philippe de Valois. Les vers de ses poésies détachées et ceux de sa chronique ajoutés en-

[1] V. 1738 et 1739. — [2] V. 5711, Édit. p. 219. — [3] *Avisem.* v. 875 et suiv.

semble s'élèvent à onze mille. Cela paraît considérable au premier abord; mais comme on ne pratiquait pas alors l'art de faire difficilement les vers faciles, je ne crois pas exagérer en disant que cette grande quantité de vers représente tout au plus le travail d'une année. Ainsi, en supposant même qu'il n'y ait pas mis beaucoup d'assiduité, Geffroi de Paris a eu tout le temps d'accomplir cette tâche sous le règne de Philippe le Long. On s'explique ainsi comment Jean de Saint-Victor, dont les récits s'arrêtent en 1322, semble dans plusieurs circonstances traduire littéralement cette chronique rimée. Je sais bien qu'il a commencé d'écrire en 1308; mais outre que ses derniers récits embrassent six années de plus que ceux de Geffroi de Paris, ils sont moins circonstanciés, et par conséquent il est moins probable qu'ils lui aient servi de modèle. Le manuscrit même de la Chronique rimée est ancien et peut-être antérieur au règne de Philippe de Valois. Il semble qu'il a été transcrit d'après le texte autographe, dont la fin n'aurait été rédigée que d'une manière provisoire. En effet, dans les quarante derniers vers, le sens se trouve interrompu à deux reprises différentes par des membres de phrase surabondants, qui sont des variantes, entre lesquelles l'auteur devait probablement faire un choix, et qu'il avait sans doute placées en marge ou au bas de la page, mais que le copiste a intercalées maladroitement dans le texte. Il est certain d'ailleurs que cette chronique s'arrête brusquement, et qu'elle ne paraît pas terminée; on peut donc croire que la mort a interrompu l'auteur dans son travail.

Cette hypothèse, en admettant qu'elle fût vraie, expliquerait-elle suffisamment pourquoi la Chronique est restée anonyme? Je ne le pense pas. On peut dire, il est vrai, que Geffroi de Paris se serait nommé à la fin de l'ouvrage s'il avait eu le temps d'y mettre la dernière main. Mais comme sa chro-

nique a été transcrite bien peu de temps après sa mort, ceux qui l'ont mise au jour devaient certainement connaître son nom, et ils auraient pu l'indiquer, soit au commencement, soit à la fin, s'ils n'avaient pas eu quelque intérêt à le cacher. Le motif véritable de cette omission ne serait-il pas plutôt que les héritiers de Geffroi de Paris, tout en livrant son œuvre posthume à la publicité, durent, par crainte ou par convenance, taire le nom d'un écrivain qui, non content de blâmer Philippe le Bel, l'avait injurié quelquefois avec la dernière violence, tournant sans cesse en dérision la passion de ce roi pour la chasse[1], lui reprochant de manquer de courage[2], d'être

Durs aus siens et douz as estranges [3],

et le traitant même de malotru et d'avare :

Por bricon vous tient et lanier [4].

Philippe le Long et Charles le Bel n'auraient-ils pas été entraînés, par respect pour la mémoire de leur père, à sévir contre l'imprudent qui, en publiant de telles diatribes, aurait osé en faire connaître l'auteur, et bravé en quelque sorte leur juste ressentiment? Sans insister sur cette hypothèse, je ferai remarquer qu'elle ne choque en rien la vraisemblance et qu'elle se concilie avec les autres faits dont j'ai tenté de démontrer la certitude ou la probabilité.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la première des poésies authentiques de Geffroi de Paris, intitulée *Avisemenz pour le roy Loys*, est la seule qui soit antérieure au règne de Philippe le Long, et que toutes les autres sont postérieures au mois de juin 1316. Il est également démontré que Geffroi de Paris est

[1] V. 431 à 433, 1525, 1618 à 1620, 1725, etc.

[2] V. 1624.

[3] V. 1755. — [4] V. 1571.

l'auteur de la chronique anonyme qui termine le manuscrit 6812. Il est très-probable qu'aucune de ses poésies authentiques n'est postérieure à l'an 1318, et que sa chronique a été rédigée sous le règne de Philippe le Long. Il est vraisemblable, enfin, que l'auteur est mort sans pouvoir achever cette chronique, mais qu'elle a été publiée presque aussitôt et consultée par Jean de Saint-Victor.

Il me reste maintenant à examiner une question beaucoup plus douteuse, c'est-à-dire à rechercher s'il est possible de reconnaître Geffroi de Paris parmi les personnages de ce nom qui figurent sur le livre de la taille levée à Paris en 1313, pour la *chevalerie* de Louis le Hutin. Je dois faire observer d'abord que notre poëte a pu ne pas être compris dans cette imposition, s'il était clerc et s'il n'avait pas perdu, en s'occupant de *marchandise,* les priviléges que donnait cette qualité. C'est ce que prouvent plusieurs mentions du Livre de la taille levée en 1313 : *Non marchande par son serrement et par enqueste; non marchant par son serment fait devant le prévost; non marchant et par lettre du roy; nichil, non marchande*[1]. Cette dernière mention signifie positivement que la personne qu'elle concerne ne paya rien, quoiqu'elle eût été inscrite d'abord pour douze sols parisis. On trouve aussi un nommé Jehan de Quabour[2], qualifié non marchand, et dont l'impôt n'est pas marqué, parce qu'il fut sans doute dès l'origine reconnu comme exempt. Au contraire, en regard du nom de Hue Pariset, imposé à quinze livres parisis, on lit : *Trouvé marchant par enqueste.* Il est donc très-probable que si Geffroi de Paris avait passé notoirement pour *non marchand,* son nom n'aurait pas été inscrit sur le Livre de la taille. D'ailleurs, comme il savait le latin, et qu'il est qualifié *mestre* dans la table des matières du manuscrit

[1] Voy. l'édition de M. Buchon, p. 74, 80, 98 et 118. — [2] *Ibid.* p. 115.

6812, on peut croire qu'il était clerc et qu'il en avait conservé les priviléges. Je dois faire observer, en outre, que, dans un passage de sa chronique, il blâme tous les gens de métier qui, après avoir payé leurs achats en monnaie faible, ne voulaient eux-mêmes être payés qu'en monnaie forte, et prétendaient ainsi tripler leurs gains[1]. Ce serait encore une raison de croire qu'il n'était pas marchand. Toutefois, plusieurs endroits de sa chronique prouvent qu'il portait un vif intérêt aux affaires commerciales[2]; il est possible aussi que, tout en s'occupant de négoce, il ait eu plus de désintéressement que ses confrères, et qu'il ait ainsi acquis le droit de blâmer leur avidité. Quant au titre de *maître,* il a pu lui être attribué à cause de son instruction, sans qu'il l'ait porté réellement. Enfin, en admettant même qu'il fût clerc, rien n'empêche de supposer qu'il en eût perdu les priviléges, et que, par ce motif, il ait dû être compris dans la classe des personnes soumises à la taille, parce qu'il se serait occupé de marchandise et qu'il n'aurait pas vécu *cléricalement,* comme le voulaient les ordonnances[3]. Il est donc permis d'examiner si, en se plaçant dans cette hypothèse, on arriverait à quelque conjecture probable.

Geffroi de Paris, qui se dit homme du roi[4], qui était né à Paris[5], et qui s'y trouvait en 1313, l'année même où la taille fut levée, puisqu'il déclare avoir vu les fêtes dont il donne la description[6], devrait alors figurer parmi les contribuables du nom de Geffroi. Il est vrai qu'on n'en trouve aucun qui porte le même surnom; mais on pourrait dire que ce surnom *de Paris* a été supprimé, parce qu'il s'appliquait à la plupart des

[1] *Chron.* v. 5493 à 5498, Édit. p. 211.
[2] *Ibid.* v. 3167 (p. 122), 5355 et suiv. (p. 205 et 206), 5464 et suiv. (p. 210), 5512 à 5514 (p. 211).
[3] Cf. *Ordonn.* t. I. p. 329.
[4] *Avisem.* v. 1348.
[5] *De la création du pape Jehan,* v. 1.
[6] *Chron.* v. 4858, Édit. p. 186.

contribuables de la ville. Il est très-probable, en effet, que cette désignation veut dire seulement qu'il était né à Paris, comme il le déclare lui-même dans une de ses poésies[1] : ce ne serait donc pas un surnom proprement dit, et l'omission en deviendrait plus naturelle encore. Quoi qu'il en soit, on est autorisé à écarter tous les contribuables qui sont inscrits dans le Livre de la taille avec un surnom différent, comme Geffroi de Champeaux, de Pons, de Bourges, etc. et à ne tenir compte que des articles où le nom de *Geffroi* ou *Geoffroi* est suivi seulement de l'indication d'une profession. J'en ai relevé jusqu'à vingt-sept dans l'édition que M. Buchon a donnée du Livre de la taille de Paris en 1313. Comme il est possible que ces renseignements conduisent un jour à des conjectures plus heureuses que celle que je vais hasarder, j'ai cru devoir réunir dans le tableau suivant cette liste des personnes qui avaient été inscrites, sous le nom de *Geffroi* ou *Geoffroi,* sans addition d'aucun surnom[2].

[1] « Natus ego G. de Parisio. » (*De la création du pape Jehan,* v. 1.)

[2] M. Buchon n'a donné que le chiffre de chaque contribution en sous et deniers parisis; j'ai cru devoir y ajouter la valeur intrinsèque d'après le prix de marc actuel, et la valeur relative, eu égard au pouvoir actuel de l'argent. En 1313, on taillait 58 sous tournois dans un marc d'argent le roi, qui était à $\frac{23}{24}$ de fin; la monnaie actuelle est à $\frac{900}{1000}$ de fin. En tenant compte de cette différence d'alliage, un marc d'argent le roi produirait aujourd'hui 52 fr. 12 c. Chaque sou tournois valait donc $\frac{1}{58}$ de 52 fr. 12 c., ou 90 c., à une légère fraction près. Chaque denier tournois valait $\frac{1}{12}$ de 90 c., ou 7 c. $\frac{1}{2}$. Comme le sou et le denier parisis étaient d'un quart plus fort que le sou et le denier tournois, un sou parisis de la taille de 1313 valait 1 fr. 12 c., et un denier parisis 9 c. $\frac{1}{3}$. Telle est la base que j'ai adoptée pour déterminer la valeur intrinsèque. Quant à la valeur relative, je l'indique d'après deux systèmes différents : celui de M. Leber, qui admet que, sous Philippe le Bel, l'argent avait six fois plus de pouvoir qu'aujourd'hui; et celui de M. Géraud, qui, dans son ouvrage sur la taille de Paris en 1292 (*Paris sous Philippe le Bel,* p. 565), suppose que ce pouvoir était seulement quintuple.

INDICATION des pages.	NOM ET PROFESSION.	CONTRIBUTION en sols et deniers parisis.	VALEUR INTRINSÈQUE de chaque contribution.	VALEUR RELATIVE de chaque contribution d'après M. Leber.	VALEUR RELATIVE de chaque contribution d'après M. Géraud.
17	Geffroy, le pareur de piaus....	// sols 18 den.	1f 68c	10f 08c	8f 40c
48	Geffroy, le plastrier.....	// 18			
57	Geffroy, le porteur d'yaue.....	// 18			
62	Geffroy, le pèletier.....	// 18			
64	Geffroy, le cousturier.....	// 18			
85	Geffroy, le queuz.....	// 18			
133	Geffroy, le charretier.....	// 18			
140	Geffroy, le pèletier.....	// 18			
140	Geffroy, le porteur de blé.....	// 18			
166	Geffroy, le porteur d'iaue.....	// 18			
89	Geffroy, le buffetier.....	// 22	2 06	12 36	10 30
50	Geffroy, le gainier.....	3 //	3 37	20 22	16 85
73	Geffroy, le fèvre.....	3 //			
85	Geffroy, le peintre.....	3 //			
179	Geffroy, l'escrivein.....	3 8	4 12	24 72	20 60
178	Geffroy, le fanier.....	5 //	5 62	33 72	28 10
24	Geffroy, le chandelier.....	6 //	6 74	40 44	33 70
87	Geffroy, le bouteillier.....	6 //			
120	Geffroy, l'armeurier.....	6 //			
180	Geffroy, le tondeur.....	6 1			
36	Geffroy, le bouchier.....	7 //	7 86	47 16	39 30
94	Geffroy, l'orfèvre.....	12 //	13 48	80 88	67 40
114	Geffroy, le mortelier.....	12 //			
127	Mestre Geffroy, le mire.....	12 //			
54	Geoffroy, le gainier.....	30 //	33 70	202 20	168 50
145	Geffroy, le chandelier, tavernier.	30 //			
28	Geffroy, le cirier.....	60 //	67 40	404 40	337 00

Je remarque dans cette liste un *écrivain*, c'est-à-dire un *copiste*, et un *mire*, c'est-à-dire un médecin ou un chirurgien, qui, à raison de leur état, pouvaient avoir acquis quelque instruction; mais rien, dans les poésies ou dans la chronique de

Geffroi de Paris, n'annonce qu'il exerçât l'une ou l'autre de ces professions. Il est vrai que le *mire* est qualifié *mestre,* mais il est certain que Geffroi de Paris n'aimait pas les médecins, dont il blâme quelque part l'avidité:

En cel an astrenomien,
Et d'autre part physicien,
Gaingnoient plus qu'il ne souloient,
Mais non pas tant comme il vouloient [1].

Les autres personnes sont des manœuvres, des ouvriers ou des commerçants. On peut, je crois, écarter sans scrupule celles qui sont faiblement imposées, parce qu'elles avaient peu de fortune et par conséquent peu de loisir pour faire des vers. En partant de cette donnée, j'ai dû remarquer un cirier, qui était beaucoup plus imposé que tous les autres; car il a payé soixante sols, et la contribution la plus forte après la sienne n'est que de trente. Je me suis rappelé d'un autre côté que Geffroi de Paris vante, à quatre reprises différentes, dans la description des fêtes de 1313, l'effet merveilleux que produisit le luminaire de cire.

Ne plus que l'on puet les esteilles
Conter, ne plus je raconter
Ne puis la feste n'afronter.
Tant toutes fois vous en veil dire
Que du luminaire de cyre
N'ot le conte son souverain [2].....
Si n'i avoit n'amont n'aval
Où il n'i eust parement
Et luminaire grandement,
Qui chièrement fu achaté;
Mès c'estoit fet par nobleté.
Grans torches ardre en plein mydi,

Chron. v. 4537 à 4540, Édit. p. 174 — [2] *Ibid.* v. 4826 à 4831, Édit. p. 185.

Por ce que le vi, je le di [1].....
Mès ou fet de borjoisie
Ot V. choses de seignorie :
Ce fu luminaire de cire [2].....
Le grant luminaire de cire
Onques ou royaume n'en l'empire
N'avoit esté regardé graindre;
Et par tout Paris sans estaindre
III. nuits dura toutes entières :
Si commencièrent ces lumières
D'entre deus pas [3] le vendredi.
Ainsi fu com je vous le di :
N'onques por ice enchiérie
Cire n'en fu, n'autre desrée,
Mès à mendre pris que devant [4].

La complaisance avec laquelle Geffroi de Paris revient sur ce sujet, le ton solennel de ses éloges, l'importance accordée par lui à ce luminaire de cire qui occasionna la dépense la plus forte, qui fut la première des cinq choses de seigneurie, c'est-à-dire la plus grande des merveilles imaginées par les bourgeois; qui surpassa tout ce qui s'était fait en ce genre, soit dans la France, soit dans l'Empire; et enfin cette observation toute mercantile sur le cours de la cire, qui baissa au lieu d'augmenter, me porteraient à conjecturer que, si notre poëte est mentionné dans le Livre de la taille, on pourrait le reconnaître dans la personne de Geffroi le cirier, domicilié entre la Pointe-Saint-Eustache et la porte Montmartre. Cette profession, qui l'aurait mis fréquemment en rapport avec le clergé pour la vente des cierges, s'accorderait très-bien avec

[1] *Chron.* v. 4852 à 4858, Édit. p. 186.
[2] *Ibid.* v. 4945 à 4947, Edit. p. 190.
[3] *Pas* est souvent mis pour *pasts;* il signifie *repas.* — [4] *Chron.* v. 5019 à 5029, Édit. p. 192 et 193.

les sentiments de respect qu'il manifeste sans cesse pour l'Église.

Mais je m'arrête, car je n'ai pas oublié que je marche sur un terrain peu sûr. J'abandonne donc, pour ce qu'elle vaut, cette conjecture, que j'ai rejetée exprès à la fin de ce mémoire, pour ne pas la confondre avec d'autres résultats auxquels j'attache plus de confiance, parce qu'ils m'ont paru réunir à un degré suffisant les caractères de la certitude ou de la probabilité.

MÉMOIRE

SUR

LES TABLETTES DE CIRE

CONSERVÉES AU TRÉSOR DES CHARTES,

PAR M. NATALIS DE WAILLY.

Mémoire lu le 9 et le 16 juin 1848.

Si je viens soumettre à l'Académie quelques observations sur les tablettes de cire que l'on conserve au Trésor des chartes, c'est que ce curieux monument n'a pas été jusqu'à présent l'objet d'un examen assez approfondi. Le docte abbé Lebeuf, qui a prouvé dans un mémoire plein d'érudition[1] que l'usage des tablettes de cire n'avait pas cessé d'être pratiqué jusqu'au XVIII^e^ siècle, et qui a pris soin d'en faire connaître plusieurs par des extraits souvent fort étendus, ne donne qu'une idée fort vague de celles du Trésor des chartes : « Je ne m'en suis point servi, dit-il, parce qu'on n'en peut rien tirer : on entrevoit seulement qu'elles sont du même temps que les autres, » c'est-à-dire du règne de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel. Les savants auteurs du Nouveau traité de diplomatique[2] ont exprimé à peu près la même conjecture : « Il se trouve aussi, disent-ils, dans le Trésor royal des chartes, des tables de bois enduites de cire, du commencement du XIV^e^ siècle ou environ. Arrondies par le haut, réunissant la forme et la réa-

[1] *Mém. de l'Acad.* t. XX, p. 267 et suiv. — [2] T. I, p. 458.

lité d'un registre, elles renferment le détail des charges ou dettes de l'État, les payements des officiers, les dépenses de la cour, les aumônes du roi, etc. Les pages de ces sortes de tablettes sont quelquefois au nombre de plus de vingt. Des bandes de parchemin, collées ensemble par le dos des feuillets, en font des livres assez proprement reliés. On ne voit écrit sur celles du Trésor des chartes que le recto des feuillets, dont la moitié supérieure demeure sans écriture. » Les mêmes auteurs ajoutent, un peu plus loin[1], qu'ils ont remarqué sur les tablettes du Trésor des chartes quelques vestiges d'une écriture plus ancienne, qui n'avait été effacée qu'imparfaitement, et que l'usage où l'on était de faire ainsi disparaître les écritures devenues inutiles pour les remplacer par d'autres, explique assez pourquoi l'on n'en trouve guère qui soient antérieures aux premières années du XIV^e^ siècle. Il semble donc, en résumé, que les Bénédictins ne faisaient pas remonter les tablettes du Trésor des chartes au delà du règne de Philippe le Bel.

L'examen attentif auquel je me suis livré m'a conduit à une autre conclusion que j'essayerai de justifier dans la suite de ce mémoire; mais il convient d'abord de donner aussi exactement que possible la description matérielle de ces tablettes. Elles se composent de quatorze feuilles en bois de platane, enduites de cire sur le recto et sur le verso, excepté la première et la dernière, qui en portent seulement sur leur surface intérieure, parce que l'autre côté n'était destiné qu'à servir de couverture au registre. Ces feuilles, arrondies par le haut, ont 20 centimètres et demi de largeur sur 47 centimètres et demi de hauteur, y compris la partie cintrée, qui commence à peu près à 39 centimètres de la base. Sur chaque feuille, l'espace réservé à la cire est environ de 18 centimètres sur 43; cet espace est

[1] T. I, p. 463.

entouré d'une marge qui a un peu plus de 1 centimètre à la base et sur les deux côtés, mais qui s'augmente graduellement dans la partie cintrée en formant sous le cintre principal deux courbes intérieures dont le point d'intersection est à 3 centimètres du haut de la feuille. Cette forme élégante est exactement dessinée sur toutes les feuilles; en outre, l'espace circonscrit par les marges a été légèrement creusé, et avec tant de précision, que la couche de cire, qui n'est guère que de 1 millimètre, se trouve parfaitement de niveau avec la marge qui l'entoure. L'épaisseur de chaque feuille varie entre 7 et 8 millimètres, et celle du registre tout relié n'excédait guère 10 centimètres; c'est-à-dire qu'on avait réussi à réunir ces quatorze feuilles de bois et à les rapprocher avec une exactitude presque mathématique. Voici de quelle manière on a procédé.

Dans l'épaisseur de la tranche destinée à former le dos du registre, on a pratiqué sur chaque feuille, à trois points différents, une incision qui a un peu plus de 2 millimètres de largeur, et qui forme dans l'épaisseur même de la tranche une courbe, ou plus probablement un angle, de manière à revenir sur elle-même de l'arête supérieure à l'arête inférieure sans entamer la marge, et sans faire éclater le bois. Après avoir pratiqué ces incisions aux trois points correspondants des tranches qui devaient être reliées, on a introduit à chaque point une bande de parchemin, qui, en pénétrant successivement dans l'épaisseur des tranches pour ressortir de l'une à l'autre et les réunir toutes entre elles, a rempli à la fois l'office des nerfs et de la couture de nos reliures actuelles. Une autre bande de parchemin collée sur le dos du registre a consolidé cette reliure, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours sans avoir subi de graves altérations. J'ai pu décrire ce procédé ingénieux plus exactement que les savants auteurs du Nouveau

traité de diplomatique, parce que j'ai été autorisé à détacher les feuilles de ces tablettes pour entreprendre le travail auquel je me suis livré. C'était, au reste, le seul moyen d'arrêter ou au moins de retarder la destruction de certaines feuilles, qui sont tellement vermoulues, qu'on ne pouvait ouvrir ni fermer le registre sans en détruire quelques parcelles.

Il est probable que ces tablettes étaient déjà fortement altérées lorsqu'elles ont été vues, il y a un siècle, par les Bénédictins; s'ils avaient pu les manier facilement, ils auraient reconnu de suite que plusieurs feuilles sont écrites sur le verso aussi bien que sur le recto. En effet, sur les vingt-six pages que renferme le registre, cinq seulement sont demeurées entièrement vides. Il n'est pas non plus tout à fait exact de dire que la moitié supérieure de tous les feuillets soit restée sans écriture; il y en a certainement quelques-uns qui en sont couverts dans toute leur étendue. Je dois faire observer ici que les lignes, au lieu d'être disposées comme dans nos livres imprimés, sont parallèles et non perpendiculaires au dos du registre, c'est-à-dire qu'elles sont dirigées dans le sens de la longueur des tablettes; mais comme il aurait été fatigant pour l'œil de suivre des lignes qui auraient eu plus de 40 centimètres, l'écrivain a presque toujours divisé cet espace en trois colonnes, et quelquefois même en quatre, cinq, six ou huit, comme on peut le voir, par exemple, sur la onzième page, la douzième, la treizième et la vingt-deuxième. Il y a des pages où toutes ces colonnes ont été employées, d'autres où plusieurs sont restées vides : ainsi, sur les pages 1, 3, 5, 7, 9 et 13, il n'y a rien d'écrit dans la colonne la plus rapprochée de la partie arrondie des tablettes. C'est ce que les Bénédictins appellent la moitié supérieure des feuillets, parce que, au lieu de considérer la direction des lignes de l'écriture, ils ont en vue sur-

tout la reliure de ces tablettes, qui les rend à peu près semblables à nos registres ordinaires. En effet, si l'on ne tenait pas compte de cette analogie extérieure, qui frappe surtout les yeux, on ne saurait plus ce que l'on doit appeler le haut ou le bas, le commencement ou la fin.

Je continuerai donc, comme les Bénédictins, à voir dans ces tablettes un registre composé de quatorze feuilles arrondies par le haut, et je rappellerai que la première feuille, servant de couverture au registre, n'était enduite de cire que sur le verso, qui formait ainsi la première page des tablettes; les douze feuilles suivantes formaient les pages 2 à 25; enfin, la page 26 se trouvait au recto de la dernière feuille, dont le verso complétait la couverture du registre. C'est ainsi que les pages de ces tablettes avaient été numérotées, peut-être dès le siècle dernier, et je montrerai bientôt que, si ce numérotage ne correspond pas complétement à l'ordre suivi par l'écrivain dans son travail, on n'aurait pas mieux réussi en adoptant le système inverse, c'est-à-dire en supposant que la partie cintrée formait la base du registre. En attendant que j'en fournisse d'autres preuves, je puis établir ce fait par une observation toute matérielle qui résulte de la première inspection des tablettes. J'ai dit que l'écriture était toujours dirigée parallèlement au dos du registre; mais on comprend que, sans s'écarter de cette direction parallèle, les lignes pouvaient commencer près de la base pour finir à la partie cintrée, ou au contraire commencer à la partie cintrée pour se terminer à l'extrémité opposée. C'est la première disposition qui a été suivie pour les vingt-deux premières pages, c'est-à-dire que l'écrivain, quand il les a tracées, avait la base du registre à sa gauche et le sommet à sa droite, tandis qu'il avait le sommet à sa gauche et la base à sa droite pour tracer les quatre pages

suivantes, d'où il résulte que, pour lire ce registre d'un bout à l'autre, il faut lui faire prendre successivement ces deux positions différentes.

Ce que l'on remarque d'abord quand on examine une à une les pages de ce registre, c'est l'inégalité qui existe dans l'étendue des différents articles : les uns ne semblent être que de courtes mentions composées généralement d'une ou deux lignes, les autres occupent le quart, la moitié ou la totalité d'une colonne et quelquefois même davantage. Parmi ces corps d'écriture plus étendus que les autres, je citerai, à la page 3, celui qui est intitulé *Scanciones,* puis aux pages 5, 9 et 11, ceux qui portent pour titre *Coquina, Scutiferi* et *Camerarii :* ce sont, comme on le voit, les comptes de quatre grands services de la maison du roi, l'échansonnerie, la cuisine, l'écurie et la chambre. La page 1, qui est en partie détruite, renfermait un autre compte dont il subsiste encore une portion considérable, et comme il y est souvent question des gages du panetier, il est évident que ce compte est celui de la paneterie. Pour compléter les six grands services de la maison du roi, il manquerait encore celui de la fruiterie; mais on ne doit point hésiter à restituer ce titre au compte qui se trouve inscrit à la page 7. En effet, la place qu'il occupe, d'une part entre les comptes de la paneterie, de l'échansonnerie et de la cuisine, de l'autre entre ceux de l'écurie et de la chambre, suffit pour le rattacher à cette série, qui autrement serait interrompue sans motif et demeurerait incomplète. J'ajouterai d'ailleurs que le chauffe-cire dépendait du service de la fruiterie, et que deux fois des prix de cire sont marqués dans ce compte. La courte lacune qui existe au commencement de la page peut donc être comblée avec une entière certitude.

Après cette première série non interrompue des comptes

relatifs aux six grands services de la maison du roi, on rencontre pour la première fois, à la troisième colonne de la page 11, quelques-unes de ces courtes mentions dont j'ai parlé plus haut, et qui se représentent ensuite sur les pages 12 à 20, puis sur les pages 23 à 26; mais elles sont mêlées souvent à des comptes plus étendus dont je vais donner la liste sommaire.

P. 14, col. 2, l. 9 à 36, et col. 3, l. 1 à 31 . . .	Cape soumeliarius.
P. 15, col. 1, l. 1 à 13	(Elemosinarius)[1].
P. 17, col. 1, l. 10 à 23, et col. 3, l. 1 à 26. .	Johannes Sarracenus, cambellanus.
P. 17, col. 3, l. 27 à 32 et l. 36 à 44	In bougis[2].
P. 18, col. 1, l. 1 à 41, et col. 2, l. 1 à 16. .	J. de Lissi.
P. 19, col. 2, l. 3 à 10	Dominus R. de Paci[3].
P. 19, col. 3, l. 2 à 11	Novi milites Pentecost.
P. 20, col. 1, l. 10 à 39, et col. 2, l. 1 à 30.	Templum.
P. 20, col. 3 à 6.	Robæ.
P. 21, col. 1, l. 1 à 49	Herneis.
P. 21, col. 2, l. 1 à 16	Dona.
P. 21, col. 2, l. 17 à 49	Elemosina.
P. 21, col. 3, l. 1 à 39 et 13 lignes rejetées à la col. 2.	Equi et roncini.
P. 21, col. 4 à 6.	Robæ.
P. 22, col. 1 à 3.	Balistarii hospitii.
P. 22, col. 4.	Servientes ad lanceam hospitii regis.
P. 22, col. 5.	Balistarii hospitii post octabas Ascensionis.
P. 22, col. 6, l. 1 à 49	Servientes.
P. 22, col. 8 et 19 lignes rejetées à la col. 6. .	Baptizati.
P. 23, col. 1, l. 1 à 11.	Templum.

[1] Ce titre n'existe plus; je dirai plus tard ce qui m'autorise à le restituer.

[2] C'est le compte de l'argent qui était renfermé dans les sacs. — [3] Ce titre est restitué en partie.

P. 23, col. 1, l. 12 à 44, et col. 2, l. 1 à 15.. J. de Lissi.
P. 23, col. 2, l. 16 à 22..... Templum.
P. 23, col. 3, l. 1 à 27..... Balistarii et servientes[1].
P. 23, col. 4, l. 1 à 33..... Templum.
P. 23, col. 5, l. 1 à 26..... Templum.
P. 23, col. 6, l. 1 à 47..... J. de Lissi.
P. 24, col. 1, l. 1 à 4..... J. de Lissi.
P. 24, col. 1, l. 5 à 35..... Andreas de Bello loco.
P. 24, col. 2, l. 1 à 36..... J. de Lissi.
P. 24, col. 3, l. 1 à 28..... Cambellanus.
P. 25, col. 2, l. 16 à 24..... Johannes Sarrasin cambellanus.
P. 25, col. 2, l. 28 à 44..... Balistarii et servientes[2].
P. 25, col. 3, l. 1 à 38..... Templum.
P. 25, col. 4, l. 1 à 14..... Dominus rex.
P. 25, col. 4, l. 29 à 43..... Defectus equorum servientum hospitii.

Tels sont les comptes les plus importants que j'aie remarqués sur ces tablettes; ceux qui concernent le Temple et J. de Lissi sont les plus nombreux de tous, et je ferai observer qu'ils sont presque toujours séparés par d'autres comptes, ce qui semble indiquer que l'écrivain n'a pas fait son travail d'un seul jet; car il aurait dû naturellement réunir tout ce qui était relatif à un même objet. Quant aux courtes mentions qui se rencontrent à partir de la page 11, les unes paraissent avoir été inscrites au hasard, aux endroits où l'écrivain trouvait une place libre; d'autres, et en assez grand nombre, sont rangées presque toujours par ordre alphabétique, depuis la page 13 jusqu'à la page 20. Quelques-uns des grands comptes que j'ai cités tout à l'heure font même partie de cette série alphabétique. Ainsi on trouve à la lettre C le compte de Cape, à la lettre E celui de l'Aumônier (*Elemosinarius*), à la lettre I deux comptes de

[1] Ce titre est suppléé. — [2] Ce titre est suppléé.

Jean Sarrasin, un de J. de Lissi, puis celui qui est intitulé *In bougis,* et à la lettre R le compte de R. de Paci. J'ajouterai enfin que, parmi les courtes mentions disséminées sur différentes pages des tablettes, il y en a plusieurs qui concernent la même personne ou la même matière que quelques-uns des comptes plus étendus dont j'ai donné la liste.

Ces explications suffisent pour faire connaître, d'une manière générale, de quels éléments se composent les Tablettes du Trésor des chartes, et pour prouver qu'elles renferment des comptes royaux, comme celles dont l'abbé Lebeuf et les auteurs du Nouveau traité de diplomatique ont donné des extraits si intéressants pour notre histoire nationale. Mais est-il possible de savoir à quel règne elles se rattachent, de déterminer, avec une certaine précision, l'époque de ce règne, et d'assigner un ordre chronologique aux comptes qu'elles renferment? Pour discuter cette question, j'avais besoin de connaître, dans toute son étendue, la portion du texte de ces tablettes que les vers et la pourriture avaient épargnée. Cette tâche, que l'abbé Lebeuf avait jugée impossible, l'aurait été à plus forte raison pour moi, sans le concours de M. Lallemand, employé aux Archives, qui, malgré l'extrême fragilité de ces tablettes, a réussi, sans les endommager, à en détacher complétement la couche adhérente de poussière qui les rendait réellement indéchiffrables, même dans les parties les mieux conservées. Tel a été le succès de cette opération, que l'écriture, dont on n'apercevait auparavant que des traits confus, a repris presque partout la netteté qu'elle pouvait avoir au moment où elle a été tracée. J'ai pu dès lors entreprendre le déchiffrement de ces tablettes, et, avec l'aide de M. Alexandre Teulet, dont l'habileté est bien connue, j'ai réussi à les transcrire d'un bout à l'autre.

Quoique le texte en soit fort étendu, je n'y ai pas rencontré une seule date d'année; mais j'ai remarqué, en revanche, un grand nombre de noms propres qui peuvent y suppléer jusqu'à un certain point, et qui m'ont bientôt prouvé, comme je l'avais présumé d'abord en appréciant les caractères paléographiques de l'écriture, que ces tablettes appartenaient au règne de saint Louis. Je n'entreprendrai pas d'énumérer complétement toutes les preuves qui pourraient justifier cette opinion; je me bornerai à un petit nombre d'exemples qui me paraissent suffisants. Parmi les chevaliers de l'hôtel du roi qui suivirent saint Louis à sa dernière croisade[1], il y en a au moins cinq dont les noms figurent sur les Tablettes du Trésor des chartes; ce sont: Philippe d'Auteuil, Robert de Boisjocelin, Gautier de Boismenart, Guillaume de Centenonville, Gui de Tournebu. Je dois dire cependant que l'identité des prénoms n'est constatée quelquefois que par des initiales; mais j'ai trouvé les noms et les prénoms de plusieurs personnages historiques, tels que Jean d'Acre, qui devint bouteiller après l'an 1256; Simon de Nêle, qui fut chargé de la régence en 1270, et Jean de Valeri, que Joinville cite souvent dans son Histoire[2]. La Relation des miracles de saint Louis mentionne deux fois[3] un de ses chambellans nommé Jean Sarrazin, et les Tablettes renferment trois comptes intitulés *Johannes Sarracenus cambellanus*. Elles font connaître un autre chambellan nommé Pierre[4], et la relation que je viens de citer nous apprend qu'un des chambellans de saint Louis s'appelait Pierre Hisdeus. Le confesseur de la reine Marguerite nomme aussi[5], comme ayant rempli cet office, Pierre de Laon et Jean Borgueignit. Le pre-

[1] *Hist. de Fr.* t. XX, p. 307 et 308.
[2] *Ibid.* p. 216 c, 226 c, d, 227 a, 228 d, 242 e.
[3] *Hist. de Fr.* p. 135 e et 200 d.
[4] *Ibid.* p. 135 e.
[5] *Ibid.* p. 105.

mier de ces deux noms se représente fréquemment dans ces Tablettes; j'en dirai autant du second, si l'on m'accorde que l'initiale *J,* suivie de l'abréviation *Borg....*, désigne assez clairement ce Jean Borgueignit, dont le nom n'aurait pas été conservé par l'histoire, s'il ne s'était emporté un jour jusqu'à prononcer à haute voix des paroles outrageantes contre saint Louis. Pour toute vengeance, ce bon roi interrompit la conversation qu'il tenait au coin du feu avec ses chevaliers, et regarda le coupable, sans lui adresser un mot de réprimande. C'est pour une faute moins grave que le même chroniqueur nous a transmis le nom d'un simple garde de saint Louis, Jean la Guette : le roi souffrait d'une violente inflammation à la jambe; Jean la Guette s'approche avec une bougie allumée, et laisse tomber sur la jambe malade une goutte de cire brûlante. « Donc li benoiez rois, qui se séoit ou lit, pour la dou- « leur qu'il ot, s'estendit sur le lit et dist : Ha, Jean! Et celui « Jehan respondi ausi : Ha! je vous ai mal fet. Et li benoiez rois « respondi : Jehan, mon aïeul vos donna, pour mendre chose, « congié de son hostel[1]. » En effet, Philippe-Auguste l'avait renvoyé pour avoir mis au feu des bûches qui pétillaient un peu trop fort; il en fut quitte à meilleur compte avec saint Louis. Le nom de Jean la Guette se retrouve aussi sur les Tablettes du Trésor des chartes. On y voit également ceux de Guillaume de Chartres, de Geoffroi de Beaulieu; et, pour ne pas m'étendre trop loin, je citerai, comme dernière preuve, celui de Robert de Sorbon, compris dans la liste des clercs qui prenaient part à la distribution des robes.

Parmi les personnages que je viens de citer, il en est plusieurs, je le sais, qui ont survécu à saint Louis. Jean d'Acre,

[1] *Hist. de France*, p. 106.

par exemple, est mort en 1290; Simon de Nêle en 1288[1]; Guillaume de Chartres n'a pas vécu aussi tard, mais on est seulement certain qu'il n'existait plus en 1282; Robert de Sorbon est mort en 1274, et Geoffroi de Beaulieu vers 1273. Enfin, je reconnais que plusieurs chambellans dont j'ai parlé plus haut ont continué leur office sous le règne de Philippe le Hardi. Mais sans parler de Jean la Guette, qui était déjà, du temps de saint Louis, *un ancien homme*[2], comme dit le confesseur de la reine Marguerite, et qui, après avoir servi Philippe-Auguste, n'aura probablement pas eu le privilége de voir l'avénement de son arrière-petit-fils, je puis prouver que Jean de Valeri est mort au plus tard dans les trois premiers mois de l'année 1270. Ce chevalier, qui avait accompagné saint Louis à sa première croisade, et dont Joinville vante souvent l'expérience, puisqu'il joint habituellement à son nom l'épithète de *preudomme*[3], vivait encore en 1261, au témoignage du P. Anselme[4]. J'ajoute qu'en 1263, au mois de décembre, il déclarait avoir reçu, sa vie durant, du couvent de Prully, une grange dite la *Vigne de Jean*, qui, après sa mort, devait retourner à cette communauté[5]. Au mois de mars 1269 (v. s.), l'abbé et le couvent de Prully concédèrent, aux mêmes conditions, la même grange à Érard, fils de Jean de Valery[6]; et comme Érard reçoit dans cet acte les titres de *chevalier, seigneur de*

[1] C'est la date indiquée par le P. Anselme (*Généal. de la maison de France*, t. VI, p. 48), contrairement à une épitaphe certainement fautive qui fixe la mort de Simon de Nêle au 1[er] février 1280 (vieux style). En effet, ce seigneur a comparu dans l'enquête ouverte, en 1282, pour la canonisation de saint Louis (*Hist. de Fr.* t. XX, p. 61 d), et il fut de nouveau régent du royaume, en 1285, avec Mathieu de Vendôme, pendant l'expédition de Philippe III en Espagne. (*Gall. christ.* t. IX, col. 215, et Archives nationales S, 1588 et 5161.)

[2] *Hist. de France*, t. XX, p. 105 e.

[3] *Ibid.* p. 216 c, 226 c, 242 e.

[4] *Généal. de la maison de Fr.* t. VIII, p. 406 B.

[5] *Trés. des ch.* J. 208, Valery, n° 3.

[6] *Ibid.* n° 5.

Valery, on ne peut pas douter qu'il n'eût recueilli dès lors l'héritage paternel. Il mourut lui-même en 1277, et dans son testament, daté de l'année précédente, il fit plusieurs legs pour assurer l'exécution des dernières volontés de son père, qu'il recommandait aux prières des moines cisterciens de Prully[1]. La mention de Jean de Valery sur les Tablettes du Trésor des chartes, leur donne donc une date antérieure au mois d'avril 1270, et les rattache nécessairement au règne de saint Louis.

Il me sera facile maintenant de montrer que plusieurs des comptes inscrits sur ces tablettes ne peuvent se rapporter qu'à l'année 1256. Un des comptes du Temple[2] fait concourir avec un mardi le 11 juillet, jour de la Translation de saint Benoît, et avec un samedi le 9 septembre, lendemain de la Nativité de la sainte Vierge : ces deux concordances n'arrivent que dans les années qui ont pour lettre dominicale A ou BA. Un autre compte du Temple[3] énonce successivement les deux dates suivantes : *Die Jovis in vigilia beati Mathiæ apostoli,* et *Die Jovis post Cineres.* Comme ces deux dates se suivent immédiatement, il est bien certain que ce compte a été fait dans une année où le jeudi veille de la Saint-Mathias était antérieur au jeudi après les Cendres. Or, d'une part, pour que la veille de la Saint-Mathias tombe un jeudi, il faut que la lettre dominicale soit encore A ou BA, c'est-à-dire que Pâques arrive, soit le 26 mars, soit le 2, le 9, le 16 ou le 23 avril; et d'autre part, pour que le jeudi après les Cendres n'arrive qu'après la veille de la Saint-Mathias, il faut que Pâques soit postérieur au 9 avril : donc il s'agit d'une année où Pâques répondait au 16 ou au 23 de ce mois; car toute autre combinaison est ex-

[1] *Trés. des chartes,* J. 208, Valery, n° 13. — [2] Tablettes, p. 23, col. 5. — [3] *Ibid.* p. 25, col. 3.

clue par la lettre dominicale. Dans le compte intitulé *Herneis*[1], il est question d'un pêcheur qui reçoit 9 livres 12 sous pour quatre-vingt-seize jours, depuis l'octave de la Chandeleur jusqu'au lundi après le mois de Pâques, ce qui désigne le lundi lendemain du quatrième dimanche après Pâques. Cette nouvelle date suppose nécessairement ou une année bissextile dans laquelle Pâques tombe le 16 avril avec la lettre dominicale BA, c'est-à-dire dans les conditions déterminées par les deux comptes précédents, ou bien une année commune dans laquelle Pâques tombe le 17 avril avec la lettre dominicale B. Dans la première hypothèse, les quatre-vingt-seize jours compris entre l'octave de la Chandeleur exclusivement et le lundi après le mois de Pâques, se terminent au lundi 15 mai, et dans la seconde, au lundi 16 du même mois. Deux autres articles du même compte obligent à choisir la première combinaison. En effet, deux payements successifs faits à un *fureteur* et à deux *perdrieux* prouvent qu'il y avait cent treize jours depuis l'octave de la Chandeleur jusqu'à l'octave de l'Ascension, et soixante et quinze jours depuis l'octave de l'Acension jusqu'à l'Assomption. Or, Pâques étant au 17 avril, l'octave de l'Ascension est le 2 juin, et l'on ne trouve que soixante et quatorze jours au lieu de soixante et quinze du 2 juin au 15 août. Il faut donc nécessairement, pour concilier entre eux tous les éléments chronologiques des trois comptes que je viens de citer, s'arrêter à la seule combinaison possible d'une année bissextile où Pâques est le 16 avril. Pendant le règne de saint Louis, ces deux caractères ne se sont rencontrés que dans l'année 1256; et pour les trouver réunis de nouveau, il faudrait remonter à l'an 1172 ou descendre à l'an 1340, c'est-à-dire se transporter bien au delà des limites extrêmes que l'âge de l'écriture et les personnages historiques

[1] Tablettes, p. 21, col. 1.

dont j'ai cité les noms permettraient d'assigner à ces tablettes.

Quoique ce résultat soit désormais incontestable, je dois ajouter qu'il est confirmé par cinq autres comptes inscrits à la page 22 des Tablettes. On y voit les arbalétriers et les sergents recevoir cent treize jours de paye, depuis l'octave de la Chandeleur jusqu'à l'octave de l'Acension [1], et cent soixante jours, depuis l'octave de l'Ascension jusqu'à l'octave de la Toussaint [2].

La paye faite aux baptisés [3] établit, entre la fête mobile de l'Ascension et les fêtes fixes de la Chandeleur et de la Toussaint, ce même nombre de jours qui ne convient qu'à l'an 1256. Voilà donc cette date justifiée pour huit des comptes que j'ai cités plus haut, et qui sont inscrits sur les pages 21, 22, 23 et 25 des Tablettes du Trésor des chartes. Je vais montrer que cette date s'applique à trois autres comptes de la page 21.

On vient de voir que les comptes de la paye des arbalétriers, des sergents et des baptisés s'arrêtaient aux octaves de la Chandeleur, de l'Ascension et de la Toussaint. Mais le compte intitulé *Herneis* nous apprend que l'Assomption était aussi une époque à laquelle se réglaient certaines dépenses. Les quarante-huit lignes dont se compose ce compte sont divisées en trois sections, au moyen de deux traits tirés, l'un après la ligne 11, l'autre après la ligne 27. La première section commence à l'octave de la Chandeleur, comme je l'ai montré plus haut. En tête de la seconde section, se lisent les mots *Item post compotum Ascensionis Domini*, et en tête de la troisième, *Item post Assumptionem beatæ Mariæ*. A la colonne suivante, se trouvent le compte des dons et celui des aumônes, divisés l'un et l'autre en trois sections, et portant aussi en tête de la troisième section les mots *Item post Assumptionem beatæ Mariæ*. Il semble

[1] Tablettes, p. 22, col. 1-4. — [2] *Ibid.* p. 22, col. 5 et 6. — [3] *Ibid.* col. 6 et 8.

donc probable, d'après ces simples rapprochements, que la date de 1256, justifiée déjà pour le compte des harnais, doit s'appliquer également à ceux des dons et des aumônes, qui sont inscrits sur la même page, à la colonne voisine, et divisés, comme le premier, en trois setions. Un article du compte des harnais autorise à croire qu'entre la Chandeleur et l'Ascension, la cour se rendit à Condé-sous-Noireau; et d'autres articles montrent certainement que, dans le même intervalle, elle se trouva successivement à Saint-Germain, à Paris et à Vincennes. La seconde section du même compte fournit, pour l'intervalle compris entre le 2 juin et le 14 août, l'indication des résidences suivantes : Paris, Melun, Corbeil, Poissy, Saint-Germain et Paris. La troisième section prouve que le roi était à Mantes le 15 août; qu'il se trouve ensuite à Poissy et à Vernon avant le 8 septembre, et, en dernier lieu, à Paris, à Compiègne et à Roie. On voit donc qu'en 1256 le roi serait allé peut-être en Normandie, qu'il a ensuite séjourné à Paris et dans les environs, et qu'après le 8 septembre il s'est rendu en Picardie. Or, les lieux mentionnés dans le compte des dons sont, pour la première section, Domfront et Vire; pour la seconde, Royaumont, Beaumont le 16 juillet, Saint-Germain, Melun et Paris; pour la troisième, Vernon, Compiègne et Péronne. Le compte des aumônes cite d'abord Domfront, Mortain et Tinchebrai, puis Falaise, où le roi donna, de sa main, la somme de 10 livres, le 28 avril; il nous ramène ensuite à Vernon et à Corbeil, où la cour était arrivée le 15 mai. D'après la sconde section du même compte, la cour était à Maubuisson le 17 juillet, à Corbeil le 23, à Paris le 31; elle s'y trouvait encore le 4 août; le 9 et le 12 elle était à Poissy, et le 14 à Mantes. Voici enfin les renseignements fournis par la dernière section : le 17 août à Vernon, le 18 au Vaudreuil,

le 25 à Vernon, un peu après à Maubuisson, puis le 1er septembre à Paris, et le 17 à Péronne[1].

Il demeure donc établi maintenant, par la relation qui existe entre les lieux mentionnés successivement dans les trois divisions du compte des harnais et dans les divisions correspondantes des deux comptes suivants, qu'ils appartiennent tous trois à l'année 1256, et que, dans cette année, saint Louis fit deux voyages, l'un en Normandie, avant l'Ascension; l'autre

[1] On peut tirer profit de ces indications pour déterminer la date de deux ordonnances de saint Louis, inscrites à la p. 22 de la Table chronologique publiée par notre savant confrère M. Pardessus. L'ordonnance sur l'Hôtel-Dieu de Paris, datée d'avril 1255, à Vincennes, au lieu d'être classée après celle qui fut donnée à Pont-Audemer dans le courant du mois de mars 1255 (v. s.), doit être reportée au commencement de l'année 1255 : il est certain que saint Louis ne quitta la Normandie qu'après Pâques. On doit aussi classer en tête de l'année 1256 l'ordonnance datée d'avril 1256, à Pontorson. En effet, le journal d'Eude Rigaud (p. 272) prouve qu'à la fin de mars et au commencement d'avril 1257, avant Pâques, saint Louis se trouvait dans le diocèse de Rouen, à une grande distance de Pontorson. Au contraire, l'itinéraire des Tablettes nous apprend qu'il est venu à Pontorson après avoir quitté Pont-Audemer, et avant d'arriver à Falaise, où il se trouvait le 28 avril. Notre savant confrère M. A. le Prevost m'a signalé aussi une date de la Chronique du Bec qui lui paraissait inexacte, et qui effectivement a induit en erreur les auteurs du *Gallia christiana*. Ils disent qu'en 1257 saint Louis vint à l'abbaye du Bec le jour de l'Annonciation, et qu'il mangea au réfectoire avec ses chevaliers et ses barons, ayant à sa gauche Eude Rigaud, archevêque de Rouen, et à sa droite l'abbé Robert (t. XI, col. 232). Tillemont, dans sa Vie de saint Louis (t. IV, p. 114), cite le même texte d'après le *Neustria pia*, et assigne également à ce fait la date de 1257. Mais il faut admettre, ou bien que l'auteur anonyme de cette portion de la chronique du Bec commençait l'année avant Pâques, ou, ce qui est beaucoup plus probable, qu'il a commis une erreur de date sur un fait dont les autres circonstances lui paraissent si bien connues. C'est ce que prouve le registre des visites d'Eude Rigaud, où les erreurs de ce genre ne sont pas possibles. On y voit (p. 242) que cet archevêque se trouvait à l'abbaye du Bec, en 1256 (nouveau style), le jour de l'Annonciation, et que, de là, il se rendit à Pont-Audemer; tandis que l'année suivante, à pareil jour, il était à sa résidence de Déville. L'itinéraire des Tablettes de cire, qui nous apprend qu'en 1256 saint Louis vint de Rouen au Bec et du Bec à Pont-Audemer, est complétement d'accord avec le journal d'Eude Rigaud, et justifie la correction qu'on est autorisé à introduire dans le texte de la chronique du Bec.

en Picardie, après la Nativité de la sainte Vierge. Je suis maintenant autorisé à dater de la même année le compte suivant[1], intitulé *Equi et roncini,* où je trouve la mention d'un sommier mort pendant le voyage de Normandie. En tête de la dernière section de ce compte, on lit aussi les mots *Item post Assumptionem beatæ Mariæ;* mais cette dernière section est précédée de trois autres sections, au lieu de deux, parce qu'on aura subdivisé l'intervalle compris entre la Chandeleur et l'Ascension, en arrêtant le compte d'abord à la fête de Pâques, puis à l'Ascension.

Si les résultats que j'ai essayé d'établir reposent sur des preuves suffisantes, il me sera facile de déterminer la date des comptes relatifs aux six grands services de la maison du roi. Je commence par dire qu'ils sont tous divisés en deux sections inégales, la première beaucoup plus étendue que la seconde. J'ajoute que, dans la deuxième moitié de la première section, ils renferment tous la date de la veille de la Saint-Laurent, à Poissy; que, vers le commencement de la section suivante, se présente uniformément la mention d'un payement fait pour la veille et le jour de Pâques; enfin, que les payements de gages s'y succèdent dans le même ordre; ce qui est d'autant plus remarquable, que les époques de payement n'avaient rien de fixe, puisque le nombre de jours soldés à la fois varie depuis deux, quatre, neuf, etc. jusqu'à vingt-deux, vingt-sept et même trente-quatre. Il résulte de là qu'en relevant parallèlement, dans six colonnes différentes, la série des chiffres exprimant le nombre des journées de gages payées dans chacun des six grands services, on voit ces chiffres prendre rang dans chaque colonne, pour y former autant de séries identiques entre elles, dont tous les éléments se reproduisent dans

[1] Pag. 21, col. 3.

le même ordre, depuis le commencement de chaque compte jusqu'à la fin. Ce premier fait une fois constaté, il m'était facile de prévoir que j'arriverais à un résultat analogue et parfaitement certain, si je relevais parallèlement dans chaque compte les noms de lieux mentionnés entre chaque payement correspondant. Ce relevé m'a prouvé que la première section des comptes relatifs aux six grands services de la maison du roi commence avant le voyage de Normandie, et se termine après celui de Picardie; que la fête de Pâques mentionnée dans la seconde section répond à l'année 1257; que la mention d'une autre Pâque, inscrite seulement dans la première section du compte de la cuisine, se rapporte à l'année 1256; enfin, que les six comptes rapprochés entre eux fournissent, jusqu'à la fin du voyage de Picardie, une série de soixante résidences qui se succèdent dans un ordre tel, qu'on y rattache sans peine tous les éléments de cette nature fournis par les comptes des harnais, des dons et des aumônes. J'ajoute qu'ils sont d'ailleurs en relation avec plusieurs autres comptes inscrits sur les Tablettes depuis la page 14 jusqu'à la page 25.

Je ferai observer, en effet, que les comptes des six grands services mentionnent les noms de plusieurs personnes qui, successivement et dans différents lieux, furent chargées de verser des sommes destinées à l'acquittement des dépenses. Pendant le voyage de Normandie, ces versements se sont faits généralement par les mains d'André de Beaulieu. Or, le compte particulier d'André de Beaulieu, qui est à la première colonne de la page 24, renferme plusieurs mentions de ces mêmes versements, qui correspondent au voyage de Normandie. Ce service a été repris ensuite par Jean de Lissi; les mentions qui le concernent, dans cette portion des six grands comptes, sont reproduites dans un de ses comptes particuliers qui oc-

cupe la colonne 2 de la page 24. Le sommelier Cape, qui l'a remplacé, peut-être dès le mois de juin, était encore de service pendant le voyage de Picardie; de là dans les six grands comptes, plusieurs articles qui sont en rapport avec différents passages de son compte personnel, inscrit page 14, colonnes 2 et 3. Après le voyage de Picardie, c'est le nom de Jean de Lissi qui reparaît dans la dernière partie de la première section et dans la seconde section des six grands comptes; deux autres comptes de Jean de Lissi[1] présentent de fréquentes concordances avec ces nouveaux passages.

Au point où je suis parvenu, j'ai justifié l'unité chronologique des onze premières pages des Tablettes du Trésor des chartes et de différents comptes inscrits sur les pages 14, 18, 21, 22, 23, 24 et 25. Je pourrais énumérer les autres vérifications auxquelles je me suis livré; mais j'épargne à l'Académie ces détails minutieux, qui fatigueraient inutilement son attention. Il me suffira d'indiquer, d'une manière générale, la méthode que j'ai suivie et le résultat auquel je suis parvenu. J'ai constaté les concordances qui existaient entre les différents passages des Tablettes, soit dans les comptes de quelque étendue, soit dans les mentions détachées. A mesure que les comptes dont j'ai précédemment discuté la date m'ont fourni des articles qui étaient en rapport évident avec d'autres comptes non datés, j'ai considéré ceux-ci comme ayant désormais date certaine, puisqu'ils renfermaient des éléments dont la date était ailleurs déterminée. De proche en proche, j'ai pu ainsi rattacher entre eux tous les comptes de quelque étendue, excepté celui qui est intitulé *In bougis*. Mais comme ce compte fait partie de la série alphabétique dont j'ai parlé plus haut, série dans laquelle sont compris deux comptes de Cape et de

[1] Page 23, col. 6, et p. 18, col. 1 et col. 2, l. 1 à 16.

J. de Lissi, qui concordent avec ceux des six grands services, on est suffisamment autorisé à lui assigner la même date. Quant aux courtes mentions qui sont comprises dans cette série alphabétique, et à celles qui sont disséminées dans les autres parties des Tablettes, elles fournissent un grand nombre de concordances qui les rattachent à la même période chronologique.

Ces relations, qui m'ont prouvé l'unité chronologique des Tablettes du Trésor des chartes, m'ont aussi permis de restituer avec une entière certitude les titres aujourd'hui détruits du compte de l'aumônier et de celui de Raoul de Paci. En effet, le premier de ces comptes renferme les deux mentions suivantes : *Item per J. de Lissi III. C. XXV libr., Item per J. de Lissi II. M. VII. XX. X libr.*[1]; deux des comptes particuliers de J. de Lissi fournissent les mentions correspondantes, *Pro elemosinario III. C. XXV libr.*[2], et *Pro elemosinario II. M. VII. XX. X libr.*[3]. Cette double concordance justifie la restitution du mot *elemosinarius*, qui manque aujourd'hui en tête de ce compte, placé dans la série alphabétique entre la lettre *D* et deux autres articles commençant par la lettre *E*. Ce sont des preuves analogues qui m'ont autorisé à rétablir le nom de Raoul de Paci.

Ces concordances mènent encore à un autre résultat; car elles permettent de déterminer l'ordre chronologique de différents comptes qui portent le même titre. Il suffit, par exemple, de parcourir le compte de l'aumônier pour reconnaître que les articles dont il se compose sont disposés par ordre chronologique, et qu'ils comprennent l'intervalle qui s'est écoulé entre le départ pour la Normandie et le retour du voyage de Picardie : la série des noms de lieux mentionnés dans ce compte le

[1] Page 15, col. 1. — [2] Page 24, col. 2. — [3] Page 23, col. 6.

prouve d'une manière évidente. Or, cette somme de 325 livres, dont je parlais tout à l'heure, a été reçue par l'aumônier avant le voyage de Picardie, et celle de 2,150 livres, quelque temps après ce voyage. Il est donc évident que celui des deux comptes particuliers de Jean de Lissi, où la somme de 325 livres est mentionnée, doit être antérieur au compte où l'on retrouve la somme de 2,150 livres; ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que le premier de ces deux comptes est celui-là même dont j'ai montré la relation avec les comptes des six grands services pour la période comprise entre les deux voyages, tandis que le second ne s'est trouvé en rapport qu'avec la portion de ces grands comptes qui est postérieure au retour de Picardie.

Le même système de vérifications, étendu aux autres comptes de J. de Lissi et à ceux du Temple, m'a conduit aux résultats suivants :

Le compte du Temple de la page 20 comprend probablement l'intervalle compris entre la Chandeleur de l'an 1256 et la Toussaint de l'an 1257. Les autres comptes réunis embrassent la même période : le plus ancien est celui de la page 25, auquel fait nécessairement suite celui de la page 23, col. 5, dont une simple subdivision se trouve à la colonne 4; viennent ensuite les comptes des deux premières colonnes de la même page; celui de la deuxième colonne est le plus récent.

A la page 18, se trouve un compte de Jean de Lissi, qui paraît embrasser aussi un long intervalle, compris probablement entre la Chandeleur de l'an 1256 et la Toussaint de l'an 1257. Les autres comptes, qui correspondent chacun à une portion de la même période, doivent être classés dans l'ordre suivant :

1° Page 24, col. 1; 2° page 24, col. 2; 3° page 23, col. 6; 4° page 23, col. 1 et 2.

En résumé, il faut rétrograder de la page 25 à la page 23, pour rétablir l'ordre chronologique de certains comptes du Temple et de Jean de Lissi; d'un autre côté, on trouve, à la page 20 pour le Temple, et à la page 18 pour Jean de Lissi, un compte d'une grande étendue, qui embrasse l'intervalle auquel correspondent tous ces autres comptes réunis. Un passage du mémoire de l'abbé Lebeuf fournit l'explication de ce fait : « Les tablettes de cire conservées chez les Carmes-Déchaux de Paris consistent, dit-il, en douze planches, dont il n'y en a que deux qui contiennent la recette des deniers du roi, et dix autres qui contiennent la dépense. Lorsqu'on a lu les quatre pages de la recette, et qu'on veut lire les vingt pages qui contiennent la dépense, il est besoin de retourner les planches du haut en bas[1]. » En appliquant cette observation aux quatre comptes du Temple placés sur la portion des tablettes qui a été écrite, comme je l'ai dit, dans un sens différent, je trouve les sommes suivantes, qui indiquent, pour chaque compte, le total des recettes :

1° De la Chandeleur à l'Ascension 1256[2]....	17,735 l.	00 s.	17 den.
2° De l'Ascension à la Toussaint 1256[3].....	29,271	10	10
3° De la Toussaint 1256 à la Chandeleur 1257[4]	17,175	7	2
4° De la Chandeleur à la Toussaint 1257[5]....	22,053	7	3

Que si l'on parcourt maintenant le compte du Temple inscrit à la page 20 des Tablettes[6], compte qui, d'après l'obser-

[1] *Mém. de l'Acad.* t. XX, p. 279.

[2] Tablettes, p. 25, col. 3.

[3] Page 23, col. 5 et 4.

[4] Page 23, col. 1.

[5] Page 23, col. 2. C'est par induction que j'ai déterminé la période embrassée par ces deux derniers comptes. Ils concordent avec la seconde moitié du compte de la page 20, où l'on trouve mentionnés, dans la dernière section, deux articles de dépense, l'un pour l'Ascension, l'autre pour la Toussaint. Il est donc certain que cette dernière section s'étend jusqu'en novembre 1257, et que, par conséquent, il faut assigner la même limite au compte correspondant des recettes du Temple.

[6] Col. 1 et 2.

vation de l'abbé Lebeuf, doit être celui des dépenses, et qui est divisé en quatre sections, on y retrouve successivement ces mêmes sommes portées en déduction des dépenses, savoir : dans la première section, la somme de 17,735 livres 17 deniers; dans la seconde, celle de 29,271 livres 10 sous 10 deniers; dans la troisième, celle de 17,175 livres 7 sous 2 deniers; dans la quatrième enfin, celle de 22,053 livres 7 sous 3 deniers. La même vérification, appliquée aux comptes de Jean de Lissi, conduit aux mêmes résultats. En effet, les recettes constatées par trois de ces comptes[1] se retrouvent successivement dans le compte de la page 18, où elles sont aussi portées en déduction des dépenses. Si l'on n'y voit pas figurer les recettes faites, par Jean de Lissi, entre la Toussaint de l'an 1256 et la Chandeleur de l'an 1257, c'est que le compte particulier de ces recettes se termine par la mention d'un payement équivalent, et d'une décharge donnée au comptable. Ces deux exemples, fournis par deux séries de comptes qui sont plus complets que les autres, me paraissent justifier complétement l'observation faite par l'abbé Lebeuf, et me dispensent de signaler quelques autres détails qui viendraient la confirmer. Il est vrai qu'on ne retrouve pas dans la première partie des Tablettes la mention de toutes les sommes portées en recette dans la dernière; mais il ne faut pas oublier que plusieurs fragments de ces tablettes sont détruits, et que l'écrivain a pu lui-même effacer des comptes partiels déjà vérifiés ou transcrits sur le rôle destiné à les conserver d'une manière définitive. J'ajouterai toutefois que les termes employés par l'abbé Lebeuf ne s'appliquent pas d'une manière absolue aux Tablettes du Trésor des chartes. D'une part, ce n'est pas, à proprement parler, la recette des deniers du roi qui est mar-

[1] Tablettes, 1° p. 24, col. 1; 2° p. 24, col. 2; 3° p. 23, col. 1.

quée sur ces dernières pages des Tablettes; c'est plutôt l'état des valeurs[1] entrées dans la caisse du Temple, dans celle de Jean de Lissi ou de tout autre comptable. D'autre part, il y a certains comptes de recettes où figurent aussi des articles de dépenses qui déchargent d'autant le comptable. Mais les comptes des quatre dernières pages n'en sont pas moins, dans leur ensemble et à cause de leur objet principal, des comptes de recettes; de même que ceux des premières pages sont plus spécialement des comptes de dépenses. On avait ainsi un double moyen de vérification, et j'ai reconnu que les erreurs de calcul sont très-rares sur ces Tablettes. Il faudrait supposer, contre toute probabilité, qu'on était bien dégénéré à cet égard sous Philippe le Bel, pour admettre l'opinion de Sismondi, qui, à la seule inspection des tablettes de l'an 1308, conservées dans la bibliothèque de Genève[2], avait jugé[3] que toutes ces dépenses, portées confusément les unes à la suite des autres et marquées en chiffres romains, ne laissaient aucun moyen de vérification, et rendaient toute comptabilité impossible. La vérité est que la confusion dans les écritures et l'emploi des chiffres romains n'empêchaient absolument ni l'exactitude des calculs, ni l'efficacité des contrôles : les erreurs de compte se constataient, et l'argent reçu en trop retournait au trésor. C'est là un mérite élémentaire, mais essentiel, qu'il serait injuste de contester à la comptabilité du XIII^e^ siècle : les Tablettes de cire du Trésor des chartes en fournissent plus d'une preuve[4].

[1] Je me sers à dessein du mot *valeurs*, parce que l'on voit figurer dans les recettes du Temple, non-seulement des deniers, mais encore des bons (*litteræ*), qui représentaient dans la caisse les deniers qu'on y avait puisés pour les besoins du service.

[2] Ces Tablettes ont été publiées par Senebier, en 1779, dans son Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Genève, p. 145 et suiv.

[3] *Hist. des Fr.* t. IX, p. 175.

[4] Je citerai, par exemple, les deux passages suivants : « Templo IX libr. pro matre « reginæ Navarræ quæ non debebat habere

Je ferai observer, à cette occasion, qu'habitués, comme nous le sommes, à l'emploi des chiffres arabes et à la régularité parfaite qu'ils permettent d'introduire dans les opérations de l'arithmétique, nous sommes portés à nous exagérer les inconvénients des chiffres romains. Ainsi, quand on examine cette notation telle qu'elle était le plus généralement pratiquée au XIII^e^ siècle, on voit que l'addition des unités de I à IIII et de V à VIII, celle des dizaines de X à XXX, de L à LXX, de IIII^XX^ à IIII^XX^X, se faisaient par la simple juxta-position des signes (II et II=IIII, V et III=VIII, etc.); les soustractions correspondantes s'obtenaient par l'opération inverse (LXX—XX=L, XXX—X=XX). Ces procédés suffisaient souvent pour les additions et les soustractions de nombres composés d'unités et de dizaines (XVII et XXI=XXXVIII, LXXVIII—XXI=LVII). On retrouve donc là toute la rigueur de l'addition et de la soustraction algébriques. Les expressions IX et XI se prêtaient à des opérations analogues. Les vingtaines, les centaines, les mille, placés au-dessus du nombre qui les multipliait (IIII^XX^, VI^XX^, VII^XX^, etc. II^C^, III^C^, IIII^C^, etc.), simplifiaient beaucoup les additions et les soustractions des quantités les plus élevées sur lesquelles les comptables eussent alors à porter leurs vérifications. En un mot, dans un très-grand nombre de cas, l'addition et la soustraction ne se prêtaient, pour ainsi dire, à aucune erreur de calcul, parce qu'au lieu de changer les signes, il suffisait de les ajouter ou de les retrancher pour exprimer les sommes ou les différences.

Je ne prétends pas conclure de là qu'on n'ait pas fait un immense progrès en adoptant les chiffres arabes, et que les chiffres romains n'eussent pas de graves inconvénients; mais

« pro roba nisi XI libr. » (P. 23, col. 1.)—« *Item* II.C libr. pro mesconte de vadiis « de XI diebus, in quibus habebat IX.C. « IIII.XX.X libr. IX den. et non inveni- « mus per partes nisi VII.C.IIII.XX.X libr. « IX den. » (P. 25, col. 3.)

j'ai voulu montrer que M. Sismondi les avait exagérés, et qu'en réalité on pouvait faire, avec plus de lenteur peut-être, mais avec une exactitude suffisante, les calculs essentiels à une bonne comptabilité. Si cette ancienne notation n'eût pas suffi à cet usage journalier, notre cour des comptes ne l'aurait pas conservée jusqu'au XVIII^e^ siècle. Quant à la confusion des écritures, j'ose dire qu'elle est plus apparente que réelle : l'abbé Lebeuf, en y regardant de plus près, a reconnu que les recettes n'étaient pas mêlées avec les dépenses. J'ajouterai, en passant, que cette observation judicieuse permet d'expliquer l'expression singulière de *tor de tables,* que j'ai remarquée dans six passages différents des Tablettes[1], et dont l'écrivain se servait pour désigner ces dernières pages, qu'il n'avait pu tracer qu'en retournant les tablettes. En effet, quand il renvoie au *tor de tables,* ou quelquefois au *tor de tabulis,* c'est toujours pour une somme qui vient en déduction des articles de dépenses. J'ajoute que trois de ces sommes se retrouvent effectivement marquées sur ce *retour* des Tablettes[2], tandis que je n'ai pu découvrir, parmi les articles de dépenses, aucune mention qui correspondît à ces renvois.

En résumé, j'espère avoir prouvé que les Tablettes du Trésor des chartes appartiennent nécessairement au règne de saint Louis; que plusieurs des comptes inscrits sur ces Tablettes sont de l'an 1256; que d'autres se prolongent jusqu'en 1257, au delà de la fête de Pâques; que les relations existant entre ces différents comptes permettent de déterminer avec certitude dans quel ordre se succèdent ceux qui portent le même titre, et d'établir, d'après l'observation de l'abbé Lebeuf, une distinction certaine entre les comptes de recettes et les comptes de dépenses.

[1] Pages 12, 13, 17, 18, 19 et 20. — [2] Pages 23, 24 et 25.

Après avoir discuté ces questions préliminaires, je pourrais en aborder d'autres qui offriraient un intérêt plus direct pour l'histoire. En faisant connaître, par une série d'extraits ou de commentaires, les passages les plus importants de ces Tablettes, je montrerais comment elles peuvent quelquefois compléter ou éclaircir les récits des chroniqueurs et les autres documents du règne de saint Louis. Mais un travail de cette nature, alors même qu'il est bien conçu, laisse toujours quelque chose à désirer, et ne supplée qu'imparfaitement au texte même. Le savant abbé Lebeuf, dans le mémoire que j'ai eu occasion de citer, prévoyait que les Tablettes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel pourraient être rendues publiques dans la Collection des Historiens de France[1]; ne doit-on pas, à plus forte raison, y réserver une place pour les Tablettes du Trésor des chartes, que rendent doublement précieuses leur ancienneté et le règne glorieux dont elles complètent les annales? En y joignant un petit nombre de comptes originaux du même règne, conservés à la Bibliothèque nationale, on réunira, pour la première fois, un ensemble de documents qui renferment, non-seulement plusieurs faits omis par les chroniqueurs, mais encore des détails de mœurs et de costumes, des renseignements sur les usages et les institutions, et, avant tout, les matériaux d'une histoire financière de la France au XIII^e^ siècle.

[1] *Mém. de l'Acad.* t. XX, p. 304.

ADDITION

AU

MÉMOIRE SUR L'INDE,

PAR M. REINAUD.

Page 299. — Dans un commentaire rabbinique sur le *Sepher-Yecira*, composé par Abou-Sahl-ben-Tamim, vers l'an 950 de l'ère chrétienne, probablement à Cayrovan, ville d'Afrique, on lit ce qui suit (Manuscrits hébreux de la Biblioth. nationale, fonds de l'Oratoire, n° 160, fol. 68 verso): « Les Indiens ont imaginé neuf signes pour marquer les unités. J'ai parlé suffisamment de cela dans un livre que j'ai composé sur le calcul indien connu sous le nom de حساب الغبار, c'est-à dire calcul du *gobar* ou calcul de poussière. » Planude, écrivain grec du bas-empire, fait mention, dans son Traité d'arithmétique, d'un calcul exécuté sur le papier avec du noir; mais il parle de plus d'un calcul qui se faisait mieux sur le sable, parce que le sable permettait d'effacer un chiffre avec le doigt pour en substituer un autre. (Delambre, *Histoire de l'astronomie*, t. I, p. 523.)

Albyrouny a fait observer que les chiffres usités en Cachemire ne se marquaient pas sur le sable. Apparemment, il en était autrement des chiffres indiens ordinaires. Voici ce que M. Taylor dit dans la préface de sa traduction du traité sanscrit de Bhascara-Atcharia, intitulé *Lilawati* : « Les Indiens opèrent sur un tableau de douze pouces de long sur huit de large; un fond blanc est formé avec une poussière de pipe; on le recouvre d'un sable rouge. Les chiffres sont tracés avec un style de bois qui, déplaçant le sable rouge, laisse voir le fond blanc. En passant le doigt sur le sable rouge, on efface ce qui est écrit, et l'on peut commencer une autre opération ou achever la première. En effet, comme l'espace est borné, et que les carac-

tères sont plus ou moins grands, on est obligé d'effacer, à mesure qu'on avance, pour gagner de la place.» (*Lilawati, or a treatise on arithmetic and geometry;* Bombay, 1816, p. 6.)

M. Silvestre de Sacy a donné dans le tome I de sa Grammaire arabe, planche VIII, un tableau des chiffres gobar; et ce tableau a été emprunté à un manuscrit arabe de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, n° 334 (Supplém. des manuscr. ar. de la Biblioth. nationale, n° 1912). Malheureusement, le manuscrit ne fournit aucun renseignement sur le calcul lui-même, et M. de Sacy n'a rien dit pour suppléer à cette lacune. Dans le tableau publié par M. de Sacy, les neuf unités sont marquées par neuf figures particulières; mais les mêmes figures servent à représenter les dizaines, les centaines, les mille, etc. Ce qui distingue les dizaines, les centaines et les mille, ce sont un, deux ou trois points placés au-dessus; on peut donc se passer du zéro. Il existe un autre système de calcul du gobar chez les Arabes d'Occident. Dans celui-ci, les signes sont à peu près les mêmes que ceux que M. de Sacy a fait connaître; mais on fait usage du zéro; et, pour la manière de disposer les signes, on se conforme au système usité maintenant chez nous, c'est-à-dire que chaque chiffre reçoit une valeur de position. C'est ce qui résulte du traité arabe intitulé كشف الاستار عن علم الغبار, et qui a pour auteur Ali, fils de Mohammed-al-Cassâdy, écrivain originaire d'Espagne, lequel vivait dans la dernière moitié du xv^e^ siècle de notre ère. M. Pusey a fait mention de ce traité dans le deuxième volume du Catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque d'Oxfort, p. 286 et suiv. mais il n'a pas relevé l'idée sur laquelle repose le calcul tout entier.

FIN DU TOME XVIII.

CIRCULATE AS MONOGRAPH

AS 162 P318 t.18 ptie.2

Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris
Mémoires de l'Institut national de France

PLEASE DO NOT REMOVE SLIPS FROM THIS POCKET

CIRCULATE AS MONOGRAPH
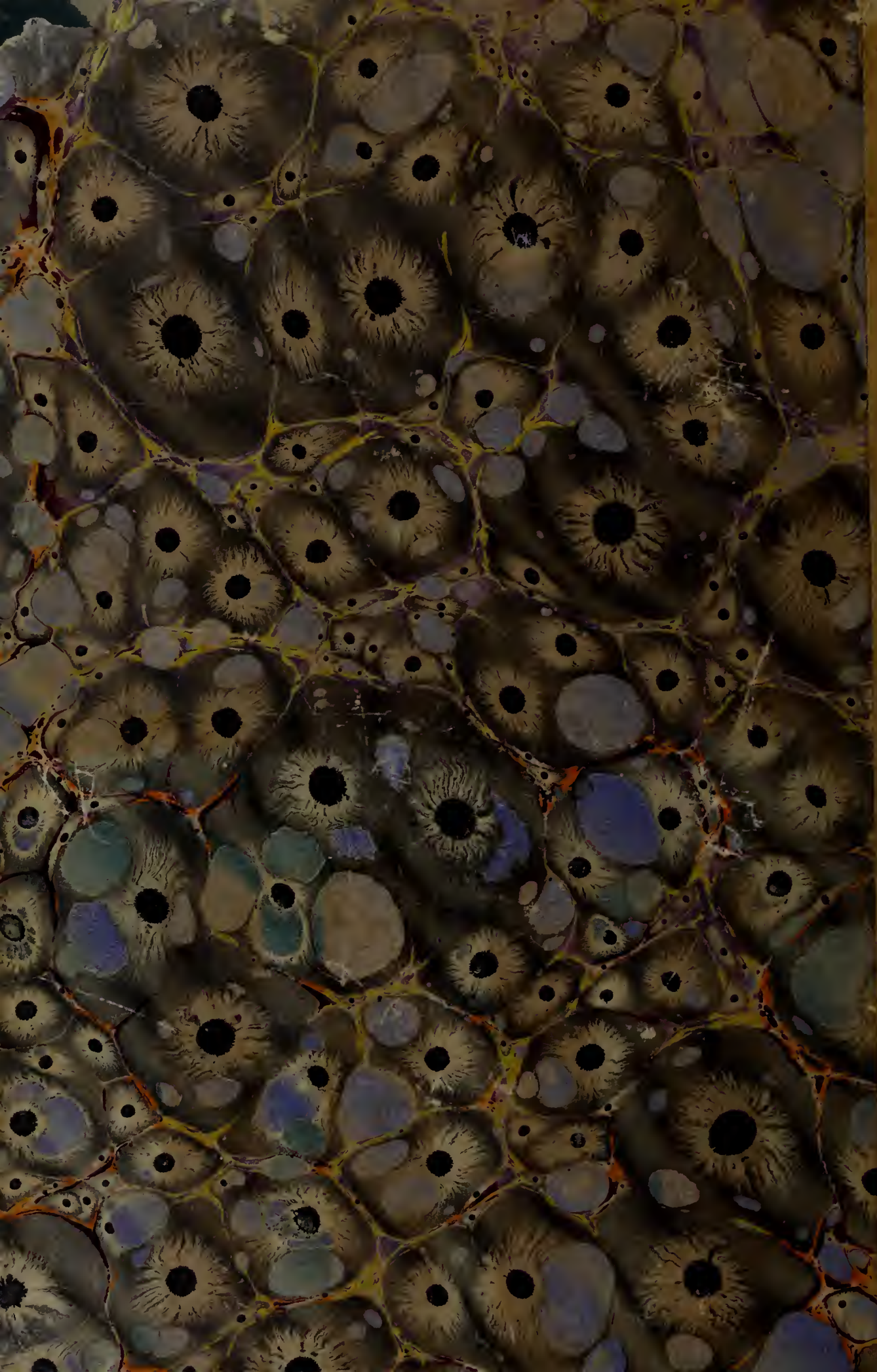
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY